



**Thèse Présentée
par Jean NJOYA**

**UNIVERSITE DE
YAOUNDE II**

**UNITE NATIONALE ET MUTATIONS
POLITIQUES : ESSAI SUR UNE
REGULATION SYMBOLIQUE ET
CONSERVATRICE DU SYSTEME
POLITIQUE CAMEROUNAIS
(1982 – 2000)**

Année académique 2006 – 2007

UNIVERSITE DE YAOUNDE II
UNIVERSITY OF YAOUNDE II

FACULTE DES SCIENCES JURIDIQUES ET POLITIQUES

FACULTY OF LAWS AND POLITICAL SCIENCE

DEPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
DEPARTEMENT OF POLITICAL SCIENCE

UNITE NATIONALE ET MUTATIONS POLITIQUES :
ESSAI SUR UNE REGULATION SYMBOLIQUE ET
CONSERVATRICE DU SYSTEME POLITIQUE
CAMEROUNAIS
(1982 – 2000)

Thèse présentée et soutenue publiquement en vue de l'obtention du Doctorat
d'Etat en Science Politique

Par :

Jean NJOYA

Chargé de cours

Sous la Direction de :

M Théodore HOLO

Professeur agrégé de Droit Public et Science Politique

Année académique 2006 – 2007

Thèse ayant bénéficié de la subvention du CODESRIA

REMERCIEMENTS

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Cette thèse n'est pas une œuvre solitaire. Elle n'aurait jamais pu être achevée sans la volonté, la bienveillance, l'appui tant moral qu'intellectuel et la patience des Professeurs Théodore Holo et François Xavier Mbomé qui ont accepté la dure servitude de diriger une thèse de Doctorat d'Etat en science politique. Par leurs observations, leurs conseils et leurs corrections parfois sévères, ils ont imprégné en nous la rigueur intellectuelle, la gymnastique d'esprit et l'humilité de la pensée. Nous leur saurons infiniment gré.

Bénéficiaire de la coopération conjointe d'un juriste et d'un politologue, dans un travail portant sur les transitions démocratiques est une expérience passionnante. Elle tranche avec l'esprit de clocher qui enferme les chercheurs dans les conclaves des chapelles scientifiques. Certains juristes en sont encore malheureusement à célébrer Hans Kelsen avec sa "théorie pure du droit", poussant cet intégrisme à la haine systématique de la science politique ; qu'on songe à l'important ouvrage de droit constitutionnel du Doyen Louis Favoreu dont l'intitulé rompt avec l'appellation traditionnelle de la discipline¹. Il se plaint de ce que « *au nom de la science politique, on en vient à nier l'existence des aspects juridiques des phénomènes politiques* ». Son ambition le pousse à plaider pour un cours distinct des institutions et vie politiques sous l'angle d'une science politique déconstructiviste.

C'est une approche idéal-positiviste évoluant en marge de la mouvance actuelle de la transversalité disciplinaire. L'expérience des Professeurs Holo et François Mbomé nous a permis de comprendre que la science du droit et la science politique se situent dans un rapport d'imbrication mutuelle. L'analyse du dispositif normatif débouche nécessairement sur une perspective de science politique ; en sens inverse, les acquis de la science du droit permettent d'enrichir la science politique.

¹ Favoreu (Louis) et al., Droit constitutionnel, Paris, Dalloz, 1998. Les appellations traditionnelles sont tantôt : "Droit constitutionnel et institutions politiques", "institutions politiques et droit constitutionnel", tantôt "Droit constitutionnel et Science politique". Ce dernier intitulé révèle la portée de ce rapprochement.

Nous remercions Mrs René Otayeck, Patrick Quantin, Coumi Toulabor pour l'accueil qu'ils nous ont réservé dans le cadre de nos recherches à l'Université de Bordeaux IV, mais également Mme le Professeur Rita Fontaine du Portland College de l'Etat d'Oregon (USA) pour le stage qu'elle nous a accordé dans son université. Leurs rigoureuses observations ont enrichi nos connaissances encore embryonnaires en matière de transitions démocratiques.

Notre gratitude va aussi à tous nos maîtres : les Professeurs Augustin Kontchou Kouemegni, Luc Sindjoun, Michael Aletum Tabuwé, Louis Paul Ngongo, qui nous ont initié dans cette redoutable mais passionnante discipline qu'est la science politique.

Que le professeur A. Kontchou Kouemegni particulièrement y trouve le fruit d'une promesse tenue : celle de ne jamais laisser cette discipline dans la déshérence.

Nous estimons enfin que mes collègues, les Docteurs Blaise Nkéné, Ibrahim Mouiche, Yacouba Moluh, Ibrahim Mouliom, Marcel Nsi Zoa, Magellan Omballa, Ntuda Ebode etc. en tireront un certain orgueil ; Le même souhait est également formulé à l'endroit de mes amis : MM Richard Zogo Ekassi, Luc Armand Atanga, le Commissaire Divisionnaire Jean Louis Ebella, Sylvain Mvondo etc.

Notre mémoire a été certainement sélective. Mais que tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de cet ouvrage, reçoivent nos remerciements infiniment amicaux.

INTRODUCTION GENERALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

L'unité de l'Etat est un concept constitutionnel qui a reçu ses lettres de noblesse dans la loi fondamentale du 2 juin 1972 à la suite d'une construction idéologique "pragmatique"² entreprise par le Président Ahidjo à partir de 1962. Elle évoque l'idée d'unicité et d'indivisibilité conforme à la tradition jacobine.

En science politique, l'expression "unité nationale" est beaucoup plus usitée parce qu'elle suggère une dynamique ayant prise sur la société. C'est un concept idéologique qui valorise la dimension unitaire de la construction de la communauté politique au détriment de sa nature fondamentalement plurale. A ce titre, il alimente les pratiques discursives des "entrepreneurs politiques" même si sa permanente évocation n'a souvent été qu'une arlésienne. L'idée de l'unité nationale a été "fétichisée" et sa seule répétition sur divers théâtres institutionnels a suffi à lui conférer un statut identitaire.

Le Président Ahmadou Ahidjo n'avait jamais conçu l'unité et l'intégration nationales que comme une entreprise "unanimisante", un processus d'occultation tendant à inhiber le pluralisme socioculturel au profit d'une hypertrophie du pouvoir central. C'est ainsi que le Chef de l'Etat dénonçait en 1970 le multipartisme qu'il assimilait au tribalisme dont l'expérience des années 1950-1960 en avait administré la preuve. Le parti unique est alors considéré comme l'instrument par excellence de gestion des sociétés plurales dans la construction de la nation. Le pluralisme culturel est combattu parce que renvoyant aux "patries secondaires"³. Une telle conception a suscité chez les politistes soucieux d'en faire un bilan "des problématiques plutôt instituées"⁴.

Les uns appréhendent l'unité et l'intégration politiques en termes conflictuels entre le centre et la périphérie de sorte que la victoire du centre entraînerait tout d'un coup l'unité nationale⁵. Conception mécanique et caricaturale traduisant l'unilatéralité de la construction de l'unité nationale.

² Bailey (F.G.). Les règles du jeu politique, PUF, 1971, p.18.

³ Sindjoun (Luc). La politique d'affection en Afrique noire, Boston, GRAF, 1998.

⁴ Sindjoun (L). L'Etat ailleurs : entre noyau dur et case vide, Paris, Economica, 2002, p.12.

⁵ Fogui (J. P.). L'intégration politique au Cameroun : une analyse centre-périphérie, Paris, L.G.D.J, 1990.

D'autres analyses se rapportent à la démarche chronologique faisant de l'unité nationale un processus linéaire en rapport avec la dynamique de la vie politique⁶. La linéarité - on le sait - présente le défaut d'établir une causalité artificielle dans l'agencement des événements.

Il en est enfin qui privilégient la dimension élitiste de l'intégration et de l'unité nationales. Ils orientent l'analyse sur la formation d'une catégorie gouvernante qui en raison d'une légitimité d'implantation ethnique négocierait un compromis au niveau central⁷. Cette conception correspond exactement à la théorie de l'institution élaborée par le Doyen Hauriou⁸.

Le défaut de la plupart de ces analyses est de privilégier la dimension injective de la construction unitaire de l'Etat ; c'est-à-dire la valorisation excessive de sa dimension unilatérale allant du centre vers la périphérie, en ravalant la capacité d'action de cette dernière au rang de simple "désordre" plus ou moins maîtrisable par l'action répressive de l'autorité centrale. Les analyses les plus récentes sur la question de l'unité et de l'intégration nationales restaurent l'ordre politique dans l'ordre social. Le professeur Bernard Lacroix exprime ainsi l'inextricable connexité entre les deux ordres : *"L'Etat n'agit pas seulement ni même peut-être principalement par voie "autoritaire" à travers l'allocation hiérarchique des règles auxquelles les acteurs sociaux seraient tenus, bon gré ou mal gré, d'obéir. L'Etat en réalité propose, incite, négocie, conseille, marchandise et conclut en permanence, explicitement ou implicitement, accords ou compromis ; et cette logique du marchandage généralisé avec les partenaires qu'il suscite ou qu'il est contraint à reconnaître suffit à attester les mille et une manières dont il est inextricablement encastré dans la société ;*

⁶ Victor (T. Le Vine). Cameroun, du mandat à l'indépendance, Paris, Présence africaine, 1984. Voir aussi l'important ouvrage de Jean François Bayart : L'Etat au Cameroun, 2^{ème} éd., Paris, Presses de la FNSP, 1985.

⁷ Nkemegni (N). Contribution à l'étude de l'équilibre régional du Cameroun. Université de Yaoundé, thèse de doctorat en Science politique, 1981. Voir aussi Ngayap (P. F.). Cameroun : qui gouverne ? De Ahidjo à Biya, l'héritage et l'enjeu, Paris : L'Harmattan, 1983.

⁸ Voir Mazères (J.A.). "La théorie de l'institution de Maurice Hauriou où l'oscillation entre l'instituant et l'institué" in Pouvoir et liberté, études offertes à Jacques Mourgeon, Bruxelles, Bruylant, 1998, pp. 239-293.

*comment parler encore, sinon par excès de langage, de l'Etat comme d'une entité séparée du corps social qu'il habite ?*⁹.

En tout état de cause, l'unité nationale doublée de sa dimension processuelle qu'est l'intégration nationale, n'est qu'une vision du monde, un weltanschauung qui selon Carré de Malberg traduit en profondeur les préoccupations existentielles fondamentales du peuple concerné à un moment donné de son histoire¹⁰. Dans la première décennie de sa souveraineté politique, le Cameroun est caractérisé par une instabilité constitutionnelle quant à la forme définitive de l'Etat : la loi fondamentale du 4 mars 1960 institue un Etat unitaire décentralisé auquel se substitue l'Etat fédéral en septembre 1961, qui se verra de nouveau remplacé par un Etat unitaire mais centralisé. Cette instabilité était due à l'ampleur du travail politique d'unification qu'imposait le legs de la double colonisation française et britannique. Il s'agissait d'un clivage macro-politique qu'il fallait suturer pour aménager un seul centre d'impulsion politique.

Dans ce processus, l'idée de l'unité nationale est apparue "comme force permanente de mutation de la forme de l'Etat camerounais"¹¹. Elle est au fondement de l'échec de l'Etat unitaire décentralisé du 4 mars 1960 et de la fédération instituée par la loi constitutionnelle du 1^{er} septembre 1961.

L'adoption définitive de la forme unitaire le 20 mai 1972 est interprétée comme le "chant de cygne" d'un travail d'institutionnalisation des compromis - parfois obtenus en marge de la légalité -¹² entre les "entrepreneurs politiques" francophones et anglophones. Fétichisée, l'idée de l'unité nationale est élevée au

⁹ Lacroix (B.). "ordre politique et ordre social" in Jean Leca et Madeleine Grawitz (Dir.), *Traité de science politique*, tome1, Paris, P.U.F, 1985, p.475-476.

¹⁰ Malberg (R.C. de). *Démocratie et participation* (in René Capitant), Paris, Centre Panthéon, 1969-1970, p.19.

¹¹ Kontchou (K. A.). "Idéologie et institutions politiques : l'impact de l'idée de l'unité nationale sur les institutions publiques de l'Etat" in *Tendances et finalités des droits africains, Actes du colloque de la Sorbonne : "la vie du droit en Afrique"*, Paris : Economica, 1980, p.443.

¹² L'unification des partis politiques et leur dissolution au sein de l'union nationale camerounaise en 1966 a été un travail pragmatique tranchant avec le multipartisme affirmé par la constitution. De même la révision de la constitution du 2 juin 1972 a été considérée comme une fraude à la constitution. C'est du moins la position des autonomistes comme Simon Munzu, Carlson Anyangwe, Elat Ekonking, etc. (Voir à ce sujet Victor Julius Ngho, "Democracy and democratisation in Sub-Saharan Africa : the case of Cameroon, 1960 – 2000", in Epsa Moto, Vol. 1, N°5, Sept. 2001, pp. 4 – 72.

stade du "demiurge" de l'histoire du régime politique camerounais¹³. Elle constitue le ressort essentiel de l'idéocratie gouvernante. L'ordre unitaire est désormais sémantiquement synonyme de l'ordre politique et social.

Le Président Ahidjo objectivait et naturalisait la pertinence de la politique de l'unité nationale en se fondant sur la bigarrure de la carte postale du Cameroun qui se résume en quelques chiffres :

- deux (2) langues officielles : le français et l'anglais ;
- deux (2) Etats fédérés jusqu'en 1972 : Cameroun occidental anglophone-
Cameroun oriental francophone ;
- trois (3) grandes religions : le Christianisme, l'Animisme et l'Islam ;
- trois (3) formes de colonisations notamment allemande, française, anglaise ;
- près de 230 groupes ethniques ;
- une figure anthropologique représentative de l'Afrique : on y trouve Pygmées, Arabes choas, Bantous, Soudanais, peuhls ;
- six voisins dont le Nigeria, la Guinée Equatoriale, le Gabon, le Congo, la République Centrafricaine, le Tchad¹⁴.

Il a en permanence invoqué ces multiples clivages pour exagérer la portée du syndrome périphérique. Tout au long de sa magistrature suprême jusqu'à sa démission le 4 novembre 1982, il a promené comme une icône l'idée de l'unité nationale pour traduire fictivement le divin mystère de l'unité de l'Etat. Les "appareils idéologiques et répressifs de l'Etat"¹⁵ assurant le travail pédagogique d'agitation, de propagande et de répression des voies dissonantes.

Notre ambition est d'étudier cet aspect "idéocratique" de la gestion des mutations politiques dans la période allant de 1982 à 2000 pour cerner la manière dont le "régime-Biya" s'est approprié cette idée "quasi-magique"(au

¹³ Kontchou (K.A.). 'Idéologie et institutions politiques ...' op cit, p.442-443.

¹⁴ Fogui (J. P.). L'intégration politique au Cameroun : une analyse centre-périphérie, Paris : L.G.D.J, 1990, p.41-42.

¹⁵ Consulter, Gramsci (A). Ecrits politiques, Paris : Gallimard, 1980, 3 vol.

sens de Bourdieu)¹⁶ pour piloter les conjonctures politiques du monolithisme au pluralisme, et réussir cette mue nécessaire “*des ambitions personnelles en ambitions pour le pays*”¹⁷.

Cet exercice nous impose une introduction compartimentée qui indiquera tour à tour : l’objet et le champ de l’étude, la problématique et le bloc des hypothèses de travail et les considérations méthodologiques.

I – OBJET ET CHAMP DE L’ETUDE

La formulation de l’objet de l’étude constitue l’une des épreuves les plus difficiles de la recherche scientifique qui exige du politologue, intuition, rigueur, connaissances, et imagination. La description d’une institution communale, d’une institution scolaire, pénitentiaire relève d’une paresse intellectuelle qui ne s’intéresse qu’aux structures apparentes. Cette posture épistémologique ne nous rend pas énormément service car elle n’appréhende la réalité sociale qu’à travers le prisme déformant des structures formelles “Il n’y a de science que du caché” disait Bachelard pour traduire l’idée que l’objet d’une étude ne relève pas des évidences premières ; “*la science réalise ses objets sans jamais les trouver tout faits, précise-t-il, elle ne correspond pas à un monde à décrire, elle correspond à un monde à construire [...] Le fait est conquis, construit, constaté*”¹⁸. Il s’agit de chercher par devers le langage commun et les apparences, les faits sociaux liés par un système de relations propres au secteur étudié¹⁹. La définition de l’objet nous permettra de dégager aisément le champ de l’étude.

¹⁶ Bourdieu (P.). Les raisons pratiques sur la théorie de l’action, Paris: Le Seuil, 1994, p.122.

¹⁷ Braud (P.). L’émotion en politique, Paris : PFNSP, 1996, p.166.

¹⁸ Bachelard (G.). Le nouvel esprit scientifique, Paris : PUF, 1968, p.61.

¹⁹ Grawitz (M.). Méthodes des sciences sociales, Paris : Dalloz, 1996, p.347.

A – LA CONSTRUCTION DE L’OBJET D’ETUDE

Etudier le rapport entre l’unité nationale et les mutations politiques au Cameroun, c’est apprécier la dynamique d’un concept considéré comme l’épicentre d’une "doctrine politique" à l’œuvre depuis l’indépendance. Il serait superflu d’insister sur le volumineux dossier à partir duquel est instruit le procès de l’unité nationale. Dans l’énorme littérature politique consacrée à cette question, on retrouve sans doute tous les points de vue. Des approches linéaires qui abordent la question de l’unité nationale en termes évolutionnistes - prescrivant au bout du processus une disparition des clivages sociaux - , dressent généralement un constat d’échec et considère même cette entreprise comme “une arlésienne”.²⁰

Le juriste qui “s’imagine que la législation est le véritable moteur actif”²¹, appréhende la question de l’unité à travers son énoncé constitutionnel : “la République du Cameroun est un Etat unitaire et décentralisé. Elle est une et indivisible, laïque, démocratique et sociale”²². Cette révérence du juriste pour la règle de droit le pousse à surestimer celle-ci et à croire magiquement que l’unité juridique entraîne l’unité sociale. C’est faire de la constitution un univers autonome de propositions homogènes. Il considère sa seule affirmation comme une garantie de son effectivité et de son efficacité. C’est la fonction performative qui selon, John Austin “indique que produire l’énonciation est exécuter une action.”²³

Ces approches éminemment axiologiques biaisent l’acuité du regard scientifique. De la réalité objective, elles n’en saisissent que l’écume. Nous évacuons d’emblée la dimension bilan et les a priori juridiques, pour nous

²⁰ Kegne (P.E.). La problématique de l’unité nationale au Cameroun, Paris : L’Harmattan, 1986. Lire surtout la préface de M. Kamto. Voir également Victor Kanga. Duel camerounais : démocratie ou barbarie, L’Harmattan, 1985.

²¹ Marx (K.) ; Engels (F.). L’idéologie allemande, Paris : Les Editions sociales, 1976, p.76.

²² Article 2 de la loi n° 96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

²³ Austin (J.L.). Quand dire, c’est faire, Paris : Seuil, 1970, p.42.

intéresser à la dimension "fonctionnalité de l'idéologie de l'unité nationale" à l'aune des mutations et des fluctuations politiques.

Notre objet d'étude se rattache à l'aspect fondamentalement "idéocratique" de la question des mutations politiques au Cameroun. L'objectif étant de montrer que la part de l'usage de l'"idéologie de l'unité nationale" a été déterminante dans la "gestion des passions politiques"²⁴. Elle a structuré aussi bien les mutations politiques de l'Etat que les pratiques discursives dans la période allant de 1982 à 2000. Le juriste en a fait un des "lieux saints" du dispositif constitutionnel, intouchable et indiscutable. C'est le sens que lui donne l'article 64 de la constitution : *"aucune procédure de révision ne peut être recevable si elle porte atteinte à la forme républicaine, à l'unité, à l'intégrité territoriale de l'Etat et aux principes démocratiques qui régissent la République."*

Notre étude s'inscrit ainsi dans le vaste champ de la politique symbolique²⁵ où fonctionnent des logiques sociales productrices d'illusions, d'espoir, mais aussi d'angoisse et de désenchantement. L'idéalisation de l'idée de l'"unité nationale" et sa projection dans l'imaginaire collectif, la révèle comme une excellente arme de manipulation de l'émotion politique. La charge affective de ce symbole se manifeste dans sa capacité virtuelle d'évocation de l'unité de l'Etat *"si chèrement acquise"* le 20 mai 1972. L'unité nationale devient un matériau émotionnel que le Président de la République utilise pour mobiliser. Concrètement notre objectif est de mettre en évidence ce travail "de construction de sens autour de ce signifiant" unitaire.²⁶ Cette étude se déploiera sur un double champ politique et temporel.

²⁴ Pierre Ansart s'est énormément investi dans ce domaine d'étude et a consacré tout un ouvrage à la politique symbolique, (Ansart (P.). La gestion des passions politiques, Lausanne : L'âge d'homme, 1983).

²⁵ Dans la mouvance de la politique symbolique, on peut citer les auteurs comme : Edelman (M.) The symbolic uses of politics Urbana, University of Illinois Press, 1964 ; Elias (N.), The symbol theory, Londres : Sage, 1991 ; Goffman (E.). La mise en scène de la vie quotidienne, trad. rééd., 2 vol., Paris : Minuit, 1983 ; Cassirer (E.). La philosophie des formes symboliques. I. le langage (1923), trad., Paris : Minuit, 1972 ; Bourdieu (P.). La distinction : Critique sociale du jugement, Paris : Minuit, 1979 ; Braud (P.). L'émotion en politique, PFNSP, 1996 ; Balandier (G.). Le pouvoir sur scènes, Paris : Baland, 2^{ème} éd., 1994.

²⁶ Braud (P.). L'émotion en politique, op. cit. p.88-89.

B – LE CHAMP D’ETUDE

Le champ est entendu ici à la fois au sens de Bourdieu et au sens temporel.

1-Le champ socio-politique

Bourdieu conçoit la notion de champ par référence à un espace dans lequel les acteurs jouissent d'une certaine autonomie et où le commerce politique repose sur les transactions des biens symboliques offerts à l'approbation des électeurs.²⁷ Ce champ est suffisamment autonome pour afficher sa singularité par rapport aux autres.

Dans la compréhension politologique, ce champ est une construction du chercheur. Il s'agit plus précisément du champ de la mutation politique de 1982 à 2000. Une mutation caractérisée par le passage du "monopole dur" au "monopole souple".²⁸

L'autonomie du champ politique est conçue de façon relative, car la porosité des frontières entre le politique et le social exclut l'idée d'un enclavement autarcique. L'on peut hâtivement valider l'hypothèse selon laquelle, dans la période monolithique, il y avait une faible fluidité des transactions entre le politique et le social en raison des performances répressives des appareils idéologiques de l'Etat ; alors que dans la période pluraliste ces transactions circulent aisément dans les interstices du pluralisme social.

Notre champ socio-politique de l'étude comprendra donc non seulement cette double dimension sociale et politique, mais aussi les acteurs politiques qui opèrent dans une structure de jeu où la compétition féroce à laquelle ils se livrent, génère des biens symboliques : discours, idéologies, programmes,

²⁷ Pierre Bourdieu, cité par Alain Accardo et Pierre Corcuff (sous la dir. de...), La sociologie de Pierre Bourdieu : textes choisis et commentés, Bordeaux, Le Mascaret, 1986, p.123.

²⁸ Sindjoun (L.). "Le paradigme de la compétition électorale" in La démocratie passive au Cameroun, CODESRIA, 1999, p.279-280.

projets de réforme, etc.²⁹ Bien entendu, ce jeu s'enracine dans des règles sociales et institutionnelles historiquement construites.

Révéler la dimension "idéocratique" de la gestion du système politique camerounais, c'est explorer l'univers du discours politique du Président de la République, révéler la part du droit dans la construction de ce système et apprécier les adaptations de l'idéologie de l'unité nationale au regard de la plasticité du système.

En tout état de cause, cette façon d'appréhender l'activité politique rompt avec l'illusion de la spontanéité de l'objet et s'inscrit dans une construction réaliste³⁰ qui débusque l'invisible et démasque "les causes structurales inaccessibles au sens."³¹

Notre étude est également inscrite dans un champ temporel qui l'article à l'ordre social.

2 - Le champ temporel d'étude

Le temps ici n'est pas un temps calendaire ou d'horloge³² ; mais un temps politique et social. La représentation de la temporalité a une fonction paradigmatique pour les sciences sociales. "Toute révolution scientifique, écrit Roger Sue, est autant une révolution du temps qu'une révolution dans le temps."³³ Le temps se révèle comme un excellent guide épistémologique.

Notre approche du temps fera siennes les figures les plus courantes de la production et de la représentation de la temporalité en sociologie. C'est-à-dire le temps-histoire ou temps macrosociologique et le temps-objet ou temps microsociologique.

²⁹ Beland (D.). "Néo-institutionnalisme et politiques sociales : une perspective sociologique" in Politique et sociétés, Société québécoise de science politique, Erudit PS, vol.1, n°3, 2002, p.4(pagination électronique).

³⁰ Bourdieu (P.). "Comprendre" la misère du monde, Paris : Seuil, 1993, p.516.

³¹ Sindjoun (L.). L'Etat ailleurs, op. cit. p.7.

³² Santiso (J.). "Les horloges et les nuages : temps et contre temps des démocratisations in "Voies et impasses de la démocratisation, CNRS/ Editions Hermes 19, p.171.

³³ Sue (R.). Temps et ordre social, Paris, PUF, 1994, p.25.

Le temps macrosociologique est entendu comme un espace de réalisation de l'histoire. Dans le cadre de notre étude, il indique l'écart temporel qui va de 1982 à 2000. Ce temps historique ne doit pas traduire une vision déterministe de l'avenir conforme au positivisme classique d'Auguste Comte. Ce n'est pas un temps linéaire et continu qui permettrait de prévoir l'avenir en fonction du passé. Notre champ d'étude s'appuiera sur un temps *“peut-être artificiellement reconstruit, mais assurant une trame aux phénomènes”*³⁴.

Mais le temps le plus privilégié dans notre étude est celui du temps-objet. C'est le temps microsociologique qui désigne la périodisation qui résulte de l'étude de tel ou tel phénomène social. Il est la résultante d'une pratique sociale. C'est un produit et une représentation fondamentale de la pratique sociale. C'est dire que s'il y a une infinité des pratiques sociales, de même il y a une infinité de temporalités possibles³⁵. Il y a une capacité du politique à agréger des temporalités multiples et conflictuelles. *“De façon générale, écrit Javier Santiso, une communauté politique est faite de temps, d'événements et d'artefacts inscrits dans la trame temporelle”*.³⁶

Pour cette raison, nous abordons doublement le temps dans le cadre de notre analyse : un temps monolithique qui fonctionne sous le "monopole dur", qui s'étale sur la période allant de 1982 à 1990 et un temps pluraliste largement dominé par un "monopole politique souple" qui va de 1990 à 2000. Cette césure du temps s'accommode de la nouvelle lecture *“transitologique”*³⁷ qui insiste sur la vivacité de la prégnance du passé autoritaire sur les sociétés transitionnelles. Elle révèle que le sort des mutations politiques au Cameroun est largement

³⁴ Grawitz (M.). Méthodes des sciences sociales, op. cit., p.382.

³⁵ Sue (R.). Temps et ordre social, op. cit. p.27.

³⁶ Santiso (J.). *“Les horloges et les nuages...”*, op. cit. p. 170.

³⁷ Christophe Jaffrelot considère la transitologie comme une nouvelle science (Démocraties d'ailleurs (direction de), Paris, Karthala, 2000, p.57. Les transitologues érigent l'unité nationale au rang de préalable à la démocratie. Ils présentent la démocratie comme le couronnement d'une trajectoire comportant des étapes qui correspondent à la formation d'une entité territoriale, l'acquisition par l'Etat du monopole de la violence, le développement du capitalisme, l'extension du régime de citoyenneté, l'institution du droit de propriété. Parmi les représentants de la transitologie, on peut citer : Philippe Schmitter et Jacques Santiso *“Three temporal dimensions”*, international political science review 19(1), 1998, p.72-81.

tributaire du passé monolithique qui exerce un fort tropisme sur le pilotage de la démocratisation. Ces types d'analyse sont propres à la littérature de la consolidation des processus démocratiques en Afrique. Michel Bratton et Nicolas Van de Walle ont montré que non seulement la nature des transitions, mais aussi les possibilités d'institutionnalisation de la démocratie sont largement dépendantes des institutions précédentes.³⁸

Le bégaiement de la démocratisation au Cameroun s'explique ainsi par l'influence du "monopole dur" - caractéristique du monolithisme -, sur le monopole souple pluraliste. Mais l'hypothèque ne semble pas toujours levée sur les raisons du choix de ce champ temporel.

En effet, cette opération peut paraître arbitraire tant sont prédominantes les analyses sur la sociogenèse de l'Etat³⁹, qui prennent parfois des allures d'injonction méthodologique plombant la science politique et reléguant à la périphérie les autres formes d'explication.

L'espace temporel (1982 - 2000) que nous avons choisi, relève du temps politique. C'est-à-dire qu'il est le produit d'une activité sociale qui n'est pas toujours le fait de "la longue durée". La structure du temps ainsi retenue, offre une image de l'ordre social. Elle permet de saisir le système des valeurs sociales, l'"idéologie" et peut-être profondément les croyances.

C'est un temps dominant, parce que temps de la succession constitutionnelle avec ses avatars conflictuels. Le nouveau chef de l'Etat appartient à la deuxième génération de chefs d'Etat africains et pouvait paraître porteur d'une nouvelle vision du monde au regard de son discours libéral. Ensuite, le développement conflictuel de ses rapports avec son prédécesseur constitue un temps fort de l'histoire politique du Cameroun qui n'a pas du tout suscité une analyse profonde en raison des attraits "spectaculaires" de la période pluraliste.

³⁸ Bratton (M.) et Van de Walle (N.). *Democratic experiments in Africa : regime transitions in comparative perspective*, Cambridge : Cambridge University Press, 1997 (Conclusion), p.268-279.

³⁹ Voir Bayart (J.F.). *L'Etat au Cameroun*, PFNSP, 1985.

Enfin 1982-2000, implique la transition du monolithisme au pluralisme et pose un véritable problème d'interprétation de cette mutation qui dans la plupart des écrits ignorent les logiques endogènes, les faits et événements politiques qui ont rendu possible sa réalisation.⁴⁰ En tout cas, cette périodisation du temps politique nous permet de saisir les deux dimensions de l'approche actuelle de la démocratisation, c'est-à-dire : la transition et la consolidation des acquis démocratiques.⁴¹ Conscient des limites de ce modèle, son opérationnalisation ne sera pas possible sans référence aux conditions sociales concrètes.⁴²

Au surplus, l'acharnement du président Biya à s'attribuer la paternité du pluralisme et de la démocratie aiguise la réflexion sur les rapports entre les interstices d'apparente liberté concédée par le chef de l'Etat au sein du parti et la survenance du pluralisme en 1990. Cette période de transition nous permettra donc de comprendre le jeu de l'acteur politique qui oriente ses stratégies dans la perspective d'une appropriation du sens des mutations impulsées par les facteurs endogènes et exogènes.

Une thèse comme celle de la "démocratisation par le haut", lorsqu'elle ne subit pas l'épreuve critique de la nuance⁴³, devient une évidence aveuglante procurant à trop bon compte l'illusion du savoir immédiat sur les pratiques politiques au Cameroun. Cette approche qui n'est au fond qu'un impératif didactique de formalisation, conforte malheureusement l'idée d'une

⁴⁰ Cette remarque est faite par le Professeur Kamto qui critique la thèse "de la démocratisation par le haut" qui lui semble fondée sur un parti pris politique qui se dissimulerait mal derrière "un arbitraire intellectuel scientifiquement fondé" ("Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme politique au Cameroun", in Gérard Conac, les transitions démocratiques en Afrique (sous la direction de), p. 211). C'est une réaction à une chronique du Professeur Sindjoun à qui il attribue la thèse querellée (Luc Sindjoun, "Quelle démocratie pour le Cameroun ? La chronique d'une quête inachevée", 33p. inédit).

⁴¹ Sur ces approches voir l'ouvrage collectif dirigé par Christophe Jaffrelot, consacré aux "démocraties d'ailleurs", CERI/ Karthala, 2000. Voir plus spécialement la contribution de Patrick Quantin (La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990, p.479-507).

⁴² Gellner (E.). Conditions of liberty : civil society and its rivals, Londres : Penguin Books, 1996, p. 188. Evidemment cette approche souffre du fait qu'elle ne restitue pas l'action des élites dans son contexte social.

⁴³ Sindjoun (L.). "Quelle démocratie pour le Cameroun ? : chronique d'une quête inachevée", inédit, p. 4-11 ; Le professeur Sindjoun indique dans une étude plus récente que le haut n'a jamais été homogène ; il y a une hétérogénéité variable des catégories dirigeantes ; " le haut est une totalité plurielle, conflictuelle et dynamique" écrit-il , mais la pluralité du haut n'exclut pas la coordination , et la relative unification des catégories dirigeantes (voir Science politique reflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique noire, Dakar, Codesria, 1999, PP.8-10).

démocratisation par octroi. Elle s'inscrit dans une vieille conception qui représente l'intégration politique et la démocratisation comme un processus de mise en ordre de la société par le centre⁴⁴. Interroger ces thèses, c'est restituer la part importante des rapports d'interpénétration entre l'ordre politique et l'ordre social. Le champ d'étude ainsi dégagé, il convient alors de clarifier les concepts-clés de notre thèse.

II- CLARIFICATION CONCEPTUELLE

Le choix d'un sujet de thèse suppose la maîtrise des notions-clé qui le composent. Il s'agit des termes de référence qui rendent intelligible la problématique et rigoureuses les hypothèses de travail. La définition des expressions-clé du sujet constitue une question épistémologique préjudicielle. Elle canalise le sujet et le dépouille d'inutiles ambiguïtés.

Pour cette raison, trois notions-clé de notre thèse doivent impérativement sacrifier au rite de la clarification conceptuelle : l'unité nationale, les mutations politiques et la régulation conservatrice. Celles-ci nous retiendront immédiatement sans que nous ayons à rechercher aussitôt la corrélation qui existe entre elles.

A- L'UNITE NATIONALE

Une approche par disjonction est bien plus féconde qu'une définition cursive qui manquerait de clarté. Ainsi, une définition préalable de l'unité facilitera celle de la nation.

1- L'Unité

C'est le "caractère de ce qui forme un tout organisé, cohérent et harmonieux"⁴⁵. L'unité d'un système est un projet philosophique ayant partie liée avec l'ordre et la coexistence pacifique. Elle trouve une caution scientifique

⁴⁴ Elias (N.). La dynamique de l'occident, Paris : Calmann-Levy, 1975.

⁴⁵ Dictionnaire Hachette, Paris, Hachette, 2003, p.1662-1663.

dans une vieille tradition fonctionnaliste qui posait l'hypothèse de la cohésion du système social comme une nécessité.⁴⁶

En effet, le paradigme fonctionnaliste répond à trois postulats fondamentaux :

- la fonction est conçue par rapport au système social tout entier.
- tous les éléments sociaux et culturels remplissent des fonctions sociales,
- ces éléments sont indispensables à l'unité et à la stabilité sociales.

L'analyse fonctionnaliste postule que tous les éléments sociaux et culturels contribuent à la stabilité sociale. Ceux-ci exercent une fonction d'utilité sociale, d'équilibre rassurant et d'optimisme. L'analyse fonctionnelle apparaît en définitive comme une théorie de l'équilibre et de l'intégration qui ne peut qu'être accueillie favorablement. Gouldner affirme même que son accent utilitaire prononcé fait d'elle une théorie de soutien au régime existant⁴⁷.

L'unité a donc trait à l'ordre et à l'équilibre ; elle néglige les dysfonctions et les conflits sociaux. L'ordre unitaire est un ordre qui discipline et étouffe toute velléité de subversion sociale. L'hétérogénéité est (idéologiquement) vouée à la dilution dans l'homogénéité sociale. L'unité est porteuse d'une vision téléologique et paradisiaque de la dynamique sociale ; et, c'est un admirable trait d'humour de s'apercevoir que l'unité ainsi conçue par les fonctionnalistes se rapproche du phalanstère de Charles Fourier, vaste association de vie et de production intégrée au sein de laquelle domine le communautarisme⁴⁸. L'unité s'offre en définitive comme l'un des concepts les plus idéologiquement connotés, qui bénéficie de la confortable hospitalité de la philosophie politique.

L'indigence d'une telle analyse est frappante si l'on puise dans le portefeuille des acquis scientifiques de la sociologie politique. Le paradigme du désordre est aujourd'hui d'une fécondité analytique qui rompt avec une

⁴⁶ Se référer à Malinowski (B). "Culture" in Encyclopaedia of social science, 1967.

⁴⁷ Gouldner (A.W.) – The coming crisis of western sociology, London, Heimann, 1970, p.58.

⁴⁸ Charles Fourier était un socialiste français qui préconisa une organisation sociale fondée sur des unités autonomes et cohérentes appelées phalanstères. Il en fit la théorie dans "Le nouveau monde industriel et sociétaire" publié en 1829.

conception de l'équilibre social qui considérerait l'unité comme la mise en ordre de la société⁴⁹. Le désordre est très souvent "inventif"⁵⁰, c'est-à-dire récréatif. Penser dialectiquement l'ordre et le désordre, c'est déjà prendre quelque distance salutaire par rapport au mythe de l'unité, donc de l'équilibre social. C'est un acte de salubrité scientifique qui dépouille la notion d'unité des scories fonctionnalistes.

Le couple unité/désunité⁵¹ devient un paradigme fécond ; car il restitue aux acteurs sociaux leur autonomie et les rend moins sujets au conformisme institutionnel. C'est dire que si le pouvoir ambitionne d'assujettir l'ordre social à l'ordre politique pour en assurer l'unité, il ne s'aurait anéantir ni les contradictions inhérentes à la société, ni les rationalités multiples qui sont le produit des transactions entre les agents sociaux.

L'unité ne peut donc être pensée que dans la "désunité" ; car contraindre l'hétérogénéité de la vie à l'unicité du concept, a toujours été lourd de conséquences dans l'histoire humaine ; c'est pourquoi il vaut mieux opposer à la rigidité du concept, la mollesse de la notion⁵². Ce dernier aspect est propre à restituer à la notion d'unité sa dimension dynamique. Il en résulte que l'unité est un état d'équilibre instable que le centre politique s'attèle à construire sans pour autant atteindre l'optimum de cohésion qui n'est qu'une fiction philosophique.

Cette posture relativiste renseigne suffisamment sur la notion ambiguë de "nation", qui parce que dotée d'un haut degré d'abstraction, ne se laisse pas appréhender aisément.

Deux conceptions se sont chargées d'en restituer la substance.

⁴⁹ Balandier (G.). *Le désordre*, Paris, Fayard, 1948, p.77-83.

⁵⁰ Sindjoun (L.), "Champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'Etat", *politique africaine*, n°62, juin, 1996.

⁵¹ Voir Morin (E.), *La vie de la vie*, in *la méthode*, T.I à III, Paris, 1980 ; c'est la problématique de la pensée complexe à laquelle s'attaque Morin ; désormais, la nature et le monde ne sont plus considérés sous l'aspect d'un ordre au sens duquel travaille le désordre, mais sous l'aspect inverse : celui des turbulences, des mouvements d'apparence erratique.

⁵² Maffesoli (M.) – *L'ombre des Dionysos*, contributions à une sociologie de l'orgie, Paris, Méridiens, 1985, p.5.

2) La nation

Une notion si euphoriquement connotée ne peut que succomber à la propension axiologique des catégorisations naïves. "L'imaginaire national" a cette particularité de faire advenir le réel en prolongeant certaines expériences reçues et en dissipant d'autres, rendant la réalité inintelligible au regard du positivisme⁵³. Ce constat dérive d'une définition relativement simple de la nation : « *une communauté humaine, caractérisée par la conscience de son identité historique ou culturelle, et souvent par l'unité historique ou religieuse* »⁵⁴. La nation apparaît donc comme une « *communauté imaginaire* »⁵⁵ qui naît du "*besoin de combler le vide affectif laissé par la disparition, la désintégration, ou encore l'indisponibilité des communautés humaines et des réseaux humains réels*"⁵⁶.

La définition ci-dessus se décline sous deux acceptations classiques de la nation : la conception objective ou la nation culturelle et la conception subjective ou la nation politique.

La conception subjective ou politique se dégage d'une conférence prononcée par Ernest Renan à la Sorbonne le 11 mars 1882 : « *une nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre est dans le souvenir ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble...* »⁵⁷. Cette approche de la nation est dite politique parce que contractuelle. Elle réfute le critère racial et fait valoir que les Etats européens résultent tous d'un inextricable mélange de populations⁵⁸ ; ce critère est également réfuté au nom d'un argument épistémologique qui fait de la race une

⁵³ Ansart (P.) et Herzbrun (S.D.), "Pourquoi le sentiment national et comment l'étudier" in Tumultes, Harmattan, n° 9, 1997, p.17.

⁵⁴ Dictionnaire Hachette, op. cit., p.1099.

⁵⁵ Anderson (B.) – L'imaginaire national : Réflexion sur l'origine et l'essor du nationalisme, Ed. La Découverte, Paris, 1996, p.19.

⁵⁶ Hobsbawm (E.) – Nation et nationalismes depuis 1780, Ed. Gallimard, Paris, 1992, p.63.

⁵⁷ Renan (E.). Qu'est-ce qu'une nation ? Paris, Edition Presse Pocket, 1992, p.54.

⁵⁸ La France par exemple est celtique, ibérique, germanique, alors que l'Allemagne est germanique, celtique et slave.

notion qui pour l'historien se "fait et se défait". Son application aux sciences politique et sociale est très peu rigoureuse et même dangereuse ; car elle ne mènerait qu'aux approximations et aux amalgames.

Renan rejette ensuite le critère linguistique parce que inopérant ; la langue est une formation historique qui ne saurait déterminer par un mécanisme rigide le processus de la pensée humaine : « *l'homme est un être raisonnable et moral avant d'être parqué dans telle ou telle langue* »⁵⁹, écrit-il.

Dans la même veine, il récuse les critères de la religion, de la communauté d'intérêts et la géographie qui constituent le substrat de la pensée nationale allemande. En effet, le monde subit une irrésistible évolution vers la sécularisation qui sépare la sphère politique de la sphère religieuse ; ce processus que Max Weber nommait « *le désenchantement du monde* » enlève à la religion sa pertinence comme critère d'identification nationale.

Il en est de même de la géographie qui est un argument peu opérationnel dans la définition de la nation. Selon Renan elle ne relèverait que de la violence arbitraire même si elle peut permettre de « *s'adjuger ce qui est nécessaire pour arrondir certains contours* »⁶⁰ ; la nation est donc raisonnablement « *un principe spirituel [...], une famille spirituelle, et non un groupe déterminé par la configuration du sol* ».

Les sociologues considèrent le modèle français comme un modèle assimilateur et laïque⁶¹ qui crée une condition particulière d'allégeance du sujet à l'Etat⁶². Cette conception est plus proche de la "communauté imaginaire". Le Président Jacques Chirac par exemple n'a eu de cesse d'affirmer que la victoire de la France à la coupe du monde de football en 1998 et la liesse populaire qui l'a accompagnée ont montré que la France « *recherchait une âme derrière son*

⁵⁹ Renan (E.), Qu'est-ce qu'une nation ? op. cit. La Suisse constituée en nation par l'assentiment de ses différentes parties compte trois à quatre langues.

⁶⁰ Ibid. p.53.

⁶¹ Le Peyronnie (D), L'individu et les minorités. La France et la Grande Bretagne face à leurs immigrés, Paris, PUF, 1998, p.12..

⁶² Sur le problème de nationalité et citoyenneté voir Leca (J.), « nationalité et citoyenneté dans l'Europe des immigrations » in Costa-Lascoux (J.) , Weil (P.) (dir.), Logiques d'Etat et immigration, Paris, Kimé, 1992.

équipe tricolore et multicolore »⁶³ ; cette victoire, Blandine Kriegel la résume dans une élégante formule philosophique : « *si la nation a sorti les champions et hissé les drapeaux, c'est parce qu'elle a affirmé haut et clair que nous ne pouvons pas vivre sans vivre ensemble. Qu'il y aura une cité pour tous si les jeunes des cités, blacks, blonds et beurs, sont unis par la volonté de combattre pour la France au milieu des nations du monde* »⁶⁴.

L'acception française de la nation s'opposerait ainsi point pour point à la tradition intellectuelle allemande impulsée par Johann Gottfried Herder et Gottlieb Fichte. Leur ambitieux projet d'une nation ethnoculturelle repose sur des critères objectifs dont la langue : "la langue est à l'homme le sens de son âme"⁶⁵. C'est paradoxalement le sentiment de frustration envers l'hégémonie culturelle du modèle français du siècle des lumières qui incline Herder à cette construction idéologique qui hypostasie la nation allemande. Cette nation doit être enracinée dans la tradition et la filiation biologique ; car soutient Herder, "une nation est aussi bien une plante naturelle qu'une famille [...], rien ne paraît plus directement contraire au but d'un gouvernement que le mélange bizarre des races et des nations réunies sous un sceptre unique"⁶⁶.

Cette vision ethnoculturelle popularisée par Johann Gottlieb Fichte singularise la pensée allemande par rapport à la conception contractuelle française.

Si l'on ne s'aurait exagérer la portée de cette distinction⁶⁷, il demeure que, qu'elle soit objective ou subjective, la nation relève de l'imaginaire ; elle est du côté du projet, elle est à la racine des utopies. L'idée de nation mobilise les

⁶³ Allocution télévisée de J. Chirac, 14 Juillet 1998.

⁶⁴ Kriegel (B.), "Philosophie du Ballon rond" , Le Monde , 17 Juillet 1988.

⁶⁵ Herder (J.G), Traité sur l'origine de la langue, Traduction de P. Penisson, Aubier, 1997, 152.

⁶⁶ Herder (J.G.) – Idées pour la philosophie de l'humanité, Traduction et introduction de M. Rouché Aubier 1962, Presse Pocket 1991, P.173.

⁶⁷ C'est quelque peu une opposition en trompe-l'œil ; chez Renan, le rôle central de la libre adhésion se nuance d'une référence à un passé commun de souvenirs. L'identité ne se décrète pas, elle résulte d'une histoire. De même la nation allemande n'est pas irrémédiablement fermée à ceux qui en acceptent les principes essentiels. Par exemple l'éducabilité, la capacité à être éduqué aux valeurs allemandes (voir Brigitte Krulle, La nation, une idée moderne, Paris, Ellipses, 1999, p.42-43.

affects et offre aux individus la possibilité de pouvoir créer « *une fantasmagorie commune autorisant avec les autres une expérience continûment reprise* »⁶⁸.

C'est pourquoi toute réflexion sur la nation résiste toujours aux critiques ; parce que confondant enjeux de mémoire et enjeux de savoir. Là où la réflexion scientifique s'efforce de faire le départ entre l'axiologie et le réel, certains analystes opposent plus souvent le "pour" et le "contre". Si ce ne sont pas des simples paraphrases des catégories naïves, c'est très souvent une copie impressionniste du réel qu'ils nous proposent, appelant ainsi « exigence théorique », ce qui n'est au fond qu'une formalisation axiologique⁶⁹. L'on peut mutatis mutandis proposer une définition de l'unité nationale qui tienne compte de ces pesanteurs.

3) L'unité nationale

L'unité nationale peut s'appréhender comme une catégorie idéologique mobilisée par le pouvoir en vue de la construction d'un ordre politique idéalement homogène. Elle est une vision du monde, un *weltanschauung*, qui traduit les préoccupations existentielles d'un peuple à une époque donnée de l'histoire. Pour désacraliser la réflexion sur la nation⁷⁰, l'on ne saurait établir deux sphères indépendantes : celle d'un savoir scientifique jamais contaminé et celle de l'expérience première, toujours mystifiée. Si en revanche on considère l'unité nationale comme une "configuration" symbolique⁷¹, l'on devrait prendre en compte les représentations qu'en font les acteurs dans leurs activités tactiques d'imposition de sens dans le champ politique. Il s'agit pour l'essentiel d'un projet d'homogénéisation par l'imaginaire que les hommes politiques expriment

⁶⁸ Enriquez (E.) – « Pour une analyse du sentiment national » in *Tumultes*, n° 9, 1997, p.34.

⁶⁹ Voir l'ouvrage de Kegne Pokam Emmanuel, *La problématique de l'unité nationale au Cameroun*, Paris Harmattan, 1986 ; voir également l'essai de M. Mbuyenga Elenga, *Tribalisme et problème national en Afrique noire : Le cas du Kamerun*, Paris, Harmattan, 1989.

⁷⁰ Ansart (P.) – « Pourquoi le sentiment national et comment l'étudier ? » op. cit, p.9

⁷¹ La « configuration » est une notion utilisée par Norbert Elias pour traduire des situations socialement structurées. Elle se rapproche de la nation de "champ" (Bourdieu) ou de "système d'action" (Crozier). Elle suppose l'existence des enjeux, des règles, des ressources de pouvoir (Norbert Elias, *Qu'est-ce que la sociologie ?* trad. Aix-en-Provence, Ed. de l'Aube, 1991, p.157).

dans des formules toujours chargées euphoriquement : « *Le Cameroun avec ses peuples divers constitue un immense réservoir d'avenir à condition que chacun de ses enfants se sente camerounais d'abord, s'imprègne sans cesse de la mystique de l'unité* »⁷² déclare le Président Ahidjo. Pour le Président Paul Biya, l'unité nationale « *implique que les camerounais sont d'abord camerounais avant d'être Bamiléké, Ewondo, Foulbé, Bassa, Boulou, Douala, Bakweri, Baya ou Maka...* »⁷³.

C'est cette construction discursive de la nation qu'il faut passer au crible de l'objectivation et non la réification du concept même de la nation. Car le discours politique crée "un monde des choses"⁷⁴ qu'Emile Durkheim croyait passible d'une analyse scientifique.

Notre approche de l'unité nationale s'inscrit dans la perspective webérienne de la "sociation". La notion de "communauté imaginaire" sera appréhendée dans le sens de l'association des divers segments de la société sur la base des intérêts rationnellement motivés et négociés en fonction des configurations de la conjoncture politique⁷⁵. Il s'agit d'une approche résolument constructiviste ; le problème n'étant plus de célébrer les origines nationales : vision réifiée et organiciste héritée du romantisme, mais de restituer aux acteurs leurs rationalités pour mieux comprendre pourquoi le concept de nation a été toujours au cœur des luttes sociales et politiques ; sur ce point, le concept de "nation" se rapproche de celui du "peuple" car, il s'agit également d'un enjeu de représentation⁷⁶.

La notion de mutation est pourtant relativement aisée à saisir.

⁷² In 3^e congrès ordinaire de l'Union Nationale Camerounaise, Bafoussam, février 1980, Groupe Média International, 1982, p.80.

⁷³ Discours de clôture du 2^e congrès extraordinaire de l'Union Nationale Camerounaise, septembre 1983, in Message du renouveau, An I, Yaoundé, SOPECAM, 1986, p.237.

⁷⁴ Berger (P.), Luckmann (T.), La construction sociale de la réalité, Paris, Mendiants, Klincksiek, 1986, p.30.

⁷⁵ Weber (M.), Economie et société, Paris, Plon, 1995, T1, p.374.

⁷⁶ Nguélieutou(T.A.), Le peuple dans la vie politique camerounaise post-coloniale, Thèse de doctorat en science politique, Université de YaoundéII, 2004, PP.5-20 ; voir également Noirel (G.), « La construction historique de la nation » in Yves Michaud. (dir.) , Le pouvoir, l'Etat, la politique ; Université de tous les Savoirs, Paris, Odile Jacob, 2002, p.69.

B- MUTATIONS POLITIQUES

La mutation sociale est une modification substantielle ou relative d'un système social sous le fait d'un désordre imprévisible ou résultant de l'activité tactique des acteurs sociaux. L'on comprend que par rapport au changement social⁷⁷, la mutation ait un statut modeste en science politique ; les auteurs privilégiant l'instant spectaculaire, révolutionnaire au détriment d'une acuité du regard scientifique qui aurait permis de cerner la variabilité et la pluralité des phénomènes du changement⁷⁸.

Pourtant la fécondité de la notion de mutation paraît irrécusable. Elle subsume les autres formes de changement sous un paradigme représentatif. Les mutations apparaissent ainsi comme un modèle de conjugaison à partir duquel on peut illustrer une série de phénomènes de modification structurelle du système politique. Qu'elles transforment de manière radicale un système politique en recourant à la violence révolutionnaire, qu'elles impliquent de nouvelles régulations, qu'elles soient durables, collectives, éphémères ou sectorielles, ou qu'elles évoquent simplement l'idée que le changement est un phénomène de surface, le politologue doit avoir à l'esprit qu'il a affaire à « *un objet qui parle, qui le trompe ou mieux qui se trompe* »⁷⁹ ; *"il doit s'imposer une polémique incessante contre les évidences aveuglantes qui procurent à trop bon compte l'illusion du savoir immédiat et de sa richesse indépassable"*⁸⁰.

Cette manière de concevoir les mutations a partie liée avec le "piecemeal engineering" de la tradition anglo-saxonne, c'est-à-dire avec l'"incrémentalisme" qui a l'avantage épistémologique de revaloriser les

⁷⁷ Le changement social se repère sous quatre manifestations: 1) il implique de nouvelles régulations (option structurelle), 2) on peut l'identifier dans le temps par rapport à une situation de départ, mais aussi en courte ou moyenne période, 3) il est durable, 4) il est collectif (Dictionnaire de sociologie, Paris, A. Colin, 1995, P. 18)

⁷⁸ L'ouvrage de Fabien Eboussi Boulaga présente ce parti-pris analytique qui ne renseigne pas sur la relative émasculature qui a reconfiguré le système politique camerounais (la démocratie de transit au Cameroun, Paris, Harmattan, 1997).

⁷⁹ Lacroix (B) "Systémisme ou systé-mystification, Annales de la faculté de droit et de Science politique, Université de Clermont, 1974, fascicule 11, P 286.

⁸⁰ Bourdieu (P), Chamboredon (JC), Passeron (JC), Le Métier de sociologue, Mouton, Bordas, Paris, 1968, P. 35.

réformes limitées en les considérant à la fois comme conséquences et génératrices des mutations politiques.

Notre champ temporel d'étude (1982-2000) est révélateur de cette exigence. La période allant de 1982 à 1990 marquée par le monolithisme a pourtant enregistré par "incrémentation" des modifications qui, bien que apparemment passives n'en ont pas moins contribué à la cristallisation des forces subversives : candidatures multiples, la scission intrapartisane dans l'Union Nationale Camerounaise - devenue le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais - entre les "rénovateurs" et les "conservateurs", les primaires au sein du parti⁸¹.

Le professeur Luc Sindjoun considère même les élections présidentielle, législatives et municipales des années 1988 et 1987 comme « *une mutation paradigmatique* »⁸². La période pluraliste sera caractérisée par un élargissement des "structures d'opportunités politiques" consécutif à l'émergence d'un marché politique concurrentiel.

En conséquence, toute analyse qui minimiserait ces micro changements ne nous paraît pas répondre à l'étalon de la scientificité. Ce serait un nominalisme élaboré au gré d'une démonstration partisane.

Le concept d'"habitus"⁸³ nous sera d'un apport considérable dans l'explication de la mutation politique au Cameroun. Son utilisation dans une perspective constructiviste conforte notre hypothèse de la régulation conservatrice qui s'inspire d'une tradition sociologique initiée par Antonio Gramsci : celle d'une "révolution passive" dont la révolution napolitaine de

⁸¹ Certes cette semi-compétitivité a été largement contrôlée par le parti unique qui limitait les listes à trois au maximum dans chaque circonscription. Le parti avait également la charge d'investir les candidats et d'élaborer le programme électoral. Néanmoins, cette concurrence imparfaite constitue un acte de rupture.

⁸² Sindjoun (L.), «Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole politique, Etat parlementaire et Etat seigneurial » in La révolution passive : Etat, société et changement, Codesria, 1999, P. 280

⁸³ L'habitus est un terme ancien qu'on trouve chez Aristote ; actuellement utilisé dans le cadre du courant animé par Pierre Bourdieu, il désigne un système de dispositions durables acquis par l'individu au cours du processus de socialisation. Il n'est pas figé, il subit des mutations. Il permet à l'individu de construire des stratégies anticipatives face aux défis du changement

1799 constitue le type idéal⁸⁴. L'usage du concept d'"habitus" nous renseignera sur la forte détermination des arrangements institutionnels antérieurs sur la dynamique du changement politique au Cameroun. Autrement dit, il nous fera observer que la mise en crise du régime n'a pas abouti à une table rase, mais à une configuration négociée portant les stigmates du monolithisme.

Notre concept de "mutation politique" est donc large et a valeur paradigmatique ; car en dehors des phénomènes purement révolutionnaires, il enregistre également des petites secousses "incrémentales" qui modifient par un "effet de halo" la physionomie du système⁸⁵. Dans cette perspective, la mutation du système politique camerounais est une mutation réformatrice avec conservation de l'unité⁸⁶. La dynamique de l'unité nationale et des mutations politiques peut sommairement être représentée dans les schémas ci-dessous.



1- Mutation réformatrice 2- Mutation avec conservation de l'unité

Le schéma n° 1 montre qu'après la crise politique, le système a fait sa mue. Il n'est plus ce qu'il était. So demeure So mais avec une nouvelle configuration (S'o), la démocratie n'aura pas été "en transit" ; elle aura "passivement" révolutionné le système. Pour parler comme Bourdieu, l'"habitus" monolithique aura été quelque chose de "puissamment générateur"⁸⁷.

Le schéma n°2 montre comment cette mutation n'a pas mis en cause la logique unitaire, et comment le parti unique s'est régénéré dans une logique

⁸⁴ Ginsborg (P), « Gramsci and Era of Bourgeois revolution », in JA Davis (ed), Gramsci and Italy passive révolution, London and New York, Croom Helm/Noble Books 1979, P. 47. Jean François Bayart en a fait une large usage dans les études africaines (l'Etat en Afrique, paris, Fayard, 1989, P.22.240)

⁸⁵ En sociologie, l' « effet de halo » est un phénomène de contagion dans un espace social spécifique constitué de relations objectives entre des positions de pouvoir ; l'"effet de halo" comme l'"effet de champ" obéit à une logique qui est propre au "champ" (voir Bourdieu (P.) Questions de sociologie, Paris, Minuit, 1980, p. 113.)

⁸⁶ L'usage que nous faisons de la notion de mutation est loin d'être étreiquée. On peut ainsi inclure dans le paradigme : 1- les mutations réformatrices qui supposent la transformation d'une situation So en S'o, c'est-à-dire que le système a subi un phénomène d'hybridation. 2- Les révolutions : une situation So devient une situation S1 c'est la table rase). 3- Mutation par scission : une situation So crée une fragmentation qui débouche sur S1 et S2. 4- Mutation avec conservation de l'unité : So engendre un S'o ou un S1 fonctionnant dans une logique unitaire. 5- Mutation par inclusion : deux situations S1 et S2 fondent un ensemble unique et intégré S3 (G. Ribeill, Tensions et mutations sociales, Paris, PUF, 1975, P.143)

⁸⁷ Bourdieu (P), Questions de sociologie, op.cit, P 134.

concurrentielle impliquant les autres forces politiques. Nous appellerons à la suite de Norbert Elias, "parlementarisation" de la vie politique camerounaise⁸⁸, l'intériorisation des habitudes de concurrence, les concessions de politesse, la maîtrise des enjeux et des règles du jeu politique qui contribuent à la pacification de cette vie politique.

Nous sommes loin des problématiques "instituées" qui privilégient l'instant spectaculaire du changement en ravalant le modèle camerounais en une sorte de reproduction atavique du système. Quid enfin de la notion de régulation conservatrice ?

C- LA REGULATION CONSERVATRICE

L'importance grandissante des institutions dans les organisations sociales et les relations professionnelles, et la fécondité méthodologique du néo-institutionnalisme constituent le prétexte légitime d'une réélecture du politique. Comme le constate Jacques Commaille, la science politique avait largement « déserté l'un des questionnements majeurs de la pensée politique : celle de la construction de l'ordre politique »⁸⁹.

Aujourd'hui, la résurgence du concept de régulation politique est largement tributaire de l'émergence d'un nouveau régime de connaissance. Une nouvelle conception de l'ordre social fait son apparition et qui n'est plus ni le fait de composition des relations individuelles, ni l'effet d'un processus structurel de domination, mais plutôt la résultante d'un arrangement institutionnel négocié⁹⁰. Durkheim postulait déjà naïvement de poser la conscience collective comme lieu de production des règles sociales⁹¹, sans

⁸⁸ Elias (N) – La civilisation des moeurs, Paris, Calman-Levy, 1985, PP. 34-35.

⁸⁹ Commaille (J.) « La régulation politique : L'émergence d'un nouveau régime de connaissance » in Jacques Commaille et Brunot Jobert (dir.), Les métamorphoses de la régulation politique, Paris, LGDJ, 1998, P.11.

⁹⁰ Voir à ce sujet, Reynaud (J.D), Les règles du jeu, l'action collective et la régulation sociale, Paris, A. Colin, 1989.

⁹¹ La conscience collective est le concept clé de l'analyse durkheimienne ; c'est un état représentatif, cognitif et émotionnel qui embrasse, outre la personne elle-même, tous les individus du groupe de même que les intérêts et les valeurs culturelles (l'on comprend que sa conception de la régulation soit fonctionnaliste (voir, De la division du travail social, 1893).

imaginer que celles-ci puissent provenir d'une régulation conjointe où la règle commune peut être un compromis ou une accommodation entre groupes rivaux.

La science politique s'est progressivement émancipée face aux inutiles connotations fonctionnalistes de la régulation politique. Elle marque désormais le déplacement d'une normativité durkheimienne vers une norme dont l'opérationnalité n'est concevable que dans le jeu de l'action collective⁹². L'action bien plus que l'ordre devient un problème de recherche privilégié et le jeu de l'action collective, un point d'entrée. Dans cette perspective, le pouvoir d'Etat n'est plus homogène (il ne l'a d'ailleurs jamais été) ; il n'est plus le centre géométrique de la diffusion et de l'imposition de l'ordre. Les analyses savantes soulignent la complexité, la fragmentation, la fluidité et la concurrence qui s'installent dans le champ dirigeant. Et comme le souligne Jean Claude Thoenig, *"le temps n'est pas à l'arrogance de l'Etat providence... la centralité des autorités publiques est battue en brèche"*⁹³. C'est le sens de l'observation de Bernard Lacroix qui considère "la représentation instituée de l'Etat" comme un obstacle à l'analyse politique⁹⁴.

Une analyse cursive sans doute influencée par une posture "statophobique" de l'école américaine du "public choice", propose de substituer au modèle "top down", l'approche dite "bottom up" qui suggère de partir de l'examen des situations concrètes pour pouvoir formuler des dispositifs efficaces et efficaces pour la mise en œuvre des directives centrales⁹⁵ ; cette approche résout une difficulté par une difficulté, car le *"constat du caractère toujours problématique d'une régulation par le haut ne saurait conduire à*

⁹² Crozier (M), Erhard (F), L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective, Paris, Seuil, 1982, P. 49.

⁹³ Thoenig (J.C)- « L'usage analytique du concept de régulation » in Jacques Commaille et Bruno Jobert, op cit, P. 47

⁹⁴ Il dénonce ainsi la tentation à l'isolement de l'Etat comme catégorie sui generis détachée du social. De même dénonce-t-il l'illusion de l'unité de l'Etat qui exagérerait sans mesure l'emprise que l'on lui prête sur le fonctionnement social (Lacroix Bernard, « ordre et ordre social : objectivisme, objectivation et analyse politique » in Grawitz (M), Leca (J), Traité de science politique, Paris, PUF, T1, 1985 P. 475-476.

⁹⁵ Hjern (B.), Porter (J.) "Implementation structures: a new unit of analysis", Organization studies, 2, 1980.

*prétendre à l'avènement d'une régulation par le bas*⁹⁶, laquelle reste dans le registre des grandes utopies.

Notre conception de la régulation politique appréhende l'Etat comme un acteur participant à la construction collective du compromis social. Les décisions politiques deviennent l'aboutissement d'un processus négocié. Il s'agira de prendre en compte les tensions, les ruptures et les contradictions que produisent la variété des acteurs et des instances politiques dans leur activité tactique.

On peut dès lors observer que même si la période monolithique a été marquée par une forte centralité des décisions politiques, elle n'a pas pour autant été unanimiste et inhibitrice des voix dissonantes. La période pluraliste quant à elle est une période de "fluidité politique" qui révèle les enjeux de la négociation permanente entre le pouvoir et les autres forces politiques.

Cette observation frôle notre problématique de la régulation conservatrice qui peut être en définitive définie comme une gestion de la dynamique démocratique fortement influencée par les arrangements institutionnels du monolithisme. Elle se décline sous trois modalités : une régulation discursive qui met la parole au service d'une idéologie (unité nationale), une régulation qui privilégie les "efforts performatifs" du droit dans l'entreprise idéologique d'unification ; une régulation cathartique qui consacre les liturgies politiques comme facteurs de mobilisation sociale. L'on comprend que l'unité de l'Etat soit canonisée comme une icône que le pouvoir promène sur tous théâtres institutionnels et sociaux. Elle justifiera toutes les réticences et toutes les manœuvres de pérennisation du pouvoir.

Somme toute, la régulation conservatrice a partie liée avec la "révolution passive" qui *« est un changement bricolé par lequel le régime et ses acteurs dominants, confrontés à la revanche de la société... parviennent à la relative émasculature révolutionnaire de celle-ci à travers des réformes politiques, la*

⁹⁶ Commaille (J.° « La régulation politique », op, cit, P. 19.

cooptation gouvernementale de certaines élites de l'opposition, la canalisation institutionnelle de l'opposition etc. »⁹⁷. La régulation conservatrice n'est pas synonyme d'immobilisme ; il y a certes quelques rémanences, mais conclure à l'atavisme du système, participe d'un nominalisme qui ne ferait que paraphraser des catégories naïves. La reproduction sociale est un procès dynamique qui suscite réticences et contestations : les sociétés humaines remarque Georges Balandier, sont toujours engagées dans un combat permanent contre le désordre qu'elles engendrent, l'entropie qui les menace. Et, ce n'est pas céder au pittoresque de la formule que d'affirmer qu'en se reproduisant sur le modèle de l'identique, toute société se produit et devient autre.

La clarification conceptuelle rend aisée l'élaboration du bloc des hypothèses.

III - PROBLEMATIQUE ET BLOC DES HYPOTHESES

Pour restituer à l'hypothèse de travail sa vérifiabilité, sa spécificité et sa conformité avec l'état d'avancement de la science, la problématique se révèle comme une question préalable qui conditionne son élaboration.⁹⁸ La trajectoire de la construction de l'Etat camerounais épouse les contours d'un mouvement sinusoïdal en trois séquences :

- la période d'autonomisation de 1940 à 1966 caractérisée par le multipartisme intégral "plombé" à partir de 1962 par la répression de la subversion ;
- la période monolithique(1966-1990) caractérisée par un monopole dur et une inextricable connexité entre le parti et l'Etat avec des essais de desserrement endogène du parti ;
- la période pluraliste (à partir de 1990) avec l'insertion dans le marché politique du paradigme de la concurrence.

⁹⁷ Sindjoun (L.) La démocratie passive, op. cit., P. 3.

⁹⁸ Telles sont d'ailleurs d'après Grawitz les conditions de sa validité et de son opérationnalité (Méthodes des sciences sociales, op. cit., p.262-263.

Cette périodisation de la sociologie de l'Etat a fortement déteint sur la nature des écrits consacrés à la question de l'unité nationale. Ecrits qui se perdent dans des généralités parce que saisissant la réalité à travers le prisme de ce tritype. D'où le caractère événementiel des cas analysés qui cèdent très souvent à l'exercice passablement paresseux de la chronique de la construction et de la dramatisation de l'ethnie⁹⁹. D'autres par contre privilégient la dimension juridique de l'analyse et considèrent les mutations constitutionnelles comme des étapes séquentielles de la construction nationale.¹⁰⁰ Ce faisant, les juristes en particulier mettent à profit les propriétés performatives du droit pour faire croire et institutionnalisent le droit comme langue légitime pour parler des institutions politiques.

Cette manière d'apprécier les processus politiques ignore parfois les acteurs et les forces sociales qui font l'histoire et lui imposent une trajectoire.

Nous avons voulu dépasser cette approche pour révéler certains aspects - jusque-là oubliés - de la construction de l'Etat et de la régulation de l'ordre et du mouvement sociaux. Il s'agit d'un renouvellement de la problématique autour de la capacité du système à piloter les "conjonctures critiques" même les plus fluides¹⁰¹ en les réappropriant, en les domestiquant et en les pervertissant pour imposer le monopole sur le "marché politique".

Notre interrogation fondamentale est de facture systémique et pourrait se formuler de la façon suivante : comment le système politique camerounais a-t-il pu résister et s'adapter dans un paysage aussi diversement clivé, aux soubresauts des demandes démocratiques? Pourquoi une société qui a enregistré une longue

⁹⁹ Dans ce sillage, on peut citer : Emmanuel Kengne Pokam, La problématique de l'unité nationale au Cameroun, Paris : L'Harmattan, 1986 ; Kanga Victor, Le duel camerounais : L'Harmattan, 1985. Abel Eyinga. Introduction à la politique camerounaise, Paris : L'Harmattan, 1984. Hubert Mono Ndjana. De l'ethnofascisme dans la littérature camerounaise, Club Unesco de l'Université de Yaoundé, 1987. Le Cameroun éclaté : anthropologie des revendications ethniques (collectif changer le Cameroun), Yaoundé : Editions C3, 1992.

¹⁰⁰ Kamto (M.). "Dynamique constitutionnelle du Cameroun indépendant" in Revue juridique africaine, n°1-3, 1995, p. 7-49. L'enjeu pour Maurice Kamto, Professeur de droit, tient à l'imagination professionnelle qu'il se fait du futur souhaitable. Ainsi a-t-il proposé au débat sur la révision de la constitution du 18 janvier 1996, une mouture de constitution qu'il jugeait plus adaptée à la situation du pays.

¹⁰¹ Selon Michel Dobry, les "conjonctures critiques fluides" sont celles qui conduisent au changement d'état du système (Sociologies des crises politiques, Paris, PFNSP, 1992, p.40).

parenthèse de contestation politique voire violente, n'a-t-elle pas construit une matrice de perception et d'action capable de mettre en crise le système et d'organiser son entropie ? Pourquoi a-t-elle produit une transition sans alternance alors que la vigueur des revendications augurait d'un basculement probable du système. La répression a-t-elle suffi à réaliser cet objectif ? N'existait-il pas une autre force qui transcende le droit et la répression qui pût catalyser les ferveurs autour de certains idéaux ?

Ce questionnement révèle la singularité de la trajectoire camerounaise des mutations politiques largement influencée par la mobilisation des valeurs de rassemblement au détriment d'un desserrement de l'état de l'Etat.

Une telle problématique qui se démarque de l'"Etat-traumatisme", s'inscrit dans le sillage de la science politique symbolique qui présente le capital et la contrainte symboliques comme des aspects déterminants de la régulation sociale.

En conséquence, nous posons l'hypothèse suivante : la survie et le maintien du système politique camerounais tiennent à la diffusion par le pouvoir, d'une culture politique dominante soigneusement entretenue par l'"idéologie" de l'unité nationale, présentée comme force inspiratrice de l'encadrement des mutations politiques. D'une remarquable performance dans la période monolithique, l'idéologie de l'unité ne manque pas d'inspirer le pilotage de la démocratisation. Elle apparaît comme le rempart légitime de la conservation politique. Dans la période pluraliste, elle sert à réprimer idéologiquement le syndrome sécessionniste. C'est une sustentation à la "*fragilisation du mythe de l'Etat transcendant*".¹⁰² Idéalisée, l'unité nationale devient un symbole de "référence" et de "condensation".¹⁰³ C'est dire en définitive que c'est la fonctionnalité "idéocratique" du système qui en assure la survie. Toutefois, une réification excessive du paradigme unitaire participerait d'une survalorisation du facteur idéologique et d'une célébration de l'extraordinaire capacité du pouvoir à

¹⁰² Sindjoun (L.). L'Etat ailleurs, op. cit. P.188.

¹⁰³ Sapir (E.). Anthropologie politique, Paris : Le Seuil, 1979, p. 51.

étouffer les dissonances. Il est question pour nous de lire l'idéocratie camerounaise et ses "effets de croyance" dans la construction d'une culture politique dominante, sans perdre de vue que la pérennité du système dépend aussi - dans une mesure significative - de la mobilisation des appareils repressifs de l'Etat.

Cette hypothèse sera objectivée à travers une appréciation de la technologie discursive du Président de la République qui privilégie les déterminants unitaristes. Le discours politique faut-il le rappeler, est un pouvoir ; car il s'agit pour le locuteur de prendre la parole, d'imposer des symboles et des rites discursifs, de faire comme si les mots possédaient un contenu stable, une signification unique. En cela les mots sont, comme l'écrit Maurice Tournier des "signes-pouvoirs".¹⁰⁴

Les préoccupations unitaires sont également lisibles dans l'infrastructure juridique qui participe à l'effort d'imposition de cet ordre de l'Etat. Une telle conception téléologique du droit s'inscrit dans la perspective Webérienne de la "sociation", figure sociologique du compromis d'intérêts motivés rationnellement dans une coalition gouvernementale intégrant divers groupes ethno-régionaux.¹⁰⁵ Ce recours à Weber précise le sens que nous donnons à l'unité nationale qui ne saurait se comprendre comme une "solubilité chimique" de l'ethnie dans une hypothétique nation sans clivage ; mais un "vouloir vivre collectif" sous sa forme consociative.

Evidemment, il n'est pas question pour nous de confiner notre hypothèse à un travail d'imposition unilatérale d'une vision unitaire par l'Etat ; il conviendra d'explorer la dimension échange politique qui suppose un pari sur la réciprocité avec le groupe ethno-régional comme contrepartie de la promotion gouvernementale. Ce serait *“un autre horizon d'interprétations où figurent*

¹⁰⁴ Tournier (M.). "Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique", Langages, 117, 1995

¹⁰⁵ Weber (M.). Economie et société, Paris : Plon, 1995, T1, p. 78. Cette « sociation » selon Weber entretient la "communalisation", car la cooptation au sein du gouvernement d'un ressortissant d'une ethnie renforce le sentiment subjectif de ses "frères" d'appartenir à la nation.

l'intégration nationale et la légitimité nationale du régime''.¹⁰⁶ Car dans une certaine mesure, les revendications ethno-régionales et leur orientation vers l'Etat comme justicier est une reconnaissance de son monopole de la contrainte légitime et de sa capacité distributive. En plus, les entrepreneurs ethniques utilisent généralement des catégories "produites et garanties par l'Etat".¹⁰⁷

L'opérationnalisation de cette hypothèse pose alors le problème de la démarche méthodologique.

IV- LES CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES

La construction de l'unité nationale à l'épreuve des mutations politiques pose d'une part le problème de la régulation par le pouvoir central des rapports sociaux ; régulation orientée dans le sens de l'édification de la transcendance de l'Etat et d'un plus grand affermissement de son autorité. C'est une forme de pénétration périphérique de l'Etat considérée comme un facteur d'intégration politique.¹⁰⁸

D'autre part, elle pose celui de la réaction consécutive de la société qui par l'entremise des logiques endogènes module des "échancrures" sur la forme unitaire voulue par le pouvoir central. La société n'est pas un réceptacle des infrastructures juridiques injectées par le centre. Bien au contraire, la relation entre le centre et la périphérie est d'essence bijective inférant des échanges symétriques entre les deux secteurs.

Cette double contrainte bilatérale oriente notre analyse à l'adoption du modèle "centre-périphérie" conçu dans une perspective systémique. Ensuite parce qu'il s'agit d'étudier les mutations politiques, la méthode institutionnelle nous sera d'une grande utilité ; le droit étant un instrument fondamental de la

¹⁰⁶ Sindjoun (L.). La politique d'affection en Afrique noire : société de parenté, société d'Etat et libéralisation politique au Cameroun, GRAF/ Boston University, 1998, p. 20.

¹⁰⁷ Bourdieu (P.). Raisons pratiques, Paris : Le Seuil, 1997, p. 101.

¹⁰⁸ Coleman (J.S.). "The concept of political penetration", Government and rural development in Africa. Essays on political penetration, 1977, p.4-18.

construction de l'Etat.¹⁰⁹ Ces deux approches seront complétées par l'analyse du contenu largement usitée dans l'étude du discours politique.

A - LE MODELE CENTRE-PERIPHERIE

Popularisée par les développementalistes, l'analyse centre-périphérie a contribué à la compréhension de la complexité des processus politiques en Afrique.¹¹⁰ Surtout pour un continent où la plupart des Etats venaient à peine d'achever la construction d'un centre politique.

L'intelligibilité de ce modèle tient à la distinction entre un centre qui est le point de départ de la pénétration politique de l'Etat, et d'une périphérie qui est l'ordre social, champ soumis à la colonisation du centre. Ensuite, la pertinence du modèle se lit dans les influences réciproques entre les deux niveaux. Le centre constitue la figure symbolique de la monopolisation de la représentation de l'Etat, de l'usage de la violence et de l'unité de la société. La périphérie représente le lieu de production des micro-pouvoirs que le centre cherche à discipliner par un travail d'"imposition du sens" de l'unicité du pouvoir. Le centre et la périphérie apparaissent ainsi dans leur combinaison comme un paradigme fécond dans la compréhension de la construction de l'unité de l'Etat.¹¹¹ Ce modèle est donc d'une robuste capacité heuristique à condition de ne pas le banaliser à l'excès.

Dans notre étude qui privilégie la dimension "idéocratique" de la gestion, le centre est considéré comme le lieu unique "d'impulsion politique".¹¹² Mathématiquement parlant, c'est l'axe de symétrie. Ceci semble proéminent dans

¹⁰⁹ Giddens (A.). *La construction de la société*, Paris, PUF, p. 222-223. Voir aussi, Shills (E.). *Center and periphery*, Chicago University Press, 1975.

¹¹⁰ Badie (B.). *Le développement politique*, Paris : Economica, 1978. Medard (J.F.) "le rapport de clientèle", *RFSP*, vol. XXVI, n°1, fév.1976, p. 103-130. Lemarchant (R.). "Political exchange, clientelism and development : a preliminary analysis", *comparative politics*, january 1972. Powell (John D.). "Peasant society and clientelistic politics", *American political science review*, LXIV, 2, juin, 1970.

¹¹¹ Chevallier (J.). "Le modèle centre-périphérie dans l'analyse politique", *Centre, périphérie, territoire* ; Paris : PUF, 1978, p. 7.

¹¹² Burdeau (G), *Droit constitutionnel et institutions politiques*, L.G.D.J, 1995, p. 26.

l'exemple du Cameroun qui a hérité partiellement d'une tradition Jacobine de totalisation politique de l'espace.

Lorsque par exemple, nous passons en revue le corpus discursif retenu, nous apercevons que la police discursive du Président de la République est largement dominée par des thèmes et des items de l'unité ou du rassemblement. C'est la dimension psychologique de la construction de la centralité, puisque le discours dans une certaine mesure structure les schèmes de représentation et de perception.¹¹³ Sa performance démonstrative n'en est que frappante quant à la prééminence de la thématique unitaire.

Dans ce contexte, toute communication politique telle que les allocutions rituelles, les interviews, les toast diplomatiques, les discours de propagande constituent des “biens symboliques”¹¹⁴ que le centre diffuse à la périphérie pour susciter l'allégeance aux vertus de l'unité et de l'indivisibilité de l'Etat. L'idéologie de l'unité réalise ainsi la fonction d'intégration par contrainte symbolique.

De même, l'Etat qui détient le monopole de la contrainte légitime réalise les mêmes objectifs unitaires par l'entremise du droit qui, dans la perspective hégélienne, est la matérialisation contraignante de l'idéologie. Il sera par conséquent intéressant d'observer la réaction de la périphérie par rapport à cette pénétration physique et psychologique de l'Etat ; réaction qui ne se résume pas en une résignation.

L'importance du droit nous situe au cœur de la méthode institutionnelle qui à partir de 1980 est devenue un des paradigmes féconds de l'analyse des mutations politiques.

B - LA METHODE (NEO-)INSTITUTIONNELLE

¹¹³ Breton (P.). “L'argumentation dans la communication”, Usages et réceptions des médias, Journée d'études du 26 mai 1998, Ecole normale Saint-Cloud.

¹¹⁴ Bourdieu (P.). Raisons pratiques sur la théorie de l'action, Le Seuil, 1994, p. 175-212.

Pour le politologue, la résurgence de l'analyse institutionnelle relève de l'ironie du sort. Car après avoir été supplantée par le behaviourisme triomphant des années 1950 - 1970,¹¹⁵ elle revient sous une nature protéiforme et s'impose progressivement comme catégorie pertinente de l'analyse comparée des processus de mutations politiques. La méthode néo-institutionnelle se singularise par l'utilisation des institutions comme variables explicatives autonomes. Elle ne s'identifie pas au formalisme juridique ou à l'exégèse juridique qui est *"porté à ignorer non seulement les luttes qui donnent naissance aux institutions et dont les constitutions ne sont qu'une formulation apaisée, mais aussi les luttes pour la définition des usages légitimes des institutions qui prennent forme à la faveur de l'usage effectif de celles-ci"*¹¹⁶. L'école positiviste du droit avait pour objectif principal de bien lire le texte en dégagant le sens et la portée des mots et des concepts. Approche indispensable mais insuffisante puisque seul le point de vue de l'auteur l'intéresse. Elle est de surcroît unidimensionnelle et se démarque de l'esprit critique.

Le néo-institutionnalisme se trouve aujourd'hui renouvelé, de même que son champ d'investigation qui désormais couvre l'étude traditionnelle de l'Etat, les institutions formelles ou sociales, la démocratisation, les luttes pour le contrôle du pouvoir politique. L'institution reçoit ainsi une définition flexible incluant à la fois les structures formelles, les normes sociales, les symboles, les idées ; et un accent particulier est mis sur *"l'autonomie des institutions et sur leur capacité à structurer leur environnement."*¹¹⁷

Dans le cadre de notre analyse, il sera question de révéler l'extraordinaire capacité des institutions de l'Etat à créer les conditions de leur propre

¹¹⁵ Voir l'important ouvrage classique de Almond (G.) et Verba (S.). *The civic culture : political attitudes and democracy in five nations*, New Jersey, Princeton University Press, 1963.

¹¹⁶ Lacroix (B.) et Lagroye (J.). *Le Président de la République : usages et genèse d'une institution* (sous la Dir. De...), Introduction, PFNSP, 1992, p. 41.

¹¹⁷ Gazigo (M.). *"Le néo-institutionnalisme dans l'analyse comparée du processus de démocratisation"*, *Politique et Sociétés*, op. cit, p.1. Pour une utilisation combinée des institutionnalismes historique, sociologique et rationnel, voir : Taltou(E), *Constitution et politique au Cameroun*, Thèse de doctorat, Université de Yaoundé II, 2005, PP.25-29.

reproduction. C'est le sens que donnent Schmitter et T. Karl au néo-institutionnalisme, lorsqu'ils observent que les arrangements institutionnels en place avant la transition sont porteurs de normes, de mœurs et d'habitudes qui continuent d'influencer la manière dont le processus évolue¹¹⁸ : c'est la dimension historique de l'institutionnalisme ; il s'agit d'une lutte historique entre acteurs politiques pour le contrôle des ressources juridiques.

Il est à noter propos à ce que la période monolithique a légué sur chacun de ces points, un héritage institutionnel qui déteint considérablement sur la consolidation des acquis de la mutation. Il en est ainsi des principes constitutionnels de l'unité et de l'indivisibilité de l'Etat qui "plombent" tout processus de décentralisation de la forme de l'Etat.¹¹⁹ L'on s'apercevra que le néo-patrimonialisme concourt dans une mesure significative à cette adaptation conservatrice. Notre perception du néo-institutionnalisme a peut-être le tort de s'inscrire dans la mouvance de la "path dependance"¹²⁰, mais nous l'envisageons dans la perspective de Michel Dobry qui implique des choix stratégiques, des séquences historiques et des bifurcations.¹²¹

Ainsi le néo-institutionnalisme historique révélera l'idée constitutionnelle de l'unité de l'Etat comme un puissant facteur de conservation politique.

L'institutionnalisme historique sera doublé du néo-institutionnalisme rationnel pour faciliter la compréhension de la logique du choix des acteurs politiques en conjoncture de démocratisation. Le néo-institutionnalisme rationnel restitue à l'acteur son autonomie en le plaçant au centre d'une foisonnante palette de choix devant laquelle opèrent sa liberté et sa rationalité.

¹¹⁸ Karl (T.L.) et Schmitter (P.). 'Les modes de transition en Amérique Latine, en Europe du Sud et de l'Est', *Revue internationale des sciences sociales*, n°128, 1991, p. 289-291.

¹¹⁹ Le même phénomène est observé par De Taras Kuzio, dans le cas de la transition ukrainienne ; reprenant ainsi une hypothèse émise par Dankwart Rustow (De Taras Kuzio "The national factor in Ukraine's quadruple transition", *contemporary politics*, vol.6, n°2, 2000, p.143-164 et "Transition in post-communist states : triple or quadruple ?", *Politics*, vol. 21, n°3, 2001, p.169. Voir également Dankwart A. Rustow, "Transitions to democracy : toward a dynamic model", *Comparative politics*, vol.2, n°2, 1970, 350.

¹²⁰ La "Path dependance" ou dépendance du « sentier » relève d'une conception linéaire de l'évolution des sociétés politiques dépendant des institutions antérieures (voir P. Pierson "increasing returns to path dependance and the study of politics", *American political science review*, vol.94, n°2, 2000, p.251-267).

¹²¹ Dobry (M.)-« Les voies incertaines de la transitologie , choix stratégiques, séquences politiques », *RFSP*, vol.50, n°4-5, 2000, p. 585-614.

La constitution, les élections, les instances de représentation et de négociation politiques constituent des "biens" investis d'une forte charge symbolique, que les acteurs conscients des règles de jeu et des enjeux, instrumentalisent pour acquérir une position de dominants sociaux.

Cette rationalité est cependant limitée par les "contraintes de l'action collective", et si l'on n'en prend garde, l'on retombera dans le travers du holisme méthodologique.

L'analyse du contenu fera également l'objet d'un large usage.

C - L'ANALYSE DU CONTENU

L'exploration de l'activité discursive du Président de la République nous incline à cette option méthodologique. Il s'agira d'une analyse dirigée et de vérification ; puisqu'elle est déduite de l'hypothèse de travail. L'analyse du contenu privilégie deux dimensions : l'approche quantitative et l'approche qualitative.

Une certaine tradition méthodologique née d'une volonté de quantification en réaction contre l'analyse littéraire refusait le qualitatif comme catégorie d'analyse féconde. Il était assimilé à l'impressionnisme inapte à vérifier une hypothèse de travail.¹²² Cette opposition n'est pas fructueuse et perd d'ailleurs en systématisation. L'on sait aussi qu'une valorisation excessive à titre unique de la quantification peut conduire à des "débouchés pervers." *“Une recherche un tant soit peu ambitieuse en science politique par principe doit combiner la mesure avec la réflexion, le quantitatif avec le qualitatif, le point de vue extensif avec le point de vue intensif”*, écrit le professeur Slobodan Milacic.¹²³ En tout cas, la science n'a comme garantie de sa fécondité explicative que le pluralisme méthodologique.

¹²² George (A.L.). Quantitative and qualitative approaches to content analysis, trend in content analysis, ed. Ithiel de Sola Pool, University of Illinois press, urbana, 1959, (Introduction, p.5).

¹²³ Slobodan (M.). Introduction à l'analyse du discours, Cours, DEA, Université de Yaoundé, 1989.

Toutefois, la différence réside dans le fait que l'analyse quantitative privilégie la récurrence thématique ; alors que l'approche qualitative a trait à la nouveauté, l'intérêt et à la valeur d'un thème.

L'analyse du contenu est une méthode très exigeante qui grosso modo suppose la détermination du corpus, le choix des catégories et des unités de quantification et la quantification proprement dite. Le corpus est défini comme l'ensemble des documents réunis en vue d'une analyse et étant donné les objectifs. C'est "*l'ensemble des données sur lesquelles s'effectue l'analyse du contenu*".¹²⁴ Dans notre étude nous avons retenu un nombre important de discours du Président de la République se situant entre 1982 (date de son accession à la magistrature suprême) et 1990 (année de l'instauration du multipartisme). Ce corpus correspond exactement avec l'espace-temps qui caractérise la gestion idéocratique. Pour lever la difficulté liée à la constitution de ce corpus abondant, nous avons procédé à un échantillonnage présentant les données à analyser en cinq rubriques : les discours rituels, les allocutions diplomatiques, les discours de propagande partisane, les discours de visite à l'intérieur du pays, les interviews. Cette typologie nous semble largement représentative pour une appréciation de la fonction d'inculcation des schèmes de représentation unitaires.

Les catégories quant à elles sont "*des rubriques significatives en fonction desquelles le contenu sera classé et quantifié*".¹²⁵ Sa formulation est très exigeante et "*une analyse de contenu ne vaut que ce que valent ses catégories*".¹²⁶ Les spécialistes exigent d'elles un maximum d'objectivité, d'exhaustivité, d'exclusivité et de pertinence. Cela veut dire que les catégories doivent être suffisamment claires et avoir un rapport étroit avec l'objectif poursuivi et le contenu en traitement. Nos catégories correspondent aux

¹²⁴ Muchielli (R.). L'analyse du contenu des documents et des communications, Paris, Editions EST, Entreprise moderne d'Édition et Libraires Techniques, 1998, p. 45.

¹²⁵ Grawitz (M.). Méthodes des sciences sociales, Paris : Dalloz, 1996, p. 560.

¹²⁶ Berelson (B.). Content analysis in communication Research, Glencoe, III, The Press, p.156.

différents types de discours ci-dessus mentionnés. Elles nous paraissent exhaustives car elles mettent en relief la communication nationale et la communication internationale du chef de l'Etat. Ces catégories seront rangées dans deux rubriques qui faciliteront l'usage de l'analyse centre-périphérie. Ainsi distinguerons-nous les discours du centre et les discours de pénétration périphérique.¹²⁷

L'analyse du discours pose également le problème délicat du choix des unités de quantification. C'est-à-dire à partir de quels indices va-t-on procéder au travail arithmétique de quantification pour que cet exercice ne s'apparente pas à une simple impression générale et personnelle du sens du texte ; il est nécessaire de coder les significations intéressantes, étant donné les buts de l'analyse.

Nous nommerons par unité d'enregistrement, le "mot-base" sélectionné pour représenter tous ses synonymes. Cette simplification du vocabulaire nous permettra de procéder à des apparentements. Ainsi, l'unité considérée comme "mot-base", sera confondue à ses synonymes : rassemblement, solidarité, nous, intégration nationale, construction nationale, peuple camerounais, nation, œuvre commune, identité nationale, patriotisme. Comme on peut le constater, il ne s'agit pas d'une synonymie lexicale ; mais des rapprochements selon la signification que leur donne Roland Barthes lorsqu'il exige que *"le sens soit dès l'abord le critère de l'unité."*¹²⁸ Le mot "unité" est à ce titre considéré comme "noyau de sens" autour duquel gravite la parenté synonymique. Algiras Greimas précise même que chaque unité de quantification retenue, présente son isotopie.¹²⁹ En tout cas, le choix de l'unité varie selon les buts que se propose

¹²⁷ Le discours du centre est un discours prononcé à la capitale et tendant à conforter l'unité du pouvoir d'Etat ; le discours périphérique est celui qui tend à fidéliser les allégeances et qui est prononcé lors des visites internes du Président de la République.

¹²⁸ Barthes (R.) "Introduction à l'analyse structurale du récit" in Revue communications, 1966, p.6.

¹²⁹ Greimas (A.J.). Sémantique structurale, Larousse, 1966, p.114-115.

l'analyste.¹³⁰ Il est par conséquent inutile de discuter pour savoir si l'on prend pour unité l'assertion, l'énoncé, la proposition, la phrase ou le mot.

L'opération de quantification se fera par le "general inquirer" qui est un programme sur ordinateur qui comporte, outre le dictionnaire normalisé et l'anti-dictionnaire, le vocabulaire complet du champ de la recherche, et la possibilité de reconnaître et de classer les relations syntaxiques simples entre mots clé (dont la fréquence est calculée) et d'autres mots qui leur sont associés.

L'aspect qualitatif de l'analyse du discours se rapporte aux conditions de sa production. Il sera ainsi pertinent d'inscrire le discours présidentiel dans les fluctuations conjoncturelles de la dynamique politique. Car le lieu de production du discours structure ce dernier et lui donne un sens. Un discours prononcé dans une "conjoncture routinière", ne s'énonce pas dans le même ton qu'une communication délivrée dans une "conjoncture critique".

Cette exigence fonde la distinction que nous avons opérée entre le "temps certain" et le "temps incertain" pour caractériser les contraintes qui pèsent sur la prise de parole présidentielle. Elle explique mieux la gestion de la difficile période bicéphale après la démission du Président Ahidjo à la tête de l'Etat.

Telle est la consistance de l'analyse du contenu et l'orientation que nous entendons lui donner. Cette triple option méthodologique ne constitue pas un choix ferme. Auquel cas, elle nous enfermerait dans une totale circularité. Le pluralisme méthodologique s'accommode mieux de notre problématique. C'est le sens que le professeur Kontchou donne à sa métaphore du "cocktail méthodologique".¹³¹

¹³⁰ A condition de ne pas se laisser influencer par son idéologie, sa théorie "a priori" et son hypothèse de travail ; sinon ces "a priori" idéologiques risquent d'éclater au moment des commentaires des résultats ; commentaires où le temps partisan se donne libre cours en se sachant protégé par les conclusions scientifiques.

¹³¹ Kontchou (K.A.). "L'idéalisme comme obstacle à l'émergence de la science politique", article inédit.

Nous pouvons dès à présent indiquer les grands axes de notre travail, qui épousera une articulation binaire en fonction de la césure temporelle que nous avons opérée entre la période monolithique et la période pluraliste :

Première partie : **L'IMPACT DES DETERMINANTS UNITAIRES SUR LA REGULATION DE L'ORDRE POLITIQUE MONOPARTISAN : LES PESANTEURS DE LA FONCTIONNALITE "IDEOCRATIQUE" DU SYSTEME .**

Deuxième partie : **LE PLURALISME ET LA DECONSTRUCTION ADAPTATIVE DE L'"IDEOCRATIE" GOUVERNANTE : LE PILOTAGE "SOCIATIF" DES CONJONCTURES CRITIQUES.**

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

PREMIERE PARTIE :

**L'IMPACT DES DETERMINANTS UNITAIRES
SUR LA REGULATION DE L'ORDRE
POLITIQUE MONOPARTISAN : LA
PESANTEUR DE LA FONCTIONNALITE
IDEOCRATIQUE DU SYSTEME**

Les sociétés humaines aiment les ferveurs ; surtout lorsque celles-ci sont catalysées par des hommes charismatiques. Si l'obéissance civile reste un mystère,¹³² sa vitalité demeure largement tributaire de la mobilisation par les acteurs politiques des schèmes de représentation symboliques qui structurent les rapports entre les gouvernants et les gouvernés. Ce symbolisme prend parfois les allures des liturgies politiques¹³³ dans les sociétés à idéologie totalisante. Ce symbolisme valorise des prétentions discursives sur la pratique politique qui pénètrent la société à travers des techniques persuasives et s'installent au plus profond du psychisme collectif.

Ces pratiques discursives s'expriment de la manière la plus cohérente sous la bannière d'une idéologie : cette "science des idées"¹³⁴ et de la conscience (...).¹³⁵ L'extraordinaire performance de l'idéologie dans les anciens pays de l'Est a suscité dans la science politique contemporaine, la nécessité d'une réflexion sur la fonctionnalité de ces régimes. Tout un courant scientifique fortement inspiré du structuralisme para-linguistique de Roland Barthes s'est investi dans ce domaine et a permis à la science politique de sortir des impasses où conduisaient certaines typologies sommaires peu soucieuses du fonctionnement réel du système politique¹³⁶.

Dans l'ensemble, les prétentions totalisantes de l'idéologie marxiste-léniniste ont fait des Etats à orientation marxiste des systèmes "idéocratiques" ; c'est-à-dire des systèmes qui privilégient les dimensions idéologiques et discursives de la gestion de l'ordre politique. L'idéocratie appartient au répertoire de la politique symbolique. A ce titre, elle a une valeur paradigmatique et peut se référer à une pluralité des systèmes politiques présentant d'infinies nuances de taille et de variation.

¹³²Jouvenel (B.d e) –Du pouvoir naturel à sa croissance. Genève, Ed. du cheval ailé, 1945, P.351.

¹³³ Rivière (CL)- Les liturgies politiques, Paris, P.U.F, 1988.

¹³⁴ Destutt deTracy (A) – Eléments d'idéologie, Paris, 1926, réed. Vrin, 1975.

¹³⁵ Marx (K.) – L'idéologie allemande. Ed. sociales, 1970, P 50.

¹³⁶ La notion de système est plus large et suppose un ordre où les différentes parties se soutiennent mutuellement.

L'idéologie de l'unité nationale, malgré sa faible armature doctrinale a exercé la même fonction dans la pratique politique camerounaise. Elle a exercé un fort tropisme sur les institutions publiques ; la sociogenèse de l'Etat camerounais paraît ainsi fortement imprégnée de ce système de référence.¹³⁷

Construire un savoir scientifique autour du concept d'"idéocratie" ou d'idéologie peut s'apparenter à une entreprise superfétatoire ; car de nos jours, les "représentations collectives", "les visions du monde" ne suscitent plus d'enthousiasme. Avec la montée de l'individualisme, la crise du militantisme, n'y a-t-il pas une suspicion voire un désenchantement vis-à-vis des grands projets de société ? La fin des idéologies n'est-elle même pas déjà scientifiquement consommée avec ce que Pierre Birbaum appelle « *la fin du politique* » ?¹³⁸

Or, cette « *fin des idéologies* » n'est en réalité qu'une illusion tenace qui prend appui sur une conception uniformisante de la notion telle que la fonctionnalité du système soviétique nous l'a révélée. En effet, l'idéologie structure, systématise les idées et les croyances, les représentations et les intérêts, les valeurs et les aspirations. Elle "unifie le disparate".¹³⁹ Bien plus, elle justifie l'ordre des choses, diffuse la foi dans les mérites du régime existant, légitime et occulte les problèmes qui le menacent ou en minimise la gravité. Elle mobilise sur les objectifs communs et contre les adversaires. Elle surveille et punit.¹⁴⁰

La thèse de la « *fin des idéologies* » peut présenter quelque crédibilité au regard des grandes mutations actuelles. Toutefois, si les désacralisations idéologiques sont apparues comme des nécessités concomitantes au changement social et au développement, comme toute institution sociale, l'idéologie

¹³⁷ Kontchou (K.A). « idéologie et institutions politiques : l'impact de l'idée de l'unité nationale sur les institutions de l'Etat Camerounais » in Tendances et finalités des droits Africains, Actes du colloque de la Sorbonne. "la vie du droit en Afrique", Paris, Economica, 1980, P 441.

¹³⁸ Birbaum (P.)-la fin du politique Seuil, 1975, P.94 et S.Voir aussi A.V goldner -« the coming crisis of western sociology » basic books inc. New York, 1970. P123.

¹³⁹ Gurvitch (G) – Déterminisme et liberté humaine, Paris ,P.U.F, 2éd. 1963. P.146.

¹⁴⁰ Foucault (M)- surveiller et punir, Paris, Gallimard,1975.

continue d'opérer une formidable autorégulation adaptative. Et, notre époque énonce sans doute moins - quoi qu'on en ait dit -, la fin du politique ou des idéologies, qu'elle n'annonce le retour protéiforme d'un sentiment sacré du politique. L'idéologie est toujours en sporadique résurgence et s'investit dans la magie de la parole, du discours et non plus dans les prétentions uniformisantes. Et puis la misère, la permanence d'une tension internationale, l'arrogance d'une caste des nantis suscitent dans la population un état d'esprit perméable aux eschatologies salvatrices et génératrices d'une énergie idéologique combattante.

Le néologisme conventionnel "d'idéocratie gouvernante" ne doit s'entendre que dans ce sens restrictif. Il est donc hors de notre propos de postuler allègrement la parousie d'une idéologie sous sa forme dogmatique .

Dans la mise en évidence des ressorts de "l'idéocratie" camerounaise nous privilégierons les dimensions discursives et juridiques de la construction unitaire de l'Etat : discursives parce que la communication politique est devenue un moyen de gouvernement¹⁴¹ et les gouvernants ont tendance à consolider la base de la légitimité de leur pouvoir en améliorant la technologie du discours et en parant leur prise de parole de tous les atours de l'audibilité ; juridiques également parce que le droit est un instrument de transmission contraignante des valeurs dominantes. Le discours politique trouve dès lors sa légitimité en tant que fait social passible d'une analyse scientifique. C'est une réalité propre en soi dont il faut s'attacher à comprendre la logique. Elle sera donc analysée en impliquant les luttes, les conflits, les décisions et tactiques qu'elle induit. Cette double exigence forme l'économie substantielle de nos deux premiers chapitres.

Chapitre I : LA MOBILISATION DE LA SYMBOLIQUE UNITAIRE : L'IMAGINATION DISCURSIVE DE NATION.

Chapitre II : L'UNITE NATIONALE COMME FORCE INSPIRATRICE DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE DES MUTATIONS POLITIQUES

¹⁴¹ Milacic (S). Droit constitutionnel comparé, cours de licence, librairie Montaigne, 1988-1989

CHAPITRE I :
LA MOBILISATION DE LA SYMBOLIQUE
UNITAIRE PAR L'IMAGINATION DISCURSIVE
DE LA NATION

Nous apprenons de Michel Foucault qu'il y a à chaque époque des manières de parler qui façonnent ce dont on parle et qui se succèdent historiquement sans qu'on puisse attribuer une valeur supérieure à celle qui prend la place d'une autre ; chacune de ces "manières de parler" constitue ce qu'il appelle un savoir.¹⁴²

L'époque monolithique peut ainsi produire « *une manière de parler* » conforme à un "weltanschauung", c'est-à-dire une vision du monde fondée sur la "politique de l'unité nationale" que le Président Ahmadou Ahidjo opposait au pluralisme parce que générateur du tribalisme. Le parti unique était alors considéré comme l'instrument par excellence de gestion de la société plurielle et destiné à la construction de la nation. Le pluralisme culturel était combattu parce que renvoyant aux "patries secondaires."¹⁴³

La construction de la nation est considérée par le Président Ahidjo comme une doctrine politique traduisant les préoccupations existentielles fondamentales du peuple camerounais.¹⁴⁴ Déjà dans son discours d'investiture comme premier ministre, le 18 février 1958, il soulignait l'objectif de la réalisation de l'unité nationale comme première priorité de son gouvernement. Il inaugurerait ainsi une praxis qui à travers une succession d'"actes de ruptures" allait recevoir sa consécration juridique dans la constitution du 2 juin 1972.¹⁴⁵

Fétichisée, l'idée de l'unité nationale est érigée en symbole de référence et de condensation. Son successeur constitutionnel s'en servira comme fondement de l'ordre politique pour rectifier les inclinations dangereuses de l'édifice de l'Etat. Les discours du président Biya seront ainsi dominés par des logiques de mobilisation unitaire. Le thème dominant étant celui de l'unité nationale, de la marche en commun, d'une œuvre à accomplir ou à poursuivre ensemble.

¹⁴² Foucault (M.) . L'archéologie du savoir, Paris, Gallimard, 1962. P.254 et 5.

¹⁴³ Sindjoun (L). La politique d'affection en Afrique noire, Boston, GRAF, 1998, P.13

¹⁴⁴ Ahidjo (A) La pensée politique d'Ahmadou Ahidjo, Editions Paul Bory, Monte-carlo, 1968 (titre premier)

¹⁴⁵ Comme "actes de ruptures", on peut considérer la constitution du 4 mars 1960, la loi No 61/24 du 1^{er} sept. 1961 (const. fédérale), l'unification partisane de 1966, la loi No 69/LF du 10 Nov 1969, la constitution du 2 juin 1972).

Les effets de ces discours résident dans leur redondance. Ils ambitionnent capitaliser l'ensemble des réactions émotionnelles du récepteur, en suscitant des "habitus" conformes aux pratiques dominantes. Même si l'opacité de la communication politique la rend démagogique, l'action politique vise toujours à assurer une mutuelle congruence entre le discours et la pratique en couvrant d'un manteau de légitimité les écarts entre-eux. Sans sa répétition sur les divers théâtres institutionnels, l'idéologie de l'unité nationale risquera de ne plus nourrir la sensibilité collective et tendra à s'étioler, à se disloquer et à se dissoudre ; car le psychisme collectif est incapable d'abstraire, il faut un discours porteur d'émotions et parfois des méta-récits pour le mobiliser. « *La vie sociale et à fortiori la vie politique n'est possible-écrit Durkheim-, que grâce à un vaste symbolisme.* »¹⁴⁶

Ainsi, notre premier chapitre consacré à l'analyse du discours présidentiel sera abordé dans le sens de sa fonctionnalité symbolique. C'est-à-dire la façon dont il homogénéise dans l'espace et unifie dans le temps les valeurs, les idéaux, les conduites, les actes collectifs « *pour donner une impression physique d'unité et de force sécurisante* »¹⁴⁷. Ce faisant, le chef de l'Etat réalise ce qui constitue l'essentiel du métier de président : « *savoir gérer les symboles qui régulent les tensions internes de la société et réactivent l'allégeance des gouvernés.* »¹⁴⁸

Ce métier est mis en relief à travers l'analyse de la technologie du discours présidentiel (S.I) et son inscription dans ses conditions de production (S.II).

¹⁴⁶ Bourdieu (P.). « champ du pouvoir, champ intellectuel et habitus de classe », Scolie, 1,1971, PP.7-26.

¹⁴⁷ Durkheim (E).-Les formes élémentaires de la vie religieuse, Paris, Alcan, 1912. P.94.

¹⁴⁸ Moulin (I.),Les socialisations, Gembloux, Duculot, 1975, P 30.

SECTION I : LA CONSTRUCTION DISCURSIVE DU "VOULOIR VIVRE COLLECTIF" : REDONDANCE THEMATIQUE ET INCULCATION DE L'ORDRE UNITAIRE

Les discours politiques sont des constructions téléologiques visant une finalité toujours noble. Sa dicibilité détermine sa puissance persuasive. Le moyen par excellence est la parole.¹⁴⁹ L'homme politique cherche les formules les plus percutantes pour capter la sympathie. Le discours est à ce titre un élément fondamental de la pénétration politique de l'Etat. La bureaucratie et la territorialisation se révèlent insuffisantes pour assurer le processus d'étatisation de la société.¹⁵⁰ La construction d'un centre politique¹⁵¹ passe également par la diffusion d'un discours qui puise dans un stock de valeurs émotionnelles telles la liberté, la solidarité, la justice, le rassemblement etc., agrégats producteurs d'"effets de croyances". La relation centre-périphérie peut se trouver ainsi raffermie par l'usage d'un discours politique assurant la pénétration des consciences.

Tout discours politique présente une structure et une texture particulières. Il est toujours *"truffé de tours et de trucs et utilise des formules spirituelles qui gravent le message dans la caboche des destinataires."*¹⁵² La disposition des mots et des thèmes dans le corpus discursif, leur connotation aussi bien que leur dénotation nous imposent d'accorder une attention au moins égale au quantitatif et au qualitatif.

Il s'agira de faire l'arithmétique des connecteurs de "sociation" ; c'est-à-dire recenser tous les agrégats sémantiques qui participent à la construction du

¹⁴⁹ Braud (ph) « La réactivation du mythe présidentiel : effets de langage et manipulations symboliques » in le ,président de la République : usages et genèses d'une institution, Paris, PFNSP, 1992, P.397.

¹⁵⁰ Rezhoozy (R) - Pour comprendre l'action et le changement politiques, op.cit, P30.

¹⁵¹ Sindjoun (L) .Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun, thèse Doctorat d' Etat 1994, Université. de Yaoundé II, P52-144.

¹⁵² -Badie (B). Le développement politique, Paris, Economica, 1988. P111-134

"vouloir vivre ensemble"¹⁵³, avant de dégager la fonction d'inculcation qu'ils induisent.

PARAGRAPHE II : L'ARITHMETIQUE DES CONNECTEURS UNITAIRES : LA RECURRENCE THEMATIQUE DU "NOUS"

Le langage et les mots qui le composent sont des éléments essentiels du système social de communication. Leur agencement au sein de la texture du discours permet de mettre à nu ce que Claude Lévi-Strauss appelle *"les enceintes mentales d'une culture politique."*¹⁵⁴

Le recensement de tous les agrégats abstraits qui participent à la construction de l'unité de l'Etat permet de qualifier le discours présidentiel et d'en dégager les fonctions. Les hommes politiques construisent les discours et les images qui synthétisent l'existence et le caractère de la société. D'où l'usage abondant des figures de style singulièrement émotionnelles devant lesquelles l'orateur politique ne recule ni pour l'abondance, ni pour la surcharge du trait.¹⁵⁵

Faire l'arithmétique des connecteurs unitaires, c'est identifier les marqueurs lexicaux dans les discours présidentiels ; marqueurs qui permettent de saisir l'idéosystème de référence qu'utilise le locuteur. Il s'agit des mots-symboles à contenu syncrétique, fonctionnant à la façon des emblèmes et permettant à l'idéologie de l'unité nationale de *"s'autodésigner et de définir sa référence, son origine et sa parenté."*¹⁵⁶

Même si on peut reprocher à la démarche lexicométrique de ne donner que très peu de renseignements sur le contenu du message, Pierre Lafon note des progrès remarquables dans l'élaboration de la notion de fréquence désormais

¹⁵³ Chatelet (F) et Pisier (K.E)- Les conceptions politiques du XX^es, Paris, P.U.F, 2^{ème} éd. , 1983, PP 676 –677.

¹⁵⁴ Renan (E) . Qu'est – ce qu'une nation ? Joel Renan, presses pocket, Agora, 1992, P54

¹⁵⁵ Lévi – Strauss(CL) – La pensée sauvage, Paris, Plon, 1962 (introduction) . Par exemple comme l'écrit Pierre Clastres : « nombreux sont les tribus où le chef doit tous les jours soit à l'aube, soit au crépuscule, gratifier d'un discours édifiant les gens de son groupe... car la thématique de leur discours est étroitement reliée à leur formation de " faiseur de paix " » (Clastres, la société contre l'Etat, recherches d'anthropologie politique, Paris, Minuit, 1974, P29).

¹⁵⁶ Fontanier (R) – les figures du discours, Paris, Flammarion, 1968, P 68.

comparable à ceux de la démographie.¹⁵⁷ Il est des mots qui "*signent un discours et qui permettent de savoir en quelques secondes si un locuteur est communiste ou démocrate-chrétien*" renchérit Frédéric Bon.¹⁵⁸ C'est à cet exercice que nous nous consacrerons à travers le repérage des agrégats sémantiques de la construction unitaire.

A - LES AGREGATS SEMANTIQUES DE LA CONSTRUCTION DU "VOULOIR VIVRE ENSEMBLE" : LA FREQUENTIALITE REDONDANTE DES MARQUEURS LEXICAUX DE "SOCIATION"

La démarche lexicométrique montre que la thématique unitaire revêt le caractère d'une haute "fréquentialité". Le discours présidentiel mobilise des agrégats abstraits à contenu syncrétique, qui donnent une dimension affective aux représentations collectives. Le discours apparaît à ce titre comme le meilleur compagnon de la construction d'un centre politique et de la pénétration de l'Etat à la périphérie¹⁵⁹ ; ce double travail se réalise principalement par la définition des normes, des valeurs et des symboles diffusés au sein de la collectivité toute entière.

La distribution fréquentielle de cette thématique dans le corpus discursif pose un problème méthodologique préjudiciel : celui de l'unité d'enregistrement c'est-à-dire, « *le segment déterminé de contenu que l'on caractérise en le plaçant dans une catégorie* ». ¹⁶⁰ Dans le cadre de notre travail, il est question selon l'expression des paralinguistes des "*marqueurs lexicaux à spécificités positives*". ¹⁶¹

¹⁵⁷ Bon (F) – «Langage et politique » in M. Grawitz et J. Leca (sous la direction de ...), *Traité de science politique*, T3, chap 8, Paris, P.U.F, 1985, P.553.

¹⁵⁸ Lafon (P) – *Autonomisation des dépouillements des textes et Etudes statistiques sur le vocabulaire*, Paris, Université de la Sorbonne Nouvelle – Paris, III, 1981, P.59.

¹⁵⁹ Bon (F) – « Langage et politique », op. cit., P.553

¹⁶⁰ Grawitz(M.)- *Méthodes de sciences sociales*, op. cit., P 568.

¹⁶¹ Bon (F) – « Langage et Politique », op. cit., P.554

1- L'unité d'enregistrement des connecteurs de "sociation" : le "nous" comme noyau de sens.

Afin d'éviter des biais affectifs et idéologiques, l'analyse du discours requiert des précautions, au nombre desquelles l'influence de l'idéologie du codeur, de sa théorie a priori et de son hypothèse de travail.

D'où l'exigence primordiale de la constitution du corpus, de la formulation des catégories et du choix des unités de numération.

Une catégorie est une notion générale représentant un ensemble ou une classe de signifiés. C'est le nom d'un groupement d'éléments ayant en commun des caractéristiques autorisant leur rassemblement en une même classe. L'analyse du discours présidentiel nous permettra de distribuer en catégories les éléments indicatifs discriminés par unité d'enregistrement. Aussi, avons-nous retenu dans notre nomenclature les catégories discursives suivantes :

- Les discours et allocutions rituels ;
- Les interviews ;
- Les discours diplomatiques ;
- Les discours de visites internes

Une telle énumération présente l'avantage de l'exhaustivité, et de l'exclusivité et d'être en rapport à la fois avec l'objectif poursuivi et le contenu que l'on traite. En tout cas, *"une analyse de contenu, écrit Berelson, ne vaut que ce que valent ses catégories"*.¹⁶²

L'unité d'enregistrement quant à elle évoque le problème de l'unité de découpage; c'est-à-dire le segment déterminé de contenu que l'on caractérise en le plaçant dans une catégorie donnée.¹⁶³ Il peut s'agir du mot, du groupe de mots,

¹⁶² Il faudrait de ce fait distinguer « spécificités positives (mots employés plus fréquemment par un émetteur) et spécificités négatives(mots employés plus rarement) ; voir à ce sujet, J. Gersle, la communication politique, P.U.F, 1992.

¹⁶³ Cité par Roger Mucchielli in l'Analyse de contenu des documents et des communications, Paris, ESF-Entreprise moderne d'Édition et librairie technique, 1998, P 41.

de la proposition, de la phrase, de l'item ou du thème, constituant ce que Roland Barthes appelle "noyau de sens".¹⁶⁴

Dans le choix de nos unités d'enregistrement, le sens a été dès l'abord le critère. En ramenant la question à notre problématique centrale, il apparaît d'appréhender la fonctionnalité du discours présidentiel par rapport à l'ordre unitaire. Il s'agit d'une épreuve de collationnement, de pointage et de codage ; mais surtout de calcul des fréquences des unités d'enregistrement, de leur hiérarchisation et de leurs corrélations. Cette opération constitue le fondement de l'analyse quantitative ; car *“lorsque le chercheur a bien conçu les variables qui se rapportent à son objectif, l'analyse quantitative de contenu sert à montrer la présence ou l'absence de ses variables dans le réel, à donner quelques indications sur la grandeur relative de ces variables sur leurs rapports mutuels.”*¹⁶⁵

L'"unité nationale" qui constitue notre thématique centrale sera mise en évidence à travers ce que Max Weber appelle dans un néologisme évocateur les connecteurs de "sociation"¹⁶⁶. En d'autres termes, il est question de repérer dans les lignes du corpus discursif, l'ensemble des vocables qui expriment de façon répétitive l'idée de rassemblement ou "du vouloir vivre ensemble", en nous méfiant d'une réification excessive qui confondrait l'unité nationale à sa réalisation. Pour cette raison, l'appréciation de la construction discursive retiendra comme agrégats aussi bien les pronoms et les adjectifs possessifs que les thèmes et items notamment : "nous", "nos", unité nationale, patriotisme, construction nationale, peuple camerounais, intégration nationale. Tous ces agrégats ont été apparentés autour du mot base "nous". La construction de l'unité sera donc synonyme de la construction du "nous". Ce mot-base servira à établir des relations sémantiques par apparentement de sens. Le "nous" est

¹⁶⁴ Grawitz (M) – Méthodes des sciences sociales, op.cit, P568.

¹⁶⁵ Barthes (R) " Introduction à l'analyse structurale des récits" in revue-communications, P 6-8.

¹⁶⁶ Cast Wight (D.P) – « L'analyse du matériel qualitatif » in Leslinger et Katz : Les méthodes de recherche dans les sciences sociales, trad. Franç, Paris, PUF, 1963, P 513.

toujours euphorique. C'est un "nous" sociatif qui comporte une forte condensation de sens au double niveau cognitif et émotionnel.¹⁶⁷

Dans un univers politique à "polarités multiples"¹⁶⁸ comme celui du Cameroun, le "nous" constitue un élément d'occultation des "antagonismes improductifs."¹⁶⁹ Il naturalise et socialise. Le discours présidentiel rend par la seule habileté du langage, une situation complexe et conflictuelle plus consensuelle et plus heureuse. Somme toute, le "nous" a la prétention d'associer dans une nette tonalité affective, les Camerounais à leur Président.

Les marqueurs lexicaux à "spécificités positives" ainsi recensés permettent de déterminer l'idéologie de l'orateur qui ne transparaît très souvent qu'en filigrane dans les discours politiques. Ainsi le discours présidentiel apparaît-il comme un discours de construction d'un ordre politique unitaire qui présente une vision globale rapports socio-politiques.

Mais toute élaboration des unités d'enregistrement et toute formulation des catégories reposent sur un corpus qui est l'ensemble des documents réunis en vue d'une analyse et dotés d'une pertinence en rapport avec l'objectif scientifique poursuivi.

2 – La construction du corpus discursif

Le corpus constitue la matière première de la recherche quantitative. Il va de soi que l'analyse de contenu est impossible en son absence. A ce titre, il se doit d'être exhaustif, exclusif et pertinent.

Notre corpus est construit en tenant compte de la source, du nombre, de la date et du contenu à observer ; ainsi avons-nous tenu compte de l'ensemble des discours et allocutions prononcés dans la période allant de 1982 à 1989. Elle correspond au champ temporel retenu pour l'analyse. Notre échantillon est construit à partir d'une compilation qui avait été faite par la présidence de la

¹⁶⁷ Voir Weber (M) – Economie et société, Paris, Plon, 1971.

¹⁶⁸ Elias (N)- The symbol theory, Londres, Sage, 1991, PP.70 et suivantes.

¹⁶⁹Nicolas (G). « Les nations à polarisation variable et leur Etat » : Le cas du Nigeria, in L'Etat contemporain en Afrique, sous la direction d'E. Terray, Paris, Harmattan, 1987, P. 157-185.

République et publiée aux éditions SOPECAM en 1987.¹⁷⁰ Nous en avons construit une nomenclature variée en fonction de l'aspect physique du discours (longueur) et du destinataire. Il s'agit de répondre à deux questions qu'inspire le paradigme d'Harold Lasswell¹⁷¹ : comment parle-t-on ? et à qui parle-t-on ? La première nous dirige vers l'étude de la forme et du véhicule de la communication, c'est-à-dire le mode de présentation. La deuxième question nous renvoie à l'étude du récepteur, au groupe auquel est destiné le message ; on pourra y déceler leurs attentes, leurs valeurs, leurs mythes et toutes les conditions psychologiques et sociales de leur réceptivité.

Par surabondance, on pourrait y adjoindre la question : qui parle ? Ce qui nous ramènerait à la personnalité de l'émetteur, à l'étude de son comportement verbal, de ses valeurs, de son cadre de référence et de son univers sémantique. Cette question est éminemment importante car la personnalité grandissante du "Président, chef d'Etat-locuteur" tend à se libérer de toutes les sujétions juridiques qui, historiquement entravaient sa liberté de prise de parole. "Le chef de l'Etat redevient, écrit Lehingue (comme dans le cas de la France en 1958), potentiellement ce sujet parlant libre de toute contrainte d'énonciation. Il est le seul fondement de ses performances valables au moins en droit, et précisément du fait de l'absence intéressée du droit positif."¹⁷² De même dans la constitution camerounaise, le droit n'enferme la parole présidentielle que dans les limites fragiles d'une formalité suggestive.¹⁷³

L'approche est donc téléologique et singulièrement simplifiée. Par conséquent, le corpus couvrira l'ensemble des catégories retenues notamment :

¹⁷⁰ Braud (PH) – « La réactivation du mythe présidentiel... », op. cit., P.389.

¹⁷¹ Le message du Renouveau, discours et interviews du président Paul Biya, Yaoundé, SOPECAM, T1 et T2, 1987.

¹⁷² Lasswell (H.P), « L'analyse de contenu et le langage de la politique » in R.F.S.P. , 1952, vol II, No3, P.505-520 ; voir aussi l'ouvrage collectif avec. Nathan Leites, The language of politics, studies in qualitative semantics, New-York Stewart, 1949.

¹⁷³ Lehingue (p) « La parole présidentielle : Travail de codification et définition du poste » in Bernard Lacroix et Jacques Lagroye, op.cit., P131

-les discours et allocutions rituels dont la répétition continuelle dans le temps leur confère le caractère obligatoire pour le chef de l'Etat.

-les interviews qui sont un exercice dialogique qui participe à l'"assomption du sujet" présidentiel. L'interview fonctionne selon un arrangement du vraisemblable qui offre l'image d'un Président-savant. c'est un moment de compte-rendu et de la promotion ontologique du Président de la République ;

-les discours de visite interne qui sont pour l'essentiel des discours de campagne électorale et de pénétration politique de la périphérie, se rapportant aux messages livrés par le chef de l'Etat lors de ses déplacements dans les provinces. Ce sont des discours recruteurs et séducteurs comportant une forte charge émotionnelle ;

-les allocutions diplomatiques sont des discours relativement courts adressés aussi bien aux membres du corps diplomatique que dans une instance internationale ;

Ces quatre catégories permettent d'identifier les lieux de discours et de procéder à la compilation des unités d'enregistrement. Ceci traduit la nature située du discours qui "reflète toujours ses conditions de production dans la mesure où les rapports de pouvoir qui le sous-tendent, la situation de communication qui s'instaure entre l'instance énonciatrice du discours et ses destinataires déterminent certains de ses caractères intrinsèques".¹⁷⁴

Pour gagner en raffinement, nous avons distingué les "discours du centre" des "discours de pénétration périphérique". Ces deux idéaux-types nous permettent de ranger dans la rubrique du discours du centre, les messages du Président de la République prononcés dans la capitale et visant au renforcement de l'autorité de l'Etat, et dans l'autre le discours de pénétration périphérique rassemblant les discours de visite interne assortis d'un déplacement physique du chef de l'Etat.

¹⁷⁴ - Loi no 96-06 du 18 Janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972, articles 9 et 32

Cette nomenclature binaire tient lieu de paradigme inclusif qui systématise l'univers sémantique du Président de la République et rend opératoire le modèle centre-périphérie.

C'est sur cette base que nous feront le travail de quantification ; le tableau synoptique ci-dessous présentera les occurrences de la thématique de l'unité qui offrent des amplitudes de variation disproportionnées.

B-TABLEAU SYNOPTIQUE DE DISTRIBUTION DE LA THEMATIQUE UNITAIRE.

Sur les cent-quatorze (114) discours présidentiels répertoriés dans l'ouvrage "Le message du Renouveau", nous avons sélectionné 40 textes repartis équitablement dans les quatre catégories sus-citées, soit :

- dix (10) discours et allocutions rituels
- dix (10) interviews
- dix (10) discours de visite interne
- dix (10) allocutions diplomatiques

Discours présidentiels	Lieu	Destinataire	Date
Visites internes	Ngaoundéré	Provinces	6-05-1984
	Yaoundé		11-07-1982
	Ebolowa		11-06-1983
	Douala		08-12-1984
	Bafoussam		18-03-1987
	Garoua		04-05-1983
	Maroua		23-12-1985
	Buéa		08-01-1987
	Bamenda		09-02-1983
	Bertoua		26-05-1983
Allocutions		Doyen corps diplomatique	30-12-1982
		Ambassadeur. du Danemark	14-01-1983
		Amb. du Pakistan	14-01-1983
		Amb. de Turquie	14-01-1983
		Amb. de Belgique	05-02-1983
		Amb. du Brésil	05-02-1983

Diplomatiques	Palais de l'Unité	Amb. du Gabon	05-02-1983
		Amb. d'Égypte	05-02-1983
		Amb. Du Maroc	05-03-1983
		Amb. Du Pays Bas	09-04-1983
Interviews	Paris (Paris Match) Chine (Chine Nouvelle) CRTV	Nation et pays amis	25-02-1983
			25-03-1987
			19-02-1987
			18-03-1988
	C.T.		18-01-1983
			18-02-1983
			25-03-1988
			04-05-1983
Discours et allocutions rituels	Yaoundé	Jeunesse	10-02-1983
			10-02-1984
			10-02-1986
			10-02-1986
			10-02-1987
		Nation	10-02-1986
			22-08-1983
			07-04-1984
			07-05-1984
			20-11-1986
		31-12-1987	

Nous avons identifié dans ces textes 2203 unités de numération liées au répertoire unitaire. Ces unités associent par apparentement de sens les thèmes et les termes suivants :

Nation, unité, construction nationale, peuple camerounais, nous, nos, notre, etc. bref des agrégats abstraits qui mobilisent l'euphorie et les ferveurs.

Les discours et allocutions rituels contiennent 712 "nous" "sociatif" ; soit une fréquence de 32,2%.

Les interviews présidentielles présentent également une forte condensation des connecteurs de "sociation" avec un total de 536 pour une fréquence de 24,3%.

Suivent respectivement et par ordre d'importance numérique, les allocutions diplomatiques : 495 unités, soit 22,8%, les discours de visite interne avec un total de 460 unités et une fréquence de 20,7%.

La présence quasi-inflationniste de ces agrégats "sociationnels" montre que les discours présidentiels sont des lieux par excellence de diffusion des valeurs d'intégration et d'unité nationales. Le Président de la République se pose ici comme épice de centre d'un système qui diffuse du centre vers la périphérie des représentations collectives. Il est le géométral national de toutes les perspectives.

Le "nous", noyau de sens de la thématique unitaire, devient ainsi élément fondamental de la police discursive du Chef de l'Etat. La distribution des thèmes unitaires dans les discours est une "manière de parler, qui constitue un savoir"¹⁷⁵

On peut reprocher à cette démarche au "bikini" de ne pas pouvoir dégager la clé du code du discours, parce que la signification est proportionnelle à la fréquence¹⁷⁶.

Il est excessif de ramener l'analyse de contenu à un jeu de mécano. Dans cette critique acerbe, il faudrait, isoler la part-même mince – de l'importance de l'analyse quantitative. Elle est intéressante par sa souplesse et ne devrait surtout pas s'enfermer dans une hypothèse hâtive ; la nomenclature variée ci-dessus, exposée et systématisée dans le tableau ci-dessous, motive le choix de la source, précise le nombre et la date des messages, et le contenu observé. En d'autres termes, elle a délimité l'univers auquel s'applique la généralisation en s'assurant que chaque unité de cet univers a une probabilité de s'insérer dans l'échantillon¹⁷⁷

Au lieu de contester le bien fondé du décompte fréquentiel dont les inconvénients sont du reste bien connus, on peut s'autoriser à dire que l'outil

¹⁷⁵ Foucault (M.). L'archéologie du savoir, Paris, Gallimard, 1962, P.254 et S.

¹⁷⁶ Slobodan (M.). Introduction à l'analyse du discours, cours DEA Science politique, Université de Bordeaux IV, 1992, p.66.

¹⁷⁷ Sur les exigences d'objectivité et de représentativité de l'échantillon, B. Berelson « content analysis » in LINDZEY : Handbook of social psychology (B. 198, 1954, pp.488 522 ; L. Guespin « L'analyse du discours : problèmes et perspectives », 1975, de la nouvelle critique, N°84 ; Harold Lasswell « L'analyse de contenu et le langage de la politique », 1952, RFSP, Vol.II, N°3, pp.505-520.

statistique conserve dans le cadre de notre analyse une utilité dès lors qu'on l'emploie non à titre exclusif et comme une fin en soi, mais au service de la problématique que nous avons construite..

Notre décompte fréquentiel répond ainsi à un des questionnements du paradigme lasswellien sur la communication : comment parle-t-on ?¹⁷⁸ Question qui renvoie dans notre contexte au comportement verbal du Chef de l'Etat, à ses valeurs, à son cadre de référence, à son univers sémantique. Ceci nous conforte dans l'idée qu'une analyse qualitative peut parfaitement s'appuyer sur un contenu quantifié. Ainsi par inférence, l'analyse quantitative peut atteindre ce que l'auteur a voulu taire. Surtout lorsqu'il s'agit des "communications instrumentales"¹⁷⁹ comme celles du Chef de l'Etat ; car, le locuteur lui-même peut ne pas inconsciemment contrôler sa police discursive et accuser quelques maladresses dans les caractéristiques formelles de son discours : les silences inusités, le débit, le rythme, le choix des mots.

Ainsi l'impact de l'idée de l'unité nationale ne se lit plus seulement sur les institutions publiques de l'Etat camerounais¹⁸⁰, mais bien davantage à travers les "outils du dire", c'est-à-dire à travers un usage redondant de la thématique unitaire.

¹⁷⁸ La communication ici comme dans la plupart des cas en analyse de contenu, est prise dans le sens d'informations en circulation entre émetteur et récepteur. Il ne s'agit pas de la relation interhumaine elle-même, d'où les six questions : Qui parle ?, Pour dire quoi ?, A qui ?, Comment ? Dans quel but ? A quel résultat ? (voir HD. Lasswell « L'analyse de contenu et le langage de la politique » in R.F.S.P, 1952, vol II , n°3 p.505-520).

¹⁷⁹ « La communication instrumentale » est destinée à produire un certain effet sur le récepteur, elle se distingue de la « communication représentative » qui informe sur l'état de l'émetteur (cf Bool sola (I.de). Trends in content analysis, university of Illinois Press, Urbana, 1959, p.20

¹⁸⁰ Kontchou (K.A)- « Idéologie et institutions politiques : L'impact de l'idée de l'unité nationale sur les institutions publiques de l'Etat camerounais » in Gérard CONAC (sous la direction), Dynamiques et finalités des droits africains, colloque « la vie du droit en Afrique », Paris, Economica, 1980, pp.442-464.

Tableau N°1

Catégorie de discours Thème :	Discours et allocutions rituels	Interviews	Allocutions diplomatiques et internationales	Discours de visites à l'intérieur du pays	Totaux
Nation	154	41	17	98	310
Unité / Unité nationale	64	52	9	64	189
Construction nationale	26	5	1	24	56
Peuple camerounais	42	44	26	30	142
Nous Nos Notre	526	394	442	244	1606
Totaux	712	536	495	460	2203

Elaboré sur la base des unités d'enregistrement sus-évoquées, ce tableau exprime numériquement une thématique prioritaire du discours présidentiel se répartissant de façon différenciée entre les types de discours. L'idéologie de l'unité nationale s'apprécie mieux par rapport à l'ensemble des préférences thématiques du Chef de l'Etat consignées dans son ouvrage à prétention doctrinale¹⁸¹. Sa police discursive privilégie ainsi les lieux du consensus, de conjonction sociale ou pour user d'un concept weberien, des lieux de 'sociation'. La préférence faite à ce thème n'est pas hasardeuse : le discours c'est toute une technologie qui dans une certaine mesure privilégie la beauté du texte. Cette manière intelligible de présenter le discours dans ses plus beaux atours est éminemment idéologique car, le langage et les figures de style ont pour vocation de baliser le champ de réceptivité du destinataire. La métaphore

¹⁸¹ – Biya (P.) Pour le libéralisme communautaire ; Lausanne, éd. Pierre Marcel Fabre, 1986, 158p. Une dizaine de thèmes se dégagent de cet ouvrage dont les plus importants sont : Une humanité solidaire, une société politique nouvelle, une économie camerounaise au service de l'homme, la justice sociale, développer l'humanité de l'homme, des cultures ethniques à une culture nationale.

était par exemple la figure dominante des discours du Général de Gaulle¹⁸² ; dans ceux de Robespierre seule la dimension politique (de “représentants”, de “souveraineté”, de “droit” du peuple) est présente. Dans le discours du Président Biya, l’étude des occurrences du mot “nous” montre que la thématique de l’unité est prépondérante.

Ainsi les formes expressives deviennent selon le langage saussurien des "éléments phoniques et acoustiques" du discours. Hjelmslev les renvoie à la notion de signifiant qui n'est pas simplement épiphénoménale : *"il est ainsi possible, écrit-il, de construire un discours dont le plan de l'expression s'articule avec un plan de contenu décomposable lui-même en expression et contenu"*¹⁸³.

Si l’approche quantitative nous a permis de saisir le discours présidentiel dans sa forme à travers l’identification des grands thèmes dominants, il reste qu’une recherche tant soit peu ambitieuse en science politique suggère la combinaison de la mesure et de la réflexion ; ceci infère un jumelage des points de vue extensif et intensif.

Si encore dans l’analyse quantitative la charge de la preuve ou les hiérarchies de signification incombent à la statistique¹⁸⁴, l’approche intensive privilégiera le fond et la fonction du discours.

¹⁸² Gaulle (Charles de.), Discours et messages. Pour l’effort, 1962-1965, Paris, Plon, 1970. pp. 434-435.

¹⁸³ Njelmslev (Louis), Prolégomènes à une théorie du langage, Paris, Edit. de Minuit, 1968, p.155 et S)

¹⁸⁴ Slobodan (M.) Introduction à l’analyse du discours, op., cit., p.67.

PARAGRAPHE II : LA FONCTION INCULCATIVE DU DISCOURS UNITAIRE : LA MISE EN MAJESTE DU DISCOURS PRESIDENTIEL.

Constituée en objet d'étude autonome, l'analyse du discours ne s'est pourtant pas vite émancipée de la paternité linguistique¹⁸⁵. Aussi Jacobson a-t-il proposé une formule d'approche paradigmatique reposant sur cinq variables principales sous forme de questionnements : Qui parle ? A qui parle-t-on ? D'où parle-t-on ? De quoi parle-t-on ? Comment parle-t-on ? Ces interrogations se rapportent respectivement à l'émetteur du discours, au récepteur, au lieu de production du discours, au message du discours et à son code.

Il n'est pas de notre propos de répondre de façon linéaire à toutes ces questions du reste pertinentes. Il s'agira plutôt de montrer comment le discours politique dans sa forme qualitative n'entend aménager aucune fissure dans le corps unitaire de l'Etat. En d'autres termes, comment le discours enracine dans l'ordre social la fonction d'intégration que suppose l'unité constitutionnelle du peuple camerounais. Ceci induit dans le domaine socio-culturel une recherche permanente de l'homogénéité de la société civile.

A ce titre, le discours présidentiel dispose de toute une panoplie de thèmes mobilisateurs tels que la solidarité nationale, l'unité, l'intégration nationale, l'ennemi extérieur etc. Il s'agit de faire oublier les divergences par les appels au rassemblement, à la solidarité et à l'obéissance dans un même système de régulation sociale et d'autorité impartiale¹⁸⁶.

Cette appréciation se fera en fonction de la nature du discours et des conditions de sa production. Dans la nomenclature que nous avons élaborée, cinq catégories ont été retenues : les discours et allocutions rituels, les

¹⁸⁵ C'est Roman Jakobson, linguiste russo-américain qui nous propose les cinq variables principales de toute analyse politiste du discours. C'est encore Ferdinand de Saussure qui propose la double approche impliquant le signifiant et le signifié. (voir R. Jakobson, *Essai de linguistique générale*, 1963-1973, 2 volumes ; F. de Saussure, *cours de linguistique générale*, Paris, Fayot, 1967).

¹⁸⁶ - Claisse (A.)- "L'idéologie : discours du pouvoir" in *Mélanges Burdeau*, Paris, LGDJ, 1980, pp 63-87.

interviews, les allocutions diplomatiques et internationales, les discours propagandistes et les discours de visites internes. Ces catégories apparaissent comme des lieux de diffusion disproportionnée des valeurs unitaires, mais aussi comme éléments importants de "l'assomption du sujet"¹⁸⁷. En fonction du lieu et des conditions de leur production nous avons distingué les "discours du centre"-qui ont pour fonction de produire le mythe de la transcendance de l'Etat- des "discours périphériques" qui assurent la pénétration locale de centre.

A- LE DISCOURS DU CENTRE ET LA PRODUCTION DU MYTHE DE L'ETAT TRANSCENDANT

Il y a une énergie du langage qui en fait le plus dangereux de tous les biens¹⁸⁸, écrivent Jacques Chevalier et Danielle Loschack. Et même certains discours ont changé la face et la forme des nations¹⁸⁹. Le discours du Président Biya cherche à créer un "effet de production" d'action. Le pouvoir des mots est immense ; car ceux-ci définissent le champ de possibilité des discours et des actions, et leur acceptabilité.

La force agissante de son discours ainsi que son efficacité sont éminemment tributaires de ce que Bourdieu appelle «l'action du bon joueur»¹⁹⁰ et de la manière dont il réactive incessamment les agrégats abstraits qui participent à la construction du consensus : nation, unité, solidarité, construction nationale, peuple camerounais, nous, notre etc. L'analyse distributionnelle que nous avons faite sur le répertoire d'action discursive du Chef de l'Etat montre que les lieux de prédilection de la production du "nous" sont par ordre de préférence : Les discours et allocutions rituels, les interviews, les discours propagandistes, les discours de circonstance.

¹⁸⁷ - Braud (Philippe)- « La réactivation du mythe présidentiel... », article cité, p.380.

¹⁸⁸ - Science administrative, théorie générale de l'institution administrative, Paris, L.G.D.J., p.402.

¹⁸⁹ - Faye (J.P.)- Théorie du récit. Introduction aux langages totalitaires, Hermann, 1972, p.3

¹⁹⁰ - Bourdieu (P.) – Choses dites, Paris, Minuit, 1987, p.97.

Acteur stratégique à la fois “libre et contraint”¹⁹¹, sa prise de parole s’accompagne des précautions scéniques qui amplifient son autorité et magnifient sa fonction de “production d’action”. Il parle quand il le désire, où il juge bon, et devant l’interlocuteur dont il prétend être le porte-parole unique, c’est-à-dire le groupe le plus englobant qui est la nation camerounaise. Pour cette raison, il choisit préférentiellement les discours et allocutions rituels (qui constituent des moments de forte condensation affective) comme espaces de production discursive des agrégats unitaires.

1- La communication rituelle et la production de la croyance en la transcendance de la nation : L’ "Etat séducteur"¹⁹²

La préférence faite par le Chef de l’Etat aux discours et allocutions rituels comme circonstances de profusion des agrégats unitaires tient à leur particularité. Ce sont des moments de prise de parole dont la programmation est connue d’avance : discours des vœux de fin d’année, prestation de serment, et dans une certaine mesure, les messages au parlement dont le recours est constitutionnellement réglementé¹⁹³.

Dans ces différentes circonstances, le "devoir de parole" que Pierre Clastres réservait uniquement aux "chefs sans pouvoir" dans les sociétés dites "archaïques" devient une obligation pour le Président de la République¹⁹⁴. Les discours et allocutions rituels fonctionnent comme des rites d’institution symbolique de la nation. Leur condition de production et leur énonciation figurent des discours prononcés par le représentant de la nation souveraine, une

¹⁹¹ Lehingue (p.)- “La parole présidentielle...”, article cité, P.133.

¹⁹² Le professeur Sindjoun définit l’Etat séducteur comme un « Etat qui mobilise les signes en vue de la production des croyances en la transcendance du pouvoir central et en sa légitimité, c’est l’Etat des signes, des sens et des symboles » (L’Etat ailleurs : entre noyau dur et case vide op.cit., p.295). "L’Etat séducteur" est le titre d’un important ouvrage que Régis Debray consacre aux révolutions médiologiques du pouvoir. Il y présente les voies et moyens de l’efficacité symbolique (L’Etat séducteur : les révolutions médiologiques du pouvoir, Paris, Gallimard, 1993).

¹⁹³ Surtout dans le cadre de l’article 32 de la loi du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

¹⁹⁴ Clastres (P.)- La société contre l’Etat : Recherche d’Anthropologie politiques, Paris, Minit, 1974, p. 135.

et indivisible. D'où la mobilisation de tout l'appareil symbolique et d'un dispositif scénique approprié pour construire des "effets d'annonce, d'attente et de croyance"¹⁹⁵. Ainsi la parole présidentielle se doit de recevoir un effet massifiant à travers "les outils du dire" : télévision nationale, radio, presse etc¹⁹⁶. L'intervention du chef de l'Etat obéit à un arrangement du vraisemblable : la formule rituelle, « *Le Chef de l'Etat s'adresse à la nation* » que prononce le journaliste pour introduire immédiatement l'hymne national est suivie de l'apparition dans toute sa splendeur du Président de la République avec à sa droite le drapeau de la République. Après le discours, le rite se referme comme une courbe de rétroaction par l'hymne national. Toutes ces précautions scéniques constituent des ingrédients de la stratégie de sustentation et d'incarnation de la nation par le chef de l'Etat .

Le recours aux catégories d'analyse anthropologiques peut nous permettre de mieux cerner la portée du pouvoir présidentiel "sur scènes"¹⁹⁷. Léo Moulin a procédé à une classification de la symbolique politique qui s'élabore à partir d'éléments faisant appel aux divers sens. Il met un accent particulier sur la "vue" c'est-à-dire les symboles visuels et sur l' "ouïe", c'est-à-dire sur les symboles auditifs¹⁹⁸.

Dans la posture présidentielle ci-dessus décrite, l'hymne se révèle comme un chant national dont l'exécution est supposée mobiliser toutes les ferveurs patriotiques. Il est destiné à mettre réellement ou fictivement la nation en transe. Ce symbole auditif est même d'origine religieuse ; chez les anciens, c'était un poème en l'honneur des dieux ou des héros. C'est un cantique, une ode d'invocation ou d'adoration qu'on chante à l'église¹⁹⁹. Dans le rituel républicain,

¹⁹⁵ Champagne (P.), Faire l'opinion, le nouveau jeu politique, Paris, Minuit, 1990, p.17-18.

¹⁹⁶ Rezhaozy (R.). Pour comprendre l'action et le changement politiques, op cit., p.306.

¹⁹⁷ L'expression est évocatrice des scènes sur lesquelles s'agitent les hommes politiques. C'est le drame en politique, qui oblige les acteurs à payer leur tribut quotidien à la théâtralité, voir (G. Balandier, Le pouvoir sur scènes, Balland, op. cit., p.13.)

¹⁹⁸ Moulin (L.) - Les socialisations, op. cit., p.130-131.

¹⁹⁹ Les fameuses odes de Pindare étaient destinées soit à célébrer des grands événements ; soit à glorifier de hauts personnages.

tourner l'hymne national en dérision est un acte de haute transgression sacrilège. L'hymne national à l'instant de son exécution, tend à métamorphoser la nation et à l'élever au stade métaphysique d'entité sacrée. Il est une liturgie politique qui socialise. C'est l'ode d'ouverture et de fermeture de la parole présidentielle. En tant que symbole auditif, l'hymne national assure un véritable investissement libidinal dans l'Etat et dans ses institutions. Il nourrit la sensibilité collective, cristallise sans les expliquer les croyances, les émotions, les passions ; Il est tout à la fois, "*gage du souvenir et fruit du souvenir*"²⁰⁰. Ce chant national qui ouvre et clôt le discours présidentiel, s'apparente à un rite magico-religieux²⁰¹ qui introduit l'orateur dans une union hypostatique du verbe et de sa posture exceptionnelle. Les symboles visuels sont des éléments moteurs de la performance discursive du Chef de l'Etat ; le drapeau national placé à sa droite constitue un symbole visuel qui nourrit et cristallise l'émotion collective. On ne s'étonne plus du traitement prioritaire que les anthropologues politistes accordent aux drapeaux nationaux dont la fonction est de résumer l'histoire glorieuse ou douloureuse de la patrie. Le drapeau est arboré dans les occasions solennelles et flotte quotidiennement sur les édifices publics « *comme signe de permanence de l'autorité d'un service national... signe de reconnaissance utile à la différenciation d'un groupe.* »²⁰². Il est le symbole de l'unité nationale qui accomplit sur les citoyens, un travail d'intégration dans le présent et dans l'histoire par le recours aux grandes figures. La seule hampe du drapeau est un antidote à l'anarchie et à la sensibilité.

Il en est jusqu'à ses couleurs chargées de suggestions émotives. En tant que résumé officiel de l'histoire glorieuse et douloureuse de la patrie, le drapeau national a une signification éminemment politique. Les couleurs vert, rouge, jaune, évoquent Marcus Garvey prophète du Rastafarisme jamaïcain, qui les

²⁰⁰ - Moulin (L.)- Les socialisations, op.cit., p.130-131.

²⁰¹ Sacralité et autorité ne manquent pas de dimensions communes ; entre le religieux et le laïc, la différence est plus idéologique que sociologique : le premier met en jeu un autre monde, le second un monde réel en le transcendalisant.

²⁰² Rivière (cl.). Les liturgies politiques, op. cit., p.231.

avait adoptées comme couleurs officielles de la race noire. L'on se souvient que la lutte d'indépendance a été particulièrement sanglante ; ces couleurs paraissent traduire la part douloureuse de l'histoire politique du Cameroun en confirmant les liens organiques avec la communauté, avec le passé et avec la tradition mythologique. La sémiologie nous renseigne suffisamment sur le symbolisme des couleurs : le vert est le symbole de la fertilité, de la vie, de la croissance ; le jaune l'or, la richesse et la chaleur solaire ; le rouge, le sang versé pour la liberté et la dignité. L'étoile en or est le symbole de l'espoir²⁰³. C'est tout un ensemble de signes ayant pour fonction de socialiser. Les symboles auditifs et visuels synthétisent ainsi l'essentiel des idéaux proclamés par le régime.

Les discours rituels posent le chef de l'Etat face à un récepteur abstrait : la nation. Il a de ce fait une posture de "Pater familias" qui lui assure une "promotion ontologique"²⁰⁴.

La nation, concept à forte condensation émotionnelle atteste de l'étendue du champ de rayonnement de son occupant. Dans cette quête des gains performatifs - par l'entremise du discours -, s'affiche presque pesamment une illusoire communion entre le Chef de l'Etat et le peuple.

Les discours et allocutions rituels peuvent également être interprétés comme des rites de recommencement qui renouvellent l'ordre social et participent à sa récréation²⁰⁵. Le discours rituel de fin d'année intervient par exemple à une période charnière qui offre plus de succès à l'élaboration d'une communication de séduction oscillant entre le bilan et le programme. Dans ce contexte, il fonctionne selon une théorie de la parole et selon les exigences d'un système de représentation qui rassurent la société. En saturant son discours - parfois de façon inconsidérée - des satisfecit, d'embellies de bonne gestion, il

²⁰³ La fonction symbolique du drapeau est mise en exergue au musée de l'armée (française) ; elle témoigne des gloires passées ; le drapeau américain planté sur la lune par Armstrong en 1972 constitue un marquage symbolique de l'espace et le symbole d'un exploit technique ; le drapeau républicain dans le célèbre tableau de Delacroix etc... (Claude Rivière op. cit. p.232).

²⁰⁴ Sindjoun (L.)- Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun...op.cit., pp.543-545.

²⁰⁵ Balandier (G.)-Anthropologie politique, op.cit., p.129.

assure chaque année une continuelle conversion des insatisfactions en équilibre²⁰⁶. La société retrouve ainsi à l'aube du nouvel an sa "verdeur" par la seule habileté d'un "discours-programme" postulant la parousie d'une vie meilleure.

De même, lorsque le Chef de l'Etat s'adresse à la jeunesse, le répertoire des formules de "sociation" est impressionnant. La jeunesse est en effet une composante importante de la nation qui inspire aux hommes politiques, une phraséologie de facture démagogique : elle est "le fer de lance de la nation", le "Cameroun de demain", le bras séculier etc. Ce temps de l'énonciation révèle l'épaisseur de la figure affective du "Pater familias" présidentiel ; il s'érige en pédagogue suprême soumettant les "cadets sociaux" à une adolescente école de sujétion²⁰⁷. Les anthropologues politistes ont également mis en relief la puissance de la parole qui accomplit un rite de rajeunissement : la communion avec la jeunesse ne garantit pas seulement la légitimité du pouvoir, mais assure son rajeunissement et donne à la jeunesse "*le sentiment d'un nouveau départ à neuf*"²⁰⁸. Une telle opération de séduction à l'adresse des jeunes est éminemment légitimante, car la jeunesse est toujours perçue comme une force réactionnaire exposée à toutes les déviances²⁰⁹.

Quelques formules d'attrait du Chef de l'Etat nous édifient sur cette posture paternaliste ; c'est pourtant leur forme narrative qui en accentue la charge séductive : « *Pourquoi sommes-nous camerounais ? Qu'est-ce qui nous rend fiers de l'être ? Quel Cameroun voulons-nous pour nos enfants ?* » ; il y a ici comme une certaine dictature du mot pivot constitué par le morphème

²⁰⁶ Sur la théorie anthropologique de la parole, voir Galame Griaule-La parole chez les Dogon, Paris, PUF. 1969.

²⁰⁷ Lacouture(J.)- Quatre hommes et leur peuple :sur-pouvoir et sous-développement., Paris, Seuil, 1969.

²⁰⁸ voir surtout Georges Balandier- La vie quotidienne au Royaume du Kongo du XVI au XVIIIe, Paris, Hachette, 1965 (Chapitre sur « le maître et l'esclave »).

²⁰⁹ Serge de Moscovici postule que « l'âge des foules » est politiquement assidu aux symboles, aux signes et au discours (l'âge des foules, Paris, Fayard, 1981), voir également Jean René Tréanton, « La foule comme objet de science » in revue française de sociologie, 24, 1984, P. 119-135.

“nous” qui renforce la capacité “actantielle” des enfants²¹⁰. Le “nous” est toujours euphorique et aide souvent à construire une image ensoleillée de la société. Ainsi, envisage-t-il bâtir « ...*Une société soucieuse des lendemains meilleurs pour ses fils, permettant à ceux-ci de jouir constamment et toujours plus abondamment des fruits de leur travail, du bien-être, de la joie de vivre et de la fierté d’être camerounais* »²¹¹.

Si l’on procède ici à une extension métaphorique des rapports aînés-cadets, on s’apercevra qu’anthropologiquement, ces deux catégories sociales entretiennent des relations de méfiance, de rivalité et même d’affrontement²¹². C’est d’elles que surgissent des luttes insidieuses et des conflits, de la contestation et du mouvement de coupure et d’opposition. De tels conflits qui offrent à la dynamique politique son intensité dramatique.

Cette ambivalence - qui est décrite avec un foisonnant goût de détail par les anthropologues²¹³ -, exprime par paliers cette posture de “pater familias” qui de glissement en glissement, s’applique au père social (le père de la nation) qui gouverne l’unité familiale la plus étendue (la nation).

Dans le système politique camerounais qui présente une relative fermeture de la “circulation verticale des élites” et où en conséquence s’opère une sélection gérontocratique des élites, les enjeux sont ceux d’une inégalité justifiée en termes d’accès aux circuits des richesses, des biens symboliques et de pouvoir. Cette séniorité fermée fonde une supériorité sans recours au cadet dont la figure illustre d’avantage le désordre qui peut surgir de la lutte des générations ; dans ce contexte, le discours présidentiel exerce une fonction lénifiante de rapprochement qui écourte la distance sociale entre les aînés et les cadets.

²¹⁰ Boyomo (A.L.C.)- « Je vous verrai ou comment la langue de bois s’actualise: rupture dans le discours politico - bureaucratique en période de mondialisation » In Revue africaine d’études politiques et stratégiques, N°1., Vol.1, 2001, p.21.

²¹¹ Biya (P.) – Message du Renouveau, 1988. p.189.

²¹² Balandier (G.)- Le désordre : éloge du mouvement, Paris, Fayard, 1988, p.105.

²¹³ Balandier (G.)- Les anthropo-logiques, Paris, PUF, 1974 : Edition augmentée, 1985. chap. II (Père et fils, aînés et cadets)

De la même manière, cette construction interne du consensus s'opère dans la promotion diplomatique du Cameroun. Le discours diplomatique assure la promotion externe de l'unité "du dedans" et la fonction d'inculcation des liturgies politiques. Il constitue l'une des modalités-type de discours du centre ; non seulement parce qu'il est prononcé à partir du centre des institutions, mais surtout en raison de sa fonction dans la promotion internationale du "logo" unitaire de l'Etat²¹⁴. Le discours diplomatique est le lieu par excellence d'expression des "liturgies politiques" où abondent les rites de célébration de l'unité. La remise des lettres de créance, la présentation des vœux du corps diplomatique constituent des moments de mise en exergue du Chef de l'Etat comme incarnation de la forme suprême du pouvoir dont l'une des manifestations est le droit de légation active et passive. Les honneurs militaires et les arrangements scéniques qui accompagnent la remise des lettres des créances, sont les ingrédients du jeu dramatique en diplomatie.

Les discours rituels qui ponctuent l'événement sont l'occasion pour le Chef de l'Etat d'exposer le Cameroun dans son unité et son indivisibilité. Pour ce faire, il use d'un style anaphorique qui convoque en permanence les agrégats de "sociation" : le "nous" peut ainsi s'imposer dans ses prises de parole avec une belle facilité. Dans le corpus retenu, nous avons identifié 442 marqueurs de "sociation" dont la répétition s'apparente à une "exposition-vente" du logo unitaire camerounais. Le "nous" par exemple intensifie la charge affective du message unitaire. Son usage ne constitue pourtant pas une figure d'humilité de l'émetteur, il devient la forme subreptice de l'autorité : les souverains, les évêques dans leurs mandements, les papes dans leurs ordonnances, les juges dans leurs arrêts en usent pour légitimer la force exécutoire de leurs décisions.

²¹⁴ Nous excluons les discours et allocutions tenus dans les instances internationales parce que ne faisant pas partie du corpus ci-dessus retenu.

Pour saisir le sens de l'utilisation du pronom personnel "nous" dans les discours diplomatiques du centre, il est judicieux de distinguer la présentation des lettres de créances de la présentation des vœux du corps diplomatique.

Face au corps diplomatique les discours présidentiels épousent le genre lyrique ; C'est le lieu de "monstration" et d'assomption de la personnalité présidentielle²¹⁵. Par l'usage du "Je", le chef de l'Etat fait converger vers lui tous les regards et monopolise toutes les marques du respect. Psychologiquement, le "moi" présidentiel devient infiniment ontogénétique²¹⁶. Le "Je" exerce la même fonction reliante que le "Nous". Comme une "ode anacréontique"²¹⁷, la réponse habituelle du Chef de l'Etat à l'allocution du Doyen du corps diplomatique est d'inspiration lyrique ; dans cette catégorie discursive les formules sont quasi-identiques:

« *C'est pour moi, un réel plaisir... »*

« *Je puis vous assurer que je me ferai le devoir de... »*

« *Je voudrais exalter les efforts personnels que vous déployez »*

« *Je vous prie de transmettre à vos gouvernements et vos organisations les remerciements du peuple camerounais... »*²¹⁸

Ici, le Chef de l'Etat ne s'autorise que lui-même. Ces constructions lyriques parfaitement dérisoires du point de vue de la causalité scientifique, s'inscrivent dans une logique institutionnelle et stratégique incontournable. L'imposition du "moi" par le discours écrit Dannefer, est « *une forme psychologique de combinaison du pouvoir de l'aliénation et des conséquences de l'action politique* »²¹⁹. Le recours constant au "je" - solennel ou décidé -

²¹⁵ Braud (Ph.)- « La réactivation du mythe présidentiel : Effets de langage et manipulations symboliques », op.cit., P.380.

²¹⁶Levenson (MR), Crumpler(C),"Three models of adult development". Human développement, 39, pp.135-149.

²¹⁷ Les odes sont les poèmes lyriques divisés en strophes, destinés soit à célébrer de grands événements, soit à chanter les louanges des hauts personnages, ex : Les odes pindariques de Ronsard, les odes Victor Hugo.

²¹⁸Nous avons choisi délibérément quelques discours diplomatiques parce que les formules, le style sont pratiquement les mêmes.

²¹⁹ Dannefer (D.)- Freedom isn't free : Power, alienation and the consequence of action. In J. Brandistaleand R.M. Lerner (Eds) ; Action and developement: Theory and research through the life span. Thousand Oaks: Sage 1999. pp.105-132.

peut sembler anodin ; il révèle pourtant selon Philippe Braud des exigences stratégiques et institutionnelles aux quelles il offre une réponse adéquate. Il joue un rôle dans la consolidation d'une mythologie présidentielle. « *Le triomphe du "Je", c'est d'abord l'affirmation d'une liberté* », précise Braud²²⁰. Devant le corps diplomatique, le Chef de l'Etat se présente comme le résumé officiel de la nation. Ce qui constitue une modalité la fabrication de la cohésion nationale autour de la figure présidentielle²²¹.

Dans les allocutions de présentation des lettres de créances, le Président substitue paradoxalement le "nous" au "je". Il est dans une relation de face-à-face avec le représentant d'un autre Etat souverain. Il accomplit par la réception des lettres de créance l'une des fonctions régaliennes de l'Etat ; c'est-à-dire le pouvoir de légation passive. Le protocole et tout l'appareil symbolique sont mobilisés ; le nouvel ambassadeur passe en revue les troupes, se fait présenter les armes ; exécution des hymnes nationaux devant les drapeaux des deux Etats : « *C'est le spectacle de l'allégeance et de la subordination, donc de l'autorité* »²²². Cette dramatisation diplomatique est couronnée par sa réception au palais de l'unité.

La restitution de ces rites diplomatiques n'est pas une façon oblique de les réduire à des apparences et à des jeux illusoires : la monarchie Louis-quatorzième s'est montrée, s'est dite et s'est glorifiée dans le château de Versailles. Le protocole est une expression de la domination, « *c'est un agent de maintien de l'ordre* »²²³. Le discours que le Chef de l'Etat tient à l'occasion, affiche une proximité de personne à personne. Il s'adresse au représentant d'un Etat souverain. Le "nous" peut donc s'imposer avec une belle aisance car les conditions de production du discours autorisent son usage.

²²⁰ Braud (Ph.). op.cit., p.380.

²²¹ Sindjoun (L.) – L'Etat ailleurs : Entre noyau dur et case vide, Paris, Economica, 2002, p.306.

²²² Debray (R.)- L'Etat séducteur : Les révolutions médiologiques du pouvoir, Paris, Gallimard, 1993, p.76.

²²³ Bourdieu (P.)-Esquisse d'une théorie de la pratique, Genève, Droz, 1972, p.198.

Dans tous les discours présidentiels relatifs aux lettres de créances, les formules se ressemblent avec un usage presque inflationniste du "nous" :

« *Monsieur l'ambassadeur,*

« *C'est avec plaisir que **nous** recevons les lettres de créances... »*

« *Il nous est agréable de »*

« *Aussi pouvons-**nous** vous assurer*

« ***Nous** vous prions de transmettre **nos** meilleurs vœux de bonheur à sa gracieuse Majesté reine de... »*

« *En vous souhaitant la bienvenue... »*

« *Aussi **nous** félicitons-nous... »*

« *Comme vous l'avez à juste titre rappelé*

« *Aussi formons-**nous** le vœux de voir se consolider... »²²⁴.*

Le "nous" ici est un "nous-complice" du peuple camerounais, qui "comme un seul homme" reçoit les lettres de créances du représentant d'un pays ami ; c'est une ode anacréontique. Comme dans toutes les autres catégories de discours, le "nous" - même s'il peut prendre la signification ambivalente de "nous" égalitaire ou complice -, demeure un halo de "sociation" dont le thème dominant est l'unité nationale entendue comme une "marche en commun, une œuvre à accomplir ou à poursuivre ensemble".

Les rites de présentation des lettres de créances et des vœux du corps diplomatique fonctionnent comme des rites religieux. Car ils tendent à sacraliser un certain nombre de valeurs ; notamment l'exceptionnalité de la fonction présidentielle. Guy Debord dit de ces rites qu'ils sont la « *représentation diplomatique de la société hiérarchique devant elle-même où toute autre parole est bannie* »²²⁵. Patron de la diplomatie, c'est le chef de l'Etat qui se personnalise en pseudo-vedette. Par l'entreprise de sa personne, il se substitue à la nation

²²⁴ Discours lors de la présentation des lettres de créances de l'ambassadeur de Turquie accrédité au Cameroun, le 14 Janvier 1983. (Cf Le message du renouveau, discours et interviews du président Paul Biya, Yaoundé, Sopecam, 1984. PP. 252).

²²⁵ Debord (Guy). La société du spectacle, Paris, Gallimard, 1992, P.25

supposée une et indivisible. C'est la métaphore du corps dont parle Georges Balandier : le corps du souverain est le corps politique ; le chef est en rapport d'analogie avec le monde et son ordre, avec la société et son ordre : "corps du roi, corps du pays et corps du peuple ne font qu'un"(Balandier1985:323). C'est du reste le propre de tout système politique d'inspiration présidentielle de se présenter sur la scène internationale sous une forme hermétiquement unifiée. Il s'agit d'occulter voire de supprimer les contradictions internes sous l'apparence d'un discours officiel "en béton"²²⁶. Ce phénomène est accentué par l'effet des médias qui exhibent la figure d'influence présidentielle pour ménager un paraître de plus en plus conditionné par le dehors diplomatique.

Dans le discours diplomatique, la "dynamique du dehors" apparaît comme le masque de la "dynamique du dedans". L'utilisation abondante du "je" et du "nous" n'appartient plus seulement au répertoire des usages diplomatiques, mais à "l'image reliaante" entendue comme "*ce ciment mystérieux, non logique et non rationnel*"²²⁷. Dans l'entreprise de promotion internationale du Cameroun, le "je" et le "nous" deviennent des arrangements du vraisemblable consistant à faire du faux le masque du réel et à occulter les événements internes gênants²²⁸.

Les discours présidentiels du centre n'ont de réelle portée que s'ils pénètrent la périphérie ; c'est-à-dire, la surplombent et la maîtrisent²²⁹. Il doit donc exister des relais discursifs ou des discours de pénétration périphérique qui assurent la présence effective de l'autorité du pouvoir central²³⁰.

²²⁶ Slobodan (M.) – Introduction à l'étude du discours politique, op cit., p.15. On y perçoit toujours des fissures ; (voir également Omballa Magelan- « La politique africaine de la France à l'épreuve de la cohabitation » in Revue Africaine d'études politiques et stratégiques, N°2, 2002, PP 97-145.

²²⁷ Maffesoli (M.). La contemplation du monde, op.cit., P.149.

²²⁸ Sur le modèle communicationnel voir, Murray Edlman, Pièces et règles du jeu politique, Paris, Seuil, 1991, Patrick Champagne, faire l'opinion, Paris, Minuit, 1991, Jean Marie Cotteret, Gouverner c'est paraître, Paris, P.U.F, 1991 et aussi : L'année des masques, ed. Olivier Urban, 1989 de Philippe Baggio et Alain Rollat.

⁹⁵ Badie (B.), Le développement politique, 2^e édition, Paris, Economica, 1980, pp. 81-99.

²²⁹ Badie (B.), le développement politique, Ibid.

²³⁰ Coleman (J.S) "The concept of political penetration" in L. cliffe, JS-Coleman et MR Bordas (Eds.), Government and rural development in East-Africa, Essays on political development, the Hague Martinus Mijhoff, 1977, pp. 31-85.

Une autre technique de prise de parole d'où se dégage la prééminence de la figure présidentielle est l'interview : il est évident que le discours n'est discours que rapporté à ses conditions de production.²³¹.

2- La communication dialogique (interviews) et la quête de l'unité par la promotion "professorale" du chef de l'Etat.

Définie comme une méthode d'investigation utilisant un processus de communication verbale afin de recueillir un certain nombre d'informations en relation avec un sujet ou un thème donné, l'interview est bien plus qu'une technique. Elle est un lieu de communication politique. Dans l'art médiatique des arrangements du vraisemblable, cette stratégie communicationnelle vise à surévaluer les aptitudes intellectuelles d'un "président-savant" qui se prête volontiers au jeu de l'argumentation ; c'est une sorte de rupture symbolique avec le monologue qui caractérise très souvent les allocutions rituelles. L'interview est une séance de démonstration et de "monstration" qui expose le chef de l'Etat à la maïeutique socratique. C'est aussi un exercice de banalisation de la fonction présidentielle qui le porte à accepter la contradiction et à se soumettre à un examen de passage. La métaphore joue ici pleinement sur le psychisme collectif. Le président est ainsi soumis à l'interrogatoire d'un "journaliste-procureur" qui investigate sur sa gestion. C'est le lieu du compte rendu et l'expression de la responsabilité du chef de l'Etat devant la nation. C'est le signifiant du discours, c'est-à-dire sa dénotation ; c'est son sens apparent.

Or, la ruse suprême du pouvoir c'est d'entretenir l'illusion de sa banalisation ; cette technologie des apparences permet de produire l'impression d'une certaine transparence; un double jeu apparaît dans ses différentes interviews qui, pour l'essentiel offrent l'image ambivalente du "démocrate-pédagogue" et de l'autocrate instruisant son auditoire sur l'unité du pouvoir

²³¹ Robin (R) « Discours et idéologie : quelques bases pour une recherche » in langue française, n°15,1972.

politique dont il est le seul détenteur. Nous avons choisi quelques uns de ses discours les plus illustratifs du magistère présidentiel

C'est ainsi qu'en répondant à une question de la télévision nationale relative aux candidatures multiples lors des élections municipales du 25 octobre 1987, le chef de l'Etat adopte une posture de "savant" et d'inspirateur philosophique du pluralisme monopartisan :

« ... lors de mon accession à la magistrature suprême, j'ai promis au peuple camerounais de le conduire progressivement, de façon méthodique et réaliste vers l'ouverture démocratique... nous avons procédé l'année dernière aux élections des dirigeants des organes de base du parti, et c'est justement la première fois que ces élections étaient libres et se faisaient sur la base des candidatures multiples... »

Et par une certaine ruse intellectuelle, il congédie l'histoire et exalte la parousie d'une démocratie reconquise : *« c'est cela la grande nouveauté alors qu'avant il y avait une liste, une liste nationale, aujourd'hui dans chaque circonscription les électeurs auront le choix entre plusieurs listes... »*. Ce sont les mêmes prétentions qui gouvernent son interview du 18 Mars 1988²³². Le Président de la République tente d'exposer dans ces déclarations son *« pouvoir social d'imposition de sens »*²³³ en mettant à profit les propriétés performatives du discours politique pour faire croire.

Pareillement, il y a un travail d'imposition du logo présidentiel à la fois fermement et affectueusement. Dans une autre interview de facture autoritaire, il rappelle les attributions régaliennes du chef de l'Etat pour stigmatiser le comportement de son Ministre des affaires étrangères au sujet de la publication de certains documents jugés secrets qui en réalité avaient trait aux relations diplomatiques nouées par ce dernier avec un pays de l'Est sans son aval. Son discours s'est énoncé sur le mode professoral et sur celui du commandement :

²³² Interview annonçant les élections législatives et la présidentielle du 24 avril 1988.

²³³ Lacroix (B). Le Président de la République : Genèse et usages d'une institution, op. cit., introduction, P.33.

-constitutionnaliste, il rappelle les règles de la répartition des compétences :

« Comme vous le savez, dans tous les Etats modernes, il y a des secteurs qui sont considérés comme appartenant à ce qu'on peut appeler le domaine réservé du Président de la République : c'est la défense, la diplomatie, la sécurité intérieure... Bien sûr, les autres domaines, surtout dans un régime présidentiel sont du domaine du chef de l'Etat, du chef de l'exécutif ».

-administrativiste, il énonce les principes de la hiérarchie des fonctions administratives :

« ... En droit Administratif, il y a deux catégories d'emplois : les emplois supérieurs et les autres ; Les secrétaires généraux, les directeurs généraux, les gouverneurs, les préfets, les ambassadeurs etc.... Ils sont essentiellement révocables... ».

-Enfin monstre froid, il passe de la persuasion à la menace en mobilisant tout le vocabulaire cynique d'un « Jupiter constitutionnel » :

« En termes plus clairs, le chef de l'Etat peut révoquer les titulaires de ces fonctions à tout moment, en toute discrétion sans avoir d'explication à donner à qui que ce soit ... Ce sont des fonctions révocables ad Libitum ; c'est-à-dire, Monsieur Eric CHINJE, que je jeux opiner de la tête, et vous n'êtes plus rédacteur-en- chef de la C.R.T.V... »²³⁴.

Ainsi lorsqu'on parle aujourd'hui de droit constitutionnel ou droit administratif, il ne s'agit plus seulement de quelque savoir plus ou moins ésotérique réservé à des initiés, s'adressant à des initiés, de la question-certains importante- mais limitée du cadre dans lequel s'exerce l'activité normative des pouvoirs, mais du langage d'autorité, en fait de l'ordre politique. L'autorité de ce discours réside dans ce qu'il dit. Un peu comme chez les poètes grecs du VI^e siècle où *"le discours vrai, pour lequel on avait respect et terreur, celui auquel il fallait bien se soumettre, parce qu'il régnait, c'était le discours prononcé par*

²³⁴ Interview à la télévision nationale le 19 février 1987.

*qui de droit et selon le rituel requis*²³⁵. C'est un langage d'inégalité parlé par un maître absolu à ses sujets. Le président harponne ses auditeurs, les situe et les fige dans son discours²³⁶. Dans la classification de Landowski, il s'agit d'un discours adéquat dominé par la figure du savant et dont la crédibilité se fonde sur la cohérence interne du message²³⁷.

Le droit appartient au langage de l'autorité et du commandement. Le discours juridique affirme, démontre et enfin renvoie à la réalité du monde. En stigmatisant le comportement d'insubordination de son Ministre des relations extérieures et en réaffirmant sa position de surplomb sur les institutions de l'Etat, il désigne et qualifie lui-même les objets qu'il enferme dans les catégories ; il institue des règles de comportement licites et illicites.

A ce titre, le discours présidentiel comporterait selon Greimas et Landowski une double série de connotations : les unes se rapportent à la juridicité de son discours comme "*mélange d'incompréhension, de respect, de menaces implicites*" les autres imposent aux destinataires les discours référentiels.

Enfin, comme dans la comédie italienne de la Renaissance, et pour atténuer la rudesse de ses propos, il termine son entretien par une opération de charme, de raffinement et de séduction à l'endroit de la nation. : « *Je suis le père de la nation, je pense à tout le monde, à tous mes enfants...* ».

Dans la nomenclature des discours présidentiels, il y a une catégorie plus familière qui s'impose au locuteur en raison des nécessités de la proximité avec le destinataire.

²³⁵ Foucault(M.). L'ordre du discours, Paris, Gallimard, 1971, P.17.

²³⁶ Franklin(J), Le discours du pouvoir, UGE, 10-18,1975, P.74.

²³⁷ Landowski (E.) « Formes et pratiques de la représentation dans le VIe plan » in planification et société, RUG, 1974. P.236. Voir aussi « Le débat parlementaire et l'écriture de la loi »in RFSP, vol.. XXVI, 1976, n°2, PP.41-69.

B- LA COMMUNICATION DE PENETRATION POLITIQUE DE LA PERIPHERIE : UNE GEOPOLITIQUE DISCURSIVE EN PROGRESSION EXCENTRIQUE

La pénétration directe et indirecte de l'Etat dans son territoire politique²³⁸, ne peut prospérer qu'assortie d'une pénétration idéologique et discursive d'une égale importance. Le pouvoir central ne s'affirme contraignant qu'en venant à bout de toute allégeance intermédiaire, en fixant dans la relation de citoyenneté la sujétion directe de l'individu au centre.

Les discours diffusés à partir du centre sont de nature jacobine : ils ne se déplacent pas, mais pourtant ils confortent l'idée d'un « *seul centre d'impulsion politique* ».

Les discours propagandistes et de visites internes constituent des exemples-type de discours de pénétration politique de la périphérie. Ce sont des « discours-baladeurs », car la prise de parole présidentielle est ici assortie de la présence physique du locuteur qui aggrave corrélativement sa charge d'affectivité. Le déplacement du chef de l'Etat vers les provinces suggère toujours métaphoriquement l'idée d'un déplacement du « centre force »²³⁹ vers le Cameroun profond. Gouverner dans ce contexte, n'est pas seulement paraître par l'entremise de la dramatisation télévisuelle ; infiniment plus, c'est « être » par sa présence physique ; le déplacement du chef de l'Etat constitue un travail d'assistance à la parole qui réduit la distance verticale et horizontale entre l'émetteur et le récepteur. Horizontalement, les discours propagandistes et de visites internes rapprochent le centre de la périphérie ; verticalement, ils établissent une relation communielle entre les gouvernements et les gouvernés. Ces déplacements physiques visent à témoigner et à établir un lien entre le chef

²³⁸ Sindjoun (L). Construction et déconstruction locales... thèse, op.cit pp. 50-189.

²³⁹ Willy (P) « la crise de mai 1877 : la construction de la place et de la compétence présidentielles » in le Président de la République, op. cit., pp. 80-93.

et la "communauté émotionnelle" de ses adeptes²⁴⁰. Ce sont pourtant ces déplacements qui représentent "la part la plus étrange du travail charismatique d'un leader" écrit Michel Dobry²⁴¹.

Les dividendes politiques résident dans les "effets de croyance" que génère cette pratique. En effet, les "bains de foule" présidentiels imposent pesamment une illusoire proximité de personne à personne. Le chef de l'Etat joue sur le registre de la "politique d'affection"²⁴² où la "société d'Etat, la société de parenté" et les manipulations politiques sont intrinsèquement corrélées.

Les visites internes du chef de l'Etat dans les provinces sont l'occasion de canaliser anthropologiquement les potentialités ethniques, culturelles et économiques de chaque province.

Pour cerner le déploiement spatial du discours présidentiel, nous avons emprunté à la géopolitique classique le concept d'« anneaux »* ; l'anneau sera l'espace spécifique sur lequel s'applique un type particulier de discours. Nous aurons ainsi un « *anneau intérieur* » qui est un espace politiquement proche du président Biya par l'appartenance ethnique (le Sud, le Centre, l'Est), et un « *anneau extérieur* » bien plus distant politiquement (le Nord, l'Ouest, le Nord-ouest, le Sud-ouest), qui lui impose une reconquête en raison du poids historique de l'influence de son prédécesseur. L'anneau intérieur c'est l'espace de parenté où se déploie la « *politique d'affection* » ; l'anneau extérieur c'est la zone indocile où la prudence discursive est constamment de mise.

²⁴⁰ Weber (M) –Economie et Société, Paris, Plon, T1, 1971 P. 249-261, 464-480.

²⁴¹ Dobry (M.)-Sociologie des cirses politiques, Paris, P.F.N.S.P,1992, P.234.

*²⁴² Le concept d'anneau a été inventé par Sir Halford J. Mackinder Théoricien de l'espace vital ; il part d'un pivot central qui est l'Europe centrale pour montrer que la puissance s'étend en cercles concentriques vers les extrémités du monde ; l'anneau intérieur est constitué des terres entourant le pivot central, l'anneau extérieur, des terres qui par progression excentrique entourent l'anneau intérieur (« The geographical pivot of the history » in geographical Journal, 1904). Le discours présidentiel étant un discours de conquête, nous avons emprunté ce schéma qui paraît avoir une robuste portée explicative dans notre contexte.

¹⁰¹ Sindjoun (L) – La politique d'affection en Afrique noire..., Boston University, Graps, 1998, pp 1-45.

1- Le discours dans l'espace de parenté (anneau intérieur) : La "politique d'affection"

La province du Sud apparaît comme le lieu d'expression de la « *société de parenté* ». Ici l'ethos présidentiel prend un relief éminemment paroissial. En juin 1983, il le révélait dans un syllogisme plein d'évocations :

- "Par la force des choses et par la volonté de Dieu, je suis originaire du centre-sud.;

- Il me paraît tout aussi nécessaire de déclarer haut et clair que si assurément je suis né dans le Centre-Sud.

- Je suis le président de tous les Camerounais".

Ce discours d'évidence enveloppé de la langue de bois, est d'une texture stratégique : il comporte une exaltation de son ethnie d'origine et une feinte qui débouche sur la dimension nationale de sa personnalité. C'est un discours de ralliement à valeur tactique. Le Président de la République apparaît ici comme l'élément fédérateur de l'ethnie Beti. C'est une forme d'institution de l'ethnie légitime ou pour emprunter l'image de Bourdieu, une institutionnalisation de la « noblesse ethnique »²⁴³. Bien qu'il existe une unité civilisationnelle et historique entre les Ewondo, les Eton, les Manguissa, on peut toujours s'autoriser à penser que la véritable construction de cette "noblesse ethnique" a commencé avec l'accession du président Biya au pouvoir.

Il reste qu'en évoquant son origine ethnique (centre-sud) comme une opération divine, le chef de l'Etat réactive le "mythe de Nazareth" ou de la béatification : "bien heureuse sera donc la province où naîtra le Messie (le père de la nation)", pourrait-on dire. C'est l'aveu de la prégnance de la culture politique paroissiale qui établit une antériorité de considération entre l'ethnie et

²⁴³ Bourdieu (P.), La noblesse d'Etat ; Grandes écoles et esprits de corps, Paris, Presses de la FNSP 1373.

l'Etat ; c'est un signifiant qui engendre un signifié et qui impose trivialement certains schèmes de représentation. On parlera ainsi de "pouvoir Béti" ou " de pays organisateur" pour traduire ces hyperboles²⁴⁴.

Dans cette homogénéité ethnique construite par le discours présidentiel, toute rivalité avec un autre groupe ethnique constitue une alerte à l'existence de l'"ennemi dans la maison". D'où l'attachement quasi-indéfectible des ressortissants de l'ancienne province du centre-sud au régime du président Biya. Même si cet ensemble monolithique n'a pas tardé à se fissurer avec la libération politique²⁴⁵, il demeure le minimum incompressible du soutien politique au chef de l'Etat ; bien plus stratégique est l'usage politique qu'il fait de l'heureuse concomitance des deux centralités dans cette province du centre²⁴⁶. Il le rappelle d'ailleurs à dessein afin de susciter l'adulation paroissiale.

« Me voici sur cette terre du centre-sud, ferme et généreuse comme ses fils, et qui a porté mes premiers pas, qui a alimenté non premier souffle patriotique...

« Heureux d'être né dans cette province qui est en même temps le centre des institutions...

Je me félicite alors de pouvoir dire que c'est ici à Yaoundé siège des institutions nationales que s'illustre ainsi plus que partout ailleurs, mieux que partout ailleurs l'unité de la Nation [...] »²⁴⁷.

Province de naissance du Président de la République et siège des institutions nationales, le Centre-sud apparaît ainsi comme l'unité administrative la mieux cotée à la bourse de valeurs provinciales. Yaoundé revêt un caractère mythique ; le mythe selon Roland Barthes, a un fonctionnement tridimensionnel ; pareillement, Yaoundé exercerait trois fonctions :

²⁴⁴ Certains analyses tentent d'asseoir ces formules dans les esprits en les exacerbant ; Ces analystes se font prendre au piège de la politique qui les conduit à jouer le rôle peu glorieux de porte-parole d'une ethnie. Voir E.K. POKAM. La problématique de l'unité nationale au Cameroun, Paris, Harmattan, 1986.

²⁴⁵ Voir le nouvel indépendant n° 14 du 4 janvier 1994, p8.

Voir également le patriote, n° 133 du 13 au 20 janvier 1994, p 2, ce qui est évident, c'est que les clivages tribaux subissent le phénomène de l'ethnolyse, c'est-à-dire la maturation de la physionomie de l'ethnie.

²⁴⁶ Yaoundé est à la fois le siège des institutions et la capitale de la province d'origine du chef de l'Etat

²⁴⁷ Discours de visite officielle dans la province du centre le 11 juin 1983.

-le "Sa" qui correspond à l'exaltation de Yaoundé comme siège des institutions de la République

-le "Sé" qui est la traduction du patriotisme

-la signification : privilège pour les populations originaires de cette province²⁴⁸.

L'orateur le traduit de façon subreptice dans un métalangage symptomatique de certaines dispositions pertinentes de la constitution au 18 janvier 1996 relatives aux droits des minorités et des autochtones.²⁴⁹ « ...Yaoundé capitale du pays, cité cosmopolite par vocation où cohabitent dans l'harmonie toutes nos diversités ethniques, culturelles et religieuses assurées du meilleur accueil et de la tolérance des populations autochtones qui malgré leur attachement à leur terre, n'ont jamais failli à leur tradition d'hospitalité »²⁵⁰.

Yaoundé devient le signifiant majeur qu'on promène comme une icône, destinée à entretenir le divin mystère de l'Etat²⁵¹. Indépendamment de sa signification immédiate (centre des institutions de la République), entre alors dans un système de significations dérivées, un code second au sein duquel il intervient comme signe d'appartenance ou de discrimination. Yaoundé donne naissance selon l'expression de Miller « à une véritable industrie signifiante »²⁵², assurant une duplication de l'image présidentielle : originaire du Centre-sud, mais surtout président de tous les camerounais.

Si on reconstitue ce discours selon une lisibilité significative, on s'aperçoit que le Président de la République inaugure la très controversée distinction autochtone / allogène, consacrée par l'acte constitutionnel du 18 janvier 1996. Il saisit les populations du centre-sud dans leur fibre sensible. Et, c'est autour de

²⁴⁸ Barthes (R) - « Rhétorique sur l'image », communications, 4-1964. Voir également les mythologiques, points, 1970.

²⁴⁹ La révision du 18 janvier 1996 avait finalement constitutionnalisé ce qui ne relevait que de petites querelles quotidiennes ; l'Etat a aussi la charge de protéger les minorités et de sauvegarder les droits des autochtones (préambule de la loi constitutionnelle du 18/01/96).

²⁵⁰ Discours du président Biya, 11 juin 1983 à Yaoundé

²⁵¹ Legendre (P). Jouir du pouvoir, essai sur la bureaucratie patriote, Ed. Minuit, 1976, pp. 54 et 161.

²⁵² Miller (G). Le pousse-au-jour du général Pétain, Seuil, 1975, pp. 58-59.

ce discours que se construisent des anathèmes comme : "pouvoir Beti", "c'est notre tour", "pays organisateur", "envahisseurs anglo-bami", "la récupération de la terre de nos ancêtres" ; Le discours ambigu du Président de la République tient à mettre en garde contre toute confusion entre intégration nationale et conquête nationale²⁵³. D'où un comportement de regroupement ethnique spontané dès que le pouvoir accuse quelque fébrilité du fait de la contestation ; cette construction hégémonique qui a pour but inavoué de "sulbalterniser" les autres groupes ethniques, vise officiellement à "*barrer la route de l'aventure et de l'anarchie à tous ceux qui veulent dynamiter l'unité nationale*"²⁵⁴. C'est une modalité d'"immatriculation ethnique de la société"²⁵⁵. Ce sont ces mêmes prétentions qui alimentent le projet de création d'un micro-Etat renfermant le groupe Beti-Pahouin proposé par le MOREPAH (Mouvement de renaissance pahwine) lors du débat national sur la réforme de la constitution en mars 1993.

Le discours propagandiste du Président de la République repose donc sur une perception qui fait de Yaoundé non seulement l'instance de "civilisation" jacobine de l'Etat, mais également le lieu de promotion d'une certaine "parentocratie gouvernante". La boutade "*Tant que Yaoundé respire, le Cameroun vit*", lâchée dans les "conjonctures critiques" de la libéralisation, opère ainsi comme un signifiant travaillé silencieusement par un signifié, ethniquement connoté.

Cette opération séductive de manipulation anthropologique du champ politique paroissial devient quasi-systématique dans le discours présidentiel : c'est l'une des modalités techniques les plus efficaces propre à la gestion de l'émotion dans l'univers politique²⁵⁶.

²⁵³ Les Bamiléké sont souvent ciblés en raison de leur proliféricité et de leur tendance à s'installer tous azimuts sur le territoire national ; comportement assimilé abusivement à une sorte de conquête nationale.

²⁵⁴ Cameroun Tribune, N° 440645 du lundi 28 mai 1990, P. 5.

²⁵⁵ Sindjoun (L). La politique d'affection en Afrique noire... op.cit P.6

²⁵⁶ Philippe (Braud)-L'émotion en politique , Paris, P.F.N.S.P, 1996, p.77, voir également Christian Le Bart - Le discours politique, Paris, PUF 1998. P. 103.

2- La production discursive dans l' "anneau extérieur" : malléabilité du discours et exaltation du potentiel anthropologique des zones rebelles.

a- L'usage de la langue de bois se déploie avec plus d'habileté dans la province de l'Ouest où tous ses discours épousent une fonctionnalité démagogique. C'est une avalanche de superlatifs qui se bousculent dans ses allocutions pour magnifier et « exceptionaliser » les populations de l'Ouest : *« Le dynamisme, l'ardeur du travail de ses populations, leur esprit d'entreprise, leur solidarité agissante; des populations jamais oisives, jamais désœuvrées et qui savent compter sur elles-mêmes »*. C'est un discours qui rassure en recouvrant la réalité d'un voile enchanteur.

Ces glorifications cachent mal quelques insinuations caractéristiques de la vie politique camerounaise ; surtout celle de la prégnance d'une culture politique paroissiale qui s'apparente très souvent à des projets de sédentarisation ethnique des populations : *« C'est par cette mise en valeur systématique de vos terres que la province de l'ouest se développe bien »*. Visiblement le chef de L'Etat voudrait insinuer l'idée que chaque entité est propriétaire exclusif de son espace vital : comme dans le Centre et dans le Sud, les populations de l'Ouest ont leur terre.

La langue de bois se délie subitement et s'ouvre sur des mises en garde : *« mais si le dynamisme, l'esprit d'entreprise et le goût des affaires demeurent des facteurs positifs de développement, ils ne sauraient, je le dis ici avec force dégénérer et se pervertir dans l'affairisme, l'enrichissement illégal et effréné... Si chaque camerounais sait aimer son terroir, sa province et s'y attacher, chaque camerounais doit également connaître et aimer les autres provinces, connaître et s'y attacher... gardons-nous des méfaits du provincialisme, du tribalisme... de la provocation... »*

*"C'est dire que si la nation camerounaise est constituée de ses provinces, le destin des provinces dépend du destin de la nation... »*²⁵⁷.

L'analyste peut s'autoriser ici quelques détours de curiosité, pour s'apercevoir que dans cet artifice, gît l'imposture, et sans doute une certaine capacité de séduction qui s'enchaîne dans une admirable et irréfutable logique. Il y a dans ce message des enjeux « phatiques » qu'offre cette lutte où triomphe l'intention du "sa" (signifiant) sur le "sé" (le signifié)²⁵⁸. La province d'origine est ainsi mise en relief par des "anaphores contextuelles pures"²⁵⁹ telles que : "votre", "vos", "vous", soutenues par des lexèmes comme "Ouest", "Centre-sud" etc. qui aggravent la capacité de représentation "actancielle" des « originaires de », qui à son tour constitue une anaphore métalinguistique décrochée et redondante²⁶⁰.

L'orateur joue également à la perfection la partition dialectique de l'un et du multiple : il use de façon presque instantanée de ce que les linguistes appellent "les modalités déontiques" (c'est-à-dire des formes verbales de nécessité) : "Je le dis avec force...", "chaque camerounais doit...", "gardons-nous de..."; ce sont des "énoncés performatifs" de nature décorative, impérative, prohibitive. Et, après avoir exalté l'attachement de chacun à son terroir, il proclame ensuite que le destin des provinces dépend du destin de la nation ; ce jeu d'équilibre entre l'un et le multiple constitue la forme raffinée du "double-speak" qui caractérise la langue de bois.

C'est un fait que le discours propagandiste, lorsqu'il est placé dans de ses conditions de production, peut permettre à l'acteur politique de s'essayer dans des nouvelles architectures administratives. Ceci est perceptible dans la

²⁵⁷ Visite officielle dans la province de l'ouest à Bafoussam (18 mars 1983).

²⁵⁸ Maillard, (L) Communication, Paris, Seuil, 1972, 19, pp. 93-104.

²⁵⁹ La notion d'"anaphore contextuelle pure" évoque tantôt un lieu textuel, tantôt un lieu situationnel translinguistique. Voir HJELMSLEV, prolégomènes, Paris, Minuit, 2, 1968.

²⁶⁰ Boyomo (A.L.C) « Je vous verrai... », op.cit. p.21.

Voir également Austin (J-L) – Quant dire, c'est faire, Paris, trad., Seuil, 1970 .

géopolitique des déplacements du chef de l'Etat dans la partie septentrionale du pays.

b- Lors de sa toute première visite de prise de contact dans le Nord, alors que dans toutes les autres provinces il s'arrêtait à leur chef-lieu, il a tenu à parcourir longitudinalement toute la province (Ngaoundéré, Garoua, Maroua). Sans doute, il s'agissait d'une mission de "reconnaissance du terrain" dans l'ancienne province du Nord, bloc de soutien à l'ancien chef de l'Etat, et dont le bicéphalisme ambiant à la tête de l'Etat lui imposait le démantèlement.

Malgré les euphémismes et les prudences expressives²⁶¹ qui ont à l'occasion caractérisé ses discours, la question du démembrement de la province du Nord était plus que jamais à l'ordre du jour ; en témoigne le découpage d'août 1983 qui crée trois nouvelles provinces en portant consécutivement le nombre de départements à 45 et d'arrondissements à 171. Même si les discours présidentiels paraissent moins parlants à l'occasion, ce déplacement en trois escales (Ngaoundéré, Garoua, Maroua) constituent déjà "une prise de parole"²⁶². Le temps politique est ici géré avec doigté : les trois (3) visites se situent successivement entre le 4 et le 6 mai 1983 ; période à laquelle le bicéphalisme était sinon inexistant du moins perlé ; le chef de l'Etat ayant dissimulé cette question dans une langue de bois de facture éminemment stratégique.

Dans ses différentes communications, il usera d'une figure de style presque immuable, enchaînant "monstration" (c'est-à-dire la mise en relief de sa personnalité) et culte de providentialité voué à son prédécesseur.

A Garoua ville natale de l'ancien président de la République, il l'exprime ainsi : *« c'est bien pourquoi, les camerounais de tous les horizons se sentent liés par des liens affectifs à cette province qui vit naître le père de la nation camerounaise, premier Président de la République et Président National de*

²⁶¹ Le chef de l'Etat ne voulait vraisemblablement pas de heurt avec l'ancien chef de l'Etat à qui il collait volontiers l'étiquette d'« illustre prédécesseur » ; c'aurait été d'ailleurs une rupture brusque et périlleuse avec son discours politique.

²⁶² Bourdieu (P) – "De quel droit", in ARSS, n°64, sept. 1986, pp-8-19.

notre grand parti, l'Union Nationale Camerounaise, son excellence Ahmadou Ahidjo auquel je rends ici un hommage déférent du peuple camerounais ». L'on remarquera que la déférence est faite après qu'il ait précisé dans la même allocution qu'il s'exprime en tant que Président de la République et chef du gouvernement ; ce qui constitue une modalité tactique de légitimation du rôle et du titulaire du rôle.

A Maroua, il est porteur d'un message d'unité qui, dit-il « *participe de sa fidélité à l'héritage légué par (son) illustre prédécesseur, le président AHMADOU AHIDJO, fondateur de la nation camerounaise, qui mérite l'hommage profond de tout le peuple camerounais* »²⁶³. A l'évidence, le chef de l'Etat joue merveilleusement sur le chiasme et le paradoxisme²⁶⁴.

A Ngaoundéré, il est certes moins prolix, mais fidèle à sa logique. Il réaffirme sa qualité de chef de l'Etat et de gouvernement et de vice-président du comité central de l'Union Nationale Camerounaise, de même que « *l'attachement aux institutions que nous nous sommes librement données, sous l'impulsion et la conduite éclairées du Président AHMADOU AHIDJO, l'histoire retiendra à jamais son nom illustre* »²⁶⁵.

Il est à noter qu'à ce niveau d'analyse, le territoire politique conditionne la texture du discours. Les conditions spatiales de production du discours lui interdisent tout parricide. Le président AHIDJO demeure la référence idéale. "C'est en lui et pour lui" que parle son successeur ; l'on pouvait alors croire que le pouvoir n'a pas véritablement changé de main, il n'a changé que de porteur ; les populations du nord n'ont donc aucune raison de "paniquer".

C'est le complot du 22 août 1983 qui acculera le chef de l'Etat à trancher avec cette logique prudentielle. Ce n'est plus le territoire mais la conjoncture qui

²⁶³ Biya (P) ,visite dans la province du Nord le 4 mai 1983, Maroua 5 mai 1983.

²⁶⁴ Le chiasme est un procédé de style qui consiste à placer les éléments de deux groupes formant une antithèse dans l'ordre inverse de celui qui laisse attendre la symétrie. Cette figure de style abonde dans les œuvres de Karl Mars (voir Oeuvres choisies, I, Paris, Gailmard, 1963, pp. 24, 33 et 40) ; voir pour une précision conceptuelle Frédéric Bon « langage et politique », in Traité de science politique T.III, chap. VIII, S.I, (sous la direction de Madeleine Grawitz et Jean Leca), pp. 563-564

²⁶⁵ "Discours de visite dans la province du Nord le 3 mai 1983.

conditionne la production du discours. Les événements se sont enchaînés de façon cursive : un complot contre la sécurité de l'Etat dans lequel est impliqué l'ancien chef de l'Etat est radiodiffusé ; s'en suivent remaniement ministériel, nominations dans le commandement militaire, découpage administratif des provinces du Nord et du Centre-sud. L'acteur politique s'investit alors dans des coups politiquement rentables²⁶⁶ en adaptant son discours au temps²⁶⁷ et à l'espace. En l'espèce, après avoir démantelé le bloc nord par le décret du 22 août 1983 (qui en fait 3 provinces), le chef de l'Etat s'adjugera par corrosion un vivier politique (province du Sud) ; par cette technique chirurgicale, il imposera la "marque Biya" sur le marché des biens administratifs²⁶⁸. Le découpage administratif est déjà un discours au sens que lui confère Edward Hall, c'est-à-dire le "silent language"²⁶⁹.

Cette "conjoncture critique" du 22 août ne lui permet plus d'avancer de biais. Lors de la deuxième visite dans la province de l'Extrême-Nord, il pourra ainsi filer aisément son exorde et sa péroraison dans une posture d'affirmation de soi : *"Mes chers compatriotes de l'Extrême-Nord "* ou pour conclure *"vive la province de l' Extrême-nord"*. Même si cette exorde n'a pas la solennité habituelle de l'emphase, de la lourdeur et de la longueur que lui reconnaissent les spécialistes de l'analyse du discours, elle demeure dans ce contexte un creuset de démagogie, producteur d' "effets de croyance", de représentations et d'actions dans le même registre d' amabilité.

De même, il use de la métaphore, reine des figures en politique, pour donner une dimension affective aux représentations collectives : *« aujourd'hui- déclare-t-il-, c'est en tant que membre de la grande famille camerounaise que je m'adresse à vous, votre présence massive est la preuve de l'unité nationale, la*

²⁶⁶ Dobry (M.) - Sociologie des crises politiques , nouvelles éditions, Paris, P.F.N.S.P, 1992, p.21.

²⁶⁷ Moogerwerf (A.) « politique et temps : les conséquences des perspectives temporelles sur les contenus, les processus et les effets des politiques publiques » in Revue internationale des sciences administratives, vol. 56, n°41, 1990, pp. 805-830.

²⁶⁸ Sindjoun (L) Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun ...op. cit., pp 113-114

²⁶⁹ Hall (E.T) -The silent language, Londres, Staples press, 1971, P.155; l'exorde est la partie introductive du discours, il capte d'entrée de jeu l'attention du récepteur..

preuve de votre engagement dans la grande œuvre du renouveau national». Une telle métaphore n'a pas seulement le brillant de la simplification, elle joue aussi sur le registre de l'intelligibilité en passant du complexe au simple. Cette façon de penser les problèmes de la cité sur le mode familier des relations entre personnes est éminemment stratégique²⁷⁰ ; dans le même texte du 13 décembre 1985, la figure de pater familias se présente alors comme une anticipation rationnelle qui sert à enjamber sur des cinglantes mises en garde exprimées dans des "énoncés déontiques"²⁷¹ :

"Je tiens maintenant à vous rappeler mes engagements profonds à l'égard du pays tout entier. Chaque province est égale aux autres en droits et en devoirs. Aucune ne saurait se prévaloir d'une quelconque supériorité liée à son ancienneté ou à sa légitimité historique. Aucune ne devra être privilégiée au détriment des autres. Aucune discrimination d'origine, de confession ou de langue ne serait tolérable".

Ces petites sentences constituent la forme suprême de la langue de bois ; c'est un discours d'occultation qui dissimule la prédilection présidentielle pour les jeunes provinces de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua dont la création constitue à elle seule un "acte performatif" d'émancipation politique du président. C'est une territorialisation feinte de l'adversité, une neutralisation politique de l'"ancienne province" du Nord (province d'origine du Président AHIDJO) désormais géopolitiquement encerclée par les provinces de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord, qui dans l'ancien régime étaient considérées comme des simples appendices du pouvoir peul. Cette préférence visiblement marquée d'amitié et d'affection est un "coup" politiquement rentable qui fragilise une ressource politique importante du prédécesseur.

²⁷⁰ Dans la structure d'un discours politique, l'exorde est la partie introductive d'un discours ; la péroration quant à elle résume d'une manière rapide et émouvante les principaux arguments du discours.

²⁷¹ Le général De Gaulle doit à cette figure de style les plus efficaces de ses formules. Voir *Gaulle (Charles de). Discours et messages ; pour l'effort, 1962-1965, Paris, Plon, 1974, P.434-435. Voir également Jean Lacouture, Les citations du Président De Gaulle, Paris, Seuil, 1968.*

Le discours dans la partie Nord du Cameroun s'apparente à un jeu de construction destiné à amortir la capacité déstabilisatrice de l'ancien Président. Lorsque le chef de l'Etat rappelle ses responsabilités à l'égard du pays tout entier (assurer l'égalité entre les provinces, sans discrimination d'origine, de confession ou de langue), il réaffirme son attachement au principe jacobin de l'indivisibilité et de l'unicité de la nation. Le discours ici exerce une fonction d'inculcation de la culture d'unité dans ce que Claude Lévi Strauss appelle "les enceintes mentales"²⁷².

L'égalité, la non-discrimination, la non-supériorité entre les provinces qu'il prone, deviennent à la fois des désignants sociaux et des instruments politiques. Le "nous" de "sociation" que nous avons retenu comme unité de numération se révèle dans l'analyse lexicométrique du discours présidentiel comme des "spécificités positives"²⁷³.

c- Dans les provinces anglophones, le Président de la République communique des discours centripètes dans des conditions de production centrifuges. IL s'exprime ici à la communauté la plus "indocile" du pays au regard de la sociogenèse de son insertion dans l'Etat fédéral, puis dans l'Etat unitaire. Celle qui avoue sa spécificité et qui dans les conjonctures de crise, manifeste toujours ouvertement ses velléités autonomistes.

L'"indocilité" de la communauté anglophone tient au « *processus illégal de qualification francophone de l'Etat et de sa disqualification anglophone* »²⁷⁴. Les entrepreneurs identitaires anglophones en recourant au droit, entendent provoquer la croyance en l'illégitimité de l'Etat unitaire du 2 juin 1972, né en violation de l'article 47 de la constitution de 1961²⁷⁵. Dans les faits, le travail symbolique de déconstruction de l'anglophonie s'est traduit par

²⁷² Lévi-Strauss (CL.). La pensée sauvage, Paris, Plon, 1960. P58.

²⁷³ Tournier (M.)- « Le mot peuple en 1848 : désignant social ou instrument politique ? » in Romantisme, n°9, 1975, p.6-20.

²⁷⁴ Sindjoun (L). L'Etat ailleurs...op.cit., P.220.

²⁷⁵ Cette disposition prévoyait que toute révision de la constitution soit adoptée par la majorité des députés représentant le Cameroun occidental et le Cameroun oriental, et considérait comme irrecevable toute proposition de révision portant atteinte à l'unité et l'intégrité de la fédération.

la création de deux provinces en remplacement de l'ancien Etat fédéré du western-Cameroon, la suppression sur le drapeau national de la deuxième étoile en or qui "personnifiait" symboliquement l'entité anglophone et le changement de la dénomination de l'Etat, désormais "République du Cameroun" à la place de l'ancienne "République Unie du Cameroun"²⁷⁶.

Il est donc évident que le discours présidentiel allait s'efforcer à s'adapter aux conditions de sa production ; il allie prudence, affectivité, démagogie et dans une certaine mesure, mises en garde ; son premier séjour officiel le 9 février 1983 s'inscrit dans un contexte de continuité politique sans réelle inquiétude de la part de la communauté anglophone.

Tout discours dans la zone anglophone ne manque pas de convoquer la sociogénèse de l'Etat. Il s'agit ici du recours à un temps historique d'origine sacrée puisqu'il est « *la mise en histoire du sacré originaire, du mythe fondateur* »²⁷⁷

"La nation camerounaise est ce qu'elle est aujourd'hui, grâce à l'incalculable contribution apportée en faveur de la réunification en 1961 et de la révolution pacifique de 1972 par toutes les populations du Nord-ouest et leurs dirigeants". C'est la part de la séduction historique qui s'accompagne d'une séduction familière toute singulière : « *Je puis vous assurer que je considère Bamenda comme une nouvelle résidence* ».

De tous les discours présidentiels prononcés dans cette province, se dégage une série de connecteurs "sociationnels" à "spécificité positive" : «construction nationale», «unité du peuple camerounais», «intégration nationale» ; « *la solidité d'une nation se mesure à son unité et à sa solidarité, l'unité des cœurs contribue à faire de tout pays une grande nation, une nation camerounaise plus unie* »²⁷⁸, rappelle-t-il .

²⁷⁶ Le dernier changement intervient en 1984 ; ce qui accrédite partiellement la thèse de Maître Ennonchong président du Cameroon Anglophone Movement qui considère que le problème anglophone a commencé à être posé suite à l'alternance à la tête de l'Etat en novembre 1982

²⁷⁷ Sur (R), Temps et ordre social, Paris, PUF, 1995, p 42.

²⁷⁸ Mars 1985 in le message du renouveau, T2, Ed. Sopecam, pp 72-82.

C'est également le lieu pour le chef de l'Etat d'exprimer des mises en garde contre toute tentative de déstabilisation des institutions de l'Etat. Avant que l'alternance hégémonique entre les deux provinces anglophones au sommet de l'Etat (Nord-ouest et le Sud-ouest) ne s'opère à la fin des années 80, le Nord-ouest s'était déjà historiquement constitué en interlocuteur principal du pouvoir central à travers respectivement M^r J. NGU FONCHA et Mr S.T.MUNA²⁷⁹. Mais en raison des « coups » politiques « tendus »²⁸⁰ sus-évoqués tendant à l'amenuisement de l'identité anglophone, le discours présidentiel dans cette province est tenu de rappeler les temps sacrés. Dans ce registre, la réunification et la naissance de l'Etat unitaire en 1972 vont constituer « lien social majeur »²⁸¹ dont parlait Gaston BACHELARD ; une sorte de représentation essentielle qui lie toutes les formes de représentation des phénomènes sociaux qui s'inscrivent dans une temporalité particulière à l'histoire d'un pays.

Tout déplacement dans le Nord-Ouest constitue à en croire le Président de la République une élection de domicile, une occasion des retrouvailles : « *qu'il est bon de se retrouver chez soi ! En fait comme vous le savez, le chef de l'Etat est chez lui partout au Cameroun... Bamenda est devenu pour moi une résidence spéciale* ».

Cette référence à Bamenda et à sa contribution à la réunification du Cameroun est un « acte de langage »²⁸² et doit être analysée comme tel; le discours présidentiel dans ce contexte tend à se résorber dans une anthropologie symbolique où les usages de la langue créent les conditions de leur propre vérité ; c'est un discours qui tire son originalité de son propre engendrement ; ces périphrases qui à l'évidence ne sacrifient pas toujours aux exigences de la

²⁷⁹ Monsieur Foncha, Premier ministre en 1959 mena la southern Cameroon au seuil de la réunification ; mais d'une manière qui fut sévèrement critiquée

²⁸⁰ Dobry (M)-Sociologie des crises politiques, op.cit.P.25.

²⁸¹ Bachelard (G)-La dialectique de la durée, Paris, 1972, P.25.

²⁸² Searle (JR)-Les actes de langage, Paris Hermann, 1972, P. 30.

forme grammaticale, s'analysent comme des énoncés "performatifs" relevant de "l'illocutoire",²⁸³

En privilégiant la dimension diachronique du rôle de la province du Nord-ouest dans la construction nationale, le Chef de l'Etat ramène la matérialité historique à la matérialité discursive et, l'on ne saurait ignorer la fonction sociale de l'histoire : « *fournir à la nation et au corps politique leurs mythes d'origine* »²⁸⁴

La même technique discursive est utilisée dans la province du Sud-ouest avec davantage de subtilité en raison des vicissitudes historiques qui ont contribué à sa "subalternisation" par rapport à la province du Nord-ouest. L'on se rappelle des hésitations du D^r ENDELEY en 1961 par rapport au projet de réunification du Président AHIDJO²⁸⁵ ; hésitations qui ont profondément déteint sur l'ensemble de la province, longtemps suspectée d'ambitions sécessionnistes. C'est l'une des premières manifestations du provincialisme du Sud-ouest accentuées par la volonté de FONCHA de phagocyter le Cameroon People Congress du D^r ENDELEY.

Le discours présidentiel y revêtira toute sa "dimension topologique"²⁸⁶; ce que GREIMAS appelle "sémiotique topologique" vise l'inscription de la société dans l'espace et, la lecture de cette société à travers l'espace suppose pour pouvoir se constituer, la possibilité d'établir une correspondance entre « *un signifiant spatial et un signifié culturel spécifique* »²⁸⁷.

²⁸³ Certains auteurs considèrent le langage comme action et le discours politique comme relevant de l'illocution, c'est-à-dire un ensemble de pratiques sociales qui s'accompagnent des productions linguistiques. Ainsi le discours politique est le lieu qui reflète l'ensemble des rapports sociaux (voir Frédéric Bon, « langage et politique » in *Traité de science politique*, op.cit, pp 569.571 ; voir aussi John Austin, quand dire c'est faire, Paris, Seuil, 1970).

²⁸⁴ Il semble que la crise actuelle de l'enseignement de l'histoire est liée à la divergence croissante entre l'évolution d'une discipline qui se construit sur le modèle scientifique et la fonction sociale qui l'a fait naître (F. Bon- « Langage et politique », op cit P.569)

²⁸⁵ Il faut souligner que le docteur Endeley rejoint le National Council of Nigeria and the Cameroon (NCNC) du Dr Azikiwé lorsque la constitution accorda une représentation aux southern Cameroons dans l'Assemblée du Nigeria oriental en 1946. Puis il répondra favorablement aux avances de l'UPC dont le programme mentionnait la réunification. C'est cette accointance avec l'UPC qui aurait plus que la défense du particularisme occidental terni l'image de Endeley (J.F Bayart l'Etat au Cameroun, FNSP, 1985, pp. 112-115).

²⁸⁶ Chevallier (J) et Loschack (D)- *Science administrative*, Paris, LGDJ, 1978, T1, p 371.

²⁸⁷ Greimas (A.J.). *Sémiotiques et sciences sociales*, op.cit. p129.

S'exprimant en anglais, il rompt le mythe du bilinguisme séparé pour imposer symboliquement la nécessité d'un bilinguisme intégral. Cet effort d'inscription spatiale du discours politique se dégage des allocutions tenues dans cette province dans la décennie 80. Il y transparaît en filigrane une habile manipulation de la métaphore, des symboles et de l'histoire pour mobiliser les sensibilités collectives. La ville de Buéa apparaît ainsi dans la phraséologie présidentielle comme une icône qui sustente le mystère de la nation. C'est « *l'image du centre* »²⁸⁸. La métaphore est celle du « mont-Cameroun » : « *cette montagne qui est le point culminant du Cameroun...* », du haut duquel, il ne s'adresse plus seulement à la province du Sud-ouest, « *mais à toute la nation* » ; car, d'ici déclare-t-il « *je peux apercevoir et observer, non seulement Manfé, Mundemba, Limbé et Kumba mais aussi Nkambé, Kousseri, Moloundou et Campo !* » ; il en fait une peinture iconique et quasi narcissique : « *...le mont Cameroun, ce rocher éternel, immense et sublime symbolise notre destin historique, notre identité nationale et notre commune détermination, à poursuivre l'œuvre de construction d'un Cameroun uni, pacifique, fort et prospère* ».

Le Président de la République enchaîne ensuite par une construction anthropologique qui crée les conditions de réceptivité du message :

« *Permettez-moi à présent de dire comment je vois Buéa. Buéa a su relever le défi de forger un destin aussi haut que le Mont Cameroun. En effet, Buéa est un des très hauts lieux où l'histoire a été écrite, la première capitale du Cameroun allemand et britannique avant de devenir celle du Cameroun occidental et, ensuite, de la province du Sud-ouest. Oui Buéa est béni depuis toujours !* »²⁸⁹. Il exhorte les camerounais à la pratique du bilinguisme dont « *les semences sont venues du Sud-ouest.* »

²⁸⁸ Laurentin (A). L'image du centre, le marais à Paris, CSU, 1974

²⁸⁹ Discours de visite officielle dans la province du sud-ouest le 15 janvier 1983.

C'est sur ces énoncés métaphoriques que le Président de la République prend appui pour diffuser sa thématique unitaire²⁹⁰. D'où l'utilisation de certaines figures de construction proches de la "conversion" et de la "symplote"²⁹¹, avec le souci délibéré d'ajouter à sa parole toutes les ressources et tous les ornements de style. Il atteste du caractère naturel, et imprescriptible de la camerounité de la province du Sud-ouest : « *Je suis né camerounais, je vivrai camerounais, je demeurerai à jamais camerounais* » ! Puis en paraphrasant Daniel Websler sur le devoir de patriotisme, de semblable manière, il prescrit que « *notre objectif soit notre pays, le Cameroun, tout notre pays et rien que notre pays, le Cameroun !* ».

« *C'est le cœur qui rend éloquent* »²⁹² dit-on ; nous sommes là dans le registre des mœurs oratoires, où il met sa parole sous la protection de la vertu. Ces mots chargés sémantiquement ont pour but de concéder à l'orateur la confiance des auditeurs et de leur donner la meilleure opinion de son caractère. Car, il communique une haute idée, le patriotisme, qu'il se propose d'éveiller²⁹³ en proportionnant l'émotion à la nature du sujet ; cette technique rapproche le discours présidentiel de la "perfection" du discours politique²⁹⁴. Le président augmente également cette charge affective par des phrases inachevées que le récepteur se charge de terminer dans un air de scansion : « *Je suis né...* », « *Je vivrai...* », « *je demeurerai à jamais...* ». La rhétorique classe cette figure de

²⁹⁰ Soulignons que la métaphore est la plus féconde et la plus utile des figures de rhétoriques. Comme il n'y a pas autant de mots que de choses, c'est par la métaphore que l'on supplée à cette indigence, que l'on transporte un mot soit d'un objet matériel à l'autre ; soit d'un fait moral à un objet moral, un objet matériel, soit enfin un objet concret à une chose abstraite. Le danger de la métaphore c'est l'incohérence et de dire par exemple avec M. Prud'homme : le char de l'Etat navigue sur un volcan.

²⁹¹ La symplote ou la complexion est une sorte de répétition dans laquelle les membres de la période commencent par les mêmes termes et se terminent aussi par les mêmes termes. La conversion est une répétition qui consiste à terminer de la même manière plusieurs membres consécutifs du discours.

²⁹² la phrase serait de Quintilien (1^{er} siècle avant J.C) dans son ouvrage sur la formation de l'orateur.

²⁹³ Quelque soit ce qu'on se propose d'éveiller, il faut y préparer l'auditoire, ne pas y résister au de-là des limites convenables, proportionner l'émotion à la nature du sujet ; voir J. Bonclère, les genres littéraires, in Encyclopédie Larousse méthodique, T1, 1955, p.798 (voir surtout l'ouvrage Philippe Braud- L'émotion en politique, Paris, PFNSP, 1996).

²⁹⁴ Le pathétique est surtout opportun après les preuves et particulièrement dans la péroration. C'est ce que le président Biya fait dans son discours du 15 avril 1983 à Buea.

style dans le registre de la "conversion " qui convainc le récepteur par le simple fait de la répétition communielle ; on dirait une sorte d'écholalie.

La description de Buéa sous le brillant du pittoresque métaphorique comme « *rocher éternel, immense et sublime.. qui symbolise un destin commun* », lui permet d'imposer le thème de l'unité nationale avec une belle facilité : d'où l'usage d'un riche répertoire de "sociation" . Il est à observer que les thèmes comme le « Patriotisme », la "construction nationale", l'"intégration nationale", l'« unité nationale », l'« identité nationale », la « fierté nationale », la « paix », jonchent de façon instantanée tous les paragraphes des discours présidentiels dans le sud-ouest.

Ce discours aide ainsi à la sédimentation territoriale de l'appareil unitaire de l'Etat. L'unité constitue ici un des mythes qui dissimulent la ségrégation sociale et qui font oublier les divergences par ces appels au rassemblement²⁹⁵, à la solidarité et à l'obéissance dans un même système de régulation sociale et d'autorité impartiale.

La parole présidentielle tend aussi à unifier les différences au lieu d'être un facteur de division ; le bilinguisme doit être « *un instrument au service de l'unité et de l'intégration nationales...Un bilinguisme qui ne doit pas être l'apanage d'une poignée des camerounais ; mais de tous les camerounais...* »²⁹⁶. C'est une modalité d'unification du disparate qui contribue à surmonter la peur et les anxiétés, fournissant ainsi des croyances et des certitudes qui créent la sécurité psychologique au sein de la communauté anglophone ; sécurité confortée par la reconnaissance constitutionnelle du bilinguisme et de son égal usage par rapport au français.

Buéa a donc une vocation, puisque le Président de la République l'érige en "capitale" du bilinguisme : « *C'est précisément dans cette ville que fut créé le premier lycée bilingue de la République. C'est encore dans cette ville que la*

²⁹⁵ A titre d'exemple Cf. J.M. Cotteret et R. Moreau : "Le vocabulaire du général de Gaulle", A. Colin, 1969.

¹⁶⁰ Discours de visite officielle dans la province du sud-ouest, le 8 janvier 1987.

²⁹⁶ Discours de visite officielle dans la province du sud-ouest, le 8 janvier 1987.

première et la plus grande institution du pays assurant la formation des traducteurs vient de voir le jour... » ; pour cette raison "le Cameroun est et demeurera un pays bilingue".

Il s'agit de déconstruire la prétention que les anglophones sont en insécurité, ou qu'ils « *sont en situation d'apartheid* » au Cameroun²⁹⁷.

Somme toute, dans la partie anglophone du pays, le président Biya accomplit un important travail discursif de "communalisation" dans le but d'imposer le mythe de l'Etat unitaire transcendant.

Le discours ainsi analysé quantitativement et qualitativement révèle la place de la parole dans la mobilisation des allégeances ; chargé d'opérer une coïncidence illusoire entre les mots et les faits, le discours présidentiel masque les divisions et tente de donner à un réel cynique la caution d'une morale noble . Dès lors, l'impératif de l'unité et de l'intégration nationales, le devoir du patriotisme et de solidarité nationale, peuvent s'imposer comme des postulats incontestables ; « *ce sont des valeurs liées aux logiques de mobilisation qui occultent les antagonismes, rassurent et donnent à rêver* » ²⁹⁸.

Mais cette approche se révélerait considérablement limitée si l'on n'impliquait pas le discours Présidentiel dans le jeu complexe des fluctuations événementielles. Ce jeu détermine la dialectique de la liberté de son action et de la contrainte qui structure son comportement.

²⁹⁷ C'est au moins l'idée qu'alimentent certains séparatistes anglophones. Voir l'interview de Me Enononchong, président du Cameroon anglophone movement, in Dikalo, n°11, du 27 fév. 1992, P. 8-9. Evidemment pour le pr Sindjoun, à partir de 1990, s'est opéré un processus de qualification francophone de l'Etat avec son versant de disqualification anglophone (voir, l'Etat ailleurs. Op.cit p ;22).

²⁹⁸ Braud (Ph.)- « La réactivation du mythe présidentiel... », op. cit. p.389-390.

SECTION II : L'INSCRIPTION DU DISCOURS PRESIDENTIEL DANS LES FLUCTUATIONS DES CONJONCTURES POLITIQUES : LIBERTE ET CONTRAINTE DE L'ACTION DISCURSIVE

La dynamique et la fonctionnalité idéologique du discours politique sont largement tributaires de l'effet structurant des conjonctures face auxquelles le locuteur élabore des "rationalités multiples"²⁹⁹ pour assurer l'adéquation entre sa police discursive et le sens du jeu. Mais le paradoxe est que "rien n'est plus libre, ni plus contraint à la fois que l'action du bon joueur" comme l'écrit Pierre BOURDIEU³⁰⁰. Si l'on peut s'autoriser aujourd'hui la facilité de dire que le Président de la République "intervient quand il le désire, où il juge bon et devant les interlocuteurs qu'il accrédite"³⁰¹, il est plus que judicieux de s'interroger sur le temps du discours, c'est-à-dire ce "produit d'activités sociales significatives"³⁰² qu'on peut mesurer, rythmer et coordonner. Le temps est un produit et une représentation fondamentale de la pratique sociale ; en conséquence, toute activité sociale peut gagner à être observée à partir de la temporalité qu'elle déploie et qui la révèle dans le même temps.

Il s'agira dans le cadre de notre analyse du "temps-objet" ou du temps "microsociologique" ; c'est-à-dire cette "périodisation qui résulte de l'étude de tel ou tel phénomène social"³⁰³. Il sera question de compléter la causalité sociologique par la causalité historique, en nous efforçant de restituer aux phénomènes leur intelligibilité.

L'histoire étant l'enregistrement d'une succession d'événements désordonnés, il ne s'ensuit pas qu'elle doive être rapportée d'une façon

²⁹⁹ Sfez (L.) – Critique de la décision, A. Colin, cahiers de la FNSP, n°190, 1973, p.347.

³⁰⁰ Bourdieu (P.)- Choses dites, Paris, Minuit, 1974 p.97.

³⁰¹ Lehingue (P.)- "La parole présidentielle : Travail de codification et de définition du poste" : op. cit., p.134.

³⁰² Sorokin (R.A.) – Sociocultural causality, space, time: A study of referential principles of sociology and social science, New York, Russel & Russel, 1964.

³⁰³ Sue (R)- Temps et ordre social, Paris, 1995, p.26 ; ainsi pour Roger Sue, la sociologie de la famille fera-t-elle apparaître un temps propre résultant des transformations du mode de vie familial, la sociologie des institutions, un temps spécifique à ces institutions. Le temps n'est finalement, qu'une résultante des pratiques sociales . Par ailleurs le "temps-objet" s'oppose au "temps-histoire" qui est un temps macro-sociologique, linéaire et continu qui permet de prévoir l'avenir en fonction du passé selon un ordre de succession inévitable (op. cit. P.25).

désordonnée³⁰⁴. Il faut bien que nous leur imposions un certain ordre en évitant de se la représenter comme une partie d'échecs dans laquelle chaque coup est le résultat d'un plan logique. Peut-être, la leçon la plus utile est-elle d'apprendre à éviter les simplifications excessives, à accepter l'idée de la multiplicité des causes.

Nous avons procédé à une simplification -à valeur purement paradigmatique- du temps politique dans la décennie 80³⁰⁵ pour nous apercevoir que l'action politique du Président BIYA se trouve inscrite dans la dialectique de l'alternance du "temps certain" et du "temps incertain". L'approfondissement de ces temps politiques offre un point de vue privilégié pour saisir la dialectique de la permanence et du changement, de la continuité et de la rupture³⁰⁶.

Par la recherche des faits, la description des situations, l'alignement dans l'ordre chronologique, les cases vides de ce paradigme seront comblées.

PARAGRAPHE I : "LE TEMPS INCERTAIN" ET LA FONCTION STRATEGIQUE DU DISCOURS PRESIDENTIEL : LES CONTRAINTES DU JEU BICEPHALISTE.

Le « *temps incertain* » s'appréhende comme un de ces moments cruciaux où l'acteur est confronté à une difficulté grave, où il doit dénouer une situation dramatique, résoudre un dilemme d'une portée considérable.

Ce concept suggère quelques prospections fécondes : l'analyste doit se demander quelles sont les forces qui ont imposé au Président Biya sa trajectoire politique. Ensuite, il se proposera de rechercher les causes qui ont déterminé sa production discursive. Enfin, l'identification des moments "incertains" qui ont structuré sa communication politique ; c'est-à-dire les points de constellation

³⁰⁴ Commager (H.S)- L'historien et l'histoire, Paris, Ed. Seghers, 1967 p.192.

³⁰⁵ Gurvitch propose huit formes générales de temps social : Le temps de la longue durée, le temps du calme apparent, le temps de changement des rythmes, le temps cyclique le temps du retard sur lui-même, le temps d'alternance, le temps en avance sur lui-même et le temps explosif (G. Gurvitch, la multiplicité des temps sociaux, Paris, CDU, 1961.)

³⁰⁶ Consulter Gras (A.)- Sociologie des ruptures. Les pièges du temps en science sociale, Paris, PUF, 1979.

événementielle ou ‘points nodaux’³⁰⁷. Notre champ temporel de choix étant la décennie 80

Le premier point de constellation incertain se situe entre le 6 novembre 1982 et le 6 avril 1984.

Le second point se ramène à la période allant du début de l’année 1986 au début de l’année 1990.

Ce temps incertain fonctionne alternativement avec le temps certain pour imposer à l’action politique du Président Biya une trajectoire sinusoïdale. Le temps incertain produit un discours de modération de la conflictualité et de mobilisation stalactite³⁰⁸.

A- LA MODERATION DE LA CONFLICTUALITE ET L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES DE PLAUSIBILITE DES "COUPS POLITIQUES"

Le processus de cooptation du Président Biya par son prédécesseur comme successeur constitutionnel n’augurait d’aucune conflictualité potentielle. Ce sont les révisions constitutionnelles du 9 juin 1975, et du 29 juin 1979 qui aménagent cette succession constitutionnelle. Désigné premier ministre en juin 1979, il a joué à la perfection mais machiavéliquement le rôle de ‘soliveau’ dissimulé par devers un Président de la République détenant l’effectivité du pouvoir exécutif ; telle la "belle au bois dormant", il a adopté la stratégie de l’effacement.

Dans le discours de démission du Président Ahidjo, on ne pouvait d’emblée imaginer les avatars malheureux d’un message qui pourtant dans sa lecture est apparu anodin : « ...*J’invite tous les camerounais et toutes les camerounaises à*

³⁰⁷ Dobry (M.)- Sociologie des crises politiques, Paris, PFNSP, 1986, p.74. Piotr Sztompa confère au ‘point nodal’ la dénomination de ‘choice point’ pour désigner le moment crucial où l’acteur à des choix devant lui (The sociology of social change, Oxford, Blackwell, 1993, p.209).

³⁰⁸ La stalagmite est une colonne formée par des concrétions calcaires à partir du sol des grottes. L’image est utilisée ici pour exprimer une mobilisation politique qui va du bas vers le haut ; elle ne signifie pas (stalactite) une mobilisation du haut vers la bas ; c’est à-dire une mobilisation de la formation dirigeante.

accorder sans réserve leur confiance et à apporter leur concours à mon successeur constitutionnel Monsieur Paul Biya. Il mérite la confiance de tous à l'intérieur et à l'extérieur".

Cette démission avait une particularité : elle opérait une distinction "intuiti personae" entre les fonctions de Président de la République et celles de Président national du parti unique. En effet, le maintien de Monsieur Ahidjo à la tête du parti était passé presque inaperçu, tant ces fonctions avaient toujours paru modestes, et une interprétation stricte de la constitution ne pouvait guère augurer d'un bicéphalisme que lui-même avait tôt fait d'évacuer en 1970, en confessant haut et fort son penchant pour le monocéphalisme³⁰⁹.

Comme nous l'avons souligné, les années 1983, 1984 et dans une certaine mesure le début de l'année 1985 caractérisent le « temps incertain » ; c'est le temps d'échange des "coups politiques". Le "*temps incertain*" ici est une "conjoncture critique" dans laquelle l'action des acteurs s'inscrit dans une structure de "jeu tendu"³¹⁰. Ce jeu tendu va opérer par intensité croissante allant "des coups médiatisés" aux "coups directs."

De 1982 à 1985, le jeu politique entre le Président Biya et son prédécesseur s'apparente-si nous osons une métaphore de la célèbre pièce de Giraudoux³¹¹-, aux civilités hypocrites d'Ulysse et d'Hector : quand ils se rencontrent, il semble que la guerre de Troie n'aura pas lieu ; et pourtant elle eut lieu. Le discours présidentiel sera entièrement conditionné par une atmosphère graduellement délétère qui va déboucher sur une fermeté de ton. Le soutien que le Président Ahidjo appelait de tous ses vœux pour son successeur

³⁰⁹ Il déclarait lui-même à la radio nationale que : « *L'expérience prouve qu'il est impossible de gouverner, impossible d'agir s'il y a dualité de pouvoirs ; la nature montre l'exemple : il n'y a pas d'être bicéphale, par hasard s'il en vient un au monde, il est justement qualifié de monstre, il est faible et n'est pas viable* »(cité par H. Bandolo. *La flamme et la fumée, Ydé, sopecam, 1986, P.112.*

³¹⁰ Dobry (M.)- Sociologie des crises politiques, op. cit., p.175-177 ;concept utilisé par Dobry qui s'inspire d'Erwing Goffman pour désigner tout contexte d'interaction dans lequel les coups échangés, conjugués aux divers éléments du contexte physique immédiat, déterminent les transformations de la situation des protagonistes). (Voir aussi .TG.Bailey, Les règles du jeu politique, PUF, 1971, p.74.

³¹¹ Giraudoux (J.)-La guerre de Troie n'aura pas lieu, 1935.

constitutionnel va paradoxalement le pousser à la contradiction. La chronologie des événements conforte cette dérive :

-Le 30 janvier 1983, Monsieur Ahmadou Ahidjo tente d'instituer une coutume constitutionnelle « sauvage »³¹² par une interprétation personnelle du rapport Etat-parti : « *le parti définit les orientations de la politique nationale. Le gouvernement applique celles-ci compte tenu de nos possibilités et des aménagements qu'appellent les réalités concrètes et les circonstances* »³¹³.

L'ancien chef de l'Etat faisait ainsi sien l'article 6 de la constitution soviétique en mettant entre parenthèse l'unité du pouvoir d'Etat dans la doctrine constitutionnelle moderne.

Comme, l'on peut constater, il s'agit d'un « *coup politique* » direct destiné à rendre le jeu plus tendu.

Conscient du caractère excessif de ses propos, il relâchera le jeu dans une déclaration qui n'a pas seulement le brillant du paradoxe : « *Je demeure naturellement président de l'U.N.C conformément aux vœux des militants. Il n'y a cependant pas de dualisme ou bicéphalisme dans l'exercice du pouvoir. Le parti et le gouvernement ont chacun un domaine de responsabilité bien défini et distinct* »³¹⁴. Le coup devient curieusement « médiatisé » et tend à tempérer les susceptibilités des partisans du président Biya qui pouvaient y voir une tentative de remise en scelle.

-Puis se met en place une structure de plausibilité des « coups indirects »³¹⁵. C'est ainsi que le 3 mars 1983 un incident de préséance intervient au palais de congrès sur la question de savoir si la préséance revenait au Président de la République ou au Président national du parti. En effet, une

³¹² - Sur la notion de « coutume sauvage » voir Denis Lévy- « *de l'idée de la coutume constitutionnelle à l'esquisse d'une théorie du droit constitutionnel et leurs sanctions* », Mélanges Ch. Eisenmann, 1975, op.cit pp.33 etc...

³¹³ Déclaration du président Ahidjo au terme de sa tournée au Centre-Sud, Cameroon tribune, 31 janvier 1983, p.3

³¹⁴ Entretien avec M. Henri BANDOLO le 31 janvier 1983.

³¹⁵ Berger(Peter L.)-Luckmann (Th.)- the social construction of reality, op .cit., p. 174-175. Le "coup indirect" où médiatisé suppose l'intermédiation d'une personne qui joue le rôle d'agent d'exécution des coups.

rumeur persistante avait très rapidement fait le tour des invités faisant état du refus du président Biya d'assister à la cérémonie de remise du prix Dag Hammarskjöld à son prédécesseur, si ayant à la présider, il devrait venir en second dans l'ordre protocolaire. Des intermédiaires ou ce que Dobry appelle « *agences d'exécution* »³¹⁶ s'interposeront entre les deux personnalités ; en l'espèce, M. Samnick Eteki conseiller technique et certains hauts fonctionnaires de la direction du cabinet civil insisteront pour que la préséance revienne au Président national du parti. Mais la bavure sera évitée de justesse par Monsieur Beleoken, directeur du protocole qui va rectifier en dernière minute la disposition protocolaire de la cérémonie. La "constellation de départ"³¹⁷ se précise progressivement même si les composantes conflictuelles coexistent encore avec des situations de coopération, insérant ainsi les protagonistes dans une structure de « *jeu à motifs mixtes* ».

Evidement un des meilleurs moyens de faire chanceler la légitimité de Monsieur Ahidjo était de lui donner mauvaise conscience, en usant de la technique de la chausse-trappe logique, en le désarmant et en le mettant en contradiction avec lui-même.

Le "petit théâtre de vertu" que nous venons d'évoquer traduit l'inextricable liaison qui devrait exister entre la fonction de Chef de l'Etat et du parti qui se manifeste en ce moment d'incarnation qu'est la cérémonie officielle. Les deux présidents cherchent à établir un ensemble de comportements à observer en leur présence, comportements qui tendent à produire au moment où ils le signalent, l'importance de chacun³¹⁸.

³¹⁶ Selon Dobry, dans le cas des coups "indirects ou médiatisés", entre le coup et son résultat s'interpose l'écran d'une "agence d'exécution" qui retraduit et réévalue le coup par lequel un acteur tente de modifier la situation en sa faveur.

³¹⁷ Resohazy (R). Pour comprendre l'action et le changement politiques, op.cit., p. 107(la constellation de départ comprend les fondements structurels, c'est à dire les problèmes et l'enjeu qui sont à la base de l'action).

³¹⁸ Stéphane (M.) « La parole présidentielle : mise en scène rituelle et travail d'institutionnalisation », op. cit. p.144.

Tactiquement, le Président Biya a dû agir par anticipation en signant le 5 mars de la même année un décret réorganisant la Direction du cabinet civil. Il faudrait naturellement lier cette mutation aux bavures du protocole le 3 mars.

Mais le "temps incertain" incline l'acteur politique à abattre un travail d'occultation face à un adversaire tout aussi rusé. Le voyage de consultation auprès de Monsieur Ahidjo que le Président Biya improvise le 9 avril après l'incident protocolaire sus-évoqué, participe des manœuvres dilatoires de dissimulation, convaincu que l'adversaire travaille pour lui et que « *le chef d'œuvre de bonne conduite est de connaître et de choisir le moment décisif* »³¹⁹. Le jeu demeure jusque-là symétriquement collusif.

La crise était discrètement ouverte même si le Président y allait de biais³²⁰, en se prêtant à la mise en garde de Machiavel sur la temporisation excessive où « *l'audacieux finit par échouer par précipitation* » et « *le circonspect par indécision* » ; autrement dit, il est instruit de ce qu'il n'y a point de réussite sans rencontre de l'homme adéquat avec les circonstances favorables³²¹.

Cette modération de la conflictualité évoque la célèbre métaphore hirschmanienne de l'« *effet de tunnel sur l'importance de la maîtrise simultanée des tâches et de l'économie politique de la patience* ». Le moment de la succession constitutionnelle exigeait en effet « *une grande dose de patience, de confiance et de croyance* »³²² de la part du Président Biya. Sa démarche consultative est aussi révérencieuse que tactique : devant toute la nation il s'en est référé au "père de la nation", attitude éminemment révérencielle mais, stratégique qui lui permettra d'asséner des petits "coups indirects" à son prédécesseur.

³¹⁹ Maurois (A.) La vie de Disraeli, Paris, Gallimard, 1927, p.167.

³²⁰ La rencontre de Ngaoundéré constitue sans doute l'un des grands tournants de la crise qui jusque-là était masquée. En effet, l'indifférence qu'afficha M.Ahmadou Ahidjo en quittant la ville au moment de l'arrivée du Président Biya, semble n'avoir eu pour but que d'affirmer la prépondérance du chef du parti sur le Chef de l'Etat ; Monsieur Ahidjo tenait à montrer que c'est lui qui décide de l'heure et des choses.

³²¹ Santiso(J), "Les horloges et les nuages: temps et contretemps des démocratisations", in voies et impasses de la démocratisation, Hermès19, Editions CNRS, 2001, P.168.

³²² Offe (C.) –« Vers le capitalisme par construction démocratique. La théorie de la démocratie et la triple dimension en Europe de l'est », Revue française de science politique, 42(6), pp.923P942.

Ainsi le remaniement ministériel du 12 avril 1983 considéré comme un “acte anodin d’affirmation” renferme pourtant des signes prémonitoires de la crise, puisque Monsieur Ahidjo s’offusquait de ce que son successeur n’avait pas tenu compte de toutes ses propositions et que « *dorénavant il ne lui donnerait plus de conseils puisqu’on l’accusait de continuer à gouverner à travers lui* »³²³.

Tout aussi notable fut l’incident d’omission du nom du Premier ministre à la lecture de l’acte de remaniement. Cet oubli éclaire mieux sur ce qu’étaient devenues les relations ente le Chef de l’Etat et son premier ministre Bouba Bello, partisan d’Ahmadou Ahidjo, lorsque par la suite il fut congédié du gouvernement le 22 août 1983.

Dans ce contexte le discours du Président Biya s’inscrit dans une structure de “jeu relâché” ou “loose game”³²⁴ où s’interpose l’écran des “agents d’exécution”. Il adoptait volontiers le “sillent langage” en laissant libre cours à ses “agents d’exécution” d’affronter le Président national du parti qui ne manquait aucune occasion de le doubler sur la scène politique nationale et internationale, lui disputant aussi bien le terrain que la parole.

Dans cet ordre d’idées, M. William Eteki Nboumoua, Ministre des affaires étrangères, sera offusqué par cette érosion rampante des prérogatives présidentielles : « *ça ne peut plus durer déclare-t-il, il faut que nous préparions la stratégie de riposte... il nous faut par conséquent prendre les dispositions qui s’imposent pour que le Président Biya ne se retrouve pas ligoté, à la merci de n’importe quel retournement de situation... Il est plus que temps de faire sentir au Président Ahidjo et à ceux qui le conseillent que nous ne sommes pas disposés à accepter définitivement ce grignotage subtil des positions* »³²⁵. Cette réplique est à la dimension de l’audace de Monsieur Ahidjo toujours enclin à s’octroyer des coudées franches dans les affaires de l’Etat :

³²³ Cité par Henri Bamdolo in La flamme et la fumée, op. cit. p.105.

³²⁴ Source : Henri Bamdolo, op. cit p.119.

³²⁵ Source : Henri Bamdolo ibid., p 119.

La première bavure avait trait au communiqué émanant de la réunion du Bureau politique qui annonçait au public la date des élections législatives ; or, la convocation du corps électoral est une prérogative constitutionnelle du Chef de l'Etat.

Ensuite, dans une formule de "subalternisation" du Président et d'affirmation feinte de la suprématie du parti sur l'Etat, le même communiqué indiquait que : « *Le Président national au nom du bureau politique national, a appelé l'attention du Président de la République sur la situation démographique du Cameroun...par conséquent le nombre des députés devrait suivre le mouvement* » .

De même, dans l'exorde de son discours du démarrage de la campagne électorale le 14 mai 1983, le Président national de l'UNC dans un amalgame subtil s'adresse à la fois aux « *camerounaises et camerounais, aux militantes et militants de l'UNC* » et « *à ses chers compatriotes...* ». Ces offensives audacieuses de l'ancien Président tenaient au fait que le Chef de l'Etat marquait des réticences à exprimer son amertume.

Ce sont toujours ses "agences d'exécutions" qui tentent de déstabiliser ce puzzle. Basile Emah délégué du gouvernement auprès de la commune urbaine de Yaoundé, réaffirme lors de la rencontre du président Biya avec les populations du Centre-Sud, le soutien de leurs populations au nouveau Chef de l'Etat : « *Monsieur le Président, nous autres du Centre-Sud, nous sommes des hommes de parole ; nous n'avons qu'une parole, nous vous donnons notre parole ; vous avez notre parole* ».

Ces visites provinciales qu'il a tenu d'effectuer sur toute l'étendue du territoire entraînent dans ce que Michel Dobry appelle les "stratégies charismatiques", c'est-à-dire dans le sens de la recherche à son profit d'une attestation sociale de son aptitude personnelle à offrir une issue à la crise qui

s'annonce³²⁶. Ces stratégies découlent d'une approche réactive et quasi-attentiste³²⁷. A ce stade, Michel Dobry considère que la phase de l'incubation est partiellement consommée et que les protagonistes amorcent celle de l'effervescence.

Dans cette structure de jeu, l'un des biais cognitifs les plus aigus de l'ancien Chef de l'Etat était de refuser les informations contraires à ce qu'il croyait.

Redoutant que la bataille ne se cristallise très vite en confrontation personnelle, il réactive ses propres "agences d'exécution" chargées de traduire en acte ses "coups politiques". En effet, entre avril et mai de l'année 1983, il avait discrètement concocté un projet de révision constitutionnelle visant à consacrer la suprématie du parti sur l'Etat, misant ainsi sur la majorité presque automatique qu'aurait reçu ce projet en raison de l'appartenance de tous les députés au parti unique dont il était le président. Même si des dénégations s'en sont suivies sur l'inexistence d'un tel texte, la lecture qu'a pu faire Ahmadou Ahidjo de la constitution après sa démission était révélatrice : « *Le parti définit les orientations de la politique nationale, le gouvernement applique celles-ci* »³²⁸. Le résultat sans que la chose eût besoin d'être stipulée dans un texte, c'est la primauté du parti sur l'Etat.

Cette astucieuse alternative entre dans la stratégie des deux protagonistes qui cherchent à canaliser vers les sites institutionnels du champ politique légitime leurs activités tactiques, calculs et anticipations. Le Président Biya ramène tout à la solution institutionnelle en attendant visiblement une manifestation soudaine ou une aggravation de cet état morbide : « *Le président de la République définit la politique de la nation* », martèle-t-il .

³²⁶ Droby (M.) – Sociologie des crises politiques, op. cit., p.227.

³²⁷ Roux-Dufort (C.) « Les crises organisationnelles : de l'avènement au processus » : Nantes, actes des XIV^e journées nationales des IAE, Tome 3, 1998, pp.573-591.

³²⁸ Interview à Cameroon Tribune du 31 janvier 1983.

La phase d'incubation caractérisée par un processus cumulatif de dégradation s'opère dans une structure de jeu terne et relâché où des protagonistes avancent de biais, chacun cherchant à mettre son adversaire en contradiction avec lui-même. Parfois c'est l'indécision, le mutisme et les formules elliptiques qui caractérisent leurs discours respectifs.

Ces courtoisies hypocrites ne pourront évidemment pas se soustraire de la pression grandissante des faits qui acculeront les acteurs vers la phase terminale de la "désynchronisation"³²⁹. Dans les rapports entre les deux personnalités la rupture devient inévitable au regard des facteurs accélérateurs de la crise, même si cette étape mêle confusément-dans l'idéal-type proposé par Dobry-, "effervescence et indécision"³³⁰ :

- janvier 1983 : L'ex-Président de la République effectue une tournée des provinces en épargnant l'ancienne province du Nord supposée acquise à sa cause.
- avril- mai, il prépare discrètement un projet de révision constitutionnelle en n'associant aux travaux qu'un cercle très restreint de fidèles.
- juin, suite au remaniement ministériel opéré par le Chef de l'Etat le 18 juin, il convoque à la "résidence du lac" une réunion à laquelle il invite les personnalités du Nord à la démission du gouvernement. Il demande également au ministre des forces armées de réunir les officiers originaires du Nord sans doute pour les mêmes intentions.
 - Juillet 1983, il convoque les militants des sections UNC du Nord à un grand rassemblement à Garoua.

En somme, dans la première étape incertaine de la crise, les protagonistes ont joué le jeu de l'"interdépendance tactique" dans une arène où les acteurs font

³²⁹ Almond (G.A) Flanagan (scott. C), Mundt (Robert. J) –Crisis, choice and change: Historical study of political development, Boston, Little brown, 1973, P 25 .

³³⁰ Dobry (M.) – Sociologie des crises politiques...op, cit. p75.

preuve de retenue et paraissent avoir un intérêt commun à maintenir un minimum d'équilibre instable³³¹.

B- L'EMERGENCE DU "JEU TENDU" ET L'AMORCE DE LA CONJONCTURE CRITIQUE : LA MULTIPLICATION DES "COUPS POLITIQUES" IRREVERSIBLES.

L'irréversibilité du processus de la crise bicéphaliste doit être rapprochée du concept "de non-retour", popularisé par Poulantzas, même s'il faut le soustraire des contraintes et des pièges intellectuels de la démarche "étiologique"³³². Il s'agit d'un "seuil" où la propension à de virulentes passes d'armes revêt le caractère d'une haute probabilité ; le Président Biya approche ce seuil avec tact et pondération, et compte tenu de l'exceptionnelle ruse de l'adversaire.

La première posture est l'option pour le "silent language", en s'interdisant résolument ou en évoquant que trop peu son prédécesseur dans ses discours. Il s'agit d'une stratégie de banalisation par le silence.

1- Le raidissement de la stratégie collusive : la fonction du silence dans l'entreprise de désacralisation de l'adversaire.

La posture dialogique suppose une certaine égalité entre les interlocuteurs. Le bicéphalisme ambiant entretenu par l'ancien et le nouveau Chef de l'Etat paraissait éminemment périlleux pour ce dernier. Autant il pouvait durer, autant le Président Biya aurait aménagé à son adversaire une structure de "plausibilité de coups"³³³

³³¹ Bailey (F.G.) – Les règles du jeu politique, Paris, P.U.F, 1971, P102.

³³² Poulantzas (N.J)-Fascisme et dictature, la 3^e internationale face au fascisme, Paris, Maspero, P. 67. La posture étiologique est une métaphore médicale, qui a eu une étrange prospérité en histoire naturelle qui rapporte les causes et les phénomènes qui s'en rapprochent à leurs historiques, à leurs origines et à leurs conditions d'émergence (H.Elstein « on ethiology of internal wars », history and theory, 4(2), 1965, P.133-163).

³³³ Berger (Peter L.). Luckman (Thomas), The social construction of reality, Londres, Penguin Books, 1971, (1^{ère} éd. 1967) , P. 174-175.

Pour accroître sa marge de manœuvre en vue de ce que Léo Hamon appelle la "latitude d'action"³³⁴, il va opter pour un mutisme total et désacralisant, mais aussi pour l'évitement et l'éloignement ; l'expression canonique de cet accroissement de la "latitude d'action" se révèle dans la conviction qu'ont les Tiv qu'"on n'accède au pouvoir qu'en dévorant la substance de son adversaire"³³⁵. En effet, entretenir une collusion permanente avec son adversaire était contre-productif. Il suffit de lire le "*Fil de l'épée*" du Général de Gaulle pour saisir l'importance de la distinction sociale : un chef doit être distant, "car l'autorité ne va pas sans prestige, ni le prestige sans éloignement"³³⁶. Au sommet de l'Etat, Le président Biya comprendra qu'on ne sauvegarde son temps et sa personne qu'en se tenant méthodiquement assez haut et assez loin.

Cette façon de concevoir le pouvoir dans toute sa hauteur peut être objectivée en usant de l'indice d'occurrence du nom de l'ancien Chef de l'Etat dans les prises de parole de son successeur³³⁷ ; l'on s'apercevra que ce phénomène décroît en fonction de l'intensité du conflit entre les deux hommes. En regard, l'on note que du 6 novembre 1982 au 15 novembre 1984, le Chef de l'Etat aura prononcé quarante (40) fois le nom de l'ancien chef de l'Etat de façon disproportionnée. Globalement, l'on compte dix neuf (19) évocations du nom d'Ahidjo pour l'année 1982, vingt (20) pour l'année 1983, et une (1) pour l'année 1984. Une présentation beaucoup plus fine permet d'observer que nous n'avons retenu que, les six (6) mois de l'année 1983 et un mois de l'année 1984. De même un seul mois est retenu pour l'année 1984 en raison de la quasi-absence du nom Ahidjo, consécutive à l'irréversible tournure qu'ont pris les événements.

³³⁴ Hamon (L.) La personnification du pouvoir, Paris, PUF, 1964, P. 49.

³³⁵ Proverbe TIV rapporté par Georges Balandier in Anthropologie politique OP. cit.

³³⁶ Gaulle (ch. De) – Le fil de l'épée, Paris, Berger-Levrault, 1932, p.47.

³³⁷ Le nom de l'ancien Chef de l'Etat avait valeur de déférence ombilicale à celui qui devait demeurer dans la conscience collective comme le "père de la nation". En conséquence, le recours constant à son nom, confortait le Président Ahidjo dans l'idée qu'il continuait à gouverner dans l'ombre.

Dans la première période, les contraintes de production du discours lui imposaient une attitude de quasi-célébration de la personnalité de son prédécesseur et lui servaient en même temps de référent ombilical d'action . Les formules dithyrambiques divergent sur la forme et se rapprochent sur le fond : « *digne et prestigieux fils de ce pays, père de la nation camerounaise, artisan de son unité... le président Ahmadou Ahidjo se sera révélé à nos yeux comme un géant de l'histoire tout court* »³³⁸ . « *Je voudrais tout d'abord adresser un hommage solennel et vibrant à notre grand camarade : j'ai nommé S.E. Ahmadou Ahidjo, Président national de l'UNC* »³³⁹.

« *Il m'est particulièrement agréable de consacrer à mon tour un usage instauré par mon illustre prédécesseur, le Président Ahmadou Ahidjo...* »³⁴⁰.

« *comment ne pas éprouver un sentiment de fierté pour le peuple Camerounais, qui réaffirme sa confiance dans l'œuvre de progrès et de promotion humaine dans la justice, l'équilibre et la concorde patiemment accomplie sous l'égide d'un leader exceptionnel, estimé et vénéré, le Président Ahmadou Ahidjo* »³⁴¹.

Le portrait de son prédécesseur est à l'évidence quasi-narcissique ; il tend pourtant à maintenir le président Biya dans l'inconfortable posture d'empereur "sans sceptre". Cette occurrence nominale a fonctionné quasiment jusqu'à la mi-mai 1983, pour amorcer une déclinaison irréversible après le 22 août 1983³⁴²

Il opère ce que les stylistes appellent l'aposiopèse sur le nom de son prédécesseur : comme un joueur d'échecs, il semblait édifier patiemment sa manœuvre en attendant qu'un mouvement imprévu de l'adversaire l'accule à déplacer un pion pour sauver sa reine. C'est une modalité de désacralisation symbolique, visant à effacer le spectre de l'ancien chef de l'Etat de la mémoire collective.

³³⁸ Ouverture du Ve conseil national de l'Union Nationale Camerounaise, le 19 novembre 1982.

³³⁹ Première allocution au conseil des ministres, le 11 novembre 1982.

³⁴⁰ Audience solennelle de rentrée de la Cour Suprême, le 23 décembre 1982.

³⁴¹ Message de fin d'année à la nation, 31 décembre 1982.

³⁴² C'est la date de la découverte d'un complot contre la sécurité de l'Etat.

Le nom d'Ahidjo est ainsi désinvesti de signification. Il n'appartient plus au répertoire du symbolisme de référence et de condensation³⁴³.

Tableau N° 2 : LES OCCURRENCES DU NOM D'AHIDJO

Dates	Lieux	Récurrences du nom d'Ahmadou Ahidjo.
06 – 11 – 82	Yaoundé	5
11 – 11 – 82	Yaoundé	2
19 – 11 – 82	Yaoundé	2
21 – 11 – 82	Yaoundé	5
17 – 12 – 82	Yaoundé	2
31 – 12 – 82	Yaoundé	3
24 – 01 – 83	Yaoundé	01
09 – 02 – 83	Bamenda	1
10 – 02 – 83	Yaoundé	1
15 – 02 – 83	Paris	3
16 – 02 – 83	Paris	1
24 – 02 – 83	Douala	1
18 – 03 – 83	Bafoussam	1
14 – 04 – 83	Buéa	1
04 – 05 – 83	Garoua	2
05 – 05 – 83	Maroua	1
06 – 05 – 83	Ngaoundéré	1
26 – 05 – 83	Bertoua	1
27 – 05 – 83	Batouri	1
18 – 06 – 83	Yaoundé	4
15 – 11 – 84	Yaoundé	1

³⁴³ Le symbole de référence selon Sapir, c'est cette catégorie de signes utilisés dans une communication logique ; le symbole de condensation exprime l'idée que la présence de certaines figures dans le discours traduit des désirs inconscients du Sujet . Voir pour les deux notions Edwar Sapir - Anthropologie, Paris, le Seuil, 1971 P. 51 et Edelman (Murray)- Politics as symbolic action- New york Academic Press, 1971; du même auteur, the symbolic rises of Politics, Urbana, univ of illinois Press, 1967.

En répartissant ces fréquences nominales sur les sept provinces d'antan, l'on réalise qu'il existe des zones de forte condensation de l'usage du nom d'Ahidjo et des zones de faible condensation. Ceci nous suggère quelques observations :

- Il y a une corrélation entre la récurrence du nom d'Ahmadou Ahidjo et les lieux de production du discours
- cette corrélation traduit une certaine gestion stratégique de la conflictualité dans une période de transition.
- la courbe de récurrence épouse un mouvement sinusoïdale en fonction de la fluidité de la conjoncture politique.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

TABLEAU N° 3 : REPARTITION DES OCCURRENCES PAR PROVINCE

Centre - sud	%	Nord	%	Est	%	Ouest	%	N.O	%	S.O	%	LT	%	Paris	%
19	95	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	5
6	333	4	22,22	2	11,5	1	5,55	1	5,55	1	5,55	1	5,55	2	11,5
1	100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26		4		2		1		1		1		1		3	

A l'évidence, Yaoundé est le lieu d'une abondante production du nom d'AHIDJO. En trois ans, le président BIYA en aura fait recours vingt dix (26) fois. Son nom est à cette époque un symbole de référence et Yaoundé dans l'interprétation iconographique, un symbole de condensation.

Prononcé dix neuf (19) fois en 1982, cette année constitue une période de gestation politique pour le nouveau président où tout acte de parricide aurait été improductif. Il est donc normal que tous les discours commencent par un « *vibrant hommage rendu au père de la nation camerounaise* ». On observe que ce recours baisse à mesure que les deux acteurs approchent l'escalade. Ainsi en 1983, année du premier complot contre la sécurité de l'Etat, le nom D'AHIDJO n'est prononcé que six (6) fois à Yaoundé pour disparaître systématiquement à partir de 1984 ; on peut également observer qu'après sa démission, le président AHIDJO a décidé d'élire domicile à Yaoundé, siège des institutions. Assorti de son statut de président de L'UNC (Parti Unique), l'imaginaire collectif pouvait toujours le considérer comme référence cardinale. Le "moi" présidentiel demeurait submergé par celui de son prédécesseur ; et bien plus, les appareils idéologiques et militaires de l'Etat étant encore en place, leur maîtrise par AHMADOU AHIDJO imposait au président BIYA la plus grande circonspection. L'année 1982 est restée pour lui une année sédentaire.

Comme l'indique le tableau, en 1983 il est resté indéfectiblement fidèle à son prédécesseur du moins au cours des six (6) premiers mois. Certes, le discours se libère progressivement de la référence nominale, mais ne s'en défait pas : six (6) fois le nom d'AHIDJO à Yaoundé, quatre (4) fois dans la province du Nord, deux (2) fois à l'Est, une (1) fois dans les autres provinces.

La province du nord constitue ici un symbole ; c'est la province natale de l'ancien président qui est demeurée pour ce dernier un réservoir d'allégeance dont la maîtrise politique par BIYA nécessitait la réactivation des symboles de "condensation" et de "référence". En regard, les discours tenus à Ngaoundéré,

Garoua, et à Maroua³⁴⁴ débutent par une révérence faite à son prédécesseur. Ce qui ne constitue pas une banale politesse de convenance ; mais une conséquence des pesanteurs psychosociologiques des lieux de production du discours : *"les camerounais de tous les horizons, se sentent liés par des liens affectifs, à cette province qui vît naître le père de la nation camerounaise, premier président de la République et président national de notre grand parti, l'Union Nationale Camerounaise, S.E. AHMADOU AHIDJO auquel je rends ici l'hommage déferrent du peuple camerounais"*³⁴⁵.

L'effet pervers ici, mais du reste bénéfique pour le président Biya, c'est la conviction qu'ont les populations du Nord que ce dernier est un faire-valoir ou tout au moins agirait selon la volonté de son prédécesseur. C'est la "mobilisation stalagmite" à direction descendante dont parle François Chazel³⁴⁶. Somme toute, la période de la déférence n'a duré qu'une dizaine de mois, du 6 novembre 1982 au 22 août 1983. C'est le temps des "cassandres" avec une orientation discursive tendant à la désacralisation du prédécesseur.

Le Président de la République ne fera plus mention de son nom et cultivera d'avantage la distance et l'évitement . Il est d'ailleurs donné à constater avec certains auteurs que dans la conscience collective des camerounais, le tabou sur les noms de grandes figures historiques constitue une stratégie de gestion de l'émotion politique³⁴⁷. C'est un acte de bannissement, de disqualification et de déclassement historique des figures politiques³⁴⁸

La date du 23 Août 1983 se révèle comme un des points nodaux du temps incertain. Elle constitue l'alibi objectif de la conjuration et du travail de

³⁴⁴ Ces derniers départements sont devenus ultérieurement des provinces à part entière depuis le décret n° 83-390 du 22 Août 1983. Voir l'article de Jacques Champaud "pouvoir central, pouvoirs locaux et développement au Cameroun" in Etat et espace dans le tiers-monde, (sous la direction de C. Bataillon, Paris, Puf, 1977. P. 155-156.

³⁴⁵ Visite dans la province du Nord à Garoua , le 4 Mai 1983.

³⁴⁶ - Chazel (F) « La mobilisation politique : problèmes et dimension », Revue Française de science politique, 25(3), Juin, P. 507 ; voir aussi pour le concept de mobilisation, NETTL(JP.) Political Mobilisation, Londres, Faber and Faber, 1967.

³⁴⁷ cf Philippe (B), L'émotion en politique, Paris, PFNSP, 1996.

³⁴⁸ Sone (Wang) Cameroun : pourquoi les grandes figures historiques des années 1950 sont-elles tabous dans la bouche du président Paul Biya, Afrique et développement, CODESRIA, vol. XX II, N°2, 1997, P.149.

construction de sens que le Président de la République entend imposer à l'histoire.

2- L'Autonomisation du champ d'action et gestion de l'escalade : La fin des "transactions collusives".

Le travail de tabou qu'a entretenu le Chef de l'Etat sur le nom de son prédécesseur a introduit la conflictualité ambiante dans une structure de jeu sous-jacente, latente et insidieuse. C'est le fameux "hide and seek" de la tradition anglo-saxonne.

En effet, les deux protagonistes créent chacun ses "agences d'exécution"³⁴⁹ pour atteindre l'ennemi de manière indirecte. Il n'y a plus de transactions collusives entre les deux acteurs, mais une sorte de « *marquage macrophysique des frontières* » qui autonomise leurs champs d'action respectifs. Cette attitude est perceptible à partir du mois de novembre 1982 jusqu'à la fin du mois de septembre 1983. Toute tentative allant dans le sens d'un rapprochement des deux hommes devait être dissuadée par les radicaux des deux camps. Un tel marquage serré était de facture politico-militaire.

Sur le plan politique, les "agences d'exécution" de l'ancien Président sont composées en majorité des ministres originaires de l'ancienne province du Nord dont les plus en vue et par ailleurs les plus actifs étaient : Bouba Bello Maïgari, premier ministre, Maïkano Abdoulaye, ministre des forces armées, Aminou Oumarou, Samuel Eboa, etc. La branche militaire de ce soutien réunissait également les officiers supérieurs et subalternes originaires du Nord dont les fidèles étaient : les colonels Ibrahim Sallé, Abakaka Bourkou, Bouba Kaélé, le commandant Ibrahim, le capitaine Salatou.

Face à cette impressionnante cuirasse politico-militaire, le président Biya ne pouvait bénéficier que d'un soutien éparpillé toujours plus ou moins

³⁴⁹ L'expression est de Michel Dobry ; ces agences constituent selon lui des "acteurs qui s'interposent entre les protagonistes et le résultat de leurs actions" (sociologie des crises politiques op. cit. p.177).

ethniquement connoté : François Sengah Kouo, ministre de l'information et de la culture, Gilbert Andzé Tchoungui nommé plus tard ministre de la défense, Basile Emah, délégué du gouvernement de la commune urbaine de Yaoundé, Jean Foumane Akame. Le Général Pierre Semengué et quelques colonels Béti constituaient ses seuls soutiens militaires. C'est la réactivation des allégeances ethniques et le recours constant à la constitution pour justifier sa prééminence sur le Président du parti qui légitimeront sa position dominante³⁵⁰.

Dans cette configuration éminemment ethnique, l'ancien Chef de l'Etat convoquera à sa résidence tous les ministres originaires comme lui du Nord-Cameroun ; et, offusqué de ce que son successeur ne l'avait pas consulté avant de procéder au remaniement du 18 juin 1983, il déclarera aux ministres réunis que « *l'offense que vient de lui porter Biya constitue en réalité une déclaration de guerre contre les nordistes et les musulmans* »³⁵¹. En conséquence, il demandera à ces derniers de démissionner pour traduire l'ingouvernabilité du Cameroun.

Visiblement, la légitimité de Monsieur Ahidjo s'inscrivait progressivement dans une logique de mise à l'épreuve. La manœuvre échoue puisque tous les participants à la réunion ne s'y associent pas³⁵². C'est dans ce cas de figure que les acteurs eux-mêmes sont souvent peu disposés à reconnaître le fait du changement. En usant de la classification idéal-type de "leader fort" et de "leader faible" que propose F.Baley³⁵³, les raisons de cet échec apparaissent aisément.

En effet, en convoquant cette réunion, l'ancien Président de la République adopte une posture de "leader fort" qui « *commande et qui utilise ses fidèles*

³⁵⁰ Le Président Biya déclarait notamment qu' « en ce qui concerne la constitution qui dans la hiérarchie des normes juridiques est la norme la plus élevée, il est dit que c'est le P.R. qui définit la politique de la nation » (Club de la presse du tiers-monde le 18 juin 1983).

³⁵¹ Voir Henri Bandolo, *La flamme et la fumée*, Editions SOPECAM, 1986, p.141.

³⁵² Il se serait agi des jeunes ministres du Nord issus du décret du 18 juin 1983 et d'autres plus anciens, et principalement "non-peuls"

³⁵³ Baley (F.G.)- *Les règles du jeu politique*, Paris, P.U.F, 1971, p.90.

*comme des instruments...et qui a un accès aisé aux ressources politiques »*³⁵⁴. Il est conforté dans cette illusion par le mythe du géniteur de la nation.

Cet abus de position dominante est mise en ballottage, car le Président Biya avait réussi à introduire des "outsiders" dans le gouvernement du 18 juin 1983, compliquant ainsi le puzzle politique en le transformant en une structure de jeu transactionnel. Dans ce contexte, le "leader fort" devient par obligation de négociation, un "leader faible"³⁵⁵.

En tout état de cause, ceci ne réduisait pas significativement sa marge de manœuvre puisqu'il pouvait encore compter sur le premier ministre Bouna Bello, le ministre des forces armées et les officiers nordistes encore en poste dans les unités les plus importantes³⁵⁶. L'échec de la réunion sus-évoquée produit un effet induit d'autonomisation progressive du champ d'action du Chef de l'Etat.

Sur le plan militaire, les "agences d'exécution" de l'ancien Chef de l'Etat entrent en jeu par l'entremise du docteur Maïkano Abdoulaye, ministre de la défense, qui mobilise les "appareils répressifs de l'Etat"³⁵⁷ pour se convaincre de leur totale allégeance à l'ancien Président. Ainsi, la réunion discrète qu'il convoque au domicile d'Ibrahima Wadjiri, délégué général à la gendarmerie associant tous les officiers supérieurs originaires du Nord, paraît s'inscrire dans la dimension tactique de la confrontation. C'est un "appel de ressources"³⁵⁸ que le ministre des forces armées fait pour traduire la "crise de gouvernabilité" qu'augurait le "remaniement-parricide" du 18 juin 1983 ; c'est une « *déclaration de guerre contre les nordistes* » précise le ministre aux officiers. « *Il s'agit pour chacun de prendre ses responsabilités...et de renforcer les mesures nécessaires*

³⁵⁴ Baley (F.G.)- Ibid. P.89-90, Contrairement au "Leader fort" ainsi défini, le "Leader faible" recherche l'accord, il a plutôt des alliés et son crédit politique est bas.

³⁵⁵ Logiquement, les ministres Mouhamadou Labarang, Sadou Hayatou, Babalé et Hamadou Moustapha ne devaient leur ascension qu'au Président Biya.

³⁵⁶ Notamment la garde Républicaine, les forces de gendarmeries (Mfou, Mbalmayo et monatéle).

³⁵⁷ Althusser (L.) -Pour Marx, Paris, Maspéro 2e éd. 1975, ce concept est inspiré de Gramsci. l'A.R.E assure la fonction de domination comprenant l'armée, la police, la bureaucratie

³⁵⁸ Tilly (Ch.) -From mobilization to revolution, Keading, Mass, Addison Wesley, 1978, p.69.

à la plus grande efficacité de leur action ». Ces instructions signifient pour les chefs d'unités militaires présents, que les dispositions d'usage sont suspendues jusqu'à nouvel avis et que notamment, ils ne doivent plus déférer aux commandements de leurs chefs militaires hiérarchiques. Seuls sont désormais valables les ordres directement reçus du ministre des forces armées. Cette satellisation des chefs militaires "nordistes" entre dans le registre de la légitimation en tant que manipulation par le haut³⁵⁹.

L'échec de la mobilisation politique oriente la crise vers un casus belli : c'est la « continuation de la politique par d'autres moyens »³⁶⁰.

La stratégie du Président Biya jusque-là repose sur une option "prudentielle" consistant à capitaliser les "coups" manifestes de l'adversaire, en l'acculant irrésistiblement à des compromissions. Quelques éléments perturbateurs avaient d'avantage contribué à fissurer l'homogénéité de la "partie coercitive"³⁶¹ du dispositif stratégique de l'ancien Chef de l'Etat ; deux faits saillants illustrent de façon lapidaire ce propos :

- le décret querellé du 18 juin 1983 perturbe la logique de soutien à Ahmadou Ahidjo. Ayant évincé des indéracinables comme SADOU Daoudou, HAMADOU Moustapha, AYISSI MVODO, EBOUA Samuel, Guillaume BWELE, ETEME OLOA Athanase³⁶², il ne pouvait plus avoir une mainmise totale sur ce gouvernement.
- lors des tractations du Ministre des forces armées, le général SEMENGUE, inspecteur général des armées et originaire du Sud comme le Président Biya, était porté disparu et avait réussi à immobiliser le bataillon aéroporté

³⁵⁹ Leca (J.)- "Réformes institutionnelles et légitimation du pouvoir au Maghreb", Annuaire de l'Afrique du Nord, 16, 1977, p.4. L'auteur l'oppose à la légitimation par en bas qui est une croyance productive de consentement.

³⁶⁰ Voir Aron (R)-Penser la guerre, Clausewitz, T1, L'âge européen, Paris, Gallimard, 1976 et Clausewitz(C.Von)-De la guerre, Paris, Minuit,1955.

³⁶¹ Gramsci(A), Ecrits politiques, Paris, Gallimard, 1980, p.136

³⁶² Il faut noter que l'ancien Président s'était constitué dans le Sud un réseau de fidèles. Toutefois leur position dans l'échiquier politique et militaire ne pouvait leur permettre de mener une action décisive dans la tournure que prenaient les événements(Charles Onana Awana, Ayissi Mvodo Victor etc.).

d'intervention de Koutaba commandé par un officier supérieur originaire du Nord, Abdoulaye Garoua³⁶³.

Le Président de la République va jouer désormais sur des anticipations en privilégiant les "solutions institutionnelles", notamment l'arme décrétole pour combler les "cases vides" de son dispositif de soutien. Ainsi, par un décret du 23 juin 1983, il nomme trois nouveaux généraux rompant avec une pratique quasi-mythique attachée à ce grade³⁶⁴ : un Bamiléké, Nganso Sundji, un originaire du Nord, Oumarou Djam Yaya, un anglophone, James Tataw. C'est une sorte d'expérimentation de la théorie de Parkinson qui commande de multiplier ses alliés pour élargir son champ d'action. Il construit ainsi une image de "leader fort" capable de manipuler la légitimation par en "haut" et de mobiliser ses réserves d'allégeances au moment opportun³⁶⁵.

Ce bouleversement dans la hiérarchie militaire va provoquer un "effet de saturation" dû à une montée sur l'échelle de tension. C'est ce que Dobry appelle "un point de saillance situationnelle" ; c'est-à-dire un point de convergence des anticipations, de fixation et d'accrochage.

L'anticipation de Monsieur Ahidjo porte sur la possibilité d'une élimination physique du Chef de l'Etat émise lors d'un de ses entretiens avec le docteur Maïkano Abdoulaye, Ministre des forces armées³⁶⁶. Il n'est semble-t-il plus question d'éviter la "montée aux extrêmes". La stratégie, le savoir-faire, la ruse et la ténacité qu'il a désespérément investis dans la gestion lénifiante de la crise lui imposent désormais "des coups directs" en raison du caractère résolument tendu du jeu.

Le projet de révision constitutionnelle qui visait à institutionnaliser la suprématie du parti sur l'Etat ayant échoué, de même que celui de la démission

³⁶³ C'étaient les seules forces capables de faire la différence. (source H. Bandolo. La flamme et la fumée, op-cit. p.277-281.

³⁶⁴ Pierre Semengué était le seul général de l'armée camerounaise, sans pour autant détenir de réels pouvoirs.

³⁶⁵ Stin combe(Arthur L.)- Constructing social theories, New-York, Harcourt Brace and world, 1968, p.162.

³⁶⁶ Voir Henri Bandolo- La flamme et la fumée op. cit. p.152. Voir aussi le mandement de citation à accusé du commissaire du gouvernement du tribunal militaire de Yaoundé du 13 fevrierr 1984.

collective des ministres du nord ; ajouté à cela ce que l'ancien Chef de l'Etat tenait pour "frustrations et de peu de considération à sa personne"³⁶⁷. Ces facteurs augmentent l'épaisseur des médiations causales qui vont dégénérer en crise des rapports collusifs entre les deux personnalités.

Le complot du 22 août 1983 apparaîtra dans l'enchaînement des événements comme un "point nodal", un point "désynchronisation"³⁶⁸, c'est-à-dire une phase aiguë du processus de la crise qui permettra au Président Biya de mobiliser toute l'infrastructure juridique que lui impose le devoir de sa charge. C'est un moment important de "localisation du choix et de la décision"³⁶⁹ qui exclut tous les possibles latéraux, toute bifurcation et toute hésitation de l'histoire³⁷⁰.

3- La Mobilisation de l'infrastructure juridique et l'entreprise de sauvegarde de l'institution présidentielle.

La cohabitation "anticonstitutionnelle" entre le Président Biya et son prédécesseur et les risques y afférents n'ont pas permis au Chef de l'Etat d'user de tout son potentiel dissuasif. Dans son entreprise de sauvegarde symbolique de l'institution présidentielle, il a parfois payé de sa personne, par ses actes et ses paroles, ses déplacements physiques, mais aussi de ses prestations dans les médias ; dans le jeu de cette cohabitation, et surtout sur le plan juridique, le Président Biya-si l'on s'en tient à ce point de vue-, semblait gagner presque à tous les coups. Mais au plan symbolique simultanément, il a laissé souvent des points à son adversaire.

³⁶⁷ En effet, il avait demandé que l'avion présidentiel soit mis à sa disposition pour 3 mois. La présidence n'a pas cru bon d'accéder à sa demande et a déclaré l'avion indisponible. Ce qui l'obligera à prendre un vol ordinaire de la Camair.

³⁶⁸ Nous employons ces expressions avec prudence, car elles peuvent conduire aux travers de l'histoire naturelle et de l'étiologie. Le point de « désynchronisation » selon Almond, est le point de déséquilibre entre la demande et l'allocation des biens politiques (Crisis, choice, and change : the historical studies of political development, Boston, Mass, Little, Brown, 1973).

³⁶⁹ Dobry (M.)- Sociologie des crises politiques o.p. cit., p.79.

³⁷⁰ Le Roy Ladurie (E.), « La crise et l'historien » in communications, 25, 1976, p.29.

Dans l'annonce faite aux camerounais le 22 août 1983 du complot contre la sécurité de l'Etat, il prend des mesures de sauvegarde de l'institution présidentielle et les accompagne d'une modification sensible de l'état du système. Il s'agit pour l'essentiel des « *technologies bureaucratiques de déblocage* »³⁷¹.

Le complot du 22 août selon la terminologie de Touraine constitue un "acte de rupture"³⁷², ou mieux un "acte de création de situation" qui va légitimer une frénésie décrétable conséquente ; notamment, les actes individuels et les actes à portée générale et impersonnelle.

Les actes individuels sont plus symboliques puisqu'ils s'attaquent aux maillons les plus forts du système d'Ahidjo ; MM Bouba Bello et Maïkano Abdoulaye respectivement premier ministre et ministre des forces armées sont congédiés ; plusieurs gouverneurs de province quittent leur poste : MM Ousmane Mey du Nord, Nkeng Peh Bruno à l'Est et Mouaffo Gabriel dans le Centre-Sud ; M. Ayang Luc (Toupouri et originaire du Nord) devient premier ministre par intérim. M. Gilbert Andzé se voit confier le portefeuille des forces armées ; Mbarga Nguélé est nommé délégué général à la sûreté nationale (autrefois déchu de ses fonctions par M. Ahidjo, Sadou Hayatou est porté à la tête du ministère de l'Agriculture.

Les actes à portée générale ont trait à l'éclatement de la partie septentrionale du Cameroun en 3 provinces : Extrême-Nord (Maroua), Nord (Garoua), Adamaoua (Ngaoundéré). De même un Etat-major général des armées est créé dont le commandement est confié au Général Semengué originaire de la même province que le Président Biya.

La coloration fortement ethnique de ces "actes de ruptures" est évidente : les personnalités les plus influentes issues de ce décret sont Béti. Par ailleurs, le nouveau découpage territorial a visé tout particulièrement le Nord

³⁷¹ Crozier (M.)-Le phénomène bureaucratique, Paris, le Seuil, 1963, p.239, 243 et 307-308.

³⁷² Touraine (A.)- Le communisme utopique, le mouvement de mai 1968, Paris, le Seuil, 1972, p.229-234.

considéré comme le fief de l'ancien Chef de l'Etat , même si la création d'une province du Sud peut relativiser cet argument paradoxalement en le confirmant.

Mais, demeure insoluble l'hypothèque constitutionnelle de la succession présidentielle et de conflit de préséance entre le parti et l'Etat. Ce d'autant plus que la formulation constitutionnelle de cette époque tout en consacrant la primauté du Chef de l'Etat prenant la succession du président de la République empêché, ne lui donnait cependant pas la plénitude des attributions qu'implique la magistrature suprême³⁷³.

Le Président de la République va procéder à quelques arrangements du vraisemblable, c'est-à-dire à un "travail d'imposition de sens"³⁷⁴, qui mettra à profit les propriétés performatives du droit. Ainsi lors de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée nationale ouverte le 1^{er} novembre 1983, il soumet à la chambre deux amendements dont l'un relatif aux « *Conditions d'élection et de suppléance à la présidence de la République* », et l'autre modifiant les dispositions anciennes relatives à la succession à la tête de l'Etat et s'énonçant en ces termes : « *En cas de vacance de la présidence de la République pour cause de décès, de démission ou d'empêchement définitif, le premier ministre est immédiatement investi des fonctions de Président de la République pour la période qui reste du mandat présidentiel en cours* ».

Ces projets s'inscrivent dans la vaste entreprise de « désacralisation » de son prédécesseur ; délégitimation qui renvoie pour une très large part selon Luhmann à « *l'autolégitimation construite et reconstruite par le fonctionnement routinisé des grandes organisations bureaucratiques constitutives des systèmes sociaux modernes* »³⁷⁵.

³⁷³ C'est du moins la substance de l'exposé de motif de Monsieur Fouman Akame devant la commission des lois constitutionnelles de l'Assemblée nationale le 17 novembre 1983.

³⁷⁴ Bourdieu (P.) Passeron (J.C.), La reproduction : Eléments pour une théorie du système d'enseignement, Paris, Minuit, 1970, p. 18-26.

³⁷⁵ Luhmann (N.), Legitimation, Durch verfahren, Darmstadt et Neuwied Luchterland, 1972, (1^{ère} éd. 1969), p.27-37.

En effet, si le premier amendement aboutit à l'instauration de la pluralité des candidatures indépendantes, l'on peut toutefois noter que le multipartisme n'est pas jusque-là autorisé dans la pratique. La manœuvre politique gravitait autour de deux hypothèses :

- Dans le cas où son prédécesseur s'entêtait à ne pas abandonner la tête du parti en raison probablement de sa capacité de mobilisation, la parade devrait consister pour lui à se présenter comme candidat indépendant pour solliciter le suffrage populaire. Ce cas de figure recoupe parfaitement l'esprit du second amendement qui précise dans l'une de ses dispositions pertinentes que le premier ministre « *peut décider, s'il le juge utile, la tenue d'élections présidentielles anticipées* ».
- La seconde hypothèse aurait consisté en la création de son propre parti politique en concurrence avec celui de Monsieur Ahidjo et par conséquent, solliciter le suffrage populaire. Ce qui aurait été pour le moins risqué. Il aurait ainsi légalisé le multipartisme, - donc le retour de l'Union des Populations du Cameroun - , ruinant ainsi les fondements du pouvoir monolithique dont il entendait aussi jouir de la manière la plus absolue³⁷⁶.

En tout état de cause, il entendait vider le "fonds de commerce politique" d'Ahidjo, qui reposait essentiellement sur un discours de chantage paternaliste : « *c'est lui qui a choisi Paul Biya pour lui succéder à la tête de l'Etat...que celui-ci n'avait pas remporté une élection...* »

L'adoption de ces deux amendements impose aux événements une suite quasi-machinale. Pour réaliser ses projets, le Président de la République annonce le 30 décembre la tenue d'une élection présidentielle anticipée dont la date est fixée le 14 janvier 1984.

³⁷⁶ Cette entrouverture était un « acte de situation » ; le Président de la République ayant immédiatement refermé les vannes en réinstitutionnalisant le parti unique dont il était devenu Président.

Il s'agit de la construction au forceps d'une légitimité baroque ou d'un charisme situationnel. Il va jouer sur le registre de la politique symbolique qui constitue une des modalités de la « *gestion des passions politiques* »³⁷⁷.

Les élections sont en effet des rites d'institution appartenant au répertoire des "liturgies politiques". Elles introduisent le peuple au "jardin des délices démocratiques" où le suffrage universel selon Philippe Braud contrarie paradoxalement la démocratie³⁷⁸.

Dans cette construction stratégique de sa personnalité, il y a un ensemble d'"actes performatifs"³⁷⁹ qui structurent son entreprise. D'abord en annonçant sa candidature directement au peuple camerounais par l'intermédiaire de la presse, avant d'en informer le comité central de l'UNC, le Président de la République manifeste sa démarcation de celui-ci, même s'il ne s'en sépare pas. Dans la grille "compréhensive" wéberienne, cette stratégie s'interprète aisément : Le candidat propose, le peuple dispose et le parti suit.

Bien plus, dans son discours de campagne électorale et de profession de foi, le candidat convoque ce que Peter Ibarra et John Kitsuse appellent les idiomes de rhétorique, c'est-à-dire, « *des constructions issues du sens commun qui fondent une compétence morale en ce sens que leur déploiement tend à présumer que les auditeurs sont obligés d'admettre les recours aux valeurs exprimées* »³⁸⁰.

« *Je me présente à vous - déclare-t-il - comme le candidat du Renouveau national* » comme « *le candidat du peuple camerounais* ». Le temps de l'élection présidentielle est ici présenté comme un temps émotionnellement fort, c'est un moment symbolique de refondation, « *de coupure entre le neuf qui*

³⁷⁷ Ansart (Pierre) - La gestion des passions politiques, Lausanne, l'Age d'homme, 1983.

³⁷⁸ Sur l'école de la politique symbolique voir notamment : Braud (Ph.). Le jardin des délices démocratiques, Paris, Presses de Science politique, 1991 ; Goffman (E.)- La mise en scène de la vie quotidienne, Paris, Minuit, 1983, Hirschman (A.) - Les passions et les intérêts, trad., Paris, P.U.F, 1980 ; Rivière (Cl.)- Les liturgies politiques, Paris, P.U.F, 1988 ; Sperber (D.)- Le symbolisme, Paris, Herman, 1985.

³⁷⁹ Austin (J.) - Quand dire, C'est faire, le Seuil, Paris, 1970.

³⁸⁰ Ibarra (P.) Hitsuse (J.) « Vernacular constituents of moral discourse » in Gale Miller, James Holstein, constructionnist controverses , New York, Aldine de Guyter, 1993, p.32.

s'impose et le vieux qui disparaît »³⁸¹ ; c'est – dirait Bourdieu-,un “acte de magie sociale” dont l'efficacité symbolique « *tient à sa capacité de transformer les représentations que l'acteur se fait lui-même* »³⁸².

L'issue de ces consultations importe peu puisqu'elle épouse la mode monolithique³⁸³. Ce qui aiguise pourtant la curiosité, c'est cet incessant travail rituel de légitimation par l'élection dont le dénouement révèle la dimension toujours sacrée du pouvoir.

Le rite électoral se referme généralement par la prestation de serment. Les anthropologues l'ont abordé comme un mode "euphémisé" d'autolimitation³⁸⁴. Le caractère magico-religieux qu'ils prêtent à cette cérémonie ne manque pas de pertinence. Le Président face à l'Assemblée nationale réunie pour la circonstance, est donc par relais médiatiques devant le peuple ; il prête serment devant le peuple camerounais en présence des membres du Parlement, du conseil Constitutionnel et de la Cour suprême réunis en séance solennelle. Le Président de l'Assemblée nationale dans un ton grave qu'il adopte sans doute pour le besoin du rituel, lui rappelle les termes de son engagement auxquels il acquiesce la main droite levée. La formule du serment est la suivante : « *Monsieur le Président de la République, vous engagez-vous sur l'honneur à remplir loyalement les fonctions que le peuple vous a confiées et jurez-vous solennellement devant Dieu et devant les hommes de consacrer toutes vos forces à conserver protéger et défendre les lois de la République du Cameroun, à veiller au bien général de la Nation à soutenir et défendre l'unité, l'intégrité et l'indépendance de la patrie camerounaise ?* ». Cette mise en scène se rapproche du sacrement du baptême chrétien³⁸⁵, puisque Dieu et les hommes sont invoqués et l'engagement a trait à la protection et à la défense des lois de la République et

³⁸¹ Braud (Ph.)-L'émotion en politique, op. cit, p.136.

³⁸² Bourdieu (P.)- Ce que parler veut dire, Paris, Fayard, 1987, p.124.

³⁸³ Le Président Paul Biya obtient finalement 99,99%.

³⁸⁴ Voir à ce sujet :David Kertzer, Ritual, Politics and power, New Haven, Yale university Press, 1988 ; Victor Turner , Le tambour d'affliction, trad., Paris, Gallimard 1977 ; Claude Levi-Strauss, L'homme nu, Paris, Plon, 1971.

³⁸⁵ On se rappelle que le Président des USA prête serment sur la Bible.

de la Nation, l'intégrité, l'unité et l'indépendance de la patrie. L'insertion du symbolique dans l'enceinte de l'hémicycle atteint un degré particulièrement élevé d'émotion puisqu'elle mobilise le lieu, les objets politiques, les individus. Partant du rituel Ndemba, Victor Turner conclut que « *dans toutes les sociétés humaines anciennes et modernes, il semble y avoir des intermèdes dans le temps historique, des périodes de temps hors du temps, qui sont consacrés à la célébration des postulats fondamentaux de la vie humaine [...], ce temps hors du temps est celui de la célébration du rituel* »³⁸⁶.

La cérémonie de prestation de serment est l'occasion de la profusion des modes d'expression symbolique du pouvoir. Dans son discours de circonstance il emploie des expressions à forte condensation émotionnelle : « *Par la volonté, les habitudes, les mœurs et les comportements, l'intégration nationale doit progressivement créer en chaque camerounais un patriotisme puissant et authentique, véritable ciment de l'unité nationale, véritable bouclier contre les tentations et les menaces de division, un patriotisme qui condamne et exclut les discriminations, les privilèges de clan et les méfiances, prétentions et manœuvres tribales* »³⁸⁷. "Unité", "patriotisme", "intégration", "tribalisme" sont des mots pour dire des valeurs, affirmer une identité, formuler des grandes causes.

Dans les systèmes politiques à la quête de l'efficacité de l'action, ces liturgies, pratiques cérémonielles et rituelles ne sauraient être ravalées au rang des curiosités périphériques ; elles jouent un rôle central « *pour dire l'ordre social et ses permanences les plus fondamentales* »³⁸⁸.

Le Président de la république a jusque-là géré la crise bicéphale en privilégiant les solutions juridiques : rappel à l'ordre constitutionnel, révision constitutionnelle, élections anticipées etc...acculant son adversaire à des dénégations compromettantes ; en le contraignant à quitter les sites légitimes de

³⁸⁶ Turner (Victor), Les tambours d'affliction, op.cit, p.15.

³⁸⁷ Paul Biya, discours de prestation de serment, le 21 janvier 1984.

³⁸⁸ Braud (Ph.)-L'émotion en politique, op. cit. p.138.

la confrontation pour l'illégalité : tentative de constitutionnalisation du parti unique et de consécration de sa suprématie sur l'Etat, complot contre la sécurité de l'Etat etc. Mais toutes ces précautions cachent surtout le versant rituel qui a contribué à la sauvegarde symbolique de l'institution présidentielle. Il en est de même de la mobilisation du rituel judiciaire.

Le procès d'Ahmadou Ahidjo qui s'ouvre le 23 février 1984 constitue un acte de désacralisation optimum du prédécesseur de Biya. Le symbole réside dans le fait que c'est toujours la solution juridique qui est envisagée. Les instruments juridiques qui servent de base à l'accusation sont des textes particulièrement liberticides pris sous le régime d'Ahmadou Ahidjo³⁸⁹, et qui ont été mobilisés pour anéantir la rébellion « upéciste ».

Symbolique également est le caractère public de l'audience relayée par de nombreux hauts parleurs installés autour d'un lieu symbolique : le tribunal militaire. Le but visé étant de répercuter les aveux des conspirateurs, afin d'inscrire les aspects légitimants au plus profond du psychisme collectif. La scène est le premier outil de la justice avant même l'argumentation, car elle fournit à cette dernière un lieu pour s'articuler ; d'où l'importance du lieu qui permet d'échafauder la scène. Le procès de Nuremberg s'est déroulé dans la ville où s'est forgée l'idéologie nazie. Condamner son prédécesseur par les lois qu'il avait lui-même élaborées, constitue l'ultime désacralisation. L'imaginaire contemporain ne retient très souvent de la justice que son aspect rituel au détriment de sa dynamique argumentative. La scène judiciaire se pose en surplomb de la scène politique, parce que la justice incarne quelque chose à laquelle nous sommes tous subordonnés ; pour paraphraser J.J Rousseau, devant la justice : « *le grand devient petit, le riche devient pauvre, le monarque devient sujet* ». Même si on peut s'interroger sur les conditions dans lesquelles les aveux ont été obtenus, la seule mise en scène de l'institution judiciaire est une modalité

³⁸⁹ Il s'agit notamment de l'ordonnance n°62-OF-18 du 12 mars 1962 portant répression de la subversion et de l'article 95 du code pénal sur la conspiration.

de construction judiciaire de la réalité ; la grâce présidentielle qui lui est accordée un mois seulement après le verdict, lève le voile sur cette stratégie machiavellienne d'arrangement du vraisemblable.

L'argument anthropologique donne du corps à une telle assertion ; c'est à cette conclusion que Victor Turner aboutit dans son étude consacrée aux communautés Ndembu : « *C'est par le drame rituel et le drame judiciaire que les membres d'une société prennent conscience des valeurs et des lois qui les unissent, ainsi que de la nature des forces qui mettent celles-ci en danger* »³⁹⁰. Juger ne fait pas que rappeler les fondements communs, il les appelle et les fait advenir. C'est la manifestation suprême de l'ordre à travers cette cruauté limpide de la machine judiciaire, qui libère par sa procédure particulière, l'énergie de la vérité.

L'activation de la règle de droit dans le travail de construction de la légitimité du pouvoir montre non seulement qu'« *on y accède en dévorant la substance de son adversaire* »³⁹¹, mais aussi que « *la majesté du pouvoir est fabriquée, elle n'est pas innée* »³⁹²

Cette crise bicéphale va connaître une certaine fluidité provoquée par la rapidité des anticipations des acteurs, résolument préoccupés par "la solution finale".

4- La culmination de l'incertitude et « la constellation d'arrivée »

Un violent réquisitoire peut être dressé contre notre approche qui, visiblement évoque la méthode de l'histoire naturelle et la posture "étiologique",

³⁹⁰ Turner (V.)-Le Tambour d'affliction, op. cit. p. 307. Voir pour les rites judiciaires, Antoine Garapon, « Les fonctions rituelles de la justice » in Université de tous les savoirs : la société et les relations sociales, vol.12, Odile Jacob, pp.23-39 ; Bédaria(F),Nuremberg,1938-1948. Les années de tourmente, de Munich à Prague, Flammarion, Paris, 1995 ; Amery (J), Par delà le crime et le châtement .Essai pour surmonter l'insurmontable, Actes sud, 1995.

³⁹¹ Proverbe TIV du Nigeria cité par Georges Balandier (in Anthropologie, Paris, PUF, 1995, P.102)

³⁹² Geertz (Cl.)-Savoir global, savoir local, trad., Paris, PUF, 1985, p.157.

qui conçoivent les crises politiques de façon linéaire dans une succession de causes à effets³⁹³.

Certes, l'enchaînement des faits analysés peut donner du poids à une telle supposition : succession constitutionnelle, déférence à l'endroit du prédécesseur, conflit à transactions collectives, évitement, complot contre la sécurité de l'Etat.

Mais nous nous sommes soumis aux tendances lourdes de la sédimentation de la crise jusqu'à sa cristallisation.

La phase que nous examinons est considérée dans le paradigme classique comme celle de la "sortie de crise"³⁹⁴ suite à une culmination de l'incertitude. L'on s'apercevra que l'infrastructure juridique et les mesures répressives n'auront pas suffi à juguler la précarité de la situation. L'affront subi par l'ancien Président va aboutir à une structure de confrontation macro-physique, c'est-à-dire pour paraphraser Clausewitz à « *la continuation de la politique par d'autres moyens* ».

Entre le complot déjoué du 22 août 1983 et le coup d'Etat du 6 avril 1984 les échelles d'escalade se sont succédées de façon quasi-frénétique. L'épuisement des ressources symboliques explique cette célérité anticipative.

Selon le paradigme de Charles Hermann, les acteurs passent d'une "situation réflexive" à une "situation de crise" caractérisée par une menace élevée, un temps réduit et plus spécifiquement la surprise³⁹⁵.

Ce qui importe pour notre analyse n'est pas tant l'issue de ce putsch, encore moins son caractère spectaculaire, que la nature de la fracture ainsi créée. Celle-ci est connotée ethniquement mais avec quelques déclassements stratégiques dictés par le précédent du 22 août 1983.

³⁹³ Sur l'illusion étiologique voir ECKSTEIN (Harry) « on the etiology of internal wars », History and theory, 4(2), 1965, p.139-163. Sur l'histoire naturelle consulter Brinton (Trane), The anatomy of revolution, New York, vantage Books, 1965.

³⁹⁴ Hermann (Ch.)- "International crisis as a situational variable" in Roseneau (J.N.) éd., International Politics and foreign Policy, New York, The free press, 1969, p.411-416.

³⁹⁵ Heusch (L. de)- "L'ennemi ethnique" in Raisons politiques, Presses des Sciences politiques, n°5, Fev.2002, p.53-67.

En regard, tous les officiers supérieurs et subalternes insurgés appartenaient en majorité à la même région qu'Ahmadou Ahidjo ; et plus précisément ceux qui tenaient les postes les plus stratégiques : Le colonel Ibrahim Saleh, commandant de la garde présidentielle, le Colonel Ousmanou Daouda, Chef d'Etat major particulier du Chef de l'Etat, le commissaire principal Sadou, les capitaines Mazou, spécialiste des transmissions, Yaya, Mazou qui tenaient les jardins de la présidence de la république.

De même la riposte des forces loyalistes est teintée ethniquement : elle organisée par le Général Sémengué, chef d'Etat-major des armées, Le Colonel Asso Emane commandant du quartier général, Le colonel Akono, le colonel Meka, directeur de la sécurité présidentielle, le commandant Benhae de l'Etat-major particulier du Chef de l'Etat. A ces officiers s'ajoutent les personnalités civiles responsables des corps d'armées.

Mais ce facteur ethnique ne doit pas être absolutisé car dans les rangs des forces loyalistes se trouvaient le Général Oumarou Djam Yaya originaire de la même région que l'ancien Président, le maréchal de logis chef Etienne Hollong, le capitaine Ivo, anglophone originaire de la province du Nord-Ouest.

C'est le lieu de relativiser ce que Luc de Heusch appelle "l'ennemi ethnique" enclin à la frénésie homicide³⁹⁶. Dans la perspective de Heusch, le conflit ethnique est une transformation de la violence négative en violence positive. C'est ce que nous apprend la thèse inédite de Viviane Baeke consacrée à une petite ethnie passionnante du Nord-Cameroun (les Wuli)³⁹⁷.

³⁹⁶ Baeke (V.)- Le temps des rites, l'univers magico-religieux des Wuli, Thèse, Université libre de Bruxelles, 1996.

³⁹⁷ En tout état de cause, le qualificatif de clivage régionaliste est beaucoup plus usité. En donnant les raisons anthropologiques du choix des éléments de sa garde présidentielle, l'ancien Président révèle qu'un ancien colonel Français lui a suggéré de s'entourer d'une garde présidentielle qui ne fut composée ni d'éléments Bantou, ni d'éléments peuls ; et de choisir ceux qui n'avaient de lien ni avec les uns, ni avec les autres..., « Il me conseilla de constituer ma garde des Mundang, Toupouris, Fafi, ni Peuls, ni Bantous, ni tout à fait chrétiens, ni tout à fait musulmans et davantage animistes... » (Henri Bandolo, la flamme et la fumée, op. cit. pp70).

a- Mobilisation du capital “militaire”

Ce clivage militaro-ethnique va déterminer sérieusement la "sortie de crise".

D’abord par l’interprétation faite par les principaux acteurs du drame. L’ancien Chef de l’Etat en exil à Nice depuis le 19 juillet 1983 déclare à Radio Monté Carlo : « *si ce sont mes partisans, ils auront le dessus* ». La résonance ethnique d’une telle déclaration n’est pas d’emblée déchiffrable. Son degré d’implication ainsi que la qualité et le grade des insurgés lèvent l’énigme sur le caractère régionaliste du coup. Il va en effet s’avérer que les principaux responsables de la parade de Yaoundé sont bel et bien ses "partisans" ; leurs liens avec l’ancien Chef de l’Etat étaient bien plus qu’étroits :

- la garde présidentielle qui a déclenché les hostilités était essentiellement composée d’officiers, sous-officiers et hommes de troupes appartenant pour l’essentiel à l’ancienne province du nord .
- d’autres personnalités avaient maintenu des contacts permanents avec lui à Dakar, Rabat et sur la Côte d’Azur.
- l’une des grandes préoccupations exprimées dans le programme des mutins évoquant la "parodie de justice" du procès d’Ahidjo, permettait d’identifier les auteurs du putsch comme ses partisans³⁹⁸.

Ensuite, du côté des forces loyalistes, les déclarations font valoir la thèse régionaliste du complot. Le Général Semengué et Andzé Tchoungui Gilbert ministre des forces armées, au mépris de la subtilité langagière utilisée par le Chef de l’Etat à l’annonce faite à la nation, ont largement diffusé cette opinion³⁹⁹. De même dans une déclaration propre à l’ “AGIT-PROP”, M. Emah Basile président de la section UNC du Mfoundi, travaillait comme une lame de fond le démarquage ethnique du soutien au Président Biya :

³⁹⁸ Une mise au point urgente a été faite à ce sujet par le ministre de l’information précisant qu’il s’agissait de quelques éléments égarés de la Garde présidentielle-

³⁹⁹ Une mise au point urgente a été faite à ce sujet par le ministre de l’information précisant qu’il s’agissait de quelques éléments égarés de la Garde présidentielle-

« *Nous autres du Centre-Sud, nous sommes des hommes de parole, nous n'avons qu'une parole, nous vous donnons notre parole et vous avez notre parole, vous assurant que à vous, s sont entièrement acquis notre confiance et notre inconditionnel soutien.* »

Ce sont ces "logiques de situation"⁴⁰⁰, c'est-à-dire ces contraintes, qui pèseront sur les perceptions et les calculs et qui structureront la "sortie de crise".

La "sortie de crise" est le point de jonction entre les conjonctures critiques et les conjonctures routinières. L'adoption du concept de "sortie de crise" ne doit pas nous installer dans l'illusion héroïque également décriée par Dobry⁴⁰¹ ; celle de croire qu'un leader exceptionnel serait intervenu en raison de son charisme pour mettre un terme à la crise. Ce serait se démarquer du paradigme stratégique qui objective les crises politiques à travers le prisme des médiations rationnelles des acteurs sociaux. Le capital juridique également en a été un puissant bouclier.

b- Mobilisation du capital juridique

la gestion d'une situation aussi complexe que celle qui résulte du coup d'Etat du 6 avril 1984 suppose la mobilisation de ce que Bourdieu appelle le "capital symbolique", c'est-à-dire dans la perspective à l'auteur « *toute propriété (n'importe qu'elle espèce de capital, physique, économique, culturel, social), lorsqu'elle est perçue par des agents sociaux dont les catégories de perception sont telles qu'ils sont en mesure de la connaître, de la reconnaître, de lui accorder valeur* »⁴⁰².

La "sortie de crise" sera dominée par un processus de concentration du "capital juridique", forme objectivée et codifiée du capital symbolique. Les armes du symbole par ordre d'importance associent, le décret, l'activité

⁴⁰⁰ Sur la notion de « logiques de situation », (Bourdieu (P.)- Raisons pratiques sur la théorie de l'action, Paris, le Seuil, 1994).

⁴⁰¹ Dobry (M.) – Sociologie des crises...op. cit., p.28-32.

⁴⁰² Bourdieu (P.)- Raisons pratiques sur la théorie de l'action, Paris, le Seuil, 1997. p.116.

législative et le processus de construction des structures juridico-administratives constitutives de l'Etat⁴⁰³.

L'importance du décret dans la gestion des passions politiques réside dans l'essence mystérieuse du pouvoir de nommer. Ce «*power of appointing and dismissing the high officers of state*» selon la formule de Blackstone, est la source des honneurs, des statuts et des privilèges.⁴⁰⁴ Dans le processus de recrutement politique et de construction juridico-bureaucratique, le président de la République utilisera le décret pour sélectionner, gérer et contrôler les fidélités et les allégeances⁴⁰⁵.

De la succession constitutionnelle à la sortie de crise, (six) 6 décrets remanient et réajustent le Gouvernement. Le pouvoir décrétal aura injecté trente (30) nouvelles personnalités dans le système contre dix-huit (18) sortants. Soit cinq (5) recrues par remaniement et trois (3) "congediés" par remaniement.

Mais dès l'ouverture de la crise, ce chiffre est allé croissant en fonction de son évolution et à mesure que le champ d'action du Président de la République s'autonomisait. Aussi du 12 avril 1983 au 7 juillet 1984, on peut compter vingt-cinq (25) recrues et dix-sept (17) "renvoyés" sur des gouvernements qui comptaient en moyenne trente (30) membres. Cette période qui incarne les deux "points nodaux" du "temps incertain" (complot et coup d'Etat) est ponctuée par 5 décrets en raison d'un remaniement par trimestre. Cette frénésie décrétale est caractéristique des "conjonctures critiques". Les remaniements eux-mêmes obéissent aux conditions de leur production.

Celui du 12 avril 1983 est consécutif au conflit de préséance résultant d'une tentative de constitutionnalisation de la suprématie du parti sur l'Etat⁴⁰⁶. Aussi note-t-on sept (7) ministres entrants et quatre (4) sortants. Le dispositif

⁴⁰³ Hanley (S.) – « Engendering the State : Family formation and State building in Early Modern France », *French historical studies*, 16(1), Printemps 1989, p.4-27.

⁴⁰⁴ Blackstone, cité par Pierre Bourdieu in les raisons pratiques sur la théorie de l'action, op. cit., p.116-117.

⁴⁰⁵ Mousnier (I), *Les institutions de la France sous la monarchie absolue*, I, PUF, 1980, p.4.

⁴⁰⁶ Le texte est resté en tout cas dans les coulisses sans doute pour ne pas aiguïser la curiosité, et attendre patiemment le moment venu.

gouvernemental laissé par Monsieur Ahidjo n'est visiblement pas disloqué ; il présente toutefois des interstices d'une légère modification. C'est une modification périphérique puisqu'elle ne touche pas les maillons les plus forts du régime d'Ahidjo ; notamment le Docteur Maïkano Abdoulaye des forces armées, MM. Ayissi Mvodo Victor de l'A.T) et Eboua Samuel de l'Agriculture.

Dans le crédit innovateur du Président Biya l'on est amené-contre l'impression d'immobilisme communément admise- à constater qu'il y a eu dans les trois (3) décrets de 1983, seize (16) ministres sortants dont les plus en vue se voient remerciés le 22 août 1983.

Ces trois décrets sont intervenus dans un ordre serré (12/04/83, 18/06/83, 22 août 1983), avec un écart temps-type de 2 mois. Ce qui témoigne d'une insécurité générée par l'adversité grandissante de la période bicéphale.

Plus spécifiquement, celui du 22 août intervient immédiatement après la découverte d'un complot contre la sécurité de l'Etat. La concomitance des faits au moins peuvent créditer la méthode étiologique de quelque prospérité. C'est le "chant du cygne" qui ruinera définitivement le "monopole militaire"⁴⁰⁷ de Monsieur Ahidjo.

Le décret du 4 février occasionne cinq (5) départs, sept (7) entrants et huit (8) permutations. Il constitue avec celui du 7 juillet 1984 des actes de "purge gouvernementale". Ce dernier décret intervient au point culminant du "divorce" entre le Président et son prédécesseur. En effet, l'on note un équilibre numérique entre les six (6) sortants et les six (6) entrants et une réduction considérable du taux de permutabilité (3 permutations) : Le dauphin-si l'on ose ce raccourci métaphorique-semble avoir mis fin au référent paternaliste qui l'astreignait pour toute décision à portée significative, à une consultation préalable de son prédécesseur.

Reste la variable ethnique de la gestion décrétale du temps incertain que nous avons évoquée plus haut, et dont il ne faudrait pas exagérer la portée. Il

⁴⁰⁷ Elias (Norbert) – La société de cour, Paris, Flammarion, 1974, p.192-271.

s'agit d'une gestion qualitative et non quantitative ; la géopolitique des dosages gouvernementaux étant restée quasi-intacte du 6 novembre 1982 au 7 juillet 1984. il n'est donc pas de notre propos de légitimer une notion au demeurant critiquable, caractéristique de "l'Etat mou"⁴⁰⁸. En effet, le décret du 6 novembre 1982 hérité d'Ahmadou Ahidjo réservait huit (8) membres de gouvernement à la province du Centre-Sud dont le Président Biya est originaire. Ce chiffre est resté inchangé jusqu'au décret du 22 août 1983 ; c'est-à-dire jusqu'à la sortie de la crise.

La gestion ethnique qualificative a trait ici à la déstabilisation des maillons les plus forts du système d'Ahidjo. Il s'agit des hommes-lige qui détenaient à la fois ce que Norbert Elias appelle le monopole politique et le monopole militaire : Maïkano Abdoulaye, Ibrahima Wadjiri, Bouba Bello, Aminou Oumarou tous originaires du Nord ; à ceux-ci pourrait s'ajouter la greffe allogène : Samuel Eboa, Ayissi Mvodo Victor ; le monopole militaire reviendra à Gilbert Andzé Tchoungui à la défense, Jean Marcel Menguémé ministre d'Etat, Mbarga Nguele délégué à la sûreté nationale. Cette ethnicité qualificative s'objective ainsi dans la proximité ethnique des nouveaux détenteurs des appareils répressifs de l'Etat avec le Président Biya.

Dans cette perspective de la "solution finale"⁴⁰⁹, même les maillons les plus faibles⁴¹⁰ seront "liquidés" par le décret du 7 juillet 1984. la configuration qui s'y dégage est des plus novatrices et s'offre complètement expurgée des derniers "spasmes" du régime d'Ahidjo.

⁴⁰⁸ Rotchild (D.) – « Hegemony and state softness »- The precarious balance: State and Society in Africa, West view press, Bolder and London, 1988. L'expression est de Gunnar Myrdal, "L'Etat mou en pays sous-développé" ,Revue Tiers-Monde, n°37, T.10 Janvier-mars 1969, p.5-24.

⁴⁰⁹ « La solution finale » est un emprunt du vocabulaire hitlérien pour qualifier l'extermination des juifs. L'usage que nous en faisons est à l'évidence modéré.

⁴¹⁰ La stratégie « du maillon le plus faible » dans la théorie marxiste consiste à concentrer la pression sur la brique pourrie pour faire écrouler l'édifice. Celle du « maillon le plus fort » consiste à s'emparer d'abord de la locomotive dans l'espoir qu'elle entraînera les wagons dans son sillage.

L'arme décrétole a ainsi permis au Chef de l'Etat de distribuer souverainement les honneurs et les "trophées" politiques en participant à la construction de l'institution présidentielle comme "centre-force"⁴¹¹.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

⁴¹¹ Pelletier (W.) – « La crise de mai 1977. La construction de la place et de la compétence présidentielle », in Le Président de la République : Usages et genèses d'une institution, op. cit.p.80.

Tableau N° 4 : MOBILITE GOUVERNEMENTALE 1982-1985.

	Année	Remaniement ou réajustement	Effectif	Sortants	%	Entrants	%	Permutations	%	Emporté	%
	1982	Décret n°82/560 du 6 Nov. 1982	34	0	0	2	5,88	4	11,76	25	73,52
		Décret n°38/388 du 22/08/1983	38	6	15,78	1	2,63	2	5,26	30	78,94
	1983	Décret n°23/178 du 12/04/1983	36	4	11,11	4	11,11	2	5,55	25	69,44
		Décret n°83/276 du 18/06/1983	38	6	15,78	7	18,42	3	7,89	23	60,52
	1984	Décret n°84/32 du 4/02/1984	35	5	14,29	7	20	8	22,85	20	57,14
		Décret n°84/667 du 7/07/1984	35	6	17,14	6	17,14	3	8,57	26	74,28
	1985	Décret n°85/1173 du 24/08/1985	40	12	30	12	30	4	10	24	60
	4	7	256	39	15,20	39	51,20	26	10,15	173	67,57

Elle a permis au Président de la République « *de se prendre pour le Président de la République* »⁴¹², selon la belle formule de J. Austin ; toutefois, la plénitude de la puissance présidentielle ne s'objective véritablement que dans la territorialisation du pouvoir. En d'autres termes, il existe une consubstantialité entre le pouvoir d'Etat et le territoire⁴¹³.

Le pouvoir présidentiel accusait effectivement un déficit de territorialisation. Le maintien de l'homogénéité de la province du Nord demeurait un facteur d'identité construite et pouvait de ce fait aggraver la fracture macro-politique entre le Nord et le Sud. Ce "défaut de territorialisation"⁴¹⁴ aurait en tout cas constitué une ressource anthropologique politiquement convertible par l'ancien Chef de l'Etat. Le décret du 22 août 1983 est décisif à ce propos puisqu'il intervient le jour où le Président Biya révèle un complot contre la sécurité de l'Etat : La province du Nord est divisée en trois (3) provinces. Cette décision capitalise le mécontentement des populations chrétiennes et animistes du Nord longtemps sous le joug de la minorité peul. Le chef de l'Etat travaillera ainsi silencieusement leurs ressentiments pour se positionner comme leur libérateur. C'est dans cette opération de charme que s'affirmera le mouvement animiste et chrétien de la kirditude dont les élites (qui s'en réclamaient) s'y positionnaient progressivement comme alternative politique dans l'axe canonique Nord/Sud. De même, la fragmentation de la province du Sud est constitutive de sens. Il s'agit pour le Président de la République de se créer un centre d'impulsion ethnique pour ne plus apparaître à Yaoundé (capitale politique et fief des Ewondo) comme un allogène. La configuration administrative était ainsi taillée à la mesure des enjeux de la

⁴¹² Austin (J.L.) – Quand dire, c'est faire, Seuil, 1970 (trad.). P.24.

⁴¹³ Kontchou (K.A) – « De la statolité en Afrique : à la recherche de la souveraineté » in Revue sciences et techniques, vol VI, n°3-4, juillet-décembre 1989, p.19-33.

⁴¹⁴ Badie (B.) et Smouts (M.C.) – Le retournement du monde, sociologie de la scène internationale, Paris, P.F.N.S.P, Dalloz, 1992, p.35.

"politique d'affection"⁴¹⁵. La création de la province du Sud est une stratégie de construction de l'ethnie charismatique et de son privilège d'élection. Le commerce des valeurs ethniques étant un élément fondamental de la dynamique politique camerounaise, cette province lui offre un point d'ancrage qui va dans une certaine mesure fracturer l'homogénéité qu'on prête parfois volontiers au groupe ethnique Béti. Cet instinct de sécurité ethnique s'exprimera au sortir de crise du 6 août 1984 par la nomination dans l'appareil militaire de Monsieur Meva'a Meboutou Michel originaire de la même province que le Président Biya.

En conclusion, la gestion du "temps incertain" de la crise bicéphale n'a pas suivi une évolution unilinéaire. Le paradigme stratégique que nous avons emprunté laisse observer dans le comportement des acteurs une palette foisonnante des tactiques : des temps morts impliquant déférence à l'endroit du prédécesseur, évitement, tabou sur le nom ; des temps de "transactions collusives" avec un marquage entre les deux personnalités, des temps d'actions (joutes oratoires) et d'actions décisives (confrontations armées).

Le "temps incertain" apparaît ainsi comme une catégorie particulière de conjoncture où l'action des protagonistes est profondément structurée par la fluctuation des événements. Il s'est agi d'un temps fait d'urgences et de temporisation, de précipitations et de moment opportun, de lenteurs et d'attentes excessives. Un temps où-selon Javier Santiso - « *volonté et hasard, Virtus et Fortuna se taillent une place de choix dans des contextes particulièrement fluides et mouvants* »⁴¹⁶.

Le "temps certain" quant à lui est caractérisé par une relative liberté de l'acteur détaché des contraintes d'un rival anéanti, mais potentiellement nuisible. C'est un temps héroïque que le Président cherchera à marquer politiquement. Son répertoire d'actions inclura la mobilisation idéologique et

⁴¹⁵ L'expression est du Pr. Sindjoun Luc. Ce qui est en réalité une reprise politiquement reformulée du titre de l'ouvrage de Goran Hyden sur « L'économie d'affection » (Beyond the Ujamaa in Tanzania, underdevelopment and uncaptured peasantry, Londres, Heinemann, 1980, 270 p) .

⁴¹⁶ Santiso (J.) « Les horloges et les nuages : Temps et contretemps des démocratisations », in voies et impasses de la démocratisation, Hermès, n°19, CNRS-Edition 2000, p.169.

discursive et l'usage d'un "capital juridique"⁴¹⁷ que lui reconnaît la constitution à ce titre.

PARAGRAPHE II : LE "TEMPS CERTAIN" ET LA CONSTRUCTION D'UN "MOI" POLITIQUE HEGEMONIQUE : LE TRAVAIL DE FABRICATION D'UN LEADERSHIP DE COMPOSITION ET L'APPARITION DES LIGNES DE DISSONANCE COGNITIVE.

« Rien n'est plus libre, ni plus contraint à la fois que l'action du bon joueur »⁴¹⁸. Cette observation ne nous semble pas superflu ; en effet Pierre Bourdieu interpelle le sociologue sur le vieux débat pour le moins futile entre l'individualisme et le holisme méthodologiques. Il n'existe pas d'acteur totalement libre ou totalement contraint. C'est à l'actif du constructivisme qu'il faudrait placer cette nouvelle posture épistémologique qui suggère de ne pas penser une institution ou une action politique indépendamment de leurs conditions de production et de la rationalité des acteurs.

A la sortie de la crise bicéphale, il est absurde de croire que le Président est totalement libre de toute contrainte, et pourra construire un "moi" politique qui s'imposera avec une belle facilité. Ce serait une vision spontanéiste voisine de la métaphore Hirshmanienne de "l'effet de tunnel"⁴¹⁹. Ce qui est vrai par contre est que le Président de la République dispose désormais d'une marge d'action considérable en raison du "changement d'état" de la structure du jeu. Entre 1982 et 1984, le jeu bicéphale s'opérait très restrictivement dans la "fraction hégémonique"⁴²⁰ à l'exclusion de toute "mobilisation multisectorielle"⁴²¹. Il était dès lors question pour le pouvoir d'élaborer une

⁴¹⁷ Bourdieu (P.) – Raisons pratiques op. cit., p.117.

⁴¹⁸ Bourdieu (P.) – Choses dites, Paris, Minuit, 1987, p.97.

⁴¹⁹ Hirschman (A.) – Deux siècles de rhétorique réactionnaire, Trad., Paris, Fayard, 1991. Pour un usage extensif du concept, voir Offe (Cl.) Contradictions of welfare state, trad. Londres, Hutchinson, 1984.

⁴²⁰ Portelli (Hugues)- Gramsci et le bloc historique, Paris, PUF, 1972.

⁴²¹ Dobry (Michel) - Sociologie des crises politiques, op. cit., p. 115.

idéologie mobilisatrice de référence et un substrat de normes juridiques qui devait permettre de rectifier les inclinaisons dangereuses de sa trajectoire politique.

Le "temps incertain" qui se situe entre 1985 et 1990 est d'usage paradigmatique. Il ne s'agit pas du "temps-horloge" mais du "temps social" qui exprime les valeurs fondatrices de la société⁴²². Bourdieu le traduit à sa manière lorsqu'il pense que la conscience singulière du temps est à la base de l'ethos particulier de chaque civilisation⁴²³.

Il s'agit d'un travail d'imposition de sens qui permettra au Président de la République d'imprimer son "logo" à la dynamique politique.

A- L'EDIFICATION DE LA MACHINE PARTISANE ET LA CONSTRUCTION SYMBOLIQUE D'UNE NOUVEAUTE POLITIQUE PASSIVE : LA FONCTION "OECUMENISANTE" DU RASSEMBLEMENT

Dans le contexte africain, l'espérance de vie d'un parti politique est égale à celle de son fondateur⁴²⁴, en raison de la forte "patrimonialisation" de sa gestion. Son caractère intuitu personae révèle les limites de sa capacité mobilisatrice et valorise plutôt sa dimension héroïque.

Il semble que dans l'imaginaire collectif, l'Union Nationale Camerounaise demeure encore le parti d'Ahmadou Ahidjo : une propriété incessible sur laquelle il exerçait un droit imprescriptible, même si à la suite de son élection à la tête du parti, le Président Biya pouvait encore tenir quelques propos pédagogiques à ce sujet : « ...*La nécessité de considérer l'UNC en tant que parti unifié, non comme la propriété d'une personne, mais bien comme l'œuvre et*

⁴²² Sue (Roger)- Temps et ordre social, Paris, PUF, 199, p.35.

⁴²³ Bourdieu (P.) - « La société traditionnelle : Attitude à l'égard du temps et conduite économique », in sociologie du travail, janvier-mars, 1963, p.25.

⁴²⁴ Bipoun-Woum(JM), « Le nouveau Cameroun politique » in RJIC, n°3, juin 1983, PP.655-692. Même si le parti survit (comme le PDCI d'Houphouët Boigny), il entre dans une zone de perturbation à l'issue explosive. Sa patrimonialisation est la vraie cause de sa fragilisation après la disparition de son fondateur.

l'héritage de tous les camerounais... »⁴²⁵. Le camerounais ordinaire ne pouvait manifester qu'une indifférence à l'endroit de telles exhortations pourtant pertinentes.

La manière dont Ahmadou Ahidjo concevait la fonction présidentielle et celle du parti, de même que la façon dont il a joué ce rôle l'ont poussé aux extrémités du tempérament "actif-négatif", selon l'expression de J.D. Barber⁴²⁶.

Ce qui débouchera sur une crise de l'identification partisane pour le président Biya. Cette défaillance sera solutionnée par la création du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais à travers une opération juridique sui generis (294)

1- Le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais : Mystification de la thématique unitaire et production d'un ordre nouveau baroque.

La création du RDPC s'appréhende dans cette phase de l'histoire comme une réaction aux présupposés de l'unité acquise par l'Union Nationale Camerounaise. C'est du reste la fonction manifeste de cette entreprise.

La "fonction latente" paraît plus révélatrice des motivations profondes du Chef de l'Etat. En effet ; la création de cette machine partisane participe d'un processus d'"individualisation et d'identification"⁴²⁷ propre aux systèmes monolithiques de rassemblement. Elle peut être symboliquement interprétée comme un bannissement de l'histoire s'ouvrant sur ordre politique nouveau sous l'impulsion d'un "homme providentiel". Le Président de la République s'attèle ainsi à imposer une vision messianique du changement en disqualifiant l'ordre

⁴²⁵ Paul Biya devant le 2^e congrès extraordinaire de l'UNC le 14 décembre 1983.

⁴²⁶ Barber (J.D.) – The interplay of presidential character and style: a paradigm and five illustrations, in Lerner and Lerner, A source book for the study of personality and politics, 1971, p.384-408.

⁴²⁷ Duchesne (Sophie) et Hegel (Florence)- « individualisation et identification en situation de communication » in Catherine Neuveu (sous la direction de). L'espace public et l'engagement politique, Paris, Harmattan, 1999, p.225-226.

ancien. C'est une "sustentation de la légitimité"⁴²⁸ qui va contribuer à l'assomption du Président de la République. Le RDPC sera ainsi présenté comme une instance de production des croyances en la nouveauté et en la pertinence de son action politique.

Ce travail symbolique d'imposition de la prééminence présidentielle et du bannissement du prédécesseur va s'objectiver dans la valorisation excessive du thème de rassemblement, aussi bien dans les missions du parti que dans sa doctrine politique. Le rassemblement apparaîtra dans ce cas comme un "symbole de condensation", un mythe intégrateur.

En usant de l'expression "Rassemblement démocratique" dans la dénomination du parti, les "entrepreneurs politiques" du RDPC avaient pour ambition d'injecter (en le ravivant) dans la conscience collective l'espoir perdu de l'unité nationale depuis un quart de siècle. Le dénoté de "rassemblement" peut ainsi s'épaissir par le rejet du vocable naturel : le "parti de...". Le "rassemblement" est un dénoté "œcuménisant" qui facilite l'identification de tous dans la machine partisane. Il enferme ceux qui s'excluent dans une catégorie péjorative. Le rassemblement transcende les clivages et les multiples fragmentations qui traversent la société. Au niveau de son signifiant, de sa connotation et de sa redondance, il fait du RDPC ce que Jacques Charlot appelle "un parti-porteur d'idéal"⁴²⁹ ; c'est-à-dire un ensemble organisé d'hommes unis pour œuvrer en commun dans l'intérêt national d'après le principe particulier sur lequel ils se sont mis d'accord. Le rassemblement suppose aussi l'inhibition de la concurrence au profit d'un consensus essentiellement mystificateur. Le président Biya veut construire une histoire et une mémoire qui puissent conférer au parti une stabilité identitaire ; le sigle du parti constitue un capital symbolique qui joue à cet égard un rôle important de condensation de sens.

⁴²⁸ Dobry (M.) – Sociologie des crises politiques, op. cit., p.275.

⁴²⁹ Charlot (J.) – Les partis politiques, Paris, A. Colin, 1971. Philippe Braud qui examine les sigles et les dénominations des partis conclut qu'il y a une transformation des sèmes sociologiques en sèmes politico-idéologiques ; phénomène qui s'épanouit au niveau de l'autodénomination des partis politiques (Le suffrage universel contre la démocratie, PUF, 1980, PP.40-45.)

Dans le « *rapport de politique générale* » du congrès fondateur RDPC du 25 mars 1985 - au-delà des professions de foi inhérentes à ce genre de rencontre - , deux remarques préliminaires confortent l'hypothèse de "la sustentation de la légitimité" :

-d'abord la nécessité d'attribuer volontiers les soubresauts qui ont agité la société camerounaise depuis deux ans à la lente agonie d'un système (l'ancien régime), agonie qu'il souhaiterait ériger comme base principale de sa légitimité ;

-ensuite, il insiste sur ce qui doit différencier son régime de celui de son prédécesseur : le "renouveau national". De manière surabondante, on peut noter l'insistance particulière sur une notion dont l'application s'est avérée passablement floue : la démocratie⁴³⁰. L'on remarque aussi que le mot "peuple" entre dans le dosage dénomiatif du parti ; témoignant ainsi du besoin inné de légitimité que manifestent les gouvernants dans la gestion des "passions politiques" ;

- enfin, avec un certain sens de l'euphémisme, il fustige l'UNC : « *Il nous faut cependant convenir ainsi que chacun a dû le constater et déplorer qu'en ces circonstances particulièrement graves, notre parti n'a pas pu démontrer la pleine mesure de ses capacités d'encadrement et de mobilisation des masses. Notre parti aura davantage révélé les faiblesses de ses structures et de son fonctionnement* » ; c'est dire que le "rassemblement" devra désormais supplanter ce constat de quasi-incapacité de la machine partisane. Il rapproche le parti à l'idée de rassemblement , c'est-à-dire « *ouvert à toutes les sensibilités nationales... réceptif à toutes les idées et opinions* ».

Selon la très rigoureuse taxinomie de René Rémond, le RDPC ressemblerait à une force politique rassembleuse, nationaliste et hostile aux divisions engendrées par les querelles de clocher⁴³¹.

⁴³⁰ Le législateur a testé les candidatures indépendantes ; Le Président Biya a autorisé l'UPC à rentrer au Pays , mais a rectifié son discours en 1984 sur la question du multipartisme qu'il avait dit être prématurée.

⁴³¹ Remond (R) - Le retour de de Gaulle, Bruxelles, complexe 1983, p.84-85. en France certains traits se seraient perpétués dans le boulangisme puis dans le courant gaullisme.

Ce mot intégrateur, mobilisateur et condensateur appartient au registre de la mystification. A ce titre, il lève le voile sur le caractère baroque et passif de l'unité nationale.

Ce caractère baroque peut aussi se lire à travers l'opération juridique qui a présidé à la naissance du RDPC ; la formule est des plus laconiques : le "RDPC remplace l'UNC". On ne peut valablement parler de la création d'un nouveau parti politique. Il s'agit d'une transmutation - du reste nominale - qui ne ruine pas les postulats fondamentaux de l'UNC. Si les "intellectuels organiques" ont passé sous silence ce mécanisme, c'est du moins parce qu'il levait le voile sur un des aspects de la stratégie machiavellienne du régime. En réalité c'était une sorte de reconduction "relookée" aux habits de la morale.

Mais pour que la "parole" (politique) supporte un "faire" comme le souligne Roland Barthes⁴³², et pour que ce "faire" s'ajuste à l'action, il a fallu insérer ces idées éparses dans un corpus idéologique supposé cohérent.

2- La construction idéologique et la mystification de l'unité : Les contraintes de la justification doctrinale de l'action politique.

Dans un ouvrage à prétention doctrinale signé en 1987, le Président Biya ne dissimule pas son intention de fonder son action politique sur l'idée du "communautarisme africain". On y relève quelque originalité tenant au style accessible d'un ouvrage qui au fond, répète les thèses bien connues du libéralisme⁴³³.

L'"écriture" politique est une hantise permanente pour l'homme politique. Au sortir de la crise bicéphale, le Président de la République se trouvait confronté au dilemme de la triple posture de l'homme politique que Christian Lebart décrit parfaitement :

⁴³² Barthes (R.)- « Ecrivance et écrivains » in Essais critiques, Paris, le Seuil, 1964 (Cool.Points) p. 147-154.

⁴³³ Biya (P.)- Pour le libéralisme communautaire, Paris, Ed. Pierre Marcel Fabre / BC, 1987.

-la première consiste tout simplement à ne pas écrire et postule une rupture radicale entre l'action politique et l'écriture ; suggérant qu'on peut faire la politique en ignorant l'écriture.

-la deuxième posture qui est l'"écrivance" est encore plus compatible avec l'activité politique ; comme l'atteste l'exemple d'un homme politique qui entend exposer son projet de société et expliquer ses choix à l'opinion publique à travers un essai politique.

-la troisième est celle qui légitime le moins l'action politique et annihile la prétention d'agir sur le monde social qui sous-tend toute activité politique⁴³⁴.

Le Président de la République s'est investi dans l'écrivance politique, plus compatible avec l'intention réelle ou fictive d'innover. La prétention à "concocter" un projet plus global sur la société va dans le sens de ce que Philippe Braud appelle l'"assomption du sujet"⁴³⁵ pleinement assuré de soi. Elle peut être interprétée comme le signe d'une nouvelle ambition. Lorsque l'on parcourt l'ouvrage du Président Biya, l'on découvre une structure thématique gravitant autour des agrégats du rassemblement : "Unité nationale", "solidarité nationale" "intégration, communautarisme" etc. L'"idéologie" ainsi attelée au discours présidentiel, nous a permis d'observer le même phénomène. Une analyse "paratextuelle"⁴³⁶ de cet ouvrage nous permet d'en prendre l'exacte mesure.

Il s'ouvre sur l'exigence d'une "humanité plus solidaire", qui insinue - bien que uniquement sur le plan international - l'idée de rassemblement. C'est au second chapitre que l'auteur expose ouvertement cette idée. Celle-ci repose sur la construction nationale perçue comme la «*voie du salut de tous les peuples. Il*

⁴³⁴ Lebart (Ch.)- « L'écrivance comme modalité d'exercice du métier politique » in RFSP, vol. 48, n°1, Fév 1998, p.76-96.

⁴³⁵ Braud (Ph.) – « La réactivation du mythe présidentiel... » op. cit. p.380.

⁴³⁶ Le concept de " paratexte" signifie tout ce qui, à l'intérieur de l'ouvrage ou non, contribue à le présenter (voir G. Genette, le concept de paratexte, Paris, Le Seuil, 1987).

faut donner à tous les camerounais le sens de leur nécessaire solidarité existentielle »⁴³⁷

Cette apothéose de la nation repose toujours selon l'auteur sur l'accélération du processus de l'intégration nationale dont les principaux leviers sont : le brassage des populations, la création des infrastructures de transport et de communication, une politique culturelle tendant « à *inculquer aux camerounais une échelle de valeurs, une expression religieuse devant contribuer réellement à la solidarité nationale* ».

Ensuite, c'est l'évocation du parti unique qu'il assimile à une nécessité provisoire. Le RDPC s'apparente dans cette optique à un instrument au service de l'unité nationale.

Au chapitre VI de l'ouvrage, la thématique du rassemblement et de l'intégration prend du relief et gouverne systématiquement la police rédactionnelle. Il s'agit d'une sorte de passage programmé « *des cultures ethniques à une culture nationale* ». Cette opération suppose une intériorisation de la culture de la patrie qui « *donnera le jour à une identité culturelle synthétique... à une nouvelle personnalité culturelle qui sera éclectique* ».

Le chapitre VII revient précisément sur « *le libéralisme communautaire* »-concept passablement flou- qui évoque toujours l'idée de solidarité puisée dans le système organisationnel de la société traditionnelle africaine.

Au total, le Président de la République entendait, par l'entremise de cet ouvrage qui se voulait doctrinal, construire une "idéologie" d'avant-garde structurée par les thèmes de mobilisation adhésive dont la cohérence et la rationalité devraient défier l'œuvre de son prédécesseur⁴³⁸. C'est une réorganisation et une restructuration des éléments fournis par le processus de déconstruction de l'"ancien régime".

⁴³⁷ Biya (P.) – Pour le libéralisme communautaire, op. cit., p.29-30.

⁴³⁸ François Bourricaud considère l'idéologie comme un magma qui charrie « des propositions non vérifiées ou même invérifiables » (Le bricolage idéologique, essai sur les intellectuels et les passions démocratiques, Paris, PUF, 1980, p.27.)

Même si l'idéologie ainsi entendue ne semble plus rien signifier, notre époque énonce-sans doute moins quoiqu'on en ait dit, la fin du politique ou la fin des idéologies qu'elle n'annonce le retour protéiforme d'un sentiment de déficit symbolique⁴³⁹.

Dans son ambition programmatique affichée, cette "idéologie" devra affermir l'adhésion à des idées morales qu'il tend à absolutiser.

Pour mieux apprécier la fonction de la thématique unitaire dans le texte présidentiel, il est judicieux d'emprunter la variable pronominale dont Norbert Elias nous révèle la pertinence épistémologique. L'idée sous-jacente à cette analyse est que la politique relève du registre du "Nous". La critique qu'il fait des catégories sociologiques classiques⁴⁴⁰ et la volonté qu'il manifeste de penser en dehors de l'opposition entre individu et société, le conduit à substituer une approche en termes relationnels à une conception réifiante. Il plaide en faveur d'une analyse de la série des pronoms personnels qui permettent de penser que « *les hommes dépendent fondamentalement les uns des autres et que chacun d'entre eux est foncièrement social* »⁴⁴¹.

A partir de cette option méthodologique on peut alors cerner la manière dont le texte présidentiel effectue le travail de construction du "nous", « *entendu comme un noyau de sens* »⁴⁴² qui englobe tous les agrégats sémantiques de l'unité nationale : cette dernière expression étant considérée comme « mot base »⁴⁴³.

Mais le "Nous" ici est appréhendé par rapport au "je" ; car précise Norbert Elias, "il n'existe pas de "je" sans "tu", de "il" ou "elle" sans "nous", "vous", "ils"

⁴³⁹ C'est du moins l'opinion des spécialistes de la politique symbolique qui par une combinaison des grilles weberienne et Bourdieusienne posent l'hypothèse de l'importance du symbole, des rites etc. dans la "gestion des passions politiques". Ils appartiennent pour la plupart à la mouvance constructiviste (Claude Rivière, E. Goffman, Philippe Braud, Patrick Champagne).

⁴⁴⁰ Il s'agit de la perspective de la linguistique classique saussurienne. Pour ce courant, la parole relevait exclusivement de la dimension individuelle, autrement dit de la performance de chacun (lire à ce sujet Encrevé (Pierre) sociolinguistique, Paris, Ed. Minuit, 1976 (Préface).

⁴⁴¹ Elias (N.)- La société des individus, Paris, Fayard ; 1987, p.44-58 (lire aussi les logiques de l'exclusion, Paris, Fayard 1997).

⁴⁴² Barthes (R.)- Introduction à l'analyse structurale des récits in Revue Communication, 1966, p.6-8.

⁴⁴³ Il s'agit d'une expression sélectionnée pour représenter ses synonymes (Mucchielli (R.) – L'analyse du contenu, Paris, ESF, 1998, p.198).

ou "elles". Cette combinatoire pronominale entre le "Je" et le "nous" se déploie dans le texte selon d'infinies nuances pour révéler la part d'un usage symbolique du "Je" d'individualisation et d'identification.

3- La collectivisation de l'expression politique : Le "nous" et sa fonction de mobilisation.

Il est question d'introduire lucidement le lecteur de l'ouvrage dans la perception de la fonction d'un "Nous" systématiquement structurant. Cette fonction sera appréciée dans son interaction avec un "Je" qui joue un rôle dans «*la consolidation d'une mythologie présidentielle* »⁴⁴⁴.

Les hommes politiques sont de plus en plus conscients d'une chose : ils deviennent ainsi d'avantage dépendants du capital politique collectif et tendent plus à se comporter en représentants d'une entreprise collective qu'en entreprise individuelle⁴⁴⁵.

Cette préoccupation s'exprime quantitativement dans le texte présidentiel par la mobilisation des catégories pronominales et des expressions "collectivisantes" (par apparemment le "nous" sera confondu au "notre")⁴⁴⁶.

Sur les 122 Pages pleines que compte l'ouvrage, on peut recenser 277 de ces unités de numération.

- Le propos liminaire qui inaugure l'ouvrage en compte 33 sur 7 pages.
- Le premier chapitre consacré à une "humanité plus solidaire" compte 19 sur 8 pages.
- Le deuxième chapitre qui traite de la "société politique nouvelle" compte 50 unités pronominales étalées sur 38 pages.
- Le chapitre trois bien moins volumineux, paraît plus saturé : 73 unités sur 15 pages.

⁴⁴⁴ Braud (Ph.)- « La réactivation du mythe présidentiel... », op. cit. p.382.

⁴⁴⁵ Gaxie (D.)- La démocratie représentative, Paris, Montchrestien, 1993, p.59.

⁴⁴⁶ Le "notre" et le " nous" sont dans ce contexte confondus à cause de leur parenté sémantique par rapport à la variable de l'unité nationale que nous envisageons objectiver.

- Au chapitre 4, on peut compter 23 pour 11 pages pleines.
- Le chapitre 5 présente 21 occurrences sur 12 pages.
- 21 au chapitre 6 et 15 au chapitre 7

La conclusion et l'appel totalisent 22 occurrences du "nous". Ce qui importe dans ce banal exercice de quantification, c'est moins le souci du rythme, du ton ou du rendu, que la signification profonde de l'emphase qui ponctue la cadence rédactionnelle de l'auteur.

L'analyse quantitative est exogène au texte ; c'est le réel supposé contenu dans le texte. Aussi privilégie-t-on généralement les critères endogènes qui reposent sur le primat de l'analyse qualitative⁴⁴⁷.

De même qu'un morceau de musique est connoté par sa clé, l'utilisation constante d'une expression d'un mot, est toujours chargée sémantiquement. On peut ainsi noter dans « *Pour le libéralisme communautaire* » qu'il y a une corrélation forte entre l'unité d'énumération retenue ("Nous") et les thèmes développés. En effet, lorsqu'un thème est relatif au rassemblement (humanité solidaire, société nouvelle, passage d'une culture ethnique à une culture nationale, unité nationale, patriotisme etc.), l'usage du "Nous" est presque inflationniste. Par contre, les autres thèmes bien loin de cet idéal présente une baisse sensible de cette occurrence. Qualitativement il s'agit d'un "nous" de rassemblement, "ensembliste" et national, et non d'un "Nous" atomisé qui se réalise dans des solidarités primaires. C'est un "Nous" à connotation massive qui décharge son incantatoire effet sur les schèmes d'interprétation : les expressions comme "notre pays", "notre patrie" "notre peuple", "notre grand parti national" utilisées à profusion au deuxième chapitre ne sont rien d'autre qu'un cri de cœur dont le retentissement devrait pénétrer au plus profond du psychisme individuel.

⁴⁴⁷ Fabre (P.)- « Analyse de contenu et analyse du discours : Sur quelques critères distinctifs » in études dédiées au Prof. E. Delagrangé, Paris, L.G.D.J, 1978, pp.295-328.

Par ces occurrences, le Chef de l'Etat voudrait établir une sorte d'intimité entre l'émetteur et le récepteur, et tenter de convaincre son auditoire de l'idée durkheimienne devenue bien socialiste qu'un « *système social n'est que l'application d'un système d'idées* »⁴⁴⁸.

Ayant tiré le meilleur parti de la crise bicéphale des premières années de la décennie 80, il a semblé vouloir administrer la preuve de sa maîtrise de l'univers des rapports symboliques au sein duquel il introduit lui-même le changement.

Dans la perspective tracée par David Apter, on peut considérer cette "idéologie" de rassemblement comme une visée immédiate du Président Biya dont l'objectif est de renforcer son autorité et d'assurer un lien entre le citoyen et le système politique, mais aussi de servir à la socialisation politique en incorporant les normes morales dans un système de significations symboliques⁴⁴⁹.

Le contexte politique paraissait en tout cas favorable à la réception d'un tel message. La crise bicéphale sus-évoquée s'inscrit parfaitement dans le scénario classique du rite de bannissement du prédécesseur propre aux systèmes idéocratiques. L'on se souvient que la ritualisation est devenue dans les années 60 après le ternissement de l'image de Staline, un instrument sélectif d'orientation et de direction culturelles, c'est-à-dire d'expression et d'inculcation des valeurs normatives du système, de structuration et de raffermissement des relations de pouvoir⁴⁵⁰.

On peut relever trois exigences incontournables qu'induit la référence aux thèmes du rassemblement ou d'unité.

- C'est un travail d'occultation des antagonismes improductifs, un "replâtrage" symbolique des fractures sociales dont le Président Biya impute la responsabilité à son prédécesseur.

⁴⁴⁸ Durkheim (E.) – Le socialisme, la doctrine saint-Simoniennne, Paris, Alcan, 1928. p.128.

⁴⁴⁹ Cité par Claude Rivière dans- Les liturgies politiques, op. cit. p.195-196.

⁴⁵⁰ Lane (Chr.) – The rites of rulers, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, pp.46-53.

Aussi était-il tenu à l'époque de préciser les implications de l'unité nationale : elle « *implique que les camerounais sont d'abord Camerounais avant d'être Bamiléké, Ewondo, Foulbé, Bassa, Boulou, Douala,...* Elle implique aussi poursuit-il, *que les camerounais sont d'abord camerounais avant d'être anglophones ou francophones, chrétiens, musulmans ou animistes. Elle implique encore que le Président de la République Chef d'un Etat laïc indépendamment de son origine ou de sa religion est et demeure le Président de tous les camerounais* »⁴⁵¹. Le terrain ethnique est toujours fertile pour de telles opérations de séduction, surtout dans un contexte où la vigueur des forces centrifuges révèle toujours un Etat politiquement mal intégré et où le pouvoir central n'était pas toujours arrivé à satelliser l'ensemble de la périphérie⁴⁵².

- L'idéologie de l'unité et du rassemblement rassure et « forclot » toute menace de violence sociale ou politique, elle exorcise les craintes du désordre et de l'anarchie, anesthésie la peur de l'ennemi et célèbre la paix après trois années de tumultes.
- Enfin, comme toute idéologie, elle donne à rêver en réactivant la croyance des citoyens en un avenir meilleur. Les agrégats "sociation" tels que : l'unité, la fraternité, l'intégration, le patriotisme etc. sont des idéaux qui touchent « *la corde sensible de l'exigence morale* »⁴⁵³. Ils assurent ce que Nettl qualifie métaphoriquement de "mobilisation stalagmite", c'est-à-dire une mobilisation des clivages et des fractures sociales dans l'optique d'une action solidaire⁴⁵⁴.

La collectivisation de l'expression politique se double de son individualisation. La référence faite à Norbert Elias, justifie l'intérêt porté à l'analyse des pronoms personnels. Car « *il n'y a pas d'identité du "je" sans*

⁴⁵¹ Allocation de clôture du 2^e congrès extraordinaire de l'UNC du 14 septembre 1983.

⁴⁵² Ake (Claude) – The theory of political integration, Holmwood III Dorsey press, 1967, p.8-9.

⁴⁵³ Philippe (B.) – « La réactivation du mythe présidentiel » op. cit. p., p.390.

⁴⁵⁴ Nettle (J.P.) – Political mobilization : a sociological analysis of methods and concepts, Londres, Faber and Faber 1967. P.261.

identité du "nous" » ; la pondération du rapport "Je-Nous" éclaire sur la posture altruiste ou lyrique de l'homme politique.

4- L'individualisation de l'expression politique et sa fonction "stalactite"⁴⁵⁵

Les pronoms personnels "Je et Nous" entretiennent entre eux des rapports de type magnétique⁴⁵⁶. Un texte reposant uniquement sur la récurrence du "Nous" est un texte anonyme. Il se pourrait qu'en politique un texte, un discours n'a d'existence que par la dation du nom de l'auteur. Une telle exigence participe de la légitimation de soi. L' "écriture politique" est une activité de présentation de soi. Le "je" est une appropriation personnelle du texte par son auteur. C'est une promotion de sa personne en tant que "modèle identificatoire"⁴⁵⁷. Il s'analyse comme une modalité de mise en relief fictive de l'unité nationale à travers la personne du président de la république-qui construit ce faisant-, le groupe qu'il symbolise⁴⁵⁸. L'unicité de l'Etat et son indivisibilité reçoivent ainsi une incarnation humaine dans la personne du chef de l'Etat.

Le "Nous" et le "Je" dans ce cas, s'additionnent pour opérer une fusion métonymique entre le Président et la nation.

Dans son ouvrage, le "Je" est utilisé 85 fois dans un texte de 122 pages pleines. Il apparaît comme un sursaut lyrique où l'obsession du "Nous" aurait rendu anonyme le texte en occultant son émetteur. C'est dire que le magistère idéologique et doctrinal d'une œuvre politique s'apprécie par l'envergure de celui qui en est l'auteur ; c'est le versant "stalactite" de la mobilisation politique qui dépend du succès d'un leader qui entend créer de nouvelles loyautés. C'est une sorte d'illusion qui consiste à faire valoir sa prétention à la capacité de régir le social. Le "Je" dit la puissance de celui qui produit

⁴⁵⁵ Chazel (F.) – Mobilisation politique : Problèmes et dimensions, RFSP, 25 (3), juin 1975, p.502-516.

⁴⁵⁶ Gerstlé (J.) - Langage des socialistes, Stanké, 1979, P.58.

⁴⁵⁷ Sindjoun (L.) – L'Etat ailleurs, op. cit., p.306.

⁴⁵⁸ Clastres (P.) – La société contre l'Etat, Minuit, 1974, p.58.

l'œuvre⁴⁵⁹. Ce "Je" en recherche d'autolégitimation, n'exprime plus un personnage désincarné ; il prétend exprimer et refléter la vérité d'une personne et l'épaisseur d'un moi profond. Dans le registre de la paranoïa totalitaire, la structure "je" / "nous" s'impose comme fondatrice de l'ordre politique : c'est-à-dire un ordre entretenant l'illusion de l'unité nationale et l'assomption du président de la république ; ce dernier s'incarnant dans le jeu de transmutation de la nation.

Cette police discursive de facture éminemment stratégique confirme le paradigme de Norbert Elias même si le projet auquel il invite s'avère d'abord historique⁴⁶⁰.

Le tableau suivant met en relief les occurrences des pronoms personnels et leur pourcentage en fonction des unités thématiques.

⁴⁵⁹ Corcoran (P.) – Political language and rhetoric, Texas press, 1979, P.25 ; voir aussi Memmi et Marin qui conçoivent de la même manière l'exposition de soi (Le portrait du Roi, Paris, Minuit, 1981).

⁴⁶⁰ « Je proposerais que l'on étudie de plus près l'évolution des langues et en particulier la manière dont se présentent à différents stades de l'évolution de la langue les fonctions symboliques des pronoms pour déceler les modifications de position de l'individu dans la société et les modifications de la perception de soi-même dont se sont accompagnés les changements de la société » (Elias Norbert, op. cit., 1987).

**TABLEAU N° 5 : LA REPARTITION DES PRONOMS PERSONNELS “JE – NOUS”
DANS “POUR LE LIBERALISME COMMUNAUTAIRE”**

	Introduction			Chap I			Chap II			Chap III			Chap IV			Chap V			Chap VI			Chap VII			Conclusion		
	NP	Occ	%	NP	Occ	%	NP	Occ	%	NP	Occ	%	NP	Occ	%	NP	Occ	%	NP	Occ	%	NP	Occ	%	NP	Occ	%
Nous	7	33	76,7	8	19	70,37	38	50	84,7	15	73	90,18	11	23	71,87	12	21	58,33	12	21	70	12	15	60	7	22	75,86
Je	7	10	23 75	8	8	29,62	38	9	18,25	15	8	9,87	11	9	28,72	12	15	41,66	12	9	30	12	10	40	7	7	24, 13
Total	7	43	100	8	17	100	38	59	100	15	81	100	11	22	100	12	36	100	12	30	100	12	25	100	7	29	100

Légende : - NP : Nombre de pages par chapitre
- OCC : Occurrence
- % : Pourcentage.

L'on peut noter dans les données ci-dessus une disproportion entre le "Nous" et le "Je". Ce qui dénote d'une volonté de bâtir son discours essentiellement sur une expression politique "collectivisante". C'est une police discursive qui épouse largement les thèmes développés dans l'ouvrage⁴⁶¹. Le "Je" malgré sa faible occurrence est un pronom d'identification qui apparaît bien souvent spontanément comme si l'auteur réalisait qu'une abondante utilisation du « nous » aurait entretenu un certain anonymat sur l'identité de l'auteur du texte. Ce pronom personnel devient pour ainsi dire un "bémol" qui baisse d'un demi-ton l'allure collectivisante de l'expression politique.

La quête des allégeances par le seul usage du discours et de l'écriture politique, n'épuise pas le répertoire des stratégies légitimantes. Le "temps certain" est aussi la période où le Président Biya dans une perspective de fidélisation partisane cultive ce que Philippe Braud appelle « *le jardin des délices démocratiques* »⁴⁶². Il introduit dans le monolithisme ambiant un « *paradigme de compétition électorale* » contrôlée⁴⁶³.

En même temps apparaissent les premières lignes de dissonance discursive.

⁴⁶¹ Notamment : une humanité solidaire, une société politique nouvelle, rassemblement, unité nationale, intégration nationale.

⁴⁶² C'est d'ailleurs le titre de son ouvrage dans lequel, dans la perspective de Goffman et Bourdieu, il identifie les élections à une mise en scène qui valorise l'acte de votation plus que sa signification (Braud (Ph.). *Le jardin des délices démocratiques*, Paris, Presses de la FNSP, 1991). C'est la continuation d'une approche qu'il a amorcée en 1980 sur la signification du suffrage universel (*Le suffrage universel contre la démocratie* Paris, PUF, 1980).

⁴⁶³ Sindjoun (Luc) – « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique camerounaise » in Luc Sindjoun (sous la direction de), *La Révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement*, CODESRIA, 1999, p.269-330.

B- L'OBJECTIVATION DES ACTES DE RUPTURE PAR LE REFERENCIEL CONCURRENTIEL : L'ELARGISSEMENT CONTROLE DE LA STRUCTURE DES CHOIX POLITIQUES ET LA PRODUCTION SOCIALE DE LA DISSONANCE COGNITIVE.

La construction d'un "leadership idéologique" a fait monter d'un ton l'amplitude de la certitude du temps politique. L'illusion de l'autonomie de l'acteur s'épaissit.

Dans un tel contexte, la force d'une idéologie est de produire du réel en proposant des représentations plausibles et surtout fortement cohérentes de la réalité ; cette réalité ne s'apprécie que dans un débat de lisibilité dans la pratique. Les menus actes symboliques ou superficiels, ou la praxis qui accompagnent l'idéologie constituent une sorte de sustentation de la légitimité. L'acteur politique joue sur le registre de la "prédiction créatrice" avec de petites anticipations rationnelles qui objectivent sa vision du monde.

Le thème de la concurrence s'est imposé dans le champ politique du "temps certain" par un travail discursif et par une infrastructure normative que Frederick Bailey appelle « *règles juridiques et règles pragmatiques* »⁴⁶⁴.

1- La construction discursive de la concurrence.

Dans le corpus que nous avons retenu comme échantillon, le discours libéral n'y est pas absent. Le thème libéral ainsi que celui de l'unité nationale structurent avec un égal impact le discours présidentiel ; un travail lexicométrique a été réalisé sur la base d'une unité de numération associant les thèmes relatifs à l'ouverture démocratique. Dans un souci de nouveauté, il a

⁴⁶⁴ Bailey(FG), Les règles du jeu politique, Paris, PUF,1971, pp.15-25.

introduit dans sa police discursive l'élément libéral comme acte symbolique de rupture⁴⁶⁵ avec l'ordre ancien.

Parmi les éléments discriminés par unité d'énumération nous avons retenu : la démocratie, la participation, l'ouverture démocratique, la démocratisation, le changement, le multipartisme. L'on s'aperçoit que le Président de la République en fait un large usage dans les discours et allocutions rituels ; suivent par ordre d'importance numérique, les interviews, les discours de visite provinciale, les discours de propagande partisane, les allocutions de circonstances et les allocutions diplomatiques.

Mais ce discours à consonance libérale est resté ambigu quant à ses rapports avec la réalité. En effet, le Chef de l'Etat lors d'une visite effectuée en France en mars 1983 a d'abord reconnu la constitutionnalité du multipartisme ; ce qui suscitera dans les milieux « upécistes » en France un certain espoir. Il jettera ensuite un pavé dans la marre en précisant que « *L'UPC en tant que telle n'a pas d'existence légale au Cameroun. Mais je sais qu'il y a des camerounais qui se réclament de cette appellation dont certains se trouvent en France ; mais je dis que s'ils veulent rentrer au Cameroun, ils peuvent rentrer* ». Précision - piège s'il en est ; puisque ceux des "upécistes" qui se sont risqués dans l'aventure ont été arrêtés par les forces de l'ordre⁴⁶⁶.

De même, le débat interne que le Président de la République tolère au sein du parti à partir de 1984 entre les rénovateurs et les fondamentalistes se referme en 1985 par une note de régression par rapport à ses prises de position antérieures. En tout cas, toute voie dissonante était étouffée et le Président de la République avait semblé n'octroyer au parti que quelques interstices d'apparente liberté.

⁴⁶⁵ L'élément libéral est de facture purement simulatrice et tend à susciter l'adhésion autour des mêmes prétentions unitaristes ; il va sans dire que la conjoncture critique des années 90 va révéler les nettes tendances conservatrices du régime, et un redéploiement de la thématique unitaire.

⁴⁶⁶ Ils ont été accusés de subversion, pour distribution des tracts hostiles au pouvoir ; paradoxalement au cours d'une interview réalisée dans le cadre du club de la presse de R.F.I. la même année, il déclara que « nous ne pouvons pas affirmer que... le Cameroun restera nécessairement dans le cadre d'un parti unifié ... ».

Le discours concurrentiel que le Président de la République veut libéral s'inscrit plutôt dans une perspective simulatrice . C'est le sens de l'une de ses boutades adressées à l'Union des Populations du Cameroun : "*Les camerounais n'ont plus besoin d'emprunter le maquis pour exprimer leurs opinions*"⁴⁶⁷. Mais si cela est possible, cette liberté d'opinion ne peut être opérationnelle que dans le cadre du parti, considéré comme "avant-garde". Autrement dit, seul le parti dispose du monopole de la parole légitime.

Bien plus, ces "effets de croyance" auront une portée limitée en raison du maintien de l'ordonnance n°62-01-18-du 11 mars 1962 portant répression de la subversion qui en son article 3 définit comme subversif « *Quiconque aura émis ou propagé des bruits, nouvelles exactes, lorsque ces bruits, nouvelles, rumeurs ou commentaires sont susceptibles de nuire aux autorités publiques* ». Ce texte qui ne concerne directement pas le multipartisme, élimine à l'évidence toute dissonance et tout droit à l'opposition⁴⁶⁸.

Il reste que le ton libéral du discours présidentiel entre 1985-1990 montre que le pouvoir est obligé de subir le pluralisme de la société même si le parti exerce encore une puissante « *fonction de conservation sociale* »⁴⁶⁹.

⁴⁶⁷ Le chef de l'Etat n'envisageait effectivement cette liberté d'expression que dans le cadre d'un patronage monopartisan ; alors que l'UPC croyait à un retour au multipartisme prévu à l'article 3 de la constitution du 2 juin 1972.

⁴⁶⁸ Minkoa (She. A.) – « *Rupture et permanence de l'identité du subversif au Cameroun : Le droit pénal au secours de la science politique* », Polis, Revue camerounaise de science politique, vol1, n° spécial, fév 1996, pp.4-9.

⁴⁶⁹ Champagne (P.) – « *Faire voter : notes sur la démocratisation politique en Russie* » in Actes de la recherche en sciences sociales, n°140, décembre 2001. PP.80-84.

Tableau N° 6: LES OCCURRENCES DE LA THEMATIQUE LIBERALE DANS LE DISCOURS PRESIDENTIEL.

Thème d'ouverture démocratique / Catégories de discours	Discours et allocutions rituels	interviews	Allocutions diplomatiques	Discours propagandistes	Discours de visites internes	Discours de circonstances	Total
Démocratie et démocratisation	33	22	1	11	8	0	75
Participation	18	9	1	3	18	2	51
Ouverture	9	5	1	3	2	0	20
Changement	9	3	1	0	6	6	25
Multipartisme	0	1	0	0	0	0	1
Total	69	40	4	17	34	8	172
%	40,11	23,25	2,32	9,88	19,76	4,65	100%

Le tableau ci-dessus indique que le thème du multipartisme est quasi-inexistant. Ce qui conforte l'idée d'un maintien du monolithisme comme formule unique d'expression politique. Mais les thèmes comme ceux de la démocratisation, de la participation et de l'ouverture qui n'ont pas un contour précis occupent par contre une place importante dans l'univers discursif du Président de la République.

L'insertion du paradigme concurrentiel demeure donc largement contrôlée.

2- Le support juridique d'une concurrence annihilante.

Il s'agit pour l'essentiel d'un "replâtrage" normatif des mutations. Le débat sur la cohabitation entre la démocratie et le système monopartisme a resurgi dès l'accession de Monsieur Biya à la magistrature suprême, pour prendre une allure conflictuelle entre 1984-1986.

Une apparente envie de convaincre s'était emparée du Président de la République après qu'il eût été porté à la présidence de l'UNC le 14 septembre 1983. D'où une certaine célérité dans l'édiction des "actes de ruptures" juridiques⁴⁷⁰.

Le 18 novembre 1983, un projet de loi relatif à la multiplicité des candidatures dans les consultations électorales au Cameroun est voté par l'assemblée nationale. Ces candidatures en dehors de celle du Président de la République devraient être indépendantes et réunir 500 signatures des notabilités. Ceci est un acte de concentration du capital juridique qui dans l'acception de Pierre Bourdieu « *contribue pour une part déterminante à la production et à la reproduction des instruments de construction de la réalité* »⁴⁷¹.

Symboliquement en soi, la loi sus-évoquée constituait un grand pas en avant dans la bataille contre les tabous.

⁴⁷⁰ Il s'agit d'une rupture symbolique qui n'emporte pas rupture dans la pratique.

⁴⁷¹ Bourdieu (P.) – Les raisons pratiques, op. cit., p.125.

Mais dans la pratique, une telle opération de charme est apparue comme une arlésienne. Les cinq cents (500) signatures exigées dans la loi électorale et par ailleurs obtenues auprès des notables ne pouvaient qu'anéantir toute velléité ; on voit mal en effet comment et pourquoi ces notables auraient accordé leurs signatures à des candidats qui se présenteraient contre eux, qui consacraient à coup sur l'essentiel de leur campagne à critiquer le parti au pouvoir et à s'en démarquer.

Bien plus, le pluralisme dont il est fait allusion le 30 décembre 1983 dans son message de fin d'année supposait un pluralisme intrapartisan qui « ...implique que les dirigeants et représentants de l'Etat comme ceux du parti à tous les niveaux sont librement élus parmi plusieurs candidats par les citoyens ou les militants »⁴⁷² .

Dans ces conditions, une candidature indépendante revêt le caractère d'une faible probabilité au regard même des résultats de ces consultations : 99,98% de suffrages favorables au candidat de l'UNC pour 99,98% de taux de participation.

Visiblement, le pouvoir avait privilégié la dimension festive et ludique de l'élection. Dans ce cas - pense Philippe Braud -, le suffrage devient un ennemi redoutable de la démocratie⁴⁷³. Cette ouverture annihilante qui se situe dans le "temps incertain" n'a donc pas produit son "effet de fissuration".

C'est la période qui va de 1986 à 1990 qui consacre un relâchement relatif du monopartisme avec l'instauration de la semi - compétitivité⁴⁷⁴. Les élections municipales de 1987 et législatives de 1988 instaurent une compétition interne au parti, mais largement contrôlée par les organes dirigeants. Elles sont marquées par le référentiel monopartisan souple dont les médiateurs sont les dominants⁴⁷⁵. Il s'agit de mettre en lice plusieurs candidats investis par le parti

⁴⁷² Message de fin d'année 1983.

⁴⁷³ Braud (Ph.) – Le suffrage universel contre la démocratie, Paris, PUF, 1980.

⁴⁷⁴ Sindjoun (L.) « Le paradigme de compétition électorale dans la vie politique » in la Révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement, CODESRIA, 1999, p.279.

⁴⁷⁵ Sindjoun (L.) Ibid.

unique. Ainsi 196 communes sont disputées par 267 listes. Les restrictions légales avaient trait au nombre maximum de listes concurrentes par commune (trois) et au programme électoral élaboré par le parti. Les élections législatives épousent les mêmes contours ; et les résultats donnent à voir une assemblée nationale renouvelée à 85%. Seuls 26 postulants ont été réélus parmi les 50 anciens députés. 154 députés élus sont des nouveaux. Toutefois, l'élection présidentielle du 24 avril 1988 a respecté le rituel de consécration monolithique. Contrairement aux deux autres types d'élections, celle-ci est caractérisée par "un monopole politique dur" ; sans concurrence, le Président Biya candidat unique est réélu à 98,75%. Un tel champ de compétition évoque selon la métaphore de Georges Burdeau « *l'image des parcs zoologiques où tous les animaux sont libres, mais dans les limites de l'enclos* ».

Ces élections semi - compétitives organisées à une période où le parti unique était triomphant vont constituer un alibi confortable pour exagérer la portée de la rupture par rapport à l' « ancien régime »⁴⁷⁶. L'argument de rupture viendra également à la ressource de la thèse de l' « offre présidentielle de la démocratisation » lors des convulsions politiques des années 1990. Le Président Biya en tirera d'ailleurs un certain orgueil en convoquant l'histoire à retenir qu'il est « *l'homme qui a apporté à son pays la démocratie et la prospérité* »⁴⁷⁷.

Si l'on considère la compétition politique comme un paradigme, il est plausible par rapport aux élections municipales, législatives et présidentielle sus - évoquées de soutenir la thèse de la « démocratisation par le haut »⁴⁷⁸ ; avec la précaution de ne pas l'inscrire dans une continuité linéaire qui corroborerait la paternité présidentielle de l'offre pluraliste en 1990.

⁴⁷⁶ Interview à Radio Monté Carlo reprise dans Cameroun Tribune, n°4683 du 23 juillet 1990.

⁴⁷⁷ Voir l'étude du Professeur Sindjoun, « Quelle démocratie pour le Cameroun ? - La chronique d'une quête inachevée » inédite. 33p. Thèse contestée par le Pr Kamto qui propose celle de la « démocratisation par le bas » en évoquant les faits et événements qui ont rendu possible la mutation. Mais cette controverse est apparue en définitive comme un travail d'imposition de sens par le juriste et le politologue. (M. Kamto - « quelques réflexions sur la transition démocratique vers le pluralisme politique au Cameroun » in Gérard Conac (sous la direction de...) L'Afrique transition vers le multipartisme, Paris, Economica, 1993

⁴⁷⁸ Sindjoun (L) Ibid.

L'injection de la pseudo - compétition au sein du parti participe de la construction d'une causalité politique qui atteste d'une maîtrise idéelle du réel. D'où le jeu ironique de la délectation des militants du RDPC : « *Biya est un homme de parole, il a promis, il a réalisé* ». D'où également l'"auto-imputation"⁴⁷⁹ de l'expérience de la compétition au sein du parti : Il est « *l'homme qui a apporté à son pays la démocratie et la prospérité* »⁴⁸⁰. La construction de cette causalité politique bien que dérisoire sur le plan de la causalité scientifique ne doit pas être ravalée au rang de simple épiphénomène ; elle appartient au vaste registre du symbolisme d'où les dominants tirent l'essentiel de leurs matériaux de construction de sens. Le Président Biya tente d'établir entre son discours libéral et les élections de 1987 et 1988, un lien de plausibilité maximale pour que l'énoncé discursif ne se contente pas de décrire, mais d'exécuter une action⁴⁸¹.

Le monolithisme et l'ordonnance sur la subversion ont dans une mesure significative facilité la construction d'une telle causalité.

Mais l'on doit admettre que c'est une opération "socialement construite" qui malgré la prégnance du monopartisme ne doit pas marginaliser le facteur social⁴⁸². Il existe des transactions collusives entre l'ordre social et l'ordre politique⁴⁸³. Cette orientation méthodologique nous permet d'identifier les lignes de fissure et de dissonance qui ont travaillé silencieusement le carcan monolithique jusqu' à sa crise anthropique de l'année 1990.

⁴⁷⁹ Le Bart (Ch), La rhétorique du maire-entrepreneur, Paris Pédone, 1992, p.27.

⁴⁸⁰ Cameroun tribune, n°4683 du 23 juillet 1990.

⁴⁸¹ Austin (John)- Quand dire, c'est faire, Trad., Paris, Seuil 1970.

⁴⁸² Braud (Ph). Sociologie politique, Paris, LGDJ, 1998, p.542.

⁴⁸³ Lacroix (B.)- « Ordre politique et ordre social : objectivisme, objectivation et analyse politique » in Traité de science politique, T1, Paris, PUF, 1985, p.470-565.

3- La production sociale des lignes de dissonance.

Le parti unique n'est nullement un critère du gouvernement totalitaire, ni a fortiori le monolithisme de l'appareil d'Etat. Le système totalitaire, diffère par essence du despotisme, de la tyrannie et de la dictature⁴⁸⁴.

Ceci est particulièrement perceptible dans le cas du Cameroun qui a une longue tradition de contestation et de concurrence politique. Ce référentiel concurrentiel a déterminé les législatives de 1946, 1947 et 1956, et les municipales de 1956, sous administrative française. L'apprentissage des rôles politiques s'effectue dans les conditions de pluralisme partisan avec l'Union des Populations du Cameroun, le Mouvement d'Action nationale, l'Union Camerounaise comme principales forces politiques. Dans la zone anglophone, le champ de la compétition était animé par le Kamerun National Congress et le Kamerun national democratic congress⁴⁸⁵.

L'instauration du monolithisme en 1966 et sa reconduction par le Président Biya en 1982 n'ont pas annihilé la figure sociale du "désobéissant" sur la scène politique nationale. Cette contestation est multiforme ; tantôt ouverte, tantôt insidieuse, tantôt apolitique. Dans l'ensemble, elle est la résultante des "conjunctures critiques" qui ont modulé des échancrures dans le corps hermétique du système.

La subversion sociale s'est orientée à la fois contre le système et dans le système. Gardons-nous évidemment de la complaisance populiste qui accorde au peuple une parfaite connaissance de la politique, et nous consacrer à la fois aux luttes organisées et modes diffus de contestation.

La lutte contre le système était beaucoup plus organisée autour de l'Union des populations du Cameroun, et caractérisée par sa clandestinité. Historiquement s'est constituée autour de cette formation politique une véritable

⁴⁸⁴ Arendt (H.) – Le système totalitaire, Trad. Paris Seuil, 1972, p.203 (Le parti nazi en rivalité avec la SA de Roëlm au début du régime hitlérien, devint progressivement une coquille vide avec le développement des SS.)

⁴⁸⁵ Voir Bayart (J-F) – L'Etat au Cameroun, Paris, PFNSP, 1985.

"mémoire désobéissante"⁴⁸⁶. La dispersion en janvier 1962 d'une réunion du congrès de l'UPC marque le début de la disqualification et de l'exil de cette formation politique qui ne participera pas aux élections municipale de décembre 1962. Elle sera contrainte à la clandestinité après l'unification des partis en 1966.

Le changement à la tête de l'Etat en 1982 a prêté le flanc à l'intensification des demandes adressées au "nouveau régime" parmi lesquelles l'application de l'article 3 de la constitution du 2 juin 1972 qui reconnaissait le multipartisme ; exploitant ainsi les quelques brèches ouvertes par le discours passablement libéral du Président Biya, tenu dans une perspective de gestion conjoncturelle de la crise bicéphale. Il s'agissait évidemment pour lui d'invoquer le droit constitutionnel pour ruiner les prétentions monopolisantes de son prédécesseur à la tête du parti.

**Tableau N° 7 : LA COMPETITIVITE AUX ELECTIONS MUNICIPALES
D'OCTOBRE 1987 SOURCE : SOPECAM 1989,
YAOUNDE**

Provinces	Nombre de communes	Nombre de listes	moyenne
Littoral	19	36	1,89
Centre	41	64	1,56
Sud	20	31	1,55
Sud-ouest	18	24	1,33
Ouest	30	40	1,33
Nord-ouest	16	18	1,12
Nord	7	8	1,14
Adamaoua	9	10	1,11
Est	17	18	1,05
Extrême-nord	20	21	1,05

⁴⁸⁶ Voir Jean François Bayant, Achille Mbembe et Comi Toulabor. La politique par le bras en Afrique noire : contribution à une problématique de la Démocratie, Paris, Karthala, 1992.

Dans ce contexte l'UPC demandait au Président de la République de créer son propre parti. Ce qui dans l'intention de l'UPC aurait de façon insidieuse facilité l'application de l'article 3 et levé automatiquement son interdiction. Le revirement du Président Biya et la naissance du RDPC en 1985 considérée comme la seule formation politique légale ont anéanti cet espoir et reconfiné l'UPC dans la clandestinité. Les mesures répressives dont ont été l'objet les militants en 1985 lorsque le pouvoir leur a fait l'offre d'un retour en exaltant les vertus du libéralisme d'opinions et en appelant au débat d'idées⁴⁸⁷, constituent l'aspect brouillon d'un discours prétendument libéral qui n'est resté qu'au stade de son énonciation.

Dans la même logique de lutte contre le système, le Dr Joseph Sendé ancien secrétaire général du secrétariat provisoire de l'UPC introduit le 31 mars 1984 une requête auprès de la chambre administrative de la Cour suprême aux fins de la levée de l'interdiction qui frappait son parti depuis 1962 et la reconnaissance de son existence légale conformément à l'article 3 de la constitution du 2 juin 1972. La suite donnée à cette action notamment le défaut de qualité de l'auteur de la requête qui interdisait tout débat au fond, défaut de recours gracieux préalable, défaut de grief, participe d'une stratégie de collusion permanente en l'exécutif et le judiciaire⁴⁸⁸. De même, l'ancien bâtonnier anglophone Gorgi Dinka fut prisonnier politique le mai 1985 pour incitation.

Ces attaques apparemment anodines portent en contradiction le pouvoir qui, dans sa logique discursive, reconnaît la constitutionnalité du multipartisme, exalte le débat d'idées et la contradiction tout en conservant un monopole dur sur l'ordre politique ; elles dénudent les pratiques anomiques du pouvoir qui

⁴⁸⁷ Dans le rapport de politique générale du IV^e congrès ordinaire de l'UNC en mars 1985, on peut lire ceci « Aussi ne revendiquons-nous aucun monopole, ni celui de la parole, ni celui de la raison, ni celui du cœur, ni celui du patriotisme. » ; « il n'est plus nécessaire pour exprimer ses opinions, de prendre le maquis, de vivre en exil ou de quitter sa famille, déclare-t-il ».

⁴⁸⁸ Dans le rapport de politique générale du IV^e congrès ordinaire de l'UNC en mars 1985 on peut lire ceci : « Aussi ne revendiquons-nous aucun monopole, ni celui de la parole, ni celui de la raison, ni celui du cœur, ni celui du patriotisme. »...« Il n'est plus nécessaire, lance-t-il euphoriquement, pour exprimer ses opinions, de prendre le maquis, de vivre en exil ou de quitter sa famille ».

gènèrent un mauvais ajustement entre la règle constitutionnelle et la pratique politique. Il s'agit pour l'UPC d'exposer et de populariser les contradictions du système ; en d'autres termes, montrer selon la "théorie des actes lourds" du professeur Jean Luc Parodi⁴⁸⁹, que ce que le "système-Biya" « *est, parle si fort qu'on entend pas ce qu'il dit* ».

Cette "continuité de l'identité du subversif" va s'exprimer de façon plus apparente dès les premiers mois de l'année 1990. Le 19 février 1990 Maître Yondo Black est arrêté ainsi que neuf (9) de ses compagnons présumés complices, à la suite d'une perquisition effectuée par la police dans le but de saisir les statuts d'un parti politique qu'ils se proposaient de créer. Ils seront ensuite accusés "d'atteinte à la sûreté de l'Etat" et de "subversion"⁴⁹⁰.

Cette menée subversive appartient au registre de la "chasse-trappe logique" consistant à mettre son adversaire en contradiction avec lui-même. Cette fronde est amplifiée par les radios étrangères qui en alerteront l'opinion nationale et internationale. Le tribunal militaire rend son verdict le 5 avril 1990 : 6 accusés non coupables et relaxés ; 2 reconnus coupables de subversion, mais non d'outrage au Président de la République et condamnés avec sursis, 2 reconnus coupables de subversion, mais non coupables d'outrage au Président de la République et condamnés à la détention ferme ; enfin Monsieur Ekane Vincent reconnu coupable de subversion et d'outrage au Président de la République, et condamné à 4 ans de détention ferme avec mandat de dépôt à l'audience et obligation de paiement de tous les frais du procès.

Les plaidoiries de la défense étaient orientées dans le sens d'une mise en relief des apories discursives du régime ; le conseil des accusés évoquant plusieurs fois l'ouvrage du chef de l'Etat, « Pour le libéralisme

⁴⁸⁹ Voir l'étude du Pr Sindjoun Luc- « La cour suprême, la compétition politique et la continuité électorale au Cameroun », Africa development XIX, 102, pp.21-69.

⁴⁹⁰ Parodi (J.L.) « Ce que tu es, parle si fort qu'on entend pas ce que tu dis », le nouvel espace public, Editions du CNRS, 1989, p.223-230.

communautaire », pour marquer l'énorme contradiction entre ces prétentions discursives du régime et la pratique.

Ces pratiques étaient éminemment contre - productives et aggravaient la dissonance cognitive dans la conscience collective ; et comme l'écrit le professeur Kamto, « *le fait politique banal que constitue la préparation du lancement d'un parti politique est amplifié par un pouvoir qui révèle à l'occasion sa résistance au pluralisme politique* »⁴⁹¹.

Cette lutte contre le système s'accompagne d'une lutte dans le système. Il s'agit d'un conflit intrapartisan qui va de 1985 à 1988 en opérant une scission entre les fondamentalistes et les rénovateurs du RDPC ; les animateurs de cette bataille interne étant respectivement le ministre de l'Administration territoriale Jean Marcel Menguémé et l'universitaire Georges Ngango, conseiller technique du Président de la République.

Pour le Professeur Georges Ngango, l'accession à la magistrature suprême du Président impliquait que les réformes devaient se faire avec célébrité. Après les travaux du 2^e congrès extraordinaire de l'UNC de 14 septembre 1983, ce dernier rompant avec la prudence à laquelle les astreignent leurs fonctions, laisse déjà entrevoir la perspective du « *multipartisme et le retour des exilés politiques avec toutes les garanties et que si l'union des populations du Cameroun (UPC), opposition clandestine souhaite sa légalisation, elle doit suivre la voie légale...* »⁴⁹². Ce discours pour le moins osé va structurer la "subversion" au sein du parti. C'est le début de la construction d'un monopole souple⁴⁹³.

Ce débat se cristallise autour d'une opposition aînés /cadets au sein du parti, traduction anthropologique d'un conflit de génération. Les deux protagonistes usent des métaphores saisissantes pour effectuer leur travail d'imposition de sens.

⁴⁹¹ Kamto (M.)- « Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme politique au Cameroun », op. cit., p.215.

⁴⁹² Entretien avec Pierre Haski du journal « Libération » rapporté par Henri Bandolo, La flamme et la fumée op. cit. p.235.

⁴⁹³ Sindjoun (L.)- « Le paradigme de la compétition électorale... », op. cit., p.279-280.

En effet, le Professeur Ngango concevait à peine que les personnalités ayant servi dans le régime précédent puissent être reconduites dans un système supposé idéologiquement libéral : « *On ne saurait mettre du vin neuf dans des vieilles outres* » disait-il. Ce qui suscita une réplique semblablement métaphorique de Monsieur Jean Marcel Menguémé, chef de file des conservateurs : « *c'est dans des vieilles marmites que se font les bonnes sauces* »⁴⁹⁴.

L'existence de ce clivage constituait en elle-même une victoire dans la bataille contre les tabous de l'unanimité qu'on prêtait volontiers au système monopartisan. Ces échanges verbaux même tenus dans des proportions raisonnables entament le mythe du "bloc monolithique". La bataille entre les aînés et les cadets politiques a largement influencé les lois électorales et les résultats des élections législatives et municipales de 1988 et 1987. Ce qu'a attesté le renouvellement à 85% de l'Assemblée nationale.

Cette contestation intrapartisanne qui s'est opérée uniquement au sein de la "fraction hégémonique" du champ politique, n'épuise pas toute la réalité du "désordre inventif du système"⁴⁹⁵. Ce dernier concept évoque ce que Jean François Bayart appelle « *les modes populaires d'action politique* »⁴⁹⁶. Des contestations "invisibles" sont impulsées par la difficile situation économique que traverse le Cameroun à partir de 1986. En effet, la légitimité du système reposait en partie sur l'embellie économique des années 1975 à 1985. Les velléités revendicatrices se diluaient insensiblement dans une croissance économique supposée réelle. Les experts relevaient le "bon état des finances camerounaises", "l'auto suffisance alimentaire", "la prudente gestion des autorités"⁴⁹⁷.

⁴⁹⁴ Cette lutte interne a resurgi à partir de 1996 prenant parfois les allures d'un schisme et aboutissant même à des démissions (Foncha, J.J.EKINDI etc.)

⁴⁹⁵ Sindjoun (L.)- « *Champ social camerounais : désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'Etat* », politique Africaine, N°62, Juin, 1996, pp.57-67.

⁴⁹⁶ Bayart (J.F.) – L'Etat au Cameroun op. cit., p.256.

⁴⁹⁷ Rapport de la banque mondiale 1984

Le 31 décembre 1986, le Président Biya lors de son traditionnel message de fin d'année demande aux camerounais de "*retrousser les manches*" parce que "*l'année 1987 ne sera pas facile*". Une annonce qui va créer une dissonance cognitive dans l'imaginaire collectif par rapport à son discours de rigueur et de moralisation. Elle va créer une rupture de la cohérence discursive et un malaise psychologique générateur des "stratégies de réduction"⁴⁹⁸.

Cette situation économique va produire un type de culture « baroque » mêlée d'apolitisme, d'évitement, de débauche etc. Le monde étudiantin connaît pour la première fois des retards dans le paiement de leurs bourses. Les premières agitations sur le campus eurent lieu en décembre 1987, le point de départ étant une fois de plus le non-paiement des bourses

Les "modes populaires d'action" ont consisté pour les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur à s'orienter par désenchantement vers l'économie informelle en contradiction avec le système de référence qui leur ouvrait la voie des grandes écoles ; ces actions vont de la petite débrouillardise aux pratiques illégales : ventes des ouvrages de seconde main, points de photocopie, reproduction illégale des œuvres et vente des cours polycopiés et ouvrages des enseignants. Dans les grandes villes, se développent pareillement un commerce ambulancier dont la plupart des tenants sont des diplômés de l'enseignement supérieur⁴⁹⁹ ; activités que l'on justifie par les perspectives sombres de l'avenir de ces diplômés. Les vendeuses à la sauvette qui exposent leurs marchandises en pleine chaussée. Ce qui surprend ici c'est bien l'intériorisation de tels agissements par les acteurs sociaux. La banalité de ces actions n'est qu'apparente ; pourtant, elles organisent insidieusement la mise en crise de l'Etat et l'érosion de sa légitimité. Le discrédit est ainsi jeté sur un gouvernement jugé incapable de jouer pleinement son rôle social par le maintien

⁴⁹⁸ Festinger (L.) – A theory of cognitive dissonance, stanford univ. Press, 1957, P.58. Voir une "synthèse critique J.P. Poitua, La dissonance cognitive, Paris, A. Colin, 1974.

⁴⁹⁹ Kamdem (E.) – La management africain, op. cit. p.102

du plein emploi. L'hypothèse étant que l'apathie, l'indolence, la passivité, contribuent à épaissir l'horizon de la "fluidité politique"

L'alibi de la crise économique va faire le lit de fermentation de toutes les dérives civiques dont la forme la plus élaborée s'objective dans ce que S.Ellis et JF Bayart appellent la "criminalisation de l'Etat"⁵⁰⁰. Tout ceci débouche sur des pratiques de corruption qu' Olivier de Sardan s'emploie à mettre en parallèle avec les logiques sociales (de la négociation du courtage, du cadeau, du devoir d'entraide de réseau, de l'autorité prédatrice, de l'accumulation redistributrice) partageant un certain "air de famille"⁵⁰¹.

Ceci montre que l'ordre politique n'évolue pas singulièrement hors de l'ordre social. L'Etat se trouve toujours influencé par ces pratiques d'incivisme plus ou moins tolérées qui constituent des formes banales de contestation.

La conséquence est que l'Etat perdra progressivement le "monopole fiscal" (ou en langage systémique, sa capacité d'extraction) que Norbert Elias considère comme un élément de la consolidation et de la construction de la centralité de l'Etat, et qui raffermirait notamment sans violence les fidélités et les allégeances⁵⁰².

Les stratégies de contestation "des sans importance"⁵⁰³ sont multiformes. L'identification systématique de ces pratiques constitue une inconstable gageure en raison des logiques dominantes qui biaisent parfois l'acuité de l'observation scientifique.

L'apparition des lignes de dissonance cognitive produite par un discours désenchanté sur l'Etat de l'économie nationale en 1986, va secréter dans l'imaginaire collectif une lecture comparatiste et éminemment réductionniste de la réalité. Il se développe en 1987 une rhétorique symbolique sur le "paradis perdu" qu'il faudrait regagner. Quelques évocations peuvent nous en édifier :

⁵⁰⁰ Bayart (J. F.), Ellis (S) et Hibou (B.) – La criminalisation de l'Etat en Afrique, Bruxelles, Ed. complexe, 1997.

⁵⁰¹ Bayart (J. F.), Ellis (S) et Hibou (B.) – La criminalisation de l'Etat en Afrique, Bruxelles, Ed. complexe, 1997.

⁵⁰² Elias (N.), La dynamique de l'occident, (Trad.), Rééd., Paris , Calmann- Levy, 1990, P.83 et ss.

⁵⁰³ Bayart (J.F.) - L'Etat au Cameroun, op. cit., p.257.

« *En vingt cinq ans de règne d'Ahidjo nous n'avons pas connu la crise, en quatre ans Biya nous a amené la crise* ». Cette vision spontanéiste est d'ordinaire d'autant plus convaincante que les écarts temporels tendent à le corroborer. D'autres déclarations sont d'allure ethnique mais traduisent toujours cette célébration des "trente glorieuses" : « *Les "chop brook pot" sont venus vider les caisses de l'Etat* »⁵⁰⁴. D'autres plus nostalgiques légitiment les discours des putschistes du 6 avril 1984 dont la mémoire sélective ne retient que quelques fragments utiles à sa cause : « *L'armée nationale vient de libérer le peuple Camerounais de la bande à Biya, de leur tyrannie de leur escroquerie et de leur rapine incalculable, inqualifiable...Le gouvernement et des agents, propulsés à la tête des rouages de l'Etat, agissaient avec comme pour seule devise non de servir la nation, mais de se servir ; oui, tout se passait comme s'il fallait se remplir les poches le plus rapidement possible, avant qu'il ne soit trop tard...* »⁵⁰⁵.

Si l'on interprète le temps en termes de représentations « *où le passé ramasse les instants en guise d'images du souvenir...* »⁵⁰⁶, le discours des mutins devient producteur d'"effet de croyance". Il y a un "backward effect"⁵⁰⁷ qui structure les cadres de perception. En comparant les vingt et cinq ans de pouvoir de l'ancien chef de l'Etat aux cinq années du Président Biya, l'imaginaire collectif construit une causalité artificielle aux effets performatifs ; alors que la crise économique ainsi annoncée était aussi le fait de l'hostilité de l'environnement international⁵⁰⁸. L'on comprend qu'à la faveur du "temps-horloge", le parallèle ait été très vite tiré entre les prophéties des mutins et la

⁵⁰⁴ Les "chop brook pot" littéralement signifient « *ceux qui après avoir mangé cassent les marmites* ». C'est ainsi qu'on qualifie le groupe ethnique "Beti" auquel appartient le chef de l'Etat pour exprimer leur propension aux détournements des fonds publics et leurs mœurs épicuriennes.

⁵⁰⁵ Programme des mutins » reproduit par Cameroon Tribune du 9 juin 1984.

⁵⁰⁶ Levinas cité par Javier Santiso in « Les horloges et les nuages : temps et contretemps des démocratisations », Hermès n°19, CNRS Editions, P.171.

⁵⁰⁷ Elster et Lowenstein, cités par Rezhazy (R), Pour comprendre l'action et le changement politique, Louvain La Neuve, Duculot, 1996, P.230.

⁵⁰⁸ Pradel (J.) – « La situation financière du Cameroun » in marchés tropicaux et méditerranéens, n°2216, du 29 avril 1986.

situation économique. Cette stratégie régressive est une forme banale mais effective de contestation qui appelle un passé récent à la rescousse de l'argumentation.

Le milieu intellectuel à la faveur de l'émergence d'un paysage médiatique progressivement foisonnant⁵⁰⁹, a organisé ses menées subversives dans le sens d'une usure de la pensée unique ; les débats renaissent dans le monde universitaire, mais avec une tonalité qui rompt avec l'unanimité d'antan. On note également la parution de quelques essais politiques d'inégale valeur, allant des travaux de type académique aux pamphlets sans talent.

C'est l'ouvrage du Professeur Hubert Mono Ndjana qui sera l'épicentre d'un débat houleux sur la littérature politique camerounaise⁵¹⁰. Il s'agit d'un essai d'interprétation de « *l'idée sociale chez Paul Biya* », de facture quasi-narcissique et rompant avec le recul nécessaire à une analyse objective. C'est un portrait panégyrique du Chef de l'Etat auquel s'attaque un groupe d'universitaires décriant pour l'essentiel son parti pris exacerbé. « *Cet ouvrage, déclare Monsieur Sindjoun Pokam (lors d'une conférence sur la littérature politique camerounaise le 11 mars 1987), est au degré zéro de la littérature camerounaise* ». C'est la même appréciation qui se dégage des échanges épistolaires entre le Professeur Maurice Kamto et l'auteur de l'ouvrage incriminé : « *Un intellectuel n'est pas un faiseur des cantiques* » écrivait-il, pour stigmatiser la dérive "organique" de l'ouvrage de Monsieur Hubert Mono Ndjana, qui à son tour lui oppose le fameux argument de "l'ethnofascisme méthodologique et philosophique". Ce dernier concept est caractéristique du débat intellectuel camerounais, qui consiste à convoquer l'ethnie afin de colmater la vacuité de l'argumentation.

Ce qui importe dans de cet exercice intellectuel, c'est la dimension stratégique de la mobilisation des ressources contre le système. Cette dimension

⁵⁰⁹ Selon les sources du ministère de l'A.T. : 7 titres ont été autorisés en 1982, 11 en 1983, 24 en 1984, 7 en 1985, 9 en 1986, 6 en 1987, 8 en 1988, 22 en 1989, 19 en 1990.

⁵¹⁰ Mono Ndjana (H) – *L'idée sociale chez Paul Biya*, Université de Yaoundé, 1985.

stratégique se situe dans un processus « où intervient la médiation des calculs de la part des acteurs »⁵¹¹.

En effet, le premier facteur de la mobilisation, c'est l'entremise de la presse privée qui se pose comme "agence d'exécution", et qui retraduit, réévalue le coup par lequel chacun des protagonistes a tenté de modifier la situation à son avantage. L'action du Professeur Kamto, de M.M Sindjoun Pokam et Gabriel Charly Mbock était une contestation larvée du régime sous le prétexte d'un débat sur la littérature politique camerounaise. Dans la pure tradition totalitaire, dire d'un ouvrage qui exalte l'idée sociale du "chef" qu'il est au degré zéro de la littérature, constitue une subversion. L'interprétation s'impose d'ailleurs avec aisance : « contester les idées de l'auteur de l'ouvrage, c'est être contre le régime » avec à la clé une conception ubiquiste de la notion de subversion. Que ces enseignants aient fait l'objet d'une audition de police et aient été incarcérés au Centre national de documentation⁵¹², atteste que c'est cette acception qu'il faut conférer au terme "subversion".

Ce débat supposé intellectuel et formellement irréprochable se retourne ainsi ironiquement contre les auteurs en les prenant au piège de la politique et en les conduisant à jouer le rôle peu glorieux de porte-parole d'une faction partisane en présence. Dans ce contexte, le montage de la presse privée et gouvernementale qui prétend exposer impartialement les deux points de vue devient démagogique⁵¹³.

En conclusion, pensez que le monolithisme dur et l'extrême surveillance de l'expression politique peuvent annihiler la contestation ou les « modes populaires d'action politique » est une vue singulièrement appauvrie du rapport entre l'ordre social et l'ordre politique. Ce serait sacrifier à l'idée selon laquelle

⁵¹¹ Dobry (M.) – Sociologie des crises politiques, op. cit., p.28.

⁵¹² Le centre national de documentation faisait office de police politique chargée de rechercher et de réprimer les auteurs de la subversion. Il prend actuellement la dénomination de Centre national des études et des recherches.

⁵¹³ Lacroix (B.) – « Le politiste et l'analyse des institutions : Comment parler de la Présidence de la République » in Jean Leca et Jacques Lagroye (sous la direction de...), le Président de la République : Usages et genèses d'une institution, P.F.N.S.P, 1992, p.19.

les institutions ou plus généralement les sphères sociales fortement institutionnalisées marcheraient selon l'expression de Raymond Aron « *comme un seul homme* »⁵¹⁴.

Dans le contexte camerounais des années 1980, l'apparition des lignes de dissonance dans un contexte supposé hermétiquement monolithique a été aussi le fruit d'une lutte quotidienne serrée parfois ouverte, larvée, insidieuse, mais sans concession d'une société civile renaissante impulsée par l'intelligentsia et par la presse privée. Nous n'avons certainement pas identifié toutes ces pratiques certes banales mais dont l'action sur le pouvoir a été déterminante.

CONCLUSION DU CHAPITRE I

Notre ambition était de vérifier l'hypothèse de la gestion "idéocratique" du système politique Camerounais dans la période allant de 1982 à 1990. Cette construction "idéocratique" repose sur une valorisation excessive de la thématique unitaire, considérée comme axiologie centrale du système. L'idéocratie fonctionne autour d'une idéologie et des pratiques discursives qui opèrent un travail d'inculcation des valeurs dominantes. La police discursive du président Biya est ainsi largement structurée par des agrégats unitaires qui privilégient l'ordre au détriment de la liberté.

L'appropriation présidentielle de cette construction discursive de l'Unité est apparue comme une modalité de la construction de la fonction présidentielle comme "centre-force". Le balancement plus ou moins inégal dans l'usage des pronoms "nous et je" réalise cette "assomption de sujet".

Mais l'inscription du discours dans les fluctuations événementielles c'est-à-dire dans les conditions de sa production nous a permis de rompre avec

⁵¹⁴ Aron (R), *Penser la guerre*, t.2, l'âge planétaire, Paris, Gallimard, P. 229.

l'illusion étiologique de l'histoire naturelle⁵¹⁵ qui impose à la dynamique sociale une causalité linéaire.

Nous avons ainsi procédé par une dichotomie à valeur purement paradigmatique entre le "temps certain" et le "temps incertain" pour évaluer les contraintes et la liberté qui structurent l'action politique du président Biya dans la période monolithique, ajoutant ainsi avantageusement à l'analyse ,la dimension stratégique de la mobilisation des ressources politiques.

"Le temps incertain" est conçu comme le temps de la crise bicéphale et d'atteintes à la sûreté de l'Etat. Il infère que la latitude d'action de l'homme politique soit considérablement réduite.

Le "temps certain" est celui de la sortie de crise et de l'autonomisation de son champ d'action, de l'affirmation du "moi" politique se concrétisant par la reconquête des monopoles militaire, politique et même fiscal⁵¹⁶

Enfin, la gestion "idéocratique" du système malgré son ambition totalisante n'a pas pu inhiber la capacité du champ social à produire des logiques propres qui taraudent la rigidité de l'appareil d'Etat.

La traduction juridique de cette construction baroque de l'unité nationale constitue l'objet de notre chapitre II.

⁵¹⁵ Edward (Lyford.p.), The natural history of revolution, Chicago, the University of Chicago Press, 1970 (preface) P.IX-XII.

⁵¹⁶ Elias (N). La dynamique de l'occident, op cit , P 83.

CHAPITRE II :
L'IDEE DE L'UNITE NATIONALE COMME
FORCE INSPIRATRICE DE L'ENCADREMENT
JURIDIQUE DES MUTATIONS POLITIQUES

Le droit est aussi la matérialisation contraignante d'une vision du monde. Le droit légitime l'Etat, modèle le politique et fait naître une nouvelle civilisation politique⁵¹⁷. Le droit est ici entendu au sens politiste, même si on peut observer une rupture entre politologues et juristes, s'effectuant sur fond d'un mépris professé par ces derniers envers les méthodes de la sociologie. Dans cette veine, Hans Kelsen déniait aux sociologues le droit de rendre compte des lois d'évolution du droit, parce qu'ils ne disposent pas d'instruments de travail nécessaires⁵¹⁸.

Une sociologie compréhensive du droit peut permettre d'une part de saisir la signification, autrement dit le sens normatif qu'il faut attribuer logiquement à une certaine construction du langage donnée comme norme de droit et d'autre part de comprendre ce qui en advient en fait dans la communauté⁵¹⁹.

Dans le contexte camerounais, le Professeur Kontchou Kouomegni avait entrepris une étude pionnière visant à mettre en évidence l'impact de l'idéologie de l'unité nationale sur les institutions publiques. Il en concluait à un véritable tropisme de l'idéologie unitaire structurant systématiquement les institutions décentralisées de l'Etat⁵²⁰.

Même si l'on peut reprocher à cette analyse d'appréhender la relation centre-périphérie de façon unilatérale en taisant la capacité réappropriative de la périphérie⁵²¹, elle exprime de façon pertinente l'inextricable liaison entre l'idéologie de l'unité nationale et la construction juridique de l'Etat.

Sous le monolithisme triomphant, cette idéologie avait une propension quasi-impérialiste, avec une prétention affichée de "coloniser" la société jusqu'à la plus insignifiante de ses structures.

⁵¹⁷ Sindjoun (L.)- L'Etat ailleurs, op. cit., p.27. Bourdieu (P.)-« La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique », actes de la recherche en Sciences Sociales, n°64, 1986, p.5-9.

⁵¹⁸ Voir Kelsen (H.)- Théorie pure du droit, Trad, éd. La Braconnière, Neuchâtel, 1953.

⁵¹⁹ Weber (M.)-Economie et société, Plon, 1971, p.4-23

⁵²⁰ Kontchou (K.A.)-« Idéologie et institutions politiques... » op. cit., p.442-462

⁵²¹ Voir Bayart (J.F.)-Mbembe A.) et Toulabor (C.)-La politique par le bas en Afrique noire :Construction d'une problématique de la démocratie, Paris, Karthala, 1992, p.27-64.

La construction de l'unité nationale est entendue ici au sens webérien. C'est l'édification d'une domination politique reposant sur une "assimilation réciproque des élites"⁵²² et une mise en scène de l'intégration nationale à travers une distribution des positions de pouvoir au sein des institutions publiques.

L'unité nationale prend ainsi par apparemment de sens, la signification d'une "sociation" qui selon Max Weber est « *une disposition de l'activité sociale qui se fonde sur un compromis d'intérêts motivés rationnellement ou sur une coordination d'intérêts motivés de la même manière* »⁵²³.

Le "régime Biya" hérite d'un effort historique d'unification politique dont le nouveau président s'attèle à en assurer la continuité en fonction de la plasticité des événements. L'idée de l'unité nationale inspire ainsi le constituant camerounais dans son travail de constitutionnalisation des mutations politiques. Elle pénètre également les structures infra-étatiques (parlement, collectivités décentralisées, chefferies traditionnelles) pour leur imposer une vision unitaire du pouvoir. Ne peut-on pas dire qu'il y a un attelage du droit à l'idéologie de l'unité qui se résumerait sous le paradoxe du "droit saisi par la politique"⁵²⁴ ? A condition de ne pas réifier le concept d'unité pour lui conférer une dimension qu'il n'a pas ; car beaucoup l'assimilent encore à une arlésienne⁵²⁵.

C'est cette double dimension de l'usage politique du droit dans la construction de la convivialité qui nous retiendra.

⁵²² Bayart (J.F.) - L'Etat en Afrique, Paris, Fayard, 1989, 193-226.

⁵²³ Weber (M.)-Weber (M.)-Economie et société, t₁, op. cit., p.40.

⁵²⁴ C'est le Doyen Favoreu qui croit que la compréhension d'une situation politique est subordonnée à l'exposition des conditions juridiques qui sous-tendent cette situation (la politique saisie par le droit, Paris, Economica, 1988, p.5).

⁵²⁵ Kamto (M.)- Préface à l'ouvrage d'Emmanuel Kengne Pokam (La problématique de l'unité nationale au Cameroun, Harmattan, 1986).

SECTION I : MUTATIONS CONSTITUTIONNELLES ET IMPOSITION JURIDIQUE DE LA MARQUE UNITAIRE.

Les mutations politiques sont des productions sociales qui résultent des luttes et des compétitions entre les acteurs politiques pour la définition de la réalité⁵²⁶. La maîtrise du sens de ces mutations suppose l'existence d'un pouvoir souverain pouvant se réclamer du monopole de la contrainte légitime. Ce pouvoir repose sur une Constitution, loi fondamentale et référence cardinale du système légal d'un Etat. La singularité du droit constitutionnel réside dans son caractère éminemment politique. Sa collusion permanente avec la politique déteint considérablement sur sa neutralité. Droit de l'Etat, le droit constitutionnel devient un droit des gouvernants qui travaille silencieusement la reproduction de l'ordre dirigeant.

« La concentration du capital juridique-écrit Pierre Bourdieu-, est un aspect tout à fait central d'un processus plus large de concentration du capital symbolique sous ses différentes formes, qui est le fondement de l'autorité spécifique du détenteur du pouvoir étatique »⁵²⁷.

La constitution comme capital symbolique tire sa force de sa suprématie sur les autres normes juridiques. Elle est le résumé juridique officiel de la société. Le constituant camerounais ne l'avait jamais conçue que comme une constitution-programme, destinée à réaliser les préoccupations existentielles du peuple camerounais, notamment l'unité nationale et le développement économique⁵²⁸.

Une appréciation de la trajectoire historique de la "construction constitutionnelle"⁵²⁹ nous permet d'y déceler le poids historique d'unification et le travail de continuité des épigones d'Ahmadou d'Ahidjo.

⁵²⁶ -Dobry (M.)- Sociologie des crises politiques, PFNSP, 1992, p.194.

⁵²⁷ -Bourdieu (P.)- Raisons pratiques sur la théorie de l'action, Paris, Le Seuil, 1994, p.119-120

⁵²⁸ -Voir Ahidjo (A)-La pensée politique d'Ahmadou Ahidjo, Editions Paul Dobry, 1968, p.20-21.

⁵²⁹ -Lacroix (B) "Le politiste et l'analyse des institutions. Comment parler de la présidence de la République ?", in le Président de la République. op. cit., p.48-59.

PARAGRAPHE I - LE POIDS HISTORIQUE DU TRAVAIL D'UNIFICATION POLITIQUE

En envisageant la construction unitaire dans la période allant de 1982 à 2000, nous n'entendons pas succomber à l'illusion du temps court qui emporte comme corollaire l' « illusion du jamais vu »⁵³⁰. Il est question plutôt d'apprécier la consolidation de l'unité dans une perspective de continuité dynamique et des variations conjoncturelles des usages politiques du droit. Il s'agit d'un emprunt méthodologique à la théorie de la "path dependance"⁵³¹. Il est important de noter ici que les institutions créent les conditions de leur propre reproduction. C'est dire que les arrangements institutionnels antérieurs sont porteurs de normes, de mœurs et d'habitudes qui continuent d'influencer la manière dont le processus évolue ultérieurement⁵³².

Le poids de l'histoire se traduit par un travail pragmatique et constitutionnel de consécration juridique de l'unité et par l'aménagement constitutionnel des conditions de continuité politique.

A- LE TRAVAIL CONSTITUTIONNEL PRAGMATIQUE DE CONSECRATION UNITAIRE

Des pratiques discursives du président Ahidjo, jusqu'à sa démission le 4 novembre 1982, se dégage un "ethos" unitaire quasi-obsessionniste. Dans la documentation "primaire" de monsieur Ahidjo, tous les ouvrages sont consacrés à cette problématique⁵³³. Une telle posture était due à la position de surplomb

⁵³⁰ Sur le problème du choix du temps voir, Bourdieu (P.)-Sur la télévision, Paris, Editions, 1996.

⁵³¹ -Littéralement traduite par "la dépendance du sentier", la « path dependance » exprime l'idée de continuité politique dans son acception linéaire et suivant le modèle ayant atteint leur niveau de développement ; voir P. Pierson « increasing returns, path dependence and the study of politics » American political science review, vol.94, n°2, 2000, p.251-267)

⁵³² -Karl (T.L.) et Schmitter (P.)- « Les modes de transition en Amérique latine, en Europe du Sud et de l'Est », Revue internationale des sciences sociales, n°128, 1991, p.289-291.

⁵³³ -Jamais aucun de ses discours n'a fait abstraction de la thématique unitaire : Voir-Contribution à la construction nationale, Paris, Présence africaine, 1964 ; Nation et développement dans l'unité et la justice. Paris, Présence africaine, 1969, 90p : Nouvelles perspectives pour la nation, 1970-1975 , Yaoundé, imprimerie nationale, 1976.

que lui conféraient la « loi des pleins pouvoirs » votée en 1959 (lui permettant de prendre le décret du 4 mars 1960 portant mode de scrutin et découpage électoral) et l'ordonnance n°62 OF-18 du 18 mars 1962 portant répression de la subversion. Ce sont ces ressources répressives de l'Etat qui ont orienté le Président Ahidjo dans une entreprise de monopolisation de la vie politique.

Il va rendre plus impératif le thème de la construction nationale ; cette entreprise lui fournira un mythe justificateur des dangers du pluralisme. L'ordonnance sus-citée qui définissait la subversion comme *“tout acte...susceptible de nuire aux autorités publiques”*, visait principalement les partis d'opposition que le Président de la République tenait déjà en orbite proche dans l'optique d'une phagocytose au sein d'un parti national unifié.

Le Président de la République avait une conception à la fois téléologique et "prophylactique" du parti unique. Celui-ci était considéré non seulement comme l'instrument par excellence de gestion des sociétés plurales, mais aussi comme un viatique de la "prophylaxie" politique : c'est-à-dire de la protection, de la consolidation et de la fortification des positions du pouvoir⁵³⁴. L'idée-force de l'unité nationale est restée un facteur déterminant de chacune des phases de la mise en place des institutions unitaires. Elle explique tant l'échec de la tentative de décentralisation poussée de la constitution du 4 mars 1960, que la naissance d'un fédéralisme centralisé et passager en 1961, puis le retour de l'Etat unitaire de 1972⁵³⁵.

En effet, la constitution du 4 mars 1960 prévoyait la province et la commune comme des cadres d'une très forte décentralisation dotés de la personnalité morale et de l'autonomie financière (art.48 al(1) et art 47 al (2)). Ces collectivités ne souffraient vis-à-vis du pouvoir central que d'une relative tutelle tant organique que fonctionnelle. Les préoccupations de construction centripète de l'Etat ont tôt fait de décourager ces initiatives en optant pour un plus grand

⁵³⁴ Bakary (T.D.)- L'Etat en côte d'Ivoire : Entre “dépendance et autonomie relative”, Université de Laval, Laboratoire d'Etudes politiques et administratives, Juin 1992, p.28-29.

⁵³⁵ -Kontchou (K.A.)- « Idéologie et institutions publiques... », op. cit., p.443.

raffermissement de l'autorité centrale. Le président de la République s'en expliquait le 7 octobre 1963 à travers une argumentation par analogie : « *Dans les vieux pays... il a fallu réaliser d'abord l'unité nationale ; pour la réaliser... certains ont dû recourir à la dictature ; s'il n'y avait pas eu ces rois et empereurs, ces nations ne se seraient pas formées ; elles auraient sombré dans le régionalisme et le tribalisme* »⁵³⁶ ; il précise ensuite le rôle quasi-impérialiste de l'Etat qui doit « *détruire l'unité des collectivités secondaires et leur imposer, au besoin par la contrainte, de vivre dans des cadres plus larges définis par les structures de son administration ; le pouvoir dans ces collectivités perd de sa raison d'être, de son autorité et, s'il subsiste, ne subsiste que comme rouage subordonné qui désormais, ne reçoit son impulsion que des centres situés en dehors d'elles et relevant de l'Etat* ».

Cette idée-force de l'unité se dégage de la forme fédérale telle qu'issue de la réforme constitutionnelle de septembre 1961. En effet, c'était un fédéralisme de convenance avec une répartition des compétences qui n'était que relativement conforme au fédéralisme classique. Ce fédéralisme "sui generis" était une "côte mal taillée" dont le caractère insolite (par un monocaméralisme) tranchait avec l'expérience des Etats fédéraux qui consacrent le bicaméralisme comme élément de leur singularité⁵³⁷. Le bicaméralisme étant une des garanties classiques de l'autonomie et de l'égalité des Etats fédérés. Dans cette configuration monocamérale, l'Etat fédéré anglophone s'en tirait singulièrement affaibli par la "chape de plomb" centralisatrice. L'institution de ce monocaméralisme parlementaire, montre que « *le Président Ahidjo n'avait jamais conçu le fédéralisme autrement que comme un fédéralisme de transition* »⁵³⁸.

La tutelle du législatif fédéral était tout aussi pesante. En effet, la création et l'organisation des institutions des Etats fédérés relevaient de la constitution

⁵³⁶ Ahmadou Ahidjo lors de l'inauguration du siège d'une sous-section de l'Union Nationale Camerounaise à Yaoundé le 7 octobre 1963.

⁵³⁷ - Benjamin (J.)- Les camerounais occidentaux. La minorité dans un Etat bicommunautaire, Montréal, les presses de l'Université de Montréal, 1972, p.12.

⁵³⁸ -Kamto (M.)- « *Dynamique constitutionnelle du Cameroun indépendant...* », op. cit., p.11.

fédérale, qui en fixait la nature et le nombre de chambres, le nombre des députés, la durée du mandat, l'organisation du bureau des assemblées et toute la procédure du travail parlementaire ; il lui incombait également le pouvoir de déterminer le statut financier et politique des députés des Etats fédérés. En outre, la procédure de révision constitutionnelle rendait davantage baroque le fédéralisme camerounais : les états fédérés n'intervenaient ni au stade de l'initiative, ni à la décision définitive⁵³⁹ contrairement aux Etats fédérés classiques (USA) qui ont un pouvoir d'adoption des amendements constitutionnels, qu'ils viennent du congrès ou des Etats fédérés eux-mêmes⁵⁴⁰.

L'exécutif fédéral exerçait le même type de tutelle sur les Etats fédérés. Ainsi dans la procédure législative, le parlement fédéré avait l'obligation de consulter la commission fédérale de coordination avant de statuer sur certaines matières ; commission nommée par le Président de la République. En plus, la révision constitutionnelle du 10 novembre 1969 conférait au Chef de l'Etat le pouvoir de nommer directement et discrétionnairement les premiers ministres des Etats fédérés qui, sous l'empire de l'ancienne disposition constitutionnelle, devaient obtenir l'investiture des parlements fédérés respectifs.

Toutes ces précautions constitutionnelles participaient d'une stratégie d'inhibition du pluralisme politique, jugé incompatible avec les impératifs de la construction nationale.

C'est cette tendance obsessionnelle à vouloir rendre compte de la réalité politique des sociétés plures sous le mode du risque ou de la catastrophe⁵⁴¹ qui inclinera le Président Ahidjo à la construction du monolithisme au mépris des

⁵³⁹ -Constitution fédérale de 1961 : articles 38, 39 et 40.

⁵⁴⁰ -Constitution des Etats- unis d'Amérique du 17 septembre 1787 art.5, « *Ces amendements, dans un cas comme dans l'autre, seront validés à tous égards et en tout point, comme partie intégrante de cette constitution quand ils auront été ratifiés par la législature des ¾ des Etats ou par les ¾ des conventions nationales réunies à cet effet dans chacun des Etats...* »

⁵⁴¹ -Sindjoun (L.)-La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Eléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plures. Introduction inaugurale au colloque international Francophonie-Commonwealth, démocratie et sociétés plurielles, Yaoundé ,24-26 janvier 2000, p.2.

dispositions constitutionnelles consacrant le multipartisme⁵⁴². Il usera de l'argument le plus légitimant de l'autorité de l'Etat (l'ordre public) pour dissuader toutes les voies dissonantes. L'ordonnance du 11 mars 1962 devient le fondement juridique de l'instauration d'un ordre unitaire. L'article 3 de cette ordonnance punissait *"quiconque aura émis, propagé des bruits, nouvelles ou rumeurs mensongers soit assortis des commentaires tendancieux des nouvelles exactes, lorsque ces bruits, nouvelles, rumeurs ou commentaires sont susceptibles de nuire aux autorités publiques"*. Ce texte constitue également la base juridique de la construction pragmatique du parti unique. Plusieurs leaders de l'opposition avaient adressé une lettre ouverte au Chef de l'Etat le 23 juin 1962 dénonçant cette dérive "fasciste" de l'idée de la création d'un parti national unifié⁵⁴³. C'est sur ce texte pourtant inconstitutionnel que s'est fondé le tribunal correctionnel de Yaoundé le 11 juillet 1962 pour condamner à 30 mois d'emprisonnement et à 25.000 FCA d'amende Monsieur André Marie Mbida, ancien premier ministre et président du Parti des Démocrates Camerounais, Charles Guy Okala ancien Ministre des affaires étrangères et président du Parti Socialiste Camerounais, Théodore Matip et Bebey Eyidi. L'Union Nationale Camerounaise qui voit le jour finalement le 1^{er} septembre 1966 était le résultat d'un "forcing politique" rendu possible par la mobilisation de l'appareil répressif de l'Etat.

Malgré le caractère idéologique ambigu de l'UNC⁵⁴⁴, son ambition totalisante demeure perceptible. Des appareils d'encadrement et des contrôles étaient institués pour canaliser les dynamiques sociales déviantes. En raison de l'accent mis sur la discipline, le militantisme était conçu en termes de sujétion.

⁵⁴² -Le multipartisme demeurerait et demeure une catégorie constitutionnelle : constitution du 4 mars 1960, 29 septembre 1961, 2 juin 1972, la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996.

⁵⁴³ Bayart (J.F.)- L'Etat au Cameroun, op.cit, p.102-103.

⁵⁴⁴ -Ngapeth (R.)- « Rôle du parti politique dans une nation à régime de parti unique » in Union Camerounaise II^e séminaire de l'Union Camerounaise, P.13. Monsieur Ngapeth faisait à l'occasion une déclaration contradictoire : il affirme d'abord que « le parti constitue un tamis qui retient les élites » ; ensuite , il déclare que « le parti est partout présent, il se confond au peuple...catalyse toutes les valeurs ». L'aporie se situe au niveau de la confusion entre le « parti-peuple » unanimiste et le parti « avant-garde » élitiste et instrument du changement.

C'est dans cette optique que la Jeunesse de l'Union Camerounaise et l'Organisation des Femmes de l'Union Camerounaise ont été mobilisées pour servir de catalyseur des aspirations sociales. Ainsi la J.U.C. avait pour but « *de mobiliser tous les jeunes âgés de 10 à 30 ans...dans un vaste mouvement national en vue d'une éducation vers l'acquisition et vers une prise de conscience de leur rôle futur dans la construction nationale...* »⁵⁴⁵. Les femmes quant à elles étaient ravalées au rang de militantes de base, « *leur activité ne s'exerçant que dans le cadre des cellules, comités de base, sous-sections et sections de l'union camerounaise* »⁵⁴⁶.

Dans le même ordre d'idées un encadrement civique et économique spécifique était institué complétant l'encadrement monolithique du parti. Jean François Bayart considère le service civique national de participation au développement comme une étape importante dans la bureaucratisation de la domination politique à cette époque⁵⁴⁷. L'argument officiel étant que cette structure comblerait « *les lacunes de l'éducation des jeunes par les parents et en conséquence restaurerait l'autorité des parents sur les enfants* »⁵⁴⁸. C'était à n'en pas douter une structure de l'agitation et de la propagande. La commercialisation du cacao dans le Sud du Cameroun subissait aussi cette bureaucratisation croissante ; l'autorité administrative locale étant chargée de superviser les opérations d'adjudication et de réprimer le coxage.

Cette conception unitaire du pouvoir par son inspiration jacobine supposait que l'autorité centrale se pose en un "seul centre d'impulsion politique", économique, sociale etc. C'est un processus d'imposition unilatérale du centre à la périphérie⁵⁴⁹, une bureaucratisation des structures d'animation de la "paysannerie" capturée. Le quadrillage subséquent du syndicalisme camerounais

⁵⁴⁵ -Article 12 des statuts de L'UNC (1965).

⁵⁴⁶ Article 21 des statuts de l'UNC (1965)

⁵⁴⁷ -Bayart (J.F.)- L'Etat au Cameroun, op. cit, .. p.243.

⁵⁴⁸ -Ebongalame (T.)- « Le service civique national », l'Unité, 563, mardi 7 Août 1973., P.4.

⁵⁴⁹ -Njoya (J)- "Etat bureaucratique, pouvoirs locaux et développement", communication au colloque de l'institut international des sciences administratives, Yaoundé, du 6 au 12 juillet 2003, p.2.

montre que le pouvoir n'entendait laisser aucun espace social en friche. Le gouvernement avait ainsi à travers un comité conjoint (UNC, ministère de l'emploi, centrales syndicales) réussi à forcer une auto-dissolution des syndicats concurrents en automne 1971⁵⁵⁰. Bien que n'étant pas un organisme annexe du parti, l'union nationale des travailleurs du Cameroun n'en exerçait pas moins cette fonction latente. D'ailleurs, l'article 3 de son statut disposait que l'UNTC « *exerce ses activités dans le cadre des options politiques définies par le parti* » ; sans détour, le Président de l'Assemblée législative du Cameroun oriental lui assignait même un rôle dans la pacification totale de la société⁵⁵¹. Le syndicalisme camerounais devrait stimuler le travailleur camerounais à produire et non à (toujours) revendiquer⁵⁵².

Tout ce travail pragmatique à prétention totalisante devait recevoir son couronnement constitutionnel le 2 juin 1972 ; paradoxalement, le droit sera ainsi attelé à une "idéologie" construite de façon quasi-inconstitutionnelle et consacra par là un monopole politique dur. Considérée comme le "chant du cygne" du travail juridique d'encadrement unitaire des mutations politiques, la constitution du 2 juin 1972 a révélé les subtilités manœuvrières du constituant camerounais. En effet, la "constitution" fédérale de 1961 contenait deux dispositions qui atténuaient le pouvoir de révision constitutionnelle ; ainsi aux termes des articles 18 et 47, une loi fédérale en seconde lecture ou une loi de révision constitutionnelle fédérale ne pouvait être adoptée que si la majorité requise comportait deux sous-majorités à savoir celles des groupes de députés élus dans chacun des deux Etats fédérés. Ces deux dispositions qui garantissaient dans une certaine mesure l'autonomie des Etats fédérés et le caractère bicommunautaire de l'Etat fédéral, ont été subrepticement vidées de

⁵⁵⁰ - La fusion hégémonique s'est opérée entre la fédération des syndicats du Cameroun, l'union des syndicats chrétiens du Cameroun et la West Cameroon trade union congress.

⁵⁵¹ - Allocution de M. Naoué, Président de l'Assemblée législative du Cameroun oriental, l'Unité, 216, semaine du 18-25 juin 1971, p.4.

⁵⁵² - Atangana (A.-C.)- "Le rôle des syndicats dans la construction nationale », l'unité, 547, semaine du 15 au 22 septembre 1972, p.3.

tout contenu par la loi n°69/ LF du 10 novembre 1969 instituant la procédure référendaire ; établissant ainsi un "pont aérien" entre le Président de la République et le peuple. Désormais, c'est la nation tout entière qui était appelée à se prononcer sur une éventuelle révision constitutionnelle. Le mécanisme de la garantie de l'autonomie des Etats se vit ainsi opposer une procédure de contournement plus qu'"efficace"⁵⁵³.

La dite révision fonde le recours par le Président Ahidjo au référendum pour l'adoption de la constitution du 2 juin 1972 ; procédure considérée par une partie de la doctrine juridique camerounaise comme une "fraude à la constitution"⁵⁵⁴. En effet, la doctrine tire argument de l'article 47 de la constitution fédérale de 1961 qui précisait in fine que la révision devait « être votée à la majorité simple des membres composant l'Assemblée fédérale à condition toutefois que cette majorité comporte des représentants de l'Assemblée fédérale de chacun des Etats fédérés ». Le pouvoir constituant dérivé était d'autant plus conditionné par cette disposition que la question à trancher avait trait à la forme de l'Etat.

Le Chef de l'Etat est passé sous silence cette disposition en faisant recours directement au peuple sur la base de la révision intervenue le 10 novembre 1969 instituant la procédure référendaire. Le recours au référendum était donc parfaitement constitutionnel même s'il privait l'Assemblée de l'une de ses prérogatives (le vote des révisions sur proposition d'un tiers de ses membres ou du chef de l'Etat) et surtout de l'effectivité de son pouvoir (le veto de la moitié des députés d'un Etat fédéré)⁵⁵⁵. C'est justement parce qu'il était plus aisé de réunir la majorité absolue des votes positifs à la fois au Cameroun oriental et au Cameroun occidental (que de miser sur une hypothétique confiance des députés anglophones), que Le Président de la République a ainsi procédé à un usage stratégique de la constitutionalité référendum constitutionnel. Les thèses

⁵⁵³ -Kontchou (K.A.)- « Idéologie et institutions publiques... » op. cit., P.452.

⁵⁵⁴ -Kamto (M.)-« Dynamique constitutionnelle du Cameroun indépendant », op. cit., p.11 et suiv.

⁵⁵⁵ -Bayart (J.F.)- L'Etat au Cameroun, op. cit., 163.

actuelles sur la question soutiennent l'homogénéité du pouvoir constituant et nie même la nature constituante du pouvoir de révision⁵⁵⁶. Cette théorie développée par Olivier Beaud repose sur le principe de la souveraineté du peuple, avec une préférence faite à la démocratie directe.

En tout cas ceux qui soutiennent la thèse de la fraude à la constitution notamment les juriste anglophones, situent le problème sur le terrain du conflit des lois entre une disposition spéciale (l'article 47) et une disposition générale (révision du 10 novembre 1969) pour en conclure à la prévalence de la première au nom du principe « *speciali generalibus derogat* »⁵⁵⁷.

En sus de cette posture éminemment stratégique du Chef de l'Etat, il y a le fait qu'il avait longtemps tenu secret le projet du référendum en se contentant de réserver à l'Assemblée fédérale l'illusion de la primeur de la décision de l'instauration de l'Etat unitaire⁵⁵⁸. De même, le Président Ahidjo s'était débarrassé d'un des défenseurs de l'identité anglophone Monsieur John Ngu Foncha, en faisant de M.S.Tandeng Muna (challenger de ce dernier), son colistier à l'élection présidentielle de 1970.

Le Président de la République avait réussi à construire une domination politique reposant sur un régime présidentialiste ; et d'autant plus présidentialiste que la constitution du 2 juin 1972 supprima les postes de vice-présidents de la République et des Premiers ministres⁵⁵⁹.

Une nouvelle axiologie politique légitime était ainsi forgée avec une capacité "d'imprinting" permettant au système de se réinventer et de s'adapter même dans un contexte de pluralisme politique. C'est d'ailleurs dans cette

⁵⁵⁶ Gözler (K.)- "La théorie d'olivier Beaud", Ankara, universiten Hukuk Faküllessi dergisi, Cil-, 46, 1997, Sayi 1-4, 129-157.

⁵⁵⁷ - Position défendue par MM. Simon Munzu (enseignant d'université), Carlson Anyangwe (enseignant d'université.), Sam Elat (avocat au barreau du Cameroun).

⁵⁵⁸ - Ahidjo (A.) « *communication à l'Assemblée nationale* », 6 mai 1972, p.5 et 6, « *Tout sur le référendum du 20 mai 1972* » in ACAP, supplément au N°105 du 12 mai 1972.

⁵⁵⁹ - Le poste de Vice-Président de la République malgré ses attributions dérisoires (art.8 constitution de 1961), lui permettait d'exercer la fonction « tribunicienne » de représentation de la minorité anglophone. Le constituant de 1972 supprimait ainsi deux institutions génératrices de tension et d'incidents en particulier du temps John Ngu Foncha. Par ailleurs, aux termes de l'art.10, le Vice-Président de la fédération assurait les fonctions du P.R. en cas de vacance.

perspective que nous envisageons le néo-institutionnalisme dans l'approche des mutations politiques. L'"habitus" créé par l'acte constitutionnel du 2 juin 1972 va assurer la durabilité et la continuité des dispositions mentales à agir et à penser conformément à l'ordre unitaire instauré par le Président Ahidjo⁵⁶⁰. Ce capital symbolique lui permettra de "contrôler les fidélités politiques"⁵⁶¹ et de s'assurer les alliés les plus indéfectibles pour la continuité de son œuvre

B- LA "FABRICATION" CONSTITUTIONNELLE D'UN "DAUPHINAT" DE CONTINUITÉ POLITIQUE.

Pierre Bourdieu confère à la notion sus-évoquée d'"habitus", une capacité de reproduction et d'invention. L'"habitus" est une machine transformatrice qui nous amène à reproduire les conditions sociales de notre propre production⁵⁶². La fonctionnalité du champ politique repose sur cet instinct de conservation. La cooptation, le parrainage, le mandarinat, le clientélisme etc. sont autant de techniques qui assurent cette reproduction sociale des élites ; pas au sens de Roberto Michels pour qui la "loi d'airain de l'oligarchie" ne modifie en rien le système⁵⁶³ ; il ne s'agit pas non plus d'une reproduction à l'identique, mais d'une mutation qui conserve la structure tout en prenant en compte les processus évolutifs.

La fabrication constitutionnelle d'un "dauphinat" de continuité politique s'est opérée à travers une reformulation de l'occupation des sommets de l'Etat, générée par la donne fédérale de la constitution de septembre 1961. Si dans la période allant de 1961 à 1972, il ne se pose pas véritablement un problème de succession pour le président Ahidjo-parce que préoccupé par son projet d'unification des deux Etats fédérés du Cameroun-, le travail de sélection des

⁵⁶⁰ Le concept "d'habitus" sus-évoqué a été opérationnalisé par Pierre Bourdieu pour signifier un "ensemble de dispositions durables à agir et à penser acquis au cours du processus de socialisation". Ces dispositions sont le produit de l'histoire (Bourdieu(P.), "Le capital social", acte de recherche en sciences sociales, 1980, 31. voir également, Réponses ; Pour une anthropologie réflexive, Paris, Seuil, 1992, p.91-115).

⁵⁶¹ - Mousmer (R.)- Les institutions de la France sous la monarchie absolue, I, Paris, PUF, 1980, p.94.

⁵⁶² - Voir Bourdieu (P.), Passeron (J.C), la reproduction, Paris, éd. de Minuit, 1970.

⁵⁶³ -Voir Michels (R.)- Les partis politiques, trad., Paris, Flammarion, 1914.

fidélités et des allégeances n'a réellement commencé qu'après le référendum de 1972. C'est ainsi que sur le plan macro-politique et sur fond d'"assimilation réciproque des élites"⁵⁶⁴, on retrouvait aux sommets de l'Etat, Ahmadou Ahidjo (Président de la République), John Ngu Foncha (vice-Président remplacé par Tandeng Muna en 1970) et Marigoh Mboua (président de l'Assemblée Nationale Fédérale). La construction constitutionnelle d'un dauphinat s'est opérée de façon pragmatique et selon d'infinies nuances discursives. En effet, en 1970, le Chef de l'Etat avait manifesté de nettes réticences par rapport au poste de premier ministre ; d'ailleurs, la révision constitutionnelle du 10 novembre 1969 avait affaibli considérablement sa position statutaire en multipliant les cas de sa démission automatique, et en laissant le pouvoir de dissolution de l'Assemblée nationale à la seule discrétion du Chef de l'Etat.

En 1970, le Président de la République confirmait l'inanité de ce poste : « *politiquement...la situation actuelle du Cameroun n'exige pas la présence d'un premier ministre ou d'un super-ministre* »⁵⁶⁵ ; immédiatement après l'instauration de l'Etat unitaire, une volonté de déconcentration des pouvoirs s'est manifestée, certainement contre son gré : « *diriger- déclarait -il, n'est pas seulement décider ou faire par soi-même. Dans la complexité de la vie moderne et des rouages administratifs, c'est également "faire faire" ou faire décider par les autres ; diriger, c'est donc déléguer* »⁵⁶⁶ ; prélude tout de même à la cooptation de celui qui sera son successeur constitutionnel.

Le Président de la République paraissait avoir opté pour une stratégie d'occultation de son dauphin⁵⁶⁷. Il semble qu'en nommant Monsieur Biya secrétaire général à la Présidence de la République en 1968, sans doute l'impliquait-il dans un processus de "professionnalisation" administrative et

⁵⁶⁴ Bayart (J.F.)- L'Etat en Afrique, la politique du ventre, Paris, Fayard, 1989, p.193.

⁵⁶⁵ Ahmadou Ahidjo, conférence de presse du 16 juin 1970.

⁵⁶⁶ -Conférence de presse du 9 février 1973

⁵⁶⁷ - Il ne s'agit pas d'un déterminisme holiste qui sous-estimerait la ruse personnelle de Mr Biya. Le président Ahidjo déclarait s'être trompé sur sa personne qui n'était, à sa totale ignorance qu'"un fourbe, un hypocrite...un fourbe qui avait la phobie des coups d'Etat".

politique afin de mieux l'éprouver à la complexité des rouages de l'administration.

Une loi constitutionnelle du 9 mai 1975 viendra ré-instituer le poste de Premier Ministre confié à Monsieur Paul Biya. C'était d'ailleurs une bonne jonction entre la génération des années vingt (Ahmadou Ahidjo, Moussa Yaya Sarkifada, Sadou Daoudou, Charles Onana Awana, Enock Kwayep, Kouoh-Tobie) et celle des années trente à laquelle appartenait Paul Biya. *"Entre ces deux générations, écrit J.F. Bayart, la continuité politique (était) certaine : l'une étant le second souffle de l'autre."*⁵⁶⁸

Le choix de Paul Biya comme successeur constitutionnel a été l'une des décisions les plus énigmatiques et à l'époque des plus insoupçonnables ; car par rapport aux autres personnalités de sa génération, (Sengat-Kouoh, Ayissi Mvodo, Mongo Soo, Bidias a Ngon etc.), il n'était pas une figure proéminente.

Dans une veine spontanéiste, Jean François Bayart s'était essayé dans des pronostics qui donnaient favori Mr. Samuel Eboua nouvellement désigné secrétaire général à la Présidence de la République. Manifestement, ce dernier en avait le profil : né en 1928, il était pourvu d'une excellente formation universitaire. En outre, il était protestant et issu d'une ethnie minoritaire et aurait été plus convenable pour les ethnies majoritaires ; *« sa compétence et sa rigueur poursuit Bayart, seraient des atouts non négligeables pour la poursuite de la politique économique du pays...En clair, son accession à la magistrature suprême pourrait se traduire par un nationalisme économique accru auquel les entreprises multinationales ne seraient pas nécessairement perdantes»*⁵⁶⁹.

Il est vrai que le secrétaire général de la Présidence avait acquis un rôle important dans l'exercice du pouvoir, et que Mr Biya n'était qu'un premier "ministre-soliveau" au regard de ses attributions⁵⁷⁰. Or, le Président Ahidjo ne

⁵⁶⁸ - Bayart (J.F.)- L'Etat au Cameroun, op. cit., p.231.

⁵⁶⁹ - Bayart (J.F.) Ibid , p.232.

⁵⁷⁰ Selon l'instruction générale du 14 août 1975 portant organisation du travail gouvernemental, le Secrétaire Général de la présidence de la République était en charge d'instruire les affaires dont le Chef de l'Etat est saisi en dehors de la filière du premier ministre ou de tout autre dossier à lui confié par le Chef de l'Etat ; de présenter

pouvait se prêter à ce jeu romain des Antonins : « *le jour où il a désigné son fils, cela a mal tourné* ». Les régimes d'inspiration présidentielle conçoivent toujours le pouvoir dans toute sa hauteur en s'attachant à élaguer les éventuelles branches concurrentes. La fameuse exclamation du général de Gaulle sur l'opportunité d'un poste de vice-président de la République est à ce propos fort édifiante : « *un vice-président ? un vice-Président ? ma veuve alors !* »⁵⁷¹.

Dans ce contexte les atouts de Mr Samuel Eboua devenaient contre-productifs ; alors que l'attitude réservée de Monsieur Biya lui permettait de marquer des points en tirant les dividendes de son effacement ; de même le titre de "premier ministre" même pris dans un sens premier (primus inter pares), produit par sa simple évocation des "effets performatifs" parce que, précise John Austin, c'est un acte "perlocutoire"⁵⁷². Même envisagée dans un schéma d'exécutif monocéphal, la fonction de premier Ministre fait toujours symboliquement de celui qui l'exerce, un rival potentiel de celui qui l'a nommé. Monsieur Biya s'est refusé de se prêter à ce jeu, en entretenant une assez grande confiance et en évitant d'empiéter sur les compétences du secrétaire général de la présidence ; visiblement le Chef de l'Etat a fini par découvrir qu'il était capable de loyauté et qu'il s'astreignait à obéir à ses injonctions.

Entre l'instauration du poste de Premier Ministre le 9 mai 1975 et la succession constitutionnelle, le Chef de l'Etat avait accompli un travail minutieux de sélection, de hiérarchisation des fidélités et des loyautés. Monsieur Biya avait certainement une vision personnelle et précise du système politique qu'il dissimulait, et se refusait de remettre en cause son attachement et son soutien à la personne du Président Ahidjo.

à la signature du Chef de l'Etat les projets de texte de tout genre, émanant soit du premier ministre, soit des services rattachés, soit de ceux placés sous son autorité d'assurer la mise en forme en liaison, le cas échéant, avec les services du 1^{er} ministre, des projets de loi à soumettre à l'Assemblée nationale ou au conseil économique et social, l'enregistrement des actes signés par le Chef de l'Etat ainsi que des décrets et arrêtés du Premier Ministre, la publication au journal officiel de tous les actes du gouvernement ; la liaison avec le Premier Ministre pour les affaires de sa compétence.

⁵⁷¹ - Sur le problème de choix du Dauphin voir M. Jobert, *L'autre Regard*, Paris, Grasset, 1976, p.252.

⁵⁷² - C'est-à-dire, visant à provoquer certains effets par sa simple énonciation (voir J.L. Austin, *quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970, p.114).

La révision constitutionnelle de 1979 qui fera du premier ministre le successeur constitutionnel du Président de la République (appelé à achever le mandat de son prédécesseur) résoudra l'énigme et confinera Monsieur Paul Biya dans la plus grande circonspection. Cette attitude d'extrême va biaiser l'acuité du regard du chef de l'Etat et l'empêcher de cerner la véritable personnalité de son successeur .

En psychologie politique, la façon dont ce dernier concevait et jouait son rôle, le range dans la catégorie des "passifs-actifs" selon la typologie de Barber⁵⁷³ ; puisque selon le chef de l'Etat, son "choix était judicieux", et justifiait l'invitation faite le 04 novembre 1982 aux camerounais leur demandant d' « *accorder sans réserve leur confiance et à apporter leur concours à (son) successeur constitutionnel...qui mérite la confiance de tous à l'intérieur et à l'extérieur* »⁵⁷⁴. On peut dès lors clore le débat sur le choix qu'a opéré le président Ahidjo, car il correspond à la logique du patronage politique, de la cooptation et de la bureaucratisation du recrutement gouvernemental. Le Professeur Sindjoun pense même que « *Paul Biya était un successeur normal . Puisque la logique du système vise à la consécration des gens sûrs* »⁵⁷⁵ ; c'est-à-dire concrètement des gens qui « *n'ont rien d'extraordinaire, rien en dehors de l'appareil, rien qui les autorise à prendre des libertés à l'égard de l'appareil* »⁵⁷⁶.

C'était une tactique du "politicien investisseur"⁵⁷⁷ dans un contexte où la succession constitutionnelle ne pouvait s'opérer que dans une logique néo-

⁵⁷³ - Il distingue la classe des "actifs négatifs," la classe des "passifs négatifs" et des "passifs positifs". Cette dernière classe concerne les leaders politiques peu bavards mais réalisant en sourdine des coups politiques (Barber the presidential character : predicting performance in the White house, Englewood Cliffs, new Jersey, Prentice Hall 1972).

⁵⁷⁴ Discours du démission le 4 novembre 1982.

⁵⁷⁵ Sindjoun (L)-Le Président de la République au Cameroun (1982-1996): Les acteurs et leur rôle dans le jeu politique, travaux et documents, CEAN, IEP (Bordeaux IV), N°50,1996, p.20.

⁵⁷⁶- Bourdieu (P.) Choses dites, Paris, Minuit, 1987, p.199.

⁵⁷⁷ Lacam (J.P.)- "Le Politicien investisseur, un modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques" R.F.S.P, 38(1) , fév.1988, pp.23-46

patrimoniale⁵⁷⁸. Bien plus, la vitesse d'accumulation par Mr Biya depuis 1962 des "trophées politiques" et des honneurs, donne plus de corps à l'idée que le Président de la République n'avait pas d'autres alternatives que de nommer l'un des collaborateurs les plus sûrs.

La concentration du capital juridique dont le décret est un aspect fondamental d'un processus plus large de concentration du capital symbolique sous ses différentes formes, est le fondement de l'autorité spécifique du détenteur du pouvoir étatique et en particulier de son pouvoir très mystérieux de nommer⁵⁷⁹. En conséquence, tous les titres obtenus par Mr Paul Biya dans la hiérarchie de l'Etat comme dans celle du Parti ont contribué à le positionner par rapport à ses principaux challengers. Ces honneurs octroyés par le Chef de l'Etat « *tels une monnaie fiduciaire ou un titre scolaire valent sur tous les marchés contrôlés par l'Etat* » écrit Annette Jouanna⁵⁸⁰.

La cooptation de Monsieur Paul Biya dans l'appareil d'Etat a commencé dès octobre 1962, date à laquelle il est désigné chargé de mission à la Présidence de la République à 29 ans⁵⁸¹. En janvier 1964, il est nommé directeur du cabinet du ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la culture ; en juillet 1965, il est secrétaire général du même ministère ; il est désigné directeur du cabinet civil du Président de la République en janvier 1968 ; il devient secrétaire général de la Présidence de la République au mois de juin 1970 et la même année, il est nommé Ministre d'Etat-secrétaire général de la Présidence de la République ; Le 30 juin 1975, il devient Premier Ministre, pour accéder à la magistrature suprême le 6 novembre 1982 à la faveur de la révision

⁵⁷⁸ - Le néo-patrimonialisme s'apprécie ici par la disposition constitutionnelle qui prévoit cette modalité successorale et par la désignation quasi-monarchique à laquelle procède le Président Ahidjo le 4 novembre 1982 (J.F. Médard "L'Etat néo-patrimonial en Afrique noire" pp.323-353 in Etats d'Afrique noire, Paris, Karthala, 1961).

⁵⁷⁹ - Bourdieu (P.)- Raisons pratiques sur la théorie de l'action, Seuil, 1994, p.119-120.

⁵⁸⁰-Jouanna (A.)- Le devoir de révolte : la noblesse française et la gestation de l'Etat moderne, 1559-1561, Paris, Fayart, 1989, p.51.

⁵⁸¹ - Certains observateurs lient cette ascension fulgurante au parrainage politique de Louis Paul Aujoulat, ancien Député représentant du Cameroun au parlement français, ce qui est vraisemblable si l'on s'en tient à ses permanentes collusions avec Monsieur Ahidjo vers les années 50, (Tobie Kouoh , une fresque du régime Ahidjo, Paris, Karthala, 1991, p.116-118.

constitutionnelle du 29 juin 1979 qui faisait désormais du premier ministre le successeur constitutionnel du Président de la République.

Du reste, une telle ascension est due au système de "patronage" d'Ahidjo⁵⁸², et surtout à l'arme décrétable, guidée par une logique de reproduction du système au mépris même des dispositions pertinentes de la constitution du 2 juin 1972, qui situaient l'origine des pouvoirs des autorités suprêmes de l'Etat dans le suffrage universel direct ou indirect⁵⁸³. Cette opération juridique exceptionnelle consacrait non seulement un double droit constitutionnel de la succession présidentielle, mais également vidait de son sens l'un des concepts portés au pinacle de la République ; c'est à juste titre que l'on peut retourner la formule du Doyen Favoreu : La "politique saisie par le droit" devient (dans la révision du 29 juin 1979), le "droit saisi par la politique".

Cette fabrication constitutionnelle d'un "dauphinat" de continuité politique s'inscrivait dans une perspective de maîtrise néo-patrimoniale de l'encadrement juridique des mutations politiques : "*géniteur de la nation camerounaise*", ce complexe va aiguïser en lui un paternalisme excessif qui le contrariera ; toutefois , c'est surtout l'instinct de conservation et le désir de voir Monsieur BIYA ne pas mettre en cause l'unité de l'Etat qui l'animait - compte tenu de la manière dont il avait instrumenté la procédure d'établissement de la constitution de 2 juin 1972 -, que sa volonté de patronner tous les actes de son successeur⁵⁸⁴. En tout état de cause, la désignation de Monsieur Paul Biya "plante le décor" de la continuité dans le raffermissement centripète de l'Etat ; ceci peut s'apprécier d'une part à travers la mutation nominale de l'Etat (la "*République unie du*

⁵⁸² - Le patronage est lié à la nécessité de l'assomption du sujet, qui l'amène à assurer un tropisme sur toutes les activités de l'Etat et sur toutes les initiatives ; il est évident qu'une telle pratique tendra à annihiler toute initiative de la part des membres du gouvernement

⁵⁸³ - En effet, ce n'était rien d'autre qu'une violation manifeste de l'article 2 de la même constitution qui disposait que : « *Les autorités chargées de diriger l'Etat tiennent leur pouvoir du peuple par voie d'élection au suffrage universel direct ou indirect* ».

⁵⁸⁴ - Le Chef de l'Etat avait gardé secret le projet de constitution et n'en a informé l'Assemblée fédérale qu'en mai 1972. Selon J.F. Bayart, rien n'avait filtré des intentions du Chef de l'Etat . Au congrès de Garoua, il avait même donné l'impression de remettre sine die l'instauration de l'Etat unitaire ; vraisemblablement, il s'agissait de couper « l'herbe sous les pieds » de l'ancien vice-Président (John Ngu Foncha)- devenu aigri et qu'on ne pouvait décentement arrêter (J.F. Bayart, l'Etat au Cameroun, op. cit., pp.126-127.

Cameroun" devient la "*République du Cameroun*"), et d'autre part dans l'exercice de mise en scène du Président de la République comme centre de gravité de la nation.

PARAGRAPHE II : BIYA, EPIGONE DU RAFFERMISSEMENT CENTRIPETE DE L'ETAT ET FORCE PERFORMATIVE DU DISCOURS JURIDIQUE

Les acteurs politiques doivent « *payer leur tribut quotidien à la théâtralité* » recommande Georges Balandier⁵⁸⁵ ; il évoque par là toutes les précautions scéniques qui entourent le spectacle politique et qui sont capables d'infléchir les schèmes de représentation collective. Avant sa démission le 4 novembre 1982, Monsieur Ahidjo avait tenu à capitaliser un certain nombre de marqueurs historiques pour célébrer son "chant de cygne". Aussi avait-il aménagé son "Jardin des délices démocratiques"⁵⁸⁶, en se faisant élire massivement en 1980 ; dans la perspective weberienne, cette élection permettait d'établir un lien entre le chef et la communauté "émotionnelle". C'était en réalité un charisme situationnel qu'il essayait de construire du point de vue des mécanismes sociaux de l'attestation et de la qualification charismatique⁵⁸⁷.

L'ancien Président agence les événements politiques dans le sens d'un commandement du réel par l'imaginaire ; d'où la célébration avec faste du dixième anniversaire de l'Etat unitaire en mai 1982, de même que celle du seizième anniversaire du parti unique en septembre 1982.

⁵⁸⁵ -Balandier (G.) – Le pouvoir sur scènes, Paris, Balland, 1992, p.13. Le professeur Balandier met ainsi en évidence l'arrière scène de l'aménagement de la société et de l'organisation des pouvoirs qui fonctionne sous le modèle de la "théatocratie". Le pouvoir c'est aussi, le drame, l'embrouille, l'envers, l'écran, le grand angle ; en tout cas tous les agrégats scéniques qui magnifient l'autorité et assurent sa permanence et son auto-reproduction.

⁵⁸⁶ - C'est le titre d'un ouvrage de Philippe Braud qui relève l'insignifiance de la démocratie électorale dans sa dimension festive, qui devient un rite d'institution, qui mobilise les mêmes agrégats que les rites indigènes. Téléologiquement la démocratie en prend un coup puisque est privilégié l'aspect individualiste du vote (le jardin des délices démocratiques, Paris, FNSP, 1991.)

⁵⁸⁷ - Voir particulièrement Willner (A. R). Charismatic political leadership : A theory, Princeton, Woodrow Wilson school of Public and international affairs, Research monograph, n°32, passim, 1968, p.8, 1971, p.249-251 et 464-480.

Cette construction d'un symbole référence et de condensation de sens, son ordre et sa splendeur, tendent à montrer un monde achevé dont il était le centre. Les célébrations sus-évoquées sont la représentation d'un univers où tout s'accorde sur la capacité du chef à maîtriser la dynamique du système au présent, au futur, voire ad vitam aeternam. Il instruit la génération de relais sur l'obligation de ne rien modifier sur la perfection du système ainsi mis en place. C'est du moins ce que le Président Biya s'attèle à maintenir dans l'orientation qu'il donne aux mutations constitutionnelles subséquentes. La modification de l'appellation de l'Etat investie, s'accompagne d'une mise en scène constitutionnelle du Président de la République qui aggrave ses « effets performatifs ».

A- LA MUTATION NOMINALE DE L'ETAT ET SES "EFFETS PERFORMATIFS".

La présence du nouveau chef de l'Etat dans les rouages de l'Etat depuis 1962 lui avait permis de se roder et de structurer sa personnalité par rapport au champ de perception unitaire.

En vingt quatre (24) ans de pouvoir, le président Ahmadou Ahidjo avait réussi par un verrouillage et une surveillance accrus du système à forger un "habitus" unitaire ; c'est-à-dire un ensemble de dispositions durables à agir et à penser en conformité avec l'idéologie de l'unité nationale qui dominait le discours sur l'Etat . Sa seule charge affective suffisait à mobiliser les ferveurs. L'"habitus" étant le produit de l'histoire, les acteurs le marquent de leur rationalité, de leurs tactiques, de leurs valeurs, de leur axiologie⁵⁸⁸.

L'accession de Monsieur Biya à la magistrature suprême s'accompagne d'une retouche de la constitution, favorisée par la conjoncture critique de la

⁵⁸⁸ Voir Bourdieu (P.)- Réponses. Pour une anthropologie réflexive, Paris, Seuil, 1992, p.92-120.

succession constitutionnelle⁵⁸⁹. Dans cette mouvance du "constitutionnalisme de palais"⁵⁹⁰ sera privilégiée la forme de l'Etat. Ainsi la loi constitutionnelle n°84-1 du 4/02/1984, raffermit la forme unitaire de l'Etat. L'article premier (nouveau) dans la forme la plus impérative dispose que: « *La République unie du Cameroun devient à compter de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi "La République du Cameroun". La République du Cameroun est un Etat unitaire ; elle est une et indivisible, démocratique, laïque et sociale...* ». Si une telle modification n'avait pas de réelle influence sur la forme unitaire de l'Etat déjà "canonisée" le 2 juin 1972, elle constitue toutefois un acte performatif « aux effets symboliques insoupçonnés et aux conséquences dépassant largement son simple énoncé constitutionnel »⁵⁹¹. Evidemment la théorie pure du droit n'en aurait saisi que l'écume, parce que sans conséquence sur la structure juridique ; ce qui rend au juriste un accès difficile à l'économie effective des pratiques sociales.

Comment comprendre que cette mutation constitutionnelle (apparemment anodine) ait provoqué dans les milieux anglophones des réactions de disqualification de l'Etat unitaire instauré par la constitution du 2 juin 1972 ? Les "entrepreneurs politiques" anglophones de tendance autonomiste sont unanimes sur le fait que le passage de la « *République unie du Cameroun* » à la « *République du Cameroun* » constitue une inconstitutionnalité, une abrogation unilatérale de l'accord de Foumban de 1961. Cette dénomination est perçue par ceux-ci comme justifiant désormais le retour au statu quo ante de 1961⁵⁹².

Cette réaction s'est matérialisée par un travail de « subversion et de délégitimation symboliques de l'Etat »⁵⁹³ se traduisant dans le refus de célébrer la

⁵⁸⁹ - Mbome (F.) « Les expériences de révision constitutionnelle au Cameroun », Recueil Penant, n° 808, Janvier-Avril, 1992, pp.19-45.

⁵⁹⁰ - Sindjoun (L.)-Le Président de la République au Cameroun, op. cit., p.31.

⁵⁹¹ - Lacroix (B.)- « Ordre politique et ordre social », op. cit., p.540.

⁵⁹² - Salomon Tandeng Muna in Cameroon post, spécial, n°20 mai 1993, p.3 ; soulignons que cette déclaration de l'ancien Président de l'Assemblée nationale constitue une feinte pour se laver de tout soupçon de complicité dans cette opération de mutation constitutionnelle ; déclaration faite d'ailleurs dans un contexte où avec John Ngu Foncha, ils ont été indexés comme traîtres de la cause anglophone.

⁵⁹³ -Sindjoun (L.)- L'Etat ailleurs, op. cit., p.222-223.

fête de l'unité (20 mai) et dans la réhabilitation du jour du plébiscite (le 11 février 1961). Les indépendantistes lui substituent même le 1^{er} octobre considéré comme le jour de l'indépendance du "southern Cameroon"⁵⁹⁴. Ces prises de position assorties d'une dramatisation de l'écart entre les "francophones" et les "anglophones" montrent que les rapports politiques constituent un vaste symbolisme et qu'au delà de leur acception juridique, les mots peuvent mobiliser les ferveurs aussi bien que les pires irrédentismes. En ce sens, les mots constituent un pouvoir⁵⁹⁵. L'on perçoit dans cette mutation nominale une traduction de construction constitutionnelle "autoritaire" et quasi-frauduleuse de l'unité de l'Etat. La dimension autoritaire de cette opération s'observe à partir de la conférence de Foumban (16-21 juillet 1961) qui devait déboucher sur la constitution fédérale. Les discussions y afférentes étaient plutard qualifiées de contrat d'adhésion. Il s'était agi d'un fédéralisme de phagocytose du Southern Cameroon par le Cameroun oriental francophone. On peut s'en apercevoir à la lecture de quelques curiosités juridiques de la loi constitutionnelle du 1^{er} septembre 1961.

- La constitution dite fédérale était adoptée par l'Assemblée nationale du Cameroun francophone.
- Le Président Ahmadou Ahidjo qui l'avait promulguée était Chef de l'Etat du Cameroun oriental.
- Le texte constitutionnel lui-même était intitulé "loi portant révision constitutionnelle et tendant à adapter la constitution actuelle aux nécessités du Cameroun réunifié".
- Et contre toute légitimité électorale, l'article 51 de ladite loi disposait que :
« *Le Président de la République du Cameroun (Francophone) est, jusqu'à la fin de son mandat actuel, Président de la République fédérale* ». En plus, seul le texte en Français faisait foi.

⁵⁹⁴ - Cameroon post. n°184 et n°163 (14 mai 1993) p.3

⁵⁹⁵ -Tournier (M.) « Analyse de discours, lexicométrie, communication, et politique », langages, 117, 1995.

Comme on peut le constater, il s'agit d'une "cote mal taillée", d'un fédéralisme de convenance et d'absorption du Cameroun anglophone⁵⁹⁶. Passer de deux entités autonomes pour un Etat fédéral par le truchement d'une simple loi constitutionnelle est juridiquement incongru. Ensuite, prétendre instaurer un ordre fédéral par révision constitutionnelle sur la seule base de la constitution de l'une des entités existantes(4 mars 1960), constitue manifestement une fraude à la constitution ; de même, la promulgation de cette loi par le Président de la République du Cameroun(Francophone) et sa désignation conséquente comme Président de la République fédérale constituent un acte de phagocytose qui s'éloigne même du "fédéralisme d'agrégation" que Pierre François Gonidec attribue à cette opération juridique⁵⁹⁷.

Ce constitutionnalisme patroné n'épargne pas les textes subséquents et tend même à faire du Président de la République le "constituant-en-chef" : on se rappelle que le Président Ahidjo avait tenu en secret le projet de constitution du 2 juin 1972 et n'en avait informé le parlement que quelques jours avant son adoption référendaire⁵⁹⁸ ; procédé qui a suscité des remous au sein de la communauté anglophone, qui s'attendait à la stricte observance de l'article 47 de la loi constitutionnelle de 1961 qui préservait leur autonomie au sein de la fédération⁵⁹⁹. Ce « constitutionnalisme de palais » marque aussi bien la révision de 1975 instituant le poste de Premier ministre que celle relative à la succession constitutionnelle. La mutation nominale de l'Etat dans le sens de la continuité, épouse la logique de son raffermissement juridique. Le passage de la

⁵⁹⁶ - Kontchou (K. A.)- op. Cit. P.449-455. Voir aussi Benjamin(J.), Les camerounais occidentaux : La minorité dans un Etat bicommunautaire, Québec, Presses universitaires de Montréal ,1972 ; Njoya (Jean)- « La constitutionnalisation des droits des minorités au Cameroun : Usages politiques du droit et phobie du séparatisme ». *Vertfassung und Recht in übersee, law and politics in Africa, Asia and Latin America* ; Baden-Baden, 34, Jahrgand, 1. Quartal 2001, pp.24-48.

⁵⁹⁷ - Gonidec (P.F.)- L'Etat africain, Paris, LGDJ, 1985, p.156.

⁵⁹⁸ - Ahidjo (Ahmadou) « *communication à l'Assemblée nationale, 6 mai 1972* », p.5-6, in « *Tout sur le référendum du 20 mai 1972* », ACAP, supplément au n°105 du 12 mai 1972.

⁵⁹⁹ - Le président Ahidjo avait subitement provoqué une révision constitutionnelle le 10 novembre 1969 instituant le recours au référendum. La nature inconstitutionnelle de la procédure était donc levée ; mais de quelle manière ! Au terme de cette loi :« Le Président de la République fédérale après consultation du Président de l'Assemblée nationale et les premiers ministres, peut soumettre au référendum tout projet de loi ou de réforme qui bien que relevant du domaine de la loi fédérale serait susceptible d'avoir des répercussions profondes sur l'avenir du pays et des institutions ».

"République unie" à la "République du Cameroun" gomme les dernières aspérités rémanentes du fédéralisme ; pour l'ancien président de l'Assemblée nationale Salomon Tandeng Muna, la formulation "République unie du Cameroun" avait une charge historique particulièrement forte renvoyant à la réunification des deux Camerouns⁶⁰⁰. L'énonciation constitutionnelle de la transmutation de l'Etat relève du discours performatif, c'est-à-dire d'une formulation qui "met l'accent sur la capacité propre d'un acte de discours à participer à la création d'un réel extralinguistique"⁶⁰¹ : « *la République unie du Cameroun* » devient la « *République du Cameroun* »

En empruntant la théorie des "actes de langage" élaborée par John Austin, l'on assimilerait une telle formulation à une énonciation performative qui selon l'auteur, « *indique que produire l'énonciation, c'est exécuter une action* »⁶⁰². L'appellation "République du Cameroun" est un "acte performatif" à valeur illocutoire, qui accomplit l'événement en même temps qu'il le décrit. Ce faisant, il instaure une nouvelle réalité ; la forme impérative employée confère à la mutation nominale de l'Etat son irrécusabilité : "La République du Cameroun". Et, pour Austin dire quelque chose, énoncer quelque chose, « *provoque toujours des effets sur les sentiments, les pensées, les actes de l'auditoire ou de celui qui parle...* »⁶⁰³. Dans le cas d'espèce c'est la constitution, loi fondamentale et produit du pouvoir constituant qui parle. Acte fondateur, son énoncé injonctif atteste par là son irrécusabilité. Dans cette veine, Mouton considère le discours juridique comme un "acte de langage" ayant pour but d'agir sur le réel⁶⁰⁴. Le

⁶⁰⁰ - Cameroon post, n° 164, 20 mai 1993, p.9.

⁶⁰¹ - Mouton (J.D.)- « Les arrêts de la cours européennes des droits de l'homme comme " actes de discours" », Contribution à la méthodologie de la fonction juridictionnelle, Mélanges Charles Chaumont, Paris, Pédone, 1984, pp. 429-430.

⁶⁰² - Austin (J.L.)- Quand dire, c'est faire, Paris, Seuil, 1970, p.42.

⁶⁰³ - Austin (J.L.) Ibid., P.114.

⁶⁰⁴ - Mouton (J.D.)-« Les arrêts de la Cour européenne... », article cité, pp.407-408. En effet, l'idée de considérer le droit comme un discours s'explique à un double niveau : 1-elle rend compte de ce que toute norme juridique passe par une énonciation linguistique et en tant que telle, est un événement de discours, c'est-à-dire un acte d'un locuteur à un interlocuteur qui vise à un certain effet ; 2- Elle signifie que toute énonciation juridique met en œuvre un discours qui pour n'être qu'un sous-ensemble de discours manifestés dans une langue naturelle ; elle recèle cependant une spécificité suffisante pour pouvoir être considérée comme un domaine sémiotique particulier.

discours juridique possède ainsi une organisation et implique une connotation particulière.

Les propriétés du discours juridique nous permettent de saisir la portée performative de la nouvelle appellation de l'Etat.

- Le discours constitutionnel constitue la parole autorisée en ce sens que celle-ci est émise par une instance légitime. Ce qui atteste de la valeur normative de son émission.
- Ensuite, le discours juridique s'impose comme "parole vraie" qui emporte conviction et suscite l'adhésion à ce qu'elle énonce. En effet, la fonction idéologique du droit est de construire par ses propres énoncés l'illusion de dire vrai et l'univers de la réalité. C'est ce que formule Danielle Loschak lorsqu'elle appréhende les rapports entre le droit et le discours du pouvoir : « *La réalité légale se donne pour la réalité naturelle, l'ordre juridique pour l'ordre naturel. Et cet effet de naturalisation assure la crédibilité des énoncés juridiques en assurant leur adéquation au réel, adéquation illusoire en fait, puisque ce réel n'est jamais que le réel informé par le langage, les notions, les normes de droit, appréhendé à travers le prisme déformant du discours juridique* »⁶⁰⁵.

Evidemment, si l'on considère la réaction des leaders anglophones par rapport à cette mutation nominale de l'Etat - considérée comme une « *dilapidation de leur identité politique* »⁶⁰⁶ - , on peut s'accorder avec Loschak sur le fait d'une "adéquation illusoire" de cette entreprise avec la réalité. En fin, le discours constitutionnel est une "parole efficace" ; parce que acte illocutoire, il provoque l'adhésion à la réalité qu'elle met en scène ; il rallie ceux à qui il s'adresse à la réalité ainsi produite ; cette formidable performance n'est bien entendu que le reflet de son caractère obligatoire et normatif. Le droit est par

⁶⁰⁵ - Loschak (D.)- « Le droit, discours du pouvoir » ; mélanges Léo Hamon, Paris, Economica, 1982, p.439.

⁶⁰⁶ - Nkoum-Me-Ntseny- « *Question anglophone, libéralisation et crise de l'Etat-nation* »- in La révolution passive au Cameroun, Dakar, CODESRIA, 1999 p.157-229. Lire Dikson Eyoh, "Conflicting narratives on anglophones protest and the politics of identity" *Journal of contemporary african studies*, 162, 1998, p.248-276 ; Victor Julius Ngoh "The Origine of the marginalisation of former southern Cameroons, 1961-1966: An historical analysis," *Journal of third world studies*, vol.XIII, n°1, 1999. p.165-185.

conséquent « le terrain d'élection du performatif »⁶⁰⁷ ; il relève du devoir être et non de l'être.

En forçant le passage de la "République unie" pour la "République du Cameroun", le discours constitutionnel qualifie une réalité sociologique préexistante (l'unité nationale), qu'il faut recomposer et raffermir. Ainsi le devoir être devient l'être. Autrement dit, le discours constitutionnel par le simple fait de son énonciation produirait la réalité juridique nationale ; la loi constitutionnelle du 4 février 1984 s'appréhende comme un acte de perfection de la nation juridique. Par inférence, elle vient donner du corps à la première disposition du préambule de la constitution : « *Le peuple camerounais... profondément conscient de la nécessité impérieuse de parfaire son unité, proclame solennellement qu'il constitue une seule et même nation, engagée dans le même destin et affirme sa volonté inébranlable de construire la patrie camerounaise sur la base de l'idéal de fraternité, de justice et de progrès* ». C'est ce caractère transcendant du droit qui conforte la conviction de Bourdieu sur le caractère mystérieux de la règle de droit : « *Le droit le plus rigoureusement rationalisé n'est jamais qu'un acte de magie sociale qui réussit* »⁶⁰⁸

L'appellation « *République du Cameroun* », reconstruit un réel extralinguistique et réduit ses aspérités en vue de la réalisation de l'effet recherché, c'est-à-dire, pour paraphraser John Austin, de la "félicité" de l'énonciation performative.

Il faudrait enfin souligner que la révision du 4 février 1984 intervient dans un contexte où le Président Biya tire sa légitimité de la confrontation avec son prédécesseur⁶⁰⁹. Il pouvait de ce fait décider de prendre quelques libertés avec le

⁶⁰⁷ - Pierre-Caps(J.)- Nations et peuples dans les constitutions modernes, Presses universitaires de Nancy (non daté). P.356. Dans le droit international, on note une telle inclinaison surtout en droit international public, voir à ce sujet, (David(E) « Le performatif dans l'énonciation et le fondement du droit international » In Mélanges Charles Chaumont, Paris, Pédone, 1984, p.241-261.

⁶⁰⁸ - Bourdieu (P.)- Ce que parler veut dire, op. cit., p.20.

⁶⁰⁹ - Sindjoun (L.)- Le Président de la République du Cameroun, article cité, pp.13-33.

droit. L'ordre politique et l'ordre social se conjuguèrent dans une certaine mesure pour aménager les conditions de production de la norme juridique. Bourdieu rappelle encore que l'efficacité d'un discours tient aux conditions de sa production, qui favorisent ou limitent la liberté du décideur⁶¹⁰.

La mutation nominale de l'Etat, qui va dans le sens du raffermissement centripète de l'Etat et de son unité juridique, est renforcée par une mise en scène constitutionnelle du Président de la République comme épice de centre d'un système coextensif à la société.

B- LA MISE EN SCENE CONSTITUTIONNELLE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE COMME EPICENTRE COEXTENSIF A LA NATION : ELAGAGE CONSTITUTIONNEL DU BICEPHALISME ET AFFIRMATION DE SOI.

La constitution est une enceinte de construction d'un « *Charisme de fonction* »⁶¹¹. Le charisme « personnel privé » qu'on attribue volontiers à l'ancien Président Ahidjo relève dans une certaine mesure du "charisme d'institution", même si on peut l'auréoler du privilège héroïque de « père de la nation ». Les institutions politiques autorisent ceux qui s'en réclament à se livrer légitimement à des pratiques « *sans encourir le risque d'être accusés d'imposture ou d'arbitraire* » écrit François Bastien⁶¹².

L'enjeu pour le Président Biya c'est effectivement la construction institutionnelle de son charisme rendue urgente par la conjoncture critique d'une

⁶¹⁰ « Il n'y a pas de science du discours considéré en lui-même ; les propriétés formelles des œuvres ne livrent leur sens que si on les rapporte d'une part aux conditions sociales de leur production. C'est-à-dire aux positions qu'occupent leurs auteurs dans le champ de production et d'autre part, au marché pour lequel elles ont été produites (et qui peut n'être autre que le champ de production lui-même) et aussi, le cas échéant aux marchés successifs sur lesquels elles ont été reçues » (Bourdieu (P.), op. cit. p.165).

⁶¹¹ - Seguy (J.)- « Charisme, sacerdoce, fondation : autour de L.M. Monfort », social compass, 29(1), 1982, p.7. Max Weber fonde le charisme uniquement sur l'exceptionnalité du leader, sur ses qualités quasi-divines. Or l'hypothèse d'une routinisation du charisme est pertinente ; car la fonction peut conférer en aval un charisme d'institution (Max Weber, Economie et Société, Paris, Plon, 1971, p.275.)

⁶¹²- Bastien (F.)- « Le Président, pontife constitutionnel : Charisme d'institution et construction juridique du poste » in Bernard Lacroix et Jacques Lagroye (sous la direction de...), le Président de la République : usages et genèse d'une institution, op. cit. p.305.

succession automatique mais encombrante. La présence de son prédécesseur sur la scène politique nationale après sa démission et sa propension à régenter souterrainement le système, faisaient du président Biya un « empereur sans sceptre ». Le rôle de Monsieur Ahidjo dans la genèse de l'Etat Camerounais fortement marquée de sa personne, lui a fait croire en ses qualités exceptionnelles, et on peut dire de son régime ce que Jacques Fauvet a dit de la vie de la Ve République française : « *C'était un homme, ou si l'on veut, un homme-constitution* »⁶¹³.

Cette posture hégémonique rendait impossible l'affirmation de la personnalité de son successeur ; difficulté qu'il ne pouvait valablement surmonter que par un usage politique de la constitution, *Norma normarum* ; il est question d'une réactivation de la fonction politique de la constitution qui, dans son essence, tend à faire de la loi fondamentale le « *tabernacle du corps mystique qu'elle institue, en même temps que le dépositaire du caractère sacré qu'elle délègue aux organes qui incarnent celui-ci* »⁶¹⁴.

Le paradoxe est qu'il est tenu de se référer au répertoire des représentations et des significations de l'ordre ancien. C'est dire qu'il se servira des provisions constitutionnelles et de l'appareil bureaucratique mis en place par son prédécesseur pour s'abstraire de toute sujétion. C'est la nature nécessairement ambivalente de tout acte d'inauguration et de constitution, qui s'emploie à opérer une césure avec l'ordre ancien en sacrifiant dans une mesure variable, à la continuité du pouvoir⁶¹⁵. La mise en scène constitutionnelle du Président de la République comme centre de gravité de la nation, va s'opérer à travers la réaffirmation de la suprématie de l'Etat sur le parti, la déconstitutionnalisation du « dauphinat » automatique, le brouillage des préséances étatiques et la manipulation inhibitoire du pluralisme politique.

⁶¹³ - Fauvet (J.)- « *L'avenir de la cinquième République : Faut-il élire le Président de la République au suffrage universel ?* », Le monde, 2 janvier 1962.

⁶¹⁴ - Lacroix (B.)- « Les fonctions politiques des constitutions : Bilan et perspective » in Jean Louis Seurin (dir.), *Le constitutionnalisme aujourd'hui*, Paris, Economica, 1984, p.199.

⁶¹⁵ - Bastien (F.)-« *Le président, pontife constitutionnel...* », op. cit. p.320.

1- Réaffirmation de la suprématie de l'Etat sur le parti

La propension à l' « assomption du sujet »⁶¹⁶ est une tendance lourde qui s'affiche presque pesamment dans le comportement du personnel dirigeant. Elle est liée aux exigences institutionnelles et taraude de façon permanente tout détenteur d'une parcelle d'autorité.

Le bicéphalisme qui naît de la succession constitutionnelle était une situation inédite : « *Le problème ne s'était pas posé puisque mon prédécesseur cumulait les fonctions de président de la république et celles du président du parti...* »⁶¹⁷, précise le Président Biya.

La réaffirmation de la suprématie de l'Etat sur le parti s'opérera à travers une proximité et une fidélité artificielle à la constitution. C'est une logique d'opposition entre les règles juridiques et les règles pragmatiques⁶¹⁸. Comme nous l'avons évoqué en étudiant la gestion de la crise successorale, il y a eu au départ des transactions collusives entre les deux protagonistes⁶¹⁹ caractérisées par un marquage réciproque.

A l'argument de son prédécesseur-qui fait valoir que le « *parti définit les grandes orientations de la politique que le gouvernement doit mettre en œuvre* »-, il oppose l'argument juridique : « *Aujourd'hui je dois dire en ce qui concerne la constitution qui...est la règle la plus élevée, il est dit que c'est le président de la République qui définit la politique de la nation. La même constitution dispose que les partis politiques concourent à l'expression du suffrage universel...* »⁶²⁰ ; cette argumentation du reste pertinente, ne pouvait prospérer que s'il s'appropriait l'appareil idéologique qu'est le parti, et s'il

⁶¹⁶ - Braud (Ph.)- «La réactivation du mythe présidentiel » op. cit. p.380.

⁶¹⁷ - Cameroon Tribune, n° 2703, 18 juin 1983.

⁶¹⁸ - Voir Bailey (F.G.)- Les règles du jeu politique, Paris, PUF, 1972.

⁶¹⁹ - Par exemple le Président Biya a assez facilement «gover» cette déclaration de son prédécesseur, faite lors de la réunion du bureau politique le 11 décembre 1982 : « *Monsieur le Président de la République Vice-Président du comité central, chargé de veiller à la bonne tenue de ces assises, a pu le faire d'heureuse manière et m'en a rendu compte* ». Le Président Biya lui même ne manquant pas de rendre un vibrant hommage à son prédécesseur considéré comme le «père de la nation».

⁶²⁰ - Cameroon Tribune, n°2703, 18 juin 1983.

attestait de l'origine populaire de son pouvoir. Cette opération ne pouvant réussir qu'à travers le bannissement de son prédécesseur .

Dans cette perspective de l'affirmation constitutionnelle du Président de la République, il est impératif de transformer la représentation des institutions et des acteurs habilités à en parler. Il va passer par la constitution pour donner un sens à l'ordre politique en se réservant le monopole d'orientation de sens.

La première révision constitutionnelle a trait à la quête de l'onction populaire. La loi constitutionnelle révèle la dimension "quasi-divine" que prend la désignation d'un Président de la République⁶²¹. Elle permet au premier ministre devenu président de la République d'organiser s'il juge nécessaire, des élections présidentielles anticipées. Une élection présidentielle est donc convoquée le 14 janvier 1984. C'était en réalité une stratégie de capitalisation des "exigences fantasmatiques" de l'électorat⁶²² ; une sorte de représentation théâtrale quasi-antique avec ses divinités fonctionnelles, attestée par les résultats plébiscitaires(99,98%) : c'est le pouvoir comme représentation⁶²³.

Cette légitimation "populaire" du pouvoir est éminemment significative. Elle produit un "effet de croyance"⁶²⁴ qui se matérialisera dans la hantise du Président Biya à effacer la tâche indélébile d'une succession quasi-monarchique qui le liait indéfectiblement à son prédécesseur. C'est une des modalités de construction parricide du "charisme d'institution" par parricide.

L'érosion populaire de l'assise politique de Monsieur Ahidjo, allait de pair avec la conquête de l'appareil idéologique. Dans un contexte monolithique, le parti politique est toujours et raisonnablement un parti présidentiel. L'absence d'une telle consubstantialité fragilise le leadership présidentiel et en fait un

⁶²¹ - Braud (Ph.)- « Elire un président ou honorer les dieux ? » in Pouvoirs, 14, 1980, P.45-62(pagination électronique)

⁶²² -Braud (Ph.)-Le suffrage universel contre la démocratie, Paris, PUF, 1980.

⁶²³ -Landowski (E.)- L'opinion publique et ses porte-parole, Actes sémiotiques 1980, documents, II, 12.

⁶²⁴ - Sur le vote comme représentation rituelle : voir, Bon (F.)- Qu'est-ce qu'un vote ? H. Histoire, 1979, n°, juin, pp.105-121 ; Bourdieu (P.)- La représentation politique, Eléments pour une théorie du champ politique, actes de recherches in sciences sociales, 1981, 36-37, Fév - Mars, p.3-24 ; Veyne (D)- Le pain et le cirque (1976) ; Milbrath (L.W), political participation , Chicago, Rand Menally, 1965.

« *empereur sans sceptre* ». la conquête partisane constitue donc un enjeu déterminant dans la définition du "charisme de fonction".

Cette opération reconquête s'ordonnera autour de la chausse-trappe logique et du coup de force.

Lorsque le Président Biya déclare au plus fort de la tourmente que « ...*la (même) constitution dispose que les partis politiques concourent à l'expression du suffrage...* », il se dissimule derrière l'article 3 de la constitution du 2 juin 1972 pour faire valoir des prétentions politiques. Cette fidélité circonstancielle à la loi fondamentale, « *ne traduit pas absolument un souci légaliste* »⁶²⁵. C'est le brandissement de l' "arme fatale" pour instruire son adversaire à l'idée qu'il (Biya) pourrait créer son propre parti et entrer ainsi en concurrence avec l'UNC (d'Ahmadou Ahidjo) ; hypothèse à l'évidence peu prospère infirmée en septembre 1983 par son élection à la tête de l'UNC.

La logique formelle est sacrifiée ici au profit de la formulation d'un machiavélisme retors : affirmer la constitutionnalité du pluralisme et considérer l'UNC comme « *un instrument irremplaçable des efforts de construction nationale axée sur l'unité, la participation de tous, l'équilibre et la justice* »⁶²⁶, est une énorme aporie qui a parasité la constitution de 1996 jusqu'à l'avènement du pluralisme.

En tout état de cause, le Président Biya ne pouvait contrer l'opération de remise en scelle de son prédécesseur qu'en fonction du type d'héritage, de mœurs et d'habitudes politiques découlant des arrangements institutionnels antérieurs.

Somme toute , le recours à la constitution pour réaffirmer la suprématie de l'Etat sur le parti, malgré sa pertinence juridique évidente, exerce en aval une

⁶²⁵ - Sindjoun (L.)- Le Président de la République. Op. cit., p.36 ; même s'il y voit - en raison de ses connivences avec le pouvoir-, une sollicitude constante du Président de la République au respect de la loi fondamentale(J. Owona, La querelle de l'Etat et du parti , Ed. ESSTIC, 1983, de L'UNC) .

⁶²⁶- Paul Biya, congrès extraordinaire du 14 septembre 1983.

fonction latente dans l'entreprise de conquête du parti, appendice naturel de l'Etat monolithique.

La mise en scène constitutionnelle du Président de la République s'accomplit également à travers un assujettissement du champ dirigeant.

2- La déconstitutionnalisation du "dauphinat" automatique et l'"assomption du sujet".

Les hommes politiques ont la propension d'exprimer leur réticence au choix de leur successeur dans des métaphores naturalisantes : sur la question du dauphin officiel, Georges Pompidou ne s'embarrassait de déclarer : « *nous n'avons pas encore le système romain des Antonins...Le jour où il a désigné son fils, cela a mal tourné* » ; Houphouët Boigny quant à lui évoquait la tradition Baoulé pour justifier cet énigme⁶²⁷ ; le général de Gaulle, s'irritait à s'entendre évoquer l'instauration d'une Vice-présidence de la République : « *un vice-président ? un vice ? ma veuve alors !* »

Le Président Ahidjo s'était exposé au drame du "Roi Lear" qu'évoque William Shakespeare⁶²⁸. La désignation d'un successeur est une procédure monarchique de dévolution du pouvoir que le chef de l'Etat avait forcée en violation de la constitution⁶²⁹.

Une fois de plus, la révision constitutionnelle du 25 janvier 1984 ne traduit aucunement le souci républicain du constituant⁶³⁰ ; elle entre dans une structure de jeu de sauvegarde juridique de l'institution présidentielle. Ce d'autant plus

⁶²⁷ - C'est au plus fort de la contestation politique que le Président Houphouët Boigny trouve cette parade monarchique pour justifier (dans une république) ses préférences.

⁶²⁸ -Le "Roi Lear" est une œuvre de Shakespeare qui met en scène le parricide qui guette tout système de dauphinat.

⁶²⁹ - Article 2 de la constitution du 2 juin 1972 : Les autorités étatiques devaient tenir leurs pouvoirs du suffrage universel.

⁶³⁰ - L'exposé des motifs du projet de loi insistait sur le souci « *de réconcilier les nécessités de la légitimation démocratique inhérente à l'Etat républicain* »- Voir Kamto Maurice pour un développement doctrinal (« *Le dauphin constitutionnel dans les régimes politiques Africains* », Recueil Pénant, n°781-782, 1983, pp.256-282.

que le Président Ahidjo avait aménagé aux côtés de son successeur des "héritiers politiques" de substitution jouant le rôle d'agents d'exécution⁶³¹.

Ce dispositif de patronage justifiait les quelques coudées franches que s'octroyait son premier ministre Bouba Bello Maïgari. Sa connivence et sa fidélité avec l'ancien Président étaient avérées. Il déclarait par exemple pour marquer cette fidélité : *“Le Président Ahidjo m’a dit que, malgré l’insistance du comité central à le voir demeurer à la tête du parti, il passerait définitivement la main , le temps d’assurer au sein du parti une remise en ordre qui permette au Président Biya de prendre les choses en main sans rencontrer des difficultés. Aussi, vouloir faire apparaître le Président Ahidjo aujourd’hui comme quelqu’un qui s’accroche au parti pour conserver la réalité du pouvoir ou pour revenir au pouvoir, c’est me bousculer de façon inacceptable dans mes convictions sur la sincérité et le sens élevé de l’Etat de cet homme qui, de ce fait, garde mon estime et ma considération ; et malheureusement, beaucoup se comportent comme s’il n’avait plus droit à quelque égard...”*⁶³². A l'évidence, l'ancien Président lui portait un respect qu'il lui rendait plutôt bien.

Le Président Biya était dans l'entre-deux : un premier ministre qui prend quelque liberté, convaincu de ce qu'il tient son poste de sa fidélité à l'endroit de l'ancien Chef de l'Etat ; mais surtout un Président national du parti qui "définit les orientations et les grandes options" que le Chef de l'Etat est appelé à mettre en œuvre. Par cette disposition des choses, l'exécutif n'est plus seulement dualiste. C'est un "tricéphalisme" de l'exécutif qui n'a malheureusement pas attiré l'attention du juriste, dans la mesure où il n'en saisissait que l'écume d'un duel spectaculaire entre le Chef de l'Etat et son prédécesseur⁶³³. La conquête du

⁶³¹ - L' « agence d'exécution » est appréhendée ici dans sa fonction stratégique, c'est qu'entre le coup et le résultat s'interpose l'écran d'une « agence d'exécution » qui réalise un coup médiatisé (Goffman (E.)- Strategic interaction, oxford, Basil Blackwell, 1970, p.115.

⁶³² Henri Bandolo, entretien du Premier Ministre Bouba Bello avec Henri Bandolo le 21 août 1983.

⁶³³ Owona (J.)- “La querelle de l’Etat et du parti” in le renouveau camerounais, Yaoundé, Editions ESSTIC 1983 ; Kamto (M.)- “Le dauphin constitutionnel dans les régimes politiques africains : Le cas du Cameroun et du Sénégal”, Recueil Penant, n°781-782, 1983, pp. 256-282.

parti et la révision constitutionnelle du 25 janvier 1984 élaguent les dernières branches encombrantes de l'arbre du pouvoir.

En faisant le vide autour de lui, le Président Biya dépouillait les membres de l'exécutif de toute onction présidentielle par cooptation en aménageant une bifurcation parlementaire : « *En cas de vacance de la Présidence de la République pour cause de décès, de démission ou d'empêchement définitif constaté par la Cour suprême, les pouvoirs du Président de la République sont exercés de plein droit jusqu'à l'élection du nouveau Président, par le Président de l'Assemblée nationale* » .

Le président de la République par intérim, est rigoureusement encadré par l'obligation de ne modifier ni la constitution, ni la composition du gouvernement. Il ne peut recourir au référendum, il ne peut être candidat à l'élection pour la Présidence de la République. Le scrutin pour l'élection du nouveau Président de la République doit impérativement avoir lieu vingt jours au moins et quarante jours au plus après l'ouverture de la vacance⁶³⁴.

N'est réservée aux membres de l'exécutif qu'une délégation expresse qui permet au premier ministre ou, en cas d'empêchement de ce dernier à un autre membre du gouvernement d'assurer les fonctions du Président de la République en cas d'empêchement temporaire de ce dernier. Il s'agit - comme on peut le constater - , d'une "côte bien taillée" qui organise l'assomption du "sujet" présidentiel. Il exclut ainsi du champ de l'exécutif toute compétition. Le président Biya était certainement convaincu - ayant lui-même victorieusement vécu l'expérience - de ce que "la loyauté d'un vassal, ou le sens du service public n'interdisent pas les accidents de parcours"⁶³⁵. IL attendait de son premier ministre loyauté et dévouement ; ce dernier par ses transactions collusives avec

⁶³⁴ - Article 7 de la constitution du 2 juin 1972.

⁶³⁵ - Dominique (R.) « La présidence au gré des configurations : les usages de la conjoncture politique » in Bernard Lacroix et Jacques Lagroye (sous la Dir...), op. cit., p.218.

Monsieur Ahidjo, a plutôt aménagé les conditions d'une dyarchie qui s'est très vite muée en arène⁶³⁶.

Le complot du 22 août 1983 et le coup d'Etat manqué du 6 avril 1984 ont depuis lors légitimé des arrangements institutionnels qui n'envisageaient en réalité l'alternance que dans l'hypothèse post - mortem⁶³⁷.

Le travail médiatique de fabrication d'un dauphin a ployé sous l'arme et la vigilance décrétales d'un président de la République qui ne cède pas toujours au charme du loyalisme et du dévouement excessif. La désignation de monsieur Sadou Hayatou au poste de Premier Ministre en avril 1991 a ainsi suscité une lecture spontanéiste des événements faisant de lui le dauphin probable en raison d'un rétablissement de l'axe Nord / Sud rompu après le coup d'Etat du 6 avril 1984. Ascension qui n'aura duré qu'un an, la conjoncture ayant dicté un appel de pied vers le Nord-ouest anglophone bastion de la contestation politique. Premier Ministre-Chef du gouvernement de 1992 à 1996, Achidi Achu (anglophone du Nord-ouest) a été remplacé en septembre 1996 par un autre anglophone du Sud-ouest.

C'est ce brouillage géopolitique et ce musellement des prétendants à la magistrature suprême qui entretiennent le "divin" mystère de la fonction présidentielle. Il s'agit pour le Président de la République "de devenir ce qu'il est", c'est-à-dire selon Bourdieu, de réaliser la « *magie performative de tous les actes d'institution* »⁶³⁸. Cette construction du « charisme d'institution » fait dire du Président Biya ce que le Doyen Vedel disait du général de Gaulle lorsque s'annonçait sa succession : « *La question est de savoir qui en dehors du Général*

⁶³⁶ - Bailey (F.G.)- Les règles du jeu politique op. cit. p.78 et 103.

⁶³⁷ -La longévité politique du Président Biya et le dispositif de patronage de l'agenda politique et des échéances électorales confirment mutatis mutandis cette hypothèse. La gestion patrimonialiste et clientéliste est si pesante qu'elle annihile toute hypothèse d'alternance compétitive. Quasiment, toute ascension sociale suppose et exige du prétendant la capacité de clientéliser sa base dans le cadre d'une "économie d'affection" ; c'est dans une large mesure la situation du Cameroun où les notions de corruption, d'abus de pouvoir, ne sauraient avoir grand sens dans l'imaginaire collectif. Dans un tel contexte, l'opposition ne dispose pas d'une expertise rodée pour engranger du soutien (voir à titre théorique Patrick Chabal et Jean Pascal Daloz : L'Afrique est partie : Du désordre comme instrument politique, Paris Economica, 1999).

⁶³⁸ Bourdieu (P.), « Les rites comme centre d'institution », actes de recherche en sciences sociales, 43, 1982, p.61.

de Gaulle pourrait le jour venu, tenir ce rôle exceptionnel, tellement exceptionnel qu'on se demande s'il peut même exister...Le destin hors série du Général de Gaulle risque de ne pas se renouveler avec un autre homme »⁶³⁹ ; même si le rapprochement est grossier, il traduit à tout le moins les propensions pranoïaques de la plupart des dirigeants africains.

Les constitutions africaines tendent ainsi à enrichir la palette des interventions présidentielles en matière constitutionnelle. Les chefs d'Etat en usent généralement avec la semi-conscience des enjeux qui vont dans le sens de l'identification nationale de leur fonction : non seulement, il est élu au suffrage universel direct et secret, il représente l'Etat dans tous les actes de la vie publique, sa responsabilité est unique dans les conjonctures politiques les plus critiques : *« il peut lorsque les circonstances l'exigent, proclamer par décret l'Etat d'urgence qui lui confère des pouvoirs spéciaux dans les conditions fixées par la loi »*. De même, *« en cas de péril grave menaçant l'intégrité du territoire, la vie, l'indépendance ou les institutions de la nation, il peut proclamer par décret l'Etat d'exception et prendre toutes mesures qu'il juge nécessaires »*

L'article 5 de la constitution 640 du 18 janvier 1996 réitère-comme si provisions sus-évoquées ne suffisaient pas que : *« Le Président de la République est le Chef de l'Etat élu de la nation toute entière, il incarne l'unité nationale, il définit la politique de la nation, veille au respect de la constitution, assure par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, de la permanence et de la continuité de*

⁶³⁹ Vedel (G.)- Cours de droit constitutionnel et d'institutions politiques, Paris, les cours de droit, 1958-1959, p.767.

⁶⁴⁰ -Dans le débat sur la dénomination de l'opération juridique qui a abouti à l'acte constitutionnel du 18 janvier 1996, on rencontre tous les points de vue. Le débat semble juridiquement clos dès lors qu'on lit l'intitulé du texte (Loi n°96-06 du 18 janvier, 1996, : il s'agirait donc d'une révision, or cette opération est dérivée d'une telle exigence procédurale. La densité du texte de 1996 (69 articles par rapport aux 38 de la constitution du 2 juin 1972) la création de nouvelles institutions (Sénat, Haute cour de justice, Conseil constitutionnel etc.) montrent qu'il s'agit d'un ordre politique nouveau qui juridiquement et politiquement suffisent à mobiliser le pouvoir constituant originaire. Dans ses linéaments, le texte du 18 janvier 1996 est une fraude à la constitution (voir Kamto (M.) « Dynamique constitutionnelle du Cameroun indépendant », Revue juridique africaine, n°1,2,3, 1995, pp.7-49).

l'Etat... ». Il y a une sorte de dictature du mot “nation” par lequel la constitution réalise la construction symbolique de l’institution présidentielle.

Somme toute, si la constitution est « *le tabernacle des corps mystiques* »⁶⁴¹ comme l’affirme Bernard Lacroix, celui qui en est le garant du respect ne peut que légitimement réclamer l’exceptionnalité de son statut.

3- Le brouillage de préséances étatiques et la monopolisation de l’exécutif.

L’usage des préséances et du protocole s’exprime dans la mise en scène rituelle et dans le travail d’institutionnalisation⁶⁴². C’est à la place publique que la politique s’offre en représentation, permettant une lecture sommaire de la hiérarchie de l’Etat. Le protocole et la préséance sont une survivance des pratiques impériales. Quand un Etat adopte un régime républicain, c’est pour mieux poursuivre d’une certaine manière, une ligne de prédominance royale, protocolairement garantie par des usages multiples et des traditions accumulées. Même l’Afrique réputée être le continent de l’informel est très attentive à l’utilisation de toutes les ressources des traditions liées à la forme extérieure de l’Etat qu’elles soient locales ou héritées des colonisateurs⁶⁴³ ;

En balayant tout ‘héritier’ constitutionnel présomptif le président Biya créait ainsi les conditions de la mise en majesté de son pouvoir ; sans *primus inter pares*, il ramenait l’exécutif dans son horizontalité en éliminant toute hiérarchie formelle entre les membres du gouvernement⁶⁴⁴. Il détient désormais

⁶⁴¹- Monclaire(S)- “L’usage du protocole : mise en scène rituelle et travail d’institutionnalisation” in B. Lacroix et J. Lagroye (sous la direction de), op. cit., p.141 ; voir également Séries (J.)- Le protocole et les usages, Paris, PUF, 1967).

⁶⁴²- Gaulme (F.)- « Jeux du présent, héritage du passé : Essai sur le protocole présidentiel dans les relations franco-africaines » In cahier H et A, Afrique autour du politique, n°2, 2002, p.57. Sur son aspect historique, voir Anthony Giddens-la constitution de la société, Paris, PUF, 1987 ; Bourdieu (P.)- « Les rites comme centre d’institution », Actes de la recherche en sciences sociales, 43, 1982, p.61.

⁶⁴³- Bien entendu, il existait des ministres d’Etat, des ministres, des secrétaires d’Etat, mais tenus en orbite proche par le Président de la République ; personne n’osait s’octroyer des coudées franches et se prévaloir de l’estime particulier du Chef de l’Etat.

⁶⁴⁴ -Le champ dirigeant est un champ de compétition qu’aucune dictature ne saurait annihiler. Cette compétition permet d’ailleurs au Président de la République de contrôler les fidélités et les allégeances.

le pouvoir exclusif de définir et d'imposer les symboles distinctifs aptes à qualifier son poste.

Cette mise à niveau horizontale de l'équipe gouvernementale- qui se révèle dans les conjonctures critiques d'affirmation de l'autorité présidentielle-instruit les membres de l'exécutif sur la puissance de l'arme décrétole et renforce leur dépendance patrimoniale vis-à-vis du Chef de l'Etat. Il crée le spectacle de l'allégeance et de la subordination collectives.

Une telle posture est éminemment présidentialiste, et ne laisse aucune interstice de liberté d'action aux membres du gouvernement qui répondent uniquement de leurs actes devant le Président de la République. La palette des interventions présidentielles est foisonnante : Il définit la politique de la nation, nomme aux emplois civils et militaires, détient le pouvoir réglementaire, est chef suprême des armées etc.

Toutefois, dans la structure horizontale de l'exécutif ainsi mise en place, on peut lire des hiérarchies informelles repérables à travers l'importance des attributions concédées par les textes à chaque structure de l'Etat⁶⁴⁵.

C'est sur cette base que s'est édifiée la position exceptionnelle du secrétariat général de la Présidence de la République ; structure conçue dans une perspective technocratique, elle a acquis une position de surplomb que la presse nationale a contribué à renforcer. En effet, le secrétariat général de la présidence est chargé d'instruire :

- les affaires dont le Chef de l'Etat est saisi ;
- de présenter à la signature du Chef de l'Etat les projets de texte de tout genre ;.
- d'assurer la mise en forme des projets de loi à soumettre à l'Assemblée nationale ou au conseil économique et social, l'enregistrement des actes

⁶⁴⁵ - Il en est ainsi de : Abouem A. Tchoyi David, Ferdinand Léopold Oyono, Jean Nkueté, Paul Tessa, Akame Mfoumou Edouard, Sadou Hayatou, Joseph Owona.

signés par le Chef de l'Etat, la publication au journal officiel de tous les actes du gouvernement ;

- il est implicitement habilité à suivre l'exécution des décisions prises par le Chef de l'Etat, à assurer les liaisons entre les différentes institutions et participe au conseil ministériel.

Les personnalités qui ont marqué ce poste l'ont été tantôt en raison de leur charisme, tantôt pour leurs aptitudes technocratiques. Remarquons que le décret n°86/1400 du 21 novembre 1986 a tenté une latéralisation avortée de l'entourage présidentiel en créant simultanément un cabinet privé, un cabinet du président de la République et un secrétariat général du gouvernement. La perspective conflictuelle qu'augurait une telle réforme a abouti à la suppression du cabinet du Président de la République et à un accroissement des pouvoirs des différents chefs des départements par le décret n°88/772 du 16 mai 1988.

Monsieur Sadou Daoudou qui occupe le poste jusqu'au 18 janvier 1983 était à la fois ministre d'Etat en raison des concessions de politesse que le Président Biya devait à son prédécesseur : Il est remplacé par Monsieur Joseph Zambo le 18 juin 1983 dans un contexte d'intensification de la crise avec l'ancien Président de la République.

Dans une perspective d'"horizontalisation" de l'équipe gouvernementale il est attribué à ce dernier le rang et les prérogatives de Ministre. Les secrétaires généraux qui s'y sont succédés ont gardé ce rang jusqu'en 1990⁶⁴⁶. Mais en raison de la proximité de cette structure du Président de la République, le secrétaire général entretenait avec succès l'illusion de numéro deux (2) du régime.

C'est surtout avec les professeurs Joseph Owona et Edzoa Titus que ce rôle est devenu proéminent. Professeurs d'université et doués d'une très grande influence ethno-régionale, ils assuraient une sorte de régence sur les

⁶⁴⁶ - Notamment Abouen à Tchoyi, F.Leopold, Jean Nkuété, Paul Tessa, Akame Mfoumou, Sadou Daoudou, Joseph Owona.

départements ministériels et tous les services rattachés à la présidence de la République. Cette ascension était favorisée par une raréfaction de la parole présidentielle⁶⁴⁷ et une certaine réserve observée par le Chef de l'Etat dans la conjoncture hystérique qui a caractérisé l'avènement du pluralisme.

Toutefois, une telle position de surplomb tolérée par le Président de la République ne signifiait aucunement préférence pour le titulaire du poste. La précarité et la révocabilité notables de ce poste trahissent la fragilité de son titulaire. Elles rappellent au secrétaire général- même le plus puissant-, que la Roche Tarpéienne est très proche du capitole. Le sort réservé à Jean Nkuété, Paul Tessa, Joseph Zambo, Edzoa Titus atteste d'un brouillage stratégique de la préséance qui réalise une monopolisation de l'exécutif au profit du Président de la République.

L'intérim du Président de l'Assemblée nationale paraissait plus commode et moins nocif que le système de "dauphinat". Ce faisant, il a homogénéisé l'exécutif sous son autorité, en facilitant le contrôle des fidélités et des allégeances.

L'aménagement constitutionnel d'une fonction présidentielle sans second constitue une modalité de théâtralisation du président. Cette monopolisation de l'exécutif correspond à sa « monocéphalisation » ; c'est-à-dire le "fait de détenir le pouvoir exclusif d'imposition des symboles légitimes aptes à qualifier son poste"⁶⁴⁸. La « subalternisation » des membres du gouvernement magnifie la fonction présidentielle et crée une distinction sociale entre le Président et son entourage en mobilisant les marques du respect. Alors comme le commente Stéphane Monclaire en rapportant les propos de Jean Didier Roisin adjoint au chef du protocole à l'Elysée sous François Mitterrand : « *Se tenir à distance du*

⁶⁴⁷ La rarefaction de la parole du chef est une donnée permanente dans les « les sociétés dites archaïques » étudiées par Pierre Clastres (La société contre l'Etat, Paris, Minuit, 1974, p.133-145).

⁶⁴⁸ Monclaire (S.)- « L'usage du protocole... », op. cit., p. 145, Charles Debbasch souligne les conflits d'attribution qu'engendre la qualité des services de protocole Elysée/Quai d'Orsay. Le problème a été résolu sous Mitterrand toujours dans le sens d'une concentration à l'Elysée du service de protocole (Charles Debbasch, l'Elysée dévoilée, Paris, Albin Michel, 1982, p.65-66).

président, l'appeler par son titre, le vouvoyer et ne jamais le devancer », c'est l'organiser sur la base d'attitudes, des relations signifiantes.⁶⁴⁹

Cette mise en scène prend toute sa réalité dans les cérémonies officielles où le Président est en vedette comme «Président de tous les Camerounais». donc comme "Chef de l'Etat" ; la fonction et la personne n'étant pas séparables dans ce moment d'incarnation⁶⁵⁰, il en tire les profits de l'institution : il passe les troupes en revue, se fait présenter le drapeau de la République et les honneurs militaires. Par ce vedettariat, il surplombe tout l'univers politique en exploitant efficacement les vertus du protocole, cette ressource ancienne⁶⁵¹ mais convoitée qui structure les préséances et les usages pour en faire un « *agent du maintien de l'ordre* ».

La période allant de 1982 à 1990 est également celle d'une manipulation rédhibitoire du pluralisme politique ; l'objectif étant de renforcer l'unicité du pouvoir.

4-La manipulation rédhibitoire du pluralisme

Dans une étude consacrée aux rapports entre la démocratie et le pluralisme culturel, le professeur Sindjoun conclut à l'«alarmisme» qui «menace» de manière constante la réflexion sur la démocratie dans les sociétés plures⁶⁵². Il s'agit d'un ensemble de biais à prépondérance dichotomique : Nation contre ethnie ; individus contre communauté ; communautarisme contre libéralisme ; multiculturalisme contre intégration etc....Ces clichés ne tronquent pas seulement l'analyse scientifique, ils structurent les perceptions des hommes politiques qui considèrent le pluralisme politique comme un facteur d'anarchie

⁶⁴⁹ Monclaire (S.), « L'usage du protocole ... », op cit, p.244.

⁶⁵⁰ - Jouve (P) et Magouli (A.), Mitterand : Portrait total, Paris, carrère, 1986, p. 29.

⁶⁵¹ Le protocole selon R. Barthes crée au delà des préséances à la fois, l'histoire et le parti qu'on y prend (le degré zéro de l'écriture, Paris, le livre de poche, 1965, p.9.)

⁶⁵² Sindjoun (L.)- La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? : Eléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés pluralistes., (Yaoundé, 24 janvier 2000), 28p.

et de désintégration nationale. C'est fort de ces préjugés que le Président Ahidjo stigmatisait le multipartisme qu'il assimilait au tribalisme en 1970.

De conception essentiellement "prophylactique", le parti unique secrète des méthodes de protection, de consolidation et de fortification des positions de pouvoir par la prévention ou tout au moins, la régulation des mouvements de contestation et d'opposition entraînant un changement qualificatif dans la nature du jeu politique⁶⁵³.

Le parti unique est ainsi entendu comme une instance de civilisation des mœurs politiques orientées vers la reconnaissance d'un seul centre d'impulsion politique ; il est un facteur du raffermissement centripète de l'Etat.

Or, dans le contexte camerounais, cet usage du parti unique a été rédhibitoire pour le pluralisme politique, pourtant consacré par la constitution. Le Président Biya a assuré le relais d'une entreprise de monopolisation de la vie politique nationale à l'œuvre depuis 1961 en conférant au parti unique le monopole de l'axiologie légitime.

La manière dont le président a géré cette contradiction entre le droit constitutionnel et la pratique prouve que le "droit ne peut résister à une véritable volonté politique"⁶⁵⁴. Ce qui tend d'ailleurs à montrer la fragilité d'une prétendue autonomie du droit constitutionnel.

Entre 1982 et 1990, le Président de la République n'a invoqué la suprématie de la constitution que dans la mesure où celle-ci pouvait conforter sa position de surplomb. C'est dans un contexte de crise bicéphale d'avril à septembre 1983 qu'il appelle la constitution à la rescousse de son argumentation. L'on comprend cette évocation éminemment stratégique de certaines dispositions de la constitution, lorsque s'est posé le problème de hiérarchie entre le parti et l'Etat : « *Aujourd'hui je dois dire en ce qui concerne la constitution qui est la règle la plus élevée, il est dit que c'est le Président de la République qui définit*

⁶⁵³ Bakary (T.D.)- L'Etat côte d'Ivoire, Université de Laval, Laboratoire d'études administrative et politiques, juin 1992, p. 28

⁶⁵⁴ Charlot (P.) et Lonnet (F). « le titre XIII ou le droit saisi par la politique, op.cit., p.3.

*la politique de la nation, la même constitution dispose que les partis politiques concourent à l'expression du suffrage universel »*⁶⁵⁵. Cette déclaration est faite après qu'il a exprimé sa préférence pour le parti unique en tant que "creuset de l'unité nationale"⁶⁵⁶. C'est toujours dans cette optique que par une opération juridique exceptionnelle il transforme l'UNC (Union Nationale Camerounaise) en RDPC (Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais). C'était l'option sans équivoque pour une continuité monolithique, qui en 1990 viendra invalider la thèse de "l'offre présidentielle de la démocratie"⁶⁵⁷ qui privilégie la dimension héroïque et magnanime de l'action du Président de la République. Même la multiplicité des candidatures au sein du RDPC n'était nullement annonciatrice du pluralisme politique ; elle participait plus d'une stratégie de sélection des loyautés et de contrôle des fidélités, d'où sa fonction "prophylactique". La libéralisation politique serait donc un dérivé normal du processus démocratique à l'intérieur du parti.

Passer subtilement de l'idéologie de la construction nationale à celle de la démocratisation comme mythe fondateur de l'Etat, c'est-à-dire du père de la nation au père de la démocratisation⁶⁵⁸, constitue une aporie grossière au regard de nettes réticences que le pouvoir a opposées à l'offre de la démocratisation. Le multipartisme était ainsi assimilé au "modèle importé" inadapté à la réalité politique camerounaise. L'opposition était qualifiée de "bandes de têtes brûlées" et "de casseurs," de vandales," "des assoiffés du pouvoir." Le discours "organique" s'employait à échafauder l'image d'un régime soustrait de toute pression endogène et exogène et ayant librement décidé de libéraliser la vie politique.

⁶⁵⁵ Cameroon Tribune, N°2703, 18 juin 1983.

⁶⁵⁶ In le message du renouveau, discours et interviews du Président Biya (Novembre 1982-Noembre 1983), Yaoundé, SOPECAM, p.279.

⁶⁵⁷ Pour justifier sa démarche "méthodique" vers le multipartisme, le Président Biya dresse un satisfecit en mettant en avance l'antériorité de son action par rapport à la perestroïka : « Nous avons commencé à libéraliser notre vie politique depuis 1985 avant que le vent de l'Est ne se lève ». « Nous avons commencé par faire le pluralisme au sein du parti (unique), maintenant on va vers le pluralisme dans le pays, dans la cité ? » (Cameroon Tribune n°4683 du dimanche 22 et lundi 23 juillet 1990).

⁶⁵⁸ Sindjoun (L.) – L'Etat ailleurs, op.cit., p.292.

Avec l'instauration du multipartisme, on note une tendance du droit à se laisser saisir par la politique ; il y a un retour en force du politique sur le terrain juridique, quitte à rendre la tâche du juriste bien délicate.

Cette première section nous aura permis de mettre en relief l'importance du droit constitutionnel dans la construction centripète de l'Etat. Une construction qui va de pair avec celle de l'image présidentielle. Puisque la centralité du pouvoir implique l'unicité de son détenteur. Le concept de l'unité de l'Etat assure finalement une sustentation du pouvoir du président de la République considéré comme l'épicentre d'un système coextensif à la société.

L'injection de l'idéologie "sociative" atteint également les interstices des structures infra-étatiques ; notamment les structures électives et les structures - non électives.

En conclusion, notre ambition était de vérifier l'hypothèse de la gestion "idéocratique" du système politique camerounais dans la période allant de 1982 à 1990. Cette construction "idéocratique" repose sur une valorisation excessive de l'unité nationale considérée comme matrice axiologique. Le système idéocratique qui fonctionne autour d'une idéologie et des pratiques discursives du Président Biya, est largement structuré par les agrégats unitaires qui privilégient l'ordre au détriment de la liberté.

L'appropriation présidentielle de cette construction discursive de l'unité est apparue comme une modalité de la construction de la fonction présidentielle comme "centre force". Le balancement plus ou moins inégal dans l'usage des pronoms "Nous et Je" réalise cette "assomption du sujet".

Mais l'inscription du discours dans les fluctuations événementielles, c'est-à-dire dans les conditions de sa production, nous a permis de rompre avec l'illusion étiologique de l'histoire naturelle⁶⁵⁹ qui impose à la dynamique sociale une causalité linéaire.

⁶⁵⁹ Elias (N.), La dynamique de l'occident, op. cit. p.83.

Nous avons ainsi procédé à une dichotomie à valeur purement paradigmatique entre le “temps certain” et le “temps incertain” pour évaluer les contraintes et la liberté qui structurent l’action politique du Président Biya dans la période monolithique, ajoutant ainsi à l’analyse la dimension stratégique de la mobilisation des ressources politiques. Le “temps incertain” est conçu comme le temps de la crise bicéphaliste et des atteintes à la sûreté de l’Etat. Il infère que la latitude d’action de l’homme politique soit considérablement réduite. Le “temps certain” est celui de la sortie de crise et de l’autonomisation de son champ d’action, de l’affirmation du “moi” politique se concrétisant par la reconquête des monopoles militaire, politique et même fiscal.

Enfin, la gestion “idéocratique” du système malgré son ambition totalisante n’a pas pu inhiber la capacité du champ social à produire des logiques propres qui taraudent la rigidité de l’appareil d’Etat.

La traduction juridique de cette construction « baroque » de l’unité nationale constitue l’objet de notre section II.

SECTION II : L’INJECTION JURIDIQUE DE L’IDEE DE L’UNITE DANS LES LIEUX DE DEPLOIEMENT DE L’ ETAT

L’insistance sur l’influence de l’idée de l’unité sur les institutions politiques ne participe pas de la construction d’une théorie de l’ordre politique qui hypostasie l’Etat unitaire. Ce serait s’inscrire dans une tradition intellectuelle qui considère l’Etat unitaire comme le lieu d’absorption des clivages⁶⁶⁰ ; la science politique se muerait insensiblement en une rationalisation de la pensée d’Etat⁶⁶¹.

L’idée est que les structures étatiques modifient l’ordre social à travers les politiques que le pouvoir central élabore ; l’ordre social opère à son tour un travail de ré-appropriation des institutions de l’Etat et d’ “indigénisation” de ses structures. C’est dire que le processus d’intégration politique « *dépasse le*

⁶⁶⁰ Tognong, (D), Mouiche (I), Démocratisation et rivalités ethniques au Cameroun, Yaoundé, Cirepe, 1997.

⁶⁶¹ Lacroix (B). la contribution de Norbert Elias à l’analyse de la construction sociale de l’Etat parlementaire. Rapport présenté au colloque “Etat parlementaire”, Grap/Université de Paris X-Nanterre, 15-16 mai 1997.,p3-4.

volontarisme des dirigeants » pour s'appréhender comme une dynamique composite intégrant tous les acteurs socio-politiques⁶⁶².

Toutefois, le champ temporel sur lequel porte notre analyse (1982-1990) correspond au monolithisme politique triomphant, caractérisé par une gestion inhibitrice du pluralisme politique et par une extrême surveillance de l'expression politique. Dans ce contexte, on ne peut valablement envisager les réactions du social que dans des actions informelles n'ayant pas prise directe sur l'édifice du pouvoir.

Il serait donc scientifiquement peu prospère de procéder à une réification à l'absolu de l'approche socio-politique. Notre ambition est de montrer comment le pouvoir central structure le champ social par l'entremise d'une idéologie supposée unitaire. Il s'agit d'apprécier l'aptitude de l'Etat à assumer le triomphe des valeurs⁶⁶³. De ce fait, nous explorerons les lieux de déploiement de l'Etat, c'est-à-dire les instances électives et les instances non-électives pour évaluer l'action "sociative" des autorités centrales.

PARAGRAPHE I : LA FONCTION "CONSOCIATIVE " DES ORGANES ELECTIFS DE L'ETAT

Les institutions infra-étatiques sont des représentations "miniaturisées" du pouvoir central. Elles reçoivent dans leurs entrailles l'impulsion politique du centre. Les organes électifs dans le cadre de notre étude se rapportent aux assemblées élues exerçant une fonction délibérative au niveau central ou à la périphérie.

⁶⁶² Sindjoun (L). la politique d'affection en Afrique noire : société de parenté, société d'Etat et libéralisation politique au Cameroun ; GRAP, Boston University, 1998, P.18.

⁶⁶³ Lagroye (J). « La légitimation », in Traité de science politique (sous la direction de Jean Leca et M Grawitz), vol 1, Paris, PUF, P.400.

La dynamique de ces institutions s'inscrit dans la logique "sociative" du pouvoir central, c'est-à-dire dans une "construction de l'Etat" se traduisant par la nécessité d'une coalition intégrant une pluralité de composantes sociales⁶⁶⁴.

Ainsi, le parlement en dehors de ses attributions manifestes, exerce une fonction latente de "sociation", rôle dérivé à la fois des lois qui organisent sa mise en place, sa structure, ainsi que son fonctionnement.

Pareillement dans la même logique "sociative", les collectivités périphériques subissent l'attraction centripète d'une tutelle qui discipline leurs velléités autonomistes. Au cœur de cette analyse se trouve l'idée que les institutions ne sont pas de simples variables intervenantes, mais des arènes qui, bien qu'étant des construits, façonnent de manière significative les procès politiques⁶⁶⁵.

La fonction "sociative" des organismes électifs de l'Etat était renforcée par les effets structurants du monolithisme qui imposait au travail parlementaire un rituel unanimiste. Il est à noter que le travail de sociation épouse la formule adaptée d'un "habitus" unitaire à l'œuvre depuis l'indépendance.

A- LE PARLEMENT ET SA FONCTION LATENTE D'INTEGRATION SOCIATIVE

Dans un contexte de monopole politique où les dynamiques sociales ploient sous la pesanteur du monolithisme, n'y a-t-il pas lieu d'ironiser sur le sort des attributions classiques du parlement ? La fonction du parlement Camerounais à partir de 1982 ne peut être valablement appréciée que selon les types

⁶⁶⁴ sur "la construction de l'Etat", voir B.Berman et J. Lonsdale, *Unhappy valley*, Porstmouth, James Currey, 1992. voir également Jean François Bayart, *L'illusion identitaire*, Paris, Fayard, 1996. La construction de l'Etat c'est la création délibérée d'un appareil de contrôle politique. Alors que la formation de l'Etat est un processus historique conflictuel involontaire marqué par les compromis.

(146) C'est la perspective néo-institutionnelle qui renouvelle l'analyse institutionnelle supplantée par le Behaviourisme des années 50 ; dans ce sillage, voir Michael Bratton et Nicolas Van de Walle, *democratic experiments in Africa : Regimes transitions in comparative perspective*, Cambridge, C. University press, 1997, p.41-43.

⁶⁶⁵ C'est la perspective néo-institutionnelle qui renouvelle l'analyse institutionnelle supplantée par le Behaviourisme des années 50 ; dans ce sillage, voir Michael Bratton et Nicolas Van de Walle, *democratic experiments in Africa : Regimes transitions in comparative perspective*, Cambridge, C. university press, 1997, p.41-43.

d'héritages, de normes et des mœurs à prévalence présidentiale mis en place par le président Ahidjo à partir de février 1958 ; puisque obéissant à sa stratégie de construction hégémonique du processus d'« assimilation réciproque des élites »⁶⁶⁶.

Dès lors, était privilégiée la dimension idéologique de l'institution parlementaire au détriment de ses fonctions classiques de contrôle de l'action gouvernementale et de législation. Ainsi, « la prééminence du chef l'Etat sur le pouvoir exécutif et l'appareil administratif n'était nullement équilibrée par le parlement »⁶⁶⁷.

En réalité, le pouvoir législatif est dans ce contexte, "un pouvoir délibérant"⁶⁶⁸ ; Il vaut mieux en effet utiliser cette terminologie du doyen Hauriou pour nommer le parlement camerounais sous le monolithisme. A cet égard, sous le poids du monolithisme et du présidentialisme, de manière invariante, le parlement est moins un législateur qu'un appendice de l'exécutif, mettant en forme juridique la volonté de ce dernier.

La sociogenèse de cette institution nous permettra de saisir la portée de cette dynamique.

1- Le monocaméralisme et la "sociativité" : la construction imaginaire d'un "habitus vivendi"

Le bicaméralisme est considéré par les constitutionnalistes comme relevant de la tradition républicaine⁶⁶⁹ ; les arguments techniques et politiques sont au crédit de cette notion ; il améliore la qualité du travail législatif, assure une meilleure représentativité du corps politique et une mission de modération et de pondération du jeu institutionnel. "le conseil de cinq cents" (c'est-à-dire la

⁶⁶⁶ Bayart (J.F). l'Etat au Cameroun, op.cit., p.228 ; il s'agit de l'assimilation des différents segments de l'élite ; l'Etat post-colonial les associe à ses appareils politiques et économiques même à titre honorifique.

⁶⁶⁷ Bayart (J.F). op.cit; p.159.

⁶⁶⁸ Hauriou (M.) droit constitutionnel, 2^e ed., 1929, p.469. droit constitutionnel et institutions politiques, Monchrétien, 1997. p.639.

⁶⁶⁹ Il arrive très rarement que le parlement monocaméral (Danemark, Grèce, Portugal) ou à l'inverse, tricaméral (en France sous le consulat et sous l'empire).

chambre des élus) sera l'imagination de la République et le conseil des anciens, sa raison, disait Boissy d'Anglas en l'an III.

Peint sous cet aspect, le parlement bicaméral se pose en s'opposant trait pour trait au monocaméralisme .Or, l'acharnement de la seconde chambre à calmer l'impétuosité-en tant que de besoin-,de l'Assemblée élue du suffrage universel direct a fait surgir des suspicions sur sa nature démocratique ; car au nom de l'unité, de la souveraineté nationale, le monocaméralisme devrait s'imposer. « *Défense de déposer un Sénat le long des constitutions* », déclarait Victor Hugo⁶⁷⁰.

Dans le contexte camerounais, l'option pour le monocaméralisme était largement influencée par la volonté affirmée d'assujettir le pouvoir législatif pour le mettre au service de la construction hégémonique de l'Etat. C'est cette logique qui commande presque sans faille l'évolution de l'institution parlementaire : la constitution du 4 Mars 1960 l'a inaugurée, la constitution de septembre 1961 l'a entérinée malgré la forme fédérale de l'Etat, celle du 2 Juin 1972 l'a maintenue jusqu'à la loi du 18 Janvier 1996 portant révision constitutionnelle⁶⁷¹.

Les raisons officielles de cette option tenaient à l'austérité financière et à la quête de l'intégration nationale. On évoquait entre autres arguments, l'existence de quatre (4) assemblées de deux cents membres dont le traitement pouvait s'avérer onéreux. A l'évidence, le fédéralisme devenait synonyme de lourdeur, de lenteur et d'inertie. La révision constitutionnelle du 10 novembre 1969 qui institue le referendum direct viendra affaiblir d'avantage le parlement et liquider le veto de la minorité anglophone: l'assemblée ne se réunit plus de plein droit pendant la durée de l'état d'exception ; sur l'initiative du Président de la République, elle peut décider par une loi de proroger ou d'abréger son mandat ;

⁶⁷⁰ Pourtant le Sénat s'est par la suite montré le fidèle gardien des institutions républicaines et son mode de recrutement le met à l'abri des brusques revirements d'opinion (Pierre Pactet, Institutions politiques et droit constitutionnel , Paris, A. Colin, 2002, p.458).

⁶⁷¹ La loi du 18 janvier 1996 vient restaurer le bicaméralisme avec une chambre basse (Assemblée Nationale) et une chambre haute (le Sénat) (article 14 de la constitution).

elle peut toujours selon la loi de 1969 autoriser le président de la République pendant un délai limité et sur des objets déterminés à prendre des ordonnances ayant force de loi dans le domaine législatif défini par l'article 24 ; ces ordonnances demeuraient en vigueur tant que l'Assemblée n'avait pas refusé de les ratifier.

C'est de ce dispositif institutionnel qu' hérite le "Régime BIYA" en Novembre 1982 ; un parlement monocaméral qui est la résultante à la fois d'une construction pré-coloniale (Assemblées représentative, territoriale et législative du Cameroun) et d'un raffermissement post-colonial (Assemblée fédérale, Assemblée nationale).

Cette institution s'est historiquement constituée par un processus d'assimilation des différents segments élitaires de la société. Par inférence, elle est dans une mesure significative, représentative de la communauté politique. Il semble même que le monocaméralisme est bien plus proche du centralisme jacobin, si l'on s'en tient au principe de l'unité de la souveraineté nationale ; l'existence d'une seconde chambre non élue au suffrage universel direct étant considérée comme une atteinte à la souveraineté nationale incarnée par la chambre des élus du peuple⁶⁷². Le parlement monocaméral est une instance d'intégration même si la part de l'arlésienne dans ce processus est importante. C'est un lieu de "sociation" et de "communalisation"⁶⁷³; elle force la représentation nationale dans une dynamique de "contrainte d'interdépendance"⁶⁷⁴, contrainte renforcée juridiquement par la nullité de tout mandat impératif. Ainsi la cooptation électorale d'un élu l'implique en amont dans un jeu d'interdépendance avec les autres élus et renforce en même temps en aval le sentiment subjectif de ses électeurs d'appartenir à la nation. Cette construction hégémonique de l'Etat à travers les institutions, par addition des

⁶⁷² le Sénat a été mis en cause par la gauche en 1938 après le renversement du cabinet du front populaire de Léon Blum. C'est toujours son illégitimité populaire que la gauche a fait valoir. Les mêmes raisons sont avancées par le général de Gaulle en 1969, lorsqu'il s'efforcera en vain de neutraliser le Sénat.

⁶⁷³ Weber (M). *Economie et Société*, op. cit, P.78.

⁶⁷⁴ Elias (N). *La dynamique de l'occident*, Paris, Calman Levy , 1975. P120.

segments les plus représentatifs explique que le parlement camerounais ait été numériquement dominé de 1947 à 1982 par les autorités traditionnelles⁶⁷⁵ ;c'était une grande "coalition" qui facilitait la "communalisation" subjective de l'Etat. Il fallait pénétrer la société par la stratégie du "maillon le plus fort", c'est-à-dire le chef traditionnel pour miser sur un effet d'entraînement de ses sujets⁶⁷⁶. C'était une tradition dans le Cameroun "anglophone" (sous le fédéralisme de 1961 à 1972) avec le maintien de la "house of chiefs".

Si nous focalisons l'analyse sur la période allant de 1982 à 1990, l'on s'apercevra que la dynamique du parlement camerounais a été fonction des conjonctures critiques liées à la succession constitutionnelle et aux transformations des rapports géopolitiques entre le Nord et le Sud, et entre les communautés anglophone et francophone. La grande coalition sociative (intégration dans l'imaginaire pour ainsi dire) a reposé sur un arrangement institutionnel qui maintenait Monsieur Salomon TANDENG MUNA comme Président de l'Assemblée nationale avec le bénéfice protocolaire de deuxième personnalité de l'Etat et successeur intérimaire du Président de la République après la suppression du poste de premier Ministre en Février 1984 ; il s'agissait en réalité d'une "prédiction créatrice" destinée à asseoir dans la conscience collective l'illusion d'une égalité entre les communautés anglophone et francophone⁶⁷⁷. Au sein de l'Assemblée nationale, le règlement intérieur, les règles du travail parlementaire, la participation aux différentes commissions

⁶⁷⁵ L'Assemblée représentative du Cameroun comptait dans sa législature de 1947-1952 60 notables traditionnels, l'Assemblée territoriale comptait 63 de 1952-1956, l'Assemblée législative du Cameroun en comptait 89 de 1957-1960. l'Assemblée nationale 88 de 1960-1961. l'Assemblée nationale fédérale comptait en moyenne 88 chefs traditionnels de 1960-1973. l'Assemblée nationale de 1973-1982 avait une moyenne de 80 notables (source : livre d'or de l'Assemblée nationale)

⁶⁷⁶ Fogui(J.P.) L'intégration politique au Cameroun, Paris, LGDJ, 1990, P226.

⁶⁷⁷ Nkoum – Me – Ntseny (L.M)- « Question Anglophone, libéralisation et crise de l'Etat nation » in Sindjoun Luc (sous le Direction de..), la révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement, CODERIA, 1999 PP.157-230

concourent à l'apprentissage du métier politique et à la « civilisation des mœurs »⁶⁷⁸ parlementaires.

En son sein , le parlement monocaméral crée des structures de grandes coalitions qui assimilent les segments importants de la société politique. Le bureau de l'Assemblée et les commissions étaient un panachage ethniquement connoté (voir tableau).

Cet "habitus" qui est largement tributaire du "système Ahidjo" n'est pas demeuré figé⁶⁷⁹. C'est dire que l'"imprinting" de ce parlementarisme conservateur ne l'a pas rendu inapte à l'évolution. Le "système BIYA" l'a restructuré avec ses ressources nouvelles et l'a intégré dans de nouvelles propriétés. Ainsi, avec la crise bicéphale de 1982-1985, le président de l'Assemblée nationale a supplanté le premier Ministre dans la succession constitutionnelle, gommant les derniers spasmes du dauphinat constitutionnel.

De même, la mutation adaptative de "l'habitus" s'est traduite par une de construction du référentiel monopoliste de la politique électorale, rendue possible par l'élargissement de la structure des choix politiques. La configuration parlementaire issue des élections législatives du 24 Avril 1988 a été largement influencée par la semi – compétitivité au sein du parti. C'est un monopole flexible, mais de facture "prophylactique" et canalisatrice. La flexibilité réside dans la multiplicité des candidatures : 324 candidats soit 154 nouveaux députés et 26 anciens réélus sur les cinquante (59) anciens qui se sont présentés. Cette compétition passive⁶⁸⁰ au sein du parti a dans une certaine mesure approché l'ordre politique de l'ordre social ; mais, note le professeur

⁶⁷⁸ ELIAS (N) et Dunning(E), Sport et civilisation : la violence maîtrisée, Paris, Fayard, 1994(Le règlement intérieur modifie dans une certaine mesure « l'ensemble des tensions », Elias (N) , Qu'est-ce que la sociologie ? Paris , édit. De L'aube, 1991, p.157).

⁶⁷⁹ (160) Bourdieu (P). Réponses, pour une anthropologie réflexive, Paris, seuil, 1992, P91-115.

⁶⁸⁰ Une telle compétition est un bricolage tendant à la sélection des fidélités politiques. Elle constitue néanmoins une "rupture" paradigmatique pas rapport à la loi N° 72-LF-6 du 26 Juin 1972 (fixant les conditions d'élection des membres de l'Assemblée nationale). Cette notion de passivité concurrentielle est soulignée par certains auteurs (P.Ginsbord. « Gramsci and the Era of Bourgeois révolution », in J.A Davis (ed), « Gramsci and Italy's passive revolution », London and New York, Groom Helm / Noble Books, 1979, P47 ; Robert Falton "La démocratie libérale en Afrique », In "le discours des révolutions", 1975-1985, Paris, Economica, 1991, PP. 47-351, Bayart (J.F.), l'Etat en Afrique, Paris, Fayard, 1989, P.20 235).

Sindjoun, elle est restée fortement "marquée par le référentiel monopartisan dont les médiateurs sont les dominants"⁶⁸¹, puisque c'est le parti unique qui a limité le nombre de listes (trois) et a élaboré le programme politique pour les candidats retenus.

Ce parlement constitué au sortir des tribulations politiques consécutives à la succession constitutionnelle est apparu plus comme une sélection ou comme un contrôle des allégeances politiques que comme le résultat d'une réelle volonté de démocratiser le parti. C'est une mobilisation stratégique de l'électorat pour faire croire à une réelle mutation ; en d'autres termes, une sustentation de la légitimité du parlement monocaméral comme instance de construction "sociative" de l'Etat. Elle fait croire que « les temps ont vraiment changé », que les concurrents « ne se faisaient pas de cadeaux », elle crée l'illusion « de la fin de l'unanimité de façade »⁶⁸².

Le rôle du parlement comme cadre de « consociation »⁶⁸³, c'est-à-dire d'assimilation élective des segments de l'élite sociale est renforcé par le monolithisme triomphant de 1982-1990. Il a en effet réalisé un formidable travail d'étouffement de la dissonance politique, de cooptation et d'« unanimité » rituelle du travail parlementaire.

2- Les effets structurants de la discipline parlementaire : l'étouffement de la dissonance.

Dans les systèmes monolithiques, le parti constitue un instrument efficace de fidélisation des allégeances politiques. Dans de tels systèmes, les institutions de l'Etat et ceux qui les incarnent sont statutairement et idéologiquement l'émanation du parti⁶⁸⁴. C'est du moins le rôle que lui conféraient les idéologues

⁶⁸¹ Sindjoun (L) – "le paradigme de la compétition électorale.", op. cit., P.279.

⁶⁸² Ce sont les titres à sensation du journal gouvernemental, (Cameroon Tribune du 27 Octobre 1987) après

⁶⁸³ Bayart (J.F) – L'Etat au Cameroun, op.cit., p.63.

⁶⁸⁴ L'ancienne URSS est l'exemple type de démocratie gouvernementale où la fonctionnalité partisane préside à la fonctionnalité étatique, considérée comme l'avant-garde de la société, elle structurait systématiquement les institutions de l'Etat en contrôlant les allégeances et les fidélités (voir Slobodan Milacic, l'analyse du discours, cours de DEA, Université de Bordeaux IV, Université de Yaoundé, 1989-1990.

de l'Union Nationale Camerounaise lorsque celle-ci amorçait l'épreuve de monopolisation de la vie politique : "le régime, c'est – à- dire la forme, la nature des institutions publiques, apparaît comme étant la superstructure du parti ; en d'autres mots, le régime apparaît comme un moyen et un instrument de l'action publique du parti"⁶⁸⁵. Sur l'équilibre des pouvoirs, se déteignait le fait que conçu de cette manière, le parti participait à la protection, à la consolidation et à la fortification des positions de pouvoir.

La consubstantialité entre le parti et l'institution présidentielle était telle que toute dissociation eût amputé le Président de la République d'une infrastructure politique de stabilisation et de consolidation de l'hégémonie de l'Etat⁶⁸⁶.

La crise bicéphale entre le 06 Novembre 1982 et le 14 Septembre 1982 est donc une crise hégémonique : "empereur sans sceptre", le Président BIYA était appelé à "mettre en œuvre les grandes options définies par le parti " selon l'interprétation que Mr AHIDJO faisait de la constitution. Le fait qu'il ait gagné la partie grâce au "charisme d'institution" et à la maîtrise des ressources de l'Etat, témoigne de l'indissociabilité des deux institutions . Il est d'ailleurs intéressant de noter que la réunion du comité central qui a abouti à la disgrâce de Mr AHIDJO le 7 septembre 1983, a eu lieu au Palais de l'unité, siège des institutions de la République et non au Palais des congrès, siège du parti.

Le parti unique structure les comportements politiques, discipline les voies dissonantes ; toutes choses qui déteignent considérablement sur le travail parlementaire. Après son ascension à la tête du parti en septembre 1983, le chef de l'Etat va en fonction de la conjoncture critique ambiante procéder à un contrôle du droit d'entrée, du droit de jouer et du droit de sortie dans le marché politique⁶⁸⁷.

⁶⁸⁵ Kamé (S.) "La fidélité au régime et le fidélité au parti", in Union camerounaise 1^{er} conseil national de l'UC, Yaoundé du 14 au 20 avril 1963, Imprimerie J. Colombet , 1964, p.22.

⁶⁸⁶ Bakari (T.) L'Etat en Côte d'Ivoire (entre "dépendance" et "autonomie relative"), Université de Laval, Laboratoire d'études politiques et administratives, juin 1992, p.66.

⁶⁸⁷ Sindjoun (L.) L'Etat ailleurs : noyau dur et case vide, Paris, Economica, 2002, p.281.

La sociogenèse de l'Assemblée nationale révèle manifestement le rôle joué par cette institution dans le processus de modification de la sensibilité et du comportement politiques du parlementaire. Dans le langage éliasien, il s'agit du passage de la contrainte structurelle à l'auto-contrainte⁶⁸⁸.

L'appréciation de ce travail de "civilisation de mœurs" politiques commande une double lecture :

- dans une perspective néo-institutionnaliste, il est question de révéler la part de la rationalité juridique dans le "dressage" politique du parlementaire, dimension que les behaviouristes ont longtemps contribué à occulter au nom d'un comportement méthodologique finalement prisonnier de la quantification⁶⁸⁹ ;
- toutefois, la rationalité juridique n'épuise pas l'explication. Il conviendra donc de voir comment dans le cadre parlementaire, l'interpénétration des stratégies des acteurs et de leurs actes suscitent des transformations et des structures qu'aucun texte n'a projetées ou créées ; "l'interdépendance entre les hommes, écrit Norbert Elias, donne naissance à un ordre spécifique, ordre plus impérieux et plus contraignant que la volonté et la raison des individus qui n'y président ".⁶⁹⁰

a- L'encadrement juridique, rituel d'assemblée et "curialisation" du comportement parlementaire.

La vie parlementaire camerounaise de 1980 à 1990 constitue la continuation de l'émergence et du perfectionnement progressif d'un champ

⁶⁸⁸ Elias (N.), La dynamique de l'occident, Paris, Calmann-Levy, 1975, p.181-203.

⁶⁸⁹ Ce néo-institutionnalisme est abordé ici dans une perspective sociologique. L'approche présente un intérêt heuristique en raison du haut degré de structuration institutionnelle et idéologique de l'arène politique. Pour plus d'éclaircissement voir, P.A. Hall et R.C.R. Taylor "la science politique et les trois néo-institutionnalismes", RFSP, vol. 47, N°3-4, 1997, P.469-475. Heureusement se garder de toute suspicion vis-à-vis du droit pénètre déjà progressivement l'esprit du politiste de sorte que les acquis de la science du droit lui permettent d'enrichir la science politique.

⁶⁹⁰ Elias (N) – la dynamique de l'occident, op. cit., P.183.

politique professionnalisée⁶⁹¹. Dans cette entreprise, la part du droit est restée déterminante, d'autant plus que les balbutiements consécutifs à la jeunesse du parlementarisme camerounais ne pouvait être canalisé que par les règles juridiques. Il s'agit des règles en usage dans l'enceinte de l'Assemblée nationale et dont le respect permet d'opérer des transformations civilisatrices du comportement politique.

La conception "tribunitienne" qui considère le parlement comme le lieu par excellence de la libre expression brouille le regard scientifique sur la "violence symbolique" qu'exerce le règlement intérieur de l'Assemblée nationale sur ses acteurs.

C'est la loi N°73/1 du 08 Juin 1973 modifiée par celle N°89/13 du 28 Juillet 1989 qui a réglementé l'activité parlementaire jusqu'à l'avènement du pluralisme politique.

Du début au terme de son mandat, le député est astreint à une rigoureuse discipline qui structure son comportement et professionnalise ses attitudes politiques. Il apparaîtra dans la stratégie des acteurs une rationalisation et un refoulement permanent des pulsions et, dans leurs attitudes, un sentiment de pudeur et de gêne.

Sur le plan structurel, le dispositif organique prédispose à la "curialisation" de l'institution et à l'émergence de l'auto-contrainte⁶⁹².

Dans ce sens, le parlement n'est pas une instance égalitaire ; ce sont naturellement les préoccupations unitaristes qui fondent cette organisation pyramidale ; ainsi le bureau de l'Assemblée nationale se présente comme l'instance directrice et exécutive de l'Assemblée nationale qui surplombe les autres organes et offre à l'institution une figure pyramidale qui dans une certaine

⁶⁹¹ Onana (J) – Professionnalisation politique et constitution d'un champ politique : l'émergence d'un champ politique professionnalisé au Cameroun sous administration coloniale Française (1946-1956). Thèse Doctorat en science politique, Université de Paris X, Nanterre, 1997-1998.

⁶⁹² Elias (N) – la dynamique de l'occident, op.cit P. 263.

mesure tranche avec l'illusion d'une structure démocratique et égalitaire qu'on lui prête parfois volontiers.

Les dispositions pertinentes du règlement intérieur traduisent à suffisance cette dimension hiérarchique de l'Assemblée nationale.

L'article 11 relatif au bureau prévoit une structure hiérarchique agencée de la façon suivante :

1 Président

1 vice – Président

5 vice – Présidents

12 secrétaires

4 questeurs⁶⁹³.

De même, l'article 15 du même règlement prévoit : un président, un vice – président, un secrétaire pour le groupe parlementaire.

Enfin, l'article 18 qui institue les commissions, les organise selon un ordonnancement toujours hiérarchique :

- un Président
- un Vice – Président
- deux Secrétaires.

Ces micro-administrations internes à l'hémicycle⁶⁹⁴ constituent des structures de professionnalisation politique et de canalisation des comportements déviants. Elles servent de lieu de confrontations et d'échanges entre les divers acteurs parlementaires, afin de parvenir à mettre au point les compromis et les

⁶⁹³ Il est utile de préciser que la loi du 8 juin 1973 portant règlement intérieur de l'Assemblée nationale a été modifiée par celle du 14 Août 1992 et du 16 juin 1993 augmentant le nombre de membres du bureau de 14 à 23. Cette augmentation aurait été motivée par des considérations d'ordre "alimentaire" (Samuel Efo'a Mbozo'o, l'Assemblée nationale du Cameroun à la croisée des chemins, Hérodote, 1994, P.114). Au lieu de procéder à une telle augmentation, la proportionnelle aurait pu résoudre le problème.

Précisons également que le texte de 1973 prévoyait : un Président, un Premier vice –Président, trois vice-Présidents, sept Secrétaires, deux Questeurs.

⁶⁹⁴ Bien entendu, il existe une administration permanente placée sous la responsabilité du secrétaire général de l'Assemblée nationale qui s'occupe des tâches courantes. Il est ordonnateur délégué du budget de l'Assemblée nationale et assiste le bureau dans l'exercice de ses fonctions (art.75).

synthèses nécessaires. C'est ce que Sidjanski appelle les instances « closes » de production du "communalisme"⁶⁹⁵.

Cette hiérarchisation des structures du travail parlementaire induit une réglementation rigoureuse lors de la tenue des séances, au moment de l'adoption des questions soumises à l'Assemblée et au mode de votation⁶⁹⁶ ; bien plus, la police intérieure de l'Assemblée nationale est assurée par la Président de l'Assemblée nationale qui garantit la sérénité des travaux.

Cette police exerce une fonction de conditionnement de l'économie pulsionnelle des acteurs au sein de l'hémicycle. Elle fait de l'Assemblée le lieu de l'incarnation physique de la souveraineté nationale. Compétence est ainsi donnée à la plus haute autorité d'en assurer l'exercice. Ce faisant, il fixe l'importance des forces de police dont il juge le concours nécessaire pour assurer la sécurité du palais de l'Assemblée. Tout officier commandant ou fonctionnaire de police doit obtempérer à toutes réquisitions émises par lui⁶⁹⁷.

Bien plus, il est strictement interdit à toute personne étrangère à l'Assemblée de s'y introduire. Toutefois, des places sont réservées aux personnes détentrices des cartes spéciales d'accès aux séances plénières pour la durée de la session. Obligation est également faite à ces derniers d'avoir une tenue décente, à demeurer découvertes et à observer le silence le plus complet. Sont aussi interdites les marques bruyantes d'approbation ou d'improbation lors de la plénière. Les législateurs, les députés et le président sont les trois types de locuteurs qui disposent en principe d'une parole autorisée.

Toutes ces dispositions scéniques tendent à magnifier et à hypostasier l'institution parlementaire, à célébrer son activité de production normative souveraine. Il n'est pas surabondant de rappeler que la loi, conçue comme expression de la volonté générale et de la souveraineté parlementaire, bénéficiait

⁶⁹⁵ Sidjanski (D) – « décisions closes et décisions ouvertes », RFSP, 1965, P.251

⁶⁹⁶ Voir chapitre X, XII, du règlement intérieur.

⁶⁹⁷ Article 68 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

dans la tradition juridique française d'une supériorité absolue entraînant une immunité pratiquement générale.

Par ailleurs, rigoureusement interprété, le système représentatif exclut l'existence d'une opinion extérieure aux assemblées ; elle en écarte jusqu'à la possibilité, puisque c'est seulement par ses représentants réunis que la volonté nationale peut s'exprimer⁶⁹⁸; cette transmutation de la souveraineté du peuple est considérée comme une sorte de "magie sociale" et politique de la représentation : "on a enfin trouvé le secret recherché depuis si longtemps d'exclure le public en l'admettant" déclarait Robespierre à la convention du 10 mai 1793.

Ces interdits et obligations attachés au mandat du député constituent les ingrédients du rite d'"exceptionnalisation" de la fonction parlementaire. Ils produisent les "effets de croyance" et des marques de distinction sociale qui singularisent le député .

En outre, vis-à-vis des députés, les règles de civilité mutuelle interdisent toute attaque personnelle, toute manifestation, interruption troublant l'ordre où toute interpellation de collègue à collègue.

Dans la perspective de Norbert Elias, ces règles disciplinaires assurent la diffusion du mécanisme de l'auto-contrainte⁶⁹⁹. C'est un dressage juridique dans le sens de la professionnalisation politique.

Le chapitre XVI du règlement intérieur prévoit une gamme variée de sanctions comportant le rappel à l'ordre simple, le rappel à l'ordre avec inscription au procès verbal, l'inscription au procès verbal avec censure, la censure avec exclusion temporaire⁷⁰⁰.

Pour cultiver ce que le même Elias appelle la "pudeur" et la "gène", les moyens d'information et de contrôle de l'Assemblée nationale sont réglementés

⁶⁹⁸ A la suite d'une analyse juridique très poussée, Carré de Malberg situe le régime représentatif à la lisière de la monarchie et de la démocratie (Contribution à la théorie générale de l'Etat ,1921 ,T II) ; voir aussi Claude Soule- La notion historique de représentation politique, politique, 1963, P17 et s.

⁶⁹⁹ 'Esquisse d'une théorie de la civilisation'' in la dynamique de l'occident, op. cit., PP 181-275.

⁷⁰⁰ Sur la discipline voir les articles 71, 72, 73, 74 du règlement intérieur.

de façon à éviter les voies de fait et le comportement irascible. Ainsi tout député qui désire poser au gouvernement des questions orales ou écrites devra les remettre au Président de l'Assemblée nationale qui les fait tenir au Ministre compétent après communication à l'Assemblée nationale. Et puis, sommairement rédigées, elles ne doivent contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard d'un tiers nommément désigné.

Dans le même ordre d'idées, la tenue des séances est tout aussi rigoureusement encadrée. Il en est ainsi de l'irrecevabilité de toute affaire pour examen, délibération ou vote de l'Assemblée, si elle n'a pas au préalable fait l'objet d'un rapport de la commission compétente⁷⁰¹. Selon l'article 39 du règlement intérieur, la prise de parole n'est autorisée que si le député en fait la demande au Président de l'Assemblée nationale et l'obtient effectivement. En outre, le temps de parole de chaque orateur est en principe de dix (10) minutes.

En conséquence, le député qui invité par le Président à quitter la tribune et qui refuse de s'exécuter, peut faire l'objet d'un rappel à l'ordre avec inscription au procès verbal, et le cas échéant, d'une censure et d'une expulsion temporaire⁷⁰².

Cette réglementation rigoureuse de l'activité parlementaire était une dérivée de la "charia" idéologique du RDPC (Rassemblement démocratique du peuple Camerounais) qui instituait une unité d'action entre les parlementaires et les instances dirigeantes du parti. L'unité d'action se traduisant par la déchéance de plein droit de la qualité de membre de l'Assemblée nationale, pour tout parlementaire qui en cours de mandat est exclu de son parti⁷⁰³. Ainsi la pesanteur idéologique partisane se double d'une contrainte d'interdépendance que structure le règlement intérieur. Elles participent de la construction d'un

⁷⁰¹ voir article 38 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

⁷⁰² voir articles 39 et 71 du règlement intérieur

⁷⁰³ L'article 9 des statuts du R.D.P.C dispose que : "la qualité de membre du parti se perd par démission ou exclusion" – toutefois l'article 20, al 3 et 4 de la loi n°72 – LF- 6 du 26 juin 1972 et ses modifications subséquentes disposent que : " les conditions d'éligibilité doivent être remplies durant l'exercice du mandat notamment l'investiture par un parti politique".

sentiment subjectif des acteurs officiels à l'idée d'appartenance à une même communauté. C'est la "communalisation" dont parle Max Weber⁷⁰⁴.

L'idée est que l'édification d'une identité continue et supposée cohérente⁷⁰⁵ s'incarne dans le recrutement des acteurs officiels dont le caractère diversifié légitime le projet.

b- L'Assemblée nationale comme lieu de construction hégémonique de la "sociation"

Il existe une pesée sur la conception du parlement comme institution égalitaire et démocratique. Les contraintes de l'interdépendance imposent des concessions mutuelles. Des transactions politiques s'imbriquent au parlement dans un faisceau inextricable d'obligations politiques réciproques ; de celles-ci émergent des acteurs hégémoniques qui assurent la pérennité de l'institution.

Le champ temporel de notre analyse (1982-1990) est bien plus significatif de cette tendance lourde, caractéristique de tout champ social ; c'est-à-dire un champ de forces, objet d'une lutte d'appropriation et de légitimité de la part de ceux qui y prennent part⁷⁰⁶.

Appréhendée dans la perspective d'Alfred Schütz, l'Assemblée nationale offre des pratiques et des significations qui se sont sédimentées à travers l'histoire politique⁷⁰⁷.

Les instances dirigeantes de l'Assemblée nationale ont toujours été dominées par des figures qui ont accompli avec le plus de succès un travail d'imposition de sens et de maîtrise des biens symboliques. Elles constituent des lieux de luttes officieuses pour le monopole de la domination politique. Il est

⁷⁰⁴ Economie et société, Tome I, Paris, Plon, 1971, P78.

⁷⁰⁵ Berger (P) et Luckmann (T). La construction sociale de la réalité, op. cit., P183.

⁷⁰⁶ Sur la notion de champ, voir Pierre Bourdieu, les règles de l'art, Paris, Seuil, 1992 ; ou les "actes de recherches en sciences sociales, N°89, 1991, également consulter Bernard Lahire (sous la direction de...), Le travail sociologique de Pierre Bourdieu, La découverte, Paris, 1999.

⁷⁰⁷ Schütz (A). « Sens commun et interprétation scientifique de l'action humaine » in le chercheur et le quotidien, Paris, Méridien., Klincksieck (1^{ère} édition 1953) P.15-17.

donc possible à ce niveau de l'analyse de relativiser les typologies classiques qui inscrivaient toute structure monopartisane dans les systèmes non-compétitifs⁷⁰⁸ ;

En effet, si l'on considère la compétition comme un paradigme , il est possible d'insérer l'UNC puis le RDPC dans les catégories concurrentielles⁷⁰⁹

Toutefois, le parlement (dans la période que nous avons choisie) a fonctionné selon une dynamique conservatrice ; il y a donc quelques ruptures de représentation se situant en début de chaque législature. Des ruptures "ascensionnelles" mais également des ruptures horizontales ; elles ont été moins décisives dans la fraction hégémonique que dans les structures adjuvantes .Les trois législatures de la dernière décennie du monolithisme nous en offrent un aperçu synoptique (voir tableau ci-dessous).

C'est ainsi que le sommet de la hiérarchie parlementaire est resté occupé par Salomon Tandeng Muna de 1973 à sa démission en 1988.

Il est évident que cette longévité répondait à des motivations géopolitiques qui confortaient ce dernier dans sa position de deuxième personnalité de l'Etat après la disgrâce de son challenger (John Ngu Foncha)⁷¹⁰. En tout cas, il demeurait l'entrepreneur politique Anglophone le plus commode et le moins ambitieux

Les tractations politiques qui ont abouti à son maintien à la tête de l'Assemblée nationale visaient à produire des "effets de croyance" en la prise en compte du biculturalisme camerounais. Il s'agit d'une "discrimination positive " macro politique destinée à caser les identités culturelles sur l'échiquier politique. De cette configuration au sommet de l'Etat, pouvait se construire fictivement

⁷⁰⁸ Schwatzenberg (R.G)-Sociologie politique, Paris, Montchrestien, 1988, pp. 497-501.

⁷⁰⁹ C'est du moins la thèse du Pr Sindjoun Luc qui conçoit la concurrence comme un continuum qui va de la concurrence imparfaite à la concurrence "parfaite" ("le paradigme de la compétition électorale... op. cit.).

⁷¹⁰ Notons que l'Assemblée des chefs de concert avec la conférence des chefs (house of chiefs) (structure informelle) très favorable à Foncha contribuait de façon déterminante à la définition de la politique régionale. Or ,après la disparition du multipartisme en 1966, le Président Ahidjo avait beau jeu de nommer autoritairement son challenger (T.Muna).Bien plus, la révision constitutionnelle de novembre 1969 paralysa l'Assemblée de chefs hostile à Muna. Dans la même logique, la constitution du 2 juin 1972 supprima le poste de vice-Président générateur de tensions et d'incidents, en particulier du temps de M. Foncha (voir Jean F. Bayart. L'Etat au Cameroun, op. cit ; PP.148 et 159)

dans l'imaginaire collectif l'illusion d'un "modus vivendi". C'est une pratique "sociative" que trois législatures ont contribué à objectiver⁷¹¹.

Le reste des membres du bureau s'appréhende comme un micro-dosage à base régionale ou ethnique qui s'affirme à mesure que l'on interroge la représentation du travail parlementaire.

Dans cette distribution, les clivages anglophone/ francophone et Nord / Sud demeurent les axes canoniques de l'équation politique.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

⁷¹¹ La première législature va de juin 1973 à mai 1978, la deuxième législature de juin 1978 à mai 1983. La troisième de juin 1983 à avril 1988 ; la quatrième de mai 1988- février 1992 ; la cinquième à partir de 1992.

Deuxième législature (1978-1983)

Tableau N° 8 : (année législative 1977)

Législature	Bureau A.N	Nombre	Membres	Province d'origine
2 ^e législature (Juin 1978-Mai 1983)	Président	1	S.T Muna	Nord-ouest
	1 ^{er} vice-Président	1	Mayi-Matip	Centre
	Vice-Présidents	3	Moussa Yaya	Nord
			Pachong-Adolphe	Ouest
			Sanjol Zambo	Est
	Secrétaires	7	Ngom Jua	Nord-ouest
			Babalé Oumarou	Nord
			Ebanda Elisabethette	Littoral
			Amougou NG Paul	Centre
			Ebongalame T.	Sud-Ouest
			Nji Nchouwat	Ouest
			Ngang Bile-S	Sud-Ouest
	Questeurs	2	Cavaye Yegué D	Nord
Total	14	Emah Basile	Centre	

Pourcentage de représentation provinciale.

Centre = 4 = 28,57% Sud-Ouest = 1 = 7,1

Littoral = 1 = 7,1%

Ouest = 2 = 14,20%

Nord-Ouest = 2 = 14,20%

Nord = 3 = 21,3%

Est = 1 = 07,1

Tableau N° 9 : (année législative 1983/1984)

Législature	Bureau A.N	Nombre	Membres	Province d'origine
3 ^e législature	Président	1	S.T Muna	Nord-ouest
	1 ^{er} vice-Président	1	T.Mayi-Matip	Centre
	Vice-Présidents	3	Cavaye Yegue	Nord
			Poufong Etienne	Ouest
			Sanjol Zambo	Est
	Secrétaires	7	Ebanda Elisabette	Littoral
			Daoua Youssoufa	Nord
			Nji Nchouwat	Ouest
			Ebongala me T.	Sud-Ouest
			Ngang Bile-S	Sud-Ouest
			Mua Josepha	Nord-Ouest
			Mba Evina J.B	Centre
	Questeurs	2	Houly Harambe	Nord
			Amye Gérard	
Total	14			

Tableau N° 10 : (année Législative 1988/1989)

Législature	Bureau A.N	Nombre	Membres	Province d'origine
4 ^e législature (Juin 1988-Mai 1993)	Président	1	F. Shang Laurence	Nord-ouest
	1 ^{er} vice-Président	1	E. Poufong	Ouest
	Vice-Président	3	Logmo Antoine	Littoral
			Azladji A Wabi	Nord
			Mekoulou Nesock	Centre
	Secrétaires	7	Ebongalame Thomas	Sud-Ouest
			Mbono Samba M	Sud
			Daoua Youssoufa	Nord
			Moukouri Manga Belle	Littoral
			Mua Josepha	Sud-Ouest
			Kelbe Nicolas	Centre
			Sadou Pierre	Nord
	Questeurs	2	Balla Joseph	Est
Kalvoksou R			Nord	
Total	14			

On peut observer que malgré une disproportion lisible dans la composition du bureau, la stratégie d'inclusion sociative demeure présente.

Au niveau de la première vice- présidence, M. Mayi Matip est demeuré inamovible de la deuxième législature jusqu'à la fin de la troisième . La "communalisation" politique trouve ainsi son expression en la personne de S. Tandeng Muna incarnant la communauté anglophone et de Théodore Mayi Matip représentant les francophones, même si les raisons de l'ascension de ce dernier demeurent fort diverses⁷¹².

⁷¹² Avant l'avènement de l'Etat unitaire, MM.Mayi Matip Théodore et Inack Njocki avaient déjà fait allégeance au Président Ahidjo. En effet, ces anciens dirigeants de l'UPC légale adhèrent à l'UNC en 1968 et furent élus

Les trois vice-présidents prévus par les articles 11 et 12 du règlement élargissent davantage le cercle de représentativité. On glisse de la macro-représentation aux considérations anthropologiques. Il s'agit d'assurer une intégration de l'institution à travers un colmatage des cases vides de l'échiquier parlementaire. Ainsi retrouve-t-on dans la deuxième législature aux postes de seconds vice-présidents, MM.Moussa Yaya Sarkifada, Panchong Adolphe, Sanjol zambo respectivement originaires des provinces du Nord, de l'Ouest et de l'Est.

A ce niveau d'interprétation, la répartition arithmétique reste relativement équilibrée avec en tête la province du Centre-Sud, 28,57%, suivie du Nord 21,3%, de Nord-Ouest et de l'Ouest avec chacun un pourcentage de 14,20 ; enfin le Littoral, l'Est et le Sud-Ouest avec 7,1% chacun.

Il y a lieu d'affirmer qu'en fait d'équilibre régional l'institution parlementaire s'abreuve à la même source idéologique que le personnel gouvernemental⁷¹³. C'est une intégration "from above"; c'est-à-dire une intégration structuro-institutionnelle initiée par le "haut"⁷¹⁴.

Le bureau qui résulte de la première année de la troisième législature confirme à la tête l'équilibre linguistique attendu (S.T.Muna et Mayi Matip). Les postes de vice-Président ne subissent qu'une seule modification nominale avec l'ascension de M.Cavaye Yégué Djibril qui remplace contre toute attente Monsieur Moussa Yaya Sarkifada ; l'équilibre régional étant resté statique⁷¹⁵.

président, des sections départementales du Nyong-et-kellé et de la Sanaga maritime en novembre 1969 puis députés en 1970 ; c'est probablement en guise de reconnaissance que M. Mayi Matip aurait été propulsé à la vice-présidence qui du reste géopolitiquement ne pouvait être occupé que par un francophone.

⁷¹³ La plupart des politologues se sont davantage focalisés sur le personnel gouvernemental pour restituer cette dimension institutionnelle de l'intégration. (voir Nkémegni Norbert, Contribution à l'étude de l'équilibre régional au Cameroun : Essai sur la répartition des postes dans l'Etat, Université de Yaoundé, Thèse 3^e cycle 1981. voir également, Galim Ngong Irénée, Le personnel gouvernemental au Cameroun (1957-1996), thèse, Université de Bordeaux IV, 1995).

⁷¹⁴ Le vine (V.T). " political integration and the united republic of Cameroon" in David R.Smock (and others). The search for national integration in Africa, the oxford press, 1972 P.279.

⁷¹⁵ M. Cavaye Yégué Djibril était l'un des quatre (4) vice-présidents. Son ascension était due à l'activisme de M. Moussa Yaya d'abord contre l'ancien chef de l'Etat ; il aura, surtout manifesté et exprimé son impatience devant les fréquentes réapparitions de l'ancien chef de l'Etat sur la scène politique dès le lendemain de sa démission ; Il est dit que cet indisciplinisme a continué après la disparition de M. Ahidjo de la scène politique (voir H. Bandolo, la flamme et la fumée, op.cit., p.30)

L'équilibre est même parfait pour les sept secrétaires du bureau ; dans l'année législative 1983, toutes les provinces y sont représentées.

Toutefois, le corps des secrétaires connaît un taux de renouvellement impressionnant (42,8%) avec l'élection de MM Daoua Youssoufa , Mba Evina Jean Baptiste, et de Mme Mua Josepha.

La quatrième législature est pourtant riche en innovation. Le desserrement de l'étai partisan sur les investitures et l'instauration de la pluralité des candidatures ont permis aux nouvelles figures d'"essuyer les plâtres" de l'hémicycle.

Le renouvellement de la chambre a emporté celui du bureau et des autres structures adjacentes. Il y a une révolution reconfigurationnelle qui tranche avec l'immobilisme d'antan. Le tableau ci-dessus nous l'atteste autant qu'il nous renseigne sur la ténacité de l'habitude de dosage régional.

La législature de 1983 à 1988 aura été pour M. salomon Tandeng Muna le "chant de cygne" d'une collaboration allégeante dans un système qui manifestait déjà des signes évidents d'ouverture.

Le bureau de l'Assemblée est passé au crible d'une compétition certes limitée, mais aux conséquences novatrices indéniables⁷¹⁶. Le parlement est resté guidé par la même dynamique groupée et géopolitiquement connotée. M. Fonka Shang Laurence originaire du Nord-Ouest remplacera Tadeng Muna du Nord Ouest aussi comme Président de la chambre.

A la première vice-Présidence, M.Mayi Matip est remplacé par M.Etienne Poufong. Les trois vice-Présidents sont systématiquement remplacés. Seuls Doua Youssoufa, Thomas Ebongalame et Mua Joseph ont conservé leur mandat et leur poste parmi les sept secrétaires prévus par le règlement intérieur de la

Moussa Yaya ayant finalement perdu son statut de député après sa déchéance au sein du parti le 12 janvier 1983.

⁷¹⁶ Le parti unique avait toujours la maîtrise " du droit d'entrée, du droit de parler et d'exister dans le champ politique. Cette ritualisation de l'élection a contribué à la construction d'un sens de la représentation politique (Lire Daniel Gaxie, La démocratie représentative, Paris, Monchrétien, 2000) ; Luc Sindjoun « la paradigme de la compétition électorale ... » in La Révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement, CODESRIA 1999).

chambre. De même, le changement est total aux postes de questeurs avec l'élection de MM.Balla Joseph, R. kalvoksou, qui remplacent MM.Houly Harambe et Amye Gérard. Au total, le renouvellement est de 78,5%. Il constitue une rupture paradigmatique par rapport au monopole dur des législatures précédentes.

Ce renouvellement du reste inédit, est de facture épiphénoménale car, il n'altère pas la gangue crypto-idéologique du parti unique qui structure continuellement le droit d'entrée dans les instances dirigeantes du parlement. Sur ce, le parlement camerounais est demeuré le lieu de séduction et d'institutionnalisation de l'ordre "coersociatif". C'est le lieu du triomphe de'' la magie'' du verbe unanimiste.

Une interprétation de la configuration du bureau de la IV^e législature nous permet de conclure au maintien de la stratégie inclusive désormais plus élargie et replâtrée dans le sens d'une plus grande représentativité. Le nombre des députés ayant été porté de 150 à 180⁷¹⁷, cette modification devait naturellement déteindre sur la configuration des bureaux de l'Assemblée, du groupe et des commissions parlementaires. Dans l'exposé des motifs lors de la plénière, Il était invoqué le souci d'assurer une *"meilleure représentation de toutes les provinces, de tous les départements et de toutes les couches sociales de la nation"*. Cette révision devait constituer toujours selon le gouvernement *"une mesure de justice sociale et de démocratisation des institutions parlementaires"*⁷¹⁸. Ces transformations faisaient écho à l'éclatement des anciennes provinces du Nord et du Centre-Sud par le décret n°83/390 du 22 août 1983.

⁷¹⁷ Loi portant modification de l'article 2 de la loi n°87 du 15 juillet 1987 fixant les conditions d'élection des membres de l'Assemblée nationale. Elle porte à 180 le nombre des Députés. La loi du 15 juillet 1987 venait modifier la loi n°72/LF/6 du 26 juin 1972 qui portait ce nombre de 120 à 150. En tout cas, c'était une conséquence logique de la modification apportée à l'article 12 de la constitution. L'Assemblée nationale dont le mandat est de cinq ans est composée de 180 Députés élus au suffrage universel direct et secret (art.12 nouveau).

⁷¹⁸ Rapport de la commission des lois constitutionnelles de la justice, de la législation et du règlement de l'administration et des forces armées (mars 1988).

Ainsi, dans sa logique d'intégration structuro-institutionnelle, le bureau comporte désormais les représentants des provinces nouvellement élus (Kalvoksou pour l'Extrême-Nord, Sadou Pierre pour l'Adamaoua et Mbono samba pour le Sud).

Ce souci d'inclusion reste vérifiable dans les structures adjacentes de la chambre. En effet, les arrangements intra partisans prévoyaient une sorte de compensation horizontale pour pallier une éventuelle lésion de représentation au bureau de l'Assemblée nationale. Ainsi se retrouvaient à la tête des bureaux du groupe parlementaire et des commissions, ceux des députés qui ne figuraient pas au bureau de l'Assemblée nationale⁷¹⁹.

Bien plus, la règle de l'appartenance presque automatique au groupe et aux commissions parlementaires permettait de colmater les brèches d'une arithmétique imparfaite, dans l'hypothèse où tous les postes auraient été pourvus. Cette appartenance reste fortement structurée par la chape du parti Unique, puisque c'est le président du groupe qui aux termes de l'article 15 du règlement communique au Président de l'Assemblée, la composition du bureau ; bien plus, l'article 17 enjoint les présidents de groupe à remettre avant la constitution des commissions au Président de l'Assemblée nationale, la liste électorale de leurs membres et la liste des candidats aux différentes commissions ; enfin, aucun député ne peut faire partie de plus de deux commissions générales. Ces dernières précautions sont importantes car elles parachèvent l'affinement de "l'allocation autoritaire des choses de valeurs"⁷²⁰. Pour cuirasser juridiquement le processus de communalisation parlementaire, le même article 17 instaure une sorte de « chantage prébendier » à travers une perte des avantages financiers consécutive à la démission ou l'exclusion d'un membre du groupe ; il perdrait automatiquement la qualité de commissaire. Ce

⁷¹⁹ La présidence des bureaux est restée quelque peu statique avec Moussa Yaya dans les 2 premières législatures et Hadj Bouba Bello pour les deux législatures suivantes.

⁷²⁰ Easton (D). "Approach to the analysis of political systems", world politics IX, 1956-1957, PP. 383-400.

qui selon Daniel Gaxie constitue un "uicide " pour ceux qui « *vivent de la politique* »⁷²¹.

Le parlement camerounais structuré par un environnement fortement patrimonialisé contraint ceux qui se sentent une vocation publique de vivre à la fois pour et de la politique. Daniel Gaxie note d'ailleurs que vivre pour la politique «*est devenu une activité exceptionnelle*»⁷²².

Les stratégies d'occupation professionnelle des parlementaires qui s'appréhendent comme une technique de pacification de la vie politique, touchent également les représentations extra-parlementaires.

En effet, la loi n°82-14 du 26 novembre 1982 prévoit une représentation parlementaire au sein du conseil supérieur de la magistrature. Le choix des six membres titulaires et suppléants obéit à un rituel quasi-unanimiste : le Président de la chambre rappelle d'abord les dispositions constitutionnelles ou législative qui prévoient cette représentation. La question «quels sont les candidats» est suivie d'une prise de parole par le Président du groupe parlementaire qui propose une liste fermée que le speaker déclare élue après s'être poliment rassuré de l'absence d'objections.

Le même unanimité caractérise l'élection des membres de la Haute cour de justice dont la désignation obéit aux hautes instructions des instances dirigeantes du parti⁷²³. Ce procédé inutilement lancinant appartient au registre de la politique symbolique ; la mise en scène impliquant le Président de l'Assemblée nationale et le Président du groupe parlementaire. Les discours qui s'y tiennent ne sont guère dissociables de cette mise en œuvre d'un rituel qui

⁷²¹ Garigou (A). « Vivre de la politique », politique n°20, P.F.N.S.P, PP.7-34 ; Max Weber constatait que le XIXe était celui de l'administration des notables, c'est-à-dire des politiciens professionnels jouissant d'une indépendance financière, leur permettant d'envisager les aléas de la politique avec une certaine sérénité. Cette tendance malheureusement s'amenuise et cède la place à une patrimonialisation de la vie politique (M Weber, Le savant et le politique, Paris, Plon, 1959).

⁷²² Gaxie (D). La démocratie représentative, op. cit. P 87.

⁷²³ Le Sultan Seidou Nji moluh, Fon Mukete et M.Boubawa ont été élus selon ce rite. L'honorable Mballa Bounoung précisait avec la présentation de leurs candidatures que l'"Assemblée travaillait en étroite collaboration avec les instances supérieures du parti qui avaient suggéré les dites candidatures (P.V séance plénière du 10 mai 1988).

détermine pour les sujets parlant, à la fois des propriétés singulières et des rôles convenus⁷²⁴. C'est pour cette raison que la restriction de l'interlocution constitue une caractéristique de la procédure du discours d'Assemblée. Les fonctions du Président de l'Assemblée nationale et du président du groupe sont dans ce contexte éminemment politiques et les contraventions au rituel - du reste rares - sont des actes à s'interpréter en termes politiques. Il s'agit de constituer le discours dominant en discours consensuel⁷²⁵.

La construction imaginaire de la nation fonctionne par palier. Ainsi en dehors des structures dirigeantes de l'Assemblée (bureau, groupe, commission). La nation s'incarne idéologiquement dans la plénière qui regroupe l'assemblée des élus ; elle forge une fiction égalitaire de représentation nationale qui s'objective dans la règle constitutionnelle : « *la souveraineté nationale appartient au peuple camerounais qui l'exerce soit par l'intermédiaire du président de la République et des membres du parlement, soit par voie de référendum, aucune fraction du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice* » ; plus spécifiquement « *chaque député représente l'ensemble de la nation* »⁷²⁶.

Même si dans sa dynamique historique, on peut observer une disproportion entre les régions insuffisamment représentées, c'est-à-dire celles dont la proportion d'habitants par député est supérieure à la moyenne nationale et le groupe de régions hautement représentées et dont la proportion d'habitants par député est inférieure à la moyenne nationale⁷²⁷.

⁷²⁴ Pour le symbolisme discursif, voir : Michel Foucault, L'ordre du discours, Gallinard, 1971.

⁷²⁵ Voir pour le discours d'Assemblée l'article de Conein (B) " Le parler d'Assemblée. Remarque pour une analyse des discours publics", Bulletin du centre d'analyse de discours n°5 1981.

⁷²⁶ Article 2 et 15 de la constitution du 18 janvier 1996 (loi portant révision).

⁷²⁷ Dans le premier groupe, on peut citer le Nord-ouest, l'Est et le Nord qui avaient respectivement 59586, 58107 et 52897 habitants pour un député ; dans le second groupe se retrouvent le Littoral, l'Ouest et le Sud-Ouest avec respectivement 26258, 36512, 38140 habitants par député à l'Assemblée. NB : ces proportions concernent la période d'avant 1988 ; puisque la loi de 1988 vient modifier l'article 12 portant le nombre des députés à 180 requérant un redéploiement de la représentativité (Nkémegni Norbert, contribution à l'étude de l'équilibre régional, op. cit, P.360).

Le droit joue alors sur ses propriétés performatives. La personnification de la nation par le député exerce sa fonction d'occultation, de légitimation et de renforcement de l'idée d'unité. Cette personnification constitutionnelle dresse le Député à l'amour de la nation. Le droit devient un discours qui sert à construire la réalité⁷²⁸. Le droit constitutionnel en particulier qui fournit cette fiction n'est pas neutre ; il est idéologique parce qu'il exprime une vision globale mais déformée de la société, réfléchissant mais aussi confortant les représentations fausses et illusives que les hommes se font de leurs conditions d'existence. L'idéologie de l'unité nationale passe ainsi par « *le lieu géométrique de la garantie fabuleuse : le mécanisme de la légalité* »⁷²⁹.

Cette fiction de représentation égalitaire de la nation forge en lui une auto-délectation qui corrige l'inégale répartition des postes dans les structures dirigeantes de la chambre. Le droit révèle ainsi sa dimension communalisante : le discours juridique gomme les différences sociales de sorte que les sujets de droit se trouvent être totalement égaux au regard aveugle du droit.

On peut lire cette construction de l'égalité par l'imaginaire dans le tableau suivant :

Tableau N° 11

Province	Population	Députés	Habitants
Nord	1.904.256	36	52.897
Centre-Sud	993.656	22	45.166
Ouest	803.281	22	36.512
Est	290.535	5	58.107
Littoral	232.588	10	23.258
Sud-ouest	419.458	11	38.140
Nord-Ouest	834.204	14	59.586
Total	5.478.107	120	45.650

NB : ces données ne sont valables que pour la première moitié de la décennie 80.

⁷²⁸ Arcy (F.d) « Une idéologie en déclin : Le droit », actes n°4, septembre-octobre, 1972, P21.

⁷²⁹ Sur la fonction d'occultation du droit, consulter : Legendre (P)- L'amour du censeur : Essai sur l'ordre dogmatique, seuil, coll. Champ freudien, 1974 ; du même auteur, Jouir du pouvoir, collection critique, 1976.

La nation imaginaire se construit fondamentalement dans ce contexte par les mécanismes du droit. Les “discriminations positives”⁷³⁰ prévues par la loi électorale participent de cette dynamique. Elles insèrent les minorités dans une logique d’ensemble et d’interdépendance qui forge l’illusion d’appartenance à une même communauté politique.

Le traitement institutionnel des micro-nationalismes a toujours considéré les inégalités compensatrices comme une condition de l’existence de l’Etat⁷³¹. L’existence fondée sur la richesse ne succédant pas aux discussions tribales, à l’équilibre entre ville et campagne, à l’équilibre entre les adultes et la jeunesse, entre le passé et l’avenir”⁷³².

Ces exigences emportent un traitement juridique de facture communautariste des “entrées politiques” au parlement. L’article 3 de la loi n°87/16/ du 15 juillet 1987 fixant les conditions d’élection des membres de l’Assemblée nationale dispose que le territoire national est divisé en autant de circonscriptions électorales que de départements” ; toutefois le même article précise que « *compte tenu de leur situation particulière, il pourra être procédé au découpage des certaines circonscriptions* ».

Contrairement aux thèses de Jurgen Habermas et de John Rawls qui considèrent l’institution publique comme un lieu d’affrontement de pures rationalités⁷³³, l’institution parlementaire se trouve phagocytée par les identités culturelles.

Ainsi l’identité nationale se crée et se forge en symbiose avec les micro-nationalismes⁷³⁴.

⁷³⁰ « La discrimination positive » est dans notre contexte assimilée à la politique d’équilibre régional et au système des quotas. Pour une ample compréhension de la notion voir Donfack (S.L). Droit des minorités et des peuples autochtones au Cameroun, thèse, Université Nantes. 2001.

⁷³¹ Ahmadou Ahidjo-contribution à la construction de l’unité nationale, Paris, Présence Africaine, 1964, op. cit.P18.

⁷³² Recueil des discours présidentiels 1959-1973, Publications du cabinet civil du Président de la République, 1975, P104

⁷³³ Voir John Rawls. Théorie de la justice traditionnelle, Audard, le Seuil , “ Points”, 1987 ; Jürgen, Habermas- Après l’Etat-Nation : une nouvelle constellation politique, Fayard, 2000.

⁷³⁴ C’est du moins la thèse de Charles Taylor qui estime qu’il existe une consubstantialité dynamique entre l’identité particulière et l’identité collective. Il manifeste par ailleurs son opposition au paradigme contractualiste

Le paradigme contractualiste y trouverait des limites car son interprétation de la réalité sociale marginalise le holisme méthodologique qui pourtant renseigne sur les « effets de système » et sur les déterminations structurelles.

Cette symbiose entre l'individualisme et le holisme méthodologiques nous permettra de lire les pratiques sociatives que le pouvoir central injecte dans les collectivités périphériques afin de les loger sous le même " toit politique"⁷³⁵.

B- L'ENCADREMENT UNITAIRE DES STRUCTURES LOCALES ELUES : LE "LIT DE PROCRUSTE"

Le syndrome périphérique constitue la plus grande hantise de l'Etat jacobin qui place les relations "centre-périphérie" sous le signe de l'identification absolue entre les deux secteurs⁷³⁶. La stratégie de l'Etat est dans ce cas injective et unilatérale ; moulant la périphérie dans une sorte de "lit Procruste". L'intégration nationale est ainsi politiquement entendue comme une adaptation des citoyens aux différentes structures de l'Etat⁷³⁷.

La politique de décentralisation administrative est largement tributaire du pouvoir central qui en est l'inspirateur philosophique. Cette politique est tendanciellement totalisante dans un système monolithique et ne laisse aux collectivités décentralisées que des interstices d'autonomie. Dans ce domaine bien plus qu'ailleurs le pouvoir central exerce son magistère répressif sur toute velléité périphérique ambitieuse.

Cette attraction centripète des collectivités périphériques se traduit par la haute surveillance tutélaire du pouvoir central. Elle a même une ambition totalisante.

qu'il considère comme inapte à concéder une place aux identités (Multiculturalisme, différence et démocratie Paris, Aubrer, 1994).

⁷³⁵ Gellner (E). Nation et nationalisme, Ed. Payot, Paris, 1989, P.69.

⁷³⁶ Lefèbre (H). de l'Etat, Paris, UGE ,T4, 1978 ,PP.386-383.

⁷³⁷ Sindjoun (L.) , L'Etat ailleurs, op.cit., p.280-288.

La pénétration périphérique fonctionne selon une posture mystificatrice de l'Etat appréhendé comme régisseur de l'ordre unitaire ubiquiste. Les collectivités décentralisées et les chefferies traditionnelles constituent les lieux privilégiés⁷³⁸ de cette pénétration.

1- Les collectivités décentralisées et la haute surveillance tutélaire du pouvoir central

La commune «est le masque sous lequel avance l'Etat»⁷³⁹. Le développement local et la démocratie qui sont au fondement de la décentralisation constituent le flanc apparent de sa justification institutionnelle ; du moins sont-ils idéocratiquement surévalués afin de produire des « effets de croyances ». Le péché originel du droit et du droit administratif en particulier est d'opposer la déconcentration et la décentralisation sous le mode d'une réification conceptuelle. Or, le "monde des choses" que génèrent la ré-appropriation et la production locale du champ communal, lève cette pesée et incline à considérer la municipalisation comme une technologie de satellisation par l'Etat des espaces locaux.

La décentralisation est une construction historique coloniale et post-coloniale. Sa fonctionnalité actuelle est largement tributaire de cet "imprinting"⁷⁴⁰.

Dans le cadre de notre analyse, c'est la loi n°74/23 du 5 décembre 1974 (et ses modifications subséquentes) qui a organisé et réglementé l'activité communale au Cameroun.

La création et le fonctionnement des collectivités décentralisées sont d'essence néopatrimoniale. Ils procèdent du "demiurge" présidentiel et de la

⁷³⁸ L'autonomie que concèdent les textes aux collectivités décentralisée justifie que l'Etat puisse en définir de façon discrétionnaire le statut . Il en est de même pour les chefferies traditionnelles qui sont des structures hybrides parfois rebelles à la pénétration de l'Etat.

⁷³⁹ Sindjoun (L.) L'Etat ailleurs, op.cit, p.156.

⁷⁴⁰ Sur l'aspect historique, voir André Ngongang Ouandji, "La commune, personne morale de droit moderne, en République fédérale du Cameroun", Revue juridique et politique , indépendance et coopération, T22', Avril 1968, pp.343-350.

tradition jacobine de totalisation spatiale. De création présidentielle, la commune apparaît comme un instrument de contrôle et de fidélisation des allégeances à l'Etat. Cette tendance totalisante fait qu'au 12 décembre 1967, la République fédérale du Cameroun comptait déjà 144 collectivités décentralisées⁷⁴¹.

Le texte de 1974 simplifie cette appellation en opérant une dichotomie entre les communes urbaines et les communes rurales . Cette typologie induit une pénétration rampante et insidieuse de l'Etat qui se déplace de la zone urbaine à la zone rurale.

Dans son fonctionnement, la dépendance communale est bien plus affirmée. Elle se matérialise dans la haute surveillance tutélaire du pouvoir central. Le décret du 5 décembre 1974 institue une tutelle classique et une tutelle spéciale.

La tutelle ordinaire ou classique est celle qu'exerce le pouvoir central à travers le démembrement de ses structures déconcentrées. C'est un système de marquage serré qui vise à tenir en orbite proche la collectivité décentralisée. Il s'agit d'une tutelle sur les actes et sur les personnes exercée par l'autorité administrative déconcentrée : pouvoir de réformation des actes, de substitution, d'annulation etc. Des règles structurelles et fonctionnelles sont prévues pour entretenir le « divin » mystère de la transcendance du pouvoir central : la norme constitutionnelle d'abord (la République est une et indivisible) ; ensuite, l'interdiction faite aux conseils locaux de prendre des résolutions politiques. Cette tutelle est d'autant plus pressante qu'il y a une duplication territoriale de l'arrondissement et de la commune de sorte que ' la carte communale camerounaise apparaît comme un dédoublement de la carte des circonscriptions administratives''⁷⁴².

Ce souci de quadrillage territorial se manifeste aussi par une certaine instabilité dénomminative : communes-chefferies(1939), de plein et de moyen

⁷⁴¹ Mbarga (E.) "La décentralisation territoriale au Cameroun", Annales de la faculté du Cameroun , n° 3, 1972, p.11-64.

⁷⁴² Biwolé (G). L'institution communale au Cameroun, op. cit, P.17.

exercice (1955), communes rurales de moyen exercice (1960), communes urbaines à régime spécial (1974), communauté urbaine (loi du 15 juillet 1987).

Depuis la loi du 5 décembre 1974, il y a comme une construction étagée du pouvoir municipal assortie d'un contrôle de tutelle par pallier. Il s'agit pour forcer les termes, d'une "fédération" par enfermement ; une sorte d'institution baroque qui juxtapose le représentant de l'Etat et la présidence du conseil municipal.

Les communes urbaines à régime spécial et les communautés urbaines abritent ce bicéphalisme municipal : un délégué du gouvernement nommé par décret présidentiel qui côtoie un président du conseil municipal ou du conseil de communauté. Les collectivités décentralisées subissent ainsi un double système de contrôle de tutelle ; celui classique de l'autorité déconcentrée et celui direct du délégué du gouvernement. La loi du 15 juillet 1987 exclut même toute affinité élective de ce dernier avec le conseil de communauté⁷⁴³ ; l'extension progressive du régime spécial aux autres villes fragilise l'hypothèse de la "décentralisation par l'essai" formulée par le professeur Roger Gabriel NLEP⁷⁴⁴. Cette extension porte actuellement sur 11 communes urbaines à régime spécial⁷⁴⁵ ; c'est un quadrillage qui déborde les limites provinciales.

La tutelle instaurée par le décret du 25 mars 1977 s'exerce sur les organes municipaux et les actes pris par ces derniers. L'autorité de tutelle dispose d'un pouvoir de sanction et de contrôle qui comporte l'approbation, l'annulation et la substitution.

Ainsi, l'élection du conseil municipal était constatée par le Ministre de l'administration territoriale qui, en cas d'irrégularités dûment constatées, pouvait d'office l'annuler. Le Préfet veillait à l'application des prescriptions

⁷⁴³ Article 18 de loi du 15 juillet 1987 portant création des communautés urbaines; aux termes de cet article « nul ne peut être nommé aux fonctions de délégué du gouvernement ou d'adjoint au délégué du gouvernement s'il est conseiller municipal ou Maire d'une commune urbaine d'arrondissement ».

⁷⁴⁴ De facture « organique », cette hypothèse conçoit le poste de délégué de gouvernement comme une institution éphémère appelée à disparaître au rythme de l'avancement de la démocratie locale. (R.G.Nlep. L'Administration publique Camerounaise, Paris, LGDJ, 1987 ,PP108)

⁷⁴⁵ Yaoundé, Douala, Nkongsamba, Bamenda, Bafoussam, Ebolowa, Edéa, Garoua, Kumba, Limbé et Maroua.

légales régissant le fonctionnement du conseil. Selon l'article 9 du décret sus-cité « *le préfet soumet sans délai à l'approbation du gouverneur ou du Ministre de l'administration territoriale, les délibérations portant sur les domaines dans lesquels leur approbation est requise* ». C'est l'approbation qui confère à la délibération un caractère exécutoire.

La tutelle sur les magistrats municipaux était tout aussi hermétiquement organisée. Il en était ainsi de l'élection du Maire et de ses adjoints qui était constatée par le premier Ministre qui pouvait sur proposition du ministre de l'Administration territoriale ou à la requête d'un électeur de la commune l'annuler en cas d'irrégularité⁷⁴⁶. Il faudrait souligner qu'en dehors du Maire de la commune urbaine qui était régulièrement élu, la loi du 5 décembre instaurait deux catégories juridiques exceptionnelles : l'administrateur municipal et le délégué du gouvernement nommés par le pouvoir central⁷⁴⁷.

Cette "tutélisation" de l'administration locale était bien plus marquée en zone rurale qu'en milieu urbain. En effet, le système d'administrateur – maire induisait une fusion organique de la décentralisation et de la déconcentration dans la personne du sous-préfet. Ce monocéphalisme ne pouvait laisser évidemment que peu de place à la démocratie locale.

Par contre, le régime spécial présentait plutôt une distinction organique entre les fonctions de l'exécutif municipal et celles de la présidence du conseil municipal. C'est la singularité de ces communes exceptionnelles⁷⁴⁸. Il semble que le législateur n'avait imaginé cette catégorie juridique que dans la mesure où elle pouvait permettre aux minorités et aux autochtones de garder le contrôle de l'exécutif municipal.

Pour cette raison, plutôt que de recourir aux mécanismes électoraux pour la désignation de l'exécutif communal dans les villes cosmopolites, le législateur

⁷⁴⁶ Article 21 al 1 et 2 du décret du 25 Mars 1977.

⁷⁴⁷ Les délégués du gouvernement auprès des communes urbaines étaient nommés par décret présidentiel ; les administrateurs municipaux l'étaient par arrêté du premier Ministre (art.25 du décret du 25 Mars 1977)

⁷⁴⁸ Nlep (R.G). L'administration publique Camerounaise, op.cit.,P.106.

s'en est remis à la discrétion du gouvernement ; cette thèse de l'autochtonie communale est défendue par le Professeur Roger Gabriel Nlep dans une argumentation essentialiste voisine de la "prédiction créatrice"⁷⁴⁹ : *"une élection même dirigée sous l'emprise du parti unique écrit-il, aboutirait faiblement à l'élection d'un autochtone comme chef de la municipalité. C'est pour éviter pareille éventualité que le législateur a laissé au gouvernement une totale liberté de manœuvre dans ce domaine"*⁷⁵⁰.

Cet aspect du problème nous introduit commodément dans les pratiques d'intégration "sociative" produites par l'Etat. Il s'agit d'une intégration "from above" qui sied avec la phase de la construction d'un "centre politique"⁷⁵¹. En effet, l'Etat dans sa posture de transcendance construit un imaginaire de justice politique distributive matérialisée par des micro et des macro dosages politiques et par la prérogative que reconnaît le législateur au pouvoir central pour "l'allocation autoritaire des choses de valeur".

La loi du 5 décembre 1974 n'avait prévu cette "discrimination positive" que dans les communes à régime spécial ; l'alibi du reste ethnopolitique, étant que le cosmopolitisme aurait pour effet la marginalisation endémique des autochtones. L'érection des villes de Yaoundé, Douala, et Nkongsamba en communes urbaines à régime spécial est un acte de séduction. C'est un marqueur ethnique qui impose avec une belle facilité dans les enceintes mentales des acteurs périphériques, l'illusion d'un Etat-providence, compensateur des inégalités.

La loi du 15 juillet 1987 renforce cette tendance par l'instauration des circonscriptions électorales spéciales⁷⁵². Prévue par l'article 14 (nouveau), elle donne la possibilité au chef de l'Etat de discriminer en procédant au découpage

⁷⁴⁹ « La prédiction créatrice » ou le « self fulfilling prophecy » est une prophétie qui se réalise ; ce concept est systématisé par William Thomas de l'école de Chicago et s'énonce dans une forte probabilité : Dans bien des cas la prévision d'un événement entraîne sa réalisation. Il est proche du concept "d'anticipations rationnelles" de Luckas

⁷⁵⁰ Nlep (R.G). L'Administration publique camerounaise, op.cit.,P106.

⁷⁵¹ Bertrand (Badie). Le développement politique, op.cit,PP80-100.

⁷⁵² La loi du 15 Juillet 1987 modifie certaines dispositions de la loi du 5 décembre 1974 ; notamment les articles 13 et 14.

de certaines circonscriptions compte tenu de leur situation particulière. Le décret présidentiel de découpage assure indirectement la promotion ontologique du chef de l'Etat ; cette technique du " gerymandering" est assortie d'une augmentation conséquente du nombre des conseillers⁷⁵³. Ceci dans le souci d'élargir la base des stratégies inclusives.

De même, le législateur a procédé à une construction "sociative" du système électoral : l'élection a lieu au scrutin de liste à un tour sans vote préférentiel, ni panachage et sans liste incomplète. Il a en outre instauré un système électoral majoritaire à un tour.

Le scrutin de liste suppose des tractations politiques dans le but d'impliquer tous les segments sociaux de la circonscription. La liste était établie sur la base d'une combinaison ethnique inclusive instaurant une sorte de « parlementarisation »⁷⁵⁴ endogène du parti.

La proscription du vote préférentiel et du panachage, et l'interdiction de la liste incomplète limitaient la marge de manœuvre de l'électeur ; toutefois, elles l'inséraient dans une dynamique de construction autoritaire du "communalisme". Cette "violence symbolique" par l'entremise de la règle juridique avait au moins le mérite d'en entretenir l'imaginaire collectif.

La mesure en a été prise lors des élections municipales du 21 janvier 1996 avec l'exemple paradigmatique de la ville de Douala, qui connaîtra des tensions politiques éminemment ethniques, dont l'une des expressions avait trait à la dénonciation de ce qu'on a appelé " le vol des mairies par les allogènes"⁷⁵⁵. Le paradoxe est finalement que la construction monopartisanne du local avait

⁷⁵³ Le nombre fixé par la loi du 15 juillet 1987 est en nette progression dans les zones urbaines à forte densité de population. Ainsi, dans les communes de plus de 200000habitants , la loi prévoit 60 conseillers ; 45 dans les communes de plus de 100 000 habitants. (art. 14).

⁷⁵⁴ Au sens d'Elias, la "parlementarisation" évoque la pacification du jeu politique due à la "civilisation des mœurs politiques". Mais dans notre contexte, elle résulte des transactions collusives et des tractations au sein du parti ; du moins est-elle imposée par le haut. (voir N.Elias, la dynamique de l'occident, op.cit).

⁷⁵⁵ Voir Tatah Mentah « Constitutionalism, press and factional politics, coverage of the Sawa minority agitation in Cameroon » in Stanislas Melone, Adolphe Minkoa she, Luc Sindjoun (dir), La réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996, aspects juridiques et politiques, Yaoundé, fondation Friedrich Hebert/AASP/GRAP, 1996, PP. 183-185.

abouti à une "ethnomunicipalisation inclusive", alors que la conjoncture de fluidité démocratique a généré une "ethnomunicipalisation ségrégative".

Les élections municipales d'octobre 1987 ont constitué une mutation paradigmatique en raison du relâchement relatif du monopole monopartisan. Elles n'ont pas fondamentalement altéré le patronage de l'Etat et du parti sur l'investiture des candidatures et l'élaboration du programme électoral ; l'objectif étant de réaliser réellement ou fictivement l'exigence légale de la « *composante sociologique de la circonscription électorale* ». Cette exigence contraint les acteurs politiques à des tractations politiques constitutives d'interdépendance entre les segments de la société.

La même préoccupation s'exprime également au moment de la désignation de l'organe exécutif. En effet, l'élection du maire et de ses adjoints obéissait (selon la loi du 5 décembre 1974) respectivement au scrutin uninominal et au scrutin de liste⁷⁵⁶ ; concrètement, c'est après l'élection uninominale du maire que les tractations politiques pouvaient aboutir à la désignation de ses adjoints. Le scrutin de liste apparaît dans ce contexte comme une technologie juridique de "sociation" qui force la cohabitation ethnique. On s'aperçoit d'ailleurs que les exécutifs communaux de la période monolithique présentent la tendance lourde de satisfaire à cette exigence.

C'est une pacification distributive et "allocative" de la gestion locale. Celle-ci s'opère également par un élargissement de l'organe exécutif bien plus marqué dans les communes urbaines⁷⁵⁷.

Dans les communes à régime spécial, la dyarchie qui implique la nomination d'un délégué du gouvernement au côté du maire élu crée une inflation de l'exécutif communal : le délégué du gouvernement avec ses deux adjoints et la maire avec ses 3 ou 4 adjoints aux origines ethniques

⁷⁵⁶ Titre II, chapitre I, article 52.

⁷⁵⁷ L'article 55 de loi du 5 décembre 1974 fixait le nombre d'adjoints conformément au tableau suivant :

- Jusqu'à 50.000 hbts : 2 adjoints
- De 50-001 à 200.000 hbts : 3 adjoints
- Au dessus de 200.000 hbts : 4 adjoints (art.55).

représentatives de la composition sociologique et hégémonique du conseil municipal.

Toutefois, il s'agit d'une rétribution des " ethnies charismatiques" que les acteurs sociaux imposent et font exister dans la vie politique, dans l'agenda national et communautaire⁷⁵⁸.

Somme toute, la surveillance tutélaire du pouvoir central a contribué à la structuration organique et fonctionnelle du local. Le pouvoir central a construit de façon discrétionnaire et par des arrangements institutionnels une coalition ethnique sociative. Le droit s'est révélé comme l'accompagnateur indispensable de l'efficacité idéologique. Cette utilisation combinée du droit et d'une vision donne à la production idéologique de l'Etat unitaire une particulière efficacité. Il s'agit d'une fixation par les institutions⁷⁵⁹.

Les institutions traditionnelles ont aussi fait l'objet d'un investissement politique du centre.

2- L'étatisation de l'espace périphérique local : La construction imaginaire de la nation par la "justice distributive".

Il peut paraître paradoxal de classer les féodalités traditionnelles dans la catégorie d'institutions électives. L'exercice est volontiers arbitraire ; mais si nous considérons la compétition comme un paradigme, il est toujours possible de considérer l'institution traditionnelle comme un site de concurrence. Ce classement ne peut perturber que le juriste qui n'appréhende la modernisation de ces institutions qu'à travers le prisme de leur accessibilité à la rationalisation juridique⁷⁶⁰.

⁷⁵⁸ Sindjoun (L). Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun, op.cit.P.356. Les ethnies les plus connues dans l'entreprise scientifique de légitimation sont essentiellement : les Beti, les Bamiléké, les Foulbés. La science dans une certaine mesure devient un mode de fabrication du monde (Nelson Goodman, Ways of worldmaking, India napolis, Hacket publishing co, 1978).

⁷⁵⁹ Godding (J.P). " L'idéologie juridique", contradiction, n°11, avril 1977, P51.

⁷⁶⁰ Momo (B). « L'inaccessibilité de la chefferie traditionnelle à la rationalisation juridique », in Lex lata, n° 22, janvier 1996 P.11. Yaoundé Cameroun. La consultation des notabilités coutumières est une forme élémentaire d'expression élective : il ne faut pas confondre unanimité au comportement unanime (voir Kamto(M) -

Dans la sociogenèse de l'institution traditionnelle, l'entreprise d'encadrement juridique est soutenue par une abondante production normative⁷⁶¹ ; mais, le texte le plus élaboré dans ce domaine est le décret du 15 juillet 1977.

Le pouvoir central a toujours géré les collectivités traditionnelles selon une logique de déconcentration administrative. Déjà en 1960 l'ancien chef de l'Etat Amadou Ahidjo exprimait cette préoccupation avec fermeté : "les chefferies traditionnelles intégrées à l'appareil administratif ne peuvent prétendre jouer un rôle autonome⁷⁶²". Il en était ainsi à redouter le syndrome périphérique. D'où la mise en place d'un processus de captation des espaces sociaux locaux. Dans ce processus, la chefferie traditionnelle s'est présentée comme " le cheval de Troie de l'Etat à la périphérie"⁷⁶³.

Cette étatisation de l'ordre local s'est opérée toujours dans le sens de la communalisation politique. La territorialisation des chefferies est régie par un travail de ségrégation juridique et politique, avec une hiérarchisation des chefferies en fonction de leurs éléments constitutifs et de leur importance présumée. Selon les articles 2 et 3 du décret sus-cité, la chefferie traditionnelle comporte trois degrés de hiérarchisation : la chefferie du 1^{er} degré, la chefferie du 2^e degré et la chefferie du 3^e degré.

Elles sont organisées sur une base territoriale tout aussi hiérarchisée. La chefferie du 3^e degré correspond au village ou au quartier en milieu rural et urbain ; le 2^e degré englobe au moins deux chefferies de 3^e degré ; ses limites n'excèdent pas celles d'un arrondissement. Enfin, la chefferie du 1^{er} degré qui

Pouvoir et droit en Afrique, Paris, LGDJ, 1987). D'ailleurs, la coutume byzantine de choisir l'empereur par l'élection ne remonte-t-elle pas à la Rome républicaine ? De même, le roi était élu sous la dynastie carolingienne et même sous les Capétiens : c'est le cas Pépin le Bref élu en 761 par une assemblée convoquée à Soissons. L'on retrouve les mêmes pratiques avec Hugues Capet élu par une assemblée des grands électeurs dirigée par l'archevêque de Reims.

⁷⁶¹ On peut citer entre autres : L'arrêté n° 244 du 4 février 1933 portant organisation des chefferies traditionnelles, la loi n° 79/17 du 30 juin 1979, la loi n° 80/31 du 27 novembre 1980, l'arrêté n°57/MINAT/MINFI du 26 février 1983 fixant la taux d'allocation fixe des chefs des 1^{er} et 2eme degré.

⁷⁶² Ahidjo (A). Discours au congrès de l'union Camerounaise Maroua, 1960.

⁷⁶³ Sindjoun (L). Construction et déconstruction locales de l'ordre politique, thèse citée, P.135.

englobe au moins 2 chefferies du 2^e degré et dont les limites n'excèdent pas celles d'un département. La chefferie traditionnelle résulte ainsi d'un acte d'imperium qui conditionne son existence et son fonctionnement. Catégorie juridique sui generis ; elle n'est pas une collectivité décentralisée. La loi n°80-31 du 25 novembre 1980 la politise davantage en la soustrayant de la juridiction administrative en matière contentieuse ; en conséquence, les contestations nées de la désignation ou à l'occasion de la désignation des chefs traditionnels sont portées devant l'autorité administrative de nomination⁷⁶⁴.

Cette immunité juridictionnelle renforce la dépendance du chef traditionnel vis-à-vis de l'autorité administrative ; comme l'atteste la loi du 27 novembre 1980 qui dessaisit le juge de tout contentieux relatif à sa désignation. L'enjeu politique que représente la collectivité traditionnelle s'explique par son ancrage périphérique. La définition discrétionnaire de ses attributions et son régime de sanctions participent de cette logique d'étatisation⁷⁶⁵.

La pénétration de la périphérie par le centre recèle aussi un pendant "communaliste" impulsé par le haut. Ainsi, le classement et la différenciation des chefferies par le pouvoir central assurent l'imposition d'un système de représentation et de sens. Ils permettent d'intégrer les espaces sociaux dans la trame centralisatrice.

Ce travail de "communalisation" étend le régime des chefferies traditionnelles aux sociétés de type segmentaire. Ainsi l'absence des chefferies "authentiquement" traditionnelles dans certaines régions est palliée par un processus de "traditionalisation administrative" de l'espace social. La chefferie traditionnelle ne correspond plus toujours à son inscription spatiale séculaire ; le

⁷⁶⁴ Alors même que la même année la chambre administrative de la Cour suprême s'est reconnue compétente pour les actions concernant les décisions de nomination des chefs traditionnels (voir CS/CA 31 mai 1979, Kouang guillaume Charles C/ Etat du Cameroun). Cette atteinte à la compétence du juge administratif constitue du reste une violation du principe selon lequel tout acte administratif est susceptible de recours pour excès de pouvoir (CE 17 février 1950, dame Lamotte, GAJA).

⁷⁶⁵ Les attributions du chef traditionnel sont prévues au chapitre III du décret 15 juillet 1977 notamment de l'article 19 à l'article 26 ; globalement, il seconde l'autorité administrative et est auxiliaire de l'administration. Le régime des sanctions est prévu au chapitre IV des articles 27 à l'article 29. Les sanctions peuvent aller jusqu'à la destitution par le MINAT pour les chefs de 3^{ème} degré et par le 1^{er} Ministre pour ceux du 1^{er} et 2^e degré.

quartier en milieu urbain ou rural peut être désormais discrétionnairement érigé en chefferie traditionnelle. L'objectif étant d'assurer l'uniformité sous une appellation générique qui produit des "effets de croyance". L'exemple paradigmatique de création administrative est celui de la chefferie supérieure Ewondo qui aujourd'hui fait l'objet de luttes fractionnelles au sein du clan Mvog Tsungui Mballa⁷⁶⁶. Cette pratique est par ailleurs généralisée dans les sociétés dites "acéphales". La création et l'organisation des chefferies par le pouvoir central engendrent dans ce contexte un "charisme d'institution"⁷⁶⁷ qui assure la suppléance du charisme traditionnel. Cette pratique qui figure un processus d'intégration par l'imaginaire est une stratégie de "communalisation" au sens de Max Weber, c'est-à-dire d'inclusion des différents segments sociaux dans la communauté politique.

Est aussi constitutif de "l'intégration par l'imaginaire", le système d'agencement territorial des chefferies ; il est de nature inclusive bien qu'elles soient horizontalement et égalitairement subordonnées à l'autorité administrative. En effet, dans leur agencement spatial, elles sont ordonnancées selon un système d'emboîtement continu qui va de la chefferie de 3^e degré à celle du 1^{er} degré ; cette stratégie d'inclusion est exprimée à l'article 2 du décret du 15 juillet 1977 : *« Est du 1^{er} degré, toute chefferie dont le territoire de commandement recouvre celui d'au moins deux chefferies de 2^e degré ; ses limites n'excèdent pas en principe celles d'un département. Est du 2^e degré toute chefferie dont le territoire de compétence englobe celui d'au moins deux chefferies de 3^e degré ; ses limites n'excèdent pas en principe celles d'un arrondissement. La chefferie de 3^e degré correspond au village ou au quartier en milieu rural et au quartier en milieu urbain ».*

⁷⁶⁶ On consultera avec intérêt Sindjoun Luc, le système politique local de la ville de Yaoundé, thèse de doctorat en science politique, université de Yaoundé, 1991.

⁷⁶⁷ Sur le Charisme d'institution, voir Jean Séguy « charisme, sacerdoce, fondation : autour de L.M.Grignion de Monfort », social compass, 29 (1) 1982 ; E . Shils « charisma, order and Status" American sociological review, 30(2), 1965; Robin Theoball " is charisma so versatile?", Archives européennes de sociologie, 19(1), 1978.

La structure cheffale est ainsi enserrée dans un ordre bureaucratique qui lui confère une assise plutôt baroque : elle n'est plus traditionnelle, elle n'est que partiellement légale-rationnelle, elle n'est même pas charismatique⁷⁶⁸. Cette organisation administrative de la chefferie complète le processus formel d'intégration politico-administrative qui ne laisse échapper aucune dimension du pays.

Le souci de justice distributive dans l'espace périphérique féodal, qui est une modalité de "construction sociative" de l'Etat, conduit ainsi à une assimilation grossière du quartier (en milieu urbain et rural) à la chefferie traditionnelle⁷⁶⁹. De même, les sociétés dites "acéphales" reçoivent l'onction administrative d'un traditionalisme formel.

En tout état de cause, cette onction administrative est fonction du soutien manifesté par ces féodalités à l'égard du pouvoir central ; Il en résulte une "allégeance-mercenaire" compétitive qui les incline à la quête du classement et à la revendication légitime⁷⁷⁰. Cette ségrégation est une opération hégémonique qui aboutit à la construction des "chefferies charismatiques" regroupées sous des dénominations génériques (Sultan, Lamido, Fon) ; les chefs de 2^e et de 3^e degré étant considérés comme des empereurs "sans sceptre".

Ils ne sont toutefois pas réduits à une totale soumission ; ils investissent les structures de l'Etat parfois en se les réappropriant.

L'on peut ainsi noter dans la décennie 80 , une permanence de la présence des autorités traditionnelles dans les collectivités décentralisées, au sein des organes du parti et dans une moindre mesure au sein du parlement⁷⁷¹. Leur influence sur le recrutement du personnel gouvernemental avait encore à la

⁷⁶⁸ FOGUI (J.P). L'intégration politique au Cameroun, op.cit.,PP300 et sv.

⁷⁶⁹ Ce quadrillage est même tentaculaire ; en milieu urbaine, le "chef de bloc", catégorie "suis generis" peut être considéré comme un chef de 4^e degré, car il est l'unité de base de ce maillage serré.

⁷⁷⁰ "L'allégeance mercenaire" est ici appréhendée dans la perspective de Richard Sandbrook ; il parle notamment de " soutien mercenaire" pour exprimer la capacité d'émancipation du chef qui se traduit par son intégration dans les circuits de redistribution des prébendes ("personnalisation du pouvoir et stagnation capitaliste" in Politique africaine, n°26, juin 1987, P 32).

⁷⁷¹ Mouiche (I). Le pouvoir traditionnel dans la vie politique moderne, cas de la commune urbaine de Fouban, Mémoire de Maîtrise en science politique, Yaoundé, FDSE, 1988.

même période une portée significative⁷⁷². C'est dans cette perspective que l'idée de la ré-appropriation institutionnelle est envisageable ; car la pénétration du centre suppose une réaction conséquente de la périphérie dans le sens d'une "indigénisation" à rebours. Toutefois, la construction d'un centre politique et son extension sont caractéristiques de la dynamique des jeunes Etats. Il y a dans la nécessité de bâtir un centre politique, un « *impératif étatique de pénétration du territoire* »⁷⁷³.

Cette construction sociative de l'Etat est bien plus lisible dans les stratégies de recrutement du personnel de l'Etat.

PARAGRAPHE II : LA CONSTRUCTION DECRETALE DE LA "SOCIATIVITE" : L'ETAT SEDUCTEUR ET LA GESTION DES "BIENS SYMBOLIQUES" DU CENTRE.

La construction de l'équilibre sociatif au sein des organes électifs obéit à une compétition plus ou moins intense⁷⁷⁴ qui détermine les figures d'autorité dont la recomposition produira l'illusion d'une insertion sociale de la structure.

La formation d'un gouvernement relève en principe du décret et évacue d'emblée cette semi-compétitivité. Le poste ministériel est d'émanation décrétable ; sa précarité et sa révocabilité magnifient et spectacularisent la fonction présidentielle, au point où les études consacrées à la fonction présidentielle sont traversées par le biais de l'usage excessif des superlatifs absolus : jupiter constitutionnel, pontife constitutionnel, omnipotence

⁷⁷² Galim Ngong (I) Le personnel gouvernemental au Cameroun (1957-1996), thèse, Université de Bordeaux VI, 1995-1995. P.57.

⁷⁷³ Mabileau (A). « Les institutions et les relations centre-périphérie » in Madeleine Grawitz et Jean Leca (sous la direction de), Traité de science politique, Paris, PUF, T.2,1985, P.577.

⁷⁷⁴ Rappelons que la compétition dans ce sens à une valeur paradigmatique. Elle n'est pas une modélisation absolue qui privilégie les conjonctures de fluidité politique (voir Sindjoun Luc "Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique camerounaise" in La révolution passive au Cameroun. Etat, société et changement, CODESRIA, 1999, PP.269-330.

présidentielle, etc⁷⁷⁵. Ces expressions d'une tonalité inutilement redondante ne traduisent pas la réalité.

En effet, le Cameroun est un pays à polarités multiples⁷⁷⁶ dont la gestion est sujette à de multiples contraintes. Dans ce contexte, la construction imaginaire de la nation opère selon une logique combinatoire qui assimile réciproquement ces multiples polarités. Le pouvoir présidentiel s'en trouve significativement altéré ; la réification par le juriste du concept de "pouvoir discrétionnaire" est une idolâtrie qui empêche le chercheur d'accéder à la compréhension de l'économie des pratiques qui révèle la dynamique concertative du processus décisionnel. Les présupposés axiologiques qui sous-tendent la notion d'omnipotence présidentielle participent d'une métaphysique de la liberté du choix de l'acteur.

Or Il faudrait passer, pense Lucien Sfez, *«de la rationalité linéaire et monolithique, toute hantée par la volonté libre du sujet décideur, responsable de ses choix, aux rationalités multiples qui, de l'extérieur viennent imprimer un mouvement discontinu à sa décision...»*⁷⁷⁷.

La fonction présidentielle devrait donc être appréhendée au superlatif relatif de supériorité. Dans ce sens, les impératifs de la construction sociative de l'Etat relativisent la logique de la "personal rule"⁷⁷⁸, c'est-à-dire de la discrétion présidentielle. L'équilibre régional constitue le principe de la sélection et de la ségrégation politique au Cameroun. Ce principe impose au Président de la République une obligation de combinaison qui limite sa marge de manœuvre. C'est une notion tribulaire d'une pratique historique consacrant une

⁷⁷⁵ Voir Gicquel (J) « Le présidentielisme négro - Africain : l'exemple camerounais » in le Pouvoir, Mélanges offerts à Georges Burdeau, Paris, LGDJ, 1977. Bastien François. « Le président, pontife constitutionnel : charisme d'institution et construction juridique du politique » in Bernard Lacroix et Jacques Lagroye (dir. de), Le président de la République : usages et genèse d'une institution, Paris, PFNSP, 1992, P303-306. Bolenga (G)- Le pouvoir présidentiel dans la constitution du 18/01/96 au Cameroun, mémoire, DEA, UY.II, 2003.

⁷⁷⁶ Nicolas (G). «les nations à polarisation variable et leur Etat : le cas Nigérien » in L'Etat contemporain en Afrique, Paris, Harmattan, 1984, pp.157P185.

⁷⁷⁷ Sfez (L). Critique de la décision, Armand Colin, Cahiers de FNSP, n°190, 1973, P347.

⁷⁷⁸ Voir Jackson (R.H) et Roberg (C.G). Personal rule in black Africa. Prince, autocrat and prophet tyran, Berkeley and London, University of California press, 1982, la "personal rule" se rapporte aux expressions personnifiées de la régulation politique et juridique)

incorporation différentielle des élites gouvernementales. C'est un équilibre imparfait changeant au gré des fluctuations politiques.

Le titre ministériel est un "bien symbolique" dont la manipulation a partie liée avec la "gestion des passions politiques"⁷⁷⁹. C'est un "donner à croire", à voir et à médiatiser⁷⁸⁰ qui produit des effets idéologiques d'interdépendance dans la vie collective. Le Ministre fait exister imaginativement l'Etat dans le champ de la conscience collective de sa communauté d'origine ; de sorte que le gouvernement devient par le fait de la combinaison ethnique, le creuset de l'unité nationale.

L'équilibre régional, forme indigène de discrimination positive, assure la fonctionnalité de l'idéocratie régnante. Il est la pierre angulaire de son épistémologie. Pour le Président Ahidjo, « *Prendre en compte les aspirations régionales en matière de représentation au sein des institutions nationales, n'est pas une tare des pays en voie d'émergence* »⁷⁸¹. Sous le Président Biya, cette pratique est marquée par la nécessité d'une évolution vers l'"étape supérieure" qui est celle de l'intégration nationale : « ... *j'ai réaffirmé mon attachement inébranlable et constant à l'unité nationale, si chèrement acquise, si jalousement préservée, notamment par l'arithmétique de l'équilibre et de la représentation qui tout en ayant ses mérites, a plus rassemblé et juxtaposé qu'elle n'a profondément unifié, souvent au mépris de l'efficacité* »⁷⁸².

Par la seule habileté du discours politique, les dirigeants confortent la ténacité d'une répartition pourtant imparfaite. Ce jeu des "inégalités compensatrices" est une continuité édulcorée soutenue par la phraséologie politique. Le décret n°82/407 du 7 septembre 1982 continue de gouverner la

⁷⁷⁹ C'est le titre d'un ouvrage que Pierre Ansart consacre à la politique symbolique (La gestion des passions politiques, Lausanne, l'Age d'homme, 1983).

⁷⁸⁰ Sindjoun (L.), L'Etat ailleurs, op.cit., p.321.

⁷⁸¹ Ahmadou Ahidjo in Jeune Afrique, n° 894 du 22 février 1978.

⁷⁸² Le message du Renouveau, Edition sopecam, 1983-1988, P.16.

sélection des élites⁷⁸³. L'équilibre régional qui est la variable sélective du personnel gouvernemental est demeuré constant.

En considérant le champ temporel de notre analyse, l'on s'aperçoit en empruntant la grille de lecture communaliste de Max Weber⁷⁸⁴ que les combinaisons sociatives ont toujours opéré selon une logique à prévalence géoethnique et qu'elles n'ont été qu'accessoirement socio-professionnelles.

A- EQUILIBRE GOUVERNEMENTAL ET « SOCIATION » : UNE ADDITION ARITHMETIQUE VARIABLE

Macropolitiquement, l'équilibre gouvernemental est en réalité un équilibre provincial et dans une certaine mesure, départemental ; cette réalité produit un "effet phénoménal" de "zoom" qui amplifie l'imaginaire au détriment d'une représentativité effective.

L'argumentaire repose sur des trivialisés politiques qui fécondent des évidences telles que "toutes les provinces sont représentées au gouvernement" alors il y a intégration nationale ; " tous les départements sont représentés au gouvernement" ; alors nous avons atteint le stade supérieur de l'intégration nationale''.

Lorsque l'analyste décrypte les proportions réelles de représentativité, il s'aperçoit que cette "allocation autoritaire des biens symboliques" est manifestement inégalitaire. Ainsi, dans les trois premiers gouvernements du 6 novembre 1982, du 12 avril 1983 et du 16 juin 1983, les proportions sont demeurées relativement conforme au principe de répartition issue du dernier gouvernement d'Ahidjo. Le déséquilibre est si manifeste entre les anciennes

⁷⁸³ Ce texte donne au Ministre de la fonction publique le pouvoir de discriminer en réservant aux candidats des régions sous-scolarisées, des places dans les grandes écoles de formation. Il fait suite à l'ordonnance 59/70 du 25 novembre 1959 et aux décrets n° 61/100 du 21 juin 1961 et n°66/DF/339 du 23 juillet 1966 et n° 75/496 du 3 juillet 1975.

⁷⁸⁴ Weber(M). Le Savant et le politique, op.cit, P.40

provinces (du Centre et du Nord), et les autres provinces qu'une virulente critique du Pr Maurice Kamto fait de l'unité nationale une "arlésienne"⁷⁸⁵.

Tableau N° 12

Gouvernements	Cent	Nord	Oues	Est	Littoral	Sud Oues	Nord Oues	Effectif
6.11.82	8	9	5	2	3	3	4	34
12.04.83	8	9	5	1	4	3	4	36
18.06.83	8	9	6	1	5	4	4	37

DISTRIBUTION PROVINCIALE DES POSTES MINISTERIELS DE 1982-1983

Après la création de 3 nouvelles provinces, une nouvelle répartition provinciale s'est imposée avec pour corollaire l'augmentation de l'effectif gouvernemental. La province du centre a depuis lors connu une ascension numérique qui ne s'est infléchie que dans le gouvernement du 4 décembre 1987. A la même date l'ancienne province du Centre était passée de 9 à 10 membres du gouvernement. Statistiquement le Centre, l'Ouest, et l'extrême nord sont des zones de forte concentration ministérielle avec respectivement 10,7,6 Ministres à la date du 4 décembre 1987.

L'élargissement de la base du recrutement gouvernemental que justifient les conjonctures critiques des années 1983-1985, revêt des propriétés sociatives. Bien que manifestement déséquilibrée, la répartition provinciale conforte l'illusion d'une certaine équité.

⁷⁸⁵ Kamto (M). Préface à l'ouvrage d'Emmanuel Kengne Pokam : La problématique de l'unité nationale au Cameroun, Paris Harmattan 1986, P.8. l'intransigeance de ses propos trahit sa posture : au sujet de l'unité nationale, il affirme « qu'il s'agissait bien simplement d'une apparence... elle n'a abouti qu'à son contraire... minée par l'absolutisme du pouvoir qui entraîne l'intolérance politique par l'artifice de l'équilibre... elle n'aura été qu'une arlésienne » P.8.

Une analyse du premier degré privilégiant la dimension quantitative aurait conclu au déséquilibre régional ou à la mollesse de la « communauté politique ». Les écoles de la politique symbolique et du constructivisme nous révèlent une autre dimension de la "rationalité indigène" qui découle du sens pratique⁷⁸⁶.

L'idée est qu'il y a instabilité politique lorsqu'il y a divorce entre la diversité ethnique et la représentation gouvernementale ; c'est le questionnement de Pareto Wilfredo : comment avantager un individu sans léser un autre ? le dilemme est résolu dès lors que l'on considère le titre ministériel comme un « bien symbolique » qui a pour fonction la légitimation du système de domination étatique.

Dans cette perspective, le Pr Sindjoun met en relief les effets symboliques du titre ministériel en considérant le gouvernement comme une instance emblématique de l'Etat, un haut lieu de régulation du désordre périphérique. Il interprète les remaniements ministériels comme une « mise en scène de la nation sur l'écran des titres ministériels »⁷⁸⁷.

Il parle également d'une sorte de " parlementarisation insidieuse de la fonction ministérielle" qui se lit dans une orchestration entre l'Etat et la localité de provenance du nommé. Ceci traduit une certaine hybridation de l'ordre étatique et de l'ordre local⁷⁸⁸.

En théâtralisant la nation par l'assimilation géoethnique des élites, le chef de l'Etat "change dans une certaine mesure la société par décret" en créant une fiction "communaliste" à fonctionnalité inclusive⁷⁸⁹. On se résout à penser que la

⁷⁸⁶ Sur l'école de la politique symbolique, consulter Georges Balandier, *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Baland, 1980. Regis debray, *L'Etat séducteur : Les révolutions médiologiques du pouvoir*, Paris, Gallimard, 1993. Sur le constructivisme voir Pierre Bourdieu « Espace social et pouvoir symbolique » dans *Choses dites*, Paris, Minuit, 1987. Par constructivisme Bourdieu veut dire qu'il y a « une genèse sociale.. d'une part, de schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont constitutifs de l'habitus et d'autres part des structures sociales et en particulier les champs ». P.147.

⁷⁸⁷ Sindjoun (L). *Construction et déconstruction locales de l'Etat*, thèse citée, P .570.

⁷⁸⁸ Lacroix (B). « ordre politique et ordre social » in M. Grawitz et J. Leca (sous la direction de), *Traité de science politique*, vol. 1, Paris, P.U.F, 1985, PP.469.565.

⁷⁸⁹ La boutade de Michel Crozier selon laquelle "on ne change pas la société par décret" est aussi sentencieuse et péremptoire que sa sociologie des organisations qui disqualifie le droit comme catégorie analytique pertinente dans la compréhension du phénomène organisationnel (voir *Le phénomène bureaucratique*, Paris, seuil, 1963.. voir aussi L. Sfez - *Critique de la décision*, A. colin, PFNSP, n°190, 1973).

nation n'est pas seulement un principe spirituel, une communauté historique, mais aussi un consensus intersubjectif qui forge un sentiment d'appartenance à une communauté politique à travers l'allocation autoritaire des titres honorifiques.

La réification quantitative du concept d'équilibre régional est un obstacle épistémologique qui biaise l'acuité du regard scientifique sur l'égalité entre les régions. Ce sont les propriétés performatives du titre ministériel qui donnent sens à la fonction. Sa simple évocation mobilise les affects paroissiaux à la rescousse d'une construction imaginaire de la nation.

La création de nouvelles unités administratives et les nécessités de séduction politique contraignent le pouvoir central à une redistribution départementale des postes ministériels qui se rapproche de la congruence ethnique. Entre 1982 et 1991, la couverture gouvernementale des départements est quasi-systématique

De même, le « taux de présence départementale dans les occurrences de gouvernement »⁷⁹⁰ est largement au dessus de 75%. Il en résulte une « départementalisation » de la fonction ministérielle. Toutefois, il existe toujours une distorsion remarquable dans l'expression numérique des recrues gouvernementales. Les micro-dosages provinciaux consacraient une logique de déséquilibre⁷⁹¹.

Les considérations numériques aboutissent généralement à une taxinomie hiérarchique qui distingue les provinces à fort déséquilibre de distribution départementale des recrues gouvernementales des provinces à équilibre relatif dans la participation gouvernementale.

En interprétant les tableaux ci-dessous, peuvent être rangées au sein de la première catégorie, les provinces du Centre et du Sud, les provinces de l'Est et du Nord. Dans les provinces du Centre et du Sud, le département de la Mefou

⁷⁹⁰ Nguini (O.M.E). les remaniements ministériels au Cameroun 1982-1991, Université de Bordeaux I, 1990-1991, P. 138-149.

⁷⁹¹ Galim (Ngon.I). Le personnel gouvernemental au Cameroun, op.cit, P.302.

réalise la plus grande densité de représentation. Celle-ci a été continue et soutenue⁷⁹² ; vingt(20) personnalités de la Mefou ont représenté leur département;. dans cette rubrique, se retrouve la Lékié avec seize(16) personnalités sur cinquante sept(57) que compte la province.

Les départements à moyenne densité de participation sont représentés par le Mbam et le Nyong et Kelle avec respectivement onze(11) et cinq(5) représentants depuis 1957.

Enfin la plus faible moyenne revient à la Haute Sanaga (trois(3) représentants), au Nyong et Mfoumou (un(1) représentant), Nyong et So'o (un(1) représentant).

Ce déséquilibre provincial interne s'observe aussi dans le Sud. Ainsi depuis sa création, le Dja et Lobo compte huit(8) recrues, le Ntem six(6) recrues et l'Océan un(1).

La même logique préside à l'allocation départementale des postes ministériels dans les provinces de l'Est et du Nord. A l'est, il y a une présence numérique significative du haut Nyong, du Lom et Djerem et une quasi-absence de la kadeï et de la Boumba et Ngoko ; les premiers affichent la même densité numérique avec chacun 6 ministres au gouvernement depuis 1957. la kadeï et la Boumba et Ngoko ont chacune un représentant⁷⁹³.

Enfin, dans les provinces du Nord et de l'Adamaoua, ce déséquilibre est bien plus marqué ; en regard, le département de la Bénoué concentre la majorité

⁷⁹² Le classement se situe entre 1957-1994. Bien qu'il sorte de notre champ temporel, il traduit dans sa densité les expressions numériques qui systématisent la représentation gouvernementale des départements. Dans la Mefou, les figures représentatives sont incarnées successivement par Ahanda Vincent, Fouda Benoît, Edzoa Titus, Ekani Denis, Mbede Joseph Tchoungui Roger, Melingui Roger. Il faudrait y ajouter après le décret du 11 mars 1971 (créant le département du Mfoundi), Andzé Tchoungui, Zang Nguéle, Abondo Gêrôme, Onambélé Ela, Bandolo Henri, OKouda Martin.

⁷⁹³ Les figures historiques dominantes sont : dans le Haut Nyong : Ninekan Pierre, Mabaya Jean Baptiste, Gobe René, Ze Nguéle René, Bokam Jean Baptiste et Mme Tokpanou Isabelle ; dans le Lom et Djerem : Dibombarsala, Sabal Lecco, Doumba Joseph Charles, Ndonga Ndinga, Samgba Jean Bosco, Bello Belle ; Dans la Boumba et Ngoko : Mompea Mbio Edouard ; dans la Kadeï ; Marigoh Mboua.

écrasante de la représentation gouvernementale soit 11 ministres sur 12⁷⁹⁴. Jusqu'en 1994 les départements de Faro et du Mayo Rey ont été marginalisés.

Dans l'Adamaoua, province à participation numérique faible, le département de la Vina est historiquement privilégié, et les figures emblématiques de la représentation sont incarnées par : Sadou Daoudou, Labarang Mohamadou, Sanda Oumarou et Souman Pierre. A celui-ci s'adjoignent deux départements "faire-valoir" : le Faro et Déo avec Aminou Oumarou et le Mayo-Banyo avec Hamadjoda Adjoudi .

Les inégalités d'allocation ainsi mises en relief traduisent un profond déséquilibre ; il existe des situations de droits acquis pour certains départements au détriment des autres qui n'ont qu'une présence figurative. Cette conclusion qui résulte des tendances lourdes d'une sociologie behavioriste privilégiant la dimension paritaire de l'équilibre régional est, nous l'avons souligné, inapte à épuiser la riche complexité de l'analyse⁷⁹⁵. C'est un obstacle d'autant plus prégnant qu'il paraît justement au dessus de tout soupçon méthodologique.

D'abord la variable nombre d'habitants prédispose au déséquilibre ou dans une moindre mesure à un équilibre différencié. Ce qui justifie que les statistiques ci-dessus soient favorables à la Mefou et au Mfoundi, zone de forte concentration de la population.

Deuxièmement l'équilibre entendu au sens numérique suppose une opération de congruence entre le poste ministériel et l'ethnie. Un tel exercice du reste utopique infère une scissiparité gouvernementale conforme aux bigarrures sociales.

Or, c'est le titre ministériel qui est porteur de sens ; il engendre un « monde des choses »⁷⁹⁶; dans cette perspective, l'allocation gouvernementale du titre ministériel crée une polarité allégeante au pouvoir central malgré la

⁷⁹⁴ Mr Dawayerou fait exception dans le département du Mayo Louti ; sa nomination est d'ailleurs consécutive à l'instauration du multipartisme.

⁷⁹⁵ C'est la « quantophremie » qu'il faut éviter, C'est-à-dire une certaine dictature de l'instrument mathématique.

⁷⁹⁶ Berger (P.) et Luckmann(T.)- la construction sociale de la réalité, Paris, Méridiens/klincksiek, 1986, P.30

diversité ethnique du département bénéficiaire⁷⁹⁷ . Le département devient un lieu autonome de singularité et de spécificité qui travaille la conscience collective sur l'appartenance à une même communauté politique. L'expression " nous n'avons pas été oubliés" devenue proverbiale (lorsque cette péréquation ethnique n'a pas eu lieu) se pose désormais comme un substitut fonctionnel aux chaînons manquants de l'équilibre numérique.

D'autres provinces paraissent relativement plus équilibrées dans la répartition départementale des postes ministériels. Il serait superflu de présenter toutes les provinces qui se rattachent à cette rubrique. Nous nous appesantirons sur les cas de l'Ouest, du Sud Ouest et de l'Extrême-Nord qui fournissent un aperçu général du relatif équilibre régional.

L'Ouest présente un équilibre départemental interne avec certes quelques disparités dues au degré d'allégeance au pouvoir central⁷⁹⁸ ; numériquement le département du Ndé tient le haut du pavé avec au total huit membres du gouvernement depuis 1957 . De 1982 à 1990, ce chiffre est de cinq ministres. Ce leadership est bien plus marqué en raison de l'importance des départements qui leur sont confiés et de la dignité attachée à la fonction : de 1967 à 1980 Enoch Kwayep est Ministre d'Etat ainsi que M. Ngongang Ouandji de 1983-1985 ; en 1992 M NIAT Ndjifendji est nommé vice-premier Minsitre, chargé des mines et de l'énergie. De même Mme Tankeu Elizabeth, M.Yonke Jean Baptiste et M.Tchouta Moussa ont occupé des postes non moins importants dans le gouvernement.

La Mifi enregistre depuis 1957 sept recrues ; mais il semble que cette représentation gouvernementale ait été "quasi-intermittente" et peu "significative"⁷⁹⁹. En effet, les ministères occupés par les représentants de ce

⁷⁹⁷ Toutefois il est signalé dans le Lom et Djerem (province de l'Est) un ressentiment des Baya à la nomination de M. samgba Jean Bosco de souche ethnique Bobilis ; la ténacité des revendications Baya aurait justifié le retour des leurs : M. Bello Mbelle.

⁷⁹⁸ Voir Bayart (J.F), L'Etat au Cameroun, op.cit,P.121.

⁷⁹⁹ Galim (NG.I). Le personnel gouvernemental au Cameroun, thèse citée, P.322.

département étaient de facture dérisoire et d'importance secondaire : Travail et prévoyance, Informatique et marchés publics, Information et culture.

Le département de la Menoua compte quant à lui six recrues depuis 1957 ; mais la dignité la plus élevée a été conférée à M. Paul Dongsop, Ministre des affaires étrangères (1980-1983) et en même temps Ministre d'Etat.

Le Noun présente une continuité représentative interrompue fortement incarnée par la famille royale (Njoya Arouna, Mbombo Njoya, Ndam Njoya) ; mais aussi par Kouandy Aliyou et Jean Fochivé. Ce cas exclusif vérifie notre hypothèse ailleurs défendue, de la " parentocratie gouvernante"⁸⁰⁰.

Enfin le Haut-Nkam et le Bamoutos enregistrent la plus faible occurrence représentative avec respectivement 5 et 4 recrues depuis 1957 ; une représentativité d'ailleurs intermittente et dans une certaine mesure éphémère⁸⁰¹.

L'Extrême - nord, le Littoral, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest sont à ranger dans la rubrique des provinces à représentation relativement équilibrée⁸⁰². Elles confortent l'hypothèse de l'équilibre régional hiérarchique.

Au total, ce n'est pas en fonction des disparités numériques qu'il faut apprécier l'équilibre régional, mais en fonction de la perception indigène de la fonction ministérielle : "sommes-nous quand même représentés ?" telle est plus que le désir d'être paritairement représenté, la rhétorique de l'affirmation paroissiale. La présence d'un "frère" au gouvernement infère la croyance plus ou moins fictive de son ethnie en son insertion nationale. C'est cette dimension

⁸⁰⁰ Njoya (J). Le pouvoir traditionnel en Pays Bamoun : Essai sur la parenté gouvernante, thèse de doctorat en science Politique, Université de Yaoundé II, 1994. C'est l'hypothèse de l'hérédité politique dont parlent Jean Luc Parodi et Claude Patriat, mais dans le cas de la reproduction élective des élites (L'hérédité en politique, Paris, Economica, 1992)

⁸⁰¹ Les périodes d'interruption ont été nombreuses (1999-1961, 1969-1971, 1972-1984 et depuis 1992) ; Monsieur Lando a passé 8 mois au gouvernement.

⁸⁰² L'inégalité intra-provinciale n'est pas aussi criarde que dans la province du Sud ; il y a même tendanciellement un essai de nivellement égalitaire. Ainsi dans le littoral, la Sanaga-maritime enregistre depuis 1957, 10 recrues, le Wouri 9 recrues, le Mounjo 8, le Nkam 3 ; dans la province Nord-Ouest, le département de la Mezam 6 ministres, le Bui 4, la Menchun 2, Donga. Manfung 2, la Momo 1. Le Sud-Ouest : le Fako tient 6 recrues, la Meme 4, Manyu 4, Ndian, 2 Extrême-nord, Dimaré 5 recrues, Mayo-kani 4, Mayo Sava 4 Mayo -Tsanaga 3, Chari.O.

symbolique du titre ministériel qui échappe à certains analystes enclins à la défense de la thèse de l'insolubilité du pluralisme social dans la nation⁸⁰³.

L'équilibre va bien au delà de l'équilibre ethnique. Il semble qu'il y a une forme insidieuse de construction sociative qui repose sur les considérations socioprofessionnelles.

B- L'EQUILIBRE SOCIOPROFESSIONNEL COMME STRATEGIE DE COMMUNALISATION

La focalisation de l'analyse sur l'ethnie renvoie l'équilibre régional à un "cocktail" d'entités paroissiales. Elle ravale la nation à une sorte de toile de significations ethniques. C'est dire pour reprendre Lucian Pye que le comportement politique est fortement marqué par des considérations d'identification communiale⁸⁰⁴.

Or, dans les sociétés plurielles, les clivages sont à la fois horizontaux et verticaux. Ils peuvent également se chevaucher et compromettre l'arithmétique d'équilibre⁸⁰⁵.

Les clivages socioprofessionnels font partie de ces clivages superposés dont la gestion par le pouvoir central permet de relativiser la thèse du "tribalisme d'Etat" que font valoir certains auteurs⁸⁰⁶.

L'ethnie ne constitue donc pas le seul clivage "pervers". Les clivages socioprofessionnels sont également pris en compte dans les combinaisons "sociative".

⁸⁰³ Sindjoun (L.), La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ; éléments pour une discussion politiste de la démocratie dans la société plurielles, colloque commonwealth-Francophonie, démocratie et sociétés plurielles, Yaoundé, 24-26 janvier 2000 (texte multigraphié).

⁸⁰⁴ Pye (L.W.). « The non-Western political process », *Journal of politics* 20, N°3 (August 1958) p.469.

⁸⁰⁵ Sur la notion de clivages voir Arend Lhijphart. *Democracy in plural societies : A comparative exploration*, Yale university press, 1977, PP8-11. Clifford Geertz. *The integrative revolution: primordial sentiments and civil politics in new states* in old societies and new states: the quest for modernity in asia and Africa, ed. Clifford Geertz (new York: Free press, 1963. PP109-113.

⁸⁰⁶ Voir Kanga (V). *Cameroun : démocratie ou Barbarie*, Harmattan, Paris, 1985. Kengne (P). *La problématique de l'unité nationale au Cameroun*, Paris, Harmattan, 1986 ; Mbock (C.G)-*Cameroun : le défi libéral*, Paris, Harmattan, 1990.

Ces combinaisons révèlent une forte emprise des administrations d'Etat avec une nette domination du corps des administrateurs civils. On peut s'autoriser à la suite de Pierre Flambeau NGAYAP, le néologisme "énarchie" pour caractériser cette prééminence.

Les stratégies d'inclusion ne concernent véritablement que les grandes branches de l'Administration d'Etat. L'équilibre socioprofessionnel supposé est une répartition des postes ministériels entre les fonctionnaires des administrations publiques. Le privé et les professions libérales étant réduits à la portion congrue.

L'intégration socioprofessionnelle est une "intégration administrative" qui s'opère dans un champ autonome qui marginalise le secteur privé. Elle contribue dans une certaine mesure à l'aggravation de la césure entre l'ordre politique et l'ordre social.

Lorsqu'on interroge la "socio-genèse" de la construction de l'élite gouvernementale, non seulement est vérifiée l'hypothèse de la domination des grands corps de l'Etat, mais aussi celle d'une considération particulière faite aux administrateurs civils et aux enseignants du supérieur⁸⁰⁷. Il y a donc une sorte de quasi-fermeture de la haute administration au secteur privé⁸⁰⁸.

Cette "République des fonctionnaires"⁸⁰⁹ caractérise le champ temporel de notre étude (1982-1990) où le pouvoir central s'est employé à imposer l'Etat comme figure légitime de la justice sociale. Cette fiction légitimante qui repose sur la politique des quotas et de l'équilibre comme principes de recrutement du personnel gouvernemental, produit un "effet de croyance" en l'idée que l'Etat est le reflet exact de la société. L'équation appareil de l'Etat égale société

⁸⁰⁸ Cette affirmation ne vaut pas pour la première décennie d'après les indépendances. La nuance est que pendant les premières années de l'indépendance, les recrues gouvernementales étaient d'origine diverse (pharmaciens, commerçants, écrivains, interprètes etc.) . (Galim Ngong Irénée, Le personnel gouvernemental au Cameroun, thèse citée, P.234.

⁸⁰⁹ Bimbaum (P) . Les sommets de l'Etat : Essai sur l'élite au pouvoir en France , Paris, seuil, 1994, P.100.

(Etat=société) peut ainsi s'objectiver dans une sorte « d'assimilation » plutôt asymétrique des élites, opérant à travers une "incorporation différentielle"⁸¹⁰.

La "formation dirigeante"⁸¹¹ gouvernementale présente une diversité inégalement inclusive. En effet, lorsqu'on procède à une appréciation d'ensemble du recrutement du personnel gouvernemental de 1957 à 1996, il est aisé de s'apercevoir que les recrues gouvernementales sont issues d'un large éventail socioprofessionnel que le pouvoir central discrimine en fonction de ses priorités. Ainsi les administrateurs civils, les enseignants d'universités et les cadres économique-financiers ont toujours occupé la cour intérieure des grands corps de l'Etat. Ils représentent approximativement depuis 1957 une proportion de 58,98% sur un total de 235 membres du gouvernement. D'autres catégories socioprofessionnelles notamment les religieux, les pharmaciens, les journalistes etc. sont quasi-inexistantes. L'on peut également noter une certaine "misogynie sélective" qui n'accorde qu'une représentation symbolique aux femmes⁸¹², même s'il y a eu un accroissement significatif à partir de 1983.

Ce qui importe plus que l'exercice de péréquation, c'est l'effort cosmétique de "construction sociale de la réalité" qui se pare d'une diversité plutôt inégalement répartie dans la "formation dirigeante". Depuis 1957 en dehors des corps dominants de l'Etat, l'effort a consisté à associer, agents du secteur privé, infirmiers, avocats, religieux, pharmaciens, traducteurs – interprètes, instituteurs etc. pour construire imaginairement une sociabilité inclusive.

L'ambition du pouvoir central est de traduire cette diversité même sous une forme bricolée : c'est ce qu'exprime le président Biya dans ses multiples prises de parole : *"il s'agit d'assurer la participation de toutes les composantes*

⁸¹⁰ Smith (M.G). "pluralism in Africa" in L.Kupek et M.G Smith (Eds), pluralism in Africa, Oxford, Oxford university press, (1969).

⁸¹¹ Elias (N). La société de cour, Paris, Flammarion, 1974 PP 146-154.

⁸¹² il est donné à constater que de 1971-1982, seules 2 femmes figuraient dans le gouvernement, soit une proportion de 6% ; de 1982-1996 on en compte 6 : une augmentation qui ne reflète pas toujours leur importance numérique.

*du pays à cette œuvre... c'est faire en sorte que toutes les régions, toutes les ethnies, tous les camerounais, sans exclusive, se sentent concernés par l'évolution et le destin de leur pays*⁸¹³ ; il s'agit de réaliser l'impérieuse nécessité constitutionnelle de "parfaire l'unité" de l'Etat et de "la volonté inébranlable de construire la patrie camerounaise"⁸¹⁴.

Les logiques distributives du pouvoir central se doublent d'une "politique d'accommodation"⁸¹⁵ caractéristique de l'Etat séducteur qui dissimule derrière une apparente justice distributive une redoutable "violence symbolique".

L'équilibre dont il est question ici est en réalité un déséquilibre socialement habillé, et à ce titre porteur de sens ; il crée un "monde des choses" qui structure les perceptions et les représentations sociales.

Le tableau suivant permet de lire cette diversité dans le recrutement du personnel gouvernemental et les disproportions qui marquent la logique distributive du pouvoir central⁸¹⁶ **Tableau N° 13**

CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE	NOMBRE	POURCENTAGE
Administrateurs civils	56	23,82%
Enseignements supérieurs	37	15,74%
Ingénieurs (Agronomes : 11, Génie civil : 4, Télécom : 2 ; Statisticiens : 2, Electricité : 1, Chemin de fer :1, Pétrochimie :1)	24	10,21%
Agents civils et financiers	23	19,21%
Cadres économique - financiers : papa-publics et privés.	13	5,53%
Magistrats	10	4,25%
Instituteurs	10	4,25%

⁸¹³ In Cameroon Tribune, N°5438 du jeudi 28 Octobre, 1993, P3

⁸¹⁴ Evidemment, ces exhortations se retrouvaient dans le préambule de la constitution du 2 juin 1972 reprises par celle du 18 janvier 1996 avec bien entendu une valeur supposée obligatoire. En tout état de cause, elles n'ont de véritable valeur que par rapport à la charge affective de leur énonciation et à leurs propriétés performatives.

⁸¹⁵ Kellas (J.G). The politics of nationalism and ethnicity, London, Macmillan, 1993. PP135-145.

⁸¹⁶ Il s'agit bien d' un tableau récapitulatif qui va de 1957 à 1996. Il déborde ainsi notre champ temporel. Mais nous avons voulu dresser une courbe générale qui puisse mieux exprimer les tendances distributives du pouvoir central.

Médecins (médecine générale :6, Vétérinaire : 3, Dentiste : 1)	10	4,25%
Diplomates	9	3,82%
Professeurs du secondaire	8	3,40%
Agents du secteur privé	7	2,97%
Contractuels d'Administration	6	2,55%
Inspecteurs régies financières	5	2,12%
Infirmiers	5	2,12%
Chefs traditionnels (seule fonction)	4	1,70%
Avocats	3	1,27%
Religieux	2	0,85%
Pharmaciens	2	0,85%
Journalistes	1	0,42%
Traductrice- interprètes	1	0,42%
Total	235	100%

On pourrait pousser l'analyse plus loin et s'interroger sur la gestion du clivage générationnel. Un certain dosage est respecté ; mais il y a "une immobilité générationnelle"⁸¹⁷ qui distance les "aînés" et les "cadets gouvernementaux". L'explication tient à la concentration gérontocratique des ministres des années 70 ; par sédimentation progressive, ils ont inondé les grands corps de l'Etat en compromettant dans une mesure significative les politiques de juvénisation du personnel gouvernemental. Bien plus, l'âge moyen du personnel gouvernemental qui est allé croissant à partir de la génération 60, a accentué cette concentration gérontocratique⁸¹⁸.

L'observation des grandes tendances de l'âge moyen des différents gouvernements de 1980 à 1991 permet de conclure à une "gérontocratisation" progressive des recrues gouvernementales. En effet, statistiquement l'on peut noter que la moyenne d'âge du gouvernement est passée en valeur absolue de

⁸¹⁷ Galim (N.G). Le personnel gouvernemental au Cameroun, op.cit. P252.

⁸¹⁸ Ngayap (P.F). Cameroun qui gouverne? De Ahidjo à Biya : l'héritage et l'enjeu, Paris, Harmattan, 1983, P.87.

42,95 ans en 1980 à 48,18 ans en 1992 ; ce qui traduit une baisse sensible par rapport à ses devanciers des années 70 dont l'âge moyen se situait entre 38 et 39 ans. Même les ministres entrants n'augurent pas toujours d'une réelle volonté politique de juvénisation gouvernementale.

Tableau N° 14

AGE MOYEN DES MINISTRES		EVOLUTION DE L'AGE MOYEN DES MINISTRES ENTRANTS	
Gouvernement	Age moyen	Ministres entrant au gouvernement	Age moyen
17 Juil. 1980	42,95 ans	ETEME OLO'A (48), NGONGANG WANDJI (44), KAMGUE (38), DAKAYI KAMGA (36).	41,5
24 Août 1985	45,77 ans	ABONDO (45), KOULLA (48), EDZOA (40), ZANG NGUELE (38), MPOUMA (47), CHEOUA (41), YONKE (50), KAMGA NJIKE (54), EKO NGMBA (47), ONAMBELE (54), Baskouda J.B (38).	44
16 Mai 1988	45,86 ans	NIBA NGU (56), SANDA OUMAROU (36), TCHEPANOU (38), BOOH BOOH (50), BANDOLO (45), MBEDE (52), BOKAM (37), OGORK EBOT NTUI (42), ABOGO NKONO (37), ENYIH ATOGHO (44), NDAGA NDINGA (34), ENONI E. (41).	42,66
9 Septembre 1990	46,89 ans	NIAT NJIFENJI (56), KONTCHOU (45), EYEBE AYISSI (35), OLANGUENA (35), YUNGA Teghen (46), BASSILEKIN (57).	45,66
26 Avril 1991	47,10 ans	NDIORO (42), DOUALA MOUTOME (48).	45
27 Nov.1992	48,18 ans	MOUSTAPHA (47), KODOCK (59), OYONO (63), MANDENG (52), TCHIROMA (46), BIPOUN (52), OKOUDA (41), MAIDADI (68), NJINYAM (47), MONTHE (49), MASSOUA II (53), MARAFAT AMINOU (40), PEREVET Z. (35), ELOUNDOU (45), GASSAGAYE (41), MOAMPEA (49), NJAMI WANDJI (56).	49,8
21 Juillet 1994	50,25 ans	AGBOR TABI (43), NDIORO (45), MELINGUI (43), NANA SINKAM (49), BELLO MBELLE (46), TOKO MANGAN (60), ABETY PETER (41), MEDJO Martin (51).	47,25

On peut toutefois objecter que le ‘‘métier politique’’ requiert un apprentissage. La période immédiatement post-coloniale pourrait correspondre à celle de la constitution d’un champ politique autonome⁸¹⁹ avec à la clé la professionnalisation politique au sens Wébérien⁸²⁰. Les ‘‘aînés’’ édifient leur instinct de conservation sur l’idée que la politique est un métier comme les autres et requiert de la patience et de lourdes sujétions ; ceci expliquerait peut être les énormes disproportions observées dans l’équilibre générationnel. En 1980 par exemple neuf (9) ministres sur 32 avaient moins de 40 ans; en 1990, sept ministres sur 31 avaient moins de 40 ans ; en 1994, quatre (4) ministres sur quarante cinq (45) avaient moins de 40 ans.

Au total, le clivage générationnel est géré de façon conservatrice avec des nettes tendances gérontocratiques (voir tableau ci-dessous).

Tableau N° 15

Année	Nombre et âge des ministres	Pourcentage
1980	9 sur 32 ministres avaient moins de 40 ans	28,12%
1985	7 sur 40 ministres avaient moins de 40 ans	17,5%
1990	7 sur 31 ministres avaient moins de 40 ans	22,58%
1994	4 sur 45 ministres avaient moins de 40 ans	9,09%

⁸¹⁹ Onana (J). Professionnalisation politique et constitution d’un champ politique: l’émergence d’un politique professionnalisé au Cameroun sous administration coloniale(1946-1956),Thèse de science politique, Paris X,1997-1998. pp. 200-320.

⁸²⁰ Voir dans ce sens Danniell Gaxie, la Démocratie représentative, Paris, Montchrestien, 1994.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

La gestion de la période monolithique sous l'ère du président Biya apparaît largement influencée par le régime devancier. La fonctionnalité s'est révélée largement "idéocratique" avec un usage inflationniste de la thématique unitaire. La réactivation permanente de "l'idéologie" de l'unité nationale a servi d'alibi confortable à une gestion conservatrice du système politique camerounais. Elle a été un formidable instrument de "gestion des passions politiques". Le discours présidentiel appréhendé dans sa double dimension qualitative et quantitative l'a amplement démontré.

Quantitativement, nous avons noté une véritable dictature du mot "unité", mot-pivot qui structure toute la police discursive du chef de l'Etat.

Qualitativement la communication présidentielle épouse une logique dont la dynamique est fonction de ses conditions de production. Ainsi un discours prononcé à Yaoundé est différent de celui prononcé en périphérie.

Cette idéologie de l'unité a été également la force inspiratrice de l'encadrement juridique des mutations politiques dans la période monolithique. Les différentes modifications constitutionnelles n'ont pas entamé ce credo et l'ont même dans une certaine mesure renforcé. L'idéologie de l'unité revêt un caractère iconique et sert à célébrer le divin mystère de l'indivisibilité de l'Etat.

Notre champ temporel correspond donc à « un monopole politique dur » où toute velléité périphérique de contestation était sévèrement réprimée; d'où la prévalence dans nos développements ci-dessus de l'approche injective de la construction de l'Etat. Bien que dominante, cette approche n'a pas été réifiée ; puisque nous avons identifié des stratégies de contestations silencieuses constitutives d'une autonomie potentielle de la périphérie par rapport au centre.

La deuxième partie de notre thèse revalorise cette dimension, puisqu'elle correspond à une "conjoncture fluide" ou de démocratisation qui libère les aspirations politiques latentes.

DEUXIEME PARTIE :

**LE PLURALISME ET LA DECONSTRUCTION
ADAPTATIVE DE L'"IDEOCRATIE"
GOUVERNANTE :
LE PILOTAGE UNITAIRE DES
CONJONCTURES POLITIQUES FLUIDES**

La distinction entre le temps monolithique et le temps pluraliste n'est pas une légitimation de l'instant spectaculaire, qui porterait l'explorateur du social à célébrer la parousie du pluralisme comme instant de la modernité politique ; ce serait croire-pour user de la très rigoureuse taxinomie de Michel Dobry-que "les conjonctures critiques" s'opposent foncièrement "aux conjonctures routières"⁸²¹ : posture faussement épistémologique cédant toujours à l'obsession des finalités et au désenchantement du politique et qui parfois structure les modes d'objectivation savants de l'histoire. C'est aussi croire que le temps monolithique est constitutif de l'ordre et celui du pluralisme générateur du désordre ; l'illusion est certes tenace, mais demeure parfaitement dérisoire du point de vue de la causalité scientifique.

Sans doute, la science a apporté sa caution au discours de l'ordre qui rassure les hommes ; mais le professeur Georges Balandier note "*qu'elle ne pratique plus le discours de l'unité*"; désormais, "*elle trace et retrace les frontières du réel, du monde objectif conforme à ses modes de savoir*".⁸²²

Le politologue doit s'apparenter à un détective en quête permanente des ordres partiels que recèle le chaos social. S'attaquant au problème de la pensée complexe, Edgar Morin réintroduit la notion du "désordre" dans la mouvance sociologique moderne ; il pense « *l'unité et la désunité de la vie sans résorber, réduire, affaiblir l'un des deux termes* »⁸²³.

Contrairement aux théories évolutionnistes⁸²⁴, on peut désormais lire le politique à travers le prisme fécond du paradigme de l'ordre et du désordre. Il

⁸²¹ Ce serait se ramener à la logique binaire du sens commun sociologique qui assimile la routine à la stabilité politique et la conjoncture critique à la désintégration sociale et au règne de la violence.

Notre étude privilégie la dimension fluidité de la conjoncture pour marquer un changement d'état dans la dynamique des systèmes sociaux complexes. L'hypothèse de la continuité adaptative qui est la notre n'emporte nullement la conviction qu'il n'y a pas de différence entre la conjoncture critique et la conjoncture routinière. (voir Michel Dobry- Sociologie des crises politiques, la dynamique des mobilisations multisectorielles, Paris, PFNSP, 1992, PP. 39-40)

⁸²² Balandier (G)- Le désordre, Paris, Fayard, 1988, P.58.

⁸²³ Morin (E.) – La vie de la vie, in la méthode, I à III Paris, seuil, 1980.

⁸²⁴ La thèse de l'évolutionnisme postule qu'il existe une voie unique du développement politique que toutes les sociétés empruntent avec un certain décalage les unes par rapport aux autres ; par inférence, l'avenir des nouveaux Etats reproduira l'évolution des sociétés développées. C'est la "théorie du chemin de fer " qui figure les nations comme des trains qui se succèdent dans les mêmes gares, avec plus ou moins de retard sur l'horaire"

faudra préciser la place du désordre toujours présent dans toute société "avec la quasi-certitude qu'aucune puissance ne pourra l'abolir par une police des choses (rationalité entièrement dominatrice du monde), une police des êtres (gouvernement absolu et total), une police des idées (despotisme de la conformité)⁸²⁵.

La période pluraliste que nous étudions est une "conjoncture fluide" dans laquelle le désordre "subversif" à travers la "mobilisation multisectorielle" provoque un changement d'état du système.

Le paradigme du désordre permettra de révéler la part variable mais importante de la stratégie des acteurs sans toutefois réifier l'individualisme méthodologique : l'individu et le social se créent mutuellement. D'où la nécessité de réconcilier les grandes familles théoriques du holisme et de l'individualisme méthodologiques. Il est donc hors de notre propos d'exhumer des clichés "transitologiques" opérant selon une sériation suspecte : "transition achevée", "transition inachevée"; "démocratie réussie", "démocratie ambiguë"⁸²⁶. Il s'agit de voir comment sous la bannière de l'idéologie de l'unité nationale, des acteurs structurent le champ politique et lui donnent sens. Une fois de plus, le champ temporel retenu (1982-1990 et 1990-2000) est une sériation commode pour l'analyse. Mais une certaine vigilance méthodologique nous garderait d'une valorisation excessive du temps démocratique.

L'hypothèse de la rémanence "idéocratique" est donc parfaitement soutenable. Puisque la déconstruction de l'idéocratie dans l'instant démocratique n'a été qu'adaptative, le pluralisme politique ayant ployé sous un pilotage unitaire.

Toutefois, cette permanence du passé n'est concevable qu'à condition de ne pas perdre de vue que le temps n'est jamais qu'une sorte d'hérésie à l'égard

dans le grand rail" de l'humanité (voir W.W.Rostow). les étapes du développement politique, trad.,1975. Léo Hamon, acteur et données de l'histoire , 2vol, 1970-1971), Balandier (G)- Le désordre, op. cit., p .85.

⁸²⁵ Balandier (G), Le désordre , op. cit., p 85.

⁸²⁶ Quantin (p)."La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990" in Jaffrelot Christophe (sous la dir.), Les démocraties d'ailleurs, Kart hala, 2000, pp.479-507.

du passé. Cette précaution nous épargne de l'illusion étiologique et de l'histoire naturelle qui posent l'hypothèse unilinéaire de la médiation causale⁸²⁷ 828

La crise de la gestion "idéocratique" de l'ordre politique n'emporte pas rupture avec l'ordre ancien. Il est question d'une mutation de l'"habitus" qui correspond à un changement d'état du système, suscitant conformément au paradigme de la régulation politique, l'invention de nouveaux champs symboliques de médiation politique .

(Chapitre III).

Ce changement d'état du système inspire également des adaptations juridiques dans lesquelles l'ordre unitaire demeure le minimum idéologique incompressible

(Chapitre IV).

⁸²⁷ Découdra (P.M.)-Niger, démocratie ambiguë. Chronique d'un coup d'Etat annoncé, in l'Afrique politique, C.E.A.N , Kart hala , 1997, pp.115-190.

⁸²⁸ L'hypothèse étiologique se rattache à une posture qui appréhende les crises et les phénomènes apparentés comme transparents, sans mystère.. l'essentiel de l'attention devant se porter vers les causes. L'illusion de l'histoire naturelle soutient l'idée de l'existence de certaines régularités dans la marche de l'histoire ; il est question de recoudre les séquences temporelles conduisant à un évènement. Or, les déterminants d'une crise ne peuvent pas être identifiés par des coups de force intellectuels ou par des inférences statistiques (Voir Dobry Michel, Sociologie des crises politiques, op cit., pp.47-77).

CHAPITRE III :

CHANGEMENT D'ETAT DU SYSTEME "IDEOCRATIQUE" ET REINVESTISSEMENT POLITIQUE DU CHAMPS SYMBOLIQUE DE L'EMOTIVITE

Le concept du changement constitue l'une des notions les plus accueillantes de la science politique. Les crises sociales et les phénomènes apparentés y sont logés sans discernement. Parfois, le politologue succombe à l'attrait de ce qui tient lieu dans les registres officiels de grands événements ; non seulement il ne pénètre pas les interstices des crises étudiées, mais bien souvent il n'en saisit que l'écume. C'est ainsi que le processus de mutation est "joyeusement" mais imprudemment présenté comme *"transition démocratique, avec une illusion du finalisme et de la linéarité"* ⁸²⁹.

C'est en privilégiant la dimension spectaculaire que les "transitologues" aboutissent à des taxinomies faiblement rigoureuses qui opposent les transitions réussies aux transitions inachevées ⁸³⁰. C'est toujours par une lecture spontanée des événements que le professeur Maurice Kamto construit le paradigme de la "démocratisation par le bas" qu'il oppose à celui de la "démocratisation par le haut" forgé par le Pr Sindjoun. Notre approche est de facture systémique ; elle envisage révéler l'envergure de la subvention sociale et la capacité auto-réactive du système (Section I).

Cette démarche s'inscrira également dans la perspective d'une identification des nouveaux champs symboliques de médiation politique (SECTION II).

⁸²⁹ Sindjoun (L.)-"Eléments pour une problématique de la révolution passive " in la révolution passive au Cameroun (sous la dir. de.), Sénégal, CODESRIA, 1999, p.2.

⁸³⁰ En réalité cette querelle de chapelle ne nous rend énormément pas service ; car autant on ne peut ignorer l'ensemble des forces sociales dont l'action a déterminé dans une mesure significative le tournant des événements, autant on ne saurait occulter la part de la régulation autoritaire du pouvoir central ; cette dernière modalité s'inscrit dans le modèle de la démocratie passive.

SECTION I : LA MOBILISATION MULTISECTORIELLE ET LA RECONFIGURATION DU SYSTEME IDEOCRATIQUE.

Le changement politique ne suppose pas la mobilisation du seul champ politique considéré comme le "lit de Procruste" qui formate les demandes sociales. La notion de "champ" que propose Pierre Bourdieu, n'obéit pas à la logique de cloisonnement. Il y a toujours des formes d'imbrications diverses. Le champ du pouvoir est un champ d'interdépendance avec d'autres champs et d'autres capitaux : « *un champ de luttes pour le pouvoir entre détenteurs de pouvoirs différents.* »⁸³¹

Le changement d'état du système politique Camerounais à partir de 1990 est la résultante d'une "conjoncture politique fluide". C'est-à-dire une crise qui affecte la routine monolithique à l'œuvre depuis 1966. Le système monopartisan présentait une relative autonomie des "secteurs" sociaux, bien que structurés par un processus de totalisation idéologique.

Il existe des propriétés élémentaires qui déterminent les "conjonctures politiques fluides" et leurs traits distinctifs ; Michel Dobry en cite trois : la déssectorisation conjoncturelle de l'espace social, l'incertitude structurelle, les processus de désobjectivation.

La déssectorisation de l'espace suppose "une réduction de l'autonomie" des secteurs affectés par les mobilisations. Elle résulte des décroissements et des interférences des logiques sectorielles. Ainsi en a-t-il été du lancement du Social Democratic Front à Bamenda au début de l'année 1990, qui a emporté la sympathie des autres secteurs (Etudiants, Barreau, secteur économique). Cette déssectorisation conjoncturelle de l'espace entraîne également un "désenclavement des espaces de confrontation" qui déteint sur les tactiques des acteurs et sur le dispositif du jeu politique. La forte mobilité des enjeux dans ce

⁸³¹ Bourdieu (P.) –La noblesse d'Etat, Paris, Minuit , 1989, P.375.

contexte provoque une évasion des calculs qui se traduit dans le langage de Luhmann par la "diminution de l'auto-référence des secteurs"⁸³²

Le changement d'état du système s'ouvre aussi sur une "incertitude structurelle" dans laquelle toujours selon Dobry, les protagonistes de la crise sont confrontés à "l'effondrement des définitions routinières des situations"⁸³³ ; alors s'observe une inhibition tendancielle de l'activité tactique.

Enfin la désobjectivation correspond dans le cadre des mobilisations multisectorielles à l'état d'un système politique qui s'expose à de brusques déperditions de l'objectivation des rapports sectoriels. C'est le moment de l'effervescence créatrice "un moment de folie" selon Aristide Zolbertg⁸³⁴ . Dans ce contexte, le stock de légitimité est sinon épuisé, du moins considérablement affecté pour susciter chez les acteurs en crise l'intervention des technologies de déblocage⁸³⁵. Il y a un certain "art de la désobjectivation" qui est ici mis en mouvement à travers des micro-tactiques par rapport à ces composantes élémentaires de la fluidité politique ; le changement d'état du système politique camerounais sera abordé en privilégiant la dialectique du "dedans" et du "dehors", c'est-à-dire en appréciant rigoureusement d'une part l'action du champ international et de ses acteurs sur la reconfiguration du système politique, et d'autre part, en montrant comment la mobilisation endogène multisectorielle a contribué à la "crise des rapports collusifs" entre les protagonistes (paragraphe I) . Cet éclairage conforme à l'approche stratégique des crises politiques nous permettra de révéler les technologies de déblocage au nombre des quelles figure la fabrication de nouveaux champs symboliques de médiation politique (paragraphe II).

⁸³² Sur "l'évasion des calculs" consulter Luhmann (N)- An actor oriented Social system approach, Leiden-Boston – Londres, Nijhoff, 1978, vol.2, P.95-112 ; voir également du même auteur : the differentiation of the society, New York, Culumbia University Press, 1982.

⁸³³ Dobry (M)- sociologie des crises politiques, op.cit.P.150.

⁸³⁴ Tolbert (A.R.) " Moments of madness" , politics and society, hiver, 1972, P.183-207.

⁸³⁵ Sur les " technologies bureaucratiques de déblocage", voir Michel Crozier-Le phénomène bureautique, Paris, le Seuil, 1963, P239 243 et 307-308. Alinsky (S), Manuel de l'animateur social, Paris, Le seuil, 1971.

PARAGRAPHE I: LA FLUIDITE DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET LES AMBIGUITES DE LA THESE DU DIFFUSIONNISME DEMOCRATIQUE

L'ouvrage collectif, "Démocraties d'ailleurs"⁸³⁶ bien que célébrant l'existence de la démocratie ailleurs qu'en occident, cache à peine une tentative d'érection de l'Europe occidentale en épice de la diffusion mondiale des valeurs libérales. C'est dans la même perspective que Samuel Huntington voit se réaliser allégrement le passage de la première vague démocratique à la deuxième et de la deuxième vague à la troisième⁸³⁷. Qu'ils soient tenaces les préjugés de la diffusion culturelle et de la "path dependance" !⁸³⁸

La praxis politique valide cet européocentrisme et surestime les stimuli externes dans la vague de libéralisation des espaces publics en Afrique. Ce "paradigme du joug" qui s'exprime dans le triple effet (Ceaucescu, Baule, Banque mondiale) - dont Jean François Bayart souligne la faible pertinence explicative -, focalise l'attention prioritairement sur les "dynamiques du dehors"⁸³⁹.

A- "LE TEMPS MONDIAL"⁸⁴⁰ ET LA STRUCTURATION AMBIGUE DE L'ORDRE INTERNE AU CAMEROUN

L'analyse d'un fait social par la recherche des causes et des déterminants de sa survenance relève d'une posture "étiologique"⁸⁴¹. Toutefois, cette grille de

⁸³⁶ Jaffrelot (ch), "Démocraties d'ailleurs" (dir de), Paris, Karthala 2000. Cet ouvrage est un tour d'horizon qui explore la démocratie en Afrique (Sénégal, Bénin), en Asie (Japon, Inde, Sri Lanka) en Amérique Latine (Chili) et dans les îles du sud (Haïti).

⁸³⁷ Huntington (S), The third wave, democratization in the late twentieth century, Norman, university of Oklahoma press, 1991.

⁸³⁸ Voir Condozo(F)- Politique et développement dans les sociétés dépendantes, Paris, Anthropos, 1971. consulter également une conceptualisation des conditions d'une dépendance, Galtung(J)- « A structural theory of imperialism », Journal of peace research, vol.8,2,1971, pp.81-117.

⁸³⁹ Balandier (G), Sens et puissance, Paris, Presses Universitaires de France, 1986, P.65

⁸⁴⁰ L'expression est utilisée par Z. Laïdi pour signifier l'"effet de mode" que produit la démocratie à travers l'intensification de la communication entre les hommes ; l'idée sous-jacente est qu'aucun pays ne peut en être épargné (Le temps mondial, Bruxelles, complexe, 1994).

lecture présente toute sa fécondité si on lui associe la part active des acteurs qui, par des rationalités multiples, font l'histoire et lui donnent sens. Cette dernière exigence offre une garantie de scientificité par l'élargissement de l'espace des relations de causalité mobilisables pour une rigoureuse explication du processus de crise de l'Etat monolithique.

Dans l'explication de ce processus de vulgarisation du paradigme libéral on peut identifier trois scénarios.

La première modalité a trait au mimétisme ; elle évoque l'idée de l'existence d'un modèle démocratique qui aurait provoqué la contagion mimétique des autres espaces de la planète : c'est la "théorie du domino" ou de la sédimentation démocratique par vague dont parle Samuel Huntington⁸⁴² ; chaque vague étant suivie d'un reflux, c'est-à-dire d'une période au cours de laquelle des pays qui avaient effectué leur transition vers la démocratie sont repassés à un type de gouvernement non démocratique.

La deuxième modalité de transmission internationale de l'idée de démocratie est celle de l'imposition. C'est la thèse soutenue par les auteurs comme Tony Smith, Lowen Thal Abraham et Thomas Carothers qui croient que l'Amérique est investie d'une mission civilisatrice justifiant le droit de l'imposer au besoin par la force.⁸⁴³

La troisième forme de "diffusion" valorise prioritairement les dynamiques diplomatiques et les mouvements transnationaux de propagation de l'idée démocratique. Aujourd'hui, le maillage que constitue entre les nations, le

⁸⁴¹ C'est une métaphore para-médicale largement utilisée par les politologues anglo-saxons dans la perspective durkheimienne d'assimilation des faits sociaux aux choses (voir Harry Ekstein, "on etiology of internal wars," *history and theory*, 4(2), 1965, pp. 133-163

⁸⁴² En plus de S. Huntington, op cit, voir Stars Harvey- "democratic dominoes diffusion approaches to the spread of democracy in the international system ", *journal of conflict resolution*, 35 (2), 1991 (il situe respectivement la première et longue vague entre 1828-1926, la 2ème et brève vague de 1943-1962, la 3ème à partir de 1975. Le 1^{er} reflux va de 1922-1942, le 2^{ème} de 1958 à 1975) .

⁸⁴³ Le titre des ouvrages de ces auteurs sont révélateurs de cette propension quasi-impérialiste de l'Administration américaine (Smith (T) *America's mission, the united states and the worldwide struggle for democracy in the twentieth century*, Princeton University press, 1994 ; Lowental (A)- *Exporting democracy : the united states and latin America*, 2 vol., Baltimore John Hopkins University press, 1991).

fonctionnement des réseaux d'institutions publiques et privées dans le parrainage de la démocratie est singulièrement dense⁸⁴⁴.

Si la grille d'analyse par la contagion mimétique est d'ordinaire pertinente, elle demeure sur certains faits incapable d'exprimer la riche diversité du réel. Comme le souligne Javier Santiso dans le cas occidental, « *il est difficile d'affirmer en dépit de la proximité spatiale et temporelle de leurs transitions, que l'Espagne se soit engagée en 1975 dans un changement de régime par simple imitation de la dynamique enclenchée en 1974 au Portugal* ». ⁸⁴⁵

La dynamique de l'imposition propre à la politique américaine n'a pas été aussi prospère, car les progrès démocratiques ont été plus sensibles dans les zones à faible pression américaine que dans les Etats où l'intervention militaire a été la plus directe.⁸⁴⁶ En réalité, il s'agit d'une idéologie d'irradiation construite pour célébrer la démocratie américaine.

La thèse de la multiplicité des acteurs dans la diffusion des idées démocratiques nous semble plus soutenable ; car l'Etat se trouve aujourd'hui cerné et battu en brèche par le foisonnement des acteurs informels des relations internes et internationales.

L'on peut objectiver la pertinence et la faiblesse de ces grilles d'approche à travers leur capacité de structuration de la société politique camerounaise.

1- La relativité du diffusionnisme dans la structuration interne des demandes démocratiques : les chaînons marquants de la "théorie des dominos"

L'analyse stratégique peut donner du corps à l'hypothèse que le vent d'Est aurait par un mouvement vertical balayé les dictatures africaines.⁸⁴⁷ La

⁸⁴⁴ Schmitter(P)-"The influence of the international context upon the choice of national institutions" in Whithead Laurence ed, the international dimension of democratization, Oxford Univ. press, 1996, pp.26-24.

⁸⁴⁵ Santiso (J.) – « Circulation des idées et relations internationales » in Marie Claire Smouts (sous la direction de), Les nouvelles relations internationales : pratiques et théories, Paris, PFNSP,1998,,pp.227-251.

⁸⁴⁶ Karl (T). « Dilemmas of democratisation in Latin America” , comparative politics, 23 (1), P;1-21.

⁸⁴⁷ Riley (S.P) « the democratic transition in Africa. An end to the one party state? Conflict studies,245 ,October 1991, pp. 137 ; c'est d'ailleurs le sens de la prosopopée du Ministre français de la coopération Jacques Pelletier qui considère que "le vent d'Est a secoué les cocotiers"

problématique tournerait ainsi autour de l'insertion de l'Afrique dans le nouvel espace géostratégique à la fin des contraintes de la rivalité permanente entre les deux blocs. Il y aurait en conséquence une réduction de l'éventail des options diplomatiques⁸⁴⁸. Par inférence, il y aurait un point de diffusion et un mécanisme de propagation par imitation contagieuse.

Dans le contexte camerounais, les phénomènes de diffusion, d'imitation et de contagion n'expliqueraient pas machinalement les mutations politiques internes. La politique de non-alignement soustrayait le Cameroun du classement idéologique des blocs. En plus, le Cameroun comptait parmi les pays-clés de l'aide bilatérale américaine en Afrique subsaharienne.⁸⁴⁹ Enfin, l'économie camerounaise ne reposait pas sur une "appropriation collective des moyens de production", caractéristique du système économique marxiste ; Il n'y avait donc pas "*adhésion formelle au marxisme-léninisme*", ni "*alliance avec la communauté socialiste*"⁸⁵⁰ pour susciter un quelconque "effet de domino".

L'appellation d' "Etat d'orientation socialiste" convenait peut-être au Bénin qui avait partie liée avec la communauté socialiste et où on a pu noter une concomitance événementielle entre la chute du régime soviétique et celui du marxisme-léninisme de Mathieu Kérékou. L'on peut toutefois objecter que le régime monolithique camerounais d'essence "idéocratique" ne pouvait en tout cas pas en être épargné. Le caractère mécanique de l'opération de diffusion qu'on lui attribue parfois volontiers, rend hypothétique toute tentative de systématisation de l'apport de la diffusion dans le processus du changement.

La deuxième raison tient à la singularité du Cameroun dans le processus de diffusion du modèle libéral. En effet, l'alternance survenue au Congo aurait pu

⁸⁴⁸ Banegas (R.) «La démocratie est-elle un produit d'importation en Afrique ? l'exemple du Bénin » in Jaffrelot Christophe (dir), les démocraties d'ailleurs, Paris, Karthala, 2000, p.512.

⁸⁵⁰ Holo (T) « Le concept d'Etat à orientation socialiste » in Revue béninoise des sciences juridiques et administratives , n° 11, décembre 1988, p. 1-13. la doctrine soviétique regroupait sous ce concept les Etats de démocratie nationale et les Etats de démocratie populaire. Seuls ces derniers qui ont adopté l'idéologie marxiste-léniniste relevaient de la théorie marxiste de l'Etat et méritaient l'appellation d' « Etat à orientation socialiste ».

par "effet d'imitation", inspirer le modèle camerounais. De même, le Congo et le Gabon avaient opté pour la conférence nationale qui par contre était apparue sans objet dans le contexte camerounais. La République Centrafricaine voisine avait aussi connu une alternance à la tête de l'Etat.

Les transitologues considèrent même que c'est parce que les contraintes externes étaient croisées « *que le système politique camerounais a produit une "transition sans alternance" »*⁸⁵¹ ; alors qu'au Congo les contraintes externes étaient "décalées" : l'on observera dans le cas d'espèce que ce ne sont pas les pressions de la France qui inclineront le Général Sassou Nguesso à accepter la transition démocratique en mettant en péril son pouvoir. Il était pourtant apparu comme le meilleur allié de la France à travers ELF-Aquitaine. Les pressions des bailleurs de fonds avaient sensiblement diminué à partir de 1992 et semblaient même avoir disparu du dispositif français de coopération.⁸⁵²

La troisième raison tient à l'incertitude de la notion de diffusion ; celle-ci suppose l'existence d'un épicycle de diffusion ou d'un point d'irradiation de la démocratie se situant en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord.

L'anthropologie politique a contribué à relativiser cet "occidentocentrisme" ; il n'y a qu'à lire les "tristes tropiques" de Claude Lévi-Strauss pour s'en convaincre. En effet, même si la société Nambikwara qu'il décrit n'a pas eu dans la civilisation universelle le même rayonnement que la Grèce antique, elle a le mérite d'avoir produit un système égalitaire au sein de la communauté et instauré une démocratie directe sans avoir eu des contacts effectifs avec les démocraties occidentales.⁸⁵³ Il y a donc un soupçon de simplification et

⁸⁵¹ Patrick Quantin constatant avec pertinence qu'il y a eu de " rares cas de non-transitions ", ne réifie pas le concept de transition démocratique ; les transitions sans alternance sont celles où l'introduction du pluralisme et des élections libres n'a abouti qu'à une confirmation des élites autoritaires en place. Les transitions achevées aboutissant à la restauration autoritaire dont les exemples canoniques sont ceux du Burundi et du Congo-Brazzaville. L'expérience démocratique y a été interrompue par le retour d'anciens dirigeants militaires. Les transitions avec alternance et retour des anciens dictateurs, il s'agit du Bénin et de Madagascar, Soglo et Zafy ont remis leurs mandats en jeu aux élections libres de 1996 ; le Bénin constituerait le cas unique de consolidation démocratique (la difficile consolidation des transitions, op. cit., pp. 475-500)

⁸⁵² Banegas (R), Quantin (P.) « orientations et limites de l'aide française au développement démocratique », Revue canadienne d'Etudes du développement, N° spécial, 1996, pp. 113-133.

⁸⁵³ Lévi-Strauss (CL)- les tristes tropiques, Paris, Plon, 1955, p. 285-377.

d'apriorisme qui se précise dans la thèse diffusionniste ; puisque la civilisation occidentale apparaît comme l'expression la plus avancée de l'évolution des sociétés humaines et les groupes primitifs comme des survivances d'étapes antérieures dont la classification logique fournira du même coup l'ordre d'apparition dans le temps.

Les pressions extérieures croisées ont contribué à la construction du mythe de l'"exception camerounaise de la démocratie"⁸⁵⁴ reposant sur un nationalisme inhibiteur des élans d'une véritable ouverture. Ces pressions extérieures ont poussé les dirigeants à créer un espace public des droits de l'homme qu'ils entachent plus ou moins des effets capricieux de la sinuosité des événements et de la nécessité de la conservation politique. Le gouvernement disposait ainsi d'un éventail d'options possibles dues aux inflexions introduites dans le "régime d'aide"⁸⁵⁵ qui ne considère plus la légitimité politique comme une précondition du développement durable. La mutation sémantique qu'a subie le concept de "bonne gouvernance" visait à ne plus s'attaquer qu'au délabrement des capacités administratives, à la responsabilité (accountability), à l'encadrement juridique pour le développement, au manque de disponibilité et de transparence de l'information ⁸⁵⁶ ; ceci indépendamment de la responsabilité politique. Il ne s'agit pas de développer par la démocratie, mais d'émettre un ensemble de principes, de règles, de normes, de procédures de prise de décision qui gouvernent la régulation de l'assistance au développement.

L'aide devient selon la formule de James Fergusson "une machine anti-politique".⁸⁵⁷ Dépolitisée, elle justifie les réticences des dirigeants camerounais et le soutien à peine voilé de la France.

⁸⁵⁴ Donfack (S.L.) "Etat, autoritarisme et Droits de l'homme: La problématique de l'ajustement libéral" in Sindjoun (L), Révolution passive au Cameroun: Etat, société et changement, Dakar, CODESRIA, 1999, pp.374-341.

⁸⁵⁵ Gibon (P.) « The world Bank and the new politics of Aid », in George Sorensen (éd.), political conditionality, Londres, EADI, 1993, pp.35-99.

⁸⁵⁶ Gibbon (P.), Ibid., p.44-59.

⁸⁵⁷ Fergusson (James), The anti-politics machine. Developpement, depolitisation and bureaucratic power in Lesotho, Cambridge, Cambridge University press, 1990.

Les pressions extérieures ont donc été canalisées par "les ruses de l'intelligence économique"⁸⁵⁸ et insérées dans les circuits étroits de la coopération franco-camerounaise qui en assurera une gestion plutôt conservatrice.

2- La coopération Franco-camerounaise comme cadre de patronage des demandes démocratiques nationales.

La diffusion de la démocratie par mimétisme ou par imposition appartient au registre de la "policy bandwagoning". La démocratie constitue certes le cadre de référence politique incontournable, "the only game in town"⁸⁵⁹ ; mais sa pénétration continentale a été largement structurée par la diplomatie française en Afrique. Au niveau de la formation dirigeante, il existe une "communauté épistémique" (Françafrique) entre les formations dirigeantes africaines et la classe politique française. Appréhendée comme telle, la Françafrique consolide le pouvoir des administrations nationales ; elle a la possibilité d'institutionnaliser son influence et faire valoir ses options jusque dans des politiques internationales plus larges.⁸⁶⁰

Dans cette veine, l'on a pu noter une singularité camerounaise face aux pressions externes qui du reste, ne se sont pas exercées de la même manière partout. Patrick Quantin souligne qu'au Cameroun le jeu a été beaucoup plus complexe et même ambigu : *« le président Biya, avouant que sa marge de manœuvre était considérablement limitée par les pressions françaises, explique aussi l'issue de la crise qui lui permet de conserver son poste de président dans des élections ratifiées par Paris, mais dont l'honnêteté est discutée non*

⁸⁵⁸ Hibou (B) « Le capital social de l'Etat falsificateur ou les ruses de l'intelligence économique » in J.F. Bayart, S. Ellis, B. Hibou, la criminalisation de l'Etat en Afrique, Bruxelles, complexe, 1997, pp. 105-158.

⁸⁵⁹ Linz (J.), Iteam (A.), Problems of democratic transition and consolidation. Southern Europe, south America and post-communist countries, Baltimore et Londres, the John Hopkins University, press, 1996.

⁸⁶⁰ Le concept de « communauté épistémique » est utilisé par Stéphane Engueguele pour traduire l'émergence des réseaux d'experts ou "think tanks" qui par la diffusion des idées, structurent la politique nationale et internationale (voir Stéphane Engueguele- "Comment les idées passent dans l'action. Le changement de discours public en matière économique au Cameroun " in polis, Revue camerounaise de science politique, 1998, pp. 1-10, pagination électronique).

seulement par l'opposition, mais aussi par les Etats unis d'Amérique ». La position de la France conforte l'hypothèse d'une « communauté épistémique » au sein de l'espace francophone qui exerce une « fonction de discrimination » entre les pressions conservatrices et les pressions destabilisatrices. Cette communauté constitue en réalité ce que Jean François Bayart désigne en empruntant le vocabulaire d'Antonio Gramsci par « bloc hégémonique franco-africain ». ⁸⁶¹ Pearl Robinson considère dans le même ordre d'idées la démocratisation dans les Etats francophones d'Afrique comme le "produit d'une culture partagée" dans l'espace francophone. ⁸⁶²

Le rôle de la France a été donc déterminant dans la modulation des pressions extérieures sur les pays francophones d'Afrique. C'est dire que le *Zeitgeist* c'est-à-dire l'esprit du temps, lorsqu'il est dominé par les valeurs démocratiques peut contribuer à leur propagation, sans pourtant constituer une condition suffisante. Le diffusionnisme perdrait en pertinence s'il ne pondérait pas les influences internationales par le degré de dépendance d'un pays envers des partenaires (dominants) démocratiques.

Le discours de la Baule et ses inflexions ultérieures trahissent la détermination de la France à patronner les simulations politiques en Afrique dans le sens d'une régulation conservatrice. Ce discours par sa teneur révolutionnaire semblait a priori s'inscrire dans l'ère du temps ; puis le président Mitterrand par des déclarations elliptiques, a entretenu le paradoxe sur ses généreuses intentions.

A la conférence de la Baule ouverte le 20 juin 1990, le chef de l'Etat français tient un discours dont le teneur suit : « *La France liera tout son effort de contribution aux efforts qui seront accomplis pour aller vers plus de liberté [...]* *Il est évident-poursuit-il-, que l'aide normale de la France sera plus tiède en face des régimes qui se comporteraient de façon autoritaire sans accepter*

⁸⁶¹ Bayart (J.F.)- *The State in Africa, the politics of the belly*, Londres, Longman, 1993. p.128.

⁸⁶² Robinson (P). « *The national conferences phenomenon in francophone Africa* », comparative studies in society and history 36 (3), juillet 1994, p.579 et 590.

d'évolution vers la démocratie, et enthousiaste vers ceux qui franchiront le pas avec courage »⁸⁶³ ; la consubstantialité entre la démocratie et le développement est ainsi établie. Mais la langue de bois surgit lorsqu'il évoque l'argument culturaliste pour exiger en aval l'adaptation du processus démocratique aux « *différences de structures, de civilisations, de traditions, de mœurs* »⁸⁶⁴

Lorsque également, le chef de l'Etat français précise « *que la France n'a pas à dicter, je ne sais quelle loi constitutionnelle qui s'imposerait à l'ensemble des peuples qui ont leur propre conscience et leur propre histoire* », il tend une perche à certains dirigeants africains qui avaient jusque-là manifesté leur fidélité et leur zèle à la défense des intérêts français. Cette attitude du président français ratifie la propension desdits dirigeants à un pilotage conservateur des mutations à travers une maîtrise quasi-totale de l'agenda politique.

Le président Mitterrand a maintenu cette logique discursive jusqu'au sommet de Chaillot où il laisse définitivement la latitude du temps et la maîtrise de l'agenda démocratique aux dirigeants africains : « *chacun saura fixer en toute indépendance les modalités et le rythme qui conviennent dès lors que la direction est prise* ». Visiblement, le chef de l'Etat français tort le bâton dans l'autre sens.

Il est évident que dans certains cas des dissonances étaient apparues entre le discours du Président et celui de la caisse française de développement,⁸⁶⁵ mais elles n'ont pas dans l'ensemble altéré la logique conservatrice ; car la position de Matignon l'était bien d'avantage : « *il ne faut pas confondre pluralisme et démocratie* » déclarait le président Chirac en 1989⁸⁶⁶ ; elle constitue même un luxe pour les pays africains encore immatures pour la démocratie.⁸⁶⁷ Il existait

⁸⁶³ Discours restitué dans le journal le Monde du 23 juin 1990.

⁸⁶⁴ Certains vont même penser que l'idée d'adaptation de l'effort de démocratisation aux réalités locales prend définitivement le dessus (Philippe Marechesin, « Mitterrand l'Africain », Politique africaine 58, juin 1995 p. 22).

⁸⁶⁵ C'est le cas du Bénin où des rivalités et même des tensions ont été observées entre l'ambassadeur de France et la mission de coopération sur le rythme et le contenu de la démocratisation (Richards Banega, « La démocratie est-elle un produit exportable en Afrique ? », op.cit., p. 528).

⁸⁶⁶ Le monde, 27 février 1989, p.7.

⁸⁶⁷ Visite en côte d'Ivoire en 1989.

donc des pressions croisées (Matignon, Elysées) - peut-être d'une inégale pesanteur - sur les pays africains, moins dans le sens d'une véritable ouverture que dans celui d'une gestion conservatrice saupoudrée de quelques interstices d'apparente nouveauté. Le discours du Président Mitterrand s'inscrivait pradoxalement dans une option régressive : « *le bon vin se conserve dans les vieilles outres* » ; rhétorique de la halle que condamne l'académie

C'est le lieu de relativiser l'instant spectaculaire de la Perestroïka que retient M. Coumi Toulabor pour soutenir la thèse du diffusionnisme et minimiser le rôle de la France dans la modulation de la dynamique du changement en Afrique : « *Mitterrand ne pouvait tenir à ses pairs d'autres discours... La France ne pouvait prétendre indéfiniment soutenir des régimes autoritaires sans naviguer à contre-courant et sans nuire à son image de patrie des droits de l'homme...* »⁸⁶⁸. Ce discours ignore la structure de la coopération franco-africaine dominée par un "habitus" de dépendance ; il oppose de façon subreptice "conjonctures routinières" et "conjonctures critiques" comme si ces dernières par leur fluidité allaient déboucher sur une table rase. Cette argumentation ignore surtout l'épaisseur des médiations causales qui ont modulé une échancrure au cœur des régimes autoritaires africains.

Cette modulation à orientation conservatrice conforte le président Biya dans un processus de "démocratisation par le haut" ⁸⁶⁹. Les incessantes accointances entre l'Ambassadeur Yvon Omnes accrédité à Yaoundé et le régime, l'adoption de la tripartite contre la formule révolutionnaire des "Etats généraux" pourtant empruntée par le Congo, le Bénin, le Zaïre etc., montre la singularité du modèle camerounais et la marge de manœuvre concédée par la France au Président camerounais. Alors même que les conditions émises à la

⁸⁶⁸ Toulabor (C), « Perestroïka et revendications démocratiques » in Dominique Darbon (sous la direction de...), *Etat et sociétés en Afrique*, Paris, Economica, 1993, p.98.

⁸⁶⁹ Cette expression n'emporte pas jugement de valeur ou parti pris. Elle suggère tout simplement que la démocratisation "demeure étroitement contrôlée par les acteurs du régime qui parviennent ainsi à préserver la marge de manœuvre autoritaire" (Sindjoun Luc, *la révolution passive au Cameroun*, op.cit., p.3).

Baule notamment les sanctions financières ont frappé le Togo et la Mauritanie en même temps que la reprise de la coopération militaire avec ces derniers.

Le recours au nationalisme gouvernemental⁸⁷⁰ face aux pressions extérieures constituera une posture stratégique pour mobiliser le droit international en vue d'une sustentation de la légitimité d'un régime écorché par la mobilisation sociale multitectorielle. Il s'agit pourtant d'un droit international classique que le "temps mondial" relativise chaque jour d'avantage.⁸⁷¹ Comme le précisait le Président Biya, il s'agit pour ces Etats amis du Cameroun de « *respecter ses options et sa souveraineté* »⁸⁷² ; principe de souveraineté mais également d'indépendance et de la libre administration car, « *c'est à chaque peuple qu'il appartient, en dernier ressort, de décider de ce qui est bon pour lui, pour sa liberté et pour son mieux être* ». Ces Etats devraient comprendre que « *les Etats libres et indépendants n'ont de compte à rendre qu'à leurs citoyens* ». ⁸⁷³

L'on s'aperçoit que sur le plan interne le Président Biya cultive un complexe de "sujet libre" de toute contrainte agissant au nom d'un Etat souverain. Par contre, dans le cadre des relations franco-camerounaises, il semble totalement soumis à une adolescente école de sujétion dont il se réclame paradoxalement une place privilégiée.⁸⁷⁴

Dans la nomenclature des transitions démocratiques en Afrique, le cas du Cameroun peut paraître troublant. Il relativise à tous points de vue la thèse de la contagion mimétique de la démocratie. Toutes les analyses même celles qui manifestent une réelle exigence scientifique débouchent sur l'impasse de « *l'exception camerounaise de la démocratie* », s'énonçant dans une boutade

⁸⁷⁰ Ebolo (M.D). "Nationalisme gouvernemental et pressions extérieures" op.cit pp.

⁸⁷¹ L'ingérence humanitaire, la guerre préventive, la gestion des flux et reflux transnationaux constituent des exemples patents d'un droit international en mutation.

⁸⁷² Cameroun Tribune n° 5253, mercredi 04 novembre 1992, p.3.

⁸⁷³ Cameroun Tribune n° 5108, mardi 7 avril 1992, p.3.

⁸⁷⁴ A la sortie d'une audience que lui avait accordée le Président Mitterrand, le chef de l'Etat camerounais déclarait être le "meilleur élève de la classe" insinuant ainsi la marge importante de manœuvre qui lui est laissée dans le pilotage de la conjoncture démocratique.

devenue bien proverbiale: "*Le Cameroun c'est le Cameroun*". Par le patronage, le président se trouvait ainsi singulièrement adoubé par un système préférentiel qui lui a permis de piloter la "dynamique du dedans" selon des logiques spécifiques.

B- LA POSTURE REACTIVE DU GOUVERNEMENT : SUBVERSION INTERNATIONALE ET DISCOURS SOUVERAINISTE

L'appréhension de la transition démocratique en Afrique exige de l'analyste une proscription de la dichotomie entre les facteurs extérieurs et les facteurs intérieurs. Il s'agit d'éviter la pesanteur des extrémités qui conduit par exemple M. Akindes à considérer le déclenchement du mouvement démocratique comme le prolongement de la politique coloniale où « *la part prise par les populations... n'est qu'un appendice de cette volonté extérieure* »⁸⁷⁵. Très souvent ce sont « *les modes populaires d'action politique* » qui sont privilégiés dans l'explication.

Dans le cadre camerounais, il sera question de recoudre l'articulation entre l'interne et l'externe et « *envisager l'interne dans le contexte de l'accentuation de l'interdépendance entre sociétés* ».⁸⁷⁶ Contrairement aux modèles béninois, nigérien et malien, le "temps mondial" a subi une double pesanteur structurante : le rôle de la France dans la modulation des demandes extérieures adressées au système politique camerounais et celui du pouvoir endogène central dans la capitalisation des ambiguïtés discursives des acteurs politiques français. Il sera question d'explorer l'activité concrète des acteurs afin d'objectiver leurs logiques pratiques.⁸⁷⁷ Dans cette perspective, on peut observer dans la pratique camerounaise une mobilisation du discours légaliste contre les pressions internes et externes.

⁸⁷⁵ Akindes (F). Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone, Dakar, CODESRIA, 1995 p.4-59.

⁸⁷⁶ Sindjoun (L.)- Science politique réflexive et savoirs sur les pratiques politiques en Afrique Noire, Dakar, COSDERIA, série état de la littérature, 1999, p.13.

⁸⁷⁷ Pinto (L). Pierre Bourdieu et la théorie du monde social, Paris, Albin Michel, 1998, pp. 50-70.

Dans la dynamique de la démocratisation, le Cameroun a subi des pressions internationales croisées d'une inégale contrainte ; confortées dans ses "transactions collusives" avec la classe politique française, on peut imaginer que les réactions des autorités de Yaoundé étaient orientées moins vers celle-ci que vers l'administration américaine.

En empruntant chez Dobry les notions de "secteur" et d' "arène"⁸⁷⁸, il nous sera aisé de saisir le jeu et l'impact des mobilisations multisectorielles de la scène internationale sur le système politique camerounais.

Le "secteur" est un site de compétition, de concurrence, d'affrontement et aussi de coopération. L' "arène" quant à elle est une situation d'interaction ou de compétition en général. La notion d'arène implique que tout secteur a de très fortes chances de se constituer de plusieurs arènes.⁸⁷⁹

Schématiquement, nous pouvons ainsi désigner par "secteur international", tous les acteurs externes disposant d'une capacité de structuration du système politique . Par simplification paradigmatique, ce secteur se compose des arènes diplomatiques franco-camerounaise et américano-camerounaise .

1- Le champ diplomatique américano-camerounais et la mobilisation souverainiste.

Ce que Zaki Laïdi appelle "temps mondial"⁸⁸⁰ a partie liée avec l'activisme américain dans la propagation des valeurs démocratiques ; d'autant plus qu'avec le démantèlement des logiques mondiales bipolarisantes, les Etats-Unis d'Amérique voyaient s'imposer avec une belle facilité les régimes libéraux dans le monde. L'hypothèse est soutenable au vu de son engagement affiché dans la construction d'un "empire démocratique mondial"⁸⁸¹

⁸⁷⁸ Dobry (M). Sociologie des crises politiques, op.cit. pp.113-119.

⁸⁷⁹ Dobry (M.) Ibid.

⁸⁸⁰ Le temps mondial est un tournant planétaire, un âge axial, une percée mondiale qui engendre de nouvelles représentations. Dans la problématique de Paul Ricoeur, il suppose l'existence d'un événement qui accrédite l'idée d'une ère nouvelle, un point de discrimination net entre l'avant et l'après et un nouveau répertoire d'unité de mesure du temps (voir Laïdi Zaki, le temps mondial (dir.) Bruxelles, complexe, 1997). Voir aussi sur un plan théorique, Paul Ricoeur, Temps et récit, I, III, le temps raconté, Paris, Recueil, 1983.

⁸⁸¹ Valladao (A.G.A), Le XXI^e siècle sera américain, Paris, la découverte, 1993, p.148 et 55.

Les pressions américaines sur le système politique camerounais s'inscrivent dans une structure de "jeu tendu" avec une co-occurrence des offensives directes et indirectes.

Le "chantage" diplomatique que les Etats Unis font à partir de 1990 au régime de Yaoundé est à la mesure de l'attrait que suscite le Cameroun ; le déploiement de son action en dehors de ses frontières est fondée sur l'ensemble des intérêts matériels et immatériels qu'ils peuvent en tirer au-delà du charme trompeur de la diffusion de la démocratie.

Bien que le « rôle du Cameroun dans la stratégie mondiale des Etats-Unis est infime »⁸⁸², on note un certain engouement dans le sens d'un accroissement des investissements ; engouement dû à la prééminence de sa position stratégique en Afrique centrale. On peut aussi noter sur le plan de la coopération militaire - du reste mineure par rapport à la France -, une assistance dans le domaine de la formation du personnel militaire et pour l'équipement ; ainsi l'International Military Education and training avait alloué au Cameroun une aide de l'ordre 0,275 million de dollars et 0,100 million de Dollars en 1991 et 1996.

Le rapport du programme des nations unies pour le développement indique qu'en 1994, les 32 projets initiés par l'Administration américaine dans le cadre des investissements directs, avaient été réalisés.

Relevons aussi la part importante de EXXON (34,6%) dans le consortium coopté pour la construction du pipeline tchadien dont le terminal se situe à Kribi au Cameroun ⁶³. Le volume des échanges entre les Etats-Unis et le Cameroun est également relativement important ; ils occupaient ainsi le deuxième rang après la France de 1993 à 1995⁶⁴. Bien plus, le ministère du plan et de l'aménagement

⁸⁸² Ebolo (M.D.) « l'implication des puissances occidentales dans le processus de démocratisation en Afrique » in polis (RCSP), vol 6 n°2, 1998, p.32.

⁶³ Voir Cameroun Tribune, No 6418, Lundi 25 août 1997, p.8. (Les parts de Shell et de ELF correspondent respectivement à 34,6% et 17,3% , la participation du Cameroun est de 8,5% et celle du Tchad se ramène à 5%.)

⁶⁴ GATT, Cameroun : Examen des politiques commerciales, 1995, vol. 1et2, pp.172-174. voir également. Ministère de l'économie et des finances, direction de la statistique et de la comptabilité nationale, 1996.

du territoire dans son recensement industriel de janvier 1990 évalue les investissements directs privés américains au capital de la raffinerie Camerounaise (SONARA et PECTEN Cameroon Company) respectivement à 16% et 80% de participation.

Le caractère biculturel du Cameroun (anglophone et francophone) constitue également un attrait important dans la stratégie d'extension de l'influence américaine en Afrique centrale. De même, la rétrocession de la presque île de Bakassi supposée riche en pétrole aiguise les appétits américains pour le golfe de Guinée, considéré comme une alternative sérieuse pour le redéploiement économique des États-Unis.

L'Amérique s'engage désormais dans la recherche de nouveaux partenaires ; cette entreprise allie à la fois hégémonisme et pragmatisme pour imposer la démocratie par l'économie : *« la ligne de partage entre les politiques intérieures et extérieures est en train de disparaître ; nous devons revitaliser notre économie si nous voulons préserver nos capacités militaires et notre influence à l'étranger. Il nous faut nous engager activement sur la scène internationale si nous voulons voir s'ouvrir des marchés et se créer des emplois pour les travailleurs américains »*, déclare le Président Clinton en 1995⁶⁵.

Les pressions américaines ont été d'abord politiques et se sont cristallisées autour de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992. L'on a pu noter une collusion permanente entre le leader de l'opposition camerounaise (Ni John Fru Ndi) et Mme Frances Cook, ambassadeur des États-Unis au Cameroun qui soutenait quasiment à « visage découvert » le SDF (Social Democratic Front)⁶⁹. Elle avait condamné à la suite du National Institute of Democracy (NDI), les multiples fraudes qui ont émaillé l'élection présidentielle d'octobre 1992, ainsi que l'instauration de l'État d'urgence dans la province anglophone du Nord-Ouest. La pression passait même des simples exhortations aux

⁶⁵ Faure (M) "Le monde selon Washington" in l'Express, no 2329, du 22 au 28 février 1996, p23.

⁶⁹ Monga (C)- "La nouvelle stature internationale de John Fru Ndi" in jeune Afrique Economie, no165, Mars, 1993, pp.124-129.

intimidations ; ainsi Mr Richard Boucher après avoir dénoncé les sérieuses irrégularités qui ont entaché l'élection présidentielle du 11 octobre 1992, demandait instamment aux autorités de Yaoundé d'initier un processus transparent et de cesser le harcèlement et la détention arbitraire des journalistes⁸⁸³. Selon Washington, le Cameroun est une République multipartite seulement de nom, qui continue à être gouvernée en réalité par le président Biya et son cercle de conseillers issus principalement de son groupe ethnique et de son parti, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais⁸⁸⁴.

Ces menaces et exhortations reçoivent un coup d'accélérateur avec les suppressions des projets d'assistance à travers l'USAID (United States Agency for International Development) dont la fermeture de la représentation au Cameroun en 1995 était considérée comme une réponse à la « position antidémocratique prise par les responsables camerounais »⁸⁸⁵ ; de même que n'étaient effectuées les réformes économiques et politiques nécessaires ; décision inédite compte tenu de la longue tradition de coopération avec cette institution installée au Cameroun depuis le 26 mai 1961 et dont l'essentiel de l'assistance était constitué des subventions allouées conformément au vœu du parlement américain de voir inclure les pays du sud du Sahara dans la catégorie des bénéficiaires ; cette subvention avait accusé une sérieuse reculade à partir de 1991 : 12^e rang sur 46 Etats en 1991, le Cameroun a rejoint l'arrière course au 33^e rang en 1995 (cf. Afrique-Etats-Unis n°05/94, mai 1994 et n°05/95 mai 1995).

La pression officielle des Etats-Unis se singularise par une dynamique collusive, connivente et même "congruente"⁸⁸⁶ avec la dynamique officieuse du

⁸⁸³ Documents de l'ambassade des Etats-Unis à Yaoundé, novembre, 1992

⁸⁸⁴ Cette opinion transparait en filigrane dans les rapports annuels du Département d'Etat sur l'état des droits de l'homme au Cameroun, notamment ceux de 1993, 1994, 1995 et 1996

⁸⁸⁵ Le journal Afrique-Etats-Unis, N°2/95, Fev 1995, p2 ; Mr John SHAHUCK, sous-secrétaire d'Etat américain chargé des droits de l'homme et des affaires humanitaires liait cette fermeture aux « problèmes extrêmement importants en matière de respect des droits de l'homme... condition que les Etats-Unis prennent en considération au niveau de l'octroi d'une aide directe » Afrique-USA N°2/95, fev 1995, p4

⁸⁸⁶ Ebolo (MD) « L'implication des puissances étrangères dans les processus de démocratisation en Afrique », op.cit, p24

privé qui se déploie selon d'infinies subtilités et à travers des canaux de transmission singulièrement enchevêtrés : une véritable industrie de l'aide à la diffusion de l'idée démocratique dirait-on, se cristallisant autour des pôles privés nationaux et internationaux, gouvernementaux et non-gouvernementaux ⁸⁸⁷.

Les fondations privées américaines sont les plus actives au nombre desquelles la Mac Arthur fondation, la Ford foundation, la Carnegie corporation de New York, l'American bar association, le Carter center, l'African american institute (AAI)

En dehors de cette dernière institution qui a modestement participé à l'élection présidentielle du 11 octobre 1992, le NDI (National Democratic Institute for International Affairs) a joué un rôle particulièrement actif dans ce que Dobry appelle à la suite de Thomas Luckmann et Peter Berger, l'aménagement des « structures de plausibilité des coups » ⁶⁸

Le NDI attaquera le régime dans sa fibre sensible en prononçant un cinglant réquisitoire contre les conditions d'organisation et de déroulement de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992. Le rapport du NDI rendu public au lendemain de ces consultations indique avoir « *des preuves irréfutables et tangibles qu'avant le scrutin, les hauts responsables de l'Administration ont été informés que leurs compétences devraient être appréciées en fonction du nombre de voix obtenues par le candidat-président Biya dans les territoires relevant de leur compétence juridictionnelle respective* ». Bien plus, consigne leur aurait été donnée « *de tâcher d'obtenir un score de 60% par tous les moyens possibles* » ⁸⁸⁸. Cette construction stratégique de la polémique constitue en réalité un artefact qui vise à conforter le chairman John Fru Ndi dans le

⁸⁸⁷ Voir pour une analyse plus sérieuse de la dynamique de ces vecteurs dans la promotion démocratique, Larry Diamond, *Promoting democracy in the 1990, actors, instruments, issues and imperatives*, New York, Carnegie corporation on preventing deadly conflict, 1995.

⁸⁸⁸ Les droits de l'homme au Cameroun, livre blanc publié par le gouvernement de la République du Cameroun, Yaoundé, imprimerie nationale, 1994, p.244.

mythe de la victoire volée et à lui en procurer les ressources symboliques nécessaires.

Dès lors, le SDF devient le cheval de Troie de la pénétration corrosive du système, de même que les associations nationales de défense des droits de l'homme. L'action américaine vise à donner une stature nationale et internationale à John Fru Ndi, qui puisse le conforter dans sa contestation, en activant au besoin la fibre anglophone. L'invitation de ce dernier à la prestation de serment du président Clinton le 20 janvier 1993 a produit tous ses "effets de halo"⁸⁸⁹ en inscrivant le challenger du président Biya dans une structure de "jeu de l'oie du pouvoir". La presse privée par exemple a cherché à interpréter le sens d'une photo dont la désarmante banalité a pourtant défrayé la chronique. En effet, invité aux Etats-Unis, Jeune Afrique Economie en avait fait l'écho en publiant une photo que John Fru Ndi avait dû faire avec le président Clinton. La poignée de main avec le président américain a fait apparaître ce que les sémiologues appellent "les points de fixation de sens"⁸⁹⁰. Dans un contexte où la présidence était vécue comme un enjeu suprême, le "chairman" devait en tirer le bénéfice de la dimension vivante de la photo ; l'arrêt sur image est un marqueur politique, "un point de fixation de sens", qui symboliquement le crédite de l'onction de représentant légitime du peuple camerounais. Le sens on le sait, est un univers excessivement ouvert et disponible pour des plongées sans fin dans les abîmes des connotations. Le manque de crédibilité que suscite cette photo n'a pas suffi à convaincre l'opinion publique⁸⁹¹. Elle a acquis la pesanteur d'un fait brut que la technique utilisée indexe d'une connotation de vérité. La photographie représente dans ce contexte « *un évènement complet réel et clos* »⁸⁹²: « c'est vrai puisque c'est une photographie » !

⁸⁸⁹ Monga (C) , "La nouvelle stature internationale de John Fru Ndi" in Jeune Afrique Economique, N°105, Mars 1993, pp.124-129.

⁸⁹⁰ Barthes(R) ,"introduction à l'analyse structurale des récits", communication (8), 1968, p.1-27

⁸⁹¹ Le gouvernement Camerounais avait considéré cette photo comme un rocambolesque montage pour assurer la promotion internationale d'un « marchand d'illusion ».

⁸⁹² Bon (F). "Langage et politique" in Madeleine Gawitz et Jean Leca (dir), Traité de Science politique,T.3, p 540

Les Etats-Unis étendaient également leurs largesses aux militants et activistes des droits de l'homme en leur accordant spécialement des visas d'entrée ; c'est notamment le cas de Mr Djeukam Tchameni président de Cap-liberté qui avait clandestinement rejoint les Etats-Unis à la suite d'une condamnation de vingt mois d'emprisonnement pour intelligence avec les officiers puschistes en résidence au Burkina-Faso.

L'unité d'action entre les Etats-Unis et les acteurs nationaux non officiels est tout aussi perceptible. C'est la stratégie du "maillon le plus faible" qui consiste à éroder le système à travers un contact direct avec le "pays réel". Les projets comme "Self Help" constituent des initiatives privées financées par un fonds spécial de l'Ambassade des USA ; le but étant de fragiliser la structure formelle de l'Etat par une intensification de la coopération par le bas ; cette dynamique étant relayée par certains médias privés visiblement acquis à la cause américaine⁸⁹³.

La diffusion de l' "idéologie" et de l'influence américaines dans le monde est assurée par les agences gouvernementales rattachées aux quatorze départements d'Etat. L'USIA par exemple est une agence d'information et des relations culturelles qui a pour mission de propager le charme libéral de la société américaine ; elle aide les étrangers à mieux connaître les Etats-Unis, ses valeurs et à les ériger en « One best way » ; il en est de même sur le plan caritatif avec le corps de la paix , pour la collecte des informations avec l'agence centrale de renseignement (CIA). Les agences de l'administration des petites entreprises, de l'action et des banques export-import (Eximbank), constituent le symbole du transnationalisme américain⁸⁹⁴. Il est question à travers les pressions américaines de fragiliser la présence française dans l'un des maillons les plus forts de son pré-carré en aidant les presses privées à dénoncer l' "osmose

⁸⁹³ ⁸⁹³ Au nombre de ces médias, il faut signaler l'activisme des journaux comme le « Messenger », « Mutations », « Jeune Afrique Economie », « Le nouvel Indépendant », « Aurore » qui ont servi comme espaces médiatiques laudateurs dans le positionnement de John Fru Ndi.

⁸⁹⁴ Afrique-Etat-unis, n°10/89, 31 octobre 1989 pp6-7

satanique"⁸⁹⁵entre la classe politique française et le gouvernement camerounais. Les positions américaines sont ainsi relayées par une presse privée qui accable le président Biya, en publiant avec force commentaires les rapports annuels du Département d'Etat sur les droits de l'homme au Cameroun⁸⁹⁶ ; l'usage qu'a fait le journaliste de ces événements le fait tomber dans le piège de la politique en l'acculant au rôle peu glorieux de porte parole d'une faction partisane en présence.

La "saillance collusive" entre le déploiement américain et le relais médiatique se lit dans les titres d'emblée accrocheurs : « Violation des droits de l'homme au Cameroun : les Etats-unis tirent la sonnette d'alarme », « Contrôle de l'Afrique noire : enjeux de rivalités Etats-Unis- France », « Biya accablé par le rapport annuel du Département d'Etat »⁷⁷. D'autres unes inspirées par l'attitude de la France à l'égard des autorités de Yaoundé annoncent des perspectives sombres pour le régime : « Jacques Chirac ignore l' élève-président à Paris », « Paris prépare le départ de Biya », « la France inquiète Etoudi », « La France force la main à Biya ».

Ces titres révèlent des oppositions significatives et des redondances où se profile une certaine organisation du monde et où les diplomaties françaises et américaines rivalisent d'adresse. Ils font apparaître des points de fixation de sens à travers un usage abusif des superlatifs qui s'imposent compulsivement à ce paysage bipolaire.

Face à ces attaques croisées de l'Administration américaine et de la presse privée, le pouvoir central convoque le "principe de la souveraineté de l'Etat " à la rescousse de son argumentaire, en exploitant autant que possible les propriétés performatives du droit international.

⁸⁹⁵ Mongo (B). « Pour ou contre la tutelle de la France : un référendum populaire » in *génération*, N°009 d 5 au 11 octobre 1994. p3 voir aussi *Challenge Hebdo* N°0051 du 8 au 14 Août 1996. p1

⁸⁹⁶ Le « *Messageur* » n° 488 du 14 Mars 1996. p.4

⁷⁷ Ces titres sont respectivement du *Messageur*, du *Quotidien* et de *Nouvelle expression*, au plus fort de l'hystérie paralysante qui a caractérisé l'instauration du multipartisme.

Le président Biya mobilise d'abord la fibre populaire, qui généralement fait partie du scénario démagogique de régulation politique en conjonctions critiques⁸⁹⁷. Il voudrait dans une certaine mesure être cohérent avec ses prises de position au congrès de Bamenda de mars 1985 : « pour ce qui est des règles et des principes de cette démocratie, celle qui nous est chère, nous entendons également affirmer que nous ne pourrions trouver de meilleure inspiration que dans les réalités nationales et dans les seules aspirations du peuple camerounais, sujet de son histoire, artisan et maître souverain de son destin »⁸⁹⁸. C'est bien plus qu'une inculturation de la démocratie ; elle est une « camerounisation » des principes démocratiques car, précise le chef de l'Etat : "Le Cameroun c'est le Cameroun". Il s'agit de faire comprendre que "Les Etats indépendants n'ont de compte à rendre qu'à leurs citoyens". Singulièrement, il tire un certain orgueil de la position française qui cachait à peine son soutien à l'une des pièces essentielles de son "pré-carré" ; aguerri par ce soutien, le président Biya a organisé une contre offensive qui confortera la France dans son entreprise d'obstruction de toute velléité de pénétration américaine dans sa zone d'influence.

Les principes de la souveraineté et de la libre administration deviennent des armes dissuasives et en même temps, juridiquement fondées pour susciter sur le plan interne l'adhésion à l'idée d'une ingérence dans les affaires internes du Cameroun. C'est la construction juridique mais démagogique d'une réalité sociale convaincante. Cette construction est attestée par la publication par le gouvernement camerounais d'un livre blanc sur les droits de l'homme au Cameroun : support intellectuel d'une réalité construite vantant les mérites d'un régime qui voudrait administrer la preuve de son attachement au respect de ces droits.

⁸⁹⁷ Sur la mobilisation du peuple dans l'argumentaire politique, voir Auguste Nguelietou, *Le peuple dans la vie politique camerounaise post-coloniale*, Doctorat de Science politique, Université de Yaoundé II, 2004.

⁸⁹⁸ Cf. Rapport de politique générale du Président national in "Le congrès du Renouveau à Bamenda du 21-24 mars 1985". P. 33

Ce sont les mêmes prétentions qui serviront à organiser la réplique du gouvernement face aux incessantes interpellations du NDI (National Institute for International Affairs) et aux virulents communiqués de presse de l'Ambassade des Etats Unis au Cameroun. Pour le professeur, Kontchou Kouemegni, porte parole du gouvernement, le rapport du NDI sur l'élection présidentielle du 11 octobre 1992 constitue « *un tissu de mensonges... un scandale intellectuel* »⁸⁹⁹. L'argument souverainiste demeure à la base de ces petites sentences ; « *le rapport du NDI pose un problème de respect de notre souveraineté et de notre indépendance* », déclare le Garde des Sceaux maître Douala Moutomé ; « *le Cameroun⁹⁰⁰ n'a pas besoin de ce genre de donneurs de leçons ... Lorsque le NDI n'arrive pas à respecter la chose jugée camerounaise, qu'est-ce qu'ils viennent faire au Cameroun ? Ils ne nous considèrent pas comme un Etat !* »

Par conséquent, le gouvernement camerounais juge "*inacceptable ni pour le ton, ni pour le contenu*" cette provocation visiblement orchestrée par les Etats-Unis d'Amérique. Il a tenu à préciser fermement qu'« *aucune étape de son processus démocratique n'a été la conséquence d'une pression extérieure, mais est toujours restée l'œuvre pleine et entière d'un peuple fier et jaloux de sa souveraineté* »⁹⁰¹.

L'expression "peuple souverain" devient un condensateur de sens et d'énergie vitale défensive. Cette description du peuple dans ses plus beaux atours est éminemment stratégique ; elle couvre d'un voile pudique les survivances autoritaires d'un régime mu par un réflexe conservateur⁹⁰².

⁸⁹⁹ Cf. Cameroon Tribune n° 5251, 5252, 5253 respectivement des lundi 2, mardi 3 et mercredi 4 novembre 1992.

⁹⁰⁰ Les droits de l'homme au Cameroun : Livre blanc publié par le gouvernement de la République du Cameroun, Yaoundé, Ed. de l'imprimerie nationale, 1994, PP. 294-295.

⁹⁰¹ Cité par Sindjoun(L), Construction et déconstruction locales de l'ordre politique au Cameroun, thèse citée, P 534.

⁹⁰² Les positions du gouvernement contrastaient fort avec l'amertume d'une société civile qui faisait face aux « violations de plus en plus flagrantes des droits de l'homme: des pauvres, des faibles sans défense sont livrés à l'arbitraire des fonctionnaires sans scrupules, d'agents des forces de l'ordre ou même de personnages aux attributions mal définies, couverts soit d'un manteau du parti soit d'une mystérieuse impunité qui fait scandale ... d'honorables citoyens abattus dans la rue, des crimes crapuleux enveloppés d'énigme devant le silence de ceux-là à qui le peuple a confié la protection et la défense de son destin et de sa vie » (Lettre pastorale du 17 mai 1990).

M. Mbella Mbappé considère même que le NDI n'a aucune valeur et aucune compétence pour pouvoir si manifestement porter atteinte à la souveraineté du pays⁹⁰³.

Philippe Braud considère ces virulentes mises en garde du gouvernement comme une des modalités de fabrication d'une "*conscience de former un groupe et d'imposer son existence à l'environnement extérieur*"⁹⁰⁴. C'est un trait singulier de la société camerounaise et surtout de ses dirigeants de toujours articuler leurs stratégies politiques avec l'environnement international en exhibant leur capacité de régenter les pressions extérieures sans les subir.

C'est par cette ruse que dès le 20 juillet 1990, une commission de révision de la législation sur les libertés est créée par le chef de l'Etat, chargée de proposer les modifications à apporter à la législation sur les droits de l'homme dans un délai de trois mois ; elle contribuera à la confection et au dépôt d'une douzaine de projets de loi ayant trait à la démocratisation de la vie politique et l'aménagement de l'Etat de droit. Le pouvoir s'employant ainsi par une sorte de relâchement surveillé, à « *mettre le droit public camerounais en harmonie avec le discours politique* »⁹⁰⁵.

L'exception camerounaise de la démocratisation se précisera avec la disqualification de la conférence nationale souveraine, forme dramatisée et ritualisée de débat national, au profit de la tripartite, modalité pragmatique de patronage de la mutation politique ; celle-ci va considérablement déteindre sur la refonte de la loi fondamentale du 18 janvier 1996, largement controversée sur sa forme par la doctrine constitutionnelle camerounaise⁹⁰⁶.

⁹⁰³ Les droits de l'homme au Cameroun, op. cit., PP. 283-284.

⁹⁰⁴ Braud (PH.). la vie politique, Paris, PUF, 1985. P 63.

⁹⁰⁵ Kamto (M.) – « Quelques réflexions sur la transition vers le pluralisme politique au Cameroun » in Gérard CONAC (sous la direction de...), l'Afrique en transition vers le pluralisme politique, Paris, Economica, 1993, P 221.

⁹⁰⁶ L'essentiel du débat – nous aurons à le repreciser – tournait autour de la dénomination de son mode d'établissement : s'agissait-il d'une révision ou de la mise en place d'une nouvelle constitution ? Certes, l'intitulé de l'acte constitutionnel du 18/01/1996 (loi portant révision de la constitution du 2 juin 1972) tranche du moins sur le plan formel le débat sur sa qualification juridique. Or, l'importance de cette modification (de 38 articles à 69, création du sénat, de la cour des comptes, régionalisme constitutionnel etc.) conforte plutôt la thèse d'une fraude qui aurait subtilement abouti à la mise en place d'une nouvelle constitution (voir Mbome François

L'on peut dire en empruntant le paradigme de l'interaction stratégique de Erwing Goffman que le "secteur" diplomatique américano-camerounais était animé par un "jeu tendu" où la plausibilité des attaques, du seul fait de son occurrence, provoque un effet de saturation ; il y a un marquage de face-à-face qui s'était conjugué aux divers éléments du contexte physique imminent de l'interaction des protagonistes⁹⁰⁷.

Cette structure de jeu diffère de celle du "secteur franco-camerounais" dont l'ambiguïté des pressions légitimait le "complexe présidentiel" de sujet libre et indépendant des pressions extérieures.

2- L'arène diplomatique franco-camerounaise : ambiguïtés discursives et fonction latente de sustentation du système

Contrairement à l'arène diplomatique américano-camerounaise caractérisée dans les années 1990 par des tensions permanentes, l'ambiguïté du discours démocratique français inscrit, le secteur diplomatique franco-camerounais dans une structure de "jeu à motifs mixtes"⁹⁰⁸, où des composantes de coopération coexistent avec des composantes conflictuelles. C'est un jeu imparfaitement tendu et relativement relâché.

Les ambiguïtés du discours français - nous l'avons souligné - sont notables : entre la Baule et Chaillot, la mutation sémantique est rapide. Il y a une énorme aporie entre un discours qui subordonnait "l'enthousiasme" de l'aide au développement à l'attitude de ceux des chefs d'Etat africains "qui franchiraient avec courage" le pas vers une plus grande démocratisation et celui de Chaillot dont le caractère conservateur se dissimulait derrière un culturalisme

« constitution camerounaise du 2 juin 1972 révisée ou nouvelle constitution ? » in S. Melone, Minkoa She, Adolphe, Sindjoun (sous la direction de), La réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996 : aspects juridiques et politiques, AAPS, F. Ebert, 1996, P. 21)

⁹⁰⁷ Goffman (E.), *strategic interaction*, Oxford, Basil blackwell, 1970, PP. 85-195.

⁹⁰⁸ Schelling (Thomas), *the strategy of conflict*, Cambridge, Mars, Harvard University Press (Trad.) Paris, PUF, 1986. PP 99-118

annihilant⁹⁰⁹. Dire que la démocratisation exige une adaptation aux cultures et aux traditions de chaque Etat et conclure que chaque pays devrait choisir l'orientation qui lui semble la plus appropriée, c'est s'approprier le discours des dirigeants africains qui usent de la même phraséologie pour faire abstraction à la dynamique démocratique⁹¹⁰.

C'était une sérieuse reculade éminemment tactique contre les menées déstabilisatrices de l'administration américaine, qui affichait des ambitions impérialistes dans le pré-carré "français".

L'on observera par exemple un activisme débordant de l'Ambassadeur des Etats-Unis au Cameroun acculant le régime, face à une attitude terne et insidieusement complice de son homologue français Yvon Omnès. Cette rivalité diplomatique crée entre les acteurs un "jeu de saillances situationnelles" c'est-à-dire des points d'accrochage, de fixation et de convergence des anticipations⁹¹¹. Cette convergence des anticipations était fonction des objectifs et des enjeux que visait chacun des partenaires du Cameroun.

En effet, dans une perspective géostratégique d'occupation du golfe de Guinée dont les richesses naturelles suscitent attrait et convoitise, les Etats-Unis conscients des collusions permanentes entre la classe politique française et le régime de Yaoundé avaient opté pour une stratégie de pénétration "abdominale" du système. D'où une certaine congruence entre l'engagement américain et l'activisme des acteurs privés⁹¹², c'est-à-dire une tendance affichée à traiter directement avec les partenaires sociaux non officiels, organisant ainsi la subversion sociale "par le bas". La démocratie du marché est ainsi privilégiée dans la stratégie américaine de sécurité, d'engagement et d'élargissement : « *La*

⁹⁰⁹ En fait le discours de Chaillot avait effacé les avancées de la Baule. Il s'est finalement imposé l'idée d'adaptation de l'effort de démocratisation aux réalités locales. « Il ne faut pas oublier les différences de structures, de civilisations, de traditions, de mœurs » déclarait le Président Mitterrand (voir Philippe Marchessin, "Mitterrand l'africain", Politique africaine 58, juin 1995, P. 22)

⁹¹⁰ Le rejet par les dirigeants africains des modèles importés s'inscrit dans ce registre d'acculturation de la démocratie.

⁹¹¹ Dobry M.) – Sociologie des crises politiques, op. cit., P. 198

⁹¹² Ebolo (M.D.) – « L'implication des puissances occidentales dans le processus de démocratisation en Afrique », op. cit., P. 35

ligne de partage entre les politiques intérieure et extérieure est en train de disparaître » déclare le Président Clinton ; *« il nous faut nous engager activement sur la scène internationale, si nous voulons voir s'ouvrir des marchés et se créer des emplois pour les travailleurs américains »*⁹¹³.

Une connivence avec les milieux non officiels est ainsi observée dans l'attitude des Etats-Unis : sympathie avec le leader de l'opposition dont l'Ambassadeur des Etats-Unis Mme F. Cooks reconnaît indirectement la victoire à l'élection présidentielle du 11 octobre 1992, son invitation à assister aux cérémonies d'investiture du président Clinton en janvier 1993, l'hospitalité réservée aux activistes des droits de l'homme⁹¹⁴.

Enfin, pour ruiner les postulats fondamentaux d'une coopération française "par le haut" et les insuffisances d'un organisme pervers, les Etats-Unis financent désormais de petits projets communautaires (self-help) inférieurs ou égaux trois millions de francs CFA.

Alors que la stratégie américaine est orientée vers la recherche de nouveaux partenaires sociaux et économiques au Cameroun, le gouvernement français redoute plutôt une éventuelle déstabilisation de l'une des pièces maîtresses de sa présence africaine.

Bénéficiant du privilège historique de l'antériorité diplomatique, la France avait une maîtrise conséquente des contingences et des zones d'incertitudes qui émaillent la singularité des relations franco-camerounaises ; que les mutations politiques au Cameroun n'aient pas systématiquement ployé sous la contagion mimétique ou sous la diffusion de la démocratie par imposition atteste de cette singularité qui valorise les spécificités de la sociogenèse de l'Etat Camerounais : une histoire politique en partie sanglante, des pratiques politiques mêlant indistinctement institutionnalisation du pouvoir et patrimonialisme, une diversité

⁹¹³ Faure (M.) "Le monde secoue Washington" in l'Express, n° 2329 du 22 au 28 février 1996, P. 23

⁹¹⁴ Djeukam Tchameni Dominique par exemple s'est vu octroyé le statut d'exilé politique aux Etats unis suite à une condamnation à 20 mois d'emprisonnement pour intelligence avec la rébellion camerounaise installée au Burkina-faso (cf. Le Messager, N° 497, lundi 15 avril 1996. P 6.

anthropologique endogène, culturellement et économiquement riche, une culture politique baroque associant confusément contestation, nationalisme et patriotisme⁹¹⁵.

Le modèle diffusionniste appartient malheureusement au registre des problématiques instituées qui postulent une transplantation réussie de la démocratie occidentale ; de sorte que les processus d'hybridation qui caractérisent certains Etats sont considérés comme une déformation du modèle légitime.

La "transitologie" en a fait un des ingrédients de son armature explicative ; l'expérience camerounaise serait une "impropriété" parce que la transition qui s'y est opérée serait sans qualité⁹¹⁶. C'est du reste le biais méthodologique qui se dégage d'une étude de Patrick Quantin qui dresse le constat de la « *difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990* », en classant dans son bilan provisoire le Cameroun dans la catégorie des « *transitions sans alternances* »⁹¹⁷

Dans la reformulation de sa diplomatie, vis-à-vis du Cameroun, la France a tenu compte à la fois de l'évidence d'un pouvoir fort qui, sous le bénéfice d'inventaire, disposait encore d'importantes ressources pour pouvoir piloter la conjoncture fluide, et de la subjectivité des acteurs sociaux mobilisant tout aussi subtilement les ordres du possible.

Elle avait opté pour un "jeu de l'oie" diplomatique entre l'opposition et le pouvoir, contrairement au parti pris diplomatique américain qui entendait rallier les forces sociales ou susciter la corrosion du système ; c'est une diplomatie de

⁹¹⁵ Voir la thèse du professeur Sindjoun Luc : Construction et déconstruction locale de l'ordre politique au Cameroun, op cit.

⁹¹⁶ Consulter pour une excellente critique de la transitologie : Onana Janvier, « désenchantement du politique et mode d'objectivation savante de l'histoire : élément de discussion de quelques points de vue habituels sur le changement politique au Cameroun » in Annales de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Douala, Janvier-Juin 2002, pp 174-201.

⁹¹⁷ Quantin (P) , « La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines », op. cit., p 503 ; pour certains auteurs le Cameroun offre l'exemple même du statu quo (Mehler) A, « Cameroun : la transition qui n'a pas eu lieu » in Transitions démocratiques africaines, Paris, Karthala, 1997, pp. 95-138.

"funambule" - la métaphore est saisissante - puisqu'elle impliquait un certain équilibrisme et une apparente neutralité.

L'un des biais cognitifs qui structurent l'objectivation politique de la coopération franco-camerounaise, c'est la suspicion d'une collusion permanente entre le pouvoir et les dirigeants français qui travailleraient à perpétuer les régions disposées à défendre au mieux leurs intérêts.

C'est cette incessante connivence qui constitue ce que Jean Marc Kalflèche appelle les "ressorts du système Biya". La France est ainsi considérée comme "un acteur invisible mais permanent dans le champ politique camerounais" ; "le soutien sans faille de Paris au régime de M. Biya depuis le début de la démocratisation est presque unique en Afrique francophone, écrit-il"⁹¹⁸. On peut noter à ce sujet l'activisme de Monsieur Pasqua, de Mme Cresson et même de certains milieux du Grand Orient en France qui ne s'est pas privé d'intervenir dans le débat interne du pays.

La réaction du gouvernement face à cette configuration est éminemment stratégique : elle allie protection des intérêts français, discours souverainiste en réaction à la pression américaine "par le bas" et invention de nouvelles parades diplomatiques pour faire baisser d'un ton le discours anti-français sur le plan interne⁹¹⁹.

En effet, soupçonné d'être à la solde de la classe politique française, le gouvernement camerounais avait beau jeu de créer un appendice diplomatique, symbole de la prise en compte des intérêts d'une communauté anglophone qui se considérait en déshérence dans ces tractations diplomatiques. L'admission du Cameroun le 16 octobre 1995 au sein du Commonwealth a été tardive et révélait les réticences plusieurs fois manifestées par les autorités camerounaises vis-à-vis

⁹¹⁸ Lire Kalflèche (J.M) in Le messager n° 371 du 30 mai 1994, P 4

⁹¹⁹ Après l'élection présidentielle d'octobre 1992, le candidat John Fru Ndi a prôné le boycott des produits français comme riposte à ce qu'il considérait comme un inconditionnel soutien de Paris au régime du président Biya. Discours qui a plutôt produit une réaction diffuse d'une franche de la population qui s'était attaquée à tous les expatriés sans discernement.

de cette exigeante institution⁹²⁰ ; en fait, cette adhésion rétablissait en quelque sorte une égalité sinon totale, du moins significative entre les communautés francophones et anglophones dans la représentation internationale. Symboliquement, elle aménageait un espace de revendications à la communauté anglophone où elle devra désormais exercer à fond sa "fonction tribunitienne"⁹²¹.

Considérer-comme l'a fait le gouvernement-,cette adhésion comme une "consécration historique", relève du scénario démagogique d'une régulation conservatrice du système ; ce d'autant plus qu'aux exigences de la démocratie, de la protection et de promotion des droits de l'homme le gouvernement camerounais avait plutôt proposé son admission comme membre observateur, formule qui n'existait pas dans les textes organiques du Commonwealth⁹²².

Evidemment dans ces tractations, il faut révéler la configuration stratégique des acteurs impliqués. Il ne fait aucun doute que l'un des enjeux de cette tentative est la recherche d'un brouillage des clivages internes existants, c'est-à-dire d'un brouillage de la polarisation socio-politique sensiblement accentuée à partir de 1992 par l'imposition préférentielle de la coopération française décriée par la communauté anglophone. L'histoire politique du Cameroun atteste de la légitimité de ses revendications. Appartenir à la francophonie en manifestant en même temps de nettes réticences à l'endroit du Commonwealth se révélait comme une discrimination négative, une énorme aporie génératrice des tensions internes. S'y rapprocher et y adhérer s'interprétaient comme le rétablissement d'une égalité parfaite entre les deux communautés. L'enjeu étant de transformer cette "demande" en "soutien".

Face à l'intransigeance du Commonwealth sur l'exigence de la démocratisation, le gouvernement camerounais avait par une certaine lenteur

⁹²⁰ Les points 4 et 9 de la déclaration de Harare reprécisent l'attachement du Commonwealth à la démocratie, à la protection et à la promotion des droits de l'homme (cf Résolution N° 11/AN

⁹²¹ Lavau (G.)- A quoi sert le parti communiste français ? Paris, Fayard 1981. «A la recherche d'un cadre théorique pour l'étude du parti communiste français », RFSP, 1968, P. 445.

⁹²² Voir Cameroon Tribune, N° 5954, Mardi 17 octobre 1995, P.5.

voire même un certain dilatoire, réussi à créer ce que Luc Boltanski a - de façon suggestive -, appelé un "pole d'attraction", ; lequel va impliquer le Commonwealth dans des transactions collusives avec la classe politique camerounaise. C'est dans ce registre qu'il faut classer la visite qu'effectua Chief Emeka Anyaoku, Secrétaire général de cette institution du 19 au 23 juin 1993, au cours de laquelle il rencontra aussi bien les pouvoirs publics que les autorités locales et les leaders des partis politiques. Ensuite, la mission de M. Kamal Hossain ancien Ministre des Affaires étrangères devait conduire à une inspection pour apprécier l'évolution des droits de l'homme, en vue de la finalisation du dossier d'admission du Cameroun au Commonwealth. Le Dr Kamel Hossain a eu à rencontrer à cette occasion le président de la commission nationale des droits de l'homme le Dr Salomon Nfor Ngwei, John Fru Ndi, président du SDF, les ambassadeurs des pays-membres du Commonwealth accrédités à Yaoundé, la société civile et les différents groupes de pression.

Les "entrepreneurs politiques" anglophones en clamant l'illégitimité du pouvoir et sa propension à la répression, n'excluaient toutefois pas – pour se constituer une tribune diplomatique de revendication-, la nécessité d'une adhésion du Cameroun au Commonwealth. Leur stratégie collusive s'épaissit avec l'implication de l'opposition camerounaise dans les tractations diplomatiques qui vont structurer le jeu politique. En regard, la tournée qu'effectue le chef de l'opposition camerounaise le 29 juin 1992 en France, en Grande Bretagne, à Bonn et à Washington. Cette extraversion des partis et associations politiques relativise la dichotomie faussement épistémologique de l'interne et de l'externe qui constitue l'un des lieux communs des études africaines⁹²³.

Il semble que dans la gestion symbolique de la crise de légitimité, l'élément diplomatique constitue une ressource importante pour le pouvoir. A partir de l'année 1996 les autorités camerounaises s'investissent dans une sorte

⁹²³ Anyang'nyong'o (P)- Popular Struggles for Democracy in Africa, London, Zed Books, 1987.

de diplomatie de présence et de protocole, sans doute pour brouiller d'avantage les polarisations sociopolitiques internes. La 32^{ème} session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etats et de gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) constitue le cadre de déploiement et de promotion ontologique du chef de l'Etat camerounais ; porté à la tête de l'OUA conformément à la pratique de cette institution, il jouit désormais d'une "sustentation de légitimité" structurelle⁹²⁴.

Cette tribune lui permet d'exposer magistralement sa conception de la démocratie et d'en attendre la légitimation ; démocratie qui se voudrait adaptée aux réalités africaines : *"Au plan politique, nos Etats doivent poursuivre le processus démocratique dans lequel ils se sont engagés, chacun s'attachant naturellement à le conduire à son rythme et à l'accorder aux réalités"*. L'Afrique doit préserver et consolider l'image *"d'un continent qui sait où il va, qui sait ce qu'il veut"* renchérit-il⁹²⁵.

C'est une projection internationale du discours interne ; le président étant resté largement conservateur en disqualifiant la diffusion mimétique de la démocratie. L'élection du président Biya à la tête de cette institution constitue un "trophée" politique qui lui octroie le droit à la parole légitime ; il capitalise les ressources que lui procurent son poste et tous les effets de lieu de production. Yaoundé, érigé en capitale panafricaine devient le lieu géométrique de convergence des valeurs africaines, et le poste de président de l'OUA, le lieu de production de la parole légitime.

Les divisions internes peuvent ainsi se diluer momentanément dans l'action performative du discours, de la présence et du protocole⁹²⁶. C'est dans

⁹²⁴ Michel Dobry conçoit la "sustentation de la légitimité" comme un ensemble de mécanismes sociaux produisant et assurant la reproduction des représentations, croyances ou affections légitimantes. (Sociologie des crises politiques, op. cit, P. 275). Cette légitimité est structurelle lorsqu'elle produit la « croyance autonome en la validité de la structure et des normes du régime » (David Easton, A systems analysis of political life, Chicago et Londres, The university of Chicago Press, 1965, PP. 286-288.

⁹²⁵ Cf. Cameroon Tribune, N° 6136, Mardi 9 juillet 1996 ; P. 5.

⁹²⁶ Voir sur la symbolique du protocole l'excellent article de François Gaulme « Jeux du présent, héritages du passé : Essai sur le protocole présidentiel » in H et A, *Afriques* 2002, PP 46-58) ; Il souligne qu'en règle générale les Etats africains membres de la zone franc se règlent en matière diplomatique sur le modèle français.

ce sens que le rituel diplomatique est une ressource politique non négligeable. C'est "un inducteur, sur le mode spectaculaire, de hiérarchies"⁹²⁷. La légitimation institutionnelle s'opère dans ce cas comme une transmutation ; puisque c'est en "présidant qu'on devient président". La performance d'un acte d'institution réside ontologiquement comme nous le suggère Pierre Bourdieu, dans une sorte d'affirmation de soi : "Deviens ce que tu es"⁹²⁸. Il peut ainsi en tirer un certain orgueil.

En effet, le Cameroun avait rivalisé d'adresse avec le Zimbabwe pour la tenue et la présidence de ce 32^e sommet finalement concédé au Cameroun. L'homme ne peut qu'en tirer une symbolique délectation. De même c'est sous cette présidence que l'OUA lui a confié mandat d'intensifier les négociations pour la réélection de M. Boutros Boutros Ghali et dans le cas échéant celle d'un africain. L'élection de Monsieur Koffi Atta Annan fut en partie en désespoir de cause, le fruit de son activisme diplomatique aussi bien à l'ONU qu'avec les autorités américaines opposées à la reconduction de Monsieur Boutros Boutros Ghali⁹²⁹.

Cette offensive internationale du président Biya s'appréhende, comme une modalité de fabrication d'une image de régime fréquentable à travers la mobilisation des liturgies diplomatiques. L'élection du président Biya a constitué un "acte lourd" qui a fait baisser d'un ton les pressions de l'administration américaine sur le gouvernement. Dans l'optique de Michel Dobry, cette promotion a "désectorisé" conjoncturellement la crise entre les Etats Unis et le Cameroun en leur imposant une structure de négociation et de collusion⁹³⁰ ; la "conjoncture routinière" va supplanter progressivement la

⁹²⁷ Monclaire (S.) – « L'usage du protocole : mise en scène rituelle et travail d'institutionnalisation » in Bernard Lacroix et Jacques Lagroye (sous la direction de), *Le président de la République*, op. cit. P. 142.

⁹²⁸ Bourdieu (P.) « Les rites comme centres d'institution », *Actes de la recherche en sciences sociales*, 43, 1982, P 61.

⁹²⁹ On peut citer entre autres actions, son discours prononcé à l'AG de l'ONU le 28 octobre 1996, ses entretiens avec Mme Madeleine Albright représentant permanent des Etats-Unis à l'ONU, ses tête-à-tête avec les présidents Chirac et Bongo (voir « déclaration sur la candidature africaine pour un second mandat du SG de l'ONU » in *Cameroon tribune* N° 6137, mercredi, 10 juillet 1996, P.12).

⁹³⁰ Dobry (Michel) – *Sociologie des crises politiques*, op. cit, P 141.

"conjoncture critique" en inclinant le gouvernement américain vers une plus grande souplesse diplomatique et à une prise en compte "des logiques de situation". Il y a un désenclavement des espaces de confrontation qui force l'interdépendance des acteurs en conflit.

Les mutations démocratiques des Etats africains obéissent à une logique d'interaction entre les déterminants externes et les déterminants internes. L'on doit par conséquent se prémunir de la fausse opposition entre les facteurs internes et les facteurs externes⁹³¹.

L'influence des facteurs externes sur l'ordre politique interne n'annihile donc pas la capacité interne de régulation⁹³². C'est l'interdépendance factorielle et l'interaction stratégique des acteurs qui configurent l'issue d'une crise.

Il convient dès à présent de révéler la part de l'autonomie interne dans la régulation de l'ordre politique.

PARAGRAPHE II : FLUIDITE DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE ET GESTION AUTONOME DU "DESODRE"

Le "temps mondial" n'est pas synonyme de la table rase. Il ne démantèle pas la configuration "westphalienne" de la planète. C'est un temps certes structurant, mais qui s'enchevêtre avec un "temps national" et souverainiste, tout en s'insérant de façon protéiforme dans le nouvel ordre mondial.

Contre les perspectives catastrophistes des tenants du "temps mondial"⁹³³, on pourrait opposer l'idée pourtant pertinente d'un "Westphalie II"⁹³⁴ qui

⁹³¹ Theda Skocpol a parfaitement mis en exergue cet aspect du problème en faisant de cette interdépendance factorielle un thème dominant de la sociologie des révolutions. Ce fut notamment le cas de la France avec des crises politiques associées aux révolutions sociales (States and social revolutions, Cambridge, Cambridge university Press, 1979, PP 60-64.

⁹³² Zolberg (A ?R)"L'influence des facteurs externes sur l'ordre politique interne" in Grawitz (M), Leca (J.) (sous la direction de), Traité de Science politique, op. cit., T.I, P. 567-598.

⁹³³ Voir pour une approche prescriptive de la fin des souverainetés, Marc Delphanque, La gouvernance globale, fin de l'ordre juridique international, Nice : Université de Nice, sophia-Antipolis, Institut du droit de la paix et du développement, thèse, 28 janvier, 2000.

⁹³⁴ Kimon Valaskakis, propose le scénario d'un « Westphalie II » en insistant sur le partage de pouvoir entre les différents niveaux de gouvernements, du local au mondial, en passant par le régional, le national et le continental (« westphalie II, pour un nouvel ordre mondial , » in futuribles n° 265 – juin 2001, PP 5-27).

postulerait non pas la fin de la souveraineté de l'Etat, mais la réalité d'une institution opérant sa mue.

Dans cette perspective, la réalité camerounaise ne peut être cernée qu'en privilégiant cette dimension autonome du système dans la production du "désordre" et sa capacité à négocier et à en imposer un ordre toujours changeant.

Dire que l'année 1990 est une année d'effervescence politique, ce n'est pas ignorer de façon cursive la lame de fond contestatrice qui travaille silencieusement le système politique camerounais dans toute la période monolithique, malgré une pesante surveillance de l'expression politique⁹³⁵. Un système monolithique n'est pas nécessairement un système totalitaire⁹³⁶.

Parler d'effervescence, c'est considérer la période allant de 1990 à 2000 comme un champ temporel de "saillance situationnelle" ou de "constellation d'actions" des entrepreneurs politiques et sociaux⁹³⁷. Ce n'est pas un instant inédit ou spectaculaire dans la sociogénèse de l'Etat camerounais, car son répertoire des pratiques politiques indique une capacité élevée d'action historique⁹³⁸.

Il est question pour nous de révéler les expressions endogènes du "désordre" ou ce que les analyses néo-marxistes appellent la "revanche du social", qui se lit dans la capacité de la logique du "dedans" à impulser et à réguler la subversion sociale.

Par conséquent, il est intéressant de noter que dans le contexte camerounais, il y a eu une cristallisation des actions, des forces sociales autour de l'enjeu du pouvoir ; c'est-à-dire de sa disqualification et de sa délégitimation.

⁹³⁵ Bayart (J.F.), Mbembe (A.), Toulabor(C), La politique par le bas, Paris, Karthala, 1992. Plus spécifiquement l'article d'Achille Mbembe sur le nationalisme camerounais : "Pouvoir des morts et langage des vivants, les errances de la mémoire nationaliste au Cameroun », PP. 183-229.

⁹³⁶ Arendt (H.) – Le système totalitaire, Paris, Paris, Seuil (Essais), 1972, P.122-150. le système totalitaire se caractérise par le secret. Et là où commence le secret, commence le pouvoir. le caractère informel constitue l'instrument idéal pour la réalisation du principe du chef. Ce système ne laisse à l'opposition ou au sabotage, aucune chance de se traduire en actes (P.133)

⁹³⁷ Rezohazy (R)– Pour comprendre l'action et changement politiques, Louvain la Neuve, Duculot,1996, pp.125-155..

⁹³⁸ Touraine (A) – La voix et le regard, Paris, seuil, 1978, P. 188 et suivantes.

Les conjonctures imposent aux acteurs tantôt une radicalisation et une stigmatisation vis-à-vis du pouvoir, tantôt des tractations collusives avec ce dernier.

A- LA CONSTELLATION DES ACTIONS DES FORCES SOCIALES AUTOUR DE LA DISQUALIFICATION DU POUVOIR : CONSTRUCTION DES MOUVEMENTS D'"OBJECTEURS DE CONSCIENCE POLITIQUE".

Le système monolithique avait une ambition d'encadrement systématique de toutes les forces sociales, en cherchant à anéantir autant que possible les velléités du désordre. Cette inclinaison du reste idéologique, n'était qu'une utopie fonctionnelle. Dans un système de parti-Etat, le desserrement de l'étau de l'Etat emporte celui du parti.

L'analyse de la "constellation d'actions" des forces sociales nous démarquera de la méthode régressive - d'essence téléologique - qui consiste comme le propose J-J Linz, à identifier les différents points de rupture qui conduisent à la crise⁹³⁹ ; notre approche nous permettra plutôt de montrer comment les "logiques de situation" imposent aux acteurs tantôt une radicalisation de leurs actions (d'où l'autonomisation de la dynamique de confrontation), tantôt une bifurcation vers la négociation (transactions collusives).

1-Mobilisation multisectorielle et constellation du départ : l'autonomisation de la dynamique hégémonique de confrontation.

La dégradation du consensus qui caractérisait la dynamique sociale, a entraîné une frange substantielle de la population à contester ouvertement le pouvoir. La société était devenue sensible aux mobilisations multisectorielles.

⁹³⁹ Linz (J.J) – Crisis, Breakdown, and Re-equilibration, Baltimore et Londres, The Johns Hopkins University Press, vol.1, 1978, PP 4 et 51

La démocratisation complexifie le système et autonomise les secteurs sociaux qui le composent. Si sous le monolithisme l'on pouvait identifier institutionnellement ces différents secteurs sociaux, la pesanteur de l'Etat jacobin et du parti unique déteignait fortement sur leur autonomie en les rendant inaptes à toute contestation.

Dans la perspective de Michel Dobry, le système camerounais peut être qualifié de "système semi-complexe"⁹⁴⁰, dans la mesure où il y a eu une mobilisation multisectorielle sans sphères sociales véritablement autonomes et différenciées. Les rares contestations opéraient à travers des mobilisations restreintes, ouvrant ainsi de sérieuses brèches au pouvoir monolithique dans l'entreprise de répression du désordre.

La mobilisation du début de 1990 est une mobilisation multisectorielle limitée des champs sociaux identifiables, ayant certes découvert "sur le tard" leur autonomie. Il reste que cette mobilisation est de nature hégémonique, c'est-à-dire inspirée par les "dominants" du champ social.

La fluidité de l'environnement interne était animée par le barreau, les syndicats, les militants des droits civiques, les milieux universitaires, les journalistes, les partis politiques.

Il s'agira pour nous de faire ressortir les multiples figures du "désobéissant en politique". Selon Mario Pedretti, ces figures peuvent être triplement incarnées par "le désobéissant défiant", le "désobéissant existentiel", "le désobéissant correcteur"⁹⁴¹. Cette façon d'aborder les pratiques de désobéissance en démocratie, rompt avec l'illusion volontiers entretenue sur

⁹⁴⁰ Selon Dobry, les systèmes complexes sont des systèmes différenciés en des sphères sociales autonomes, fortement institutionnalisées et dotées de logiques sociales spécifiques (sociologie des crises politiques P. 40). En conséquence, dans le cas camerounais, le barreau, l'enseignement supérieur, la presse privée et publique etc. existaient institutionnellement mais avec une autonomie bien moindre.

⁹⁴¹ Pedretti (M.) La figure du désobéissant en politique : Etude des pratiques de désobéissance civile en démocratie, Paris, Harmattan, 2001, PP. 279-334 ; en effet, le « désobéissant défiant » perçoit le monde qui l'entoure comme un ensemble unifié et diffus de contraintes ; le « désobéissant existentiel » perçoit le monde extérieur comme une abstraction tangible et totalisante construite autour des valeurs et des normes diffuses... auxquelles il convient de résister. Le « désobéissant correcteur » est une figure qui se caractérise fondamentalement par un optimisme relatif dans une action intra-mondaine (PP 289-310).

l'essence fondamentalement homogène de l'opposition⁹⁴². L'opposition est une réalité sociale en bigarrure. Elle est structurée par son inscription territoriale, par les multiples clivages qui taraudent son existence et lui donnent un sens.

C'est dans la même veine que le professeur Sindjoun aborde l'opposition à travers la dialectique de la défiance et de la collaboration⁹⁴³. La contestation revêt ainsi une double dynamique : une fonctionnalité spectaculaire et une dynamique de "parlementarisation" dont la formule électorale régule l'occupation légitime des positions de pouvoir⁹⁴⁴.

Il est donc simpliste de privilégier l'instant spectaculaire au détriment de la "conjoncture routinière" restituée par la pacification de la lutte politique.

La mobilisation des champs sociaux de la contestation est orientée vers le démantèlement des fondements idéologiques du régime. Si cette mobilisation a été multisectorielle, sa mise en mouvement a été impulsée par des actions héroïques et individuelles. Cette stratégie héroïque est incarnée par Maître Yondo Black et autres et John Fru Ndi, leader du Social Democratic Front (SDF). Ils sont les architectes de la construction des mouvements d'objecteurs de conscience⁹⁴⁵.

C'est le procès de Maître Yondo Black, Ekwe Henriette, Ekane Anicet et autres qui "met le feu aux poudres". Le 19 février 1990, ayant participé à une tentative de formation d'un parti politique, ils sont interpellés et accusés de délit d'outrage et de réunions clandestines. L'angle d'attaque étant orienté vers l'épicentre du système monolithique. Le parti unique n'ayant jamais été constitutionalisé, il fallait trouver des chefs-d'accusations sur un texte datant de 1962⁹⁴⁶. Les cinq accusés furent condamnés à des peines allant de deux à cinq

⁹⁴² Parry (G.), « Opposition questions », *Government and opposition*, vol 32 , N° 4, PP. 457-461

⁹⁴³ Sindjoun (L) "Ce que s'opposer veut dire" in Sindjoun (direction de), *Comment peut-on être opposant au Cameroun ?* Dakar, CODESRIA, 2004, PP. 8-43.

⁹⁴⁴ Gaxie (D) – *La démocratie représentative*, Paris, Montchrestien, 1994, P.53

⁹⁴⁵ Cattelain (J.P)- *L'objection de conscience*, Paris, PUF, 1982, PP.52-53 ; pour la notion d'"objecteurs de conscience", consulter Michel Auray, *Objecteurs de conscience, déserteurs, insoumis : histoire des réfractaires en France*, Paris , stock, 1983 ; voir également pour une présentation complète des dispositions de la loi, Jean Duffar « L'objection de conscience en droit français », *RDPSP*, Juin 1991, vol. 3, PP. 657 à 693

⁹⁴⁶ Ordonnance 62/OF/18 de 1962 portant répression de la subversion.

ans, dont deux avec sursis. La rupture avec l'habitude de loyauté était ainsi consommée. Par la technique la "chasse-trappe logique", Maître Yondo Black et consorts avaient réussi à mettre le gouvernement en contradiction avec lui-même ; puisque les mis en cause lèvent ainsi le voile sur une stratégie machiavélique post-coloniale qui a toujours "décrété" l'insolubilité du multipartisme dans le pluralisme social⁹⁴⁷.

La mise au point du gouvernement qui reprécisait le 14 mars 1990 la nature du délit⁹⁴⁸, venait en réaction à l'élan de solidarité qu'avaient manifestée les communautés nationale et internationale à l'endroit des accusés.

Le Barreau dont la logique du métier (et surtout son corporatisme) encline à la défense des droits de l'homme s'est singularisé dans la bataille contre les tabous en orientant sa plaidoirie dans le sens d'une "mise en crise du régime" et d'une "délégitimation de la politique autoritaire"⁹⁴⁹ ; Dans la même veine, la presse privée s'est posée en espace de prise de parole et comme relais de la parole légitime, c'est-à-dire celle de la mise en crise du régime.

Le bâtonnier de l'époque Me Bernard Muna fera un "usage politique du droit" en mobilisant plus de 200 avocats qui dans l'ensemble, faisaient le procès des droits de l'homme, de la démocratie et du parti unique. Le droit sera davantage "saisi par la politique" lorsque le bâtonnier utilisera le 27 mars 1990 l'assemblée générale de l'ordre pour imposer des schèmes de représentation⁹⁵⁰. Il fait de l'indépendance de la justice et du multipartisme des garanties des droits de l'homme. L'Afrique « *ayant accepté le style occidental de gouvernement, doit accepter les structures qui sont le corollaire* » déclarait-il.

⁹⁴⁷ Sindjoun (L.)- La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ? Eléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés pluralistes ; colloque international Francophonie-Commonwealth : Démocratie et sociétés plurales (Yaoundé, 24 janvier 2000).

⁹⁴⁸ Le gouvernement dans une posture défensive faisait remarquer dans son communiqué explicatif que la tentative de création d'un parti d'opposition n'était pas un délit et ne saurait être reprochée aux personnes mises en cause (voir Cameroon Tribune du 14 mars 1990).

⁹⁴⁹ Sindjoun (L) Ce que s'opposer veut dire : L'économie des échanges politiques, op. cit., P 15

⁹⁵⁰ Outre l'espèce Yondo Black, il y a un vieux ressentiment du Barreau vis-à-vis du pouvoir pour ses positions politiques. L'ancien Bâtonnier anglophone Gorji DINKA fut prisonnier politique entre 1984-1985.

Il s'agit non seulement de construire et de défendre l'autonomie d'un barreau que le pouvoir avait auparavant cherché à assujettir⁹⁵¹, mais également de s'insérer insidieusement dans le "marché politique" en constitution. Ainsi a-t-on vu Me Apollinaire Nseth créer son parti (Parti socialiste camerounais), Bernard Muna s'engager avec d'autres confrères dans le social democratic front, Maître Tchoungang adhérer à l'organisation camerounaise des droits de l'homme (OCDH). La mobilisation a donc été hégémonique.

L'affaire Yondo a créé un "effet de domino" en aménageant une dynamique de "plausibilité de coups" politiques⁹⁵². Mr John Fru Ndi, tirant parti de la reconnaissance tacite du multipartisme par le pouvoir (lors du procès Yondo), décide de créer un parti politique dont le lancement se ferait le 26 mai 1990. Les interdictions des autorités administratives n'ont pas suffi à endiguer la pression d'un mouvement qui bénéficiait de la fluidité du système sous toutes ses formes (Barreau, syndicats, mouvement étudiant, militants des droits civiques) ; Selon le vocabulaire de Michel Dobry, il y a une "mobilisation multisectorielle". Cette conjoncture de forte mobilité des enjeux entraîne une déssectorisation de l'espace social ; celle-ci est une composante essentielle de la fluidité politique⁹⁵³. Cette interaction offensive entre l'opposition et les autres secteurs, va confiner le gouvernement à l'élaboration des micro-tactiques de "désobjectivation" de la crise.

Dans un contexte où la seule évocation du multipartisme suscitait une avalanche de superlatifs macabres (le pluralisme étant synonyme du désordre, du tribalisme, de sectarisme etc.), le procès de Maître Yondo et le lancement du Social democratic front par John Fru Ndi, constituent des "coups politiques directs" qui dans le langage d'Erwing Goffman sont constitutifs du "tight

⁹⁵¹ Un projet de loi avait été initié concernant la réforme de la profession ; le Président Biya avait dû s'incliner et ne promulguera pas la loi pourtant déjà approuvée par l'Assemblée Nationale (cf. Le combattant 413 du 12-04-90, voir aussi la déclaration du Barreau du 14 juillet 1990 in La détente 12, 16-07-90)

⁹⁵² Berger (P.L) ; Luckmann (Th), The social construction of reality, Londres, Penguin Books, 1971, PP. 174-175.

⁹⁵³ En dehors de la déssectorisation conjoncturelle de l'espace, Dobry ajoute l'incertitude structurelle et la désobjectivation (Sociologies des crises politiques, PP 140-158).

game"⁹⁵⁴ : du simple fait de leur survenance, ils modifient la situation des protagonistes à la confrontation.

Les pratiques idéocratiques du pouvoir sont mises à l'épreuve dans ses fondements. Le ministre de l'administration territoriale de l'époque- par une subtile dissimulation des contraintes objectives du "dedans"-, met en avance la complicité de l'extérieur dans le patronage de la subversion sociale : « ... *nous savons aujourd'hui, disait-il que les soi-disant mouvements politiques qui voient le jour ces derniers temps sont manipulés de l'extérieur, ... téléguidés de l'extérieur et visent à déstabiliser le régime* »⁹⁵⁵. Au besoin, le pouvoir mobilise la rhétorique de la halle pour construire le drame et le catastrophisme : « *Il est à craindre, poursuit le ministre que l'on se retrouve avec autant de partis qu'il y a de clans et d'ethnies au Cameroun. Pour quels résultats ? des morts comme on vient d'en avoir à Bamenda* ». *C'est le désespoir de cause puisque au regard de l'implantation nationale des revendications*⁹⁵⁶, seule la légalisation de ces forces politiques pouvait faire baisser la vigueur de la subversion.

- le travail des "objecteurs de conscience politique" a contribué à la construction d'une noblesse des motivations désobéissantes à imposer leur "respectabilité". Le drainage des forces contestatrices vers les sites institutionnels ne constitue pas toujours une "bouffée d'oxygène". Ce sera la continuation de la lutte par d'autres moyens.

⁹⁵⁴ Goffman (Erwing), *Strategic interaction*, Oxford, Basil Blackwell, 1970 P. 30-146.

⁹⁵⁵ Cf. *Cameroon Tribune* N° 4646 du 2 mai 1990 P. 3.

⁹⁵⁶ Il est à noter que sept (7) provinces sur dix (10) (que compte le pays) étaient des sites d'intenses revendications. Entre 1990 et 1992, 15 jours de manifestation pour la province du centre, 11 jours pour l'Adamaoua, 11 jours pour l'E-nord, 24 pour le Littoral, 15 jours pour la S-Ouest, 23 jours pour le N-Ouest, 22 jours pour l'Ouest, 3 jours pour le Sud et 4 jours pour l'Est (voir Sindjoun(L) , *Comment peut-on être opposant au Cameroun ? op. cit., PP. 18-22).*

2- La canalisation de la fluidité politique : reconnaissance d'une "noblesse" aux motivations désobéissantes et disqualification au régime

Au regard de la réticence du pouvoir à l'instauration du multipartisme, la légalisation d'une frange importante des formations politiques au début de l'année 1991 constitue pour celles-ci un "trophée politique". Dans cette mouvance, le pouvoir a persisté dans la logique de l'illusion de régenter les événements en programmant les autorisations en fonction des stratégies de phagocytose qu'il avait mises en place⁹⁵⁷. En tout état de cause, la légalisation est déjà une insertion (et une maîtrise imparfaite) de la violence dans les structures de "civilisation des mœurs politiques". Elle n'emporte aucunement la disparition immédiate de la violence dans les pratiques politiques. Au contraire, la surchauffe des structures de gestion de la société a engendré un vocabulaire qui légitime les duels : "villes mortes", "désobéissance civile", "carton rouge", "Zoua zoua", "coup de point"⁹⁵⁸.

S'opposer dans ce contexte veut dire imposer la table rase : départ du président Biya, illégitimité et inanité des institutions existantes ; c'est imposer la parole légitime que seule détient "l'opposition radicale"⁹⁵⁹.

Cette opposition incarnée par la « coordination des partis d'opposition », forge une vision manichéenne de l'opposant. Elle se hisse au Capitole en condamnant à la Roche Tarpéienne l'opposition dite "modérée". Toujours est-il que engrenée dans les mécanismes institutionnels, l'opposition ne sera plus

⁹⁵⁷ Le défi que lança John Fru Ndi le 26 mai 1990 à Bamenda, n'a pas toutefois donné la préséance au SDF dans l'ordre des légalisations. En regard, l'UPC a été légalisée le 12 février 1991, le SDF le 1^{er} mars 1991, l'UNDP le 25 mars 1991.

⁹⁵⁸ Monga (C), Esquisse d'une anthropologie de la colère : Société civile et démocratie en Afrique noire, contribution au Colloque European-African Relations : challenge in the 1990's, Stiftung Wissenschaft und Politik, Munich, 24-29 mai 1992, P. 20-40 ; voir également Van de Walle, Rent seeking and democracy in Africa, with an illustration from Cameroon, communication au colloque : the economics of political liberalization in Africa, Harvard university, March 6-7 1992.

⁹⁵⁹ L'opposition radicale s'était constituée en début avril 1991 au sein de la « coordination des partis d'opposition » ; cette structure était pour l'essentiel contrôlée par le SDF, l'UNDP, l'UPC etc. l'objectif étant de pallier la scissiparité rampante et s'offrir à l'opinion comme un ensemble soudé.

vouée (véhémentement) aux gémonies ; s'opposer en s'insurgeant contre le régime, « a permis à l'opposition de construire sa respectabilité »⁹⁶⁰ écrit le Pr Sindjoun.

La conférence tripartite est considérée dans cette dynamique comme une reconnaissance de l'opposition comme interlocuteur valable. Elle consacre une mutation significative du « jeu tendu » qui se relâche à travers la volonté du pouvoir à discuter avec l'opposition afin de préparer « *sereinement les règles du jeu de l'avenir démocratique* ». C'est surtout le caractère noble des thèmes qui séduit : instauration d'un climat de paix et de dialogue, reprise normale des activités économiques fortement perturbées.

Ce passage du "tight game" au "loose game" (du jeu tendu au jeu relâché) n'emporte pas la conviction spontanéiste d'une opposition en instance de phagocytose ou en défection⁹⁶¹ ; il y a une coordination des "logiques de position" et des "logiques de disposition" qui selon Pierre Bourdieu constitue le « *véritable principe de fonctionnement de l'institution* »⁹⁶².

En effet, la légalisation des forces politiques a permis au pouvoir d'octroyer une position à l'opposition ; mais en même temps à lui concéder une faculté de "disposition". Cette entre-ouverture n'altère visiblement pas la confiance du pouvoir dans l' "habitus" monolithique qui structure sa mobilité tactique.

Enrôlée dans la machine juridique, l'opposition va persister dans sa stratégie de disqualification des institutions existantes par une instrumentalisation des formules politiques naturalisantes : la "conférence nationale souveraine" revendiquée est assimilée grossièrement à la "palabre

⁹⁶⁰ Sindjoun (L.)- "Ce que s'opposer veut dire : l'économie des échanges politiques », op cit, P. 24

⁹⁶¹ La taxinomie trilogique que Hirshman construit autour des « logiques de position » obéit à une formule du "tout ou rien". En effet, selon l'auteur, ou bien vous êtes loyal (loyalty) aux institutions, ou bien vous les contestez (contestation), ou bien enfin vous faites défection (defection). Or, ces positions admettent toujours des bigarrures : la majorité présidentielle admet les membres de l'opposition, l'opposition elle-même n'est pas homogène, la défection n'est pas moins une forme de contestation (Hirshman (A) (Exit, voice and the state, world politics, vol. xxx1 (1), PP 90-107.

⁹⁶² Bourdieu (P.), « La mort saisit le vif. Les relations entre l'histoire réifiée et l'histoire incorporée », Actes de la recherche en sciences sociales, 32-33, avril-juin 1980, P. 11.

africaine", en tâchant d'occulter stratégiquement sa physionomie révolutionnaire et le grief de la contagion mimétique qu'aurait fait valoir le gouvernement contre une telle formule.

En réalité, il y avait quelque parenté entre cette demande et les "Etats généraux" de 1789 dont l'opposition voulait exploiter les ressources symboliques et les propriétés performatives attestées par le paradigme béninois⁹⁶³. Sous la férule de la "coordination des partis d'opposition" devenue ARC-CNS (Alliance pour le redressement du Cameroun à travers la conférence nationale souveraine), il est question d'une supplantation des institutions en place à travers un processus qui impliquerait l'élaboration d'une nouvelle constitution, la gestion transitoire des institutions jusqu'à la tenue des élections présidentielle, législatives et municipales. La première formule a trait à une mise entre parenthèses des institutions gouvernantes. La conférence nationale apparaît comme une formule revisitée du fameux mot d'ordre appelant au départ du Président Biya comme préalable à toute discussion.

Le gouvernement opposera un argumentaire légaliste en considérant la "conférence nationale" dite souveraine comme un "coup d'Etat civil", et proposera à la suite de la déclaration du 13 novembre 1991⁹⁶⁴, une "tripartite" qui dans sa forme n'épousait pas moins le discours "culturaliste" de la palabre africaine. L'échec de l'opposition orientera la lutte vers les ressources électorales que le pouvoir avait tôt fait de considérer comme le seul "rite d'institution" et de légitimation du pouvoir. Ce rite que Philippe Braud considère comme un ennemi de la démocratie, fonctionne comme un système qui muselle l'expression des conflits réels, frappe d'illégitimité la parole vraiment rebelle et abolit tendanciellement le pluralisme authentique. Le premier

⁹⁶³ Les "Etats généraux" en France préluade à la révolution de 1789 comprenaient les représentants de toutes les provinces appartenant aux trois ordres : Clergé, Noblesse, Tiers état. La première assemblée répondant à cette appellation se tint à Paris en 1347, la dernière et la plus importante à Versailles en 1789.

⁹⁶⁴ C'est une déclaration conclue entre le premier ministre et la coordination des partis d'opposition en vue de la décrispation de la vie politique, la réforme constitutionnelle, la levée de censure sur les journaux privés et l'interdiction des associations.

mérite de l'élection *"est - du point de vue du pouvoir d'Etat -, de rendre celui-ci acceptable aux yeux des citoyens"* écrit Philippe Braud⁹⁶⁵.

Consciente des ressources que procure l'institution à ses occupants et de la confiance qu'avait le gouvernement dans "l'habitus" monolithique, l'opposition s'emploie à jouer les "cassandres" de la politique en construisant des manichéismes qui angélisent ses propres propositions tout en vouant aux gémonies celles du gouvernement. Dans ce contexte, il y a des effets de délégitimation induits qui sont le produit des mobilisations réciproques entre le pouvoir et l'opposition dans le cours de la crise elle-même⁹⁶⁶. L'opposition radicale opte donc pour la stratégie du "ninisme" dont Roland Barthes s'ingénie à révéler les propriétés performatives dans un contexte de délégitimation réciproque⁹⁶⁷. Elle consiste en l'exigence d'une conditionnalité électorale radicalement formulée : "pas de bonnes lois, pas d'élections"⁹⁶⁸ ; un peu comme auparavant : "conférence nationale souveraine ou rien".

L'échec de l'exigence d'une conférence nationale souveraine emporte par un « effet de domino », celui de l'exigence des élections transparentes à travers la commission électorale nationale indépendante (CENI) ; à l'évidence la ligne Maginot se fissure et recule sensiblement. L'incivilité électorale se thématise dans la problématique du boycott. Des superlatifs se bousculent dans la communication politique des opposants "radicaux" pour exagérer la mauvaise foi du gouvernement et son inaptitude à organiser les élections libres et transparentes. Les premières législatives sont ainsi qualifiées d'élections truquées et de mascarade par le SDF (Social Democratic Front). L'Union

⁹⁶⁵ Braud (Ph.) – Le suffrage universel contre la démocratie, Paris, PUF, 1980-P 64. Les élections constituent un mode de gestion de l'émotion politique. Ainsi dans notre société qui se croit sans dieux et sans mythes, le suffrage universel est la source aussi bien que l'enjeu d'une grande saga qui, en fait, chante les bienfaits de l'Etat Léviathan en mobilisant les désirs inconscients des peuples. Il condamne ces derniers à vivre sur des faux-semblants (voir sur cet aspect Philippe Braud, l'émotion en politique, Paris, PFNSP, 1996.

⁹⁶⁶ Dobry (M.)- Sociologie des crises politiques, op. cit, P 268-269. Les délégitimations ne sont pas uniquement localisées en amont des crises ; elles sont aussi les "produits" de mobilisations en tant que résultats de leur dynamique et non pas seulement ceux de leurs causes. On se démarque alors de la posture étiologique.

⁹⁶⁷ Voir spécialement Barthes (R.) Les mythologies, Paris, Seuil, 1957. Le « ninisme » consiste à reconstruire le réel autour d'une série d'oppositions ; c'est une mécanique de la double exclusion : bons/méchants, bien/mal, démocrates/dictateurs.

⁹⁶⁸ "Déclaration conjointe SDF, UNDP, UDC" in le Messenger n° 664 du 15 septembre 1997, P5.

Démocratique du Cameroun (UDC) parle de la honte et évoque la rupture unilatérale des *"engagements pris dans le cadre la déclaration du 13 novembre 1991"* entre les pouvoirs publics, les partis politiques et les personnalités indépendantes⁹⁶⁹. Ces anathèmes sont relayés par la coordination des partis d'opposition (CNPO) qui ne manquera pas de "décréter" l'inanité des élections législatives qui non seulement sont "sans objet", mais surtout "illégal" ; elle prôna en conséquence un "boycott actif" à travers des slogans d'incivilité électorale⁹⁷⁰ : "zéro élection", "zéro vote", "zéro bulletin", "pieds morts" etc.

Les "motivations désobéissantes" perdent de leur noblesse et installent l'opposition radicale dans une posture quasi-insurrectionnelle. Il y a comme une panne de l'activité tactique orientant l'action vers des prédictions ou vers la définition des situations supposées objectives que Robert King Merton modélise sous l'appellation de "Théorème de Thomas" : *« if men define situations as real, they are real in their consequences »*⁹⁷¹ ; il s'agit d'une "prédiction créatrice" qui opère par des anticipations rationnelles. C'est ainsi que le SDF avec les partis alliés ont par précipitations rationnelles déclaré élu le candidat John Fru Ndi avant le verdict de la Cour suprême. C'est la construction de sa légitimité populaire par la provocation des "saillances situationnelles", c'est-à-dire des points de convergences des anticipations. Il se considère comme le président légitime et invitera le peuple à défendre sa victoire.

La contestation de l'organisation et des règles électorales entre dans les mœurs et avec une belle facilité ; l'opposition établit une consubstantialité entre les consultations de mars 1992 et de mai 1997 : c'est toujours la dénégation du paradigme électoral tant que le pouvoir n'aura pas *« pris en compte les propositions destinées à garantir les élections libres, justes et transparentes »* ;

⁹⁶⁹ Voir Jean Baptiste Sipa, *Outrage à la république*, J.1, Douala, Sepec, 1992.

⁹⁷⁰ Deloye (Y) et IHL (O)- « La civilité électorale : vote et forclusion de la violence en France » in Braud (P) (sous la direction de), *"La violence politique dans les démocraties"* in cultures et conflits, N° 9-10 , Paris, l'Harmattan, PP 75-98.

⁹⁷¹ Merton (RK), *Éléments de théorie et méthode sociologiques*, Paris, Plon, P.140. Le « théorème de Thomas » exprime l'idée que dans bien des cas, la prévision d'un événement entraîne sa réalisation ; une telle stratégie est utilisée généralement en cas de paralysie tactique.

puisque selon toujours l'opposition, les deux législatives demeurent caractérisées « *par des fraudes toujours plus massives et un gangstérisme insolent perpétré par le pouvoir* ». La critique est même déssectorisée⁹⁷² et l'Eglise catholique à travers la conférence épiscopale disqualifie l'administration territoriale, considérée comme totalement acquise à la cause du gouvernement⁹⁷³. D'autres critiques dénoncent plutôt la trajectoire régressive de la démocratie camerounaise : ainsi « *on a l'impression que le Cameroun s'achemine vers un régime de parti unique* »⁹⁷⁴.

Les fortunes diverses de l'opposition camerounaise s'inscrivent dans la problématique de la déception des attentes, de la privation et de la frustration⁹⁷⁵. En empruntant le paradigme de la "frustration relative" de Samuel Andrew Stouffer, on peut expliquer de façon relativement aisée le comportement de l'opposition radicale camerounaise ; en effet, si les normes sociales sont clairement définies et perçues comme stables, les individus limitent leurs ambitions en fonction de ces normes ; par contre, si les normes sont floues et instables, les individus conçoivent des ambitions dépassant les possibilités de réalisation et ils en ressentent une frustration.

Evidemment face au pouvoir, le "départ de Biya", la conférence nationale souveraine et bien d'autres exigences maximales étaient des ambitions largement au-dessus de leur possibilité de réalisation en raison de la force de l'« imprinting » de l'habitus monolithique.

⁹⁷² Sindjoun (L.)- « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique camerounaise : entre tradition de monopole politique, Etat parlementaire et Etat seigneurial » in Sindjoun (L.) (sous la direction de), la révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement, Dakar, CODESRIA, 1999, P.314.

⁹⁷³ C'est le sens de la déclaration du cardinal Christian Tumi à l'issue des municipales de 1996 : « L'électorat camerounais a perdu confiance au Ministère de l'administration territoriale » cf Challenge nouveau du 15 mai 1996 P. 5.

⁹⁷⁴ Le Messenger N° 665 du 17 septembre 1997, P. 6

⁹⁷⁵ Boudon (R), « Mai 68 : crise ou conflit aliénation ou anomie ? » in l'Année sociologique, 1968, P 223-242 ; voir dans le même sens aussi Bourdieu (P) « Classement, déclassement, reclassement », actes de la recherche en sciences sociales, 24, nov. 1978, P 2-22.

La lutte pour la délégitimation du régime se jouera avec plus ou moins de succès et avec une note de "parlementarisation" du politique (au sens de Norbert Elias), dans les sites institutionnels.

B- LA LUTTE TRANSACTIONNELLE ET L'EMERGENCE DES "RESEAUX DE CONSOLIDATION" PROTEIFORMES

Yves Poirmeur résume d'un trait de plume les vicissitudes de l'opposition politique : « Elle participe à la production d'un type particulier de système politique qui se met en place dans la transition démocratique : sa grandeur est d'être un agent primordial de la démocratisation du régime [...]. Les partis d'opposition sont à leur tour façonnés par des types particuliers de compétition auxquels ils participent et par les logiques de fonctionnement des institutions qu'ils investissent : ils risquent alors de perdre leur mordant en s'intégrant au régime »⁹⁷⁶.

La note d'inquiétude et de désenchantement qu'émet Poirmeur sur l'intégration de l'opposition au régime, joint une conception abrupte de l'opposition, voisine d'une certaine imprudence, notamment celle de son unité. L'opposition est un champ de bigarrures où s'expriment le "radicalisme" et la modération.

Malgré ses inutiles connotations fonctionnalistes, l'analyse de Georges Lavau sur le parti communiste français nous étaye sur les multiples facettes de l'opposition. La "fonction tribunitienne" par exemple, est une mobilité tactique de l'opposition qui, se trouvant dans un contexte de "fluidité politique", est à même de "dévier les virtualités révolutionnaires"⁹⁷⁷ pour se ressourcer en

⁹⁷⁶ Poirmeur (Y.)-"Grandeur et misère de l'opposition", in Luc Sindjoun (sous la direction de), comment peut-on être opposant au Cameroun ? : Politique parlementaire et politique autoritaire, Dakar, CODESRIA, 2004, P. 332-333

⁹⁷⁷ Lavau (G.) « Le parti communiste dans le système politique français » in le communisme en France, Paris, PFNSP, 1969, P7-8

"liquidités politiques"⁹⁷⁸. Le parti communiste français n'en est pas moins demeuré pour autant un parti d'opposition. On pourrait stigmatiser cette attitude en la qualifiant de compromission ; mais il s'agit d'une compromission tactique.

En réalité, on peut s'opposer « in », « in between » ou « out ». On touche là sans doute à l'un des points faibles de la taxinomie de Hirshman sur la théorie de la loyauté⁹⁷⁹. A l'encontre de l'image souvent monolithique et presque toujours réifiante qu'en donnent la plupart des conceptualisations, l'opposition camerounaise constitue l'un des meilleurs exemples du fonctionnement multiple de la contestation.

Par rapport au gouvernement il y a donc un ensemble de "réseaux de consolidation" différentiels⁹⁸⁰ qui traduisent des luttes politiques moins radicales que transactionnelles. L'on peut ainsi distinguer la contestation dans les "réseaux de consolidation" à fortes transactions collusives (1) et dans les réseaux à faible intensité collusive (2).

1- La contestation au sein des "réseaux de consolidation" à fortes transactions "collusives" : l'opposition organique

Tout champ ou tout secteur social est structuré par l' "illusio", nous enseigne Pierre Bourdieu ; dès lors que l'opposition s'est installée dans les sites institutionnels, « elle est saisie par la démocratie »⁹⁸¹ ; c'est-à-dire qu'elle a désormais une « connaissance tacite de la valeur des enjeux engagés dans le jeu et (une) maîtrise pratique des règles qui le régissent »⁹⁸².

⁹⁷⁸ Ilchman (W.F) et Uphoff (N.T), The political economy of change, Berkeley, California, University of California Press, 1969 PP. 72 et 78.

⁹⁷⁹ Hirshman (Albert. O), Face au déclin des entreprises et des institutions, Paris, les éditions ouvrières, 1972, P. 95-101.

⁹⁸⁰ On appellera "réseaux consolidation", l'ensemble des transactions collusives produites par les secteurs sociaux dans la lutte stratégique que mènent les acteurs des secteurs respectifs (Dobry (M), sociologie des crises politiques, op. cit., P. 110)

⁹⁸¹ Poirmeur (Y) Grandeur et misère de l'opposition, op. cit , P. 338

⁹⁸² Bourdieu (P.) et Wacquant (L.JD), Réponses, Paris, Seuil, 1992, P. 93-95 ; pour une bonne compréhension de la notion de « champ », voir propos sur le champ politique, Lyon, PUL, 2000.

Les "réseaux de consolidation" à forte transaction collusive sont ceux qui structurent les rapports entre le pouvoir et l'opposition dite modérée, c'est-à-dire l'opposition collaboratrice ou selon un vocabulaire modérément marxiste, "l'opposition organique"⁹⁸³.

Il s'agit de « l'opposition "in" » ; celle qui est fortement déssectorisée et qui entretient des relations de semi-phagocytose avec le gouvernement. Elle négocie son existence et sa capacité de nuisance dans le système. Elle dévie les virtualités révolutionnaires et adopte une position "tribunitienne" dans le gouvernement.

L'UPC (union des populations du Cameroun) de Augustin Frédéric Kodock, le MDR (mouvement pour la défense de la république) et l'UNDP (union nationale pour la démocratie et le progrès) sont des exemples canoniques d'une telle dynamique. Ce statut est la résultante d'une affirmation électorale de l'opposition qui a subi une fluctuation entre les consultations des années 1992 et celles des années 1996-1997.

C'est l'UPC (Union des Populations du Cameroun) et le MDR (Mouvement pour la Défense de la République) qui cèdent les premiers à l' "opération de charme" redistributive. L'UNDP ayant décliné l'offre en raison de son "trophée" de "vice champion" électoral (68 sièges). L'absence de majorité absolue imposait ainsi un réseau de consolidation entre le pouvoir (88 sièges) et les deux autres partis (MDR (6 sièges) et UPC (18 sièges). Il y a une réduction de l'autonomie du parti gouvernemental dans le contrôle des enjeux⁹⁸⁴. Il s'agit d'un jeu à motif mixte dans lequel les composantes de coopération cohabitent avec les composantes conflictuelles. Il est question de négocier sa présence au gouvernement en sauvegardant le minimum incompressible, c'est-à-dire la qualité d'opposant.

⁹⁸³ L'expression est d'Antonio Gramsci. Il voulait ainsi substituer au concept de dictature du prolétariat, celui de l'hégémonie du prolétariat en passant par le rôle et la place de différentes fractions intellectuelles dans le processus révolutionnaire (voir à ce sujet Hugues Portelli ; Gramsci et le bloc historique, Paris, PUF, 1972).

⁹⁸⁴ Linz (JJ), Crisis, breakdown and re-equilibration, op. cit., P. 66-70.

Dans le "réseau de consolidation", RDPC-MDR-UPC, la rétribution était bien plus politique qu'électorale. A l'arithmétique électorale, se sont ajoutées les ressources géopolitiques.

En effet, la géographie électorale inscrivait les performances de l'UPC et du MDR dans les limites ethniques ; ces deux formations politiques étant considérées respectivement comme des partis Bassa et Kirdi. Avec 18 sièges l'UPC avait déjà la possibilité de se constituer en groupe parlementaire, statut qui constitue déjà une audience supplémentaire pouvant structurer le protocole de négociation avec le pouvoir. En même temps, un comportement parlementaire solidaire l'aurait confinée dans une posture de faire-valoir.

Le MDR avec 6 sièges, contribuait à l'érosion de l'électorat de l'UNDP (68 sièges) majoritairement basée dans le grand-nord. Le clivage Peul-kirdi étant un marqueur social politiquement convertible⁹⁸⁵.

A ce stade et selon la "théorie des coalitions" élaborée par Flanagan Scott, les préférences des acteurs sont connues de même que leurs ressources et le potentiel de gouvernement commun⁹⁸⁶. Le pouvoir a sélectionné entre les protagonistes ayant les moyens de prospérer et de soutenir sa politique. L'inégalité de rétribution qui concède 6 postes ministériels au MDR (6 sièges) au détriment de l'UPC (18 sièges, mais avec seulement 4 postes ministériels), constitue une arme de dissuasion. Le gouvernement n'avait en réalité pas besoin du soutien d'un deuxième parti pour asseoir sa majorité parlementaire d'autant plus que les six (6) sièges du MDR étaient largement suffisants.

Or, l'Etat aussi bien que le gouvernement, sont des lieux de construction de la communauté politique, des lieux de compromis d'intérêts dans le cadre

⁹⁸⁵ Bigombé (L.P) –« Changement politique et dynamiques d'instrumentalisation de l'ethnicité kirdi » in Sindjoun Luc (sous la direction de), La révolution passive au Cameroun : Etat, société et changement, Dakar, CODERIA, 1999, P 231-269.

⁹⁸⁶ Flanagan (S.) « Models and methods of analysis » in Almond et al, crisis, choice and change, op. cit., PP 68-72 et 92-98. voir également "Theory and Method in the study of coalition formation", Journal of comparative Administration, 5 (3), Nov. 1973, P. 267-313.

d'une grande coalition. D'où la recherche par le gouvernement des arguments d'objectivation de sa politique de large ouverture.

Le cercle de cette coalition sera agrandi par les "inconstances politiques"⁹⁸⁷ qui caractérisent la vie politique camerounaise ; le gouvernement de novembre 1992 consacrera ainsi l'entrée de MM Issa Tchiroma et Ahmadou Moustapha membres influents de l'UNDP ; cette coalition est corrosive, puisque destinée à affaiblir l'UNDP qui avait réussi un score honorable (68 sièges).

Il est à noter que dans l'économie des échanges politiques, le réseau de consolidation entre les partenaires ne dure que si ces derniers minimisent la dissonance interne de la coalition, c'est-à-dire les divergences par rapport à l'ensemble de l'alliance⁹⁸⁸.

D'autre part, dans cette économie des échanges, les "liquidités symboliques"⁹⁸⁹ sont déterminantes dans la rétribution électorale. La majorité parlementaire est donc insuffisante et nécessite un élargissement symbolique. C'est dans cette dynamique sociative et hégémonique que le Professeur Hogbe Nlend est coopté au gouvernement en 1997 après l'élection présidentielle à laquelle il a pris part comme candidat.

Si cette coopération de l'opposition crée un "effet de champ" par la structuration du comportement des coalisés dans le sens de la "parlementarisation", elle n'emporte pas la croyance en une phagocytose de l'opposition⁹⁹⁰. Certes, un certain usage réifiant du paradigme de la "démocratie passive", conduit à la dénonciation du statu quo ante, pour finalement conclure

⁹⁸⁷ Gaïti (B) - "Les inconstances politiques" in Revue des sciences sociales du politique, Politix, N° 56, vol. 14, 2001, PP 17-42

⁹⁸⁸ Flanagan (Scott . C) "Models and Methods in the study of coalition formation" Journal of comparative administration, 5(3), November, 1973, PP. 92

⁹⁸⁹ Nous utilisons cette expression de Ilchman et Uphoff avec réserve en évitant de tomber dans la vision instrumentale de l'offre et de la demande qui n'est que très restrictivement opérationnelle dans le champ politique (Wrong (D.H), Power, Its forms Bases and uses, Oxford basil Blackwell, 1979, P. 130 et suiv. , cet auteur discute finement les thèses de Ilchman et Uphoff).

⁹⁹⁰ Le MDR étant allié du gouvernement, n'a pas manqué de soutenir l'idée d'une élection présidentielle à deux tours, pourtant combattue par le gouvernement en 1992 et 1997.

au "non-renouvellement des élites politiques au Cameroun"ⁱ ; il s'agit là d'un militantisme qui se dissimule derrière une conception angélique de l'opposition : le renouvellement des élites n'est alors concevable qu'avec la victoire de l'opposition. Linz conseille à ce propos de se prémunir contre toute interprétation en termes de conspiration contre le peuple⁹⁹¹.

En dehors de l'« opposition » organique qui fonctionne dans un "réseau de consolidation à fortes transactions collusives", il existe une opposition parlementaire opérant dans un "réseau de consolidation à faibles transactions collusives".

2- La lutte politique au sein du "réseau de consolidation à faibles transactions collusives" : les usages de l'opposition parlementaire (in between) comme structure autonome.

La contestation dans ce contexte suppose un marquage des frontières sectorielles entre le gouvernement et l'opposition ; c'est-à-dire une certaine autonomie et une certaine non-ingérence. Il y a une reconnaissance mutuelle des protagonistes, mais l'« identification idéologique » des partis politiques leur impose une surveillance mutuelle, de sorte que toute transaction connivente avec le pouvoir est considérée comme une trahison.

L'UNDP (Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès) a joué ce rôle de 1992 à 1997 malgré l'inconstance politique de certains de ses dirigeants ; rôle à ne pas minimiser dans les stratégies de délégitimation du régime. C'est dans cet ordre d'idées que s'inscrit son action contre le projet de loi gouvernementale relative à l'instauration d'un scrutin présidentiel à un tour ; de même que celui de l'UNDP ayant trait à la création de la CENA (Commission Electorale Nationale Autonome)⁹⁹². Ces "coups politiques" entrent dans les

⁹⁹¹ Linz (J.J)- Crisis, Breakdown and re-equilibration, op. cit, P 76.

⁹⁹² La conférence des présidents avait rejeté cette proposition de loi aux motifs que : la CENA n'était pas prévue par la constitution ; bien plus, la proposition était institutionnelle créant de nouvelles charges sans réduction à

micro-tactiques de délégitimation du pouvoir à travers la "spectacularisation" de la mauvaise foi du gouvernement. Dans l'entreprise de construction d'une véritable société démocratique, Il s'agit pour l'UNDP de faire profil haut en bâtissant une image de "prophète et de purificateur"⁹⁹³ face à une coalition qui refuse délibérément le jeu démocratique.

La position de l'UNDP comme opposition parlementaire authentique avait partie liée avec les législatives du 1^{er} mars 1992 et son boycott par le SDF et l'UDC ; puisque sa déconfiture aux législatives de mai-août 1997 (13 sièges) lui a imposé une "coalition symbolique" avec le pouvoir ; le monopole de la représentation et de l'action parlementaires légitimes⁹⁹⁴ étant désormais principalement incarné par le SDF, l'UDC et le MLJC totalisant 49 députés.

C'est à ce titre que l'opposition se révèle comme une "configuration mouvante" face à un pouvoir attractif : la métaphore de "champ magnétique"⁹⁹⁵ n'est pas excessive pour traduire l'aptitude d'un gouvernement qui a su lors des différentes crises attirer à lui et recruter des personnes dont la mouvance discréditait peut-être l'intégrité morale, mais en même temps assurait leur efficacité quant à leur culture du pouvoir et leur capacité à en occuper les places les plus honorables. A ce sujet, Pierre Serna usant de la figure "de la girouette en politique" note que « *par delà la figure dérisoire, voire vide, du transfuge bassement intéressé, se profile plus sérieusement toute une histoire du compromis, de la rationalité des choix et des actions de l'opportunisme et du tropisme vers le centre* »⁹⁹⁶. L'invention du politique ne peut qu'induire le bouleversement des comportements politiques et des façons de se situer sur un

due concurrence d'autres dépenses ou création des recettes nouvelles. Enfin parce qu'elle ferait double emploi avec les compétences du conseil constitutionnel.

⁹⁹³ Lucardie (P.)-« Prophets, purifiers and prolocutors; towards a theory on the emergence of new parties », party politics, vol. 6, N° 2, PP. 175-185.

⁹⁹⁴ Sindjoun (L.) "Ce que s'opposer veut dire", article cité, P. 29.

⁹⁹⁵ C'est de la même manière que Burin décrit la position attractive du parti fasciste dans les années 1930 et les transformations politiques d'hommes de gauche en fascistes (voir Burin (P.), La dérive fasciste. Doriot, Deat, Bergery, 1933-1945, Paris, Le Seuil, 1986, P. 61-94.

⁹⁹⁶ Serna (P.) -« La bataille des girouettes... du bon usage du changement d'opinion durant l'été 1815 ». Revue des sciences sociales de la politique, Politex. Vol. 14 n° 56, 2001, P. 78.

échiquier en recomposition permanente. La coalition ne doit pas toujours évoquer la figure d'Isariote ; elle exprime bien souvent une certaine noblesse et une habileté tactique des acteurs dans une structure de jeu donné. Il semble même que la dynamique des coalitions depuis l'instauration du pluralisme politique est étroitement liée au processus de "civilisation des mœurs politiques"⁹⁹⁷. Elle est aussi un balancement entre les passions et les intérêts où les acteurs apprennent à gérer dans la prudence et la modération, leurs attitudes de ralliement, à composer leur visage dans la sphère privée et à adopter leur position dans le domaine public⁹⁹⁸.

La dynamique des coalitions évoque une autre métaphore de Pierre Serna tiré du "Dictionnaire des girouettes" consacré aux leçons de la révolution française : *« Il y a girouette et girouette. L'une tourne naturellement avec facilité au premier vent ; une autre a tourné quelque fois par hasard ; une autre enfin, plus ferme sur son pivot , résolue à ne jamais dévier, a cependant été obligée de céder à ces coups de vent qui ressemblent à une bourrasque et qui l'ont fait tourner pour ainsi dire malgré elle »*⁹⁹⁹.

Le MDR et l'UPC ont visiblement tourné avec facilité au premier vent, la bourrasque électorale de mai-août 1997 ont fait tourner l'UNDP malgré elle. Est-il possible que l'opposition dite radicale cède à cette nouveauté paradigmatique qu'est la coalition ?¹⁰⁰⁰.

Au vu de la faible intensité des transactions collusives entre le pouvoir et la dite opposition, (SDF, UDC, MLJC), on peut s'imaginer une cristallisation progressive de l'opposition parlementaire autour du Social Democratic Front.

⁹⁹⁷ A ce sujet voir Deloye (Y) et IHL (O) « la civilité électorale, vote et forclusion de la violence en France », in Braud (P) (sous la direction de), La violence politique dans la démocratie , in culture et conflits, n° 9-10, l'Harmattan, 1993, PP. 75-98 ; voir également Elias (N) et Dunning (E), Sport et civilisation : la violence maîtrisée, Paris, Fayard, 1994.

⁹⁹⁸ Hirschman (A.O). Les passions et les intérêts, Paris, PUF, 1997. (voir surtout la 1^{ère} partie « comment pour combattre les passions, on ferra appel aux intérêts »).

⁹⁹⁹ Voir préface du "Dictionnaire des girouettes", rapporté par Pierre Serna, "La bataille des girouettes ... »,op. cit. , P. 86 ; voir pour la notion de "girouette politique", Aulard (A)-"Le dictionnaire des girouettes", études et leçons sur la révolution française, Paris, Felix Alcan, 1926).

¹⁰⁰⁰ « La coalition tend à s'imposer au Cameroun comme principe de légitimation de la politique gouvernementale. Elle traduit la prise en considération de la montée en puissance de l'opposition » (Sindjoun (L), "Ce que s'opposer veut dire", op cit, P. 34.)

Ces partis manifestent leur autonomie à travers le boycott du vote des projets ou des propositions de lois qu'ils jugent impopulaires et dont leur caution s'apparenterait à un alignement¹⁰⁰¹. C'est une sorte d'incivilité électorale transposée dans le site parlementaire. Le retrait de l'hémicycle qui accompagne généralement cette protestation, sert de viatique à la construction de l'idée que l'"habitus" monolithique du régime n'a pas fait sa mue. Les ruses de l'intelligence conduisent l'opposition à "continuer la lutte par d'autres moyens" ; ainsi au cours de la session de juin 1998, les députés du SDF ont quitté l'hémicycle lors du discours du premier ministre sur le programme économique financier, social et culturel s'insurgeant ainsi contre "les actions répétées de l'exécutif" qui avait « *pris l'Assemblée en otage, l'empêchant de jouer son rôle constitutionnel* »¹⁰⁰².

Suprême sacrilège, ils transposent les « liturgies » parlementaires sur les lieux de sa profanation ; ils manifestent dans la rue avec leur tenue d'apparat, le drapeau de la République en bandoulière dans le but de rallier l'opinion publique à leur cause. L'encercllement des manifestants par les forces de l'ordre, relayé par la presse nationale crée un "effet de zoom" sur la nature martiale d'un régime qui "*a pris les représentants du peuple en otage*"¹⁰⁰³.

Bien que « ce qui reste de l'opposition (soit) juridiquement impotent (49 sièges), pour faire convoquer une session extraordinaire de l'Assemblée nationale, introduire une proposition de loi tendant à modifier la constitution, porter une contestation sur la recevabilité d'un projet ou une proposition de loi devant le Conseil constitutionnel »¹⁰⁰⁴, elle exerce une résistance à travers l'action politique, la manifestation publique, parfois le recours au droit politique (contentieux électoral), à travers l'opinion afin de donner force à ce que Jürgen

¹⁰⁰¹ Notamment en ce qui concerne le projet de loi relatif à la création de l'ONEL, en réplique à la "commission électorale indépendante" à laquelle était attachée la quasi totalité de l'opposition.

¹⁰⁰² C'est ce qui ressort d'une déclaration de presse publiée dans le journal «L'expression» N° 378 du 19 juin 1998

¹⁰⁰³ Voir "Mutations" du Lundi 5 juin 1998.

¹⁰⁰⁴ Habermas (J), L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise, Paris, Payot, 1993. PP. 183-188.

Habermas appelle la "publicité critique", susceptible de transformer la nature de l'espace public. C'est une mutation "noble" du radicalisme qui suppose à la fois une extension de l'espace public dans ses dimensions non institutionnelles et une opposition aux logiques qui peuvent le restreindre. Car, il y a une part de civilité dans ces actions de l'opposition parlementaire et une recherche de conformité avec un axiome essentiel de la démocratie, à savoir le refus de la violence comme mode de régulation des conflits politiques et sociaux¹⁰⁰⁵.

En somme, Il est question pour l'opposition en "difficulté de stabilisation"¹⁰⁰⁶ de construire une capacité de nuire sans pour autant aboutir¹⁰⁰⁷.

Dans cette section, nous nous sommes attelés à montrer comment le pouvoir central a subi la fluidité de l'environnement international et interne en mobilisant une stratégie souverainiste pour opposer aux pressions démocratiques la rudesse d'un régime soucieux d'un patronage autonome des mutations politiques. Cette régulation conservatrice doit nous épargner de l'illusion de la reproduction à l'identique.

Au contraire, confronté à la fluidité interne, le régime a reçu ses premiers coups les plus fatals. La légalisation des partis politiques et le desserrement de l'étau monolithique ont permis aux forces politiques d'organiser la mise en crise aussi bien de l'Etat que du régime.

La dynamique de l'opposition a été protéiforme : radicale, modérée, parlementaire, extraparlamentaire. Le système politique reconfiguré par l'opposition, celle-ci se trouve en retour transformé par le système politique. C'est dans ce sens que le caractère "passif" de la démocratie camerounaise doit être appréhendé ; et non comme un simple replâtrage institutionnel ou comme le

¹⁰⁰⁵ Elias (N)- La civilisation des mœurs, Paris, Calmann Levy, 1973, P. 69

¹⁰⁰⁶ Donfack Sokeng (L.)- "L'institutionnalisation de l'opposition: une réalité objective en quête de consistance" in Sindjoun (sous la direction de), Comment peut-on être opposant au Cameroun ? op cit., P. 84 ; cette expression est en réalité entachée d'une suspicion téléologique ; en effet, l'opposition comme "réalité changeante" ne peut pas s'imaginer stable, surtout dans un contexte où "conjoncture routinière" et "conjoncture fluide" s'alternent de façon incessante.

¹⁰⁰⁷ Gicquel (J.)-« Neuf constitutionnalistes répondent à trois questions concernant les législatives de 1995 », op.cit., P. 639.

soutient Jean François Bayart « *un rechapage para-démocratique* ». Ces poncifs n'informent pas suffisamment sur la réalité.

Au-delà de la lutte politique dans les sites institutionnels, le pouvoir se réinvestit dans les technologies de "gestion des passions politiques" en capitalisant ce que Philippe appelle "l'émotion en politique" ; c'est la quête du capital symbolique dont le pouvoir trouve les lieux de déploiement dans le ludique et le religieux. Ils constituent des « *objets politiques nouvellement identifiés* ».

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

SECTION II : IDENTIFICATION ET CAPITALISATION DE NOUVEAUX CHAMPS SYMBOLIQUES DE MEDIATION POLITIQUE : LE RECOURS AU LUDIQUE ET AU SACRE DANS LA "GESTION DES PASSIONS POLITIQUES"

« *Penser l'émotionnel en politique*, écrit Philippe Braud, *constitue... une entreprise nécessaire pour ne pas mutiler les interprétations de la réalité, ni s'enfermer dans un carcan réducteur* »¹⁰⁰⁸.

Bien que cette perspective de recherche ait été esquivée en raison d'une valorisation excessive de l'hypothèse de la rationalité¹⁰⁰⁹, les passions politiques s'imposent aujourd'hui comme un des thèmes les plus explorés de la science politique symbolique. Il existe des "rationalités affectuelles" ; Michel Crozier les évoque dans sa théorie des organisations : il existerait ainsi une rationalité qui structure « les humeurs et les réactions affectives... ce sont des construits sociaux et non pas des entités abstraites¹⁰¹⁰. Parlant du militantisme, Daniel Gaxie considère les gratifications symboliques comme une forme importante de rétribution du militantisme¹⁰¹¹. Pierre Bourdieu en a fait un axe important de sa sociologie réflexive : une notion est épisodiquement récurrente dans son discours, celle de "fides implicite" qui qualifie un rapport confiance en contrepartie d'une protection ; Bourdieu fait allusion à un système de rapports sociaux où prédomine un investissement affectif ; le travail du sociologue serait comparable à un "travail d'anamnèse"¹⁰¹².

¹⁰⁰⁸ Braud (Philippe)- *L'émotion en politique*, Paris, Presse des sciences politiques, 1996, P. 10 ; il s'inscrit dans la perspective de Pierre Ansart qui étudie toutes les technologies de gestion des passions politiques (*La gestion des passions politiques*, Lausanne, l'Age d'homme, 1983).

¹⁰⁰⁹ La rationalité moderne est largement critiquée par Antonio Damasio qui privilégie l'émotion comme catégorie d'analyse (Antonio Damasio, *L'erreur de Descartes. La raison des émotions*, Paris, Odile Jacob, 1995, P. 307)

¹⁰¹⁰ Crozier (M.) et Erhard (F.), *l'acteur et le système*, Paris, Seuil, 1981, PP. 47-48.

¹⁰¹¹ Gaxie (D.)- « Economie des partis et rétribution du militantisme », revue française de science politique, 1979 P 760 et suivantes. Dans la même perspective voir Pascal Perrineau (dir.), *L'engagement Politique*, Paris, PFNSP, 1994 et surtout l'article de Jacques Ion (P. 29 et suivantes).

¹⁰¹² Bourdieu (P.)-*Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, P. 221

L'émotion se présente ainsi comme une valeur mobilisable par les acteurs dans l'économie des échanges sociaux. Et comme le précise Pierre Ansart, « *chaque système politique met en place un modèle de passion politique qui correspond à sa structure et à son fonctionnement* »¹⁰¹³.

L'effort le plus élaboré dans la sociologie du ludique a été fourni par Norbert Elias qui dans sa perspective socio-historique d'analyse de l'évolution des mœurs politiques, établit un lien entre le sport, la violence et la transformation des liens sociaux¹⁰¹⁴.

En effet, le sport est un lieu de passions et d'émotions ; Il relègue parfois par le fanatisme qu'il génère, les acteurs et les spectateurs à l'état de nature. Le "hooliganisme" dans le football britannique est devenu un phénomène social¹⁰¹⁵ ; prendre à partie les spectateurs du camp adverse, est une source de gloire dans les cercles hooligans du football¹⁰¹⁶.

La tendance actuelle est celle d'une "civilisation des mœurs" sportives, en raison de l'acceptation progressive de la règle du fair play, de l'internationalisation du sport à travers les jeux olympiques et de la mobilisation par l'Etat des moyens répressifs.

Au Cameroun, l'activité sportive est financée principalement par l'Etat¹⁰¹⁷. Dans la nomenclature des disciplines sportives le football est largement privilégié. Dans les faits, il est un "sport majeur".

La construction de l'image du football comme "sport d'Etat" remonte à 1956 avec la première victoire du Cameroun remportée par Oryx de Douala, qui

¹⁰¹³ Ansart (P.)- La gestion des passions politiques, Lausanne, l'âge d'homme, 1983, P. 8

¹⁰¹⁴ Elias (N.) et Dunning (E.)-Sport et civilisation : la violence maîtrisée, Paris, Fayard, PP.319-334.

¹⁰¹⁵ Voir John William, Eric Dunning et Patrick Murphy, Hooligans Abroad : the behaviour and control of English fans in continental Europe, Londres, 1984.

¹⁰¹⁶ Paul Harrison rapporte ces propos d'un chauffeur de camion : "Quand je vais à un match, c'est toujours la même raison : la castagne. C'est une obsession chez moi, je peux pas m'en passer » (Paul Harrison, « Soccer's tribal wars », New society, 1974, vol 29, P 604.

¹⁰¹⁷ Tedji (J.)-« Pour une gestion endogène des activités sportives au Cameroun » in P. Lele (Dir.), Sciences et techniques des activités physiques et sportives, séminaire international de l'INJS pour le mouvement sportif, T. 1 11-14 décembre 1989, Yaoundé, PP. 155-172.

réalise le même exploit en 1965 en coupe des clubs champions ; le Canon (1971, 1978, 1980) et l'Union de Douala (1979) lui ont emboîté le pas.

Si ces succès n'ont pas déclenché un véritable enthousiasme national, c'est en raison d'une bipolarisation urbano-spaciale du football camerounais qui alternait entre les villes de Yaoundé et Douala¹⁰¹⁸. Toutefois, ils n'auguraient pas moins les virtualités émotionnelles des victoires successives des "Lions Indomptables".

Dans la mise en évidence de la fonction de l'émotion en politique, nous avons discriminé en privilégiant le football ; non tant parce qu'une certaine rhétorique de la halle lui confère le statut de "sport roi", mais parce que le football, comme "violence ritualisée" est un champ de profusion des réactions émotionnelles. C'est une boîte de pandore renfermant à la fois la haine, l'amitié, l'agressivité, la chaleur, l'amour etc.

Notre analyse s'orientera également dans le champ religieux. Cet univers que l'anthropologie a sorti des friches, pour en faire un objet d'étude autonome¹⁰¹⁹. C'est la liaison quasi indéfectible du pouvoir et le sacré qui justifie sa capitalisation par le pouvoir politique. La présence du sacré y est si évidente pour être considérée comme un accident¹⁰²⁰.

Il est donc plausible de montrer comment le pouvoir catalyse les virtualités émotionnelles de ces lieux de passion pour réaliser son entreprise de sustentation de la légitimité. Le football est ainsi considéré comme un lieu de production d'émotions diffuses, que le pouvoir discipline dans le sens de la construction du patriotisme et par effet induit, de la promotion de l'image présidentielle (Paragraphe I).

¹⁰¹⁸ Mbengalack (E.)- la gouvernabilité du sport en Afrique : le sport et le politique au Cameroun, Thèse, I-E.P, Bordeaux I, 1993 P. 186.

¹⁰¹⁹ Balandier (G) Anthropologie politique, 3^e édition, paris, PUF 1998, Asso Bernard- "De la sacralisation du pouvoir : Essai sur l'Afrique noire animiste" in Annales méditerranéennes d'histoire et d'ethnologie, étude de cas en côte d'Ivoire, Paris, Herman, 1975.

¹⁰²⁰ Kamto (M.)-Pouvoir et droit en Afrique noire : Essai sur les fondements du constitutionalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone, Paris, L.G.D.J., 1987, PP 70-92.

De la même manière, il investit le champ religieux pour assurer un œcuménisme théâtral par une subtile manipulation du principe constitutionnel de la laïcité dans le sens d'une rélégitimation d'un Etat mis en crise par la contestation démocratique (Paragraphe II).

PARAGRAPHE I : LE "SPORT-ROI" COMME NOUVEAU LIEU DE PROMOTION DE L'AXIOLOGIE UNITAIRE.

Faire la sociologie des passions sportives, selon Norbert Elias c'est « *faire connaître aux êtres humains quelque chose qu'ils ignoraient, ... c'est faire progresser le savoir humain à des domaines non encore étudiés ... c'est étendre l'ensemble des symboles humains à des domaines encore non étudiés* »¹⁰²¹. Les analyses consacrées au sport camerounais ont largement focalisé l'attention sur les scandales, les performances et les contre-performances de l'équipe nationale¹⁰²², en accordant une attention plutôt distraite à sa dimension intégrative.

Or, l'on peut cerner l'importance du sport au Cameroun à travers une approche qui le configure comme un champ émotionnel baroque fonctionnant dans la dialectique de l'un et du multiple ; le pouvoir catalyse les effets induits pour exciter les ferveurs patriotiques et nationales.

A- LE FOOTBALL : "BOITE DE PANDORE" EMOTIONNELLE

Le football est un sport qui se présente sous la forme d'une "violence ritualisée". La masculinité, la débauche de l'énergie physique, l'engagement, la combativité sont les traits anthropologiques de la violence. Eric Dunning dit du

¹⁰²¹ Elias (N)-Sport et civilisation, op cit, P. 26.

¹⁰²² Ces analyses sont malheureusement journalistiques : Channon(J.F.), Des scandales footballistiques sur cartes, le Messager du 3/05/2002, Venant(M), « Affaire du "tout en un" : vers un pumagate », Le messager du 26/04/2004 ; Seul Mr Bissohong a abordé le côté politique du football en l'envisageant dans la perspective anthropologique(Football et imaginaire au Cameroun :des héros de l'ailleurs, Mots pluriels, n° 1998).

football qu'il est « le fief de la virilité »¹⁰²³. L'on comprend que dans les rencontres sportives le cœur et l'émotion travaillent les représentations collectives en exacerbant les clivages en même temps qu'ils participent à la communalisation politique au sens de Max Weber. Comme "violence ritualisée", le football génère toujours ce que Pierre Lenain appelle en demi-teinte « la guerre civile mineure ou pré-guerre »¹⁰²⁴. L'émotion peut donc s'exprimer diversement selon les sociétés. Si elle est largement connotée ethniquement dans le contexte camerounais, elle n'exprime pas moins une rivalité d'intérêts rationnels.

1- L'émotion configurée par les "effets de champ"¹⁰²⁵ : La production sociale des passions.

Y-a-t-il un bon et un mauvais usage de la violence ? En réalité, celle-ci est fondamentalement passionnelle et *"il suffit à un expérimentateur de constituer au sein d'une même population quelques groupes différenciés, pour que se manifeste déjà une propension de ces groupes à se dresser l'un contre l'autre"*¹⁰²⁶.

Elaborer une typologie de la violence dans le sport à partir des motivations individuelles est une incontestable gageure ; il reste tout de même que la violence est une production sociale configurée anthropologiquement. Les coups émotionnels peuvent avoir un impact direct sur l'acuité du regard scientifique. Peut-être dirons-nous avec Bourdieu qu'il y a un certain "habitus" de la violence, une matrice de perception qui structure le comportement violent.

Quelques "types idéaux" de violence peuvent être repérés à partir de plusieurs variables.

¹⁰²³ Dunning (E.)-« Le sport, fief de la virilité : remarques sur les origines sociales et les transformations de l'identité masculine, op. cit., P148.

¹⁰²⁴ Lenain (P.)- Violence politique et guerre civile, Paris, Economica, 1984, P. 12.

¹⁰²⁵ Sur la notion de champ voir Bourdieu (P.), « la représentation politique : éléments pour une théorie du champ politique », Actes de la recherche en sciences sociales, n°64, 1996, PP.5-19

¹⁰²⁶ Rime (B.) et Leyens (J.J) : "Violence dans les stades. La réponse des psychologues" in La recherche n° 1988-avril 1988, P.530 ; consulter aussi Maffessoli ; la violence totalitaire, PUF, Paris, 1979).

On peut ainsi se demander si la violence est véritable ou symbolique ; en d'autres termes, est-elle physique ou se limite-t-elle aux joutes oratoires ?.

La violence peut-être rituelle ou non rituelle ; elle peut s'accompagner de l'utilisation d'une arme ou de plusieurs armes. Dans ce cas les assaillants entrent-ils en contact direct ?

La violence peut également être intentionnelle ou résulter d'une séquence d'actions qui n'étaient pas intentionnellement violentes.

On peut distinguer aussi la violence provoquée et la violence de représailles en réponse à un acte de violence intentionnel ou non intentionnel.

De même, la violence légitime-c'est-à-dire conforme aux valeurs dominantes de la société-, peut s'opposer à la violence illégitime.

Enfin, on peut se demander si une action violente est rationnelle ou affective ; autrement dit, a-t-elle été un moyen rationnel de parvenir à un objectif ou une simple satisfaction émotionnelle ?¹⁰²⁷.

Le premier pôle aurait aussi trait à la violence orientée vers la préservation de l'authenticité, de l'identité et du prestige du groupe. Le second est relatif à la conquête et à la consolidation de l'image sociale¹⁰²⁸.

Au Cameroun, les actes de violence s'inscrivent dans des relations observables et socialement produites. La dynamique du football camerounais configure des "arènes" de confrontations et d'accrochages¹⁰²⁹ tantôt intra-ethniques, tantôt extra-ethniques, mais de facture socio-historique.

C'est la dramatisation excessive des oppositions historiques par l'entremise du "ballon rond" qui suscite l'animosité. Elle est objectivée dans les matchs à haut "risque" et reflète la taille de l'enjeu.

¹⁰²⁷ Cette typologie s'inspire des aspects de la classification de l'action selon Weber. Elle est reprise et modifiée par Eric Dunning dans un essai paru en 1983 sous le titre « social bonding and violence in sport., a theoretical-empirical analysis », Jeffrey H. Goldstern (ed.) Sports violence, New York, 1983).

¹⁰²⁸ Mbengalack (E.), la gouvernabilité du sport en Afrique, op. cit., PP. 222-223.

¹⁰²⁹ Dobry (M.) Sociologie des crises politiques, op. cit, P. voir aussi : Raclémence (P)- Le stade de foot : espace d'ordre ou zone à risque pour les foules festives ? Spectateurs, supporters, hooligans ou martyrs, thèse Reims, 1998.

Ainsi la violence est presque canonisée entre le Canon de Yaoundé et le Tonnerre de la même ville, Epervier d'Ebolowa et Colombe de Sangmélina, Fédéral de Foumban et racing de Bafoussam, PWD de Bamenda et Mankon United. Ces derbys devenus proverbiaux séduisent l'analyste par leur caractère extra-ethnique, qui rompt avec une conception réifiante voisine d'une certaine imprudence ; celle de "l'ennemi ethnique" que Luc de Heusch dépouille de toute connotation valorisante¹⁰³⁰.

La violence s'exprime dans un ensemble de barbarismes langagiers qui gouvernent les pulsions des supporters, mais aussi des slogans catastrophistes et mortifères qui confinent le "hooliganisme britannique". Entre Fédéral de Foumban et Racing de Bafoussam, l'on entend généralement du haut des gradins : "kùbi" "kùpkuri", "nyè'ri" qui veut dire littéralement "casse-le", "casse-lui le pied", "écrase-le".

Parfois l'ardeur homicide est poussée à son extrémité : lors des matches entre les traditionnelles équipes rivales Tonnerre et Canon de Yaoundé, on peut ainsi entendre des spectateurs crier d'une voix ferme : "tue-le", "broie-le". Les latéraux des équipes ont fondamentalement une mission d'anti-jeu : "Damba a lô t môt a tèkè lô t..."¹⁰³¹.

Le club Dynamo de Douala qui est devenu le symbole vivant du nationalisme bassa¹⁰³² suscite de la part des supporters semblables réactions : "wachnye" (fauche-le) n'est rien d'autre que le "... mot a tèkè lô t" des Ewondo, même s'il baisse d'un demi ton la vigueur de l'agressivité. Parfois c'est délibérément la confrontation sans préjudice d'une élimination physique : "Tilbe nye" (piétine-le). L'on se souvient également du déchaînement du gardien de Fédéral de Foumban (Nkainsa Ibrahim) sur l'arbitre et sur les spectateurs lors

¹⁰³⁰ Heusch (L. de) "L'ennemi ethnique" in raisons politiques, PFNSP, n° 5, fév 2002, PP 53-67 ; l'ethnisme n'est pas à confondre avec la frénésie homicide, c'est plutôt une transformation de la violence négative en violence positive.

¹⁰³¹ Slogan Ewondo d'antijeu pour doper les arrières centraux : « si le ballon passe, que l'homme trépasse ».

¹⁰³² Mbembe (A.)-« Pouvoir des morts et langage des vivants » politique n° 22, 1986, PP. 37-72 ; le football est aussi un lieu d'expression ou martyrisme ; il existerait alors un hooliganisme camerounais configuré socialement (Patrick Raclémence, le stade du football : espace d'ordre ou zone à risque, op. cit., P. 181.

d'un match de demi-finale de la coupe du Cameroun avec le Dynamo de Douala en 1984. Les bagarres individuelles et collectives dans les gradins sont la continuation de cette bataille ritualisée par d'autres moyens.

Toutefois, il faudrait se prémunir de toute réification évolutionniste qui ravalerait ces dérives passionnelles au rang des pratiques archaïques appelées à disparaître avec le processus de sécularisation culturelle. Quelle valeur accorder aux débridements de violence verbale ? Là encore la prudence est de mise : si certaines paroles lourdes de sens témoignent des peurs et des haines qui traversent le corps social, d'autres par contre relèvent de la logique du jeu qui « *consiste à faire usage de tout stigmatisme disponible pour disqualifier l'autre* »¹⁰³³.

En réalité, il n'y a pas de corrélation évidente entre la violence et le sous-développement politique. Le hooliganisme est bien un phénomène britannique ; le paradoxe est saisissant qui conforte l'hypothèse de la construction sociale de la violence. Le jeu est alors vécu comme une réalité autre, les insultes participant de la nature de tout spectacle.

La violence dans le football italien est une reproduction des combats des gladiateurs dans les arènes de la Rome antique ; on y retrouve les mêmes écarts de langage, parfois avec bien plus de virulence : "verbera" (frappe-le !), "Iugala" (égorge-le), "Ure" (Brûle-le !), "Mite" (renvoie-le !), "devi morire" (tu dois mourir)¹⁰³⁴. Il est aussi significatif de remarquer dans le football anglais que les vocables utilisés sont tout aussi agressifs : "hair", "mourir", se "battre", se "rendre" évoquent les images de bataille et de conquête. Mais les débordements des spectateurs ne peuvent être considérés comme une hystérie collective produite par le seul fait du rassemblement ; ils ne sont pas le résultat d'une quelconque mécanique des foules : ils témoignent d'une rage de paraître.

¹⁰³³ Les thèses évolutionnistes ou développementalistes conçoivent la sécularisation comme « le processus par lequel les individus deviennent de plus en plus rationnels, analytiques et empiriques dans leur action politique » ; Bromberger a tenté de nuancer l'image traditionnelle qu'on en donne (Bromberger(CH.) et Mignon(M), in l'Événement, 23.IX.2000).

¹⁰³⁴ Carcopino (J.)-"La vie quotidienne à Rome à l'apogée de l'empire" Hachette, 1939, PP 278-279.

Le football en tant que sport de combativité s'apparente parfois à une "guerre ritualisée". Il dispose d'un impressionnant répertoire d'emprunt au vocabulaire militaire : "capitaine" pour signifier le chef d'équipe ; attaque, défense, tactique, défense en ligne, etc., "Maréchal" Mbappé Lépé, "général" Ndoumbé Léa.

Même l'équipe nationale porte iconographiquement le nom des « lions Indomptables ». On peut aisément en tirer un parallèle avec l'emblème des armées recouvert d'un lion majestueusement assis, symbole de la force et de la discipline.

L'émotion s'exprime également dans le fétichisme, qui n'est pas seulement l'apanage du football. L'invisible est le conduit excitateur de l'émotion. Il y a comme un mouvement excentrique de la violence qui va du stade vers l'invisible périphérique. Le fétichisme tient même les protagonistes en l'état. C'est une des caractéristiques du système culturel africain où on observe une reconstitution des paganismes et leur retour en puissance. « *Toute une économie matérielle et symbolique qui, de plus en plus tend à structurer les échanges sociaux et à les ordonner autour de l'évènement* »¹⁰³⁵.

Ces pratiques sont difficilement repertoriables. Mais on note que dans l'imaginaire collectif il y a une commune croyance aux performances de l'invisible. Le Dynamo de Douala qui ne s'embarrasse pas d'afficher publiquement ses pratiques fétichistes nous en offre quelques unes : il en était ainsi de l'interdiction de filmer l'équipe pendant trois saisons, redoutant une exploitation mystique de son iconographie en faveur de ses éventuels adversaires¹⁰³⁶. De même pour accéder au stade, les joueurs devaient escalader les barrières en évitant les vestiaires¹⁰³⁷ ; le but étant d'éviter le champ magnétique du fétichisme. La mythologie Bassa évoque également la détention par un redoutable féticheur d'un pouvoir de "retour à l'envoyeur" dans une

¹⁰³⁵ Mbembe (A.) politique africaine n° 39, P. 24.

¹⁰³⁶ Essomba Essomé, interview à Cameroon Tribune n° 4835 du 28 février 1991.

¹⁰³⁷ C'étaient les consignes de leur charismatique président en 1970.

petite localité du département du Nyong et Kellé dont aurait énormément fait recours l'équipe de Dynamo¹⁰³⁸.

Il semble qu'au mépris de la légalité¹⁰³⁹, le fétichisme a une nébuleuse puissance de persuasion. Surtout lorsque le scénario est bien articulé à la performance de l'équipe. Les gloires du Canon de Yaoundé sont à ce propos particulièrement éloquentes. A la coupe d'Afrique des clubs champions qui l'opposait à l'Ashanti Kokoto de Kumassi ; les multiples occasions de but du Canon furent détournées par le gardien Essel Mensah qui portait une casquette à large visière. Le sorcier du canon aurait identifié le grigri qui se dissimulait sous ladite casquette ; l'avant centre Charles Eyoum ayant décoiffé le gardien Mensah, avait ainsi occasionné le but décisif de la partie.

Le fétichisme fonctionne comme le mythe ; il doit être exemplaire ; en conséquence, le sorcier participe par les ruses de l'intelligence à la construction de cette exemplarité.

La victoire ou la défaite est ainsi attribuée au féticheur, mais aussi au Dieu tout puissant. Théophile Abéga ancien Capitaine du Canon de Yaoundé le confesse volontiers : « *on avait l'habitude de prier "Notre Père" avant d'entrer au stade* »¹⁰⁴⁰. Roger Milla rappelle quant à lui les judicieux conseils de son père « *Il m'a appris à patienter ; il disait que Dieu n'oubliait jamais personne, mais il fallait laisser le temps faire son travail* »¹⁰⁴¹ : il rappelait sa brillante carrière professionnelle qui ne lui avait rapporté que misère et pauvreté. Telle est donc la relation inextricable entre l'émotion et le sacré.

Nous pouvons trouver une explication de l'émotion sportive à travers la grille de la socio-analyse. Celle-ci révèle que les passions sportives ne sont pas toujours ethniquement connotées. Elles sont motivées par le prestige et le désir

¹⁰³⁸ "Le retour à l'envoyeur" ou le "ntéb ninye" était la spécificité d'un certain Bell Tap résidant à Makak et qui avait la réputation de renvoyer le sort à l'envoyeur.

¹⁰³⁹ Le code pénal à cette époque en son article 251 prévoyait un emprisonnement de 2 à 11 ans et d'une amende de 5000 à 100000. Mr Fisiy établit la même inadéquation entre le droit et la pratique de sorcellerie (politique africaine, n° 40, 1990, PP. 69-70)

¹⁰⁴⁰ Interview à Cameroon tribune n° 4835, 28 février 1991

¹⁰⁴¹ Déclaration faite au journal du dimanche 7 avril 1991.

toujours aiguisé d'un groupe social, d'un individu, de s'insérer dans la communauté politique. C'est une bataille de positionnement à la « bourse des valeurs » sociales. La violence dans ce contexte est une mise en scène spectaculaire de l'identité pour ceux qui ne peuvent la jouer ailleurs que dans le stade

2- L'émotion sportive et l'illusion de l'ethnisme

En considérant le champ footballistique comme une "configuration"¹⁰⁴² ou "un système d'action"¹⁰⁴³, on peut prendre au sérieux les logiques sociales qui configurent la lutte passionnelle dans le football. C'est un sport qui instaure des mécanismes différenciés de gestion de l'angoisse (hétérophobie, discours de haine, ressentiment etc.) ; il offre à chaque individu et à chaque groupe social, des possibilités sélectives de projections qui flattent l'estime de soi.

Prises comme "une configuration", les rencontres sportives sont considérées comme "un jeu" avec des enjeux, des règles et des ressources de pouvoir. Ce qui suppose que les équipes ne sont pas des colonnes armées ; elles partagent des croyances et des savoirs qui leur permettent de valoriser un objectif : la victoire. D'où le recours à un minimum de repère symbolique, sur le plaisir de jouer, et une relativisation de la dichotomie partenaires/adversaires.

De même, les règles du jeu acceptées par les adversaires opèrent selon une logique de "contrainte de l'action collective". C'est l'"illusio" au sens de Bourdieu qui est « *le produit de l'expérience du jeu, donc des structures objectives de l'espace de jeu ; le sens du jeu est ce qui fait que le jeu ait un sens objectif, c'est-à-dire une signification et une raison d'être, mais aussi une direction, une orientation, un avenir, pour ceux qui y participent et en reconnaissant par là même les enjeux* »¹⁰⁴⁴.

¹⁰⁴² Elias (N.)-Qu'est-ce que la sociologie ? Trad. Aix-en-Provence, Ed. de l'Aube, 1991, P. 157-159

¹⁰⁴³ voir Crozier (M.) et Erhard Freidberg, L'acteur et le système, Paris, Seuil, 1977, PP. 227-278.

¹⁰⁴⁴ Bourdieu (P.), Le sens pratique, Paris, Minuit, 1980, P.11

La multiplication des rencontres de football depuis l'introduction de ce sport au Cameroun a fait baisser la violence dans les stades¹⁰⁴⁵ ; ne subsistent que quelques arabesques liées à l'habitude de rémanence. "L'effet de rigueur" des règles du jeu, mais surtout de l'interactionnisme social est déterminant dans la construction de cette violence "maîtrisée". S'y ajoute également l'extrême circulation des modèles à travers les médias internationaux. En effet, le football est un sport universel, et la "starisation" et l'adulation dont sont l'objet les professionnels ; construisent une véritable passion du dimanche, et une assimilation des règles et des valeurs du jeu par les téléspectateurs. Cette circulation des modèles provoque une transmutation du fanatique pour le beau jeu et le fair play. De sorte que la violence, les bagarres se résorbent dans des virulentes joutes oratoires bien plus compétitives qu'une partie de football.

Ainsi les hiérarchies s'impliquent et se vivent sans accrocs. La réduction sensible de la violence dans les stades camerounais l'atteste¹⁰⁴⁶ ; toutefois, la désertion des stades réduit la portée de la capacité heuristique de cet indicateur.

Le désir de gagner moins que celui de la défense de son groupe ethnique se lit également lorsque l'on fait une analyse sémiologique des onomastiques des associations sportives. L'onomastique c'est le symbole contenu dans une dénomination. L'on s'aperçoit que les dénominations des clubs ont tantôt une connotation animale, tantôt civique. Elle est parfois coopérative, civique, mimétique ; mais très rarement tribale. Il y a tout un ensemble de symboles enfermés dans ces appellations. Celles-ci évoquent la dangerosité, la puissance, la paix, la peur, la préciosité.

De même, les mythes que referment les slogans des équipes n'ont que peu de rapport avec l'ethnie. Ainsi le tonnerre qui adopte le pseudonyme de "Kalara"

¹⁰⁴⁵ Il y a une intériorisation de plus en plus progressive des règles du jeu. En plus le phénomène de l'ethnolyse a reconfiguré les équipes en leur donnant une image pluriethnique ; de sorte qu'il s'agit beaucoup plus des rivalités de fair play que des rivalités ethniques.

¹⁰⁴⁶ Il est fait état de 50 cas de violence avec occupation de la pelouse entre 1980-1990 ; entre 1990-2000, il y a eu une baisse sensible, puisqu'on ne totalise plus que 10 cas se résumant aux bagarres dans les gradins. La tendance actuelle est celle d'une civilisation progressive des mœurs footballistiques (sources : archives de la fécafoot)

entend diffuser le mythe du pédagogue et du maître ; le Racing club de Bafoussam surnommé "tout puissant de l'ouest" instruit sur sa grandeur, son esprit de conquête et d'hégémonie. Le dynamo de Douala avec ses multiples slogans (Peuple, Agwé raison, Ibanal Bon Ba Job, Hemle) prétend détenir la vérité ; Ils sont les "enfants bénis de dieu" en qui ils ont la foi. ORYX de Douala (Djeméa Bellois) renseigne sur la gloire et la victoire de la grande famille du roi Bell¹⁰⁴⁷.

Comme des mythes, toutes ces expressions se caractérisent par leur exemplarité¹⁰⁴⁸. Elles sont investies de représentations, c'est-à-dire des mots pour dire des valeurs, affirmer une identité, formuler les grandes causes ; « *elles créent des images fixes qui s'imposent avec une concrétude imposante et pétrifiée* »¹⁰⁴⁹.

Il y a donc une "civilisation" évidente des mœurs sportives ; on ne trouve trace de dénominations tribales de club que dans la période pré coloniale. Le football était encore une réalité endogène¹⁰⁵⁰.

Les tableaux onomastiques ci-dessous recensent les dénominations des équipes ; ils mettent en évidence le travail culturel de projections et de rivalités autour des symboles, qui assurent la médiation d'un support physique et son inscription dans l'univers sensible¹⁰⁵¹.

¹⁰⁴⁷ Voir Mbengalack (E.)-La gouvénabilité du sport en Afrique, op. cit., 244-245.

¹⁰⁴⁸ Le mythe et le symbolisme s'enracinent au cœur de l'inconscient et chargent d'affectivité des types de comportement, des situations qui n'ont pas l'air d'entretenir le moindre rapport avec le sens d'origine du symbole" (Edward Sapir, « sybolim in Edward Sapir, Anthropologie, Paris, Seuil, 1971, P. 5).

¹⁰⁴⁹ Marcuse(H),L'homme unidimensionnel, Paris, Minuit, 1968, PP.112-116.

¹⁰⁵⁰ On peut citer par exemple : le sportif Béti, l'araignée sportive Bamoun, Union tribale Kribi, union tribale Ba Bimbi, union Bamiléké, Léopard Deido, caïman Akwa, Eclair Banen.

¹⁰⁵¹ Nora (P.) Les lieux de mémoire, vol 1, la République, Paris, Gallimard, 1984, P 139 ; voir également Charton sur la construction de l'imaginaire par le sport (Charton (F.). les dieux du sport, le sportif et son imaginaire, Paris, Desclée Brouwer, 1998).

TableauN° 16 : : Onomastie des associations sportives

CONNOTATIONS		ASSOCIATIONS SPORTIVES	SYMBLES
ANIMALE	Reptils + Insectes	- CAIMAN (Douala) - TORTUE SPORTIVE (Bafang) - CROCODILE (Mbouda) - PYTHON CLUB (Maroua.) - ARAIGNEE SPORTIVE (Bamoun)...	Dangerosité
	Rapaces	- AIGLE SPORTIF (Nkongsamba) - Aigle de Dchang - EPERVIER (Ebolowa) - FAUCON (Messondo) ...	Puissance Vivacité
	Fauves et autres	- LION (Yaoundé) - SPHINX (Edéa) - DRAGON (Yaoundé) - PANTHERE (Bangangté) - ORYX (Douala, Metet) - LEOPARD (Douala) ...	Puissance Résistance
CORPORATIVE	Entreprises	- PREVOYANCE (Yaoundé) ¹⁰⁵² - P.W.D. ¹⁰⁵³ (Bamenda) - C.D.C. ¹⁰⁵⁴ (Tiko) - ALSTHOM (Otélé) - A.S. POLICE (Yaoundé) - DIESEL CLUB (Eséka) - AUTORAIL (Edéa) - COTON SPORT (Garoua) - OLIMPIQUE DES BOIS DU CAMEROUN (Eséka) - EQUIPE KOUPE FERROVIAIRE (Eséka)... - SABLE (Batié)	Entreprise Corporation
	Sport	- UNION (Douala ; Abong Mbang) - RAYON SPORTIF (Mbalmayo) - CYCLOMOT MODERNE (Eséka) - FOOTKAK (Makak) - AVION CLUB (Mbalmayo) - ESSAYONS SPORTIVE (Eséka) - OLYMPIQUE CLUB (Ngaoundéré) - OLIMPIQUE CLUB (Mvolyé) - CLUB ATHLETIC (Fort Foureau)...	Association Sportive Sociabilité Union
CIVIQUE		- HIRONDELLE (Makak, Bafoussam, Bertoua) - UNISPORT (Bafang) - COLOMBE (Sangmélima) - FEDERAL (Foumban)...	Paix
MIMETIQUE		- SPHINX (Edéa) - ORYX (Douala) - DYNAMO (Douala) - SPORTING CLUB (Douala) - RACIN (Eséka; Bafoussam) - OLYMPIQUE (Eséka ; Bafoussam ; Ngaoundéré)	Culture coloniale Cf. DYNAMO (Nom rencontré dans plusieurs pays de l'Est, Moscou ...) – OLYMPIQUE (Marseille) - RACING (Paris)-SPORTING (Lisbonne) – SPHYNX et ORYX Symbolisent le mythe animal occidental, pourtant inconnu en Afrique
TRIBALE		- LE SPORTIF BETI - UNION BAMILEKE - ARAIGNEE SPORTIVE BAPOUN - LEOPARD DEIDO - UNION TRIBALE KRIBI - CAIMAN AKWA - UNION TRIBALE BABIMBI - ECLAIR BANEN	Particularisme tribal Micro-identité

¹⁰⁵² Prévoyance : Equipe de la Caisse de Prévoyance Sociale (CNPS) Fondée en 1984.

¹⁰⁵³ P.W.D. : Power Worker of Development

¹⁰⁵⁴ C.D.C. : Cameroon Development of Corporation

COSMIQUE	- TONNERRE (Yaoundé) - ECLAIR (Eséka, Douala) - CANON (Yaoundé) - FOUDRE (Akonolinga)...	Peur
	- SOLEIL (Yaoundé) - DIAMANT (Yaoundé) - ETOILE FILANTE (Garoua)	Préciosité

Tableau N° 17 : Surnoms et slogans de quelques équipes de football au Cameroun

EQUIPES	SURNOMS ou SLOGAN	SIGNIFICATION	MYTHE
TONNERRE (Yaoundé)	- T.K.C. (TONNERRE KALARA CLUB)	- Club pédagogique du TONNERRE	- Pédagogue, Maître
CANON (Yaoundé)	- KPA KUM - MEKOK-MEGONDA	- Onomatopée-bruit du canon - Lance pierres	- Guerrier, Chasseur
DRAGON (Yaoundé)	- TCHA TCHA BOYS	- Danseurs de Tcha Tcha	- Artiste
DYNAMO (Douala)	- PEUPLE - DYNAMO A GWE RAISON - I BANAL BON BA JOB - HEMLE	- Peuple - DYNAMO détient la vérité - Sacro Saints enfants de Dieu - Avoir la foi	- Magico-historico-religieux - Infaillibilité - Sacré - Conviction, persévérance
RACING (Bafoussam)	- T.P.O.	- Tout Puissant de l'Ouest	- Grandeur, Hégémonie, Conquérant, Dynamisme Bamiléké
ORYX (Douala)	- DJEMEA ! - BELLOIS	- Gloire, Victoire - De la famille des BELL	- Victoire - Spécificité, Identité
CAIMAN (Douala)	- AKWA - CAIMAN A SIX HEURES	- Référence au quartier et à la famille AKWA - Heure à laquelle l'équipe est censée produire des miracles	- Spécificité, Identité Exactitude et fidélité au grand rendez-vous
Fédéral Foumban)	- Iré rère (il est l'heure)	Référence départementale.	Conférence constitutionnelle de Foumban (1961)

Champ d'émotion, de passion, de violence, mais aussi de raison, le football peut participer à la maîtrise de la violence. C'est ce que pense Norbert Elias lorsqu'il parle de la "civilisation des mœurs" ; par un ensemble de règles et

de pratiques sociales, les hommes peuvent progressivement développer l'"auto-contrainte" et éprouver de la gêne à user de la force dans des situations des conflits. Elias cite quelques traits de cette métamorphose : « *le refoulement des impulsions spontanées, la maîtrise des émotions, l'élargissement de l'espace, c'est-à-dire l'habitude de songer aux causes passées et aux conséquences futures de ses actes, voilà quelques aspects de la transformation qui suit nécessairement la monopolisation de la violence et l'élargissement du réseau des interdépendances* »¹⁰⁵⁵; dans les processus pratiques, l'interdépendance avancée entre les individus et les groupes dans les sociétés modernes exige en effet l'exclusion de la violence physique dans les rapports quotidiens, et une forte prévisibilité globale des comportements attendus d'autrui¹⁰⁵⁶. Pierre Bourdieu conseille même de soumettre le comportement émotionnel à une sorte "d'anamnèse", à une socio - analyse pour une objectivation réaliste¹⁰⁵⁷.

L'Etat contrôle ce processus de maîtrise de la violence en imposant son monopole. Cette dynamique est accélérée par la rigueur des règles de jeu imposées par la FIFA (Fédération Internationale de Football Association) qui limitent autant que possible l'agressivité dans les stades¹⁰⁵⁸.

Ce qui importe dans le cadre de notre analyse, c'est les formes de ré-appropriation de la passion footballistique par les dominants. De sorte que la légitimation du système autoritaire incline le pouvoir à investir le champ footballistique, considéré comme un lieu d'"appel des ressources" symboliques¹⁰⁵⁹.

¹⁰⁵⁵ Elias (N.), *La Dynamique de l'occident* (1939), Trad. Paris, Calmann-Lévy, 1990, p 189.

¹⁰⁵⁶ Braud (Ph). *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 1998, p. 225.

¹⁰⁵⁷ Bourdieu (P.) et Wacquant (L.), *Réponses, pour une anthropologie réflexive*, Paris, Seuil, 1992, pp. 45-51.

¹⁰⁵⁸ A l'issue de la coupe du monde 1990, la FIFA avait pris des mesures particulièrement rigoureuses pour améliorer la qualité du jeu notamment : Le tacle par derrière sanctionnée par un carton rouge, "la passe au gardien" dans les 18 mètres sanctionnée si ce dernier manie le ballon par un coup franc, la « mort subite » pour limiter le prolongement excessif de la compétition.

¹⁰⁵⁹ Dobry (M.) *Sociologie des crises politiques*, op., cit.

B-COMMUNAUTE IMAGINAIRE, APPROPRIATION PRESIDENTIELLE ET CAPITALISATION DES DIVIDENDES SYMBOLIQUES DU FOOTBALL : LE SPORT-ROI SAISI PAR LA POLITIQUE

Le poncif selon lequel les "Lions indomptables" ont assuré la promotion diplomatique du Cameroun est devenu un "lieu commun". En effet, cette équipe nationale est devenue une icône au sens que lui concède Charles Pierce¹⁰⁶⁰ ; elle est une "représentation" nationale.

Le football est un "capital symbolique"¹⁰⁶¹ qui structure la communication politique sur la "nation" Camerounaise. Le football construit une communauté imaginaire¹⁰⁶². De plus en plus, on note une "sportivisation" du discours politique sur l'intégration. Ce sport a cette capacité extraordinaire de créer un espace de transactions interethniques et culturelles.

C'est une unité de stockage qui renferme une quantité maximale d'émotion. La pratique du football s'opère selon le "style névrotique"¹⁰⁶³. La victoire de la France à la coupe du monde 1998 a noyé dans l'euphorie les clivages politiques et raciaux. L'on pouvait lire ceci (en octobre 1998) sur les banderoles d'une campagne d'affichage publicitaire de l'Association SOS Racisme : « *N'oublions jamais que l'on peut être heureux tous ensemble* » ; cette construction imaginaire se déclinait en trois slogans inscrits sur un maillot de l'équipe de France : « *Ce soir-là tous les français ont rêvé d'embrasser un beur* » ; « *ce soir-là, tous les français étaient désolés que la rencontre se*

¹⁰⁶⁰ Pierce (ch.). *Ecrits sur le signe*, trad., Paris, Seuil, 1978, p. 165.

¹⁰⁶¹ Bourdieu (P.). *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, p. 191 et suivantes.

¹⁰⁶² Dans les conditions nouvelles de la mondialisation, l'idéologie sportive ne peut plus se contenter de diffuser les valeurs et les principes qui fondent la citoyenneté : son rôle supplétif doit désormais épouser les contours d'une "communauté imaginaire" qui se joue des frontières et des appartenances nationales, tout en contribuant à réguler les comportements et les attitudes des individus (voir Anderson (B.). *Imagined communities*, Londres, Verso, 1983. voir aussi Léotard (P.), « Le sport au secours des imaginaires nationaux », *Quasimodo*, h.-S., 15, 1996-1997, p.23.

¹⁰⁶³ Shapiro (D.), *Les styles névrotiques*, trad., Paris, PUF, 1986, p. 62.

déroule sans blanc » ; « ce soir-là tous les français ont été scandalisés par l'expulsion d'un black »¹⁰⁶⁴.

Les contextes français et camerounais sont certes différents, mais le football y exerce la même fonction : la construction de la communauté nationale en usant des ressources passionnelles du ludique¹⁰⁶⁵.

1- Football : connexion sociale endogène et construction exogène de l'unité.

Lorsque Berthrand Badie postule la "fin des territoires"¹⁰⁶⁶ et probablement celle de la souveraineté, il insinue entre autres l'affaiblissement de l'allégeance citoyenne à l'Etat-nation. En retour, Les dirigeants s'investissent dans la recherche de nouveaux champs symboliques de médiation politique, en s'emparant du sport pour réveiller les sentiments patriotiques et la fierté nationale.

Dans la conception britannique, le sport sert à inculquer les bonnes manières du "British way of life", c'est-à-dire le "self control", le "self government", le "fair-play". C'est une conception nationaliste et communautaire¹⁰⁶⁷ qui s'oppose à la conception française, qui est un modèle "assimilateur" et qui considère le sport comme l'instrument de socialisation et de pacification sociale aidant les communautés immigrées à s'insérer dans la République ; le but étant de gommer progressivement les particularismes qui les séparent¹⁰⁶⁸.

¹⁰⁶⁴ Propos rapportés par Lionel Arnaud. « sous le maillot la race ? : Idéologie et discours sportifs dans les politiques d'intégration des minorités ethniques en France et en Grande Bretagne » in Politix, vol. 14-,n°56, 2001, p. 172.

¹⁰⁶⁵ Voir à ce sujet l'article de Gérard Barreau : « Le modèle français du sport » in Revue française d'administration publique, N° 97, janvier-mars 2001, pp. 15-29.

¹⁰⁶⁶ Il s'agit de la souveraineté conçue au sens du traité de Westphalie, qui conférait le monopole de l'action internationale à l'Etat ; en tout cas dans un monde où le pouvoir est largement déterritorialisé et multi-centré, la souveraineté reste un principe d'ordre mais elle n'est plus qu'un principe parmi d'autres (Voir Badie(B), Un monde sans souveraineté, Paris, Fayard, 1999 ; Chevallier (J), L'Etat post-moderne, Paris, LGDJ, 2003).

¹⁰⁶⁷ Houlihan (B.), The government and politics of sport, Londres, Routledge, 1991. p. 42.

¹⁰⁶⁸ Cf. Leca (J.) "Nationalité et citoyenneté dans l'Europe des immigrations", in Costa-Lascoux (J) Weil (P), (dir.) Logiques d'Etat et immigrations, Paris, Kimé, 1992. Voir pour les conceptions

La conception camerounaise est hybride, mais avec un fort accent communautaire qui se construit bien plus dans l'équipe nationale qu'au sein du championnat¹⁰⁶⁹.

Fondée en 1950, l'équipe du Cameroun a été quatre fois vainqueur de la coupe des nations de football (1984, 1988, 2000, 2002), quart finaliste à la coupe du monde 1990, champion d'Afrique de moins de 20 ans (1995), vainqueur des "All african games" (1999), vainqueur des jeux olympiques en football (2000), finaliste de la coupe des confédérations en (2003).

Les "Lions indomptables" sont une équipe mythique ; et anthropologiquement, le mythe se caractérise par son exemplarité. Dans l'interprétation iconique, le "lion" est une représentation qui influence ; l'adjonction de l'adjectif qualificatif "indomptables" est porteur de sens et dégage un signifié chargé d'une énergie combattante : il existerait des "lions domptables" ; c'est une marque de singularité par rapport aux "Lions" du Sénégal (Lions de la Teranga) et du Maroc (Lions de L'Atlas) dont les épithètes dénotent plutôt d'une inscription topologique.

Cette appellation est un acte de "déclassement" qui a même une connotation "guerrière et combattante". Monsieur Mbengalack rapporte dans sa thèse que lors de l'officialisation de cette appellation en 1972, il y a eu un large consensus autour de cette dénomination au détriment du "scorpion" jugé moins accrocheur et moins percutant¹⁰⁷⁰ ; elle fait même l'objet d'une appropriation et Mr. Félix Tonyé Mbock se félicite d'avoir procédé à la dation du nom de l'équipe nationale : « *La plus grande satisfaction que je garderai à jamais, c'est d'avoir donné à l'équipe nationale un nom qui soit devenu la fierté du pays en*

britannique et française : Lepeyronnie (D.), L'individu et les minorités. La France et la Grande-Bretagne face à leurs immigrés, Paris, PUF, 1993. p. 12.

¹⁰⁶⁹ Dans l'équipe nationale, il y a un phénomène de "starisation" et "vedettariat" qui est le fait d'une professionnalisation excessive des footballeurs camerounais, qui rejoignent l'équipe nationale à 90% ; leur talent et leurs succès dans les club professionnels suscitent une véritable idolâtrie autour de l'équipe nationale.

¹⁰⁷⁰ Mbengalack (E.) Thèse citée, p. 282.

matière de sport »¹⁰⁷¹. Ainsi le logo "Lions indomptables" au-delà de son onomastique qui traduit la force et la victoire, renvoie également à un "bien symbolique". Il structure même le champ sportif camerounais en créant un halo fonctionnel, de sorte que cette dénomination est attribuée à toutes les sélections nationales (senior, junior, équipe nationale féminine etc.), même si leurs performances n'égalent pas celles de l'équipe senior.

Lorsqu'une dénomination a du succès comme celle des "lions", elle fonctionne comme un nom propre toujours « *rattaché par des liens mystérieux à l'originalité de l'essence... le nom propre d'un homme n'est pas comme un manteau qui pend autour de lui, et qu'on sent toujours tiraillé et arraché, mais un vêtement parfaitement adapté, quelque chose comme une peau qui l'a recouvert entièrement et qu'on ne peut gratter ou écorcher sans le blesser lui-même* »¹⁰⁷².

L'action performative de la dénomination iconographique des « lions » réside dans les nombreuses victoires qui inscrivent ce mythe dans la réalité et conforte son exemplarité.

C'est cette construction de l'image de gagnateur qui mobilise les ferveurs nationales en diluant les bigarrures sociales dans la communauté imaginaire. Il s'agit d'une communauté imaginaire parce que les membres de la communauté nationale ne connaîtront jamais de visu la plupart de leurs concitoyens.

Les "Lions indomptables" sont une identité et une appartenance qui construisent "la communauté imaginaire" ; même quand cette équipe enregistre des contre-performances, l'illusion de l'« indomptabilité » des lions demeure ; d'où le poncif : "un lion ne meurt jamais"¹⁰⁷³ ; « l'imaginaire leurrant » est donc relayé par « l'imaginaire moteur », permettant ainsi aux individus « de se laisser aller à leurs imaginations créatrices sans les brider étroitement »¹⁰⁷⁴.

¹⁰⁷¹ Ela Kodo (J.C.) et Masi Ka Mayamba : "il était une fois les lions indomptables" inédit. P. 21-22.

¹⁰⁷² Cassirer (E.) – La philosophie des formes symboliques. Ed. de Minuit, vol. 2, p. 63.

¹⁰⁷³ L'on pouvait lire ces inscriptions sur les pancartes lors de la coupe des confédérations à Lyon.

¹⁰⁷⁴ Enriquez (E.) – « Pour une analyse du sentiment national » in Pierre Ansart et Sonia Dayan-Herz brun (Dir.), Le sentiment national, Paris, Harmattan, 1997, p. 33.

La connexion sociale endogène et exogène se construit également dans les stades. C'est dans les « temples du football »¹⁰⁷⁵ que se manifeste dans tous ses détails, ce que Lebon appelle "l'âge des foules". L'on peut s'autoriser quelque parallélisme entre une rencontre de football et la guerre ; il suffit de lire le « Fil de l'épée » pour cerner la distinction entre les périodes paisibles et les temps de guerre. Les premières sont marquées par les menus querelles de la vie politique, les intrigues et le jeu d'ambitions personnelles ; le temps de guerre par contre, suspend cette dispersion des préoccupations, suscite l'angoisse commune, et tend à ranimer la conscience du destin collectif¹⁰⁷⁶. Le stade Amadou Ahidjo serait ainsi une arène où se déroule une "guerre ritualisée". Mais il faudrait distinguer dans ce rite l'euphorie et les liturgies. L'euphorie a trait au comportement des spectateurs dans les gradins, c'est-à-dire leurs emportements passionnels pour leurs équipes. Le stade est le lieu des intensifications émotionnelles ; parfois les joutes oratoires se transforment en exubérance et en rudesse. C'est le lieu de profusion des slogans : Allez les lions !, les chants populaires tournés en dérision pour le besoin de la cause : zangalewa, on a gagné ! On a gagné ! Allez les verts - rouges - jaunes ! Ouh ...Jé, Hé, one time(urge one time).

Le carnaval fait aussi partie des liturgies footballistiques :très souvent le religieux est banalisé à travers un personnage (cardinal) qui se met en relief, faisant le tour de l'air de jeu dans une tenue de célébration eucharistique ; des groupes de danses rivalisent d'adresse avec une virulente frénésie ; des personnages bouffons et burlesques sont mis à contribution pour aggraver

¹⁰⁷⁵ Cette expression connotée religieusement est généralement utilisée dans les discours journalistiques pour marquer la pseudo religiosité du fanatisme sportif ; voir Charton (F.) Les dieux du sport, le sportif et son imaginaire, Paris, Desclée de 1998.

¹⁰⁷⁶ Gaule (Charles de) , Le fil de l'épée, œuvres complètes ; Paris, Librairie Plon, 1972, T.III,163 ; « la déroule son cortège de deuils et des déceptions » ; « des foules montent au paroxysme » écrit-il.

l'intensité hystérique de l'évènement¹⁰⁷⁷ ; des projectiles sont lancés à l'intérieur et à l'extérieur du stade.

Bien entendu, il est erroné de rapprocher ces comportements du "Hooliganisme" qui est une violence socialement construite¹⁰⁷⁸ ; ou de les ravalier au rang de la pathologie ou de l'irrationalité ; "la tentation" est commune de les référer à des mécanismes proches de ceux de la folie individuelle ou collective¹⁰⁷⁹.

Le caractère coordonné et relativement discipliné de ce "fanatisme" exclut l'hypothèse de l'irrationalité. Les slogans et les odes chantés à la gloire des « lions » sont des actes planifiés. Le silence qui ponctue l'exécution de l'hymne national du Cameroun ne relève pas d'une automaticité irréfléchie ; mais du respect d'un symbole et d'un rite élevés au pinacle de la République. L'on sait seulement que comme pour toute passion, son objet est le fruit d'une cristallisation et d'un surinvestissement. C'est à ce niveau d'analyse que les conclusions de Gustave Le Bon affirmant que la foule peut pour de faibles raisons, se faire violente et irrationnelle, paraissent troublantes¹⁰⁸⁰.

Le stade Ahmadou Ahidjo est donc un décor émouvant. Les slogans, les chansons fanatiques, la dérision peuvent trouver à s'y projeter. Il s'analyse en une grande place politique créatrice de respect et d'admiration, qui annonce lorsque le chef de l'Etat et le Gouvernement sont présents, « l'exceptionnalité du pouvoir et la banalité des alentours »¹⁰⁸¹. L'hymne national exécuté dans ces circonstances devient un « rituel émouvant » du patriotisme avec ses exigences fantasmagoriques : tous se lèvent sans contrainte par corps et le chantent dans

¹⁰⁷⁷ Le génie de l'hilarité, de l'ubuesque et du comique d'une personnage comme « Ngando » lui vaut une place dans la délégation Camerounaise qui accompagne généralement les "lions indomptables" ; c'est le rôle de « l'embrouille » dans la comédie du pouvoir selon Georges Balandier (le pouvoir sur scènes, op cit., PP.41-70)

¹⁰⁷⁸ Le "Hooliganisme" est un phénomène britannique, les supporters anglais sont actuellement les plus redoutés et les seuls à l'étranger pour soutenir leurs équipes ou leur Pays.(voir John William, Eric Dunning et Patrick Murphy, Hooligans, Abroad).

¹⁰⁷⁹ The behaviour control of English fans in continental Europe, Londres, 1984. Ansart (P.), La gestion des politiques, op cit., p.90.

¹⁰⁸⁰ Le Bon (G.). La psychologie des foules, Paris, P.U.F., 1998, p. 9-16.

¹⁰⁸¹ Ansart (P.), La gestion des passions politiques, op.cit., p. 81.

une spontanéité communielle ; Pierre Ansart l'assimile à « *une totale synthèse où les corps miment les morts, où les gestes sont expressions et enseignement, où le décor est signe et guide* »¹⁰⁸² ; le "O Cameroun berceau de nos ancêtres " communique l'unité , le patriotisme ; son rythme et le plaisir particulier qu'il véhicule construisent et renforcent l'adhésion à la "communauté imaginaire".

La part que les liturgies politiques dans les stades investissent dans la construction de cet imaginaire est tout aussi importante. Elles ajoutent aux décors déjà émouvants, une exemplarité supplémentaire. En effet, nous devons souscrire à l'hypothèse de Montesquieu selon laquelle tout système politique dispose d'un modèle de passion politique qui correspond à sa structure et à son fonctionnement¹⁰⁸³. Il s'en suit que la République ne dit et n'impose sa suprême transcendance qu'à travers le dispositif rituel. Il y a là une survivance du protocole monarchique qui resurgit en République et aide le pouvoir à s'offrir en vedette¹⁰⁸⁴.

Le match des "Lions" mobilise l'Etat et ses symboles : honneur militaire, exécution de l'hymne national, présentation du drapeau national, déplacement du gouvernement. A l'occasion, les lions vêtus des couleurs nationales (vert, rouge, jaune) incarnent dans l'imaginaire la nation toute entière ; il suffit de remarquer que onze de ces hommes portent un écusson sur la poitrine pour que nous nous laissions envahir par la divine passion qu'ils portent tout ce qui est notre, tout ce qui porte la marque de notre identité, c'est-à-dire les couleurs de notre drapeau. De ce fait, l'équipe nationale mobilise toutes les marques du respect. Le drapeau de la république qui flotte généralement sur les édifices publics (Présidence de la République, Assemblée Nationale, Premier Ministère,

¹⁰⁸² Ansart (P.), *ibid.*, p. 83.

¹⁰⁸³ Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, Livres II et III.

¹⁰⁸⁴ Agulhon (M.) – *Marianne au pouvoir. L'imagerie et la symbolique républicaine de 1880 à 1914*, Paris, Flammarion, 1989. Voir aussi Olivier Ihl, « Les rangs du pouvoir, Régimes , préséances et bureaucratie d'Etat dans la France du XIXe et XXe siècles », colloque de l'AFSP., Paris, du 7 au 9 juin 1975 (rapport reprographié). Voir également Corbin A, Tartakawsky, (dir.), *Les usages politiques de la fête aux IXe et XXe s*, Paris, publications de la Sorbonne, 1994, p. 261-424.

Province , Préfecture, Sous Préfecture, District etc.) et qui traduit le divin mystère de l'Etat, est ramené dans ce contexte à sa dimension humaine.

La nation ici n'est plus la résultante des technologies "sociatives" d'équilibre régional, mais une construction imaginaire. L'on dit à juste raison que l'équipe nationale n'est pas une "assemblée politique", mais elle le devient par effet induit. L'hymne national en rajoute à l'imagination de la nation ; il fonctionne comme une ode ; c'est une chanson de gloire à la patrie : celle-ci est "chère", c'est "une terre chérie", "c'est le seul vrai bonheur, notre foi, notre vie" ; à la patrie revient le "grand honneur, notre grand amour".

Il y a comme le décrit Pierre Ansart, une richesse éducative, civique et communielle dans l'hymne national : « ... *Le rythme du chant, avec le plaisir particulier qu'il véhicule, se mêle aux significations pour renforcer l'adhésion. Le plaisir rassurant de chanter ensemble, de se perdre dans la fusion du chant commun, entraîne chacun à vivre, dans le plaisir, la fidélité aux messages véhiculés* »¹⁰⁸⁵. Ces liturgies politiques prennent d'avantage du corps lorsque le Président de la République honore la cérémonie de sa présence ; sont mobilisés pour le stade, la fanfare de la garde présidentielle, le gouvernement et tous les grands corps de l'Etat. Le protocole, dans ce contexte devient une structure de maintien de l'ordre qui naturalise les représentations sociales du pouvoir. Il impose un "ordre d'arrivée" qui s'analyse comme un « marqueur » de distinction sociale : mise en place des populations, arrivée des personnalités, des membres du gouvernement et du corps diplomatique, arrivée du ministre des sports et de l'éducation physique, arrivée du président de la Cour suprême et du procureur général de ladite Cour, arrivée du président du Conseil économique et social, arrivée du premier ministre chef du gouvernement, arrivée du président de l'Assemblée nationale, arrivée du chef de l'Etat etc. Dans la perfection de son réglage, il permet de lire avec une certaine exactitude la hiérarchie du pouvoir. L'ordonnancement des gradins constitue déjà symboliquement « *une allocation*

¹⁰⁸⁵ Ansart (P). La gestion des passions politiques, op cit., p.83.

autoritaire des choses de valeurs »¹⁰⁸⁶. La hiérarchie du pouvoir se dévoile excentriquement de la tribune présidentielle vers le "shaba"¹⁰⁸⁷ ordinaire. C'est de la même manière que se lit la hiérarchie dans la tribune présidentielle : le président de la République, le président de l'Assemblée nationale à sa droite, le premier ministre et les membres du gouvernement. Le pouvoir s'offre en spectacle et permet ainsi au profane de lire la hiérarchie politique à la place publique. Il y a dans ces circonstances comme le souligne Clifford Geertz, « *une force organisatrice située dans le spectacle, le regard et le drame* »¹⁰⁸⁸.

Si le football peut par moment exacerber les conflits sociaux et pousser à la violence, il peut aussi avec la rigueur des règles et le respect mutuel de la valeur d'autrui, faciliter la retenue dans les mœurs et la maîtrise de la violence politique¹⁰⁸⁹. Le succès des lions dans les rencontres internationales, contribue dans une certaine mesure à l'anesthésie de la critique sociale.

Les exploits de l'équipe nationale viennent ainsi souder cette union imaginaire construite dans le stade ; ses exploits servent « comme objectivation d'une signification partagée que la société éprouve le besoin de renforcer mutuellement en chacun de ses membres »¹⁰⁹⁰.

Ceci explique que les hommes recherchent en permanence une sustentation émotionnelle pour assurer leur assomption. Au Cameroun, le football a acquis un statut présidentiel. Non seulement l'équipe nationale est

¹⁰⁸⁶ Easton (D.) ; L'analyse du système politique, trad., Paris, A. Colin, 1974, PP. 20-22

¹⁰⁸⁷ Le "shaba" est le nom donné à la tribune "C" communément appelée virage pour traduire le rang social modeste de ses occupants : ce sont d'après le vocabulaire de Bayart les "sans importance" (Bayart (J.F). L'Etat au Cameroun. Op cit., PP.238-240). Chaque virage a son code de l'honneur, ses rituels, ses chants, ses fanzines.

¹⁰⁸⁸ Geertz (C.), Negara. The theatre state in Nineteenth-century Bali, Princeton, Princeton University Press, 1980, p.121 ; il est vrai que Geertz s'intéresse aux Bali du XIX^e siècle, mais les Etats modernes conservent encore une part importante de la dramaturgie politique. C'est le sens des démonstrations ostentatoires des fêtes républicaines. C'est le drame qui s'incarne dans ce que Georges Balandier appelle la "théâtrocratie" (voir Olivier (Th), la fête républicaine, Paris, Gallimard, 1996 ; ou aussi Balandier (G). Le pouvoir sur scènes. Op cit).

¹⁰⁸⁹ Haroche (Cl.) – « Retenue dans les mœurs et maîtrise de la violence politique » in Philippe Braud (dir.), La violence politique dans les démocraties européennes occidentales, Paris, L'Harmattan, 1993, p.45.

¹⁰⁹⁰ Edelman (M.), From art to politics : how artistic creations shape political conceptions, Chicago, University of Illinois Press, 1995, p. 75.

"régentée" par la présidence de la république, mais le chef de l'Etat s'en approprie les dividendes.

2- L'appropriation présidentielle des dividendes symboliques du football : "sportivisation" du discours unitaire et promotion ontologique du chef de l'Etat

La popularité du football génère un phénomène de "starisation" et "vedettariat" ; selon Ian Taylor il y a une commercialisation, une "bourgeoisification" et une "internationalisation" du football qui justifient aussi bien l'ascension sociale de ses acteurs que la violence passionnelle des spectateurs¹⁰⁹¹.

Roger Milla, Zinédine Zidane, Abéga Théophile, Georges Weah J.J. Okocha, Patrick Mboma ont démontré par leur talent que même les exclus peuvent toujours se frayer une voie de réussite sociale ; c'est cette "starisation" qui révèle l'efficacité idéologique du football dans sa capacité de mettre en scène l'excellence sociale, la concurrence et la juste récompense¹⁰⁹²

Dans le contexte camerounais, le football est rentré dans le bloc de l'« intérêt supérieur de l'Etat » ; il fait l'objet d'une appropriation à la fois personnelle et idéologique ; il déssectorise l'activité sportive et la porte sur le champ politique : la nomination par le chef de l'Etat de Roger Milla comme ambassadeur itinérant, s'apprécie comme une alchimie de conversion des ressources sportives en ressources politiques. En France, lorsque le général De Gaulle choisit d'honorer personnellement Jacques Anquetil de la légion d'honneur en 1967, il révèle l'importance des dividendes sportives dans la sustentation de la légitimité. Le football dissimule parfois tout un projet de société : la victoire de la France à la coupe du monde 1998 et la liesse populaire qui l'a accompagnée ont montré que la France « recherchait une âme derrière

¹⁰⁹¹ Taylor (I.) « Football mad : a speculative sociology of football hooliganism » in Eric Dunning (ed.), *The sociology of sport: a selection of readings*, Londres, 1971, pp.352-357.

¹⁰⁹² Ehrenberg (A.), *La culte de la performance*, Paris, Calmann – Lévy, 1991. p.47.

son équipe tricolore et multicolore »¹⁰⁹³. Pour le Premier Ministre britannique John Major, *"le sport est un élément central du patrimoine britannique national... C'est une force de ralliement entre les générations et à travers les frontières. Mais par un paradoxe miraculeux, il favorise en même temps le patriotisme et la fierté locale. Nous devons l'aimer pour ces deux raisons"*¹⁰⁹⁴. Même si le sport n'a pas la même dimension sociale qu'en France et en Grande Bretagne, au Cameroun le football a acquis un statut social éminemment politique. L'équipe nationale est visiblement une affaire d'Etat.

La tendance à l'appropriation des dividendes du sport est perceptible à partir de 1972 avec la dation du nom « Ahmadou Ahidjo » au stade omnisports de Yaoundé ; en portant le nom du chef de l'Etat, le football est ainsi canonisé d'entre toutes les disciplines sportives. Cette dation est une propension relativement marquée des premiers chefs d'Etat africains qui considéraient le football comme un champ de médiation politique : stade Houphouët Boigny, stade Omar Bongo, Mohamed V, Séni kountché, Eyadema etc.¹⁰⁹⁵ ; en conséquence, le nom propre est bien plus qu'un symbole : *« il est rattaché par les liens mystérieux à l'originalité de l'essence »*.

Il s'agit d'un culte de personnalité à la quête des lieux de son déploiement. Le nom dans cette perspective devient un « marqueur » social et politique. Il désigne et incarne. Comme chez les Nuer du Soudan méridional, "c'est par la dation du nom que l'enfant en vient à exister véritablement en société ». Contrairement à l'agora et au forum à partir desquels on pouvait lire l'histoire de la Grèce et de la Rome antique, le stade Ahmadou Ahidjo s'appréhende comme un lieu d'auto-célébration du pouvoir¹⁰⁹⁶. La dation du

¹⁰⁹³ Allocution télévisée du Président Chirac le 14 juillet 1998.

¹⁰⁹⁴ Department of National heritage, Sport. Raising the game, Londres, DNH, 1995, p. 2.

¹⁰⁹⁵ Toutefois, on constate que dans les jeunes Etats à orientation marxiste, les noms de baptême des stades avaient une connotation tantôt révolutionnaire, tantôt nationaliste ou patriotique : Algérie (Stade du 8 mai 1945), Bénin (Stade de l'Amitié), Burkina Faso (Stade du 4 août), Congo (stade de la révolution), Guinée (stade du 28 septembre).

¹⁰⁹⁶ Voir à ce sujet Mazila (P.) "Le football Italien : une histoire à l'échelle du siècle" in 20^e siècle, N° 26 – Avril /juin 1990). pp. 49-58.

nom aux édifices publics participe de la construction d'une causalité artificielle entre la vie et la mort : c'est dire qu'il incarne le pouvoir ad vitam aeternam, mais aussi ad post mortem. Il réalise une prosopopée du politique en existant à travers un objet.

Cette "présidentialisation" du football est aussi le fait des technologies juridiques : créée en 1950, c'est par décret présidentiel du 31 octobre 1972 que l'équipe nationale du Cameroun a pris la dénomination officielle des "lions indomptables"¹⁰⁹⁷ ; cet acte juridique constitue donc un marqueur historique du pouvoir présidentiel.

C'est le Président Biya qui semble avoir le plus capitalisé les dividendes du football en s'attachant à établir une consubstantialité entre les trophées sportifs et les "emblèmes du pouvoir politique"¹⁰⁹⁸ ; En effet, quatre titres continentaux, cinq participations à la coupe du monde suffisent à susciter l'attrait des hommes politiques. Interprétant l'attitude du président Biya vis-à-vis du football, Elias Mbengalack affirme sans modération que *"Paul Biya s'est démarqué de la politique du culte de la personne qui a caractérisé le pouvoir de son prédécesseur pendant trois décennies... Cette attitude annoncerait l'ère d'un pouvoir modéré, moins patrimonial"*¹⁰⁹⁹. Il est permis de constater contre une telle remarque, que le Président Biya a subtilement « patrimonialisé » le football ; il est certes vrai que considéré comme « sport d'Etat »¹¹⁰⁰, le football masque soigneusement la figure présidentielle en diffusant largement l'image d'une activité de masse. Pourtant, l'investissement du chef de l'Etat dans le football est si important que tout match des "lions" constitue un véritable test de patriotisme.

La capitalisation des dividendes sportives résulte d'un travail de construction et de nivellement des homologues de prestige. L'on peut observer

¹⁰⁹⁷ Ce nom est adopté après la déception de la coupe d'Afrique des nations que le Cameroun organisa en 1972 et d'où il fut éliminé en demi-finale par le Congo.

¹⁰⁹⁸ Gaxie (D.) et Lehingue (P.), *Enjeux municipaux*, Paris, PUF, 1984, p. 10-16.

¹⁰⁹⁹ Mbengalack (E.) – *La gouvernabilité du sport en Afrique*, thèse citée, P.291.

¹¹⁰⁰ Mbengalack (E.), *ibid.*, p. 53.

sur ce point que c'est la position constitutionnelle du président de la République qui génère les excroissances sociales qu'on lui reconnaît volontiers. Elle traduit non seulement l'unité sociale, mais aussi l'homogénéité du pouvoir d'Etat : président de la République, chef de l'Etat, chef suprême des forces armées, président du conseil supérieur de la magistrature, président du conseil de l'enseignement supérieur ; par excroissance, il est tout naturellement "le premier sportif" camerounais¹¹⁰¹.

Les exploits de l'équipe du Cameroun en coupe des nations et en coupe du monde sont ainsi imputés au président Biya et à sa politique du "renouveau national". Ce sont les exploits qui se nourrissent certes des qualités physiques, intellectuelles et morales propres au peuple camerounais, mais aussi selon le président Biya du « *dynamisme de la politique du renouveau fondée sur la cohésion nationale* ». Il y a même comme une communion hypostatique entre le Président et les "lions indomptables" ; la part de la récupération y est perceptible ; on pouvait lors du retour triomphal de l'équipe nationale, lire sur les pancartes des militants du RDPC les inscriptions propagandistes identifiant le Président Biya aux lions indomptables : « *vive le Cameroun qui gagne avec Paul Biya* », « *les lions indomptables, symbole du renouveau sportif* »¹¹⁰².

Cette excroissance de la figure présidentielle a pris du relief à partir des années 1990, lorsque le chef de l'Etat s'est personnellement impliqué dans la gestion de l'équipe au point d'en bouleverser le dispositif tactique. Lors de la coupe du monde 1990, il a tenu à participer au match d'ouverture qui opposait le Cameroun à l'Argentine. C'est cette "patriachisation" de l'Etat¹¹⁰³ qui le conduit

¹¹⁰¹ Ce sont les effets de la position institutionnelle du chef de l'Etat. Ces excroissances du pouvoir présidentiel dans l'incarnation du social est le fait du charisme d'institution.

¹¹⁰² Cameroun Tribune n°2931-20 et 21 mars 1984 et du 6 juillet 1990.

¹¹⁰³ Mbembé (A.) – Le "Cameroun après la mort d'Ahidjo" in politique Africaine n°37-,990 ; cette personnalisation du football tend à se généraliser en Afrique : après la victoire du club Egyptien AL-Ismaïly en 1970 contre le Tout puissant Engelbert de Lumumbashi, toute la tribune scandale le nom de Nasser. Après la prestation exceptionnelle du Sénégal à la coupe du monde 2002, presque toute la ville de Dakar s'est déportée à la présidence de la République.

à imposer Roger Milla dans la sélection nationale, visiblement contre le gré de l'encadreur national.

C'est toujours sur ses instructions personnelles que fut organisée une séance d'évergétisme national baptisée "coup de cœur pour les lions indomptables"¹¹⁰⁴ : une sorte de liturgie politique destinée à accroître l'intensité de la passion sportive et l'amour pour la patrie. Cette implication des camerounais dans le mécénat de l'équipe a pour but ici de révéler la dimension nationale des "lions", sujet à une appropriation collective et non individuelle ; elle fait entrer symboliquement l'équipe nationale dans le domaine de la res publica. Cette dépersonnalisation conjoncturelle du football n'est pas surprenante ; elle est même éminemment stratégique, car elle rentre dans le registre de la "violence symbolique" qui dissimule la douleur en légitimant l'action politique ; elle inscrit les "lions" dans la dialectique de la "scène" et de la "coulisse" : la "scène" c'est l'exposition des "lions" comme propriété collective ; la "coulisse", son appropriation feinte par le Président de la République¹¹⁰⁵.

La réception des « lions » après chaque exploit est devenue un marqueur politique ; elle est rentrée dans les pratiques liturgiques de l'Etat ; sur un tout autre plan, elle participe de la célébration ontologique de la figure présidentielle. Comme toute liturgie, elle a ses sacrements et ses rites : présentation du trophée au chef de l'Etat, discours de ce dernier, décoration des joueurs et membres de la délégation, photo de famille, collation, tour de ville dans une ambiance

¹¹⁰⁴ L'évergétisme est un don de générosité sans obligation formelle par des personnes qui ont un intérêt quelconque, matériel ou spirituel, à la poursuite des objectifs que ces contributions permettent d'atteindre. L'intérêt des camerounais ici est symbolique et spirituel : le ludique mais également le prestige. (voir pour le concept d'évergétisme, Paul Veyne, *Le pain et le cirque*, Paris, Seuil, 1976, p.25.

¹¹⁰⁵ Sur la notion de « scène » et de « coulisse », voir Goffman(E)-*La mise en scène de la vie quotidienne*, Trad. Paris, Minuit, rééd. 1983, tome I, P.110sq. Sur la « violence symbolique », voir Bourdieu (P), Wacquant (L), *Réponses*, Paris, Seuil, 1992, P.M 6 et s.

d'adulation collective. Le football crée ainsi son propre protocole en forçant le respect et l'admiration¹¹⁰⁶.

Cette posture de surplomb permet alors au Président de la République de diffuser les thèmes mobilisateurs, notamment celui de l'unité de tous les camerounais surtout dans des conjonctures de crise ; il prêche une véritable pédagogie de l'unité nationale : « *Puisse votre exemple d'excellence être un exemple à suivre pour tous les camerounais* » ; « *A l'image des lions indomptables, travaillons plus et mieux, luttons tous unis afin de vaincre les défis de la crise économique* » ; « *la construction d'une nation forte suppose à l'image des "lions indomptables", l'unité et le patriotisme* »¹¹⁰⁷.

C'est un discours de gestion des « passions politiques » en conjonctures critiques ; l'on peut s'apercevoir en effet qu'il y a une tendance lourde qui corrèle les exploits des « lions » et les situations de crise ou de fluidité politique : ainsi la première victoire des "lions" correspond à la période de la crise bicéphale entre le président Biya et son prédécesseur ; le second exploit se situe dans la période d'après l'annonce de la crise économique par le président de la République ; la prestation inédite à la coupe du monde de 1990 en Italie, s'inscrit dans la période de libéralisation politique ; les victoires successives à la coupe des nations (2000-2002) et aux jeux olympiques de Sidney (2000) se situent dans une période électorale (municipales).

Il apparaît donc que le « ballon très politique de Biya »¹¹⁰⁸ lui permet de gérer l'émotion politique par une transmutation du "multiple" pour l'"un", du "nous" pour le "je" ; c'est-à-dire une sorte d'appropriation politique des performances sportives. Par le football, il se crée un "nous" unitaire en imposant subrepticement un "je" ontologique. Après l'exploit des lions en Italie en 1990,

¹¹⁰⁶ Le symbolisme protocolaire est réintroduit dans la science politique contemporaine à cause de sa dimension toujours fréquente dans les Etats modernes ; le football réinvestit ce champ, Voir Marc Bloch, Les rois thaumaturges, Paris, Gallimard 1983, Marc Abèles, Anthropologie de l'Etat, Paris, A-Colin, 1990, p. 128-147.

¹¹⁰⁷ Cameroun Tribune n° 4673 du 9 septembre 1990.

¹¹⁰⁸ Nous parodions le titre d'un article sur Abdou Diouf "Le ballon très politique d'Abdou Diouf" in Jeune Afrique N° 1620-24/31 janvier 1992.

un journal de la place ironisait à ce sujet sur le "capital politique" qu'en tirait le chef de l'Etat, même si ce succès résultait des talents personnels des joueurs : *"while viewers the world over have marvelled at the exploits of the indomptable Lions, one person above all other has reason to be grateful to cameroon's national football team : president Paul Biya. The team's progress to the quarter finals of the world cup has given him a breathing space and has raised his political stock when he was facing imminent disaster"*¹¹⁰⁹.

En définitive, le football apparaît comme une ressource cognitive particulièrement efficace, qui exerce une fonction de pacification sociale et de promotion politique de l'image présidentielle. Si dans le processus de construction d'un espace commun européen, le football suscite « des inquiétudes face aux risques d'une dilution des repères identitaires »¹¹¹⁰, il apparaît dans le cadre camerounais comme un facteur de « bricolage » efficace de l'identité nationale.

Le football est devenu un outil symbolique du pouvoir d'Etat doté d'un double système de connotation : il répond à la nécessité de faciliter la communication sociale en condensant dans la passion, des significations plurielles¹¹¹¹ ; ensuite, il est porteur de sens au niveau émotionnel par sa capacité à mobiliser l'attention sur l'attachement à la nation. Le symbole raffine le pouvoir d'Etat et atténue sa rudesse répressive ; et comme l'écrit justement le Professeur Georges Balandier, « *Le pouvoir ne peut s'exercer sur les personnes et sur les choses que s'il recourt, autant qu'à la contrainte légitime, aux moyens symboliques et à l'imaginaire* »¹¹¹².

¹¹⁰⁹ Africa confidential, Vol. 31, n° 14.

¹¹¹⁰ Boniface (P.), « Puissance, identité et régulation : le football, miroir de l'Europe » in Yves Michaud (dir.), *Le pouvoir, l'Etat, la politique*, Université de tous les savoirs N°9, Ed. Odile Jacob, mars 2002, pp. 128-141.

¹¹¹¹ Braud (Ph), *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 1998, pp.125-126.

¹¹¹² Balandier (G.), *Le détour, pouvoir et modernité*, Paris, Fayard, 1985, p. 88 ; c'est le sens du rapprochement audacieux mais pertinent que Clifford fait entre la société traditionnelle Bali et la société moderne ; chez les Bali, les liturgies politiques dominent le champ politique où l'exercice d'un pouvoir juridique de contrainte est au demeurant limité (Clifford Geertz, *Negara. The theatre state in nineteenth century Bali*, Princeton University press, 1980, PP. 121 et sv.

Le champ religieux apparaît aussi comme un cadre privilégié de déploiement symbolique de l'Etat ; par conséquent comme dans le champ footballistique, le pouvoir politique y glane les matériaux de la « construction imaginaire » de la nation.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Tableau N° 18: Evènements sportifs et conjoncture politique

Année	Type de compétition	Prestation	Trophée	Conjoncture politique
1982	CAN	Éliminé 1 ^{er} tour	0	
	CM	¼ finale	0	
1983				CPCFF
1984	CAN	vainqueur	1	
1985				
1986	CAN	Finale	0	
	CM	pas de participation	0	CPCfF
1987				
1988	CAN	vainqueur	1	
1989				
1990	CAN	Éliminé 1 ^{er} tour	0	
	CAN	Quart finale	0	
1991				CPCFF
1992	CAN	½ finale	0	
1993	CAN	Non qualifié	0	
1994	CM	Éliminé 1 ^{er} tour	0	
1995	CAN (-20)	Vainqueur	1	
1996	CAN	Éliminé 1 ^{er} tour	0	
1997				
1998	CAN	¼ finale	0	
	CM	Éliminé 1 ^{er} tour	0	
1999	A.A.G	Vainqueur	1	CPCfF
	CAN	Vainqueur	1	
2000	J.O	vainqueur	1	
2001				
2002	CAN	Vainqueur	1	
	CM	Éliminé 1 ^{er} tour	0	
2003	CC	Finaliste	0	
2004	CAN	Quart finaliste	0	
Total			7	

Légende :

CAN : Coupe d'Afrique des Nations

AAG : All African Games

CM : Coupe du Monde

CC : Coupe de la Confédération

J.O : Jeux Olympiques

CPCFF : Conjoncture Politique de crise à forte fluidité

CPCfF : Conjoncture politique de crise à faible fluidité

PARAGRAPHE II: L'INVESTISSEMENT POLITIQUE DU CHAMP RELIGIEUX: POUVOIR ET BRICOLAGE DE LA SACRALITE

Théoriquement les rapports entre l'Etat et le religieux sont des rapports dynamiques. La France est passée d'une totale confusion entre l'Etat et l'Eglise, au régime concordataire sous Napoléon 1^{er} ; ensuite du concordat à la séparation depuis la loi du 9 décembre 1905 ; enfin la laïcité a été constitutionnalisée en 1946¹¹¹³.

Si cette laïcisation a considérablement sécularisé les comportements politiques en créant une citoyenneté républicaine, elle a par contre amputé l'Etat d'un pan liturgique entier qui légitimait son action. La consubstantialité entre l'Eglise et l'Etat permettait à ce dernier d'exercer sans résistance le « monopole de la contrainte légitime »¹¹¹⁴.

La laïcisation totale de l'institution étatique est une illusion républicaine qui cache à peine des sporadiques résurgences du religieux dans la politique moderne sous une nature protéiforme ; soit à travers l'expression électorale¹¹¹⁵, soit à travers la violence politique. Elle est parfois la résultante d'une manipulation, d'où son éternelle rémanence et ses incessantes collusions avec le champ politique.

L'héritage colonial devait incliner le constituant camerounais du 4 mars 1960 à l'adoption du principe de la laïcité ; si l'on peut noter une totale liberté de culte et une certaine équité dans le traitement des religions au Cameroun, Il est cependant plausible de constater une prévalence de l'ordre public sur les préoccupations républicaines¹¹¹⁶.

¹¹¹³ Voir pour l'historique de la laïcité, Olivier Calendre, République et Laïcité, mémoire DEA en Droit public fondamental, Université Grenoble, 1995.

¹¹¹⁴ Weber (M.), Economie et société, trad., Paris, Plon, 1975, rééd. Pocket, 1995, T1, p.95.

¹¹¹⁵ Braud (Ph.)- « L'inclinaison des catholiques pratiquants vers la droite » in Mélanges Burdeau, Paris, LGDJ, pp. 377-403.

¹¹¹⁶ Voir décret n° 84/1032 du 17 août 1984 abrogeant le décret n° 83/467 du 1^{er} octobre 1983 reconnaissant une association culturelle dénommée "Eglise néo-apostolique au Cameroun" (JO du 1^{er} novembre 1983, p. 2304).

Le religieux apparaît donc comme un instrument de construction de l'ordre unitaire, c'est-à-dire de l'ordre dirigeant. Il peut se révéler dans une mesure significative comme un "substitut fonctionnel" à la délégitimation ambiante du pouvoir politique. Ne se résoudrait-on pas à croire qu'après avoir postulé allégrement la séparation de l'Eglise et de l'Etat, les hommes politiques réclament en aval la parousie d'un retour du sacré ? En tout état de cause, « *le sacré fonde le pouvoir* »¹¹¹⁷ et organise sa contestation.

Il s'agit dans notre contexte d'un sacré monothéiste, qui subit le bricolage du pouvoir politique. L'énonciation constitutionnelle du principe de la laïcité produit des "effets performatifs" sur le processus de pacification sociale, de même que sa manipulation par le pouvoir révèle un concept largement politisé.

A- LES "EFFETS PERFORMATIFS" DE L'ENONCIATION CONSTITUTIONNELLE DU PRINCIPE DE LA LAÏCITE

Le préambule de la constitution (loi du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972) inscrit la religion et la croyance dans le registre des droits inaliénables et sacrés. L'article 1 alinéa 2 proclame la laïcité de l'Etat camerounais. C'est un concept inscrit au pinacle de la République¹¹¹⁸.

Un vieil article de Jean Rivero datant de 1949 nous en donne une définition d'une clarté impérissable : « *une seule conception de la laïcité a trouvé place dans les documents officiels ; les textes législatifs, les rapports parlementaires qui les commentent, les circulaires qui ont accompagné leur mise en application ont toujours entendu la laïcité en un seul et même sens, celui de la neutralité religieuse de l'Etat* »¹¹¹⁹.

¹¹¹⁷ Kamto (M.) – Pouvoir et droit en Afrique noire : Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone, Paris, L.G.D.J, 1987, p. 7.

¹¹¹⁸ La constitution lie la laïcité au concept de République supposée indivisible et démocratique (art.1 al.2) ; elle paraît aussi bavarder que la constitution française qui précise que la république française "respecte toutes les croyances" (art.2).

¹¹¹⁹ Rivero (J.) – La notion juridique de laïcité, in Dalloz, 1949, chronique 33, p.137.

Cette neutralité de l'Etat permet au principe de la laïcité d'exercer une fonction de pacification sociale ; mais c'est la majesté de son énonciation constitutionnelle qui révèle son autorité et ses propriétés performatives.

1- La majesté de l'énonciation constitutionnelle du principe de la laïcité : les performances de l'énonciation juridique et leurs effets structurants

L'une des nouveautés de la loi n°96-06 du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972 est d'avoir restitué au préambule de la constitution ses lettres de noblesse ; dans la constitution du 2 juin 1972, il était ravalé au simple rang d'appendice constitutionnel avec une valeur juridique se résumant en « *l'attachement aux libertés fondamentales inscrites dans la déclaration universelle des droits de l'homme, la charte des nations unies et les conventions internationales y relatives et dûment ratifiées* ».

Le préambule fait désormais partie intégrante de la constitution et consacre la pleine justiciabilité des droits ainsi proclamés¹¹²⁰. L'énonciation constitutionnelle de la liberté religieuse revêt des « propriétés performatives » :

« Le peuple camerounais proclame que l'être humain, sans distinction de race, de religion, de sexe, de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés ».

« La République du Cameroun est une, indivisible, laïque, démocratique et sociale ».

Ces formules peuvent paraître anodines ; pourtant elles produisent une modification de la réalité. C'est au philosophe anglais John Langslaw Austin que l'on doit la notion de « performatif »¹¹²¹. La démarche est originale et

¹¹²⁰ Art 65, constitution du 18 janvier 1996.

¹¹²¹ L'essentiel des idées de John Austin a été publié après sa mort survenue en 1960, sous le titre « How to do things with words », traduit en français, préfacé et annoté par Gilles Lane (Quant dire, c'est faire, Paris, Seuil, 1970, 184 p.).

féconde ; elle ouvre de nouvelles perspectives de recherche¹¹²². Le performatif repose selon Austin sur la théorie des "actes de langage" : il part de l'hypothèse que le langage ne se réduit pas à des énonciations qui sont soit vraies, soit fausses : « *Les philosophes ont trop longtemps supposé que le rôle d'une affirmation ne pouvait être que de décrire un état de chose ou d'affirmer un fait quelconque, ce qu'elle ne saurait faire sans être vraie ou fausse* » écrit-il¹¹²³. Austin pense ensuite que ces "actes de langage" ne décrivent ni n'affirment un fait, ils le font. Le performatif indique que "produire l'énonciation, c'est exécuter une action".

L'énonciation constitutionnelle de la laïcité (la république du Cameroun est... laïque ...), traduit la capacité propre d'un discours juridique à participer à la création d'un réel extra-linguistique¹¹²⁴. Le discours juridique s'inscrit dans le réel, sur lequel il a vocation à agir.

La constitution, loi fondamentale crée les "conditions de félicité" du principe de la laïcité : c'est la parole juridique autorisée, c'est l'instance légitime. A ce titre, elle diffuse la parole vraie capable de susciter l'adhésion à ce qu'elle énonce. Elle est enfin la "parole efficace" « *en ce qu'elle provoque l'adhésion à la réalité qu'elle met en scène* »¹¹²⁵. En jouant sur le réel, le discours juridique opère l'allégeance de ceux à qui il s'adresse. Ainsi la constitution légitime la neutralité de l'Etat et la pluralité de croyances. La constitution dispose d'un pouvoir de faire le groupe en lui imposant des principes de vision et de divisions communs, donc une vision unique de son identité et une vision identique de son unité¹¹²⁶.

¹¹²² Notamment l'étude de Grezegorczyk. « Le rôle du performatif dans le langage du droit », A.P.D T.XIX, 1974 ; voir également Sourion x J.L. et Lerat P., *Le langage du droit*, Paris, PUF, 1975 ; « Le performatif dans l'énonciation et le fondement du droit international » in *Droit des peuples à disposer d'eux-mêmes*, Mélanges Charles Chaumont, Paris, Ed. Pédone, 1984, pp.241-261.

¹¹²³ Austin (J.L.) *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970, p. 42.

¹¹²⁴ Mouton (J.D.) « Les arrêts de la Cour Européenne des droits de l'homme comme actes de discours : contribution à la méthodologie de la fonction juridictionnelle », *Mélanges Charles Chaumont*, Paris, Pédone, 1984, PP. 429-430.

¹¹²⁵ Caps (S.P) – *Nations et peuples dans les constitutions modernes*, Presses universitaires de Nancy, p. 356.

¹¹²⁶ Bourdieu (P.) *Les choses dites* (recueil d'articles) Paris, Minit, 1987 pp. 140-141.

Ce pluralisme des croyances reconnu par la Constitution instruit sur la nécessité d'une coexistence pacifique qui ne mette pas en cause la République dans ses postulats fondamentaux : son unité et son indivisibilité. C'est une modalité de construction "imaginaire" de l'Etat.

L'énonciation constitutionnelle dote ainsi le principe de la laïcité d'une performance juridique structurante, qui configure les schèmes de représentation sociale. C'est ce que exprime Danielle Loschak dans sa tentative de mise en évidence de la fonction de légitimation du discours juridique en général :

" Le droit concourt d'autant plus efficacement à assurer l'emprise du pouvoir sur le corps social qu'il constitue simultanément un puissant facteur de légitimation. Le droit a ainsi cette particularité d'occulter le mécanisme d'une domination à laquelle il participe directement : il légitime la contrainte qui, contenue par des normes juridiques, ne saurait être abusive ou arbitraire, il légitime l'ordre social existant et, par voie de conséquence, le pouvoir qui en est l'énonciation et le garant, en mettant en scène des sujets de droit libres et égaux ; il s'auto – légitime enfin, en donnant à voir comme la volonté générale"¹¹²⁷

De la même manière, le discours constitutionnel s'atèle à présenter la réalité légale comme réalité sociologique, la nation juridique comme nation sociologique.

L'affirmation constitutionnelle du pluralisme religieux et de l'égalité de son exercice, ainsi que la neutralité de l'Etat participent à la pacification sociale.

¹¹²⁷ Loschak (D.) – « Le droit, discours de pouvoir » in Mélanges Léo Hamon, Paris, Economica, 1982, p. 429.

2- La laïcité et sa fonction de pacification sociale.

Le champ religieux est un champ de compétition émotionnelle ; c'est un champ de forces et de luttes où les agents sociaux s'affirment¹¹²⁸ pour conserver ou transformer ce rapport de forces.

Le champ camerounais de la croyance est foisonnant d'institutions religieuses qui sont pour la plupart d'essence monothéiste. Toute religion est la manifestation d'une puissance proclamée par la parole (Bible, Coran) ; c'est également une théologie du nom (Jésus, Mahomet, Bouddha)¹¹²⁹ ; enfin, elle a un contenu éthique et spirituel qui renseigne sur l'eschatologie et l'espérance d'une vie éternelle.

C'est l'articulation de la laïcité avec le concept de la République qui engendre des conflits d'interprétation. La laïcité n'est pas synonyme de laïcisme, qui est une dérive antireligieuse. Il y a même dans la plupart des religions un socle des valeurs essentielles à l'équilibre de l'homme et de la société¹¹³⁰. L'extériorisation et l'ostentation d'une pratique religieuse sont depuis la fin du concordat en France antirépublicaines. Mais il est des pratiques dans les vieilles Républiques qui étonnent par une excessive tolérance de l'immixtion du religieux dans les activités étatiques¹¹³¹. Aux Etats-Unis, la pratique mêle confusément la politique et le protestantisme que l'histoire considère comme un des piliers de la république. La laïcité est en réalité un concept variable qui subit des appropriations sociales et apparaît en définitive comme une production sociale. C'est dire qu'elle est travaillée par les conflits et les médiations

¹¹²⁸ Bourdieu (P.) « Quelques propriétés des champs » in P. Bourdieu, *Question de sociologie*, Ed. de Minuit, 1980, p.115.

¹¹²⁹ Isambert (F.A), *La sens du sacré*, Paris, Minuit, 1983, p. 289.

¹¹³⁰ Kamto (M.) – *Déchéance de la Politique : Décrépitude morale et exigence éthique dans le gouvernement des hommes en Afrique*, Yaoundé, Ed. Mandara, 1999, p.197.

¹¹³¹ La monnaie américaine est frappée de l'inscription « in God we trust » ; « the senate will convene as a court of impeachment ; the chaplain will offer a prayer » déclarait le président de la cour suprême des Etats Unis à l'ouverture du procès en destitution du Président Clinton le 14 janvier 1999. le Président des Etats-Unis prête serment sur la Bible. Les multiples collusions du Président Bush avec le milieu pentecôtiste traduit une conception bien originale de la laïcité (voir the New York Times, f riday , January 15 , 1999).

sociaux. Conçu de façon idéaliste, il peut être source de conflits¹¹³² ; pourtant une séparation souple comme c'est le cas aux Etats-Unis, peut contribuer à la pacification sociale. La pacification par la laïcité dans le contexte camerounais, résulte à la fois d'un encadrement juridique rigoureux et des pratiques quotidiennes.

Selon l'article 23 de la loi n°90/53 du 19 décembre 1990, "toute association religieuse, doit être autorisée"; il en est de même de tout établissement congrégationiste ; l'autorisation est prononcée par décret du président de la République après avis motivé du ministre chargé de l'Administration territoriale.

La neutralité de l'Etat se traduit par l'interdiction de toute subvention publique de dons et legs immobiliers¹¹³³. L'encadrement paraît bien plus rigoureux à l'article 30 qui habilite le Ministre chargé de l'Administration territoriale à suspendre par arrêté toute association religieuse pour trouble à l'ordre public. De même, toute association religieuse dûment reconnue qui s'est détournée de son objectif initial, peut être dissoute par décret du Président de la République¹¹³⁴.

Ce carcan de normes renseigne sur la rigueur de l'encadrement juridique de l'exercice de la liberté d'association ; les associations religieuses relèvent du régime d'autorisation contrairement au régime déclaratoire qui suppose une simple information de l'autorité administrative sur l'intention de mener une activité associative¹¹³⁵.

¹¹³² Toutefois, la même loi indique qu'elles peuvent recevoir des dons et legs immobiliers nécessaires à l'exercice de leurs activités (al. 2 art 25).

¹¹³³ Tout fois la même loi indique que, elles peuvent recevoir des dons et legs immobiliers nécessaires à l'exercice de leurs activités (Al.2 article 25.)

¹¹³⁴ Article 31, Loi n°90-53 du 19 décembre 1990 ; mais, un préavis de deux (2) mois sans effet doit préalablement intervenir.

¹¹³⁵ Sur ce, la loi du 19 décembre 1990 marque une nette régression par rapport à la loi du 12 juin 1967 sur la liberté d'association qui prévoyait le régime déclaratoire pour toutes formes d'associations y compris les associations religieuses (voir Donfack Sokeng (L.) – « Etat, autoritarisme et droits de l'homme au Cameroun : la problématique de l'ajustement libéral » in Luc Sindjoun (dir.), La démocratie passive au Cameroun, Dakar OUDESRIA, 1999.

Lieu de pulsions émotionnelles et d'emportements passionnels, la liberté religieuse se trouve moulée dans un "lit de Procruste" où le pouvoir se fait le devoir de surveiller et de punir¹¹³⁶. Le droit instaure ainsi une discipline qui "force" les associations religieuses à une tolérance mutuelle.

Evidemment, ce dressage juridique n'adhère pas toujours dans une société anthropologiquement bigarrée ; d'où l'incapacité de l'arsenal juridique de l'Etat à pouvoir épuiser le riche répertoire des imaginations "indigènes". La communauté des "Témoins de Jéhovah" depuis 1970 a fonctionné dans la clandestinité (frappée d'interdiction pour non observance du délai d'un mois prévue par la loi de 1967 pour sa déclaration) ; de même l'Eglise néo-apostolique continue de diffuser insidieusement sa théologie après son interdiction le 17 août 1984.

La pacification sociale par la laïcité apparaît comme le résultat d'une coproduction de l'ordre étatique et de l'ordre social. En effet, les religions monothéistes et animistes n'ont jamais affiché de nettes tendances fondamentalistes dans le contexte camerounais¹¹³⁷. Bien au contraire, les pratiques quotidiennes s'accrochent d'un savant bricolage qui produit une laïcité baroque, mêlant subtilement animisme, parenté, religions monothéistes, sorcellerie etc. C'est cette interconnexion qui relativise les polarisations intégristes. Chez les "Bamiléké", la pratique du culte des ancêtres, est devenue un "fait social total"¹¹³⁸ qui imbrique confusément les phénomènes économique, politique, religieux et symboliques ; le Ngondo chez les Douala, le Ngouon chez les Bamoun, le Mpo chez les Bakoko qui apparaissent comme des rites "païens" dans la doctrine monothéiste sont porteurs d'un "sens pratique". Ils associent parfois comme chez les Bamoun, des dignitaires chrétiens et musulmans ;

¹¹³⁶ Voir par exemple le décret n° 84/1032 du 17 Août 1984 abrogeant le décret n°83/467 du 1^{er} octobre 1983 reconnaissant une association culturelle dénommée "Eglise néo-apostolique du Cameroun" (J.O. du 1^{er} novembre 1984, P. 2304.

¹¹³⁷ Le fondamentalisme qui fait surface sous sa forme "wohabite" est endogène à un Islam camerounais rattaché principalement à la confrérie Tidjaniya. Il apparaît comme un schisme interne qui n'entame pas les cordiales relations entre l'Eglise chrétienne et les autorités islamiques.

¹¹³⁸ Mauss (M.) – Sociologie et Anthropologie, Paris, PUF, 1950.

toujours chez les Bamoun, on note une interconnexion parentale qui fait baisser d'un ton la persécution religieuse, même si l'histoire de cet ancien royaume rapporte des situations de haine religieuse particulièrement virulente¹¹³⁹. La légitimité même du sultan des Bamoun repose sur une dynamique d'hybridation mêlant islam, néo-traditionalisme, pseudo christianisme¹¹⁴⁰.

L'approche positionnelle de la macro-représentation au sommet de l'Etat offre cet air de convivialité et de tolérance construit par un processus de "curialisation". Depuis 1958, l'alternance à la tête de l'Etat épouse l'image d'un jeu de "chaise religieuse" : monsieur Ahidjo musulman originaire du Nord, remplace monsieur André Marie Mbida, catholique originaire du centre-sud ; en novembre 1982, Monsieur Paul Biya, catholique originaire du sud, remplace Monsieur Ahidjo. Cette macro-représentation est appliquée avec plus de subtilité aux personnalités secondant constitutionnellement le président de la République : Salomon Tandeng Muna président de l'Assemblée Nationale (chrétien) et Bouba Bello Maigari, Premier ministre (musulman) de 1982-1984 ; Fonka Shang Laurence (PAN-chrétien) et Sadou Ayatou (PM-musulman) jusqu'en 1992 ; Cavaye Yégué Djibril (PAN-musulman) et Achidi Achu Simon (PM-chrétien protestant) ; Cavaye Yégué Djibril et Peter Mafani Musongue (PM-chrétien protestant).

C'est une modalité de construction "sociative" de l'Etat qui crée un "habitus" de convivialité. Elle diffuse l'auto-contrainte et participe de ce que Norbert Elias appelle en parlant de la politesse de la cour, la "curialisation des mœurs politiques". Cette politique de "socialisation" façonne une certaine tolérance à travers l'élite politico-administrative qui occupe les sommets de l'appareil étatique et "détermine en partie la cohésion de l'Etat"¹¹⁴¹. La cohésion

¹¹³⁹ Fochivé (J.)- L'histoire de l'interconnexion religieuse au Cameroun : cas du pays Bamoun, Yaoundé, Clé, 1986, P. 10-25

¹¹⁴⁰ Elias (N.)- La dynamique de l'occident, op. cit., P.236 ; pour une discussion de ce concept dans le contexte des sociétés africaines contemporaines voir J.G. Bidima, « Le corps, la cour et l'espace public », Politique africaine, N° 77, mars 2000, PP. 90-106.

¹¹⁴¹ Birbaum (P.)- Les sommets de l'Etat, essai sur l'élite au pouvoir en France, Paris, Seuil, 1994, PP. 11-12.

imaginaire de l'élite au pouvoir s'exprime aussi bien dans les "conjonctures critiques" que "routinières"; en regard, la fameuse marche contre le multipartisme qui s'est terminée à la cathédrale notre Dame des victoires par une messe dite par l'archevêque de Yaoundé, à laquelle ont pris part des dignitaires musulmans, la lecture par le Cheick Mounir du message de la communauté musulmane nationale à la cathédrale de Yaoundé lors de la tournée pontificale du Pape Jean-Paul II, sont le reflet d'une vie religieuse fortement marquée de tolérance.

Enfin, on peut noter que la plupart des conflits sociaux ont été jusque-là tantôt ethniquement connotés, tantôt politiquement inspirés sans qu'on y perçoive une lueur de rivalité inter religieuse¹¹⁴².

La tolérance religieuse peut aussi trouver son fondement dans la géométrie des inscriptions spatiales des grandes religions monothéistes. L'on observe grosso modo une confortable implantation du catholicisme dans le centre, le Sud et l'Est; les Eglises protestantes se partagent principalement le Littoral, l'Ouest, le Sud et de façon relativement significative le Sud-ouest, le Sud, le Nord-ouest et le grand Nord. L'Islam est pour l'essentiel cantonné dans la partie septentrionale du pays¹¹⁴³. Il en résulte une production spatiale de l'équité occupationnelle reposant sur les fiefs confessionnels. Cet imaginaire structure continuellement les rapports interconfessionnels même si à l'évidence, le prosélytisme des mouvements pentecôtistes bouleverse progressivement la géométrie des champs. Il en est de même du Renouveau Charismatique Catholique qui fonctionne en réseau et qui est né des rencontres œcuméniques entre catholiques et pentecôtistes. Ce sont pour l'essentiel des mouvements qui privilégient la glossolalie et la thaumaturgie. Leur grande distance par rapport à

¹¹⁴² Conflit foncier entre les Balikumbat et les Bafanji dans le Nord-Ouest, le conflit ethnique hégémonique entre les Arabes choa et les Kotoko dans l'Extrême Nord. Les échauffourées entre les Bamilékés et les Douala dans la zone de Bonamoussadi

¹¹⁴³ Ces divisions au cordeau occultent les bigarrures qui traversent les différents fiefs; il y a par exemple une forte communauté catholique dans le littoral et l'Ouest; la partie septentrionale comporte aussi les animistes kirdi et les protestants luthériens, un équilibre semble s'établir entre les protestants et les catholiques dans le Sud (voir L. Paul Ngongo, Histoire des forces religieuses du Cameroun, Paris, Karthala, 1986).

la politique explique que le pouvoir n'ait jamais songé à discipliner leur prosélytisme anarchique

La coexistence religieuse a forgé non seulement un "habitus", mais aussi ce que Bourdieu appelle l'"illusio", c'est-à-dire la « *reconnaissance tacite de la valeur des enjeux engagés dans le jeu... et la maîtrise pratique des règles qui les régissent* »¹¹⁴⁴. Les règles, ce sont les dispositions constitutionnelles et législatives relatives à la laïcité, mais aussi des règles pragmatiques résultant des concessions mutuelles de la tolérance.

Ces règles peuvent subir une manipulation du pouvoir dans le sens d'un usage politique du religieux, c'est-à-dire destinées à conforter la position des dominants.

B- LA MANIPULATION DU PRINCIPE CONSTITUTIONNEL DE LA LAÏCITE : USAGE POLITIQUE DU RELIGIEUX

Si l'affirmation constitutionnelle de la laïcité assortie des contraintes de l'interdépendance¹¹⁴⁵ peut exercer une fonction de pacification sociale, elle peut par contre ployer sous les stratégies des « entrepreneurs politiques » qui dans la bataille d'imposition de sens, s'emploient à en faire un large usage politique. La sociogenèse de l'Etat camerounais comporte des exemples pertinents de transactions « collusives » et conflictuelles entre le pouvoir politique et le religieux. Déjà sous la domination française le Pasteur Lotin Samé président de la native Baptist Church, en raison de ses connivences supposées avec

¹¹⁴⁴ Bourdieu (P.), Réponses, Paris, Seuil, 1992, P. 93.

¹¹⁴⁵ Les contraintes de l'interdépendance posent le problème de l'individu en situation : c'est pourquoi à propos du débat entre les contraintes sociales et la liberté individuelle, il faudrait opposer l'argument de Norbert Elias qui considère que « l'activité individuelle des uns fait l'inféodation sociale des autres ». La société et ses lois ne sont rien en dehors des individus ; « la société n'est pas simplement un objet face aux individus isolés, elle est ce que chaque individu désigne lorsqu'il dit nous » (Elias Norbert, la société des individus, Paris, Fayard, 1991, PP. 97 et 105).

l'administration allemande déchu, fut très tôt considéré comme un "joli fervent d'anarchie"¹¹⁴⁶.

L'Eglise catholique en raison de son organisation centralisée et de l'importance de ses offres de services sociaux, est apparue dans la période post-coloniale comme une entreprise para-politique. La pacification du pays a été en partie la résultante de l'action connivente entre le pouvoir central et l'Eglise catholique¹¹⁴⁷ ; cette connivence est parfois manifeste et du reste incongrue : la messe d'action de grâce que célèbre l'évêque coadjuteur lors du 20^e anniversaire au pouvoir du président Ahmadou Ahidjo en 1978 à la demande de Mgr Jean Zoa archevêque de Yaoundé, entre dans cette complicité. L'incongruité est à son comble lorsque le curé de la cathédrale de Yaoundé dira une messe de requiem en la mémoire de Mr Aladji Ngambo musulman et apparatchik du régime d'Ahidjo.

Le concept de manipulation ne doit pas être réifié dans ce contexte. En réalité, il s'agit même d'une co-manipulation traduisant à la fois l'autonomie des "champs" respectifs et la nécessité d'une interdépendance productive. La collusion entre le pouvoir et le sacré est plus récurrente en conjoncture "critique" qu'en "conjoncture routinière", s'apparentant à un appel de ressources en situation de délégitimation. Dans la période qui concerne notre étude, l'on observe un important déploiement du gouvernement dans la promotion d'un œcuménisme théâtral, cheminant avec une entreprise de construction des religions "charismatiques".

¹¹⁴⁶ Propos de l'administrateur colonial Martin du Gard rapporté par Louis Paul Ngongo (Histoire des institutions et des faits sociaux du Cameroun, op. cit , P.177).

¹¹⁴⁷ Le pouvoir central avait réussi à créer une dissension entre les princes de l'Eglise en opposant Monseigneur Ndogmo, figure rebelle et insoumise et Monseigneur Jean Zoa, plus modéré, et entre ce dernier et Monseigneur Mongo ; le but étant de mettre hors-jeu l'Union des Populations du Cameroun (Sindjoun Luc, construction et déconstruction locale... thèse citée, P. 190). Voir aussi Jean François Bayart, Religion et modernité politique, paris, Karthala, 1993.

1- La promotion gouvernementale d'un œcuménisme théâtral

La laïcité qui est au fondement de la liberté religieuse suppose l'incompétence de l'Etat en matière religieuse. C'est en réalité un bouleversement total de la théorie de la religion d'Etat. Cette absence de toute reconnaissance d'un culte veut tout simplement dire que « le fait religieux et ceci contrairement aux solutions concordataires, cesse d'être un fait public »¹¹⁴⁸

Une telle conception participe d'une représentation instituée de l'Etat¹¹⁴⁹. L'illusion de l'unité de l'Etat et de sa souveraine volonté trouve certes une limite (juridique) dans l'espace religieux.

Tout aussi illusoire est la prétention à une neutralité absolue de l'Etat. Aux Etats Unis, la religion chrétienne affiche quoique insidieusement, sa facette de religion d'Etat ; en France, il y a un "habitus" catholique qui exprime des rémanences pseudo-concordataires. En Grande Bretagne, l'Eglise anglicane s'impose comme religion d'Etat. Dans certains cas, l'ordre social impose à l'ordre politique une configuration religieuse¹¹⁵⁰.

C'est dire que les "champs" religieux et politique ne sont pas totalement clos l'un et l'autre. L'on observe même un retour protéiforme d'un sentiment du sacré dans le monde actuel supposé régi par l'axiologie de la rationalité. Les sacralisations projectives semblent inévitables en politique¹¹⁵¹.

L'implication du pouvoir politique dans le domaine religieux a pris de l'ampleur à partir de 1987 ; elle correspond à une conjoncture de crise

¹¹⁴⁸ Robert (J.), *Droits de l'homme et libertés fondamentales*, Paris, Montchrestien, 1993, P.515.

¹¹⁴⁹ Lacroix (B.), « Ordre politique et ordre social : objectivisme, objectivation et analyse politique » in M. Grawitz et Leca (dir), *Traité de science politique*, PUF, T1, 1985, PP. 472-482.

¹¹⁵⁰ Braud (Ph.), « L'inclinaison des catholiques pratiquants vers la droite » in *Mélanges Burdeau*, op. cit., PP 377-404 ; voir aussi , A. Coutrot et F. Dreyfus « Les forces religieuses dans la société française » A Colin 1965. J. Maître, E. Poulat « L'Eglise catholique et la vie publique en France. Analyses d'un sondage d'opinion », *Archives de sciences sociales des religions*, 1972, n° 34, P. 49 et sv. C'est dire que la thèse de Thomas Luckmann qui fait de la religion une "affaire privée" qui avec la sécularisation sera repoussée à la périphérie de la société.

¹¹⁵¹ L'évolution sociale n'a pas effacé réellement le religieux à certains égards, on pourrait dire que chez l'homme des sociétés désacralisées, « la religion est devenue inconsciente, elle gît ensevelie dans les couches les plus profondes de son être ; mais ce n'est pas dire quelle ne continue pas à remplir une fonction essentielle dans l'économie de la psyché » (M. Eliade, *initiations, rites, sociétés secrètes*, Gallimard, 1976.)

économique qui nécessitait une sustentation de la légitimité, à travers une entreprise de sa re-sacralisation. Le pouvoir le réalise à travers une construction politique de la réalité religieuse égalitaire, par l'imposition de la thématique de la paix dont la répétition sur divers théâtres institutionnels crée une redondance symbolique.

La construction de la croyance en l'égalité entre les confessions religieuses est un facteur de légitimation du pouvoir politique ; ainsi les temps d'antenne consacrés à la radio et à la télévision à l'islam et au christianisme ont pour but de créer cet « effet de croyance » ; une certaine égalité est observée dans cette répartition¹¹⁵² ; Islam et société, connaissance de l'Islam, "il est écrit", Eglise et développement, Eglise et service, la messe et le culte du dimanche etc., constituent des catégories sur lesquelles s'édifie l'"œcuménisme théâtral".

Au début de l'année 1990, il est inséré dans les programmes de la radio-télévision nationale une prière œcuménique en fin d'année consacrée à la paix. Cette liturgie religieuse se mue insensiblement en liturgie politique. Il s'agit de construire l'unité de l'Etat et de la nation à travers la célébration d'un au-de-là unique. Les religions monothéistes dans ce contexte se posent comme le véhicule de cette idéologie.

Ce rite dont le but est de matérialiser l'unité de l'Etat, fonctionne comme un drame classique ; c'est-à-dire selon la règle des trois unités :

- en une seule action principale : prière pour la paix
- au même moment : en fin ou en début d'année
- dans le même édifice : à la télévision nationale(édifice public).

C'est dire que si l'être transcendantal auquel on voue ce culte de divinité est "Un", il est normal que sa manifestation se matérialise dans la cohésion

¹¹⁵² Ainsi dans la production des émissions religieuses, 30mm pour les musulmans le vendredi, 1h pour l'Eglise catholique le dimanche, 45mm pour les protestants le même jour(moins les adventistes). L'équité s'offre d'évidence puisqu'il y a 34% de catholiques, 24% de protestants et 22% de musulmans(Voir evangelical church in Cameroon, ecumenical service for peace, Yaoundé, 2000, P.9).

unitaire. Il se crée ainsi entre musulmans, protestants, catholiques etc., une union - peut-être théâtrale - , mais hypostatique autour d'une divinité monothéiste. La thématique de la paix peut ainsi s'imposer avec une belle facilité. Dans les conjonctures de crise politique, l'Etat accomplit un travail de sédimentation de sens autour de ce signifiant¹¹⁵³. La paix devient un mot pivot, un "mot base" dont l'utilisation redondante décharge son incantatoire prisme sur les perceptions sociales. Elle acquiert le statut d'unité de valeur dans la pédagogie politique. Elle régit l'empathie et la communication entre les religions et fait partager les émotions d'autrui¹¹⁵⁴. Ce statut pacifique lui permet de s'imposer comme objet politique de classement et de déclassement social. Les "entrepreneurs politiques" s'en réclament, toutes les confessions religieuses également. Il y a même une compétition autour de ce "trophée politique" (paix) qui permet le déclassement des entreprises politiques violentes et qui organise une méfiance autour de celles-ci. Le religieux devient ainsi davantage le moyen d'exprimer publiquement un état ou un désir, et de marquer une distinction par rapport à l'autre¹¹⁵⁵.

La collusion entre le politique et le religieux peut même s'exprimer à l'inverse de la collaboration avec le pouvoir et parfois en marge de la légalité. Lors de la "All anglophone conférence II" dont la réunion avait pourtant été interdite par les autorités administratives, la cathédrale du Big Mankon, les centres presbytériens chrétiens de Ntamulong, Ntabeni et Nkwen ont servi de lieu de concertation pour ce mouvement. Les révérends Tata Mbui Humphrey, Joe Njih Mvo ont célébré au début et à la fin des travaux des offices aux thèmes « politiquement incorrects » : "Parabole du mauvais Berger", pour traduire la mauvaise conduite des affaires publiques par les autorités ; la capacité, la

¹¹⁵³ Braud (PH.)- L'émotion en politique, op. cit , P.88

¹¹⁵⁴ Cosnier (J), « Empathie et communication : partage des émotions d'autrui », sciences humaines, op. cit., P. 24.

¹¹⁵⁵ Hermet (G.) « L'individu-citoyen dans le christianisme occidental » in Birbaum (P) et Leca (J) (dir.), sur l'individualisme, Paris, PFNSP, 1986, PP 132-158 ; voir aussi Michelat (G), Simon (M), Classe, religion et comportement politique, Paris, PFNSP, 1987.

domination, l'injustice et la délivrance pour traduire la situation d' « apartheid » que subissent les anglophones¹¹⁵⁶. Dans la tradition anglo-saxonne, cette relation confuse entre le politique et le religieux est même inscrite dans le registre de "l'habitus"¹¹⁵⁷. Même partisane, l'action de l'Eglise ne contribue pas moins à la pacification sociale ; dans l'épisode sus-relaté l'offre de l'Eglise a constitué une médiation politique entre les autorités administratives et les partisans du fédéralisme dont le radicalisme aurait abouti à une confrontation.

La construction par le pouvoir d'un "œcuménisme théâtral" est une coalition hégémonique d'intérêts confessionnels, qui participe de l'édification sociative de l'Etat.

Toutefois, privilégier cette dimension de la construction "par le haut", c'est créditer exagérément le pouvoir d'une impressionnante aptitude de manipulation. Il faudrait relever la part active des Eglises elles-mêmes dans cette configuration. Elles créent par elles-mêmes les conditions de cet œcuménisme ; ainsi au sein de la FEMEC (Fédération des Eglises et Missions Evangéliques du Cameroun) et de l'Eglise Catholique existent des commissions pour l'œcuménisme et le dialogue interreligieux¹¹⁵⁸. Une telle approche gagne progressivement la sympathie des dignitaires musulmans qui y voient un obstacle à l'émergence du fondamentalisme¹¹⁵⁹. Le même travail s'accomplit en périphérie (avec bien plus de fortune) où l'on observe une "parlementarisation" de la vie religieuse. En effet, les contraintes de l'interdépendance et de "l'action collective"¹¹⁶⁰, les interconnexions parentales et matrimoniales participent à la construction du consensus. Elles créent une auto-contrainte et une "gêne" à travers des concessions mutuelles de respect.

¹¹⁵⁶ Cf "Challenge hebdo" du jeudi 5 mai 1994 ; pour l'aspect inégalitaire des relations entre francophones et anglophones, consulter Nkoum-Me-Tseny. (L.M) « Dynamique de positionnement anglophone et libéralisation politique au Cameroun... » Polis, volume 1, N° spécial, février 1996.

¹¹⁵⁷ En dehors des prières d'ouverture et de clôture de ces cérémonies, les chorales sont parfois mises à contribution.

¹¹⁵⁸ Bien souvent des offices religieux communs sont organisés. De même que le partage de certains sacrements de l'Eglise. L'organisation débats inter-religieux entre dans cette perspective.

¹¹⁵⁹ Entretiens avec El Hadj Banoufé porte-parole de la communauté musulmane nationale.

¹¹⁶⁰ Crozier (M), Friedberg (E) L'acteur et le système, Réed. Paris, Seuil 1981, P.79

Bien plus, elles confortent la zone d'action du "pouvoir périphérique", qui n'est plus une simple projection spatiale du pouvoir d'Etat. En périphérie, les relais du pouvoir central négocient avec les autorités religieuses qui sont placées à un point stratégique où elles contrôlent les sources d'incertitudes. L'efficacité d'action d'une autorité administrative n'est possible que s'il y a une négociation avec les notabilités (religieuses, traditionnelles) autour de l'application de la règle centrale¹¹⁶¹.

Pour cette raison, toute cérémonie officielle en périphérie affiche au premier plan les autorités traditionnelles et religieuses. Le notable religieux dans cette perspective devient un homme doué d'un certain pouvoir pour agir sur l'appareil d'Etat, et qui en retour voit son pouvoir renforcé par le privilège que lui confèrent ces contacts pour autant qu'ils soient sanctionnés par des résultats.

Cette co-manipulation de la religion par l'Etat et des structures étatiques par le religieux inscrit cette relation dans une dynamique bijective, qui tranche avec une certaine tradition sociologique concevant la relation centre-périphérique en termes de mise en ordre et d'assujettissement¹¹⁶².

La capitalisation des ressources religieuses par le pouvoir opère sélectivement, en cooptant hiérarchiquement des religions "nobles" (au sens de Bourdieu) : l'espace est prioritairement occupé par les religions "charismatiques"¹¹⁶³.

¹¹⁶¹ Grémion (P.). Le pouvoir périphérique, Paris, le Seuil, 1976, PP 159, 162-167.

¹¹⁶² C'est le cas de Norbert Elias qui envisage l'Etat en terme de monopole (Norbert Elias, la Dynamique de l'occident, op cit), de sorte que transposé dans d'autres contextes, des auteurs dressent le combat de l'échec, de la faillite ou du "désordre généralisé" de l'Etat. (voir Berthrand Badie et Pierre Birnbaum, Sociologie de l'Etat, Paris, Grasset, 1979 ; Patrick Chabal et J.P. Dalloz, l'Afrique est partie ! du désordre comme instrument politique, Paris, Economica, 1999.)

¹¹⁶³ L'expression ne doit pas être entendue au sens du renouveau spirituel qui caractérise la dérive fondamentaliste de certaines Eglises. Il s'agit des religions numériquement ou politiquement importantes pour lesquelles les autorités manifestent une certaine préférence en raison de leur capacité de mobilisation.

2- La construction des religions "charismatiques" : une situation pseudo-concordataire

L'égalité de traitement des confessions religieuses est sinon purement formelle, du moins tendancielle. L'antériorité historique de l'installation des forces religieuses et le dynamisme de leur prosélytisme conditionnent leur importance sur le champ social. Cette pénétration concomitante à l'action coloniale a permis à l'Eglise catholique et aux Eglises protestantes de quadriller l'espace social.

La période allemande voit la division du pays en zones d'influence religieuse doublée d'un quasi monopole de l'enseignement laissé aux missionnaires ; « ce capital culturel » a déterminé leur influence politique et sociale dans le pays.

Malgré les tribulations qu'elles ont subies sous le gouverneur Marchand à cause d'une rigoureuse réglementation de l'installation des postes des missions religieuses, ces Eglises avaient réussi à créer leur propre centre d'attraction¹¹⁶⁴ : Mvolyé, Foulassi, Bibia, Nkol-Mvolan, Metet, Enongal, Ndoungué etc. En 1930, l'on pouvait dénombrer 2900 catéchistes catholiques et 2000 catéchistes protestants ; l'action administrative était loin d'avoir sur les populations en dépit de tout l'arsenal de sanctions et de pouvoirs, la même emprise que l'action religieuse¹¹⁶⁵.

La souplesse de l'administrateur allemand vis-à-vis des Eglises avait permis à celles-ci de se forger un "système de dispositions durables et transposables intégrant les expériences du passé et fonctionnant comme une matrice de perception et d'action"¹¹⁶⁶. L'influence des Eglises protestantes et catholique, dans le grand sud est en partie le fait de l'histoire. A titre comparatif, en 1983 l'Eglise catholique comptait 8 hôpitaux, 54 centres de santé, 117

¹¹⁶⁴ Il s'agit de l'arrêté du 24 avril 1930 ; Le gouverneur marchand avait des inquiétudes par rapport à un prosélytisme religieux qu'il jugeait de plus en plus immodéré et intolérable.

¹¹⁶⁵ Constat du chef de la circonscription de Dschang le 24 septembre 1926.

¹¹⁶⁶ Bourdieu (P.), *Le sens pratique*, Paris, Minit, 1980, p.88.

maternités et 5 léproseries ; alors que l'Eglise protestante disposait de 18 hôpitaux, 57 centres dentaires, 6 léproseries, 4 orphelinats, 3 établissements paramédicaux etc. En 1988 la FEMEC comptait 22 hôpitaux, 67 centres de santé développés, 8 centres de santé élémentaires ; 3 écoles de formations, 4 léproseries. Il y a à l'évidence une forte implication des églises chrétiennes dans le domaine social.

Historiquement, la position dominante de l'Islam dans la partie septentrionale tient à son prosélytisme martial qui postule l'éradication de la mécréance par la force¹¹⁶⁷. Il ne s'agit pas d'un ancrage véritablement social, car la résistance des populations animistes par ailleurs numériquement importantes, a été intrépide. C'est la figure politique du Président Ahmadou Ahidjo qui a contribué à forger cet "artefact" en créant une coalition hégémonique autour des Peuls. Il s'agit d'une construction politico-idéologique mais faussement anthropologique avec des conséquences performantes ; il résulte d'un "mode de fabrication du monde"¹¹⁶⁸. Ainsi parler d'un grand-Nord musulman, exerce une fonction d'uniformisation imaginaire afin d'imposer l'Islam dans le marché national des "biens symboliques".

Les clichés qui abondent dans les études consacrées à la partie septentrionale du pays exigent une grande prudence méthodologique. Jean François Bayart souligne qu'« *il serait simpliste de réduire l'équation historique de cette région à une contradiction entre une minorité peule, qui serait unanimement musulmane, et une majorité dominée ; les païens Kirdi* »¹¹⁶⁹. La minorité islamo-peule est une coalition associant principalement les peuls, mais édulcorée d'autres groupes ethniques. La majorité dite païenne n'est pas

¹¹⁶⁷ Quelques versets du Coran légitiment le "Djihad" dans sa mission de soumission des mécréants : sourate VIII, 12 : « je jeterai la terreur dans le cœur des infidèles. Abattez leurs têtes et frappez les extrémités de leurs doigts. » ; sourate VII, « ce n'est pas vous qui les tuez, c'est Dieu ... » ; sourate VIII, 30 : « combattez-les jusqu'à ce que la sédition soit anéantie, et que toute croyance devienne celle d'Allah. » : certains auteurs musulmans considèrent le Jihad comme le sixième pilier de l'Islam : La Professeur Glé Glé Ahanzo souligne aussi la soumission à travers le commerce et l'exemplarité de la vie musulmane (religion, culture et politique en Afrique, Paris, Economica, Présence Africaine, 1981 p. 81).

¹¹⁶⁸ Goodman (N.), *Ways of worldmaking*, In dianapolis, Hackett publishlines compagny. 1978. p. 75.

¹¹⁶⁹ Bayart (J.F.) « La société politique camerounaise (1982-1986) », *Politique Africaine*, n° 22, pp. 9.

homogène. Elle n'est d'ailleurs plus exclusivement païenne¹¹⁷⁰. C'est une mosaïque qui s'attache à une identité historiquement construite assurant leur survie sociale, économique et politique.

En revenant à notre problématique, force est de constater qu'il y a une situation pseudo-concordataire qui régit les rapports entre l'Etat et certaines confessions religieuses. Dans le jeu de "classement et de déclassement", l'Eglise catholique romaine occupe une place privilégiée ; elle est secondée par les Eglises et missions protestantes et enfin par l'Islam. Il y a donc délibérément un déclassement des autres croyances (animistes).

Au sein des Eglises et missions évangéliques, on peut opérer un sous-classement d'où ressort l'hégémonie de l'Eglise Evangélique du Cameroun (EEC) et de l'Eglise Presbytérienne Camerounaise (EPC) ; celles-ci assurent le noyautage de la Fédération des Eglises et Missions Evangéliques du Cameroun¹¹⁷¹.

Dans ce pseudo-concordat, l'Islam occupe une place tout aussi importante, non seulement en raison de son implantation historique, mais surtout en raison de la nécessité d'un contrôle étatique qu'imposent les dérives actuelles des prêches fondamentalistes¹¹⁷². La prise en compte de l'Islam comme religion "charismatique" tient aussi à la nécessité de conforter la grande coalition hégémonique nord-Sud afin de dissiper les malentendus de la difficile succession constitutionnelle de novembre 1982.

¹¹⁷⁰ Bigombe (C.L.) « Changement politique et dynamique de l'ethnicité Kirdi : L'ingénierie ethnopolitique », in Sindjoun (L.) (dir), La démocratie passive au Cameroun, Sénégal, CODESRIA, 1999, pp. 131-268.

¹¹⁷¹ La succession à la tête de la fédération des Eglises et Missions Evangéliques du Cameroun atteste de cette position hégémonique depuis la création de cette institution : Révérends : Moubitang (EPC), Emmanuel Nkoto (EEC), Awasum (EPC), Joseph MFochivé (EEC). Il y a même une répartition du quadrillage territorial entre ces 2 Eglises au détriment des autres missions protestantes : le Littoral et l'Ouest pour l'EEC, le Centre, le Sud et une partie de la région anglophone pour l'EPC.

¹¹⁷² Ces prêches résultent parfois d'une interprétation obscurantiste de la sourate v. 51, qui décourage tout effort d'œcuménisme : « O croyants ! ne prenez pour amis les juifs et les chrétiens ; ils sont amis les uns les autres. Celui qui les prendra pour amis finira par leur ressembler et Dieu ne sera point le guide des pervers ».

Cette cooptation religieuse par l'Etat repose sur le comportement politiquement correct de ces confessions et dans une certaine mesure sur leur capacité de production des élites sociales.

En effet, Le travail des religions monothéistes est déterminant dans la construction de la citoyenneté. Elles participent à la formation spirituelle et intellectuelle du citoyen. Jusqu'en 1990 par exemple, l'Eglise catholique tenait les "sommets de l'Etat" dans une large mesure¹¹⁷³. L'Islam camerounais qui est un Islam repensé, repétri et même réapproprié, prêche l'exemplarité de la vie musulmane et l'origine divine du pouvoir temporel¹¹⁷⁴ ; le protestantisme luthérien ou calviniste recherche un remède à l'angoisse du salut. Dans sa pensée politique comme dans sa pensée religieuse, le protestantisme cherche un remède à cette angoisse non pas dans la réconciliation, mais dans l'obéissance. Il en résulte que la liberté de l'homme n'est envisageable sans risque que dans la mesure où de lui-même, il se conduira d'une manière compatible avec l'ordre social¹¹⁷⁵.

Ces trois confessions apparaissent théologiquement plus accommodantes pour le pouvoir. La légitimation par le pouvoir de cette situation hégémonique s'objective dans des pratiques cooptatives et plus particulièrement dans les conjonctures politiques critiques. Lors de l'établissement de la constitution du 4 mars 1960, étaient cooptés comme représentants des confessions religieuses, l'Eglise catholique romaine (M^{gr} Thomas Mongo), l'Eglise protestante (Pasteur Akoa), communauté musulmane (Lamido Monsgol). La pression du clergé catholique pour un Etat "placé sous la protection divine" avait malheureusement

¹¹⁷³ Voir sur ce point, Bassiya (A). La laïcité de l'Etat au Cameroun, mémoire maîtrise Droit public, Université de Yaoundé, 1989 ; Galim Ngong Iréné, Le personnel gouvernemental au Cameroun, thèse, Université Bordeaux IV, 1997.

¹¹⁷⁴ Monteil (V). l'Islam noir, Paris, Ed. du Seuil, 1964, p.41.

¹¹⁷⁵ Walzer (M.). La révolution des Saints., trad. Paris, Beleri 1987, p. 310 ; sur l'influence de la religion sur le comportement social et la dynamique de l'Etat, voir Max Weber ; L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, (1920) Trad. Paris, Plon, 1964 ; dans ses « cartes conceptuelles » de l'Europe, Stein Rokkan accorde également une grande importance au facteur religieux dans l'émergence des formes différenciées d'Etats à partir du XVI^e siècle (« un modèle géopolitique et géo-économique de quelques sources de variations en Europe de l'Ouest » communication (45), p.80-83.

échoué¹¹⁷⁶. C'est le même triangle représentatif qui sera coopté lors de la révision constitutionnelle du 18 janvier 1996 ; mais dans une conjoncture toute particulière : celle d'un accroissement de la liberté religieuse et de conscience. Le monopole de l'espace religieux par l'Islam, le catholicisme et le protestantisme "organiques", devient un monopole souple concurrencé par le foisonnement des mouvements pentecôtistes et des témoins de Jéhovah.

Toutefois, la logique pseudo-concordataire entre l'Etat et les confessions fortement établies n'a pas été perturbée puisque le pouvoir procède toujours de façon discrétionnaire au choix des dignitaires religieux qui lui paraissent les plus accommodants : Monseigneur Jean Zoa et le Cardinal Tumi représentaient l'Eglise catholique à la tripartite ; le Pasteur Motsebo représentait la FEMEC. La représentation religieuse a été bien plus significative - avec une nette prédominance de l'Eglise catholique - au comité consultatif constitutionnel : Cardinal Christian Tumi , Mgr Jean Zoa, Owono Mimboe, les Pasteurs Njiké Emmanuel et Awasum, Cheick Mohamadou Mal Bakary, El Hadj Hamadou Bello.

La même considération leur est faite dans la répartition des temps d'antenne où une certaine équité est perceptible. La réception par le chef de l'Etat des dignitaires chrétiens (Protestants et catholiques) à Noël rentre désormais dans les mœurs protocolaires de l'Etat. C'est la traduction liturgique de la construction par le pouvoir des "religions charismatiques". A l'occasion, le palais de l'Unité, épice de la "nation" devient le lieu de diffusion du discours sur la paix et la concorde nationale. La cooptation de ces trois confessions

¹¹⁷⁶ Lors de ces assises Monseigneur Thomas Mongo avait suggéré sans succès de placer le Cameroun sous la protection de Dieu; ce qui aurait été une théocratisation de l'Etat. Dans une lettre adressée au président du comité consultatif constitutionnel, le prélat s'était longuement expliqué sur les raisons de sa démission : il se plaignait notamment d'être systématiquement contré dans ses propositions ; en outre, la constitution ne tenait pas compte de nos coutumes et de notre héritage spirituel, ce qui constituait pour lui un colonialisme intellectuel ; enfin, le comité semblait donner au terme "laïc" le sens de refus de Dieu "contraire à (sa) qualité de chrétien, de prêtre et d'évêque" in La presse du Cameroun, 21 janvier 1960, P.1. Conscient de cet affront, le président ahidjo avait tenu à faire quelques précisions lors de la présentation du projet de constitution à la nation : "considérant que la grande majorité des camerounais croient en Dieu, nous avons placé le Cameroun sous la protection de Dieu, du Dieu des catholiques, des protestants, des islamisés et tous les camerounais l'adorent au sein de chacune de leurs religions ou de leurs croyances".

aboutit par agrégation à un résultat collectivisant ; elle crée un "effet de Condorcet" en fabriquant une sorte de "communauté imaginaire"¹¹⁷⁷. Ces "religions charismatiques" ne sont pas toujours solidaires de l'action gouvernementale. Elles sont parfois conniventes, parfois critiques vis-à-vis du pouvoir, traduisant même une absence d'homogénéité interne¹¹⁷⁸. L'on sait que le cardinal Tumi ne s'embarrasse pas toujours de la langue de bois pour stigmatiser les multiples violations des droits de l'homme par les pouvoirs publics ; il fustigea véhémentement la répression policière qui tentait d'étouffer la marche inaugurale du Social Democratic Front en 1990. Par contre, on pouvait observer à Yaoundé « un formidable concubinage des appartenances religieuses » exprimant par la marche « contre le multipartisme précipité », leur connivence avec le pouvoir. Tantôt enfin par le jeu des oppositions stratégiques et des anticipations conflictuelles entre les dignitaires de l'Eglise, le pouvoir avait réussi à rendre le jeu politique jouable lors de la tripartite. Tous ces scénarii des « possibles politiques » opèrent un classement qui confère une position de surplomb à l'Eglise catholique, en ravalant les autres formes d'expression du religieux au rang de pratiques adjuvantes.

Il reste que la cooptation de ces religions crée entre elles et le pouvoir un réseau de consolidation des transactions légitimantes. Elle vérifie l'hypothèse toujours actuelle d'Emile Durkheim selon laquelle le politique émerge de la religion qui constitue « la région centrale de la conscience commune »¹¹⁷⁹.

¹¹⁷⁷ L'"effet de Condorcet" énonce que la probabilité que l'on peut calculer de voir apparaître une décision collective qui contredit les préférences individuelles, existe dès que trois options sont soumises à leur choix.

¹¹⁷⁸ Des luttes fractionnelles sont toujours présentes dans les Eglises et dans la communauté musulmane : Monseigneur Jean Zoa / M^R Ndogmo Albert, Cardinal Tumi / Mr Zoa, la reprise de position du Pasteur Mfochivé Joseph (Président de la FEMEC) au sujet de l'élection présidentielle d'octobre 2004, qui n'a pas reçu l'assentiment d'une fraction dirigeante de l'EEC (Messager du 21 octobre 2004).

¹¹⁷⁹ Durkheim (E.), *De la division du travail social* (1893), 8^e édition, PUF, p. 207.

Tableau N° 19 : Les émissions religieuses au poste national de la Crtv

Jour de passage	Tranche horaire	Durée	Titre de l'émission	Religion
<i>Vendredi</i>	16h30mn – 17h00mn	30 mn	- Islam et société - Islam at your service	Musulmane
<i>Samedi</i>	19h45mn – 20h00mn	15 mn	Que dit la bible ?	Adventiste
<i>Dimanche</i>	10h00mn – 10h15mn	15 mn	Eglise et développement	Protestante
	10h15mn – 10h30mn	15 mn	Eglise et service	Catholique
	14h00mn – 14h30mn	30 mn	Point of view	Baptist church
	22h15mn – 23h00mn	45 mn	Théo mélodie	Catholique

Tableau N°20 : Les émissions religieuses à la Crtv-télé

Jour de passage	Tranche horaire	Durée	Titre de l'émission	Religion
<i>Vendredi</i>	19h30mn – 20h15mn	45 mn	Connaissance de l'Islam	Musulmane
<i>Dimanche</i>	9h00mn – 9h30mn	30 mn	Variétés religieuses	Catholique et Protestante
	9h30mn – 10h00mn	30 mn	Documentaire : Club 700	Eglise universelle

	10h00mn – 11h00mn	60 mn	Le jour du Seigneur	Catholique
	11h00mn – 12h00mn	60 mn	Le culte protestant	Protestante

CONCLUSION DU III^e CHAPITRE

Le pluralisme politique a fait dilater les ressorts sur lesquels reposait le système monolithique. La conjugaison factorielle interne et externe a fait émerger un "marché politique" certes imparfait, mais à tout le moins concurrentiel. L'on voit apparaître un pouvoir transactionnel et une opposition multiforme progressivement imprégnés des règles du jeu et qui s'attèlent à ramener la lutte politique dans les circuits institutionnels.

L'opposition a aussi construit sa respectabilité au moyen d'une stratégie de délégitimation du pouvoir monolithique ; assénant avec plus ou moins de succès des "coups politiques" qui ont fissuré le dispositif monolithique. Dès lors, le pouvoir s'est investi dans la quête d'une nouvelle légitimité par un appel des ressources symboliques. L'identification et la capitalisation des champs émotionnels (sport et religion) lui ont permis de sustenter une légitimité en érosion.

Dans l'entreprise de "sociation" de l'Etat, ces ressources sont mobilisées pour la construction d'une "communauté imaginaire". Au total, le pouvoir s'investit avec détermination dans ce que Bourdieu appelle « *le marché des biens symboliques* »¹¹⁸⁰.

Notre dernier chapitre nous introduira dans les mécanismes d'adaptation qui paraissent largement tributaires de l'ordre ancien. L'ordre unitaire demeure ainsi le minimum structurel incompressible.

¹¹⁸⁰ Bourdieu (P.) « Le marché des biens symboliques », l'Année sociologique, 1971, n°22, P.49 et S/S.

CHAPITRE IV :

**LES ADAPTATIONS NEGOCIEES DE L'ORDRE
POLITIQUE : L'INCOMPRESSIBILITE DE
L'ORDRE UNITAIRE**

Depuis l'avènement du pluralisme politique, certaines dichotomies sommaires "plombent" la science politique et réduisent considérablement l'acuité du regard clinique. Il en est ainsi des concepts de « *la démocratisation par le haut* » et de « *la démocratisation par le bas* »¹¹⁸¹, de la « *transition réussie* » et de la « *transition sans qualité* »¹¹⁸² ; parfois ce sont des poncifs sans originalité qui tentent d'imposer une vision singulièrement indigente de la réalité : « *la démocratie de transit au Cameroun* », « *la démocratie emballée* », la « *démoncrature* » etc.¹¹⁸³. Ce ne sont en réalité que des commodes rideaux de fumée qui masquent la réalité.

Ces "lieux communs" participent de la construction d'un pouvoir thaumaturge supposé doué d'une capacité d'ingénierie politique qui lui permette de régenter les conjonctures politiques de façon discrétionnaire. Or le passage du monolithisme au pluralisme constitue une rupture paradigmatique annonçant - Quoi qu'on en ait dit - ce que Achille Mbembe appelle la « *société de marchandage et de négociation* »¹¹⁸⁴. Il en résulte un pouvoir séducteur qui rivalise sur le marché politique avec les autres acteurs. Le champ de cette compétition constitue une "configuration"¹¹⁸⁵. Ce concept forgé par Norbert Elias exige d'une authentique explication sociologique ; elle se donne pour

¹¹⁸¹ Sur ce débat voir Luc Sindjoun, « Présentation générale : Eléments pour une problématique de la révolution passive » in *La Démocratie passive* op.cit pp.1-7.

¹¹⁸² Voir l'excellente critique de Janvier Onana « désenchantement du politique et modes d'objectivation savants de l'histoire », *Anales faculté des sciences juridiques et politiques, Université de Douala*, N° 1, 2002. pp.174-200..

¹¹⁸³ Ce sont des poncifs qui ne saisissent que l'aspect bouillonnant des événements ; la table rase est au fondement de toutes ces approches , le départ de l'ancienne équipe . (voir spécialement, Fabien Eboussi Boulaga, *La démocratie en transition au Cameroun*, Paris, l'Harmattan, 1997).

¹¹⁸⁴ Mbembe (A), Cité par Sindjoun in *La démocratie passive*, op. cit., p.3.

¹¹⁸⁵ Elias (N.), *Qu'est-ce que la sociologie ?* trad. Aix en Province, Ed de l'Aube, 1991, p. 157.

objectif une vision intégrée de trois niveaux d'analyse : les enjeux, les règles et les ressources de pouvoir.

Dans la conjoncture critique de la démocratisation, l'enjeu principal était la forme de l'Etat et les règles d'accession et de dévolution du pouvoir ; s'y greffaient bien d'autres revendications périphériques somme toute orientées vers la délégitimation du système monolithique.

Les néo-institutionnalistes nous enseignent que la mise en crise d'un système autoritaire ne s'ouvre jamais sur une table rase¹¹⁸⁶. Le changement d'état d'un système est toujours tributaire des arrangements institutionnels de son devancier ; mais il y a une souplesse du monopole qu'imposent les "contraintes de l'interdépendance" des acteurs dans le champ politique. Cette interdépendance crée un "effet de champ" qui modifie la structure cognitive des acteurs politiques.

Dès lors, la "construction et la déconstruction de l'ordre politique"¹¹⁸⁷ sont le résultat d'une imbrication des "logiques de situation", de la rationalité des acteurs et des politiques socialement structurées.

Dans cette perspective, il semble pertinent d'aborder les adaptations de l'ordre juridique en mettant préalablement en relief la configuration du champ de négociation, qui dans notre contexte révèle l'incompressibilité de l'ordre unitaire malgré la vigueur des revendications tendant à sa mise en crise (section I). Ensuite, il ressort des transactions politiques des acteurs en présence que la dimension cathartique a été privilégiée dans la régulation des mutations politiques (Section II)

¹¹⁸⁶ Karl (T.L) et Schmilter (P.), "Les modes de transition en Amérique Latine, en Europe du Sud et de l'Est", *Revue internationale des sciences sociales*, 1991, N° 128-129.

¹¹⁸⁷ L'expression est le titre de la thèse de Luc Sindjoun, "construction et déconstruction locale de l'ordre politique au Cameroun, Doctorat d'Etat en Science politique, université de Yaoundé II, 1993-1994.

SECTION I : LA CONFIGURATION DU CHAMP DE NEGOCIATION DE L'ORDRE JURIDIQUE ET L'ASSOUPPLISSEMENT DU MONOPOLE DE REGULATION POLITIQUE

Inscrire la régulation juridique de l'ordre démocratique dans une configuration, c'est-à-dire dans une structure de compétition où chaque acteur dispose d'une marge de manœuvre, c'est déjà prendre quelques distances salutaires par rapport à un certain pointillisme des faits.

L'on peut créditer le pouvoir en place d'une assurance et d'une autonomie dans la régulation juridique des phénomènes politiques, mais subsiste toujours une indétermination qui limite cette capacité régulatrice¹¹⁸⁸. La démocratisation ouvre ainsi les vannes aux forces subversives (partis politiques, syndicats, mouvements des droits civiques, barreau etc.) qui modulent des échancrures sur l'opacité du pouvoir et forcent ce dernier à la négociation d'un ordre nouveau. 36% pour John Fru Ndi contre 39% pour le candidat Biya à l'élection présidentielle de 1992, 92 sièges contre 88 pour le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais(RDPC) aux législatives du 1^{er} mars 1992, constituent des marqueurs de rupture paradigmatique avec le monolithisme¹¹⁸⁹. L'illusion de la maîtrise totale de l'espace politique n'est alors que la rémanence

¹¹⁸⁸ Sur le problème de la liberté d'action en situation, la théorie psychologique attire l'attention sur les phénomènes d'indétermination relative du moi (voir Anselm Strauss, *Miroirs et masques*, Trad. Paris, Métailie, 1992, P 40 et suivantes.

¹¹⁸⁹ Sindjoun (L.) "Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole politique, Etat parlementaire et Etat seigneurial", la révolution passive au Cameroun, Dakar, CODESRIA, 1999, PP. 269-330.

d'un spasme idéologique qui révèle une certaine ténacité de l'"habitus" de conservation¹¹⁹⁰.

Cette ténacité se traduit dans une matrice de perception qui fait de l'Etat unitaire le minimum structurel incompressible auquel s'attache indéfectiblement le pouvoir central ; au sens de la "théorie du jeu", l'attachement du pouvoir au caractère unitaire de l'Etat est un "enjeu" auquel l'opposition oppose un "contre-enjeu" qui vise la disqualification de cette forme d'Etat¹¹⁹¹.

PARAGRAPHE I : L'ATTACHEMENT DU POUVOIR CENTRAL A L'IMMUABILITE DU TITRE JURIDIQUE DE L'ETAT ET L'ENTREPRISE POLITIQUE DE DELEGITIMATION

L'attachement du pouvoir à l'unité de l'Etat revêt le caractère d'un intense "investissement libidinal"¹¹⁹². Invoquer de façon permanente l'unité sur les théâtres institutionnels, traduit une volonté collective dont le pouvoir central s'en proclame l'interprète autorisé et légitime. La notion devient fétichisante ; même dénuée de réelle consistance pratique, la redondance du discours unitaire fait exister de façon imaginaire le pouvoir central comme représentant de cette réalité¹¹⁹³.

Il en résulte un discours de survalorisation de l'Etat unitaire que le constituant investit d'une immunité révisionnelle (A). C'est dans cet « enclos unitaire » que va s'inscrire l'entreprise de délégitimation et de mise en crise du système. Pour cette raison, la réification excessive du concept du changement par certains auteurs va incliner à privilégier la dimension conservatrice du

¹¹⁹⁰ Toutefois, selon Bourdieu l'"habitus" est dynamique, elle "dépeint la vie sociale et la signification culturelle comme une pratique en constant développement comparable à la conception de la culture comme processus en perpétuel devenir" (Bourdieu (P.), Réponses, Paris, Seuil, 1992, P. 239

¹¹⁹¹ Pour la notion d'enjeu en matière politique, voir Daniel Gaxie et Patrick Lehingue, les enjeux municipaux, la constitution des enjeux politiques dans une élection municipale, Paris, PUF, 1984, PP. 9-63.

¹¹⁹² Braud (Ph.), Le suffrage universel contre la démocratie, Paris, PUF, 1980, P. 132.

¹¹⁹³ Bourdieu (P.), « Délégation et fétichisme » in Pierre Bourdieu, choses dites, Paris, Minuit 1987, P. 194. il formule ainsi la question de la représentation : « C'est parce que le représentant existe, parce qu'il représente que le groupe représenté, symbolisé existe, et qu'il fait exister en retour son représentant comme représentant d'un groupe » (P. 194).

système : ainsi « la transition n'aurait pas eu lieu au Cameroun », la démocratie y serait « en transit », « emballée », « bancalée »... ; tout un ensemble de qualificatifs qui dans le langage « transitologique » tend à considérer l'expérience camerounaise comme une impropriété.

C'est le concept gramscien de « révolution passive »¹¹⁹⁴ qui paraît à même de nous fournir une lecture objective des mutations politiques au Cameroun. Son opérationnalité est objectivée par des travaux d'une incontestable scientificité¹¹⁹⁵.

Dans cette perspective, une appréciation des adaptations négociées de l'ordre juridique révèle une concurrence certes monolithique, mais tendanciellement constitutive d'un "marché politique" (B).

A- LE DISCOURS JURIDIQUE DE SUBLIMATION DE L'ETAT UNITAIRE.

Le pouvoir manifeste un indéfectible attachement au discours constitutionnel sur l'unité de l'Etat. Il se traduit dans la solennité de l'énonciation du principe de l'indivisibilité de l'Etat et de l'immunité révisionnelle de ses principes protecteurs. Ces principes se révèlent comme des armes opposables à toute prétention de mise en crise de la forme unitaire de l'Etat. L'unité constitue le *nec plus ultra* en marge duquel le pouvoir peut dans une mesure significative, s'autoriser des pourparlers avec l'opposition. L'unité et l'indivisibilité de l'Etat deviennent des "lieux saints" du territoire constitutionnel. Elles participent d'un constitutionnalisme rédhibitoire qui étouffe toute revendication autonomiste.

¹¹⁹⁴ Ginsbord (P.) « Gramsci and the era of bourgeois revolution » in J.A. Davis (ed.), Gramsci and Italy's passive revolution, London and New York, Croom Helm – Noble Books, 1979, P. 47.

¹¹⁹⁵ Voir les travaux de J.F. Bayart, l'Etat en Afrique Paris, Fayard 1989, Fatton (R.), « La démocratie libérale en Afrique » in le Discours des révolutions, Paris, Economica, PP. 47-354, The making of a liberal democracy : senegalese passive revolution, 1975-1985, Boulder, Lynne Rienner 1987.

1- La solennité constitutionnelle des principes de l'unité et de l'indivisibilité de l'Etat comme actes de "magie sociale"¹¹⁹⁶ : une architecture constitutionnelle dominée par la figure présidentielle.

L'un des "lieux communs" du raisonnement juridique est d'opérer une distinction entre la règle de droit et son application, de sorte que l'effectivité d'une norme est fonction de son application ; c'est du moins la praxis juridique qui construit une telle réification.

La philosophie du droit nous fournit une grille de lecture particulièrement féconde pour l'appréciation du discours juridique. Il s'agit de considérer les actes juridiques comme des "actes de langage" ; en d'autres termes, de reformuler d'un point de vue plus général le questionnement sur les effets d'un acte juridique : « *en quel sens dire une chose, est-ce le faire* » ? « *en quel sens faisons-nous quelque chose en disant quelque chose* » ? »¹¹⁹⁷.

Cette problématique éminemment philosophique, héberge une pertinence sociologique suggestive; elle valorise les sites de production du discours juridique ; ainsi la constitution, site juridique le plus élevé, abrite les principes protecteurs de l'ordre unitaire. La constitution aurait la capacité d'énoncer un discours qui contribue à ce que le devoir être devienne l'être ; elle produirait quasi-magiquement par le simple fait de son énonciation, la suprématie de la constitution que la hiérarchie des normes juridiques tend à absolutiser ; il s'agit de la dimension subjective de la nation. Cette nation juridique existe aux yeux de ses membres parce qu'elle est énoncée constitutionnellement, c'est-à-dire par la norme juridique suprême. Celle-ci est donc un acte d'institution de la nation juridique ; elle agit sur le réel dans l'instant où elle désigne la nation. John

¹¹⁹⁶ Cette expression est empruntée à Bourdieu pour exprimer la capacité du discours juridique à transformer une situation sociale par le fait de son énonciation. Comme dirait J. Austin : « dire, c'est faire » ; le discours juridique est donc un acte perlocutoire.

¹¹⁹⁷ Austin (J.L). Quand dire c'est faire, op. cit., P. 107.

Austin insistait sur l'importance de l'indicatif présent comme élément fondamental de la force du discours constitutionnel¹¹⁹⁸.

La constitution camerounaise illustre bien ce propos ; elle s'ouvre par une disposition qui recouvre un double mouvement, prenant appui sur un réel extralinguistique qu'il épouse dans sa diversité et sa mouvance, et sur la reconstruction de ce réel en une communauté nationale imaginaire :

« Le peuple camerounais, fier de sa diversité linguistique et culturelle, élément de sa personnalité nationale qu'elle contribue à enrichir, mais profondément conscient de la nécessité impérieuse de parfaire son unité, proclame solennellement qu'il constitue une seule et même nation, engagée dans le même destin et affirme sa volonté inébranlable de construire la patrie camerounaise sur la base de l'idéal de fraternité, de justice et de progrès »¹¹⁹⁹.

A l'évidence, il y a une énorme aporie dans ce texte qui se mue insensiblement en un discours logique ; par la seule habileté du discours, s'opère "quasi-magiquement" une transmutation de la diversité en nation¹²⁰⁰. L'exposé constitutionnel ci-dessus affirme d'abord avec une note de fierté la diversité culturelle ; puis il reconstruit ce réel en réduisant ses aspérités (élément de sa personnalité nationale). Cette énonciation "constative" et descriptive permet de faciliter l'opération de reconstruction du réel en vue de la réalisation de l'effet recherché qui est selon John Austin la "félicité" de l'énonciation performative. L'énonciation constitutionnelle de l'unité réalise chez les citoyens le sentiment subjectif d'appartenir à une nation : *« ...Profondément conscient de la nécessité impérieuse de parfaire son unité »* ; c'est l'acte « perlocutoire » qui permet de

¹¹⁹⁸ La constitution fait exister la nation en tant que catégorie juridique parce que selon John Austin « Quelque chose, au moment même de l'énonciation, est effectué par l'instance qui énonce » (quand dire, c'est faire, op. cit. P. 84)

¹¹⁹⁹ La loi du 18 janvier 1996 reprend in extenso cette formulation de la constitution du 2 juin 1972 en l'investissant de la même force juridique que le dispositif : Le préambule fait désormais partie intégrante de la constitution (Titre XII, Dispositions spéciales, art. 65)

¹²⁰⁰ Pierre Bourdieu affirme que « Le droit le plus rigoureusement rationalisé n'est jamais qu'un acte de magie qui réussit » cité par Stéphane Pierre-Caps in Nation et peuples dans les constitutions modernes, Presses universitaires de Nancy, 1986, PP. 357-358.

performer l'acte "illocutoire"¹²⁰¹: « *le peuple camerounais...proclame solennellement qu'il constitue une seule et même nation engagée dans le même destin* ». La "performance" de cet acte illocutoire permet de créer la nation juridique dans l'instant même où elle l'énonce.

Ce discours juridique sur l'unité de la nation revêt un caractère numériquement important dans le texte constitutionnel ; s'il est fait recours au système d'apparement qui assimile les agrégats d'"unité", de "peuple", de "nation", de patrie dans un même "noyau de sens"¹²⁰², l'on remarquera que sur soixante-neuf (69) articles de la loi du 18 janvier 1996, ces unités reviennent vingt cinq (25) fois. Elles reviennent huit (8) fois dans le préambule, 3 fois dans le titre premier consacré à la souveraineté, huit (8) fois au titre II relatif au pouvoir exécutif, deux (2) fois dans les rapports entre l'exécutif et le législatif (Titre IV), une(1) fois traitant du pouvoir judiciaire (Titre V), une(1) fois au titre X, deux (2) fois au titre XI.

On peut également noter que dans cette répartition, le président de la République apparaît comme le centre névralgique de la gravitation du thème unitaire : élu de la nation toute entière, il incarne l'unité nationale, il définit la politique de la nation, il est garant de l'indépendance nationale, il prête serment devant le peuple camerounais, il informe la nation du décret de proclamation de l'Etat d'exception etc.¹²⁰³.

Cette profusion du thème unitaire pose la promotion ontologique du président de la République comme une modalité de promotion de la nation¹²⁰⁴. Dans cette posture il exerce une fonction de "lieutenance". La constitution est en

¹²⁰¹ Les précisions conceptuelles suivantes sont nécessaires à la compréhension de nos développements : l'acte locutoire est le fait d'énoncer quelque chose, de produire une phrase dotée d'un certain sens ; l'acte illocutoire est l'énonciation d'une phrase avec une certaine force, « il s'agit d'un acte effectué en disant quelque chose par opposition à l'acte de dire quelque chose » ; l'acte perlocutoire vise à provoquer certains effets par l'énonciation de certaines phrases (voir J.L. Austin, quand dire, c'est faire, op. cit., 112-114).

¹²⁰² Barthes (R.) « Introduction à l'analyse structurale des récits », in *Revue communications*, 1996 PP. 6-8. Le "noyau de sens" se rapporte au "mot-base", c'est-à-dire au mot sélectionné pour représenter tous ses synonymes.

¹²⁰³ Voir les articles 5, 7 (al 2), 9 (al. 2) de la loi portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

¹²⁰⁴ Voir pour la dimension ontologique de la promotion de la Nation, Sindjoun Luc, l'Etat ailleurs, entre noyau dur et case vide, Paris, *Economica*, 2002, PP. 299-309.

définitive un discours sur la nation avec une technologie particulière regorgeant des signifiés que le juriste ne débusque que difficilement. C'est le sens que Georges Burdeau donnait à sa définition de la constitution : « un temple allégorique qui abrite les ombres ».

La solennité constitutionnelle du principe unitaire est relayée par le discours politique. Le président de la République est ainsi tenu de "faire l'opinion"¹²⁰⁵ sur la nécessité de l'unité. Celle-ci implique que *"les camerounais sont d'abord camerounais avant d'être Bamiléké, Ewondo, Foulbé, Bassa, Boulou, Douala, Bakweri, Baya ou Maka"*, elle implique également que *"les camerounais sont d'abord camerounais avant d'être francophones ou anglophones"*¹²⁰⁶. La "crise de pénétration" que provoque la libéralisation politique amène le président Biya à dispenser une véritable pédagogie de l'unité nationale : *"N'opposons pas les camerounais entre eux. N'opposons pas anglophones et francophones... La barrière des langues n'est pas et ne doit pas être un problème politique dans notre pays..., au début du siècle, les camerounais n'étaient ni anglophones, ni francophones"*¹²⁰⁷.

Le président de la République tente ainsi de conserver un legs politique qui semblait succomber aux effets du "temps mondial", et qui apparaissait chaque jour d'avantage comme une "arlésienne". Le discours sur l'unité par ses effets induits de croyance, crée ce que Peter Berger et Thomas Luckman appellent "un monde des choses"¹²⁰⁸, c'est-à-dire, une communauté nationale imaginaire. Il s'agit de transformer par réification tactique, une disposition constitutionnelle en une réalité vivante. Et lorsque de telles admonestations sont

¹²⁰⁵ Champagne (P.) -Faire l'opinion, le nouveau jeu politique, Paris, Minuit, 1990, p. 17-18. L'auteur utilise l'expression dans le sens de la construction des « effets de croyances » à travers une activité symbolique qui se fait avec les mots.

¹²⁰⁶ Discours de clôture du 2^e congrès extraordinaire de l'union nationale camerounaise, septembre 1983, in Message du Renouveau, Discours et interviews du président Paul Biya, An I, Yaoundé, SOPECAM, 1986, P. 237.

¹²⁰⁷ In Plaidoyer pour une vraie démocratie, le grand périple provincial du Président de la République (Paul Biya) (Août, septembre 1991), Yaoundé, Imprimerie Saint-Paul, 1991, P.68.

¹²⁰⁸ Berger (P.), Luckmann (Th.), La construction sociale de la réalité, Paris, Méridiens, Klincksiek, 1986, P. 30. ce "monde des choses" est le fait d'une pratique discursive qui produit des « effets de croyance » qui "influencent la perception de la réalité ; sur la notion d'"effet de croyance", voir Bruce Lincoln, Discourse and the construction of society, New York et Oxford, Oxford University, 1987

proférées par le chef de l'Etat, elles sont supposées produire l'effet dû à son rang. Il a donc le devoir constitutionnel d'imposition de l'axiologie unitaire.

Les tableaux suivants permettent de cerner la position du président de la République dans l'échiquier constitutionnel, position qui s'étend comme un halo sur les autres organes constitutionnels pour exprimer l'importance de son rôle dans l'entreprise de raffermissement de l'unité de l'Etat. Il irrigue les autres organes constitutionnels de sa présence : dans ses rapports avec le parlement, il intervient constitutionnellement vingt deux (22) fois ; cinq (5) dispositions constitutionnelles prévoient cette intervention au Conseil constitutionnel, deux (2) pour le pouvoir judiciaire, huit (8) pour les collectivités territoriales décentralisées, une (1) pour la Haute cour de justice, et zéro (0) pour le Conseil économique et social.

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Tableau N° 21 : La récurrence la thématique unitaire dans la constitution

	Titres énonçant les principes unitaires			Organes constitutionnels									
	Préambule	De la souveraineté	De la révision de la constitution	Thématique unitaire par organe constitutionnel	PR	Gv	PL	R PL/PE	PJ	CC	HCJ	CES	CTD
Nbre	8	3	2	Nombre	7	1	0	2	1	0	0	0	2
Nomenclature thématique	- personnalité nationale - perfection de l'unité - unité nationale - construction de la patrie - participation à l'entreprise nationale - protection de la famille par la nation - contribution de tous les citoyens à la défense nationale	- forme de l'Etat : unitaire et décentralisé - la souveraineté nationale - unité nationale	- unité - intégrité territoriale	Nomenclature thématique par organe constitutionnel	- incarnation de l'unité nationale - définition de la politique de la nation - garant de l'intégrité nationale - serment devant le peuple camerounais - Etat d'urgence information de la nation par voie de message	Mise en œuvre de la politique définie par le PR		Référendum ayant répercussion sur la nation et les institutions nationales	Rendre justice au nom du peuple camerounais. le PR est garant de l'indépendance de la magistrature				- Activités exercées sur la base de la solidarité nationale - sans mettre en péril - l'intégrité du territoire national

Légende :

- PR : Président de la République
- GV : Gouvernement
- PJ : Pouvoir judiciaire
- HCJ : Haute cour de justice
- CC : Conseil constitutionnel
- CTD : Collectivités territoriales décentralisées
- PL : Pouvoir législatif
- RPL/PE : Rapport pouvoir législatif et pouvoir exécutif
- CES : Conseil économique et social

Tableau N° 22: occurrences des interventions du P.R. dans les autres organes constitutionnels

		Organes constitutionnels						
Organes constitutionnels	PL	R PL/PE	PJ	CC	HCJ	CES	CTD	Total
Nbre d'interventions	9	13	2	5	1	0	8	38
Points d'interventions	<u>Articles</u> -15, 1 ^{er} al.2et3, 18(3), 19(3), 20(3), 21(3), 23(3 ^b), 24(3)	<u>Articles</u> 25, 28, 29(2), 30(3 ^a 3 ^b 3 ^c 3 ^d 3 ^e 3 ^f), 31(1), 32, 34(3,5), 36(1)	<u>Article</u> 37(3 ^{a&b})	<u>Articles</u> 47(2,3), 48(2), 49, 51(2)	<u>Article</u> 53(1)	0	<u>Articles</u> 58(1), 59(1,2,3), 60(1,2,3)	
Pourcentage	23,68%	34,21%	5,26%	13,15%	2,63%	0	21,05%	100%

Légende :

- CTD : Collectivités territoriales décentralisées
- RPL/PE : Rapport pouvoir législatif et pouvoir exécutif
- CC : Conseil constitutionnel
- HCJ : Haute cour de justice
- CES : Conseil économique et social
- PJ : Pouvoir judiciaire
- () : Alinéas

La solennité de l'énonciation constitutionnelle du principe de l'unité de l'Etat, emporte sa protection par le même texte. L'"indivisibilité de l'Etat" jouit ainsi d'une immunité révisionnelle qui la protège des éventuelles atteintes.

2- L'immunité révisionnelle des principes protecteurs de l'unité de l'Etat

L'unité de l'Etat est hermétiquement protégée par l'article 64 de la constitution qui frappe de nullité toute révision « *portant atteinte à la forme républicaine, à l'unité et à l'intégrité territoriale de l'Etat...* ». Cette disposition « constitutionnalise le "nous" »¹²⁰⁹ et frappe d'interdit toute forme de subversion qui tendrait à moduler quelque échancrure que ce soit dans le corps hermétique de l'Etat. Son énonciation est sentencieuse et impérative : « *aucune procédure de révision ne peut...* » ; elle renferme des principes qui sacralisent la forme de l'Etat : sa forme républicaine, son unité, l'intégrité de son territoire et les principes démocratiques ; elle est le support juridique de l'interdit ; elle confère à l'unité de l'Etat une "onction d'intouchabilité".

La même constitution réserve la primeur du déclenchement de l'opération de révision au Président de la République et au parlement¹²¹⁰, avec une nette prééminence du chef de l'Etat qui peut décider « *de soumettre tout projet ou toute proposition de révision de la constitution au référendum* ». la position constitutionnelle du président de la république est révélatrice de l'importance de l'acte de modification de la loi fondamentale. Son statut d'élu du peuple souverain dramatise l'acte de révision. Il est la seule institution à laquelle est réservé le devoir de veiller au respect de la constitution¹²¹¹. Si la vigilance du

¹²⁰⁹ Sur la notion de "constitutionnalisation du nous", voir l'article du Pr Sindjoun Luc, "L'imagination constitutionnelle de la nation" in Stanislas Meloné, Adolphe M. Shé et Luc Sindjoun (sous la direction de), La réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996 au Cameroun : aspects juridiques et politiques, Yaoundé, Fondation Friedrich Ebert, AASP/Graps, 1996 PP. 71-78.

¹²¹⁰ Article 63, constitution révisée du 18 janvier 1996.

¹²¹¹ Ce n'est qu'une primeur, puisque la constitution prévoit la saisine du conseil constitutionnel par le président de la République, le président du sénat, le tiers des députés ou des sénateurs, parfois par les individus ayant qualité ou intérêt en matière électorale (art 23 (3b), art 18(3), art 48, art 46.

Président de la République a été de mise dans la période de forte fluidité politique, c'est en raison du risque de désarticulation des repères collectifs que comportait la vigueur des revendications ethnorégionales. Il est clair que la forme de l'Etat ne pouvait être modifiée par une simple révision ; encore que le chef de l'Etat était resté visiblement ferme sur la question brûlante du fédéralisme : « *L'Etat unitaire est la forme d'Etat qui convient* »¹²¹² ; ainsi devraient être scrupuleusement sauvegardées la souveraineté et l'intégration nationales du début à la fin de cette concertation¹²¹³.

L'usage de la constitution comme enjeu, révèle sa dimension idéale dans "l'enregistrement des valeurs collectives"¹²¹⁴. L'on peut comprendre que la conception symbolique que fait sienne le constituant en instituant le régionalisme, ne laisse que quelques interstices d'apparente autonomie aux entités régionales. Bien plus, le constituant les assortit des sanctions qui vont de la simple suspension à la destitution pour actes accomplis dans l'irrespect de la constitution et portant atteinte à la sécurité de l'Etat ou à l'ordre public, ou enfin mettant en péril l'intégrité du territoire¹²¹⁵. Ces sanctions sont prononcées par le président de la République.

Il y a comme "une présidentialisation de la dynamique constitutionnelle" qui édifie une posture de juge de l'opportunité de toute révision. Cette position de surplomb dans la définition du peuple et de la confection de l'agenda politique lui vaut parfois de la part des auteurs une inflation de vocabulaire tendant à sublimer la fonction : des superlatifs comme, le "Jupiter constitutionnel" ou le "pontife constitutionnel" qui traduisent cette propension, ne peuvent en réalité se concevoir que de façon relative, si tant est que toute position sociale s'inscrit dans une structure d'interdépendance qui limite sa

¹²¹² Paul Biya in Cameroon Tribune, N° 5371 du 3 mai 1993.

¹²¹³ Kontchou K. Augustin in Cameroon Tribune, N° 5345 du jeudi 25 mars 1993.

¹²¹⁴ Lacroix (B.), "Les fonctions symboliques des constitutions : Bilan et perspectives". Le constitutionnalisme aujourd'hui, Paris, Economica, 1984, P. 189.

¹²¹⁵ Ces sanctions sont prévues aux articles 59 et 60 de la constitution. Les autres cas de suspension et de destitution sont prévus par la loi.

dérive autoritaire¹²¹⁶. L'hypothèse d'une modification de la forme de l'Etat n'est du reste concevable qu'à travers une mobilisation référendaire dont le Président de la République détient la clé de la mise en mouvement¹²¹⁷.

Aujourd'hui "diabolisé", le référendum fut pourtant sublimé en 1972 ; le chef de l'Etat l'a même marginalisé dans le processus de révision de la constitution du 2 juin 1972, en survalorisant le mandat représentatif : les députés deviennent ainsi des *"représentants souverains du peuple camerounais"* et non comme l'indique avec pertinence le Pr Luc Sindjoun, "les représentants du peuple souverain". Il y a une transmutation du concept de la souveraineté qui épaissit la fonction de représentation. L'expression *"représentant souverain du peuple"* exerce une fonction d'occultation ; elle sert à évacuer le réel ; elle ne nie pas le réel mais l'innocente et le « *fonde en nature et en éternité* », c'est à la fois un fait de "simulation et de dissimulation" puisqu'il occulte son caractère simulateur en prétendant représenter le monde tel qu'il est¹²¹⁸.

La parole présidentielle devient le "langage autorisé"¹²¹⁹, puisque la position sociale du locuteur commande l'accès qu'il peut avoir à la parole « *officielle, orthodoxe, légitime* ». Le président de la République exploite les ressources juridiques en opérant dans les limites de la constitutionnalité : alors que la voie parlementaire constitue l'ordinaire de la révision, la voie référendaire s'inscrit dans l'ordre de l'opportunité présidentielle. D'ordinaire, *"l'initiative de la révision de la constitution appartient concurremment au président de la République et au parlement"*, *"... Le parlement se réunit en congrès, lorsqu'il est appelé à se prononcer sur un projet ou proposition de révision de la constitution ; le texte est adopté à la majorité absolue des membres le*

¹²¹⁶ Sur le "Pontificat" présidentiel voir Bastien François « Le président pontife constitutionnel » in Bernard Lacroix et Jacques Lagroye (dir), le président de la république : genèses et usages d'une institution, Paris, PFNSP, PP. 387-395

¹²¹⁷ En dehors des autres cas de révision, le président de la République peut décider de soumettre tout projet ou toute proposition de révision de la constitution au référendum. Dans ce cas, le texte est adopté à la majorité simple des suffrages exprimés : article 63 al 4.

¹²¹⁸ Piemme (J.M), la propagande inavouée, UGE, 10-18, 1971, P. 94

¹²¹⁹ Bourdieu (P.) « La langue autorisée : note sur les conditions sociales de l'efficacité du discours rituel » ARSS, n° 56, 1971.

composant" ; les propriétés impératives de ces formulations se révèlent alors sans nuance. Cette voie s'impose politiquement au président de la République dès lors qu'il est soutenu par une majorité simple.

La voie référendaire relève par contre d'une éventualité que l'incertitude d'une "opinion publique" subversive ne peut incliner le président de la République à en user¹²²⁰. Même quand il est fait recours au référendum, il est rare qu'il n'épouse pas la forme d'un plébiscite. Parfois c'est une fraude constitutionnelle subtilement dissimulée derrière une anodine révision¹²²¹. Toutes ces manœuvres visent à imposer l'Etat unitaire comme forme immuable de société politique. L'attachement du pouvoir à l'immutabilité du titre juridique de l'Etat a déteint considérablement sur la configuration du champ de négociation de l'ordre nouveau.

Nous demeurons par conséquent dans la perspective théorique néo-institutionnaliste dans la mesure où elle s'intéresse à l'impact des institutions antérieures sur l'action collective, c'est-à-dire à la manière dont les institutions permettent aux acteurs collectifs de mobiliser les ressources culturelles, des symboles, des répertoires discursifs et des scripts pour alimenter leur action¹²²².

C'est la structure des opportunités politiques qui dans ce contexte détermine l'ampleur des mutations sociales.

B- LA DELEGITIMATION DE L'ORDRE UNITAIRE : L'ABSENCE D'HOMOGENEITE REVENDICATIVE

La dynamique d'une contestation est fonction de la capacité des institutions existantes à faire leur mue. Les politologues néo-institutionnalistes

¹²²⁰ Sur "l'opinion publique" et les difficultés de sa qualification dans le contexte camerounais, voir Maurice Engueleguele, "L'opinion publique n'est pas l'opposition : l'espace public comme champ politique" in Luc Sindjoun (dir.), Comment peut-on être opposant au Cameroun ?, pp.167-207.

¹²²¹ Voir pour analyse détaillée de ces subtilités frauduleuses : Donfack Sokeng Léopold « Les ambiguïtés de la révision constitutionnelle du 18 janvier 1996 au Cameroun » in la réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996 au Cameroun : aspects juridiques et politiques, Friedrich Ebert, AASP/GRAPS, 1996, PP. 34-52 ; Kamto Maurice « dynamique constitutionnelle du Cameroun indépendant » in Revue juridique africaine, PUS, 1993, P. 7 et sv

¹²²² Giugni (M.) "Ancien et nouvel institutionnalisme dans l'étude de la politique contestataire" in politique et société, vol 21, n° 3, 2000, P. 8 (pagination numérique).

qui privilégient la variable "structure des opportunités politiques", insistent sur les originaux qui encouragent ou découragent les acteurs politiques dans la mise en œuvre de leurs ressources internes pour former des mouvements sociaux ; ils relèvent généralement quatre aspects des différentes versions de ce concept. L'ouverture ou la fermeture relative du système politico-institutionnel, la stabilité ou l'instabilité des alignements politiques, la présence ou l'absence des alliés parmi les élites politiques, la capacité ou la propension de l'Etat à réprimer la contestation¹²²³.

Dans le contexte camerounais, il y a eu une propension évidente à la répression de la contestation doublée d'une fermeture du système, qui n'a cédé qu'en raison de la vigueur des revendications. La formulation des demandes politiques tendant à saper les fondements de l'Etat a été à la mesure de l'opacité du système. D'où le déclassement de l'Etat unitaire par l'opposition et la proposition de l'alternative fédérale.

1- La disqualification de l'Etat unitaire et l'alternative fédérale

En 1990, la "structure des opportunités politiques" était si réduite que ne pouvait en résulter qu'un "jeu tendu"¹²²⁴ entre le pouvoir et les forces sociales subversives. Théoriquement le "jeu tendu" a cette caractéristique de ne pas comporter des "transactions collusives" entre les protagonistes. Cette hypothèse d'école suppose une confrontation entre les "hard liners" (radicaux), sans possibilité d'émergence des "soft liners" (des modérés). Jusqu'en 1991, le pouvoir n'avait manifesté aucune véritable intention de négocier avec une opposition manifestante et émeutière ; celle-ci avait mobilisé toutes les ressources physiques, intellectuelles et symboliques pour disqualifier l'Etat

¹²²³ McAdam (D.), "Conceptual origins, current problems, future direction", in comparative perspectives, D. Mc Adam et al (dir.) PP. 23-40.

¹²²⁴ Dans la théorie de l'interactionnisme stratégique, le "jeu tendu" suppose une confrontation directe, ardue et "physique" entre les protagonistes ; il exclut l'intercession des agents intermédiaires comme c'est le cas dans une structure de "jeu relâché". Ce dernier implique une amorce de transactions entre les acteurs ; dans l'ensemble, le pouvoir est considéré ici comme échange des "coups" (voir Goffman (E.). strategic interaction Trad, Paris, PUF, 1986, P 162.

unitaire centralisé et sa structure idéologique adjuvante qu'était le parti unique. Comme nous l'avons indiqué, le régime était indéfectiblement attaché à la constitution dans ses dispositions pertinentes relatives à la forme unitaire de l'Etat, considérée comme la forme d'organisation politique qui convient¹²²⁵.

Dans la construction des enjeux fédéralistes, la part des "entrepreneurs politiques" anglophones a été déterminante. En effet, la plupart des associations politiques et para-politiques étaient de tendance maximaliste¹²²⁶

a-Eclatement des revendications fédéralistes et stratégie des anticipations rationnelles

La construction de l'ennemi fonctionne à travers l'amplification et la reconstruction d'un événement¹²²⁷ ; c'est une stratégie d'anticipation rationnelle. Elle est généralement l'œuvre des entrepreneurs politiques qui donnent un sens aux aspirations latentes ou manifestes, réelles ou fictives d'une fraction importante de la population.

Le "problème anglophone" résulte du travestissement d'une histoire reconstruite et repétrie pour conférer une cohérence et une homogénéité au discours fédéraliste. La mobilisation s'est articulée selon la théorie classique de la "rupture"¹²²⁸, qui par le principe de la causalité sous-jacente, postule que les tensions structurelles dans le système social engendreraient un état psychologique perturbé, qui à son tour provoquerait une réponse sous forme de comportement collectif. C'est l'hypothèse de la "privation relative" formulée par T. Gurr¹²²⁹. Elle s'appuie sur une mécanique de frustration agression consistant à

¹²²⁵ Paul Biya in Cameroon Tribune, n°2273 du 28 novembre 1995.

¹²²⁶ Les plus activistes de ces entreprises sont : le CAM (Cameroon Anglophone Movement), le TAC (Teachers Association of Cameroon), le SCPC, Ambazonia Movement, le SCYL (Southern Cameroons Youth League etc. (voir Nkoum-ME-NTSENY (L.M.) « Libéralisation politique et crise de l'Etat-Nation : "Les ennemis" de la nation ? » in Sindjoun (L.), la démocratie passive au Cameroun, op. cit., PP. 157-227.

¹²²⁷ Renard (J.B.), « De l'événement à la légende : la formation des légendes contemporaines », société, n° 47, 1995. PP 30 et 33

¹²²⁸ Tilly (C.), Tilly (R.), Tilly (L.), The rebellious century, 1830-1930, Cambridge, Harvard university Press, 1975 voir également sur la notion de "rupture", Turner (R.H) et Killian (T.L), collective behaviour, Englewood cliffs, Prentice-Hall, 1957.

¹²²⁹ Voir pour cette notion, Gurr (T.)- Why men rebel, Princeton university press, 1970

voir dans le comportement collectif une réaction parfois violente à des situations de frustration des attentes individuelles ou collectives.

Le patronage de la reconstruction identitaire anglophone est assuré aussi bien par les élites ayant occupé les positions de pouvoir au sein du régime que par des intellectuels selon le paradigme de la "frustration relative", la marginalisation "systématique" des anglophones, entraîne la caducité du contrat politique du 2 juin 1972. L'articulation entre la frustration et l'agression s'est faite par la dramatisation et la "spectacularisation".

Un ensemble de communiqués, de déclarations et mémorandum soutient ces revendications. L'émotion est mêlée au drame, comme on peut le lire dans la déclaration de Buea : « *on nous a privé des droits électoraux, marginalisé, traité avec suspicion, on n'a tenu aucun compte de nos intérêts ; on a cantonné à des fonctions non essentielles notre participation à la vie de la nation* »¹²³⁰ ; les entrepreneurs politiques anglophones estiment qu'ils vivent un « *génocide physique, culturel et économique* » au sein de l'Etat unitaire¹²³¹. Le clou de la victimisation de la communauté anglophone est que « *les régimes francophones qui se sont succédés dans ce pays ont poursuivi une politique d'assimilation visant à effacer (leur) identité* »¹²³².

C'est la construction d'un nihilisme potentialisé par des expressions alarmistes. C'est une stratégie de désobjectivation qui trahit son pendant démagogique : « *les anglophones sont en insécurité ; les anglophones sont en situation d'apartheid* »¹²³³ ; ces déclarations créent un "effet de légende" qui, comme un récit mélangent subtilement le vrai et le faux, en entreprenant "un rapport privilégié avec un ou plusieurs faits réels"¹²³⁴.

¹²³⁰ « Buea declaration » in Politique africaine, n° 51, 1993, P. 141

¹²³¹ Cameroon Post, n° du 15 au 22 janvier, 1992.

¹²³² Buea Peace initiative, Politique africaine, 1993, P. 141

¹²³³ Déclaration de maître Enonchong, Leader du Cameroon Anglophone Conference, citée par Louis M. Nkoun-Me-Ntseny in « Libéralisation politique et crise de l'Etat-nation ». op. cit. P. 169.

¹²³⁴ Renard (J.B.), De l'événement à la légende : la formation des légendes contemporaines" op. cit. P. 29.

Cette mécanique de la victimisation est modélisée en trois volets : économique, politique et culturelle.

Économiquement, ils stigmatisent la spoliation des ressources pétrolières de la zone anglophone et la redistribution inéquitable des fruits de la croissance. Seuls les francophones en tireraient profit¹²³⁵ ; sur le plan culturel il y a une dénonciation de « *la politique d'assimilation qui a débouché sur l'annexion et la frustration du développement du système de l'enseignement technique anglophone* »¹²³⁶ ; la centralisation du système des examens et concours a conduit à l'absorption du système anglophone. Dans les universités et plus particulièrement les facultés de droit, la problématique de l'égalité entre les deux systèmes légaux demeure préoccupante et détermine la vigueur des revendications d'un traitement égal des enseignements.

Politiquement, les théoriciens de cette "anglophonie meurtrie", décrient l'inégalité de représentation accentuée par des "manœuvres et des manipulations", qui les a fait passer "du statut de partenaires égaux à celui du peuple sous le joug". En conséquence, "les anglophones ont acquis un statut de citoyens de seconde zone et d'enfants adoptifs dans leur propre pays"¹²³⁷. Est aussi mentionnée la barbarie gouvernementale" dont sont victimes les leaders politiques anglophones¹²³⁸.

Ainsi cataloguées, les récriminations révèlent sous la forme dramatique une communauté anglophone endurent de façon permanente un stress lié à la mémoire d'un événement émotionnellement douloureux et producteur d'effets politiques ; d'où la perte de conviction éthique en la capacité de l'Etat unitaire à

¹²³⁵ Le Buea peace initiative parle d'un « pillage sans vergogne de (leurs) ressources naturelles sans bénéfice pour (leur) territoire et pour leurs citoyens... » C'est "une politique d'escroquerie des principales richesses de l'ex -Cameroun occidental » (Politique Africaine, 1993, P. 141)

¹²³⁶ Lettre ouverte aux francophones de la République du Cameroun au sujet de la rentrée scolaire et du GCE. Voir voice of sons, 1995, vol II, n° 004 Wednesday 18 th. Sont également évoquées les tentatives d'harmonisation des diplômes en rendant obligatoire une certaine gamme de disciplines. Il s'agissait de prendre position contre un projet de loi visant à transformer le GCE en Baccalauréat(lire Camille Ekomo Engolo, l'impact sociologique du bilinguisme d'Etat sur l'enseignement supérieur au Cameroun, Thèse, Université des sciences et technologies, Lille,1994.)

¹²³⁷ Circulaire n° 001/AC-AAC/CM du 13 mai 1994.

¹²³⁸ Sont évoquées la "victoire volée de Fru Ndi en 1992", les "menaces d'assassinat" des leaders du SCNC et des anciennes figures politiques éminentes (Foncha et Muna). (National express n° 008, 12-18 juin 1996)

sauvegarder la culture anglophone et à assurer de façon équitable la représentation, d'où la formulation des exigences tantôt régressives, tantôt dynamiques et inclusives.

b-Les exigences fédéralistes régressives : l'"option zéro" .

Elles sont fondamentalement maximalistes et tirent leur légitimité d'une part dans la dénonciation de la conférence de Foumban, et d'autre part dans une position qui exalte la constitution fédérale de 1961.

Les logiques rebelles des "entrepreneurs politiques" anglophones opèrent selon la théorie de la séquentialité des révolutions¹²³⁹. C'est-à-dire de l'exigence mineure à l'exigence maximale. Les partisans du fédéralisme vont s'employer à impliquer les figures historiques et les organisations para-politiques dans la "fonction tribunicienne". Mr John Ngu Foncha peut ainsi tirer les conclusions d'une cohabitation dolosive, résultat d'une "erreur sur la personne" de son partenaire francophone : *"Les camerounais anglophones que j'ai conduits à l'union ont été ridiculisés, considérés comme des « biafrais »... comme des ennemis dans la maison... des traîtres »... « Les dispositions constitutionnelles qui protégeaient cette minorité anglophone ont été supprimées, leur voie a été étouffée tandis que la logique des armes a remplacé le dialogue que ces anglophones chérissent tant »*¹²⁴⁰. Cette héroïsation de la revendication à travers la figure historique de la réunification, légitime la parole de l'émetteur et organise le confort de sa réceptivité. C'est un parallélisme symbolique de forme qui permet au représentant légitime de la communauté anglophone de dénoncer, voire de résilier unilatéralement le contrat politique du 2 juin 1972 : *« Les*

¹²³⁹ La théorie de la séquentialité du reste critiquable a été élaborée par Crane Brinton ; elle est en effet linéaire par sa dimension étape, qui postule que le changement est la résultante d'une intensification graduelle du mécontentement qui suscite le détournement de l'allégeance des intellectuels (The anatomy of Revolution, 1^{ère} édition, New York vantage Books, 1938).

¹²⁴⁰ Lettre de démission de Monsieur Foncha du 9 juin 1990 in le Messenger n° 189 du 26 juin 1990, P 10.

dirigeants francophones ont trahi notre confiance... au cours de ces trente-deux années, notre accord a été violé »¹²⁴¹.

La dénonciation ainsi faite par le Dr John Ngu Foncha constitue le fondement "juridique" des prétentions centrifuges sur lequel les "entrepreneurs identitaires" vont construire leur logique rebelle. "La construction du peuple anglophone"¹²⁴² se matérialise dans les actes discursifs « lourds » : « *Nous, peuple du Cameroun anglophone, dont une représentation de plus de cinq mille délégués... s'est réunie en congrès anglophone... dans le but d'adopter une position commune constitutionnelle* »¹²⁴³ ; la charge mobilisatrice de ce discours augmente sa capacité "actancielle".

Sont décriées, l'inconstitutionnalité du référendum du 20 mai 1972, acte fondateur de l'Etat unitaire, l'irréductibilité des différences de cultures et de mentalités entre les francophones et les anglophones, l'inégalité de statut entre les membres fondateurs du Cameroun, qui déteint sur les relations entre francophones et anglophones.

Les propositions alternatives visent à démanteler les fondements de l'Etat unitaire de 1972 à travers la proposition d'un projet de constitution fédérale tranchant avec la tradition jacobine¹²⁴⁴. Cette identité est symbolisée par le drapeau vert, rouge, jaune frappé de deux étoiles d'or à la bande rouge ; les deux langues officielles devront jouir « *d'une égalité de statut et d'usage dans les institutions, négociations et lois fédérales* »¹²⁴⁵.

Les entrepreneurs identitaires entendent rallier l'opinion par le choix habile du moment, de la forme et du lieu des initiatives. Les modes et les

¹²⁴¹ "Buea déclaration" et "Peace initiative" n° 51, in politique Africaine, octobre 1993, PP. 140-141.

¹²⁴² Nguelieutou (T.A) Le peuple dans la vie politique camerounaise, Thèse citée, P. 229.

¹²⁴³ Politique Africaine, op. cit., P. 140

¹²⁴⁴ Voir Cameroon post n° 031 du lundi 28 juin 1993, PP. 5-12 ; on peut ainsi lire à l'article 1 alinéa 1 du projet de constitution fédérale proposé par le All anglophone conférence contre celui du gouvernement : "Le Cameroun est un Etat bilingue et biculturel issu de l'unification du 1^{er} octobre 1961 du territoire autrefois connu sous la dénomination : La République du Cameroun et le territoire autrefois appelé « The southern Cameroon » ; cette identité nationale biculturelle, « bi-territorialisée » se décline sous le nom "La République fédérale du Cameroun"

¹²⁴⁵ Voir article 4 alinéa 2 du même projet de constitution.

structures de construction de l'opinion sur cette identité anglophone sont multiformes : mémorandum du Cameroon Anglophone Movement sur les onze exemples type de décisions ou de conduites pénalisant les régions occidentales du pays et ses originaires, Déclaration de Buea (1993), initiative de paix de Buea (1993), Déclaration de Bamenda (1^{er} mai 1994), lettre circulaire n° 001/AC-AAC/CM du 13 mai 1995, communiqué du SCNC de Washington, DC (2 juin 1995). Beaucoup d'autres pétitions étaient adressées aux députés, au gouvernement et aux missions diplomatiques. Les structures de revendications sont essentiellement para-politiques et focalisées autour de cinq enjeux¹²⁴⁶ ; les plus en vue sont : le CAM, le TAC, le CAPTAC, le SCYL, le LDA, l'Elderly statement, le SCPC¹²⁴⁷.

La délégitimation de l'Etat unitaire et la mise en relief de l'arrogance de la communauté francophone, participent de ce que Taylor appelle l'"estime de soi", c'est-à-dire une motivation profonde de l'agir fondée sur la quête de l'authenticité et la valorisation personnelle au regard des valeurs de références dominantes. C'est l'expression d'un besoin de reconnaissance, qui libère le groupe dominé d'une image dépréciative de lui-même.

La dynamique des crises politiques se déploie à travers la construction par les acteurs des "marques de l'existence"¹²⁴⁸ et l'aménagement de contextes de "forte densité de coups". Les entrepreneurs identitaires sont à la recherche de l'"effet de saturation" par le truchement des stigmatisations et des mises en scène visant à épaissir la mauvaise foi du gouvernement¹²⁴⁹. Le SCNC (Southern Cameroun National Council) qui avait pourtant au départ une volonté affichée

¹²⁴⁶ Ces enjeux ont la particularité d'être multisectoriels, touchant au fondement même du jacobinisme : enjeu scolaire (revendication d'un GCE Board, rejet de l'harmonisation du système éducatif, un système éducatif anglophone autonome), enjeu constitutionnel (Fédéralisme contre Etat unitaire), enjeu politique (nomination des anglophones à de hautes fonctions politiques et administratives), enjeu diplomatique - culturel (admission et représentation au Commonwealth), enjeu territorial (séparatisme)

¹²⁴⁷ - CAM : Cameroon Anglophone Movement, TAC : Teachers Association of Cameroon, SCYL : Southern Cameroon Youth League, SCPC : Southern Cameroon People Congress.

¹²⁴⁸ Dobry (M.)- Sociologie des crises politiques, op. cit, P. 190.

¹²⁴⁹ Ces stratégies de stigmatisation sont compulsivement étudiées par Dominique Pelassy dans sa thèse intitulée : Le rôle des signes dans la dictature, étude sur la symbolique nationale-socialiste, thèse science politique, Paris, I.E.P, 1975.

de négocier la singularité anglophone dans le cadre d'un Etat fédéral à deux Etats, va par un enchaînement frénétique des "coups" se radicaliser : sabotage de la fête nationale de l'unité du 20 mai 1994, retour à la célébration de la fête de la réunification du 1^{er} octobre ; c'est désormais la conviction que le pouvoir accorde une attention distraite à ses revendications. Or, « *le défaut de reconnaissance ne trahit pas seulement un oubli du respect normalement dû ; il peut infliger une cruelle blessure en accablant ses victimes d'une haine de soi paralysante* » écrit Charles Taylor¹²⁵⁰. « *L'internationalisation de la revendication politique interne* »¹²⁵¹ avait conféré une légitimité internationale aux revendications autonomistes du SCNC. Dans sa stratégie d'élargissement des "structures de plausibilité des coups"¹²⁵², elle opère un nationalisme de rétractation territoriale à travers l'option dite "zéro", une sorte de table rase que les entrepreneurs identitaires chargent émotionnellement du mythe biblique de l'Exode : retrait des fonctionnaires du southern cameroons du territoire francophone. En juin 1995, MM. John Ngu Foncha et Salomon Tandeng Muna (figures emblématiques de la communauté anglophone) organisent une traversée symbolique du fleuve Mungo, du Cameroun francophone vers le Cameroun anglophone, pour matérialiser ce qu'ils ont appelé le "retour à la terre sainte". Nous sommes là dans le registre des technologies rudimentaires d'objectivation qui tendent à restituer à "l'estime de soi" son exemplarité.

Cette capitalisation des symboles alimente ses stratégies audacieuses des "marques de l'existence" internationale. Au sommet du Commonwealth à Chypre en 1993, les délégués du SCNC vont tenter de s'introduire dans la salle pour ravir la vedette à la délégation officielle ; la réitération de cette action d'éclat au sommet de Auckland (New Zealand) en 1995 traduit leur

¹²⁵⁰ Taylor (Ch.), Multiculturalisme, différence et démocratie, Paris, Flammarion, 1997, P 42

¹²⁵¹ Chouala (Y.A.) « L'action internationale de l'opposition : La transnationalisation de la vie nationale camerounaise » in Sindjoun, op. cit., P. 315.

¹²⁵² Dobry (M.)- Sociologie des crises politiques... op. cit., PP. 182 et suivantes

détermination à forcer une reconnaissance internationale à le southern Cameroon¹²⁵³.

Le passage de la revendication d'une "fédération à deux Etats" aux exigences indépendantistes constitue une accélération tactique en réponse à la timidité de la réaction gouvernementale. Il vise à construire une "respectabilité anglophone" qui s'exprimerait - en cas de non-prospérité des prétentions indépendantistes -, dans un cadre fédéral.

Ces revendications sont relayées par des "agences d'exécution"¹²⁵⁴ qui construisent une matrice de perception conflictuelle de la crise. Ainsi la une des journaux privés s'inscrivait délibérément dans une perspective catastrophiste : « *problème anglophone : sécession si ...* » titre le Challenge Hebdo du 5 mai 1994 ; le Messenger quant à lui, dope délibérément le lectorat : « *Après l'échec de la révision constitutionnelle, le syndrome algérien plane. Vers la sécession du Cameroun anglophone ?* », « *Après les fiascos de 1994, 1995 ! ça passe ou ça casse. Le southern Camerons décide à reprendre sa souveraineté* » ; « *Elad, Foncha, Tandeng Muna, Munzu... rentrent de l'ONU. Les anglophones en état de sécession* »¹²⁵⁵. « *Southern Cameroons, total indépendance full stop* » annonce The sketch du 13 juillet 1995. « *The thorny road to independance* », affiche The Herald du lundi 4 janvier 1996.

Des propositions concurrentes ont été faites dans le sens d'un élargissement des "structures des opportunités politiques" ; elles ont eu pour effet le détournement des virtualités autonomistes du "fédéralisme à deux Etats". Ce sont des propositions qui opèrent une cassure feinte entre le Nord-Ouest et le Sud-Ouest, même si la question de l'identité anglophone en demeure le "fond de commerce". Le champ des "possibles politiques" qui confinait le débat autour de

¹²⁵³ Voir, Voice of the sons, 1995, vol II, n° 0004 mercredi 18 ; voir aussi les développements de KOUM-ME-TSENY ; libéralisation politique et crise de l'Etat Nation, op. cit., P. 197.

¹²⁵⁴ Dobry (M.)- Sociologie des crises politiques, op. cit., P. 176.

¹²⁵⁵ Voir les numéros spéciaux du 9 juin 1994, 4-07 du 08 janvier 1995, 409 du 12 janvier 1995.

l'opposition entre un "Etat fédéral à deux" et un "Etat unitaire", va s'ouvrir à une alternative dynamique beaucoup plus nationale que bi-communautaire.

Cette redéfinition identitaire mobilise d'abord les autorités traditionnelles, ensuite les forces politiques et quelques individualités. Dans cette perspective, la conférence des chefs traditionnels¹²⁵⁶ en sa session extraordinaire du 8 juillet 1995 stigmatisait « *les revendications faites par un groupe de politiciens démagogues et irresponsables... et se (désolidarisait) de tout groupe d'individus qui prêchent la guerre, la division, la sécession et le désordre* »¹²⁵⁷. Cette conférence propose en conséquence une « fédération à dix Etats » correspondant aux dix provinces existantes.

Le Conservative Republican Party (CRP) ajoute à cette proposition, le monolingisme pour les Etats fédérés et le bilinguisme pour la fédération en exigeant le retour à l'appellation "République unie du Cameroun". L'option pour le "fédéralisme à dix Etats" se range dans l'activité tactique des "entrepreneurs politiques" anglophones, et peut s'interpréter de deux manières :

- dans l'hypothèse d'une manipulation par le gouvernement, elle s'analyserait comme une "reconstruction du monde social"¹²⁵⁸ à travers l'écran des "agences d'exécution" qui fait diluer dans l'ensemble national une question identitaire spécifique.

- par contre, si l'on considère ces propositions comme une "continuation de la lutte politique par d'autres moyens"¹²⁵⁹, une telle alternative se poserait comme une anticipation rationnelle visant à gommer les aspérités séparatistes du projet fédéral, afin de susciter dans la structure du jeu, des "transactions

¹²⁵⁶ Cette conférence concerne uniquement les chefs traditionnels du Sud-Ouest, « province anglophone politiquement dominée par la province du Nord-Ouest, en ce qui concerne le recrutement politique au sein de l'appareil d'Etat » (voir Mouthong Hélène-Laure. La construction des enjeux locaux dans le débat constitutionnel au Cameroun" in la réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996 au Cameroun op. cit., P. 164.

¹²⁵⁷ Cameroon Tribune N° 5886 du 11 juillet 1995.P.2

¹²⁵⁸ Béjing (A) « Crises des valeurs, crises des mesures », communications, 25, 1976, P.40.

¹²⁵⁹ L'évocation de la perspective clausewitzienne ici doit être dépouillée de toute tentation d'appréhender la continuité dans son aspect téléologique, c'est-à-dire de rabattre l'hypothèse de continuité sur un schème finaliste par la mise en œuvre du rapport "moyens-fins" (voir pour une excellente critique de ce biais analytique, Dobry (M.). « Clausewitz et l'"entre-deux", Revue française de sociologie 17(4), octobre-décembre 1976, PP.652-664

collusives" avec le pouvoir ; en tout état de cause, c'est déjà une mutation qualitative, "noble" et civilisante au sens de Norbert Elias

Des "professionnels politiques" francophones ont adhéré au projet fédéral en l'affinant avec des nuances et des variations qui recomposent les enjeux avec les identités multiples. C'est le cas du Parti de la Solidarité et du Peuple de Mr WOUNGLY Massaga qui préconisait un fédéralisme de trois à quatre Etats : la République fédérée du Nord - Cameroun (provinces du Nord, de l'Adamaoua et de l'Extrême-Nord), la République fédérée du Sud-Cameroun (provinces du centre, de l'Est, du Sud), la République fédérée du Mont-Cameroun (Littoral, Ouest, Sud-Ouest, Nord-Ouest)¹²⁶⁰.

Dans le même ordre d'idées mais avec une sensible régression ethnique, le Mouvement de la Renaissance Pahwine (MOREPAH) demandait la création d'un grand Etat Pahwin¹²⁶¹. Il s'agit d'une stratégie de désobjectivation qui introduit dans le débat une donnée diversive. Cette proposition internationalise une question purement nationale en la situant dans une transversalité ethnique qui déborde largement les frontières nationales. L'Etat pahwin engloberait selon ses initiateurs le sud du Cameroun et ses excroissances extraterritoriales (le nord du Gabon, de la Guinée Equatoriale et du Congo).

Ce projet entre en compétition avec l'offre d'un "Etat Beti" que Monsieur Enok Meyomesse considère comme relevant "de la nature des choses"¹²⁶² ; il s'agit d'une grande entité qui réunirait les provinces du Centre, du Sud, et de l'Est. Une telle proposition passe sous silence les multiples identités qui traversent cette entité¹²⁶³.

Somme toute, la question fédérale au-delà du radicalisme qui caractérise certaines organisations para-politiques, se pose en termes de

¹²⁶⁰ Cf. Cameroon Tribune N° 5366 du 26 avril 1993, P7

¹²⁶¹ La proposition du Morepah exige que soient insérées dans l'absolue nécessité de la future constitution camerounaise, l'existence, l'invulnérabilité et l'éternité de la pahwinie comme Etat confédéré dans le grand ensemble confédéral camerounais. (cf le Journal le Courrier n°18 du 24 Août au 8 septembre 1991)

¹²⁶² Le courrier, n° 011 du 1er au 8 août 1991.

¹²⁶³ voir Morge (Curt von) – A travers le Cameroun du Nord au Sud, traduction de Philippe Laburthe – TOLA, Paris, Serge Fleury, Publication de la Sorbonne, 1982.

« configuration »¹²⁶⁴ sur laquelle viendront se greffer des revendications conservatrices.

2- Propositions médianes, déstabilisation tactique et exigence d'une mutation de l'"habitus" unitaire.

Dans l'ensemble, les propositions médianes visent à ruiner les prétentions fédéralistes. Elles sont si nombreuses qu'elles surchargent le champ politique et élargissent les structures d' "opportunités politiques" ; elles visent à construire une opinion d'accommodation à l'Etat unitaire, à travers la fabrication d'une causalité arbitraire entre les catégories de perception et les catégories de réception. Il est toutefois excessif de réifier à l'absolu la capacité de manipulation d'un régime qui - pour ainsi dire - produirait ses propres opposants ; c'est ignorer la part de la commune conviction sur la réalité d'un système politique hermétique au seuil de la dérive totalitaire et incapable de se corriger en fonction de ses propres erreurs¹²⁶⁵ .

Les contributions sont multiformes et épousent pour la plupart les opinions autorisées. Elles se répartissent entre les partis politiques et la société civile. Le quotidien gouvernemental Cameroon Tribune a fait état de 88 contributions au débat constitutionnel, dont 49 soutenaient le maintien de la forme unitaire, avec certes quelques replâtrages dans le sens d'un desserrement de l'étau de l'Etat¹²⁶⁶. Huit (8) propositions émanaient des partis politiques ; 39 contributions étaient proposées par la société civile dont 16 pour les associations ethniques et 22 pour les personnalités "indépendantes". Elles ont pour fonction de construire une opinion publique favorable à l'unité de l'Etat ; elles se

¹²⁶⁴ Crozier (M). – La société bloquée, Paris, le Seuil, 1970, pp. 160-170.

¹²⁶⁵ Crozier(M.), « La France, terre de commandement », Esprit, décembre 1957, P.779-798. Voir toujours du même auteur sur les effets pervers de la clôture du système, La société bloquée, Paris, Seuil, 1970, P.160-170.

¹²⁶⁶ L'ensemble de la population focalisait l'attention sur le régionalisme considéré comme forme relâchée d'Etat garant de l'unité nationale , mais pouvant aussi garantir une certaine autonomie locale. Ces contributions étaient ethniquement connotées et dominées par les acteurs « organiques » : on peut citer les « forces vives du Littoral » et le CRATRE, Les élites de l'Ouest, l'Association fraternelle pour l'entraide et la solidarité des élites du Mfoundi », les élites de la province de l'Est, « groupe des élites du département du Haut-Nkam », les populations du Mbam et Inoubou, Mbam et Kim.

déclinent sous l'expression "forces vives de la nation", poncif dont l'appropriation permet au pouvoir de reproduire son épistémologie. Elle est une modalité de fabrication de la volonté du peuple autour de l'inanité et de l'étrangeté du fédéralisme, considéré par le pouvoir comme « *un mode d'organisation pour les pays riches et territorialement immenses* »¹²⁶⁷.

Il en résulte que l'Etat unitaire demeure ce que les économistes appellent le "minimum incompressible", qui ne peut subir qu'une mutation interne dans le sens d'une large décentralisation. Même si les auteurs des différentes contributions sont restés passablement flous sur la nature de cette décentralisation, le régionalisme demeurerait pour le pouvoir l'extrême concession possible. L'abondance des propositions concurrentes et leur médiatisation par les appareils de persuasion politique visaient à construire fictivement une corrélation entre l'exigence du fédéralisme et le syndrome du séparatisme.

Dans cette conjoncture, s'impose un "jeu de saillance situationnelle"¹²⁶⁸ où les composantes de collaboration alternent avec les composantes de conflictualité. Les revendications sur la forme de l'Etat se déclinent finalement sous une configuration décomposable en trois scénarios : les "deep hardliners" (séparatistes), les "soft hardliners" (fédéralistes) à 10 ou 2 Etats, "soft liners" (décentralisation poussée) ; Une telle typologie présente l'avantage d'inclure dans la dichotomie classique des formes d'hybridation¹²⁶⁹. Elle élargit les « structures d'opportunités politiques », offre une pluralité de "définition de situation" et ramène les entrepreneurs politiques dans les sites de négociation.

-La première figure a trait à une « *logique rebelle... de nationalisme territorial défensif, séparatiste et irrédentiste* »¹²⁷⁰ ; c'est l'"option zéro" qui

¹²⁶⁷ Tsala Belibi (M) in Cameroon Tribune, N°5368 du 28 avril 1991, p.6.

¹²⁶⁸ Les « saillances situationnelles » sont des points de convergence des anticipations construits par les acteurs en crise (voir sur ce concept, Thomas Schelling, the strategy of conflict), Cambridge Mass, Havard university press, 1960 (trad), Paris, PUF, 1986, PP 73-74 et 90-115.

¹²⁶⁹ La dichotomie classique repose sur un jeu à quatre. "les partisans de la ligne dure" et les "réformateurs" du côté autoritaire, les "modérés" et les "radicaux" du côté de l'opposition (voir O'DONNELL (G) et Schmitter (P), transitions from Baltimore, J. Hopkins univ. Press, 1986 PP 15-17 et P. 63

¹²⁷⁰ Nkoum-Me Tseny, « Libéralisation politique et crise de l'Etat-nation », op. cit., PP 192-193

devrait se matérialiser dans l'indépendance du southern Cameroon. -

-La deuxième formule consacre une "territorialité souple" qui envisage l'identité anglophone dans une communauté politique fédérale ; c'est une modalité du "droit à la différence"¹²⁷¹.

-La troisième figure est relative simplement à l'exigence d'une mutation de "l'habitus unitaire" à travers un desserrement de l'étau hiérarchique.

L'incontournable "interdépendance tactique" et les ruses de l'intelligence politique du régime vont contribuer à la stabilisation de ces diverses ressources et lignes d'action et à la réduction sensible de la fluidité politique. L'activité tactique des acteurs autour des enjeux fédéral ou unitaire va produire une "zone contractuelle"¹²⁷² ; seuls peut-être resteront hors de cette zone de convergence les "deep hardliners" (les plus radicaux). C'est l'apparition de cette "zone contractuelle" qui va incliner le régime à l'adoption des solutions institutionnelles.

PARAGRAPHE II : MUTATION JURIDIQUE DE L'ETAT ET INCOMPRESSIBILITE DE L'ORDRE UNITAIRE : LA REMANENCE DE L'"HABITUS" MONOLITIQUE

Il est rare que dans la lutte politique, l'interdépendance tactique des "agents sociaux" aboutisse à une reproduction à l'identique du système. Les "transitologues" théorisent la métaphore médicale de l'atavisme, en transposant ses propriétés sur les phénomènes sociaux¹²⁷³ pour traduire le lourd poids de l'histoire sur la dynamique sociale. Cette illusion du "toujours ainsi" appauvrit singulièrement l'analyse en mutilant ce qui fait l'essence même du fait social : son caractère ondoyant, sa versatilité, sa spécificité, sa muabilité etc.

¹²⁷¹ Koubi (G) "Droit et minorités dans la République française" in le Droit et les minorités, Bruxelles, Bruylant, 1995, PP 221

¹²⁷² Sur la notion de "zones contractuelles", voir Young (O.R), Bargaining. Formal theories of negotiation, urbana, University of Illinois press, 1975, PP 131-144 et 403 et suivantes. L'apparition de la zone contractuelle suppose l'acceptation conjointe de toutes les contributions et de toutes les rétributions par les parties en présence.

¹²⁷³ Styan (D) "Eritrea , the end of the beginning" in l'Afrique politique, CEAN, Karthala, 1994, PP 25-44

Or, Pierre Bourdieu considère les "cadres de perception" comme "quelque chose de puissamment générateur"¹²⁷⁴. Ce qui veut dire que les principes d'encadrement et de structuration des pratiques sociales subissent une mutation ; ils ne sont pas figés. Il existe même des formes de "substantialité pratique"¹²⁷⁵ qui pallient l'inconfort des habitudes surannées en les adaptant aux sinuosités de l'histoire.

Pourtant les "transitologues" inondent l'exemple Cameroun des "lieux communs" qui réduisent l'acuité du regard scientifique et ravalent la question de la transition en une dynamique d'inertie : "Une démocratie de transit", une "démocratie emballée, bancale", une "démocratie qui n'a pas eu lieu"¹²⁷⁶.

Ce qui fait la pertinence de l'analyse stratégique est qu'elle considère la multiplicité des "structures d'opportunités politiques" comme une configuration émergente dans laquelle les acteurs produisent des réalités toujours nouvelles ; même si celles-ci sont traversées par quelques rémanences de continuité historique.

L'Etat camerounais a subi une mutation, mais sur fond d'incompressibilité de l'ordre unitaire, avec le bénéfice d'inventaire que l'option pour un régionalisme constitutionnel a anesthésié les revendications fédéralistes.

A-L'ADOPTION D'UN "REGIONALISME CONSTITUTIONNEL" BAROQUE ET INHIBITEUR DU FEDERALISME

C'est parce que le cadre régional "peut fournir des instruments d'une prise en charge souple et différenciée des intérêts minoritaires"¹²⁷⁷, que le régime s'en est emparé. Le régionalisme comme mode d'organisation de la société est

¹²⁷⁴ Bourdieu (P) Questions de sociologie, Paris, Minuit, 1980, P. 134

¹²⁷⁵ Bourdieu (P)- Esquisse d'une théorie de la pratique, Genève, Droz, 1972, P 178.

¹²⁷⁶ Pour l'ensemble de la question, consulter, Moukoko (P), Cameroun / Kamerun, la transition dans l'impasse, Paris, Harmattan, 1994 et dans le même sens la contribution de Mehler (A). "Cameroun la transition qui n'a pas eu lieu" in P. Quantin (dir.), Les transitions démocratiques africaines, Paris, Karthala, 1997.

¹²⁷⁷ Fenet (A) "L'Europe et les minorités" in Les droits et les minorités Bruxelles, Bruylant 1995 P. 146

crédité d'une capacité de synthèse des revendications multiformes. Sa légitimité tient à ce préjugé favorable qui l'impose comme une modalité de "périphérisation" du pouvoir, conçu dans le sens de la modernisation de l'Etat ; il est une décomposition de la société politique en polarités multiples¹²⁷⁸ régies par un "seul centre d'impulsion politique". Cette dynamique qui jouit d'une faveur croissante en Europe, est plutôt d'une opérationnalité timide en Afrique : le charme de l'expression traduisant le plus souvent la luisance du vernis qu'une réelle volonté de transfert des compétences.

La mutation constitutionnelle de l'Etat camerounais s'est faite en réflexivité ; c'est-à-dire en y investissant un "habitus" profondément conservateur. La constitutionnalisation de la région et les grands traits de sa structure augurent déjà des perspectives conservatrices¹²⁷⁹.

Sur un tout autre plan, la reconnaissance des droits des minorités et des autochtones, complique la question du régionalisme et dilue davantage l'identité anglophone dans des identités multiples.

1- La réflexivité de la mutation constitutionnelle

La mutation juridique de l'Etat s'est opérée sur elle-même ; c'est-à-dire que ce sont les ressources institutionnelles de la constitution du 2 juin 1972 qui ont servi à la régionalisation de l'Etat. La force des rémanences a dans une certaine mesure structuré la dynamique du changement au Cameroun. Le régionalisme constitutionnel camerounais entre dans la perspective de la régulation conservatrice du système. Dans cette veine, le paradigme de la "démocratie-passive" restitue avec pertinence cette dynamique en révélant les manœuvres des acteurs dans son dénouement conservateur. Il tranche avec

¹²⁷⁸ Nicolas (G) "Les nations à polarisation variable et leur Etat : le cas du Nigeria", l'Etat contemporain en Afrique, Paris, Harmattan, 1984, PP.157-185.

¹²⁷⁹ Le président du conseil régional partagera l'exécutif avec un délégué du pouvoir central chargé de protéger les droits de ce dernier ; la formule ne diffère pas de celle du délégué du gouvernement auprès des communautés urbaines (voir art. 57 et 58 de la loi du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972).

l'immobilisme de certaines analyses qui assimilent la refonte constitutionnelle de l'Etat à une simple déconcentration¹²⁸⁰.

Au demeurant, le débat constitutionnel relatif à la forme de l'Etat a été idéologiquement censuré ; non seulement le "large débat national" avait été préféré à la "conférence nationale souveraine" réclamée par l'opposition radicale, mais le gouvernement avait tenu à circonscrire le débat : il en était ainsi de la sauvegarde de "l'intégration et de la souveraineté nationale"¹²⁸¹. Le président de la République avait même déjà opéré son choix : "l'Etat unitaire est la forme d'Etat qui convient"¹²⁸² déclarait-il en réaction à la pression de l'opposition. Il est évident que le pouvoir ne pouvait accorder des concessions dépassant largement cette conception officielle de l'identité nationale.

La réflexivité de la mutation de l'Etat se matérialise dans la mutation sémantique : "*la République du Cameroun est un Etat unitaire décentralisé*" (art 1 al. 2). Comme on peut le noter, il y a une transformation adjectivale de la formule consacrée par sa devancière du 2 juin 1972 qui était demeurée laconique dans sa formulation, et jacobine dans son inspiration philosophique¹²⁸³. Le progrès réside surtout dans le statut constitutionnel conféré aux régions et aux communes¹²⁸⁴. Les bases constitutionnelles reconnues à ces collectivités dans la constitution du 4 mars 1960 ne l'étaient plus dans la loi du 1^{er} septembre 1961 portant révision constitutionnelle, encore moins dans la constitution unitaire du 2 juin 1972 qui n'évoquait qu'au passage son statut législatif.

Dans une mesure significative, ces "bases constitutionnelles" soustraient la région de la subjectivité de l'exécutif et du législatif. L'article 55 souligne que ces collectivités territoriales s' « *administrent librement par des conseils élus* ». Elles sont des personnes morales de droit public et « *jouissent de l'autonomie*

¹²⁸⁰ Eboussi (B.E)- « La constitution ? et après... » in Le Messager n° 476, du 5 février 1996.

¹²⁸¹ Pr Kontchou Kouomegni Augustin, porte parole du gouvernement in Cameroon Tribune, N° 5345 du jeudi 25 mars 1993 P. 3.

¹²⁸² Cameroon tribune N° 5371 du 13 mai 1993

¹²⁸³ Article 1 al. 2, constitution du 2 juin 1972 « la République du Cameroun est un Etat unitaire ».

¹²⁸⁴ "les collectivités territoriales décentralisées sont les régions et les communes..., tout autre type de collectivité territoriale décentralisée est crée par la loi" (art. 55 (15))

administrative et financière pour la gestion des intérêts régionaux et locaux »¹²⁸⁵. Une interprétation audacieuse définit cette autonomie en rapport avec « *l'exercice d'une compétence fiscale et d'un pouvoir budgétaire au niveau local* »¹²⁸⁶, de sorte que la région ne soit pas tenue en l'état par une hypothétique subvention de l'Etat.

De même, il est prévu une concession dans le sens d'un transfert aux régions dans les conditions fixées par la loi, des compétences dans les matières nécessaires à leur développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif (art 56 al.1). Sont également prévus, des organes propres à la région, notamment le conseil régional et le président du conseil régional.

La constitution aménage aussi une protection de la collectivité régionale par rapport au pouvoir central ; aux termes de l'article 47 al 2, « *les présidents des exécutifs régionaux peuvent saisir le conseil constitutionnel lorsque les intérêts de la région sont en cause* » ; bien plus, avant leur promulgation, les lois ainsi que les traités et les accords internationaux peuvent être déférés devant le dit conseil par les présidents des exécutifs régionaux

L'affirmation constitutionnelle de la région est accentuée à travers sa représentation au sénat ; chaque région y étant représentée par dix (10) sénateurs dont sept (7) élus au suffrage universel indirect sur une base régionale et trois (3) nommés par le président de la République¹²⁸⁷.

On peut dire que l'Etat unitaire jacobin a subi une mutation paradigmatique bien que se situant encore à la lisière de l'Etat régional et de l'Etat unitaire classique¹²⁸⁸. Affirmer qu'il ne s'agit que d'une simple "déconcentration" administrative est pour le moins excessif. L'analyse centre-périphérie aussi bien que la théorie des organisations ont contribué à montrer

¹²⁸⁵ Article 55 (2) de la loi du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

¹²⁸⁶ Loïc (Philippe)- « Les garanties constitutionnelles du pouvoir financier local » revue française de droit administratif, 1992, P. 454.

¹²⁸⁷ Article 20 (2) de la constitution 18 janvier 1996

¹²⁸⁸ Guimdo (B.R) « La constitutionnalisation de la décentralisation au Cameroun » in Sindjoun Luc, Adolphe Mikoa She, Stanislas Meloné (dir), la réforme constitutionnelle du 18 janvier 1996, op. cit., P. 306.

que la dynamique locale du pouvoir est capable de "bricoler" ses propres singularités, de contourner le carcan hiérarchique du centre pour s'imposer comme acteur autonome¹²⁸⁹. La relation entre le centre et la périphérie n'a jamais été une relation de coupure ou d'asymétrie totale. C'est une coproduction de l'ordre politique et l'autonomie de la région sera fonction de la capacité de celle-ci à négocier son identité sur l'échiquier politique national. L'analyse du pouvoir comme cause d'un comportement peut trouver à se justifier dans un tel contexte¹²⁹⁰. Il serait contre productif que la région s'assujettisse immodérément, car comme le souligne Philippe Braud, *"l'esclave devient d'autant plus esclave qu'il fait systématiquement siens les désirs du maître et n'imagine même plus qu'il puisse avoir des aspirations autonomes"*¹²⁹¹.

La logique du constituant s'inscrit au demeurant dans une veine unitaire. L'on peut s'apercevoir qu'il a évité l'usage d'une expression inconséquente qui aurait assimilé *prima facie* l'"Etat unitaire décentralisé" à l'"Etat régional".

L'"Etat régional" dans sa forme achevée est déjà une sorte de "fédération qui s'ignore"¹²⁹². En effet, le schéma institutionnel de l'Etat régional prévoit toujours une assemblée législative élue au suffrage universel direct. L'Etat régional à la différence de l'Etat unitaire décentralisé se caractérise par une dualité des pouvoirs législatifs. La loi autonome ayant la même force juridique que la loi étatique ; *« leurs rapports, écrit Pierre Bon, sont résolus non par l'application du principe de hiérarchie, mais par l'application du principe de compétence : prévaut la loi étatique ou autonome qui est compétente pour régir telle matière donnée, la loi incompétente étant inconstitutionnelle, car reconnaissant la répartition des compétences définie par le bloc de*

¹²⁸⁹ Grémion (P.), *Le pouvoir périphérique*, Paris, Seuil, 1976, p.287.

¹²⁹⁰ C'est précisément l'école de Robert Dahl qui privilégie cette dimension par le recours à l'analyse comportementale (Dahl (R), *Qui gouverne ?* (1961). Trad. Paris, A. Colin, 1973 (voir les chapitres 9, 10 et 11)

¹²⁹¹ Braud (Ph.)- *Sociologie politique*, Paris, LGDJ, 1998, P. 26.

¹²⁹² Michalon (Th), « La République française, une fédération qui s'ignore », RDP, 1982, PP. 623-688.

constitutionalité »¹²⁹³. Dans ce contexte, la division verticale du pouvoir est bien poussée.

Les appréhensions du constituant camerounais gravitaient autour d'une embarrassante interrogation : dans l'hypothèse de l'adoption d'un Etat régional, s'agirait-il d'une nouvelle forme d'Etat ou plutôt d'une forme transitoire vers le fédéralisme ? Quelle que soit la bonne foi que le gouvernement ait pu manifester, la forte pression fédéraliste nourrissait la méfiance et l'inclinait à de sérieuses reculades.

Le constituant a opté pour le principe de l'unité qui renferme au moins trois exigences uniformisantes.

- **L'indivisibilité de la souveraineté** : elle est indivisible parce qu'elle réside dans la collectivité étatique envisagée globalement ; elle suppose l'unité du pouvoir normatif de l'Etat. L'Etat unitaire dans son fondement ne saurait admettre de sources normatives autonomes en dehors de celle émanant des organes nationaux¹²⁹⁴. Les petites "échancrures" que le droit constitutionnel français aménage dans le corps de l'Etat au profit des territoires d'outre mer, ne trouvent pas de justification dans le droit constitutionnel camerounais qui ne confond pas la libre administration au libre gouvernement¹²⁹⁵.

- **L'indivisibilité du territoire** est liée à l'indivisibilité de la République ; elle consacre l'interdiction de la sécession. Le constituant camerounais reste fidèle au principe de "territorialité rigide". Paradoxalement son homologue français a aménagé quelques structures de plausibilité à l'autodétermination (Calédonie, Mayotte, Polynésie etc.)¹²⁹⁶ ; une telle hypothèse demeure une

¹²⁹³ Bon (P), Espagne : l'Etat des autonomies, in l'Etat autonome, forme nouvelle ou transitoire en Europe ? Coll droit public, Economica 1994, P 113.

¹²⁹⁴ Favoreu (L) "Décentralisation et constitution", RDP, 1982, P. 1259 ; la loi constitutionnelle du 20 juillet 1998 et la loi organique du 19 mars 1999 instituent une innovation. Ce pouvoir législatif se justifie par la notion d'"organisation particulière" qui découle de la possibilité du recours aux populations concernées prévue par la révision constitutionnelle de mars 2003 (déc. N° 2000-428 DC).

¹²⁹⁵ Troper (M) « Libre administration générale du droit ... » in Libre administration des collectivités locales, Economica, Paris, 1980, P. 62.

¹²⁹⁶ L'article 53c de la constitution de 1958 fonde la reconnaissance du « droit de sécession » sur une interprétation extensive du juge constitutionnel concernant la cession, l'échange ou l'adjonction des territoires

fiction dans un contexte d'unitarisme pure qui n'envisagerait que quelques interstices d'apparente autonomie. Ceci implique l'indivisibilité du peuple camerounais.

-L'indivisibilité du peuple suppose l'unité du peuple en combinaison avec l'indivisibilité de la République, l'égalité entre les citoyens ; elle interdit toute différenciation entre eux. La construction d'un "peuple anglophone" par démarcation à laquelle procèdent les "entrepreneurs" identitaires de même que l'activisme du mouvement de la renaissance Pahwine, n'augureraient d'aucune prospérité dans un contexte de rigidité territoriale. C'est l'unité du corps politique que le constituant entendait protéger et d'une manière générale, l'indivisibilité du peuple camerounais composé de "citoyens interchangeables"¹²⁹⁷ ; Il y a donc comme corollaire une unité de représentation du peuple. René Carré de Malberg rappelle dans la même veine que le « *droit de représentation réside, non pas individuellement ou divisément dans chacun des citoyens qui composent la nation, mais indivisiblement dans leur collectivité totale* »¹²⁹⁸.

Il apparaît dès lors que le constitutionalisme camerounais est plus enclin à la division horizontale du pouvoir qu'à sa distribution verticale¹²⁹⁹. L'Etat camerounais est une catégorie juridique sui generis : il n'est pas un Etat unitaire pur, il n'est pas régional ; il s'affirme unitaire et décentralisé. Quelle serait alors la place de la région ?

Dans la configuration actuelle, la région n'est rien d'autre que le surnom de la province.

entre la France et un Etat étranger dans le cadre d'un traité international (décision 87-226 DC du 2 juin 1987, consultation des populations calédoniennes (RJCI – 30J))

¹²⁹⁷ Boulouis (J), cité par Louis Favoreu, Patrick Gaïa et autres, in droit constitutionnel, Paris, Dalloz, 2003, P 455

¹²⁹⁸ Carré (R. de Malberg) -Contribution à la théorie générale de l'Etat, 1921, réédition CNRS, 1963, P. 242

¹²⁹⁹ La distinction division horizontale/division verticale du pouvoir est empruntée au Doyen Favoreu et à son équipe de recherche. La division horizontale a trait à l'agencement des fonctions exécutives et législatives et aux relations entre le parlement et le gouvernement. La division verticale touche quant à elle au problème de la forme de l'Etat (droit constitutionnel, op, cit. P. 377)

Il reste que l'on n'appréciera l'ampleur de la mutation de l'Etat qu'à l'aune de son fonctionnement réel. Cet aspect du problème augure des perspectives conservatrices.

2- Les perspectives conservatrices de la décentralisation.

La décentralisation régionale ne s'est jusque-là matérialisée que dans une opération symbolique de la dation de nom. Elle est conforme à une "cartographie rigide" : les dix provinces deviennent des régions en conservant intactes leurs frontières administratives. Le chef de l'Etat n'a pas cru devoir modifier leur morphologie ni par agrégation (réduction du nombre d'entités régionales), ni par dissociation (création de nouvelles régions), bien que la constitution lui en aménage la latitude¹³⁰⁰. Cette stratégie s'inscrit dans la logique de la "territorialité rigide"¹³⁰¹. Elle augure des perspectives de patronage exclusivement présidentiel de la dynamique de décentralisation.

Et même, certaines formulations sémantiques restent à préciser et suggèrent en filigrane dans leur définition l'orientation conservatrice du constituant camerounais. L'article 52 (2) dispose par exemple que les collectivités territoriales décentralisées « *s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions fixées par la loi* ». Or, précise Michel Troper, la « *libre administration du point de vue constitutionnel ne désigne aucun concept, et reste un terme vague et vide dont la fonction est de transposer au niveau administratif l'idéologie politique de la démocratie représentative* »¹³⁰². Le rapprochement très souvent fait entre la "libre administration", le "libre gouvernement" et la "libre réglementation" permet plutôt de faire le départ entre ces concepts. En effet, "administrer librement" et

¹³⁰⁰Article 61(2), loi constitutionnelle du 18 janvier 1996.

¹³⁰¹ Sur cette notion, lire Badie (B), *La fin des territoires*, Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect, Paris, Fayard, 1995, et avec Marie Claire Smouts, « L' international sans territoire », *cultures et conflits*, 21-22, printemps-été 1996.

¹³⁰² Troper (M), « Libre administration et théorie générale du droit, le concept de libre administration » in *Libre administration des collectivités locales*, op.cit., P.62.

"réglementer librement" ne sont pas interchangeable ; encore moins le fait de "gouverner librement". la "libre administration" se rapporte à la gestion libre d'une structure ; le "libre gouvernement" suppose l'existence d'une souveraineté dans la gestion ; la "libre réglementation" se départit de la libre administration, parce que le pouvoir réglementaire local ne se substitue pas au pouvoir réglementaire national¹³⁰³. Il est clair que le constituant camerounais est bien loin du modèle régional classique ¹³⁰⁴.

D'autres perspectives conservatrices de cette régionalisation tiennent à une technique de "communalisation politique" qui puise abondamment dans l'axiologie unitaire. Il en est ainsi du rôle de représentant de l'Etat auprès des régions qui augure des rapports conflictuels, même si la constitution le résume dans des prérogatives ayant trait à la défense "des intérêts de l'Etat sur la région". Quelle que soit la clarté des textes répartissant les compétences, les susceptibilités l'emporteront sur la cohabitation harmonieuse entre le président du conseil et le délégué de l'Etat.

Bien plus, ce sont les stratégies "sociatives" de l'Etat qui aggravent le paradoxe : elles consacrent l'ethno - administration de la région en même temps qu'elles exigent l'implication des « *différentes composantes sociologiques de la région* ».

Cette contradiction nous suggère une conclusion tout aussi paradoxale : c'est que l'intégration régionale pourra à la longue devenir une réalité, alors que l'intégration nationale épousera plutôt le contours d'une "coalition

¹³⁰³ Burjol (V), « L'Etat du fonctionnaire local », in La fonction publique locale, acte du colloque de Fontevraud (12-20 mai 1978), Cujas, Paris, 1979, P.133.

voir aussi Favoreu (L), « Libre Administration et principes constitutionnels », op. cit, P.6.

¹³⁰⁴Le régionalisme connaît des formules et des fortunes fort diverses ; il est plus poussé en Italie et en Espagne, et dans une certaine mesure en Belgique ; il consacre généralement une autonomie de gestion aux régions avec un conseil élu au suffrage universel direct et un gouvernement régional élu par le conseil avec une répartition des compétences qui concède généralement aux régions l'aménagement du territoire (travaux public, urbanisme, logement, agriculture, tourisme), la santé et la protection sociale ; les régions interviennent en principe dans ce domaine en précisant par des lois propres(legine) les dispositions législatives à caractère général arrêtées par le parlement national. L'Espagne obéit à un tel schémas, mais répond à la nécessité de satisfaire à une revendication ancienne et profonde des régions les plus développées(Catalogne, Pays basque, et Galice) (Bernard Chantebout, Droit constitutionnel et science politique, Paris, Armand Colin, 1989, 77-79).

polyarchique" d'intérêts régionaux¹³⁰⁵, avec une dynamique de "groupabilité" à tendance régressive et fonctionnant au rythme de la fluctuation desdits intérêts.

Le travail de dilution des revendications autonomistes trouvera une consécration juridique dans la constitutionnalisation des micro-identités.

B- LA CONSTITUTIONNALISATION DES DROITS DES MINORITES ET DES AUTOCHTONES : DILUTION DE LA QUESTION BICOMMUNAUTAIRE DANS LES IDENTITES MULTIPLES

La dilution de la question bicommunautaire est consubstantielle à la construction unitaire de l'Etat ; l'obsession unitaire avait conduit le pouvoir central à la mise en place d'une fédération atypique consacrant une forte concentration des pouvoirs¹³⁰⁶ : un fédéralisme de convenance qui se déclinait sous une "cote mal taillée" réservant aux Etats fédérés des compétences pour le moins sommaires¹³⁰⁷.

C'est surtout le monocaméralisme institué par la constitution du 1^{er} septembre 1961 qui conférait un caractère éminemment spécifique au fédéralisme camerounais, alors même que l'expérience de tous les Etats fédéraux du monde consacre le dualisme du parlement. Ladite constitution avait toutefois aménagé une tribune d'expression à la minorité anglophone à travers les articles 18 et 47 qui exigeaient deux sous-majorités pour une loi fédérale en seconde lecture ou pour une loi de révision constitutionnelle. Ces dispositions auraient pu constituer un véritable veto si la même constitution n'avait pas laissé

¹³⁰⁵ Lemieux (V), Les coalitions : Liens, transactions et contrôle, Paris, PUF, 1998, P.90.

¹³⁰⁶ Kontchou K. (A). « Idéologie et institutions politiques : l'impact de l'idée de l'unité nationale sur les institutions politiques de l'Etat Camerounais » in Gérard Conac (dir.), Dynamiques et finalités des droits africains, Paris, Economica, 1980, P. 442.

¹³⁰⁷ Etaient réservées au pouvoir central, les attributions de souveraineté et les matières sensibles ; selon l'article 5, il s'agissait des affaires internationales, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique, de la sûreté intérieure et extérieure, des relations financières internationales, de la défense, de l'immigration, de la culture, de l'organisation et du fonctionnement de la justice fédérale, du statut des magistrats, du statut des personnes et des biens, du statut de la fonction publique fédérale. L'article 38 réservait une portion toute congrue aux Etats fédérés, puisque les matières autre que celles énumérées aux articles 5 et 6, devaient relever de la compétence des Etats fédérés.

au président de la fédération l'initiative de la seconde lecture et en même temps n'avait pas fait de lui le seul juge de l'opportunité de l'intervention en matière de révision constitutionnelle. L'Etat fédéré subissait alors une « *pesante attraction centripète* »¹³⁰⁸, doublée d'une lente corrosion de son identité.

Cette dynamique va s'accélérer avec la création d'un grand parti national unifié et la révision constitutionnelle de novembre 1969 instituant désormais le recours au référendum pour toute proposition de refonte constitutionnelle.

Avec l'Etat unitaire, on passera d'une identité bicommunautaire à une « dilapidation de l'identité anglophone »¹³⁰⁹.

En réalité, le constituant camerounais n'a jamais concédé le statut minoritaire à la communauté anglophone. Profondément attaché à la doctrine du Jacobinisme, il voit dans une telle concession un glissement vers des revendications séparatistes ou - à tout le moins - une reconnaissance du droit à la différence. Or, l'article 27 du pacte international relatif aux droits civils et politiques du 16 décembre 1966 enjoint tout Etat « *où il existe des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques* », à ne pas priver les membres de ces communautés du droit qu'ils ont d'avoir en commun avec les autres membres de leur groupe, leur propre vie culturelle, de professer et de pratiquer leur propre religion ou d'employer leur propre langue. La reconnaissance du statut minoritaire aurait conduit l'Etat à l'adoption des mesures discriminatoires positives en faveur de ladite minorité.

Les préoccupations unitaires ont donc conduit au relevé d'incompatibilités entre l'indivisibilité de la République et les valeurs défendues par la communauté anglophone. Nous avons souligné plus haut les perspectives peu reluisantes du "régionalisme" camerounais : dans ce domaine, l'artifice du

¹³⁰⁸ NJOYA (J). « La constitutionnalisation des droits des minorités au Cameroun : usage politique du droit et phobie du séparatisme » in *Law and politics in Africa, Asia and Latin America*, 34 Jahrgang – 1 Quartal, p.29.

¹³⁰⁹ Nkoum-ME-Ntseny « Dynamique de positionnement anglophone et libéralisation politique au Cameroun », *Revue camerounaise de science politique*, vol.1, n° spécial, 1996, p. 70.

principe de l'indivisibilité de l'Etat est singulièrement rehaussé¹³¹⁰. L'inégalité numérique entre les communautés anglophone et francophone qui est une réalité sociologique, ne constitue pourtant pas une réalité juridique dans le contexte camerounais. Pourtant, dans un système socio-juridique soucieux de rapporter l'ordre juridique à l'ordre social, alors que le droit à la différence est une revendication à ne pas être broyé par la machine égalitaire, le droit à la ressemblance est une sollicitation pour n'être pas brisé par la mécanique inégalitaire¹³¹¹.

L'activité tactique entre le pouvoir central et les "entrepreneurs politiques" anglophones dans ce que Michel Dobry appelle la "définition de la situation", s'est soldée par une détermination univoque de la réalité ; cette réalité se décline dans une conception de la minorité qui passe sous silence le problème anglophone. En exagérant délibérément le syndrome séparatiste de cette revendication, le pouvoir avait réussi à "reconstruire le monde du réel" à travers la "prédiction créatrice"¹³¹².

Il a subsumé le danger du séparatisme dans le multiculturalisme¹³¹³ ; c'est une anticipation stratégique qui selon Michel Dobry, permet d'aménager la "forte acceptabilité" du multiculturalisme « *sans avoir à consulter de manière ouverte ses adversaires-partenaires* »¹³¹⁴.

Lorsque nous nous référons à l'article 27 du pacte relatif aux droits civils et politiques, nous nous apercevons que le concept de la minorité tel que conçu par le constituant camerounais épousera nécessairement les contours des polarités ethniques. Il y a alors une énorme aporie dans le discours républicain

¹³¹⁰ Voir Constant (F.), « Les paradoxes de la gestion publique des identités territoriales », Revue française d'Administration publique 1993 p 89. voir aussi Debbasch (R.) Le révolutionnaire d'unité et d'indivisibilité de la République » Ed. Economica. PUF, AIX – Marseille, 1988.

¹³¹¹ Koubi (G.), « Droit et minorités dans la République française », op. cit., p. 200.

¹³¹² « La prédiction créatrice », c'est la réalité anticipée qui advient d'une prophétie ; c'est le « self-fulfilling prophecy » qui conduit à considérer comme le suggère Robert Merton que, lorsque les acteurs définissent une situation comme réelle, elle est réelle dans ses conséquences (Eléments de théorie et méthode sociologiques, Paris, Plon, p. 140 et suivants).

¹³¹³ Forbes (H.D) Canada : from bilingualism to multiculturalism, Journal of Democracy, vol. 4, octobre 1993, pp. 69-84.

¹³¹⁴ Dobry (M.) Sociologie des crises politiques, op. cit. p. 125.

du régime qui louvoie entre la technique de l'assimilation et la reconnaissance récente de la différence ; au demeurant, dans le contexte camerounais, l'intégration a toujours été conçue par opposition au pluralisme social, considéré comme un obstacle à sa réalisation¹³¹⁵.

Sans décomposer la nature unitaire de l'Etat, le constituant a modulé des bigarrures dans le corps de l'Etat ; il a privilégié la solidarité mécanique. C'est ainsi que le législateur devra s'employer à ce que l'exigence posée par l'article 57 (2) §2 de la constitution soit respectée : notamment à ce que « *le conseil régional (reflète) les différentes composantes sociologiques de la région* ». De même devra-t-il s'assurer que le « *conseil régional (soit) présidé par une personnalité autochtone de la région élue en son sein ...* ».

La promotion de ces micro-clivages - qui subsument le bi-communautarisme -, n'est évidemment pas sans quelques conséquences dommageables.

D'abord, la définition de la minorité n'est pas encore acquise dans les instruments juridiques internationaux. Elle est même - observe Schulte Tenckhoff - "une définition impossible"¹³¹⁶. Les efforts jusque-là fournis par les rapporteurs spéciaux de la sous-commission de lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités, n'ont pas reçu un accord généralisé. Les essais de définition proposés mettent l'accent sur le caractère numériquement inférieur de la minorité par rapport au reste de la population ; les membres devant posséder du point de vue ethnique, religieux ou linguistique des caractéristiques qui diffèrent de celles du reste de la population¹³¹⁷. La principale

¹³¹⁵ Sindjoun (L.). Voir la synthèse que le Pr Sindjoun fait sur le rapport entre la démocratie et le pluralisme social (La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel?:Eléments pour une discussion politiste de la démocratie dans les sociétés plures, Colloque international Francophonie - Commonwealth, Démocratie et sociétés plures(Yaoundé 24-26 janvier 2000.)

¹³¹⁶ Schulte Tenckhoff (I), « Les minorités en droit international » in le droit et les minorités, op. cit ., p. 17.

¹³¹⁷ Voir Capotorti (F.). Etude des personnes appartenant aux minorités ethniques, religieuses et linguistiques, New York : Nations Unies, 1991, n° de vente F.91. XIV.2, § 568 et 102 : consulter également Deschênes, Propositions d'une définition du terme minorité, E/CN.4 / Sub. 2 / 1895 / 31, § 181.

faiblesse de cette définition est son imprécision, sa portée trop vague et indéterminée.

En tout cas, il est courant en droit international que des règles à portée générale soient élaborées et appliquées sans que l'unanimité se fasse sur la définition du concept. La question des minorités est éminemment politique et l'Etat se voit toujours à mesure de nier son existence sur son territoire.

Le second inconvénient pose le délicat problème de la conciliation entre le principe de l'égalité et les mesures discriminatoires en faveur des minorités. Il est question d'éviter une conception de la citoyenneté qui serait plurielle¹³¹⁸. Les mesures discriminatoires ne sont acceptables dans l'esprit du pacte que si elles visent à parer aux « futures discriminations »¹³¹⁹ ; il s'agit de « l'affirmative action », c'est-à-dire un remède aux discriminations dont les groupes ont souffert dans le passé. Ces mesures doivent dans la mesure du possible être conformes aux exigences d'une société démocratique. Or, si les dichotomies (minoritaires-majoritaires, autochtones-allogènes) sont appréhendées dans le sens d'une absolue fixation ethno-territoriale des citoyens, il y a fort à parier que l'on débouchera sur une discrimination négative ; pour que les « *inégalités compensatrices* » soient admises comme telles, elles doivent être accessoires aux droits essentiels à l'ordre démocratique ; les critères distinctifs tels que la race, le sexe et l'ethnie doivent être pertinents et avoir un rapport de causalité avec l'objectif légitime poursuivi. Ces discriminations ne doivent pas être fondées sur une présomption d'infériorité raciale ou ethnique.

Il va de soi que si ce concept n'est pas manipulé avec dextérité, il servira d'alibi confortable à la défense des intérêts inavoués. Auquel cas, il sera difficile non seulement de promouvoir les droits des minorités et des autochtones, mais aussi d'en consacrer la pleine justiciabilité. On se résoudra peut-être à croire au

¹³¹⁸ Donfack (S.L.), « Existe-t-il une identité démocratique camerounaise ? La spécificité camerounaise à l'épreuve de l'universalité des droits fondamentaux », Revue Camerounaise de Science politique, Vol. 1, fév. 1996, p. 39.

¹³¹⁹ Ergec (V.), « Les inégalités compensatrices » in L'effectivité des droits fondamentaux dans les pays de la communauté francophone, Paris, 1991, pp. 87-93.

bout du compte, - pour emprunter la belle formule de Géraud de Lapradelle -, qu'une « *onction constitutionnelle pour idées malsaines* » se développe dans l'univers juridique camerounais¹³²⁰. Au demeurant, ce jugement ne déprécie pas la performance tactique du régime qui a su obvier les revendications fédéralistes en les subsumant dans les identités multiples.

Dans les techniques de régulation conservatrice du système politique au Cameroun, la part de la mobilisation cathartique est tout aussi déterminante. Elle a consisté en la construction du consensus par les liturgies de la représentation, et en la dramatisation du suffrage universel et des fantasmes de l'électorat dans l'entreprise de "bricolage" d'un sentiment d'appartenance à la communauté nationale¹³²¹.

SECTION II : LA REGULATION CATHARTIQUE DU SYSTEME : LITURGIE DE LA REPRESENTATION ET LITURGIE REPUBLICAINE COMME MODALITES DE CONSTRUCTION DE LA "DEMOCRATIE PASSIVE"¹³²²

L'émotion en politique fonctionne aussi sous le mode cathartique. La catharsis régule et apaise les crises sociales. Elle est une purification produite par une représentation dramatique. Dans la psychanalyse de Sigmund Freud, elle fonctionne selon une démarche libératrice liée à l'extériorisation du souvenir d'événements traumatisants et refoulés¹³²³.

¹³²⁰C'est de Lapradelle qui affirme qu'à l'encontre des principes d'un Etat de droit, une onction législative pour des idées malsaines se développe en France en matière de non-discrimination et de lutte contre le racisme (Le monde diplomatique, février 1994.)

¹³²¹ Braud (Ph.) Le suffrage universel contre la démocratie, Paris, PUF, 1980, P 138.

¹³²² Le concept de "démocratie passive" est dérivé de celui de la "révolution passive" que Jean François Bayart emprunte à Gramsci pour désigner un des scénarios de la construction historique de l'Etat. Entre la voie de la modernisation conservatrice et celle de la révolution sociale, il suggère un processus d'assimilation réciproque des élites, au compromis entre catégories dominantes, anciennes et nouvelles et aux mécanismes de cooptation et d'absorption des contre-élites qui s'opèrent au sein des institutions étatiques (Bayart (J.F), l'Etat en Afrique, la politique du ventre, Paris, Fayard, 1989).

¹³²³ Freud (S.), voir son ouvrage consacré à « l'Interprétation des rêves », publié en 1900 et celui relatif à « l'avenir de l'illusion » en 1927.

En politique, cette catharsis opère à travers des rites destinés à entretenir le divin mystère de l'Etat et de la République au delà des crises qui peuvent saper les fondements de la commune existence. La propension des hommes politiques à recourir aux ferveurs populaires en situation de crises sociales et politiques se décline dans un vocabulaire émotionnellement riche: amour de la patrie et de la nation, destin commun, solidarité nationale, fraternité, histoire commune etc. Dans le même ordre d'idées, les fêtes républicaines font partie des liturgies politiques qui célèbrent le destin de la communauté politique¹³²⁴.

Chaque société enregistre et canonise l'instant de sa fondation et les séquences de sa création institutionnelle. L'indépendance du Cameroun le 1^{er} janvier 1960, les assises de Foumban (1961) relatives à la mise en place des institutions de la fédération, le référendum constitutionnel de juin 1972, la fête de l'unité du 20 mai constituent des instants immémoriaux dont l'évocation produit des "effets performatifs". Ils réactivent le sentiment euphorique d'appartenance à la communauté nationale. L'émotion se révèle comme une dimension importante de la régulation politique. C'est le lieu de souligner l'indigence d'une analyse webérienne qu'inspirent certaines rationalisations juridiques postulant la fin de l'émotion en politique¹³²⁵. En effet, prétendre enfermer l'activité politique dans les flatteuses voluptés du moule juridique, est une illusion de l'esprit. La politique fonctionne sous le mode du drame. Et, le Professeur Georges Balandier pour l'illustrer parle de "théâtracratie"¹³²⁶.

Dans les "conjonctures critiques" de la démocratisation, le pouvoir a tenu à capitaliser les ressources symboliques de la concertation politique et du suffrage universel.

¹³²⁴ Voir à ce propos Cherry Conrad, *American Sacred Ceremonies* in Philip E. Hammond et Penton Johnson (eds) *American Mosaic*, Nex York Random House, 1970 voir aussi Valade Bernard, l'idée de nation, in *Mythes et croyances du Monde entier*, Paris, 1985, T5.

¹³²⁵ Spanou (G) « Abandonner ou renforcer l'Etat webérien » in revue française d'administration publique, n° 105/06, 2003, PP.109-120 ; voir également Draï (R) "Science administrative et relations humaines" IIAP, n° 36, oct-déc 1975, P. 7-58.

¹³²⁶ Balandier (G.) *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Balland, 1992, P. 13-40.

PARAGRAPHE I : LA CONSTRUCTION DU CONSENSUS PAR LES LITURGIQUES DE LA REPRESENTATION.

Les modes de transition démocratique en Afrique subsaharienne sont multiples en raison de la diversité des trajectoires empruntées par les Etats. Une typologie grossière les résumerait en cinq formules présentant des nuances et des variations conformes aux singularités de chaque entité étatique :

- les conférences nationales comme mode de transition,
- la catégorie des transitions survenant après un renversement de régime en place,
- la transition contrôlée,
- la transition par réformes acceptées,
- le modèle sud africain qui présente toute sa singularité.¹³²⁷

Ces catégories ne sont pas pures, elles constituent une typologie abstraite qui tente d'inscrire le réel dans un modèle d'explication. La transition démocratique camerounaise s'est opérée sous une "forme contrôlée"¹³²⁸, en privilégiant le dialogue et le consensus dans une structure de concertation multilatérale, mais dominée par une maîtrise de l'agenda par le gouvernement. L'expression "technique de l'octroi"¹³²⁹ qu'utilise le Professeur Gérard Conac pour caractériser cette formule est pour le moins excessive, car elle sous-estime toutes les méditations causales et toutes les luttes qui permettent aux acteurs politiques de réajuster leurs stratégies en fonction de celles de l'adversaire. Entre les protagonistes d'une négociation il y a toujours une "interdépendance tactique" qui modifie les perceptions et scrute leurs offres et leurs demandes¹³³⁰.

¹³²⁷ Bilan des conférences nationales et autres processus de transition démocratique, actes de la conférence régionale africaine préparatifs de la IV^e conférence internationale sur les démocraties nouvelles et rétablies, Cotonou, 4-6 décembre 2000, Paris, Pedone, 2000, P 413.

¹³²⁸ La "forme contrôlée" désigne des changements opérés à l'initiative exclusive des gouvernants. Bien qu'elle ne confère aux réformes qu'une vocation homéopathique, elle n'est pas moins marquée par une dynamique réelle de changement où la gouvernance s'est notablement améliorée avec des résultats probants (Bilan des conférences nationales ... op. cit., P 416-417.

¹³²⁹ Conac (G). « Quelques réflexions sur les transitions démocratiques en Afrique » in Bilan des conférences nationales et autres processus de transition démocratique » op. cit., P.41-391.

¹³³⁰ Goffman (E.), Strategic interaction, Oxford, Basil Blackwell, 1970, P.99.

Ce sont surtout les "propriétés symboliques" de la concertation politique qui créent les conditions d'un apaisement ; elle est assimilée à la "palabre africaine" : grossier rapprochement participant d'une approche culturaliste qui naturalise le débat et l'inscrit dans les profondeurs de la tradition africaine.

A- LA CAPITALISATION DES RESSOURCES SYMBOLIQUES DE LA CONCERTATION

Pour le pouvoir la logique de la conférence nationale souveraine est révolutionnaire. Très proche des Etats généraux de 1789, elle marque une rupture paradigmatique brusque par la mise entre parenthèses des institutions existantes. Elle est suspecte d'inconstitutionnalité et vecteur de la "contagion mimétique"¹³³¹. La conférence nationale est donc juridiquement inapprivoisable et culturellement marquée d'exotisme.

La mutation démocratique au Cameroun est intervenue dans la logique du constitutionnalisme rédhibitoire, de la continuité et de la stabilité politique ; d'où « *le soupçon parfois d'avoir été motivée plus encore par le souci de garder le pouvoir que d'accepter le risque de le mettre en jeu* »¹³³².

La tripartite est apparue dans ce contexte comme une structure de concertation accommodante, symboliquement investie de la chaleur, de la cordialité et de la convivialité de la "palabre africaine"

1- Tripartite, "équivalent fonctionnel" de la "palabre africaine" : structure de construction de l'allégeance au pouvoir d'Etat

L'approche culturaliste de la tripartite permet d'évacuer la suspicion de l'importation ; elle exalte l'exemplarité de la "palabre africaine" comme "rite

¹³³¹ Starr (H.), Democratic dominoes : diffusion approaches to the spread of democracy in international system" Journal of conflict resolution 35 (2), 1991, P 92. voir aussi Santiso (J), "Circulation des idées et relations internationales" in M.C.Smouts (dir.), les nouvelles relations internationales: pratiques et théories, Paris, PFNSP, 1998, P. 230.

¹³³² CONAC (Gérard), « quelques réformes sur les transitions démocratiques en Afrique », op. cit., P 352.

constitutif¹³³³, et aide à tester la performance de certains mythes et poncifs qui entretiennent l'ordre social ; notamment celui du "linge sale qui se lave à la maison". La tripartite qui s'est déroulée du 30 octobre 1991 au 17 novembre 1991 apparaît comme le lieu d'une auto-censure et d'une auto-absolution.

Appréhendée dans la perspective de la "palabre", elle apparaît sécurisante, dans la mesure où elle ne sape pas les fondements de l'autorité de l'Etat. Dans la palabre comme à la tripartite, il s'agit d'une coalition d'élites qui se surveillent et qui subissent dans leur prise de parole ce que Jürgen Habermas appelle la "violence structurelle" de l'institution¹³³⁴. Dans cette assemblée élitiste, la capacité de la parole à structurer les perceptions du réel est fonction du statut institutionnel des protagonistes¹³³⁵. La nature élitiste du cadre de concertation permet de "respectabiliser" l'affrontement interne, de réguler les risques de dérapage personnel et de faciliter l'identification des rapports de force entre rivaux¹³³⁶.

Sans être une structure d'"unanimité" politique¹³³⁷, la palabre africaine est fondamentalement conservatrice, puisqu'elle ne débouche que rarement sur une alternance politique.

Le parallélisme s'arrête pourtant à la finalité du cadre de concertation. La dynamique interne de la tripartite présente des bigarrures qui l'éloignent de la palabre africaine : des joutes oratoires, des démissions, de virulentes critiques de part et d'autre sont sans commune mesure avec le conformisme de la palabre.

Pour le Premier ministre Sadou Ayatou la rencontre tripartite devait combler les attentes du peuple camerounais car déclarait-il, *"le pays tout entier nous regarde, le monde nous observe, nous sommes porteurs des espoirs du peuple camerounais"* ; malgré ces exhortations, un incident s'est produit à la

¹³³³ Goodin (R.E), Rites and rulers, British Journal of Sociology 29, 1978, n° 4, PP.281-299.

¹³³⁴ Habermas (J.) L'espace public, Paris, Payot, 1962, P 219 et suiv ; voir également du même auteur, Théorie de l'agir communicationnel, Paris, Fayard, 1987.

¹³³⁵ Bourdieu (P.), Ce que parler veut dire, Paris, Fayard, 1982, P.103 et suivantes.

¹³³⁶ Braud (Ph.), Le jardin des délices démocratiques, op. cit., P. 233.

¹³³⁷ Buchmann (J.), L'Afrique noire indépendante, Paris, LGDJ, 1962, PP.200-420.

reprise des travaux le 31 octobre 1991 ; en effet après une brusque interruption de Pierre Flambeau Ngayap leader de la convention libérale qui s'était indigné de façon virulente du choix arbitraire des personnalités indépendantes, cinq leaders de l'opposition dont Samuel Eboua (UNDP), John Fru ndi (SDF), Hameni Bieleu (UFDC), Flambeau Ngayap (CL), Henry Fossung (NDP), ont claqué la porte de la conférence. La tripartite commençait ainsi sous la forme d'un "jeu tendu"¹³³⁸.

La machine des "anticipations rationnelles" est tout de suite mise en marche. Dans cette veine, le premier ministre mettra sur pied une commission de médiation qui réussira à ramener les leaders politiques à plus de modération¹³³⁹. Le retour dans la salle de la Coordination Nationale des Partis de l'Opposition, et des associations a inscrit les protagonistes dans une structure d'interdépendance tactique avec une érosion sensible de l'activité stratégique de l'opposition ; l'on se souvient que pour répondre à l'invitation du premier ministre à participer à la tripartite, la Coordination Nationale des Partis d'Opposition et Associations(CNPOA) avait tenu son assemblée les 27 et 28 octobre 1991 au cours de laquelle elle avait exprimé certaines préoccupations conditionnant sa participation à la rencontre ; sans feedback positif, elle s'était quand même rendue en ordre dispersé à la conférence¹³⁴⁰.

De bout en bout, le pouvoir avait réussi à ruiner le dispositif tactique de l'opposition en usant de l'art de la "désobjectivation" qui renvoie à ce que la rhétorique indigène désigne sous l'étiquette d'"actes de création de situation", et

¹³³⁸ L'expression "tight game" est empruntée à Erving Goffman et veut dire "jeu tendu", ou tout contexte d'interaction dans lequel les coups politiques échangés, conjugués aux divers éléments du contexte physique immédiat de l'interaction, déterminent directement les transformations de la situation des protagonistes (Goffman (Erving), Strategic interaction, Oxford, Basil Blackwell, 1970, PP. 85-145).

¹³³⁹ On peut noter dans cette commission la forte présence des dignitaires religieux et historiques : Cardinal Christian Tumi, Révérend Mbangué, El hadj Banoufé, John Ngu Foncha, François Sengat Kouo, Paul Soppo Priso.

¹³⁴⁰ Pour la coordination des partis de l'opposition et des associations, le groupe de la société civile devait être représenté par 5 membres ; les personnalités indépendantes par 20 membres désignés d'un commun accord entre le pouvoir et l'opposition ; le pouvoir ne devait pas nommer plus de 5 représentants. Elle demandait également que l'Assemblée élise un bureau présidé par une personnalité indépendante. Seuls les partis politiques et la société civile devaient avoir droit au vote. La coordination voulait aussi être associée à la sécurité physique des participants sur l'ordre du jour, elle exigeait la révision de la constitution.

qui fait apparaître les contradictions du système. Ainsi, la demande de la CNPOA exigeant que la société civile soit représentée par 5 membres et les personnalités indépendantes par 20, était déclarée caduque dès lors que tous les invités étaient déjà réunis dans la salle des travaux. L'anticipation rationnelle a joué à la perfection puisque le pouvoir avait la conviction que le problème de la représentativité se poserait.

Sur le mode d'adoption des décisions que le CNPOA réservait aux partis politiques et aux groupes de la société civile (le vote devant être secret à la majorité absolue), le premier ministre avait adopté la position suivante : mode d'adoption par consensus "sur la base des concessions mutuelles entre les groupes constitutifs de la rencontre"¹³⁴¹. Le Premier ministre revient ici sur le système de la "palabre", puisque *« ce mode d'adoption lève toute appréhension des uns et des autres sur le mandat des participants ou sur la faible représentation de tel ou tel groupe, tous les points de vue devant être pris en compte »*.

Bien plus, la coordination exigeait que les décisions soient considérées comme prises en dernier ressort et qu'elles aient force de loi en vertu d'une loi d'habilitation de l'Assemblée nationale autorisant le Président de la République à légiférer par voie d'ordonnance. Sur ce, le chef du gouvernement s'était réfugié derrière le président de la République en adoptant un "discours-écran" : *« le chef de l'Etat a déjà affirmé que les termes du consensus seront respectés »* et que lui-même se ferait fort, au début des travaux, de faire aboutir les décisions qui seront adoptées »¹³⁴². C'est toujours cette couverture présidentielle qui amène le Premier Ministre à opposer à la coordination l'inscription à l'ordre du jour de la question de la révision constitutionnelle ; tenant ses pouvoirs du Président de la République, il a estimé que l'ordre du jour fixé par ce dernier ne devait pas être modifié.

¹³⁴¹ Sur les déclarations du premier ministre, voir Samuel Nkainfon Pefura, *Le Cameroun : du multipartisme au multipartisme*, Paris, Harmattan, 1996, PP. 197-198.

¹³⁴² Nkainfon (P.S), *Le Cameroun : du multipartisme au multipartisme*, ibid. ; P. 199.

Comme on peut le constater, il y a une érosion notable de l'argumentaire de l'opposition radicale, qui va s'employer par des anathèmes à prouver la mauvaise foi du gouvernement pour un dialogue véritable. De la réunion du 5 novembre 1991 sortiront un ensemble de résolutions qui vont bloquer la machine de concertation. Elles avaient trait à l'élargissement de l'ordre du jour aux problèmes de la révision constitutionnelle pour lesquels le chef de l'Etat avait opposé son refus¹³⁴³.

D'autres sollicitations portaient sur l'extension de l'élaboration du code électoral à tous les scrutins nationaux (présidentiel, législatif et municipal). La CNPOA demandait enfin d'attendre avant la confection des listes électorales qu'il soit décidé si l'âge électoral serait ramené à 18 ans ou maintenu à 21 ans.

Ce radicalisme des "hardliners" a aménagé les conditions de l'émergence des "softliners"¹³⁴⁴. Ces derniers contribueront par leur modération au relâchement du jeu en le rendant jouable même sans l'opposition radicale. Une conflictualité feinte entre radicaux et modérés sera subrepticement introduite dans la structure de jeu. En effet lorsque M. Célestin Bedzigui, leader du PAL et porte-parole exige le principe d'égalité de tous les partis politiques, il insinue la trop grande préférence faite par le gouvernement à la coordination au détriment des modérés¹³⁴⁵.

Le jeu est jouable parce que Mr Bedzigui qui suggère un "ersatz" à la place des revendications radicales de CNPOA ; il propose un produit de remplacement de moindre qualité qui passe sous silence le problème de l'inscription à l'ordre du jour de la révision constitutionnelle. Au nombre de ces exigences : le caractère exécutoire des décisions, la nécessité de décrier

¹³⁴³ Voir Cameroon Post du 8 novembre 1991.

¹³⁴⁴ De telles catégories conceptuelles sont utilisées lorsque l'analyse est centrée sur la stratégie des acteurs. Les "hardliners" sont les radicaux et les "softliners", les modérés. C'est le schéma classique du 2-2 (voir O'Donnell (G.) et Schmitter (P.) ; transitions from authoritarian rule : tentative conclusions about uncertain transitions Baltimore, Johns Hopkins univ. Press, 1986, PP. 15-17. Voir également Geddes (B.), « what do we know about democratization after twenty years ? annual review of political science, 2, 1999, PP. 115-144).

¹³⁴⁵ En effet, M. Bedzigui demandait à être fixé sur l'attitude du gouvernement perçue comme une volonté de sacraliser l'opposition radicale (voir Cameroon Post du 15 novembre 1991).

l'atmosphère par la libération des personnes interpellées pendant les manifestations et octroi d'un moratoire fiscal aux commerçants, le principe d'égalité de tous les partis politiques aux débats.

L'exigence de l'égalité entre partis politiques était une pure fiction au regard du poids politique de l'opposition radicale qui avait réussi à entretenir pendant sept mois une hystérie paralysante à travers les villes mortes. L'interdépendance tactique inclinait le gouvernement à l'obligation stratégique d'entreprendre un "parlementarisme de couloir" avec la coordination. Cette initiative aboutira au retour dans la salle des présidents des partis de l'ex-coordination.

Occasion d'une théâtralisation émotionnelle, le drame y est présent dans toute son épaisseur ; le retour des opposants est salué par des exercices d'éloquence, de métaphore, de chœurs parlés et des chants appropriés¹³⁴⁶ ; le quotidien gouvernemental pouvait ainsi présenter dans tous ses atours cet instant de vive émotion : *« on sentait, il faut bien l'avouer, comme une espèce de vide dans ce grand forum qui avait pourtant bien démarré ; dans la salle l'émotion était à son comble ; elle est perceptible dans la voix d'Adamou Ndam Njoya, chef de la délégation ; elle transparait aussi chez Alvine Ekoto qui demande qu'un drapeau soit déployé dans la salle, et chez Ekwabi Ewane qui entonne l'hymne national repris en chœur par l'assistance qui se lève. Le clou de l'émotion est l'arbre de paix que Madame Keutcha remet à Ndam Njoya. Solennel, ce retour l'a été, puisqu'il fut même salué par Sadou Ayatou "comme un grand succès de la démocratie »*¹³⁴⁷. Ce dernier n'a pas non plus dissimulé ses sentiments dans le discours de clôture : *"la journée du 13 novembre 1991 restera à jamais gravée comme le jour de communion du peuple camerounais.*

¹³⁴⁶ Monsieur Benoît Atangana définit la palabre comme la « violence prise humainement dans la discussion, soumise à l'action efficace de la toute puissance du verbe » (Actualité de la palabre, revue de Paris, avril 1965, P. 460). Pour Erving Goffman, toute relation intragroupale exige que l'on fasse bonne figure et que l'on ne perde pas la face, « nous théâtralisons dans les moindres rapports sociaux » écrit-il (voir E. Goffman, La mise en scène de la vie quotidienne ; t. 2, les relations en public, Paris, Minuit, 1973, P. 255-256)

¹³⁴⁷ Cameroon tribune du 14 novembre, 1991, P 1-3

Nous n'avons pas déçu les attentes du peuple". Le quotidien Cameroon Tribune parle de « l'hymne national que certains chantaient en pleurant, le paraphe du document pour lequel on se bousculait presque »¹³⁴⁸. Monsieur Samuel Eboa devait alors imputer ce succès au peuple : « ce que nous avons fait dans cette salle, le peuple camerounais l'approuve. S'il y a victoire, c'est la victoire du peuple camerounais ».

Comme la "palabre africaine", la tripartite a été l'occasion d'une participation à la remise en ordre politique de la cité ; elle avait une vision intégrative, légitimatrice du pouvoir, valorisatrice des statuts, régulatrice des comportements et restauratrice de l'harmonie. Car dans la palabre précise Claude Rivière, « on ne veut pas l'exclusion du fautif ou du coupable, mais sa réhabilitation et sa réinclusion dans la communauté après recherche d'un point d'entente »¹³⁴⁹.

L'économie des échanges politiques entre le gouvernement et l'opposition s'est scellée en définitive dans la déclaration de la tripartite autour d'un "package deal" de concessions réciproques¹³⁵⁰. Le gouvernement avait ainsi réussi un "coup politique" irréversible ; car les villes mortes levées, la deuxième tripartite n'aura jamais lieu et la question constitutionnelle ne sera relancée qu'après les élections législatives du 1^{er} mars 1992.

Somme toute, la concertation tripartite a fonctionné selon une dynamique à "motifs mixtes" ou les composantes de coopération coexistent avec les

¹³⁴⁸ Cameroon Tribune du 15 novembre 1991, P. 3

¹³⁴⁹ Rivière (Cl), Les liturgies politiques, Paris, PUF, 1988, P. 117

¹³⁵⁰ Cette déclaration délivrée le 13 novembre 1991 contenait les concessions suivantes : pour le gouvernement : moratoire fiscal accordé aux contribuables à cause des villes mortes, levée de toutes les mesures spéciales de sécurité, libération des personnes arrêtées à la suite de toutes les manifestations politiques. Pour les partis politiques de l'opposition : levée des mots d'ordre de "villes mortes" et de "désobéissance civile", respect strict des lois et règlements dans l'exercice de leurs activités, notamment de maintien de l'ordre public ; sur la réforme constitutionnelle : l'inscription de la réforme constitutionnelle à l'ordre du jour, la mise sur pied par la commission chargée de débattre des problèmes constitutionnels d'un comité technique tripartite chargé de préparer les propositions relatives à cette réforme, l'organisation d'une nouvelle rencontre tripartite constituée selon l'accord entre parties pour adoption des propositions du comité technique tripartite ; cette rencontre devait avoir lieu avant les élections législatives.

composantes conflictuelles¹³⁵¹. Au-delà des récriminations formulées ici et là¹³⁵², l'on peut dire de la tripartite ce que Philippe Braud dit de l'électorat : ses exigences fantasmatiques ont assuré une *"production désirante dans le champ politique"*¹³⁵³.

La naturalisation du débat sous le mode de la "palabre" plutôt que sous celui de la table rase (conférence nationale souveraine), avait pour but de réitérer et de renforcer les liens au sein de la classe politique en exprimant les conflits pour mieux les exorciser : c'est sa fonction cathartique.

La capitalisation des ressources symboliques de la concertation opère également par la construction imaginaire des "forces vives de la nation" ; celle-ci va déteindre sérieusement sur l'équilibre de représentation à la tripartite.

2- La construction "autoritaire" des "forces vives de la nation" et légitimité baroque de la tripartite

Afin de légitimer la prétention à parler au nom du peuple camerounais, le président de la République s'emploiera à impliquer dans le débat une sorte de synthèse de la représentation nationale. N'étant pas une assemblée élue, la composition et la désignation des participants à la tripartite devaient relever de toute évidence de la volonté du président de la République. Or, rappelle Jean Leca, pour que les négociations soient possibles et qu'un pacte aboutisse, il faut des entités objectivées, dotées d'une identité solide et représentant des intérêts sociaux eux aussi objectivés et spécifiques¹³⁵⁴.

Comme aux "Etats généraux" de 1789, la tripartite a ressemblé à une coalition de figures élitistes dont la légitimité semblait accuser un déficit

¹³⁵¹ Pour les dynamiques à "motifs mixtes" consulter Schelling (T.), *the strategy of conflict*, Cambridge, Harvard university Press, 1960, PP. 99-118.

¹³⁵² Le Messager du 16 février 1992 relève que « le communiqué final de la tripartite sonne le glas de l'union de l'opposition ». Un front du refus de 7 membres, animé par Jean Jacques Ekindi, John Fru Ndi, Hameli Bieleu, Yondo Black s'est constitué pour dénoncer l'accord. En tout cas les signataires avaient fait peser sur eux des soupçons de trahison.

¹³⁵³ Braud (Ph.) ; *Le suffrage universel contre la démocratie*, op. cit, P 123,

¹³⁵⁴ Leca (J.), « La démocratisation dans le monde arabe » in Salamé (G), *démocratie sans démocrates*, Paris Fayard, 1994, PP 35-94

d'ancrage réel sur la société ; en termes de catégories représentatives, la palette a été foisonnante ; elle est toutefois restée dominée par la "chape de plomb" gouvernementale. En effet, la conférence tripartite qui s'ouvre le 30 octobre 1991 voit la participation :

- des personnalités dites indépendantes dont toutes sont des dignitaires religieux : cardinal Christian Tumi, Mgr Ama, le Révérend Moïse Lamère (EEC), le Révérend Dr Awasum (modérateur de la Presbyterian Church of Cameroon), le Pasteur Mbame Mbame, le révérend Mbangu et El Hadj Banoufé ;

- des anciens responsables politiques : John Ngu Foncha, Salomon T. Muna, El Hadj Moussa Yaya, François Sengat Kuo, Félix Sabal Lecco, Victor Ayissi Mvodo ;

- des hommes d'affaires : Paul Soppo Priso, Kadji Deffosso, Pascal Monkam, James Onobiono, Mamadou Abbo, Victor Fotso, André Sohaing, Samuel Kondo, Pierre Tchanke, Ahad Fadil etc.

- des universitaires : Kamto Maurice, Munzu Simon, Nlep Gabriel, Ayangwe Carlson, Aletum T. Michael, Nicole Ndocko, Melone Stanislas, François Mbomé, Lekéné Donfack Etienne, etc.

- des chefs traditionnels (deux par province) dont le Rey Bouba, Gnié Kamga, Fon Angwafor III, le Sultan des Bamoun etc.

- des journalistes dont Pius Njawé du Messenger, Jean Mboudou du Patriote, Benjamin Zebazé de Challenge Hebdo, Paddy Bawa de Cameroon Post, Abodel Karimou de la Gazette, Samuel Elémé de la Détente, Malaké du Temps, représentant la presse privée, et du côté officiel, Paul C. Ndembiyembé, Jean Claude OTTOU, Florent NDJIKI, Abui Mama.

Du côté du pouvoir, tout le gouvernement y est convié ainsi qu'une bonne brochette de hauts fonctionnaires. Une telle composition semble bien plus

élargie que celle des "Etats généraux" de 1789¹³⁵⁵ ; au total deux cent (200) délégués ; au surplus, en jetant un coup d'œil au bas de la déclaration du 13 novembre 1991, on note que 41 partis politiques y ont apposé leur signature ; numériquement, l'on peut affirmer que sur le plan politique, l'écrasante majorité des forces politiques avait répondu présent à ces assises¹³⁵⁶.

Cette construction hégémonique et discrétionnaire de la représentativité par la volonté présidentielle, va exercer une fonction de "lieu-tenance" ¹³⁵⁷. Le président de la République insistera plusieurs fois sur sa « *volonté d'associer à ces assises toutes les "forces vives de la nation" »* ; cette dernière expression est une réalité construite par la magie du langage. Pour le Chef de l'Etat, les sept ordres ci-dessus conviés à la tripartite sont suffisamment représentatifs pour que les décisions qu'ils y adopteront puissent engager la nation tout entière ; c'est ce que Bourdieu appelle le « *coup de force symbolique de la représentation* » ; en effet, le père du constructivisme structuraliste considère que « *c'est parce que le représentant existe, parce qu'il représente que le groupe représenté, symbolisé existe, et qu'il fait exister en retour son représentant comme représentant d'un groupe* »¹³⁵⁸. Ce jugement vaut davantage pour le choix discrétionnaire des catégories représentatives qu'effectue le chef de l'Etat. Un tel mode de fabrication autoritaire des représentants de la nation participe de ce que le même Bourdieu appelle « *l'imposture légitime* », puisque ces représentants cooptés prétendent parler au nom du peuple. Ils invoquent ainsi une volonté collective pour laquelle - même dénuée de réelle consistance pratique - , ils peuvent se proclamer interprètes autorisés et légitimes.

¹³⁵⁵ Sur les « Etat généraux » de 1789, consulter Pasquino (Pasquale), Siéyès et l'invention de la constitution en France, Paris, Odile Jacob, 1998.

¹³⁵⁶ Quarante et un (41) sur quarante sept (47) partis politiques reconnus ont pris part aux travaux. Seul le SDF bien qu'ayant assisté aux travaux, a refusé de signer le document. Le Mouvement Populaire de JJ Ekindi, le Mouvement Social pour la Nouvelle Démocratie de Yondo Black, l'UPC d'Ekané Anicet, étaient les grands absents.

¹³⁵⁷ Braud (Ph), Le jardin des délices démocratiques, Paris, PFNSP, 1991, p 219.

¹³⁵⁸ Bourdieu (P), "Délégation et fédéralisme » repris dans Choses dites, Paris, Minuit, 1987. p.186.

La construction de la représentation nationale à travers la tripartite a ainsi contribué au « *rétrécissement de l'arène politique* »¹³⁵⁹. La tripartite apparaît dans la théorie de la négociation politique comme une "zone contractuelle"¹³⁶⁰, où sont censées apparaître toutes les rétributions acceptables conjointement par les parties en présence. Elle n'est toutefois pas un lieu d'accord parfait, car les démissions, le refus de participation, etc. peuvent permettre aux autres protagonistes d'évoluer hors des zones contractuelles¹³⁶¹.

C'est dans ce contexte que l'offre présidentielle de la concertation tripartite sera dramatisée et même sublimée par ses partisans au détriment d'une structure souveraine.

3- La dramatisation de l'offre présidentielle de concertation non souveraine

La légitimité de l'offre présidentielle reposera sur une logique formelle qui fait de la "tripartite" le cadre adéquat de mutation politique, parce que conforme à la constitution et garant de l'unité nationale.

Le régime a fonctionné en marge du « *diffusionnisme démocratique* » et de la « *contagion mimétique* »¹³⁶². L'on se souvient qu'après avoir entretenu une ambiguïté autour de la nature du changement, le chef de l'Etat avait finalement tranché la question en disqualifiant la « conférence nationale souveraine » devant l'Assemblée nationale le 27 juin 1991¹³⁶³.

¹³⁵⁹ Linz (J.J), Crise, « Breakdown, and reequilibration » in Juan Linz, Alfred Stepan, The Breackdown of democratic regimes, Baltimore et Londres, The Johns Hopkin University Press, 1978, vol.1, pp.75-80.

¹³⁶⁰ Dobry (M), « Note sur la théorie de l'interaction stratégique » Arès, 1, 1978, p.43-64; voir aussi Cross (J.C), « A theory of the bargaining process », the American Economic review, 55, 1965, pp.67-94.

¹³⁶¹ Le boycott de la tripartite par Jean Jacques Ekindi, Ekané Anicet, Yondo Black, le refus de signer la déclaration de la tripartite par John Fru Ndi leader du SDF, sont des exemples d'évolution hors « zone contractuelle ».

¹³⁶² On a pu ainsi évoquer l'idée de vagues de démocratisation ou d'effets de dominos, l'une des dernières étant celle du Portugal et de l'Espagne(Huntington(S), The third wave : democratization in the late twenteith century Norman, Oklahoma university press,1991).

¹³⁶³ Le discours du Président de la République était réellement ambigu ; interrogé aux USA sur ce qu'il pensait de conférence nationale, il répondit qu' « on verra » ; de même à Abuja au Nigeria, une radio anglo-saxonne avait annoncé que Paul Biya accepterait une conférence nationale, mais non souveraine.

La tripartite appréhendée comme une catégorie juridique importée, le président Biya avait de bonnes raisons de redouter ses quelques effets dommageables en exprimant son indéfectible attachement à la légalité constitutionnelle ; même un grand débat non souverain aurait sûrement permis à l'opposition d'organiser la mise en crise du régime et sa délégitimation subséquente. Par une sorte de rhétorique manichéenne, il diabolise les propositions concurrentes et impose avec une belle facilité sa propre perception du changement : non seulement « *la conférence nationale souveraine est sans objet* », mais elle est contraire à la constitution ; pour le pouvoir, la conférence nationale apparaît comme une proposition faite par « *les fossoyeurs de la démocratie qui prônent la désobéissance et l'anarchie, bafouent les lois de la République...* » ; le Président de la République s'emploie même à construire autour de la CNS, le spectre de la "nation en danger" et réaffirme sa détermination à placer le Cameroun hors de portée du vandalisme, du terrorisme, de la haine et de l'anarchie ; car « *la démocratie n'a pas été instaurée pour mettre le Cameroun à feu et à sang* » ; « *est-ce cela que les Camerounais attendent de la démocratie ?* », lance-t-il euphoriquement¹³⁶⁴.

Il y a à l'évidence un manichéisme construit sur la distinction "du bon et du méchant" ; c'est une sorte de reconstruction du réel qui permet au Président de la République d'exercer son pouvoir d'imposition de sens et de « *définition des situations* »¹³⁶⁵. La proposition faite par le Premier Ministre le 21 juin 1991 à l'Assemblée nationale constituait une solution de rechange puisque offrant les garanties de respect de la constitutionnalité. En effet, M. Sadou Ayatou affirmait qu'après de longues consultations avec les forces vives, le peuple avait manifesté le besoin d'un dialogue sur la base d'une large concertation et qu'au

¹³⁶⁴ Le président de la République devant l'Assemblée nationale le 27 juin 1991. Alors que généralement le Président Biya manifeste de nettes réticences à s'adresser au parlement, cette intervention vise aussi à consacrer le parlement comme représentant souverain du peuple camerounais.

¹³⁶⁵ Sur la « définition des situations », voir Charles Herman, « international crisis as situational variable » in James Rosenau éd., international politics and foreign policy, new York, the free press, 1969, pp.411-416.

delà des sensibilités des uns et des autres, trois points essentiels faisaient l'objet du consensus :

- la nécessité d'un vaste dialogue permettant aux Camerounais de s'exprimer sur les problèmes majeurs d'intérêt national ;

- Le refus unanime de toute remise en cause des institutions qui ne pourrait qu'être préjudiciable à la continuité de l'Etat et au redressement économique et financier du pays ;

- la nécessité d'organiser des élections législatives régulières et honnêtes, expression directe de la souveraineté du peuple pour harmoniser la représentation nationale au multipartisme qui prévaut dans le pays.

L'on note une subtile imputation de l'agenda gouvernemental au peuple : le peuple refuserait ainsi la violence et la mise en cause des institutions républicaines.

Le peuple devient une fabrication imaginaire qui sert à dramatiser et à légitimer l'offre gouvernementale. Dans cet effort d'imposition hégémonique de la représentation du réel, le président de la République insère dans la lutte politique ce maître mot - extraordinairement populaire dans la classe politique - qu'est le "débat".

Philippe Braud théorise le "débat politique" sous trois aspects complémentaires : ce qu'il exclut, ce qu'il construit et ce qu'il masque et régule¹³⁶⁶.

- Ce que le débat politique exclut c'est la violence physique comme mode d'affrontement entre rivaux. Sur ce, le président s'est dit ouvert au dialogue et prêt à rencontrer les leaders des partis politiques.

- Ce que le débat construit c'est un espace idéologique qui rend possibles et visibles les positionnements respectifs des prétendants au pouvoir. Il a ainsi « une prépondérance scénique sur tous les autres modes de rivalités

¹³⁶⁶ Braud (Ph), Le Jardin des délices démocratiques, op cit., pp. 225-234.

polémiques »¹³⁶⁷. Il s'agit pour le gouvernement de s'assurer de la participation de tous au débat.

- Mais le débat politique masque et régule aussi. La référence faite au débat a pour objectif de construire et de conforter l'image d'un président de la République qui, face à la démagogie, à l'incompétence et à l'irresponsabilité de ses adversaires, peut assurer pleinement la fonction présidentielle et assurer le triomphe de la compétence. Il cherche à imposer un style moraliste et éthique en rupture complète avec l'attitude jugée belliqueuse de l'opposition. Le débat politique devient une "violence symbolique" qui se dissimule pesamment derrière l'apparence démocratique. A ce titre, la tripartite apparaît comme une structure sécurisante pour le pouvoir.

Cette dramatisation de la tripartite comme cadre adéquat de transition démocratique repose également sur la réactivation du mythe de l'« *exception camerounaise de la démocratie* » ; il s'agit de convaincre à l'idée que la démocratie camerounaise est processuelle et que le changement qui s'opère au Cameroun est délibéré et n'obéit à aucune pression¹³⁶⁸. L'ambiguïté qu'entretenait la constitution du 2 juin 1972 sur le pluralisme politique était devenue une ressource politique importante pour justifier cette approche graduelle de la démocratisation¹³⁶⁹. Pour le parti au pouvoir, « *Le Cameroun est doté d'une constitution qui permet toutes les mutations : au plan des faits, le Cameroun a déjà conduit la démocratisation jusqu'à l'adoption de la loi sur les partis politiques, une loi jugée libérale à juste titre par tous les observateurs, tant à l'intérieur des frontières de notre pays qu'à l'extérieur. Là où elle est organisée, la conférence nationale a été à l'origine de l'ouverture*

¹³⁶⁷ Braud (Ph.), Ibid., p. 228-229.

¹³⁶⁸ En clôturant les travaux du congrès de Bamenda, le Président Biya relevait pour s'en féliciter que « Le souci d'ouverture, de libéralisation et de démocratisation qui caractérise la politique du renouveau est désormais une donnée permanente de la vie politique camerounaises » (Paul Biya, le 24 Mars 1985).

¹³⁶⁹ L'article 3 de ladite constitution disposait que : « Les partis et associations politiques concourent à l'expression du suffrage ».

démocratique. Au Cameroun c'est chose faite. Il importe que tous ceux qui se disent démocrates le prouvent en respectant la constitution de leur pays »¹³⁷⁰.

Bien plus, les pratiques discursives du président de la République tendaient à convaincre sur la continuité linéaire du processus démocratique qui a commencé au sein du parti pour se parfaire dans le multipartisme. Il y a donc une confiance aiguë dans l'"habitus" et une détermination forte des habitudes monolithiques dans l'orientation de l'activité tactique du pouvoir.

Si ce dernier avait réussi à dévier les virtualités revendicatives vers des enjeux canalisants, l'inanité de la Tripartite s'est très vite fait ressentir au regard du quasi-monopole de l'agenda par le pouvoir.

B- L'INANITE DE LA CONFERENCE TRIPARTITE : L'ERSATZ D'UNE TRANSITION CONTROLEE.

La transition démocratique au Cameroun présente une gestion du "temps politique" manifestement discrétionnaire. Si la déclaration de la Tripartite constituait une plate forme consensuelle, résultat des concessions réciproques, le gouvernement s'était chaque jour davantage démarqué des termes du compromis. De la tripartite jusqu'à la promulgation de la loi constitutionnelle du 18 Janvier 1996, il s'était employé à tisser une toile d'ambiguïtés qui a déteint considérablement sur la nature de cet acte constitutionnel.

Sur le plan électoral, le président de la République avait réussi à faire adopter par l'Assemblée nationale la loi relative aux législatives en sa session de décembre 1991, et convoquer le corps électoral pour le 1^{er} mars 1992¹³⁷¹. Mais c'est la question constitutionnelle inscrite au forceps à l'ordre du jour de la Tripartite, qui a fait l'objet d'un pilotage exclusif du chef de l'Etat. En effet, il y a eu « *une réelle dichotomie entre les procédures prescrites lors de la*

¹³⁷⁰ Extrait du communiqué du Bureau politique du RDPC dans Cameroon Tribune du 27 mars 1991.

¹³⁷¹ Le président de la République « dans le souci d'apaiser les esprits » avait reporté, par un décret du 15 janvier 1992, les élections législatives prévues le 16 février au 1^{er} mars 1992.

concertation tripartite et la pratique constituante en cette occurrence »¹³⁷². Un comité technique mis sur pied par la conférence fut chargé d'élaborer un avant-projet de constitution. Une seconde tripartite avait été prévue comme assemblée constituante, chargée de l'approbation du travail dudit comité technique, avant la ratification du projet final par voie de référendum constituant. Un tel agencement - pourtant issu d'un large consensus entre la classe politique -, allait être dévoyé par le pouvoir à travers l'imposition d'une nouvelle procédure de révision¹³⁷³. Il revenait ainsi au mécanisme classique qui prévoit l'élaboration d'un avant-projet par un comité d'experts, débat au sein d'un comité consultatif constitutionnel et adoption par le peuple ou par l'Assemblée nationale.

La seconde tripartite n'avait jamais été convoquée et la détermination du président de la République à soumettre le texte à l'approbation parlementaire se précisait. Bien plus, il y avait une absence de similitude entre les résultats des travaux du comité présidé par le Professeur Joseph Owona et l'avant-projet de révision de la constitution du 2 juin 1972 soumis à l'avis du comité consultatif constitutionnel en décembre 1994¹³⁷⁴. La même rupture marquait les résolutions du comité consultatif constitutionnel et le projet de loi N°590/PLJ/AN portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

Dans la même veine, l'on se serait attendu que l'Assemblée nationale se limitât à la discussion et au vote des amendements proposés par le président de la République ; elle s'est malheureusement substituée au peuple souverain en se saisissant de toute la constitution du 2 juin 1972 et l'a réécrite presque entièrement. Cette émancipation conjoncturelle de la chambre va épaissir l'ambiguïté sur la nature exacte de l'acte constitutionnel du 18 janvier 1996¹³⁷⁵.

¹³⁷² Donfack (S.L.). « Les ambiguïtés de la révision constitutionnelle du 18 janvier 1996 », op.cit., p.37-38.

¹³⁷³ Soulignons que l'accord de la tripartite avait été solennellement paraphé par le Premier Ministre chef du Gouvernement, les partis politiques et tous les participants à ladite conférence :

¹³⁷⁴ Cet avant projet avait fait l'objet d'une publication le 18 mai 1993 en version bilingue dans un numéro spécial du quotidien gouvernemental Cameroon Tribune du 18 mai 1993.

¹³⁷⁵ Sur la polémique engagée autour de la publication avant promulgation du texte constitutionnel, voir Sindjoun Luc, « identité nationale et révision constitutionnelle du 18 janvier 1996 : comment constitutionnalise-t-on le « nous » au Cameroun dans la III^e République bis », Polis, N° 01, vol, p 23.

A ce niveau d'observation, le paradigme du pilotage de la mutation politique "par le haut" - bien que vivement critiquée par l'école de la "politique par le bas" -, retrouve sa pertinence analytique ; car l'Etat camerounais est aussi un "Etat thaumaturge", capable de faire et de défaire, de dire et de se dédire.

C'est surtout les imprécisions sémantiques du discours dirigeant qui révèlent sa nature démagogique : en opposant par exemple le "large débat" au "grand débat", le chef de l'Etat entendait subsumer la concertation et la ravalier à sa signification congrue¹³⁷⁶. Bien moins que le "grand débat", le "large débat" est apparu comme un ersatz, un produit politique de moindre qualité, qui traduit son importance marginale.

De même, la confusion délibérément entretenue sur la nature de l'acte constitutionnel du 18 janvier 1996 en rajoute à l'activité démagogique du pouvoir. Le chef de l'Etat s'évertuait à parler de « *nouvelle constitution* » et de « *révision constitutionnelle* » comme si les deux expressions étaient interchangeables, et sans même se soucier des éventuelles conséquences dommageables que peut engendrer une telle confusion¹³⁷⁷. L'on peut s'apercevoir qu'il n'employait l'expression « *nouvelle constitution* » que lorsqu'il s'agissait d'une communication émotionnelle dramatisant l'ampleur du changement¹³⁷⁸. Ainsi au cours de son allocution devant le corps diplomatique lors de la cérémonie rituelle de présentation des vœux, il déclara que le Cameroun « *vient de se doter d'une nouvelle constitution* » ; il le réitérera à l'occasion de son allocution de fin d'année 1996 et dans son discours à la Jeunesse camerounaise le 10 février 1996.

¹³⁷⁶ Le « grand débat » était une expression utilisée par le porte parole du gouvernement (Pr Kontchou K. Augustin) qui paraissait sémantiquement plus accommodant pour l'opposition. Expression à laquelle le P.R substitue celle du « large débat » plus commode et moins suggestive. Cette manière de s'affirmer maître du jeu participe de ce que M. Dobry appelle la « compétition pour la définition de la réalité » (Dobry (M.), *Sociologie des crises politiques*, op.cit., p.194).

¹³⁷⁷ La théorie constitutionnelle classique énonce que l'élaboration d'une constitution nouvelle mobilise le pouvoir constituant originaire, tandis que sa révision fait appel au pouvoir constituant dérivé.

¹³⁷⁸ La communication émotionnelle ici a trait à la mobilisation des symboles et des affects en vue de créer une consonance cognitive.

Le gouvernement avait entre temps utilisé plusieurs fois l'expression « *révision constitutionnelle* »¹³⁷⁹. Cette compétition autour des concepts et des catégories juridiques participe de la maîtrise de la conjoncture¹³⁸⁰.

L'investissement du champ politique par l'activité sémantique se déploie selon d'infinies nuances et en fonction du lieu de leur expression. C'est dans cet ordre d'idées que les députés vont recevoir, par la magie du langage l'onction de la souveraineté populaire. Ainsi les présente-t-on non comme les « *représentants du peuple souverain* », mais comme les « *représentants souverains du peuple* »¹³⁸¹. *Le parlement camerounais peut dès lors selon le professeur Kontchou Kouemegni Augustin, « décider pour les Camerounais »*¹³⁸².

La tripartite n'a véritablement fonctionné que sous des "effets d'annonce" dramatisés par le chef de l'Etat, qui recherchait le soutien de l'opinion dans le simple fait de ses initiatives, indépendamment de la suite concrète que pouvait procurer ladite conférence. Cette régulation conservatrice du système inscrit le changement politique dans la dynamique de l'"incrémentalisme"¹³⁸³, en privilégiant les liturgies politiques à un changement en profondeur.

Le suffrage universel dans ses « *exigences fantasmagoriques* » fonctionne aussi sous l'emprise du pouvoir d'Etat.

PARAGRAPHE II : LA REGULATION DRAMATIQUE DES RESSOURCES ELECTORALES : LA CONSTRUCTION DES FERVEURS D'APPARTENANCE A LA GLOBALITE

¹³⁷⁹ Voir communiqué du directeur du Cabinet Civil de la Présidence de la République en date du 19 janvier et Cameroon Tribune du 22 janvier 1996.

¹³⁸⁰ Voir sur cet aspect Jacques Chevalier « les interprètes du droit » in Yves Poirmeur et Alain Bernard (dir.), La doctrine du droit, Paris, PUF, 1994, pp.258-282.

¹³⁸¹ Cameroon tribune, N°2273 du 28 novembre 1995, p.2.

¹³⁸² Kontchou Kouemegni Augustin, conférence de Presse reproduite dans Cameroon tribune N°2282, du 11 décembre 1995, p.50.

¹³⁸³ Braud (Ph), Sociologie politique, Paris, LGDJ, 1998, P.577.

L'histoire établit une concomitance entre la démocratie politique et la conscience nationaliste¹³⁸⁴ ; c'est le vote qui scelle le lien de citoyenneté entre l'électeur et la communauté nationale. Il exerce la « *fonction unificatrice qui est celle de tous les rites socialement vitaux* »¹³⁸⁵. L'urne se révèle donc symboliquement comme « *la pièce maîtresse de l'imaginaire démocratique identifiable au lien social lui-même* »¹³⁸⁶.

Certes, le débat démocratique fait une concession toute familière à la dérision, aux quolibets, aux coups bas et bien souvent aux formules vachardes ; à ce titre, il prédisposerait la société politique aux conflits aigus, facteurs de désintégration de la communauté. Pierre Ansart s'offusque de ce que la scène politique soit devenue « *un lieu visible, de mensonges, des masques et des comédies dont il convient de se déprendre* »¹³⁸⁷.

Mais pour autant, le débat démocratique accueille ce sarcasme et cette transgression ouverte avec une sage philosophie qu'engendre l'habitude du combat iconoclaste ; d'où la vertu apaisante de la démocratie. L'élection disputée « *fonctionne aussi comme une soupape de sûreté ; la faculté de poser un vote hostile contre les sortants libère l'excès d'agressivité dans le cadre individuel* »¹³⁸⁸ ; de même, le secret de l'isoloir accomplit la fusion communautaire dans la société politique et la votation signe l'appartenance à la communauté politique.

Dès lors, est prospère l'hypothèse selon laquelle la dramatisation des luttes et des antagonismes politiques est une catharsis qui réalise un serment pacificateur de la société ; c'est une modalité de construction imaginaire de la nation. (A).

¹³⁸⁴ Avant 1789 en France, le Roi incarnait certes la nation, mais la souveraineté n'était pas un attribut de cette fiction sociale idéologique qui est la nation.

¹³⁸⁵ Burdeau (G.) – La politique au pays des merveilles, Paris, PUF, 1979, p.166.

¹³⁸⁶ Ihl (O.) "L'urne électorale, formes et usages d'une technique de vote ", in Revue française de science politique, vol.43, n°1, Fév. 1993, p.49.

¹³⁸⁷ Ansart (P.), La gestion des passions politiques, Lausanne, L'Age d'homme, 1983, p.182.

¹³⁸⁸ Braud (Ph.), Le Jardin des délices démocratiques, Paris, PFNSP, 1991, p.116.

Toutefois, ces exigences fantasmatiques de l'électorat qui assurent « *une production désirante dans le champ politique* »¹³⁸⁹, ne dissimulent pas le biais conservateur qui caractérise la régulation électorale du système ; celle-ci révèle une gestion quasi-autoritaire du temps et de l'agenda électoral (B). Elle conforte l'hypothèse gramscienne d'un changement politique "passif"¹³⁹⁰.

A- LE RITE ELECTORAL ET LA REACTIVATION DU SENTIMENT D'APPARTENANCE A LA COMMUNAUTE NATIONALE

Sous le monolithisme, la communauté nationale était imaginativement incarnée par le parti unique, considéré comme le « *creuset de l'unité nationale* »¹³⁹¹. Il assurait le "monopole rigide" de la mobilisation idéologique. L'ordre social et l'ordre politique étaient supposés consubstantiels¹³⁹². Si sous le monolithisme des replâtrages juridiques ont permis une pseudo-compétitivité interne au sein du parti, ils n'ont occasionné aucune fissure dans le mur idéologique du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais. L'électeur ne percevait que fugitivement ce que la décence civique cherchait à voiler de la vie politique réelle.

L'instauration du pluralisme correspond à un "monopole souple" qui consacre un élargissement des structures de compétitivité.

Les élections pluralistes impliquent des concessions réciproques de politesse, de respectabilité, de noblesse entre les acteurs politiques. Elle contribuent à la "parlementarisation" de la société¹³⁹³, c'est-à-dire

¹³⁸⁹ Braud (Ph.) *Le Suffrage universel contre la démocratie*, op.cit., pp.123-125.

¹³⁹⁰ Voir à ce sujet, l'ouvrage collectif dirigé par le Professeur Sindjoun Luc : *La Révolution passive au Cameroun : Etat, Société et changement*, Dakar, CODESRIA, 1999. 421p., voir également A. Gramsci (œuvres choisies, Paris, Editions Sociales, 1959, pp.271-280).

¹³⁹¹ Le parti unique se définissait comme le seul cadre capable de gérer la pluralité sociale dans le sens de la construction de la nation, (lire Sindjoun Luc, *la politique d'affection* op.cit.)

¹³⁹² Lacroix (B) « ordre politique et ordre social » in Grawitz (M) et Leca (J.), *Traité de science politique*, T1, Paris, PUF, 1985, pp.469-564.

¹³⁹³ Sur le concept de « parlementarisation », consulter Elias Norbert, *La dynamique de l'occident*, Trad., Réed. Paris, Cabmann Levy, 1990. p.198 ; voir aussi du même auteur, *Qu'est-ce que la sociologie ?* Il s'agit en effet des

l'apprentissage des règles du jeu politique et de ses enjeux. Il devrait donc paraître singulier que les maîtres-mots du langage électoral soient notamment : unité, union, rassemblement.

La "conjoncture critique" du début de l'année 1990 marque une crise de la représentation nationale. Le pluralisme politique a révélé que la démocratie est soluble dans le pluralisme social ; d'où l'insécurité épistémologique de la thèse de l'incompatibilité entre la démocratie pluraliste et la multi-ethnicité de l'Etat. La mise en crise du parti unique et la délégitimation de la politique autoritaire par la médiation électorale, ont exercé une fonction de re-création patronnée de la communauté politique (1) et d'aggravation de l'allégeance citoyenne envers l'Etat (2).

1- La recreation patronnée du sentiment communautaire

Certains politologues avaient la propension de réserver les liturgies politiques aux systèmes "idéocratiques", en les ravalant dans le contexte démocratique en de simples pratiques surannées dont les sporadiques rémanences traduisent leur insignifiance politique¹³⁹⁴.

L'indigence d'une telle analyse ne se dissimule plus, au regard de l'important investissement des "entrepreneurs politiques" dans la mobilisation des affects, du drame, des représentations collectives en conjoncture électorale. Le professeur Georges Balandier érige même l'activité politique au rang d'une « *théâtocratie* » qui « *règle la vie quotidienne des hommes en collectivité, [...] qui s'impose aux régimes politiques divers, révocables, successifs* »¹³⁹⁵.

L'exercice arithmétique de décompte des suffrages ne révèle pas toujours la fonction latente de l'élection. Si l'on transpose la célèbre distinction d'Erwing

processus pratiques d'inculcation à l'issue desquels les contraintes que des hommes exercent sur d'autres hommes se transforment en auto-contrainte.

¹³⁹⁴ Il en est ainsi des sociologues évolutionnistes comme Emile Durkheim et Ferdinand Tonnies, comme des développementalistes, comme Bertrand Badie, mais aussi des sociologues (Sironneau (JP), *Sécularisation et religion politique*, Paris, Mouton, 1982, Arendt (H), *Le système totalitaire*, Paris, Seuil, 1972).

¹³⁹⁵ Balandier (G), *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Baland, 1992, p.13.

Goffman entre la "scène" et la "coulisse"¹³⁹⁶, l'on s'apercevra que les règles du jeu électoral n'épuisent pas totalement la signification de la compétition ; elles peuvent masquer d'autres pratiques plus effectives dans les rapports réels d'interaction. La scène dans ce contexte, c'est l'aspect spectaculaire de l'élection, c'est sa visibilité crue ou bien sa dimension festive. L'exploration de la "coulisse" introduit le chercheur dans le mystère de la négociation, des tractations et des transactions politiques qui aboutissent à une coalition hégémonique garante de la stabilité.

Le rôle de la "scène" est d'offrir la nation en spectacle en montrant que les élections sont le plus grand enjeu de la politique. L'insistance du chef de l'Etat sur la notion de souveraineté qui est un attribut du peuple qui l'exerce à travers ses représentants élus, est une modalité de sa mise en vedette¹³⁹⁷. L'appel habituel qu'il fait au peuple en l'exhortant à aller « massivement aux urnes » est devenu un rituel de mobilisation et d'appel au sens de responsabilité.

Parfois dans les "conjonctures critiques" hardies où "les transactions collusives" ne sont pas de mise, les gouvernants s'emploient à construire fictivement la représentation nationale. C'est le cas des élections législatives du 1^{er} mars 1992 lorsque le Ministre de l'Administration territoriale se félicitait de ce que trente deux (32) partis politiques sur cinquante – et - huit (58) autorisés prenaient part à cette consultation ; soit 751 candidats pour 180 sièges et quatre (4) candidats pour un siège¹³⁹⁸. Cette dictature de l'instrument mathématique est une façon d'agir sur les représentations du réel ; elle aménage une forte acceptabilité de la manœuvre par les destinataires ; très souvent une telle technique s'enrichit des pratiques néo-patrimoniales¹³⁹⁹.

¹³⁹⁶ Goffman (E.) – La mise en scène de la vie quotidienne, Trad. Paris, Minuit, réed, 1983, T1, p.110.

¹³⁹⁷ Le président Biya déclarait dans la conjoncture de crise des années 1990 que : « celui qui veut parler, celui qui agit au nom du peuple doit se soumettre au suffrage, c'est-à-dire aux élections, faute de respecter ce principe, il n'y a plus de démocratie ; vient alors le règne de la force, de la supercherie ou de la tricherie (Cameroon Tribune n°4616 du 28 juin 1991, p.9).

¹³⁹⁸ Conférence de presse du Ministre de l'A.T., du 26 février 1992.

¹³⁹⁹ Face au boycott prôné par l'opposition, le chef de l'Etat s'était subtilement engagé dans une opération de charme visant à les impliquer dans la bataille électorale : aussi proposait-il lors de sa conférence de presse du 7 février 1982, 500 millions de francs CFA pour « les aider à surmonter leurs difficultés).

Cette mise en scène de la nation par les chiffres s'objective également dans le quadrillage administratif de l'activité électorale : ont été par exemple créés en 1992, 11802 bureaux de vote installés sur l'ensemble du territoire national¹⁴⁰⁰. De même, le jeu de la représentation au sein des instances de surveillance électorale participe de l'activité stratégique de construction d'une neutralité légitimante : la commission nationale de recensement général des votes installée le 2 mars 1992 présente une égalité formelle de représentation : 9 représentants de l'Administration, 9 représentants des partis politiques et 3 Magistrats dont un préside ladite commission. Le taux de participation à ces consultations malgré un déséquilibre observable par département figure une représentation nationale complète ; de très faibles taux de participation n'ont été enregistrés que dans les circonscriptions où les partis d'opposition avaient réussi à convaincre les électeurs de leur mot d'ordre. Ainsi dans le Nord-Ouest et sous l'action du Social Democratic Front, un taux de 11,97% a été enregistré dans le Bui et 17,03% dans la Mentchum ; le taux le plus élevé ayant été obtenu dans le Donga-Mantung (42,23%). La province de l'Ouest a aussi répondu au mot d'ordre de boycott, particulièrement dans le Noun et le Bamoutos avec respectivement 15,57% et 26,43% de taux de participation.

Ce qui va conforter la croyance en la transparence et en la légitimité de l'élection comme voie normale d'accès au pouvoir, c'est la victoire surprise de l'opposition qui totalise 92 sièges contre 88 pour le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais. Cette configuration politique va forcer les "entrepreneurs politiques" victorieux et singulièrement le parti au pouvoir à s'inscrire dans une structure de négociation qu'imposent les contraintes de l'interdépendance. L'"habitus" monolithique fait ainsi sa mue à l'épreuve de la concurrence. Il opère une "substitution pratique"¹⁴⁰¹ ; ce changement d'attitude

¹⁴⁰⁰ L'arrêté ministériel n°0028/MINAT/DAPSDPL du 28 janvier 1992 répartit ainsi qu'il suit les bureaux de vote : Adamaoua (467) , Centre (2249), Est (665), Extrême-Nord (1630), Littoral (1885), Nord (686) Nord-Ouest (1161), Ouest (1310), Sud (724), Sud-Ouest (1025).

¹⁴⁰¹ Bourdieu (P.), Esquisse d'une théorie de la pratique, op.cit, p.178.

politique résulte d'une "réaction organisée" particulière face à une situation particulière faite de risque, de compétition et d'insécurité¹⁴⁰².

Cette négociation électorale pacifique était de faible amplitude lors de la présidentielle du 11 octobre 1992 en raison de l'importance de son enjeu et de la ré-implication de l'opposition radicale dans la compétition. Leur participation aux législatives de la même année aurait pu orienter et éprouver leur activité tactique dans la bataille du 11 octobre¹⁴⁰³. La défaite de l'opposition radicale aura été la résultante d'un déficit de "groupabilité" ; or, par le jeu des apparentements idéologiques le regroupement par affinité idéologique lui aurait conféré la majorité.

L'élection du 11 octobre offrira une représentation nationale étriquée, confinée à une dichotomie tranchée entre les fiefs électoraux de Paul Biya (Centre, Est, Sud) et de John Fru Ndi (Nord-Ouest, Sud-Ouest, Littoral, Ouest) ; toutefois, cette consultation a offert une pluralité de structures de plausibilité et d'offres politiques, marquant une rupture paradigmatique avec le système monolithique : c'est la première élection présidentielle concurrentielle au Cameroun avec en effet huit candidats à l'ouverture de la campagne électorale et deux désistements à posteriori dont Samuel Eboua pour le candidat John Fru Ndi, et Antar Gassagaye pour le candidat-sortant Paul Biya.

La réussite de l'opposition était le fait d'une incertitude tactique doublée d'un biais subjectif ayant conduit le pouvoir - pourtant doté d'importantes ressources institutionnelles -, à tenter de stabiliser une situation qui semblait lui échapper et qui se fondait à croire y être parvenu en imposant une interprétation politiquement acceptable de la réalité politique.

¹⁴⁰² Lancetot (A.) Les attitudes politiques, Paris, PUF, 1974, p. 7 ; sur le même aspect du problème mais s'inspirant de la psychologie sociale, voir Allport (Gordon.W), « Attitudes in the history of social psychology » in Jahoda (M.), Warren (Neil) ed , Attitudes, Harmonds – Worth, Peguin Books, 1966, p. 15-20.

¹⁴⁰³ L'instauration de l'Etat d'urgence dans le Nord-Ouest le 27 octobre 1992, la contestation par l'opposition des résultats de l'élection, les heurts interethniques prouvent que les mœurs politiques demeuraient encore largement régressives.

Mieux éprouvé par ces deux premiers essais électoraux, le parti au pouvoir va mobiliser aussi bien le "charisme d'institution" que les dividendes de son expérience dans le métier politique. A ce stade, l'« *habitus a quelque chose de puissamment générateur* », écrit Pierre Bourdieu¹⁴⁰⁴. La régression sensible de l'opposition, fera le lit d'une ascension fulgurante du parti au pouvoir. Minoritaire à l'issue des législatives du 1^{er} mars 1992 avec 88 sièges contre 92 sièges pour l'ensemble de l'opposition, le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais s'est "octroyé" une majorité absolue de 116 sièges aux législatives de mai et août 1997 et de 133 sièges à l'issue des consultations du 30 juin 2002¹⁴⁰⁵. Sans demeurer figé, on peut dire que l'"habitus" monolithique a subi une mutation tactique à l'épreuve de la reconfiguration du "marché politique".

Ce redéploiement du parti au pouvoir est bien plus marqué dans les deux premières présidentielles. La participation des ténors de l'opposition avait acculé le président sortant à une courte majorité de 39,976 contre 35,968% pour son challenger principal John Fru Ndi. L'élection du 12 octobre 1997 a ramené M.Paul Biya à 92,57% ; le boycott de l'opposition radicale l'ayant mené à une victoire à la "Pyrrhus" ; les consultations d'octobre 2005 confirment cette position de surplomb¹⁴⁰⁶.

De toute évidence, il n'y a pas de monopole politique. Il n'en existerait d'ailleurs plus ; la distinction de l'interne et de l'externe¹⁴⁰⁷ rend singulièrement pauvre la conception Weberienne du monopole de la violence. N'y a-t-il en

¹⁴⁰⁴ Bourdieu (p.) , Questions de sociologie, Paris, Minuit, 1980, p.134.

¹⁴⁰⁵ Bien entendu, les difficultés liées à la préparation de ces élections, à la distribution, la forte implication de l'Administration dans le processus biaisent l'appréciation objective de cette fulgurante ascension (voir l'expression, n°218 du 31 décembre 1997, p.7).

¹⁴⁰⁶ Les élections d'octobre 2005 sont une confirmation de la position dominante du RDPC.

¹⁴⁰⁷ Berthrand Badie parle de la « fin des territoires » pour signifier la porosité des frontières étatiques et d'un « monde sans souveraineté » pour traduire la fin du monopole de la contrainte légitime. C'est l'érosion de l'institution westphalienne de 1864. (Badie (B), La fin des territoires, Paris, Fayard, 1995 ; toujours dans la même perspective, consulter son ouvrage avec Marie- Claire Smouts(dir.), L'international sans frontière, Paris, L'Harmattan, 1996).

définitive pas lieu de lire le changement politique à travers le balancement entre le monopole et l'oligopole ?¹⁴⁰⁸.

Il y a certes quelques abus de position dominante de la part du pouvoir, mais parallèlement se construit une civilité politique qui considère désormais l'élection comme le baromètre d'accès aux sites institutionnels représentatifs. La violence se limite à sa version symbolique. Cette « *civilisation des mœurs politiques* » se matérialise aussi par la reconnaissance unanime du droit comme médiateur légitime des rapports sociaux. Ainsi les nombreuses irrégularités aux élections législatives de mai 1997 ont fait l'objet de 149 recours en annulation devant la Cour suprême ; cette dernière a d'ailleurs fait preuve d'une surprenante émancipation en annulant les élections dans trois (3) circonscriptions électorales¹⁴⁰⁹.

La "parlementarisation" progressive de la vie politique participe à la "communautarisation" de la société, c'est-à-dire à la construction d'une matrice de perception subjective qui fait des élections un rite d'institution de la nation. La participation aux élections emporte « *la reconnaissance tacite de la valeur des règles qui les régissent* »¹⁴¹⁰.

Il y a aussi dans cette entreprise de construction électorale de la communauté politique, une appropriation délibérée du discours sur la nation et de ses enjeux globalisants. Tous les entrepreneurs politiques évoquent le peuple souverain ou la nation pour légitimer leur projet de société. Leurs programmes politiques évoquent toujours une société où le destin des hommes est envisagé globalement. Même si le poids d'une formation politique se résorbe très souvent dans une représentation régionale ou ethnique, elle n'a de cesse de se prévaloir de l'intérêt national¹⁴¹¹. C'est ainsi que dans les discours de disqualification de

¹⁴⁰⁸ Sindjoun (L), La démocratie est-elle soluble dans le pluralisme culturel ... ? op.cit. , p.6.

¹⁴⁰⁹ Voir pour le contentieux des élections, Nlep Roger Gabriel, L'organisation générale des contentieux liés aux élections en Afrique francophone : le cas du Cameroun, séminaire international d'échanges sur le contentieux électoral et l'Etat de droit, Agence de la francophonie, Cotonou, Bénin, 10, 11, 12 novembre 1998.

¹⁴¹⁰ Bourdieu (P.) et Wacquant (L.D.), Réponses, Paris, Seuil, 1992, p.93.

¹⁴¹¹ c'est le cas de l'UDC (Union Démocratique du Cameroun) qui prétend avoir des ambitions nationales alors que sa surface électorale est réduite à la région d'origine de son leader Adamou Ndam Njoya.

l'adversaire, on retrouve chez l'homme politique une description du péril tendant à se présenter soi-même comme la seule alternative : « *le parti au pouvoir a fait preuve de son mépris total de la volonté du peuple* », déclare Mr Adamou Ndam Njoya pour déplorer le fait que les autorités n'aient pas pris en compte les accords de la tripartite avant les élections de mars et d'octobre 1992. « *Monsieur Biya a montré qu'il faisait fi de l'intérêt général* », fait valoir pour sa part Mr John Fru Ndi ; « *le mécontentement est général, la corruption gangrène la nation camerounaise, la victoire du RDPC confirmerait une économie qui va à la catastrophe* »¹⁴¹² poursuit-il ; à l'élection présidentielle du 11 octobre 1992, il invitait le peuple à « *défendre sa victoire volée* ».

Face à ces récriminations, le pouvoir prétendra détenir le monopole de l'intelligence politique puisque pour le gouvernement, « *la victoire de l'opposition conduirait tout droit le pays à l'aventure* » ; elle « *ruinerait les efforts de redressement économique en cours qui portent déjà leurs fruits et remettrait en cause ce qui a été acquis grâce au peuple camerounais* » ; le Président de la République par un relent "d'estime de soi"¹⁴¹³, ramène même ses adversaires à "une quantité négligeable", en ne s'autorisant que lui-même, seul apte à conduire le peuple camerounais à la prospérité.

Ce recours constant au peuple à la rescousse d'une argumentation pourtant démagogique, est une manière de faire appel à la passion la plus efficace (la nation) pour susciter intérêt et participation. La foire d'empoigne électorale que les acteurs politiques animent sur les théâtres institutionnels par l'invocation du peuple, légitime le caractère national des élections. Le législateur a d'ailleurs prévu à cet effet un temps d'antenne à la radio diffusion sonore et à la télévision publique aux partis politiques à l'effet d'exposer leur programme politique¹⁴¹⁴ ; cette tribune publique fonctionne comme une "scène" selon la terminologie de Erwing Goffman, où les acteurs politiques se font des

¹⁴¹² Discours de campagne à Douala le 27 octobre 1992.

¹⁴¹³ Discours de campagne du Président Biya à Monatélé le 9 octobre 2004.

¹⁴¹⁴ Voir article 41 (1) de la loi n°90/052/du 19 décembre 1990

concessions de politesse en adoptant une discipline discursive largement dominée par les thèmes de rassemblement.

La réactivation du sentiment d'appartenance à la communauté politique est confortée par l'accroissement de la densité compétitive. Lors du scrutin de mars 1992, trente-deux (32) partis politiques prennent part aux élections avec 751 candidats se disputant 180 sièges. Les législatives de mai et août 1997 ouvrent la compétition à 45 partis politiques et « *toutes les circonscriptions sans exception sont des théâtres d'universalisation de la compétition électorale* »¹⁴¹⁵. Pareillement, le 11 octobre 1992, la « présidentialité » a été multiple, de même que les élections municipales du 27 janvier 1996 avec trente-huit partis politiques.

Ce n'est pas un hasard si dans les Etats de droit la démocratie politique et la conscience nationale demeurent deux phénomènes intimement liés. Il est donc évident que l'implication des forces politiques dans la bataille de représentation participe à l'édification de cette "communauté imaginaire".

Mais ce rite de recréation de la nation constitue également un rite d'allégeance.

Tableau N° 23 : Représentation nationale à l'issue des élections législatives de mars 1992.

Partis politiques	Nombre de sièges
RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE DU PEULE CAMEROUNAIS (RDPC)	88
UNION NATIONALE POUR LA DEMOCRATIE ET LE PROGRES (UNDP)	68
UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN	18
MOUVEMENT POUR LA DEFENSE DE LA REPUBLIQUE (MDR)	6

¹⁴¹⁵ Sindjoun (L.) "Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique : entre tradition de monopole politique, Etat parlementaire et Etat seigneurial" in Luc Sindjoun (dir.) , La révolution passive au Cameroun op. cit., p.287-292,

Source : SINDJOUN, L..., CONSTRUCTION ET DECONSTRUCTION
 LOCALES DE L'ORDRE POLITIQUE ... op.cit, p.423.

**Tableau N° 24 : Représentation nationale à l'issue des élections
 législatives de mai et d'août 1997.**

Partis politiques	Nombre de sièges
RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE DU PEUPLE CAMEROUNAIS (RDPC)	116
SOCIAL DEMOCRATIC FRONT (SDF)	43
UNION NATIONALE POUR LA DEMOCRATIE ET LE PROGRES (UNDP)	13
UNION DES POPULATIONS DU CAMEROUN	5
UNION DE POPULATIONS DU CAMEROUN (Kodock) (UPC)	1
MOUVEMENT POUR LA DEFENSE DE LA REPUBLIQUE (MDR)	1
MOUVEMENT POUR LA LIBERATION DE LA JEUNESSE CAMEROUNISE (MLJC)	1

Source : Compilé par l'auteur.

**Tableau N° 25- Représentation nationale à l'issue des législatives du
 30 juin 2002 avant les partielles.**

Partis politiques	Nombre de sièges
-------------------	------------------

RDPC	133
SDF	21
UDC	5
UPC	3
UNDP	1
TOTAUX	163

Tableau 26 : Tableau comparatif des résultats des législatives de 1997 et 2002 avant les partielles

Partis politiques	Résultats en 1997	Résultats en 2002	Observation
RDPC	109	133	24 sièges de plus
SDF	43	21	22 sièges de moins
UDC	5	5	Constant
UPC	1	3	2 sièges de plus
UNDP	13	1	12 sièges de moins
MLJC puis MLC	1	0	1 siège de moins
MDR	1	0	1 siège de moins

**Tableau N° 27: Résultats de l'élection présidentielle du 11 octobre
1992.**

Inscrits : 4 195 687

Votants : 3 015 778

Bulletins nuls : 50 012

Suffrages valables : 2 965 436

PROVINCES	CANDIDATS						Total
	Paul Biya	M. Bello Bouba	Ekindi J.J.	John Fru Ndi	A. Ndam Njoya	Ema Otu	
ADAMAOUA	31910	78204	1235	7797	2255	711	122.112
%	26,13	64,04	01,01	06,38	01,85	00,59	
CENTRE	408718	52060	1452	106848	5135	1193	575.400
%	71,03	09,05	00,25	18,57	00,89	00,21	
EST	93099	29339	1137	8975	2623	741	135.914
%	68,50	02,59	00,84	06,60	01,93	00,54	
EXTREME NORD	202134	180185	9903	18001	8567	5426	424.216
%	47,65	42,88	02,33	04,24	02,02	01,28	
LITTORAL	57096	57641	3517	269774	10083	959	399.070
%	14,31	14,44	00,88	67,60	02,53	00,24	
NORD	94704	11387	3087	6950	3186	1592	220.906
%	42,87	50,42	01,40	03,15	01,44	00,72	
NORD-OUEST	32348	10227	467	290816	22830	315	337.048
%	09,60	03,03	00,13	86,30	00,83	00,09	

OUEST	46069	7687	2010	263321	68284	1086	388.457
%	11,86	01,98	00,52	67,78	17,58	00,28	
SUD	183295	2376	92	6874	602	72	193.311
%	94,82	01,98	00,05	03,55	00,32	00,03	
SUD-OUEST	36093	40781	625	87201	3846	450	168.996
%	21,36	24,13	00,37	51,60	02,27	00,27	
TOTAUX	1.185.46	569887	23525	1.066.60	107.411	12.545	2.965.43
% NATIONAL	6	19,219	0,793	2	3,622	0,423	6
	39,976			35,968			100.00

Tableau 28 : Résultats de l'élection présidentielle du 12 Octobre 1997.

Inscrits : 4 220 136

Votants : 3 433 081

Taux de participation : 81,35%

Suffrages exprimés : 33.422.055

CANDIDATS	SUFFRAGES EXPRIMES	SUFFRAGE EN VALEUR RELATIVE
Paul Biya – RDPC	3 167 820	92,57%
Henri Hogbe Nlend – UPC	85 693	2,50%
Samuel Eboua – MDP	40 814	2,44%
Albert Dzongang – MDP	83 506	1,19%
Joachim Tabi Owono – AMEC	15 817	0,46%
Antoine Depadoué Ndemanou – RDPF	15 490	0,45%
Gustave Essaka - DIC	12 915	0,35%

Source: Cour Suprême. Voir aussi CAMEROON TRIBUNE, n° 6462 du 24 Octobre 1997, p.9 ; LE MESSAGER, n° 681 du 24 Octobre 1997, p.6.

2- Le rite électoral comme rite d'allégeance : la traduction de la transcendance de l'Etat

Il peut paraître surprenant que l'accomplissement du rite électoral débouche sur l'allégeance, c'est-à-dire subisse l'emprise du pouvoir d'Etat. En effet, dans la conception révolutionnaire, le suffrage universel était considéré dans la constitution montagnarde comme un rite de libération contre le pouvoir autoritaire. Seules les conséquences dommageables pour le pouvoir d'Etat étaient allègrement envisagées¹⁴¹⁶.

Or, l'utilisation croissante et généralisée du suffrage universel révèle son importance dans la sustentation de la légitimité de l'Etat. Philippe Braud trouve un lien de concomitance entre la « *consolidation définitive du suffrage universel, sa généralisation aux femmes et aux majeurs de dix huit ans, son extension à l'élection du chef de l'Etat* » et le « *constant renforcement de l'appareil d'Etat ainsi que l'accroissement extraordinaire de ses interventions dans tous les aspects de la vie sociale* »¹⁴¹⁷. Si la scène électorale vise à une communion rassurante, le pouvoir d'Etat ne s'en trouverait que renforcé. Le rite électoral accomplit par là l'une des exigences constitutionnelles, celle qui permet au peuple camerounais d'exercer la souveraineté nationale "soit par l'intermédiaire du Président de la République et les membres du parlement, soit par voie de référendum" ; l'élection rend le pouvoir d'Etat accommodant aux yeux des citoyens. Même si ici et là les fraudes et les irrégularités massives sont décriées, le vote demeure l'extrême onction légitimante du pouvoir d'Etat ; ce préjugé favorable que l'opinion concède au vote justifie l'engouement des dictateurs contemporains à s'en servir pour dissimuler leur passion totalitaire¹⁴¹⁸.

¹⁴¹⁶ Une imagerie héroïque largement diffusée sous la convention, sous la restauration et sous la monarchie depuis (1815-1848) a édifié l'idée que le suffrage universel est un acte de "libération du peuple des chaînes" de la dictature.

¹⁴¹⁷ Braud (Ph.). Le suffrage universel contre la démocratie, op. cit., P. 62.

¹⁴¹⁸ La métaphore des "urnes" qui "parlent" s'est généralisée en Afrique. Monsieur Faure Eyadema après son coup de force de février 2005, propose, après une forte pression de la communauté internationale, d'organiser l'élection présidentielle. Considéré comme une forme de médiation politique, le vote dans ce contexte est une liturgie politique qui dissimule mal son caractère instrumental.

L'importance des élections dans la construction du pouvoir d'Etat est d'ailleurs théorisée par les "transitologues", qui considèrent la compétition électorale comme une variable déterminante de l'appréciation des transitions démocratiques¹⁴¹⁹. C'est sur cette base qu'ils considèrent qu'en Afrique il y a eu "beaucoup de transitions et trop peu de consolidation », en faisant allusion aux restaurations autoritaires et à l'absence d'alternative révolutionnaire¹⁴²⁰. La place privilégiée qui est accordée à l'élection au détriment des autres éléments de définition de la transition démocratique, constitue une caution scientifique à la "fétichisation" de la concurrence : alibi confortable pour les dictateurs qui s'en réclament pour s'adjuger des majorités automatiques. Même dans cette dernière hypothèse, la légitimité de l'élection n'est pas toujours entamée puisque le recours juridictionnel reste ouvert pour les cas d'irrégularités et de fraudes constatés. Le juge devient un acteur crédible du rite électoral en raison de la présomption de neutralité et d'indépendance qui caractérise sa profession. Il s'agit du "juge pédagogue... tenté par une certaine hardiesse" et non d'"un juge soutenant l'arbitraire"¹⁴²¹. Le recours au juge est en soi une reconnaissance de sa compétence, laquelle nourrit chez le justiciable l'espoir d'une décision équitable. L'on peut regretter que le juge des élections ne soit pas hardi, et qu'il participe malheureusement à la "construction d'une démocratie passive"¹⁴²². Toutefois, le juge peut toujours édifier son indépendance avec une sage lenteur et par touches successives. Dans quelques espèces, il a même été tenté par la hardiesse. C'est ainsi que dans l'affaire CA/CS n° 24/95-96 du 29 mars 1996, Conseillers municipaux de la commune rurale de Nanga-Eboko c/Etat du Cameroun, il a ignoré la soi-disant discipline de parti en vigueur au sein du

¹⁴¹⁹ Même Joseph Schumpeter dont la pensée présente pourtant des nuances et des subtiles variations, considère la démocratie comme « le règne du politicien où les partis mènent une lutte concurrentielle pour le pouvoir politique » (Capitalisme, socialisme et démocratie, Paris, Payot, 1963, P. 387.

¹⁴²⁰ Quantin (P.) "La difficile consolidation des transitions démocratiques africaines des années 1990", op. cit., P. 487.

¹⁴²¹ Olinga (A.D), "Contentieux électoral et Etat de droit au Cameroun" in Juridis Périodique N° 4, édition spéciale janvier - février - mars 2000, P. 47-48.

¹⁴²² Sindjoun (L.), "La Cour suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun : La construction de la démocratie passive" in Africa development, Codesria, n° 2, 1994, PP. 21-69.

RDPC et annulé l'élection de l'exécutif municipal ; de même dans le cas de la commune rurale de Mboma, le juge administratif a condamné l'attitude du préfet refusant au Front patriotique National le droit de concourir malgré l'avis favorable de la commission communale de supervision¹⁴²³. Il en est également des trois annulations des élections législatives du 17 mai 1997 dans le Mayo-Rey, le Mayo-Banyo et le Ndé.

Le professeur Milacic Slobodan considère même le concept d' "indépendance du juge" comme un concept ambigu, car l'interdépendance institutionnelle emporte la relativité de la notion ; il va de soi pense-t-il que la hardiesse du juge est fonction de l'environnement et des justiciables pouvant par diverses pressions aider à la construction de son "indépendance"¹⁴²⁴.

Le vote crée alors le consensus ; il n'y a plus de mystère de l'obéissance civile, car la rationalité électorale a conforté la commune conviction que les élus, la constitution ou la loi référendaire (émanation de la majorité), sont l'expression de la volonté générale. Ceci n'emporte aucunement l'idée "rousseauiste" de la marginalisation de la minorité. Dans la tradition républicaine, l'élection est par essence inclusive ; c'est sa fonction d'intégration. Le professeur Georges Burdeau a démêlé ce paradoxe dans une formule qui n'a pas seulement le brillant de la clarté : « *l'artifice qui permet à la majorité de prévaloir n'est tolérable que dans la mesure où la minorité peut s'incliner sans déchoir, se soumettre sans ratifier pour autant son asservissement* »¹⁴²⁵.

L'élection a aussi pour fonction de "renforcer la structure globale de domination". Elle resserre les liens au sein de la polyarchie gouvernante¹⁴²⁶ et assure une unité d'action au sein des catégories dirigeantes. L'on s'imagine ainsi

¹⁴²³ Affaire PPNC/Etat du Cameroun, jugement n° 24-95-96 du 29 mars 1996.

¹⁴²⁴ Slobodan (M.). L'indépendance de la magistrature : quelques vues tirées de l'expérience française pouvant servir aux pays en transition, communication au Centre d'études des Balkans, 1999-2000, P. 1-5.

¹⁴²⁵ Burdeau (G.), Traité de Science politique, Paris, LGDJ, 1958, T.V, P. 571. Bertrand de Jouvenel écrivait aussi que : « la majorité est tout autre chose qu'un droit des plus nombreux, c'est-à-dire de la force : c'est une recherche du vrai et du juste par le recours à la lumière naturelle dans tous les esprits » (De la souveraineté, Paris, Lib. Médicis, 1955, P. 358).

¹⁴²⁶ Sur la notion de polyarchie voir, Dahl (R.), Qui gouverne ? Trad. Paris, A. Colin, 1973, notamment les chapitres 9, 10 et 11.

que les dirigeants de l'appareil de coercition matérielle (armée, police), les dirigeants de l'appareil économique de production et ceux des appareils idéologiques soient subordonnés aux autorités politiques élues. C'est cette soumission au politique qui rend à l'élection sa noblesse républicaine. Dans cette perspective, le charisme des autorités politiques est un charisme légal-rationnel qui confère au pouvoir une prééminence juridique et éthique¹⁴²⁷.

L'on peut s'apercevoir, dans le cas camerounais que les huit (8) essais électoraux (municipales, législatives, présidentielles) ont permis de construire une civilité et une citoyenneté qui ne défient que trop rarement l'autorité politique. Les catégories dirigeantes fussent-elles de l'opposition, malgré leur relative liberté de ton, reconnaissent l'autorité de l'Etat.

Rite de réactivation du sentiment national, rite d'allégeance, l'élection recèle dans le contexte camerounais un biais conservateur qui accentue le caractère "passif" de la démocratisation.

B- LE BIAIS DE LA REGULATION CONSERVATRICE : LA CONFIANCE DANS L'ATAVISME DU SYSTEME

L'insertion de la compétition dans la vie politique nationale s'est heurtée aux habitudes d'atavisme et de rémanence. Elle a subi ce que Guy Hermet appelle *les « impurs bienfaits de la connivence »* entre héritiers de l'ancien régime et les démocrates¹⁴²⁸. Ce sont les tractations entre les catégories dirigeantes qui structurent la transition. A ce sujet TL Karl et P. Schmitter considèrent que : *« Les arrangements établis par les principaux acteurs politiques durant une période de transition entre deux régimes instaurent des règles, des rôles et des modèles de comportement qui peuvent ou non marquer*

¹⁴²⁷ Braud (Ph.), *Le suffrage universel contre la démocratie*, op. cit., P. 74-75.

¹⁴²⁸ Hermet (G) « La démocratisation à l'amiable, de l'Espagne à la Pologne », commentaire, vol. 13, n°50, 1990, p.283

une rupture importante avec le passé et qui, à leur tour, génèrent les institutions qui vont modeler les perspectives de consolidation du régime dans l'avenir »¹⁴²⁹.

La densité compétitive aux élections législatives, présidentielle et municipales de 1992 à 2002 atteste d'une rupture paradigmatique avec le monopole politique "dur" de la période monolithique¹⁴³⁰. Scientifiquement, il semble singulièrement pauvre de poser l'hypothèse d'une reproduction atavique du système. Le système est passé d'une structure de détermination univoque du politique à une structure de négociation. Toutefois, l'on peut concéder qu'il y a dans cette dynamique de changement, une forte pesanteur de la matrice monolithique de perception.

La métaphore de la greffe qu'utilise Alexis de Tocqueville pour soutenir la thèse de la continuité politique, contre l'idée de la rupture radicale de 1789 avec la monarchie est saisissante ; il pensait en effet que la révolution n'a consisté qu'à planter une tête nouvelle sur un corps servile, pour exprimer l'idée qu'on ne fait pas table rase du passé en matière de changement politique¹⁴³¹. La notion de "path dependance" (dépendance du sentier) en rend bien compte malgré la diversité de ses acceptions¹⁴³².

Le rite électoral est certes un rite républicain, mais aussi un rite conservateur ; pas tant en raison de sa nature festive et liturgique qui dissimule une invisible contrainte symbolique, mais surtout parce que le système monolithique a légué un héritage institutionnel, politique, social et culturel qui s'avère lourd de conséquences sur la construction et la consolidation de la

¹⁴²⁹ Karl (T.L) et Schmitter (P.), Les modes de transition en Amérique Latine, en Europe du Sud et de l'Est », Revue Internationale des Sciences Sociales, n°12, P, 1991, p.289-291.

¹⁴³⁰ Sindjoun (L.) « Le paradigme de la compétition électorale dans la vie politique », op.cit, P.286-287.

¹⁴³¹ Tocqueville (Alexis de.), L'ancien régime et la révolution, Paris, Gallimard, 1967, P.33-34 et 319.

¹⁴³² Pierson (P.) "Increasing returns, path dependence, and the study of politics", American political science review, vol. 94, n°2, 2000 p. 251-267; Drobry (M.) "Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de "path dependence", revue française de science politique, vol 50, n°4-5, 2000, p.585-614.

démocratie. Cet héritage opère une perpétuelle rémanence même dans les systèmes ouverts¹⁴³³.

Si le pouvoir en place bénéficie du privilège de l'antériorité dans la routine politique, il faudrait tout de même relativiser le caractère rationnel de sa planification machiavellienne¹⁴³⁴ ; il y a plutôt une habilité stratégique du gouvernement confortent les contraintes de l'interdépendance tactique des acteurs politiques. Il reste que l'habitus du pouvoir conserve « *quelque chose de puissamment générateur* » et régénérateur. La mobilisation des appareils idéologiques, militaires, économiques etc. l'attestent suffisamment et confortent l'hypothèse que le charisme institutionnel est une ressource importante dans les conjonctures de forte fluidité politique. Il permet aux autorités étatiques de créer et de contrôler les instances de régulation politique. Entre autres produits de l'activité tactique du pouvoir, l'on peut mentionner : la maîtrise de l'agenda électoral qui fait l'objet d'une gestion quasi-autoritaire, le contrôle des instances de surveillance électorale, la manipulation des clivages politiques et sociaux ; toutes pratiques qui lèvent le voile sur les sporadiques résurgences du comportement monolithique.

1- La maîtrise de la programmation électorale : le temps comme ressource politique

Le calendrier électoral est d'émanation constitutionnelle ; car la durée du mandat électif présuppose du rythme de la cadence électorale. Les articles 6(2), 5(1), 20(4) et 57(2) de la constitution déterminent respectivement la durée des mandats présidentiel, législatif et régional¹⁴³⁵. L'élection a lieu vingt jours au moins et cinquante (50) jours au plus avant l'expiration des pouvoirs pour la

¹⁴³³ Dans les années 1980 par exemple, les groupes d'intérêts divers avaient opposé une sérieuse résistance face au processus de démantèlement de l'Etat -providence amorcé par Margaret Thatcher et Ronald Reagan (voir Paul Pierson, *Dismantling the welfare state ? Reagan, Thatcher and the politics of retrenchment*, Cambridge, Cambridge university press, 1994.)

¹⁴³⁴ Bourdieu (P.) – *Le sens pratique*, Paris, Minuit, 1980, P. 84-86

¹⁴³⁵ Notamment à 7 (sept) ans renouvelables une fois, 5 ans renouvelables, 5 ans renouvelables. Ce mandat est de 5 ans renouvelables selon l'article 2(1) de la loi n°92-002 du 18 Janvier 1996.

présidentielle et 40 jours au moins et 60 jours au plus après l'expiration du délai de prorogation ou d'abrègement pour les législatives.

C'est sur ce dernier trait que le Président de la République jouit d'une position de surplomb par rapport aux autres organes constitutionnels ; puisqu'il peut tantôt en cas de nécessité et après consultation du gouvernement, des bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale, tantôt en cas de crise grave et après consultation du Président du Conseil Constitutionnel et des bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat, solliciter de l'Assemblée la prorogation ou l'abréviation de son mandat¹⁴³⁶.

Le Président de la République dispose ainsi d'importantes ressources temporelles qui lui permettent de définir les conjonctures et les opportunités. La convocation du corps électoral est donc un acte "lourd" qui met en majesté la puissance présidentielle puisque la jurisprudence la couvre d'une immunité juridictionnelle, même si elle s'appuie sur une vieille décision du conseil d'Etat¹⁴³⁷. L'on peut imaginer les conséquences dommageables d'une telle attitude qui s'analyse comme un quitus de violation permanente de la constitution¹⁴³⁸.

C'est donc dire que le jeu de la "prorogation-abrègement" des mandats électifs devient une ressource politique, de même qu'a été capital le relèvement du mandat présidentiel à sept (7) ans renouvelables deux fois.

La maîtrise de la temporalité politique permet au pouvoir d'organiser sa pérennité. Le temps électoral qui est un temps contraignant et incontournable est rendu manipulable par la constitution. En effet, l'article 7 de la loi n°91/001 du 23 avril 1991 portant révision de la constitution du 2 juin 1972 disposait que le Président de la République « *peut décider, s'il le juge utile, de la tenue d'une*

¹⁴³⁶ Voir articles 8(12) et 15(4) de la loi portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

¹⁴³⁷ Voir CA/CS, UDC/Etat du Cameroun, arrêt du 02 octobre 1992.

SDF c/Etat du Cameroun, arrêt du 02 octobre 1992. il est à noter que le juge administratif camerounais est resté campé sur la décision rendue par le Conseil d'Etat le 6 Août, 1912.

¹⁴³⁸ Kamto (M.) "Actes de gouvernement et droits de l'Homme au Cameroun" in Lex Lata, n° 026, p.14.

élection anticipée ... ». Cette disposition rendait malléable, extensible voire pliable le temps électoral ; puisqu'il pouvait en disposer de la manière la plus absolue en l'arrimant à son action et ses nécessités. Il peut librement tirer ses plans sur la comète, se donner des butoirs et fixer discrétionnairement ses programmes électoraux ; c'est le temps programmé. C'est-à-dire le temps de la « *rêverie des programmes électoraux* »¹⁴³⁹ .

C'est sur la base de l'article 7 sus-cité que le Président de la République a anticipé l'élection présidentielle du 11 octobre 1992 alors même que ce mandat arrivait à son terme en avril 1993. C'est également sur la base de l'article 9 (nouveau) de ladite loi qu'il a dissout l'Assemblée Nationale alors que la législature courrait encore jusqu'en 1993. Les municipales quant à elles n'ont connu leurs premières compétitions pluralistes que le 27 janvier 1996¹⁴⁴⁰. Il y avait donc une allocation inégalitaire des "chances d'échange" sur le marché politique¹⁴⁴¹. Le pouvoir pouvait ainsi s'offrir quelque liberté à en abuser au point de saper les fondements de la loi électorale : « *les lois sont faites par les hommes pour les hommes. Il ne faut pas s'en tenir à la lettre ; mais à l'esprit* » déclarait le ministre de l'Administration Territoriale à l'approche des législatives de 1992¹⁴⁴² ; c'est moins bien le respect de l'esprit des lois que le mépris de la loi.

La trajectoire de la magistrature suprême du Président Biya est d'ordinaire jonchée d'anticipations électorales. La crise bicéphale de 1982 à 1985 est marquée par une révision constitutionnelle qui donne la possibilité au Président de la République d'organiser des élections anticipées¹⁴⁴³ ; ce qu'il fit le 14

¹⁴³⁹ Lenain (P.), *Le temps politique*, Paris, Economica, 1987, p.11.

¹⁴⁴⁰ Les mandats présidentiel et législatif avaient été renouvelés le 24 avril 1988, les municipales avaient eu lieu en octobre 1987 ; ce mandat a été prolongé jusqu'au 27 janvier 1996 ; l'on peut comprendre que le chef de l'Etat ait joué sur la malléabilité du temps pour anticiper ou proroger ces différents mandats

¹⁴⁴¹ Weber (M.) *Economie et société*, tome 2, Paris, Plon, 1995, p. 410.

¹⁴⁴² Il s'agit d'une déclaration faite pour justifier le dépôt tardif des candidatures de l'Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (UNDP) qui avait décidé avec quelques retard de prendre part aux législatives.

¹⁴⁴³ La révision de 1979 disposait que le premier ministre en ce cas-et ce fut le cas en novembre 1982-, « est immédiatement investi des fonctions de Président de la République, pour la période qui reste du mandat présidentiel en cours » ; les dispositions nouvelles complètent ce texte en y ajoutant que « toutefois, il (Premier Ministre ainsi investi) peut décider s'il le juge utile, la tenue d'élections présidentielles anticipées ».

janvier 1984 après son accession à la tête du parti en 1983 ; alors que constitutionnellement son mandat arrivait à terme en 1985. Si le calendrier électoral a été respecté en 1987 et 1988 respectivement aux municipales et aux législatives, il a par contre subi l'effet de conjoncture en 1992. Les conseillers municipaux quant à eux ont été gratifiés d'un "mandat" de 9 ans depuis les municipales d'octobre 1987.

Une vue panoramique à l'aide des données ci-dessous montre que la régularité du non-respect du calendrier électoral entre dans le registre de l'activité tactique du pouvoir. De 1980 à 2005, le calendrier électoral aurait admis sans anticipation cinq mandats présidentiels. Cet échéancier a été perturbé par trois (3) élections présidentielles anticipées (1984, 1988, 1992). Le nombre d'années épuisées avant anticipation est régulièrement de quatre ans ; ce faisant, le chef de l'Etat pare à toute surprise qu'aurait générée un retournement de l'opinion publique. L'on remarquera que ces anticipations correspondent toujours à des conjonctures politiques critiques : 1984 avec la crise bicéphale, 1988 avec la crise économique et 1992 marqué par la mobilisation multi-sectorielle contre le pouvoir. Au total, seules deux échéances présidentielles auront été respectées (1992-1997 et 1997-2004).

Les législatives n'ont été anticipées qu'une seule fois (1992 alors que ce mandat arrivait à terme en 1993) ; c'est toujours à la quatrième année du cours du mandat que cette anticipation intervient. Sur quatre (4) échéances normales, trois ont été respectées ; l'enjeu de l'anticipation est donc bien plus important à la présidentielle qu'aux législatives.

Les municipales ont par contre subi des prorogations ; la loi de 1974 ayant fortement structuré les habitudes de pérennité. Sur quatre mandats projetés, (1982-1987, 1987-1992, 1992-1997, 1997-2002), seule une échéance a été respectée (1982-1987) ; le mandat d'octobre 1987 qui devait échoir en 1992 n'a été renouvelé que le 27 janvier 1996.

A l'évidence, la régulation politique sous le « régime Biya » est essentiellement une affaire de timing et de gestion habile de la pression temporelle ; c'est un usage stratégique de l'agenda politique, autrement dit de la maîtrise du temps des "horloge".

Tableau N° 29

Elections	Nombre des anticipations	Années d'anticipation	Nombre d'années épuisées avant anticipation	Nombre d'échéances respectées	mandats
Présidentielle	3	1984	≈ 4	2	1992-1997 (5 ans)
		1988	≈ 4		
		1992	≈ 4		1997-2004 (7ans)
Législatives	1	1992	≈ 4	3	1983-1988
					1992-1997
					1997-2002

Tableau N° 30 :

Elections	Nombre de prorogations	Année de prorogation	Durée prorogation	Nombre d'échéances respectées	Mandats
Municipales	2	1992	≈ 3 ans	1	1982-1987
		2001	≈ 1 an		

La gestion des échéances électorales(compilé par l'auteur)

La loi du 18 janvier 1996 a sérieusement limité cette manipulation discrétionnaire du temps électoral en subordonnant cette prérogative à la consultation du gouvernement, des bureaux de l'Assemblée Nationale et du Sénat¹⁴⁴⁴. La seconde formule de limitation a trait à une crise grave et exige la consultation du Président du Conseil constitutionnel et des bureaux de l'Assemblée nationale et du Sénat¹⁴⁴⁵

Ces gardes-fous demeurent inopérants en raison du caractère "dual" de la loi constitutionnelle du 18 janvier 1996¹⁴⁴⁶, qui élargit les "structures d'opportunités d'action politique" en dotant le Président de la République d'un double appui constitutionnel. Privilège qui, du reste, constitue une modalité de pérennisation de l'ordre dirigeant.

Bien plus conservatrice est cette routine d'indifférence qui consiste à ne pas considérer les élections partielles comme un événement national ; de 1992 à 1997, le Président de la République n'a pas cru devoir organiser les élections partielles pour permettre la suppléance de douze (12) parlementaires décédés.

De manière surabondante et toujours dans cette logique de pérennité de l'ordre dirigeant, le septennat a été instauré ; alors que cette question est éminemment importante pour susciter un débat public et une mobilisation de l'opinion nationale. En France, l'instauration du septennat résultait d'une houleuse discussion avec les partisans d'un mandat de 10 ans et 5 ans¹⁴⁴⁷. La suppression a tout aussi suscité une réflexion nationale¹⁴⁴⁸. Dans le contexte camerounais le constituant originaire a été délibérément évacué du débat.

¹⁴⁴⁴ Article 8(12) de la loi du 18 janvier 1996 portant révision de la constitution du 2 juin 1972.

¹⁴⁴⁵ Article 15(4) de la même loi

¹⁴⁴⁶ Ondoa (M.), « La constitution duale : recherches sur les dispositions constitutionnelles transitoires au Cameroun » in *Revue africaine des sciences juridiques*, vol.1, n°2, 200, pp.20-56.

¹⁴⁴⁷ C'est sous la présidence intérimaire de Mac Mahon successeur de Thiers que se pose le problème de la consolidation des institutions à l'ouverture de la session de l'Assemblée le 5 novembre 1873. Les avis étaient partagés entre un mandat de 10 ans, 7 ans, 5 ans. Le rapporteur Charles de Résumat et le général Mac Mahon avaient réussi la manœuvre en convainquant les monarchistes qui croyaient à une institution éphémère (Albertini (P.), Sicart (I.), *Histoire du septennat 1973-2000*, Paris, Economica, 2001, p.19-32. Toujours pour l'aspect historique, voir Chastenet(J), *L'enfance de la III^e République, 1870-1879*, Hachette, 1952.

¹⁴⁴⁸ Olivier(D.), *Vivre la sixième République*, Paris, Seuil, 2002, P.58.

Somme toute, le temps électoral fait l'objet d'un usage politique ; il subit une manipulation à travers la programmation autoritaire et la plasticité du mandat. Le temps ici comme dans l'optique de Norbert Elias fait du Président de la République un "centre de perspective"¹⁴⁴⁹. Il exprime la volonté de puissance et de domination. Les visées temporelles d'un joueur supposent la capacité de maîtriser le temps et de l'ordonner. Tel l'entrepreneur de Schumpeter, qui sait qu'il a peu de temps pour s'imposer et élargir sa part de marché, le Président de la République en instaurant le septennat, « *est allé à la dame par des moyens courts* »¹⁴⁵⁰.

La main mise du pouvoir sur les instances de surveillance électorale et le contrôle quasi-discrétionnaire des règles de la concurrence participent de la même volonté de pérennisation.

2- La prééminence présidentielle dans la configuration de l'espace électoral.

Il y a un lien étroit entre l'exercice du pouvoir et la maîtrise de l'espace. La géopolitique classique en avait fait l'essence même du pouvoir¹⁴⁵¹. Quoiqu'en net recul, le déterminisme géographique demeure un paradigme explicatif du phénomène de puissance. Les batailles politiques sont des batailles de représentation territoriale ; les logiques des fiefs électoraux ou de glacis expriment la greffe de l'identité partisane sur un espace territorial¹⁴⁵².

Certaines provisions de la loi du 16 décembre 1991 fixant les conditions d'élection des députés à l'Assemblée nationale font du découpage électoral une prérogative présidentielle. En effet, c'est un décret qui fixe le nombre de députés

¹⁴⁴⁹ Elias (N.), Du temps, Paris, Fayard, 1984, p.42.

¹⁴⁵⁰ Lenain (P.), Le temps politique, op.cit., p.12-13.

¹⁴⁵¹ Voir Ratzel (F.). Géographie politique, trad., Genève, Editions régionales Européennes, 1988 ; voir surtout Schultze (H.D.). « les frontières allemandes dans l'histoire : un "Dicktat" de la géographie ? », Revue germanique, n°1, « Europe centrale/Mittel europa », p.107-121.

¹⁴⁵² Gaxie (D.) – L'explication du vote bilan des études électorales en France, Paris, PFNSP ; 2^e édition 1989, pp.335-383 ; voir aussi, Laurent (A.), « Les espaces légaux » in Espace et comportement électoral, thèse de 3^e cycle, Grenoble, CRAT, mars 1983.

représentant chaque circonscription en fonction du chiffre et de la répartition de la population sur l'ensemble du territoire national¹⁴⁵³. Délibérément, le Président de la République est plusieurs fois passé outre l'exigence du chiffre et de la répartition de la population. Les cas du Dja et Lobo, de la Lékié et de la Mefou sont des exemples de découpage arbitraire qui traduisent une volonté affichée de construire son succès électoral. En fait, le Dja et Lobo département d'origine du chef de l'Etat, a reçu cinq sièges pour une population de 121 059 habitants, la Lékié cinq sièges pour 240.252 (habitants) , la Mefou 3 sièges pour 142.753 habitants. Si l'on tire un parallèle avec les autres circonscriptions bien plus importantes numériquement, ce traitement préférentiel se révélera comme une "discrimination négative" traduisant un certain paroissialisme politique ; puisque dans le même découpage, la Mezam hérite de cinq (5) sièges pour 430.000 habitants, la Bénoué quatre (4) sièges pour 388.756 habitants, le Logone et Chari quatre (4) sièges pour 276.183 habitants.

Interprété macroscopiquement, le gap devient considérable ; la province du sud qui dans le recensement de 1987 compte 376.798 habitants, obtient 11 sièges alors que la Mezam avec une population plus élevée (430.136 habitants) reçoit 5 sièges. Dans ce contexte, la fonction décrétole consiste à discriminer et à rétribuer par octroi. Cette logique de construction discrétionnaire du succès électoral¹⁴⁵⁴ est sous-tendue par la catégorie juridique "circonscriptions électorales spéciales" ; elles sont la résultante d'une opération artificielle consistant à détacher arbitrairement une unité administrative de la base départementale pour en faire une circonscription autonome. Les décrets n°77/061 et n°97/062 du 2 avril 1997 consacrent une utilisation plutôt inflationniste de la notion. Le décret n°97/062 du 2 avril a créé 26 circonscriptions, permettant ainsi au pouvoir de s'adjuger 30 sièges aux législatives de 1997 ; certaines d'entre elles auparavant hostiles au parti au

¹⁴⁵³ Article de la loi n°91-20 du 16 décembre 1991.

¹⁴⁵⁴ Sindjoun (L.), « Le paradigme de la compétition électorale ... », op.cit., p.293-294.

pouvoir sont rentrées dans son giron ; notamment dans le Nord, dans le Mungo et dans le Nord-Ouest¹⁴⁵⁵.

C'est avec les élections municipales du 27 janvier 1996 que le pouvoir fait un large usage de ce qui convient d'appeler la prééminence partisane du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais, en augmentant démesurément le nombre de collectivités décentralisées. Dans la perspective d'une reconquête de la surface électorale, les créations communales ont pris un brusque coup d'accélérateur à partir de 1992 avec 23 communes rurales ayant pour ressort territorial les districts érigés en arrondissements un an plus tôt ; le nombre de collectivités locales est alors porté à 222 ; le décret du 25 novembre 1993 crée trois (3) nouvelles communes urbaines d'arrondissement et 19 communes rurales ; enfin le décret du 24 avril 1995 porte le nombre total des collectivités à 339¹⁴⁵⁶.

Ces créations récentes posent le problème de leur opportunité. On peut légitimement s'étonner de ce qu'en dehors du cas particulier des trois communes rurales d'arrondissement, les nouvelles structures ne soient que des communes rurales ; alors que le noyau urbain de certaines collectivités territoriales a connu ces dernières années un développement suffisant pour constituer des communes urbaines viables¹⁴⁵⁷. Si ces découpages présentent l'avantage de rapprocher l'Administration des administrés, ils se révèlent par contre comme des actes préparatoires aux municipales du 21 janvier 1996 qui ont consacré la victoire du parti au pouvoir ; avec 219 communes sur 339, il aura misé plus sur une addition arithmétique des communes que sur un électorat sociologique ; les élus tenant leur mandat d'un nombre aussi restreint d'électeurs.

¹⁴⁵⁵ Dans la partie septentrionale, il a ainsi gagné dans le Mayo-Rey et le Mayo-Danay, dans le nord-Ouest, il gagné dans le Ngo ketundja et aussi dans le Mungo rural. Cette technique n'assure pas toujours un succès total ; dans la Bénoué Ouest, l'UNDP a remporté les 4 sièges, dans le Fako-Est, le SDF a raflé les 2 sièges en lice.

¹⁴⁵⁶ Les 339 collectivités sont réparties ainsi qu'il suit : 2 communautés urbaines correspondant aux grandes agglomérations (Yaoundé et Douala), 11 communes urbaines d'arrondissement, 20 communes urbaines dont 9 dites à « régime spécial » et 306 communes rurales.

¹⁴⁵⁷ On peut citer à titre d'exemples les villes d'Obala, d'Akonolinga, de Mbouda ; ces localités ont un niveau d'urbanisation comparable à celui d'Eséka, ou de Kumbo incluses elles dans des communes urbaines.

Un tel découpage apparaît comme la résultante d'un ciblage sur orbite en fonction d'un comportement électoral plus ou moins favorable au parti gouvernemental. Créer une commune comme Kumbo Abedimo (dans le Sud-Ouest) qui ne compte pas de plus de 1012 habitants ou Yingui et Mbombo (Littoral) dont le recensement général de 1987 situe la population en dessous de 4000 habitants relève d'un quadrillage stratégique en vue d'une fabrication de la victoire électorale¹⁴⁵⁸.

Cette hégémonie partisane que le pouvoir a tenu à ne pas contrarier aux législatives et à la présidentielle de 1997, et aux municipales de 1996, a débouché sur un raidissement de la représentativité de l'opposition, qui s'est vue supplantée par le parti au pouvoir même dans les circonscriptions où sa victoire revêtait le caractère d'une faible probabilité. Une majorité qui suscite inmanquablement des interrogations ; en effet, pouvait-on imaginer que le RDPC puisse en un temps relativement court ratisser aussi large ? pour des élections "en chapelets" qui se succèdent sans interruption, la part de la canalisation bureaucratique a été sans doute importante : d'une courte majorité de 39,976% en 1992, le président Biya obtient à l'élection présidentielle du 12 octobre 1997, 57%. L'on peut s'apercevoir enfin que le parti au pouvoir est aux commandes de cette construction autoritaire de la victoire électorale. En effet, après les mauvaises performances du Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais aux élections présidentielle et législatives de 1992, la direction du parti avait inspiré un redéploiement de cette organisation dans le sens de son rapprochement avec les militants, et de l'intensification du prosélytisme. Il en résultera 23 nouvelles sections¹⁴⁵⁹. Cette mesure a touché neuf provinces ; mais seuls les départements ayant basculé dans l'opposition ont été concernés par la dite décision ; de même, près d'une centaine de sous-sections ont été créées. Ce redéploiement tentaculaire du RDPC sera assorti de

¹⁴⁵⁸ Njoya (J), « Les élections pluralistes au Cameroun : essai sur une régulation conservatrice du système » in *Annales de la faculté des sciences juridiques et politiques de l'Université de Dschang, PUA, Tome 7, P. 88-92.*

¹⁴⁵⁹ Décision N° 002/RDPC/PN/ du 12 avril 1996 portant éclatement de certaines sections départementales.

la création de nouvelles communes et renforcé par les provisions législatives de la loi n° 97/012/du 19 mars 1997 confirmant le découpage électoral spécial auparavant institué par la loi du 16 décembre 1991 ; cette stratégie aura permis au pouvoir d'organiser la débâcle de l'opposition¹⁴⁶⁰.

Toutefois, exagérer la portée du génie manipulateur du pouvoir dans le monitoring électoral constitue un parti pris expéditif aux conséquences dommageables pour l'objectivité scientifique. Ce serait passer la démocratisation à la moulinette d'une théorie fixiste transformée en arme de combat¹⁴⁶¹. Ce serait aussi céder à l'illusion du "toujours ainsi".

En effet, la démocratisation a généré de nouvelles habitudes de tolérance ; elle a "institutionnalisé" la négociation et le pouvoir n'assure plus une régence autoritaire. Dans le langage de Pierre Bourdieu l'"habitus" autoritaire a fait sa mue et opère désormais avec la nouvelle donne. Cet aspect du problème a été largement analysé dans les développements antérieurs.

Ce qui nous retiendra par contre, c'est la fonction conservatrice du "vote communautaire" qui assure sans que cela soit toujours le fait du pouvoir, une régulation conservatrice du système. La régulation "d'affection" est aussi une modalité de régulation "passive" de la démocratie.

¹⁴⁶⁰ Aux municipales du 21 janvier 1996, le parti au pouvoir a obtenu 219 communes sur 339 aux législatives de mai et août 1997 ; le RDPC a obtenu 116 sièges sur 180 à la présidentielle, le candidat Paul Biya est arrivé en tête avec 92,57%.

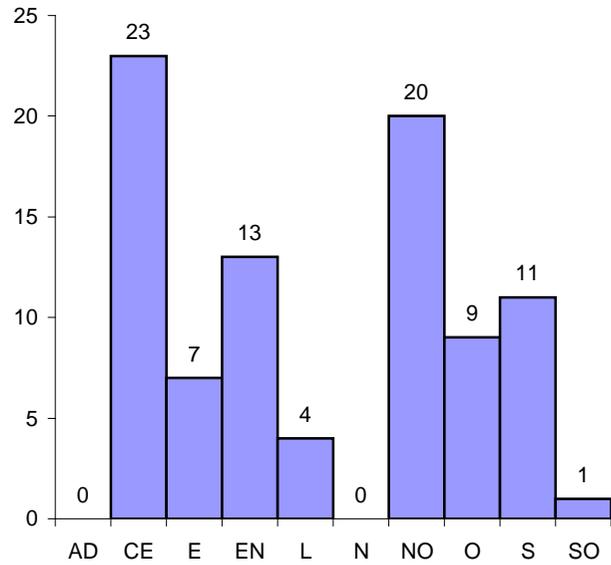
¹⁴⁶¹ Pour ces théoriciens, aucune modification n'est observée dans la dynamique politique au Cameroun, il s'agit tout simplement d'une reproduction atavique du système, ; voir Fabien Eboussi Boulaga, La démocratie en transit au Cameroun Paris, Harmattan, 1997.

Tableau N° 31

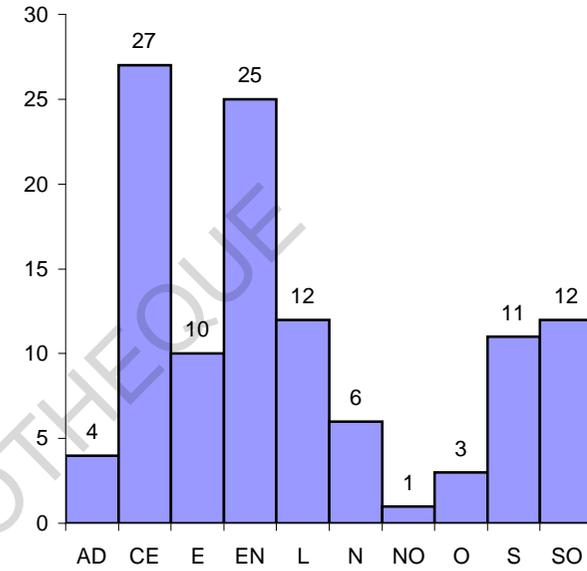
PROVINCE	LEGISLATIVE 92		LEGISLATIVE 97		COURBE CROISSANCE	PRESIDENTIELLES 92	PRESIDENTIELLES 97	COURBE CROISSANCE
	%	Nbre députés élus	%	Nbre députés élus	+ v -	Pourcentage	Pourcentage	+ v -
Adamaoua*	23,91	0	42,08	4	+	26,13	93,97	+
Centre	66,27	23	75,3	27	+	71,03	92,24	+
Est	44,91	7	61,41	10	+	68,5	97,19	+
Extrême-nord	38,49	13	46,85	25	+	47,65	83,38	+
Littoral	30,31	4	39,29	12	+	14,31		+
Ouest*	35,15	9	24,94	3	-	11,36	96,83	+
Sud	84,51	11	91,97	11	constance	94,82	99,14	+
Nord*	27,87	0	44,06	6	+	42,87		+
Nord-ouest	73,64	20	24,82	1	-	9,6		+
Sud-ouest	31,3	1	56,39	12	+	21,36	92,19	+

Les performances du R.D.P.C. aux législatives de 1992 et 1997 et aux présidentielles de 1992 et 1997.

(Ndé, Mayo Banyo et Mayo Rey annulés, mais les élections partielles le R.D.P.C. a raflé tous les sièges.)

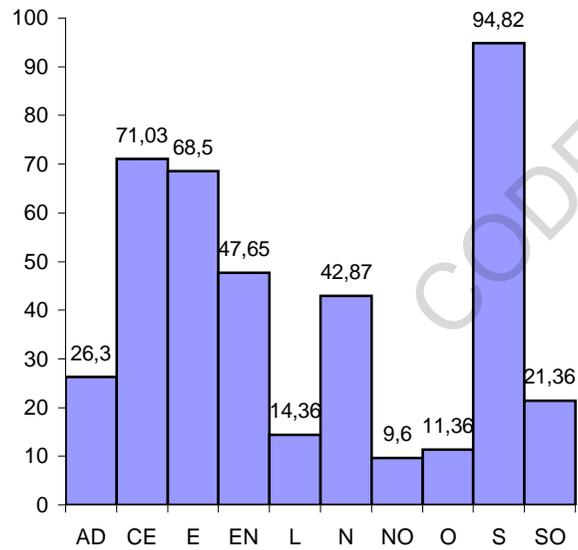


Législatives 1992

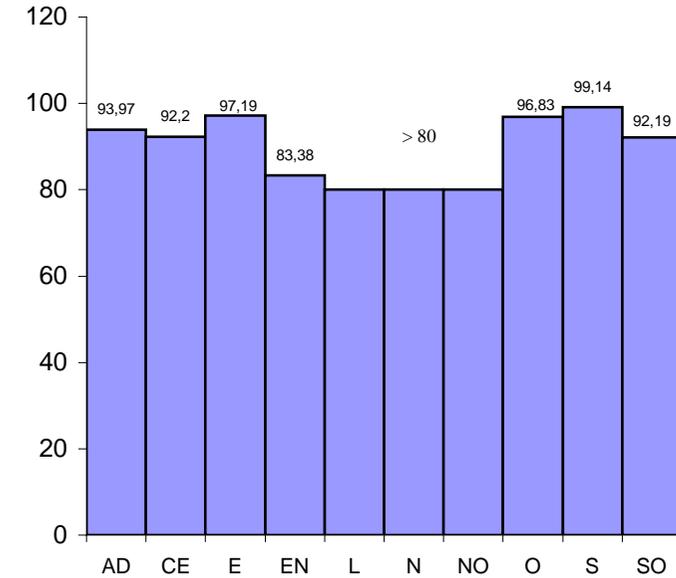


Législatives 1997

Pyramides comparatives des élections législatives



Présidentielles 1992



Présidentielles 1997

Pyramides comparatives des élections présidentielles

3- la fonction légitimante du vote communautaire : une régulation d'"affection".

Relativiser la capacité de manipulation du pouvoir dans la régulation de l'ordre social, c'est déjà prendre quelques distances salutaires par rapport à l'univocité de l'explication. Le pouvoir hérite même d'une "institutionnalisation (coloniale) des usages politiques de l'ethnicité"¹⁴⁶².

La posture analytique sur la question de l'ethnicité a été toujours dramatisante ; les habitudes de pensée ayant généralement la propension de ravalier l'ethnie au statut de cultures surannées appelées à disparaître avec la modernisation politique¹⁴⁶³ ; tantôt elle est considérée comme une source de conflictualité¹⁴⁶⁴ ; tantôt elle est présentée comme un facteur de l'échec de la greffe de l'institution étatique ailleurs¹⁴⁶⁵.

Ces constructions sont réductionnistes ; car la démocratie est parfaitement soluble dans le pluralisme social. Toutes les sociétés politiques sont traversées par des identités multiples ; peut-être est-ce l'épaisseur de ces clivages qui décourage l'analyse réaliste du rapport démocratie-ethnie dans le contexte africain !

L'hypothèse la plus féconde nous semble-t-il, consiste à envisager les élections en interaction permanente avec la société. Il y a un travail de construction électorale de la société qui se décline dans l'identification partisane des régions et l'intégration électorale de la société. C'est cette double dynamique qui relativise la conflictualité entre l'Etat et ses composantes ethniques.

En effet, les élections participent à la construction de l'Etat "sociatif" qui au sens de Max Weber repose sur "un compromis d'intérêts motivé

¹⁴⁶² Sindjoun (L.) – La politique d'affection en Afrique noire : société de parenté, "société d'Etat" et libéralisation politique au Cameroun, Université de Yaoundé II (GRAPS), Groupe Multinational de Travail "Ethnicité et processus démocratique en Afrique", CODESRIA inédit, dactylographie, P. 4.

¹⁴⁶³ Stavenhagen (R.), *The Ethnic question*, Tokyo, Presses de l'ONU 1990, P. 11-12

¹⁴⁶⁴ Rotchild (D), *Managing ethnic conflict in Africa*, Washington, Brookings institution, Press 1997, P 61-92

¹⁴⁶⁵ Badie (B), Smouts (M.C), *Le retournement du monde*, Paris, PFNSP, 1992, P 48-55

rationnellement en valeur ou en finalité"¹⁴⁶⁶. L'ouverture de la compétition à tous les partis politiques légalisés, la possibilité du recours au juge des élections produisent un "effet de croyance" en la généralité et en l'impersonnalité des règles qui régissent les élections. L'acceptation de ces règles crée le consensus sur leur validité, même si la fraude peut toujours entacher le processus électoral.

Toutefois, les partis politiques par la logique des fiefs, renforcent la cristallisation identitaire en naturalisant les différenciations régionales¹⁴⁶⁷. Les élections législatives et municipales qui ont une assise paroissiale traduisent le mieux cette propension. La géographie électorale issue des municipales du 21 janvier 1996 offre une répartition largement influencée par le régionalisme. Il y a un cantonnement ethnique du Social Democratic Front avec 28 mairies au Nord-Ouest (son fief naturel), 11 à l'Ouest, 11 au Littoral et 6 au Sud-Ouest. Cette tendance est plus aiguë avec l'UNDP, l'UDC, le MDR, l'UPC, l'UFDC, le MLJC, le MDP qui obtiennent respectivement 62, 29, 9, 8, 5, 21,1 mairies dans les régions d'origine de leur leader. Le RDPC certes offre une figure de représentation nationale mais avec une distinction très honorable dans la région d'origine du président Biya ; soit 64 communes au centre, 24 au Sud, 32 à l'Est ; sa mauvaise performance au Nord-Ouest et dans l'Adamaoua confirme l'hypothèse d'un vote communautaire¹⁴⁶⁸.

Les législatives du 1^{er} mars 1992 avaient auparavant perturbé cet agencement topographique à cause du boycott par l'opposition radicale ; ce qui avait contribué à aménagé au RDPC une confortable victoire ; toutefois, le caractère régional est resté prégnant ; puisque 41 sièges sur 88 sont obtenus dans les provinces du Centre, du Sud et de l'Est. Les mêmes législatives confinent le MDR (Mouvement pour la Défense de la République) dans les départements de Kaélé et du Mayo Danai. L'UNDP et l'UPC ont une présence effective

¹⁴⁶⁶ Weber (M), *Economie et société*, T1, Paris, Plon, 1995, P. 78

¹⁴⁶⁷ Offerlé (M.), *Les partis politiques*, Paris, PUF, 1987, P 40-41

¹⁴⁶⁸ Menthong (H.L), "Vote et communautarisme au Cameroun : un vote de cœur, de sang, et de raison", *Politique africaine*, n°69, Karthala, Paris, 1998, PP.40-52.

respectivement dans les provinces du Nord, de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et dans la Sanaga maritime et le Nkam.

Il ne s'agit pas d'un communautarisme "dur", car cette configuration a été relativisée par les performances inattendues du RDPC aux consultations du 17 mai et du 3 août 1997 ; le parti au pouvoir ayant "grignoté" la représentation de l'UNDP, en la réduisant à la portion congrue de 13 sièges sur 68 obtenus aux législatives de mars 1992. cette chute sensible de l'UNDP est plus ressentie aux consultations du 30 juin 2002, puisque seul son leader a été élu. Le SDF aussi a accusé une nette reculade en passant de 43 sièges en 1997 à 21 sièges en 2002. Seule est demeurée constant l'UDC avec 5 députés obtenus dans la région d'origine de son leader.

L'explication ne réside pas tant dans les ressources frauduleuses dont disposerait l'Administration en matière de monitoring électoral¹⁴⁶⁹ mais bien plus dans un « *charisme de fonction* »¹⁴⁷⁰ qui procure au Président de la République des ressources politiques néo-patrimoniales. En effet, comme nous l'avons indiqué, trois générations d'élections (municipales, législatives, présidentielles) ont aiguisé l'activité tactique des "entrepreneurs politiques", en orientant leur stratégie vers la négociation des positions de pouvoir dans les structures de l'Etat. Dans ce contexte, l'économie des échanges politiques entre le pouvoir et ces leaders se résume en une rétribution en postes ministériels, qui n'est en réalité qu'une rétribution de l'allégeance¹⁴⁷¹. Dans une telle structure de jeu, le pouvoir tiendra en orbite proche ses partenaires-adversaires. Ce sont ces coalitions néo-patrimoniales qui ont dans une certaine mesure pacifié le jeu politique en le rendant jouable sans l'opposition radicale. Ces partenaires contribuent aussi à la conservation du système à travers la "fonction

¹⁴⁶⁹ La Cour suprême dans son arrêt du 23 octobre 1992 a mentionné de nombreuses irrégularités ayant entaché le scrutin présidentiel du 11 octobre 1992 ; mais s'est abstenue d'annuler les dites élections.

¹⁴⁷⁰ Segroy (J), « Charisme, sacerdoce, fondation : autour de L.M. grignon de Monfort », social compass, 29 (1), 1982, P. 7

¹⁴⁷¹ Les cas de MM. Dakolé Daïssala, Frédéric Kodock, Bouba Bello Maïgari dont la personnalité et l'influence sont en net recul ; Ils tiennent leur poste grâce aux transactions hégémoniques avec le pouvoir. Leur légitimité électorale étant fort limitée.

tribunitienne" de promotion régionale. Dans la théorie des coalitions, le pouvoir est amené à exercer un contrôle en conformant à son choix une opération qui concerne ses propres ressources ou celles des autres¹⁴⁷². C'est un patronage qui naturalise l'utilité politique des niveaux.

L'élection produit et consolide les identités multiples, et par une coalition hégémonique, atténue les rivalités. C'est la manipulation de cette pluralité qui pose un problème de cohabitation pacifique¹⁴⁷³. Et, en fait de conflits ethniques, l'opposition Bamiléké/Béti, Sawa/Bamiléké a été particulièrement virulente lors des premières élections présidentielle et législatives. La construction des enjeux locaux à travers les élections s'est opérée sur fond d'opposition tranchée entre les "allogènes" et les autochtones. Le fait que ces derniers (autochtones) réclament la protection par l'Etat des minorités, lève le voile sur la nature coproduite de la manipulation qui opère selon un double mouvement : d'une part, ces rivalités ethniques sont un catalyseur de la pérennité de l'ordre dirigeant, le pouvoir peut aussi en être l'instigateur. D'autre part, Les ethnies peuvent se servir de l'Etat pour construire leur hégémonie ou s'affirmer dans une position d'infériorité numérique. L'Etat en a tiré une incontestable légitimité qui lui a permis d'inscrire avec une belle facilité, ces catégories discriminatoires dans la constitution.

La gestion conservatrice opère enfin à travers les instances de surveillance électorale dont l'importance numérique trahit leur inanité.

¹⁴⁷² Lemieux (V), "coalitions, alliances et autres liens politiques" in J.W. Lapierre et al., *Etre contemporain, Mélanges en l'honneur de Gerard Bergeron, Sillery, presses universitaires du Québec, 1992, P 457-475.* voir aussi, du même auteur, « L'utilité politique des niveaux », revue canadienne de science politique, 1991, vol 34, P. 735-753

¹⁴⁷³ Njoya (J.) – "Démocratisation, divergences ethniques et politisation de la pluralité au Cameroun", in revue canadienne d'études africaines, vol 36, N° 2, 2002, PP 239-280 ; cette manipulation est considérée par Jean Leca comme un facteur de complication de cohabitation ("La démocratie à l'épreuve des pluralismes", revue française de science politique, vol 46, N°2, avril 1996, PP 225-279.

Tableau N° 32 : Répartition détaillée des conseils municipaux par département et dans les dix provinces après les élections locales de juin 2002 et la reprise dans certaines circonscriptions électorales en 2004.

<i>Adamaoua</i>		<i>Centre</i>		<i>Est</i>		<i>Extrême-Nord</i>		<i>Littoral</i>		<i>Nord</i>		<i>Nord-Ouest</i>		<i>Ouest</i>		<i>Sud</i>		<i>Sud-Ouest</i>	
Vina		Mfoundi		Haut Nyong		Diamaré		Wouri		Bénoué		Mezam		Mifi		Mvila		Meme	
R.D.P.C	4	R.D.P.C	6	R.D.P.C	14	R.D.P.C	7	R.D.P.C	6	R.D.P.C	9	S.D.F	5	R.D.P.C	2	R.D.P.C	6	R.D.P.C	2
Djerem		Mbam et		Lom et		Logone et		Moungo		U.N.D.P		Bui		S.D.F		Océan		S.D.F	
R.D.P.C	2	Inoubou	8	Djerem	7	Chari	9	R.D.P.C	10	Faro	1	S.D.F	6	Noun	8	R.D.P.C	8	Kupe	1
Mbéré		R.D.P.C		R.D.P.C		R.D.P.C		S.D.F		R.D.P.C		Donga		U.D.C		Dja et		Manengouba	
R.D.P.C	4	Mbam et Kim	5	Kadei	7	Mayo	11	Nkam	2	Mayo-Louti	2	Mantoum	4	R.D.P.C	1	Lobo	8	R.D.P.C	3
Faro et Déo		R.D.P.C		R.D.P.C		Danay		R.D.P.C		R.D.P.C		S.D.F		Bamboutos		R.D.P.C		Lebialem	
R.D.P.C	4	Lékié	9	Boumba et	4	R.D.P.C	6	Sanaga	4	Mayo-Rey	3	R.D.P.C	1	R.D.P.C	3	Vallée du	3	R.D.P.C	3
Mayo-Banyo		R.D.P.C		Ngoko		Mayo		Maritime		R.D.P.C		Menchum		S.D.F		Ntem		Fako	
R.D.P.C	4	Mefou	8	R.D.P.C		Tsanaga	1	R.D.P.C	9	U.N.D.P	1	S.D.F	4	Haut-Kam	1	R.D.P.C		R.D.P.C	4
		Afamba				R.D.P.C	3					Momo	4	R.D.P.C	7			S.D.F	1
	3	R.D.P.C	4			U.N.D.P						S.D.F	1	Koung-Khi				Manyu	4
		Mefou Akono				Mayo Sava	6					R.D.P.C		R.D.P.C	3			R.D.P.C	
		R.D.P.C				R.D.P.C	1					Ngoketunjia	2	Ndé				Ndian	9
		Nyong et				Mayo Kani						Nord	1	R.D.P.C	4				
		Mfoumou				M.D.R						S.D.F	3	Menoua					
		R.D.P.C										Ngoketunjia	1	R.D.P.C	5				
		Nyong et										Sud		S.D.F	1				
		Kellé										S.D.F		Hauts					
		R.D.P.C										R.D.P.C		Plateaux	4				
		U.P.C												R.D.P.C					
		Haute																	
		Sanaga																	
		R.D.P.C																	
		Nyong et																	
		So'o																	
		R.D.P.C																	
Total	17	Total	68	Total	32	Total	45	Total	31	Total	19	Total	32	Total	41	Total	25	Total	27
R.D.P.C	17	R.D.P.C	65	R.D.P.C	32	R.D.P.C	43	R.D.P.C	29	R.D.P.C	17	S.D.F	28	R.D.P.C	29	R.D.P.C	25	R.D.P.C	24
		U.P.C	3			U.N.D.P	1	S.D.F	2	U.N.D.P	2	R.D.P.C	4	U.D.C	8			S.D.F	2
						M.D.R	1							S.D.F	4				

Source: Compilation de l'auteur à partir des données du MINAT

4- Surcharge institutionnelle, télescopage et production d'un "juge retenu"

Le droit électoral camerounais consacre une pléthore d'instances de contrôle et de supervision des consultations électorales. L'article 12 de la loi du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux prévoit au niveau de chaque commune une commission communale « *chargée de veiller à la régularité, à l'impartialité et à l'objectivité des élections* ». L'article 39 de la loi du 16 décembre 1991 fixant les conditions d'élection des députés à l'Assemblée nationale met en place au niveau de chaque département, une commission mixte départementale de supervision chargée de veiller à la régularité, à l'impartialité et à l'objectivité des élections : cette structure gère aussi bien l'élection présidentielle¹⁴⁷⁴ que les élections législatives au niveau local.

A un palier plus élevé, est créée une commission nationale de recensement général des votes chargée de vérifier les opérations électorales au vu des procès verbaux et des pièces annexes transmis par les commissions départementales de supervision¹⁴⁷⁵. La loi n°2000/16 du 19 décembre 2000 crée en plus de ces structures un observatoire national des élections, structure indépendante chargée de la supervision et du contrôle des opérations électorales et référendaires¹⁴⁷⁶. Sa mission est de contribuer à faire respecter la loi électorale de manière à assurer la régularité, l'impartialité, l'objectivité, la transparence et la sincérité des scrutins. Ce dernier organe constitue un superflu institutionnel en raison de l'identité de ses attributions avec les commissions sus-indiquées ; il y a un risque de télescopage dans leur mission de "contrôle et de supervision des opérations électorales" ; de même l'agencement de leurs rapports avec le juge

¹⁴⁷⁴ Voir article 24 de la loi du 17 septembre 1992 fixant les conditions d'élection et de suppléance à la Présidence de la République, modifiée et complétée par la loi du 9 septembre 1997.

¹⁴⁷⁵ Article 30 (nouveau), loi du 9 septembre 1997.

¹⁴⁷⁶ Article 1er

administratif et le juge constitutionnel prédispose à des conséquences dommageables dans le processus électoral.

Sur le premier point, on note une duplication structurelle préjudiciable à la célérité ; car l'observatoire national des élections a une représentation aux niveaux communal et départemental. On pourrait espérer dans l'hypothèse d'une synergie entre ces structures, une transparence plus accrue du monitoring électoral. Si l'on s'en tient à l'article 6 de la loi du 19 décembre 2000 qui donne à l'ONEL un pouvoir de contrôle et de supervision du fonctionnement des commissions mixtes chargées du contrôle de l'établissement et de la distribution des cartes électorales, l'on confinerait un cas limite d'inutilité de l'observatoire ; car comme le souligne Mr Alain Didier Olinga, « *les pouvoirs d'injonction vis-à-vis de l'Administration sont déjà reconnus à ces diverses commissions (communales et départementales), or les démembrements territoriaux de l'ONEL se retrouveront entre autres, au niveau des communes et des départements... On aura une commission mixte de supervision, et une antenne ONEL qui seront dotées d'attributions similaires et des pouvoirs semblables* »¹⁴⁷⁷.

Il nous semble que cette scissiparité des structures de supervision et de contrôle appartient au registre des anticipations rationnelles qui d'une part crée un "effet de croyance" en l'idée que la pluralité des organes de contrôle est gage d'objectivité ; d'autre part, elle aménage les conditions de survenance d'un "malentendu" productif. Sur le second point, concernant les élections municipales, quelques entorses à la constitution sont observées dans la manière dont le législateur a défini les règles contentieuses ; en effet, l'article 40 de la constitution prévoit que « *la chambre administrative connaît en appel, du contentieux des élections régionales et municipales* » ; cette compétence est

¹⁴⁷⁷ Olinga (A.D) L'ONEL, réflexions sur la loi camerounaise du 19 décembre 2000 portant création d'un observatoire national des élections, Yaoundé, Presses de l'UCAC, 2001, P. 40-41

également reconnue à l'article 33 de loi du 14 août 1992 portant élections municipales.

Or, les commissions communales se voient reconnaître par la loi sus-citée, compétence pour statuer sur les décisions d'acceptation ou de rejet des candidatures de façon définitive dans un délai de 3 jours au plus tard suivant la déclaration de recours. Si la décision de la commission est sans appel, quelles décisions en première instance seraient déférables en appel devant le juge administratif ? La constitution serait violée puisqu'elle instaure une juridiction d'appel qui est la chambre administrative. La même incongruité est repérable à l'article 6 alinéa 7 qui dispose que l'ONEL « *connaît de toutes les réclamations ou contestations concernant les listes et les cartes électorales non réglées par les commissions de supervision compétentes* » ; de même, il connaît des contestations et réclamations portant sur les candidatures et le comportement des candidats ou de leurs représentants en période électorale non réglées par les commissions de supervision compétentes (al 9). Une concurrence inconstitutionnelle est ainsi subrepticement entretenue entre la chambre administrative et l'ONEL rendant difficile la saine application de la loi.

Aux consultations présidentielle, législatives et référendaires, la même duplication est entretenue. En effet, l'article 48 de la constitution dispose de façon lapidaire que « *le Conseil constitutionnel veille à la régularité de l'élection présidentielle, des élections législatives, des consultations référendaires. Il en proclame les résultats. En cas de contestation sur la régularité de l'une de ces élections... le Conseil constitutionnel peut être saisi par tout candidat, tout parti politique ayant pris part à l'élection dans la circonscription concernée ou toute personne ayant qualité d'agent du gouvernement pour cette élection* ».

La difficulté vient de ce que le législateur en créant l'ONEL, l'a doté des mêmes attributions que le Conseil constitutionnel en matière électorale¹⁴⁷⁸. Il y a donc comme le souligne Alain Didier Olinga « *pour deux types d'élections et pour les référendaires, une identité de missions fondamentales entre le conseil constitutionnel et l'ONEL* »¹⁴⁷⁹. Le législateur ne s'est pas embarassé des problèmes de constitutionnalité de cet organe ; or, l'inconstitutionnalité a été opposée à la proposition faite par l'UNDP pour la création d'une Commission Electorale Nationale Autonome (CENA)¹⁴⁸⁰. Certes, dans la présentation de l'exposé des motifs lors du vote de cette loi on peut lire ceci : « *la mission de contrôle de supervision de l'ONEL s'exercera nonobstant le pouvoir conféré par la constitution et par la loi au Conseil constitutionnel chargé de veiller à la régularité des élections nationales* » ; ce qui suppose que l'ONEL opérerait « *sans faire obstacle* » au Conseil. Or, la doctrine considère l'exposé des motifs comme un élément des actes préparatoires qui n'a plus valeur juridique dès lors que la loi est votée¹⁴⁸¹. On ne l'invoque éventuellement que si l'esprit de la loi échappe au juge. Nous sommes là à la limite d'un cas d'inanité d'une structure cosmétique dont les inspirateurs ont peine à en masquer l'"effet de mode"¹⁴⁸².

Reste l'indépendance du juge constitutionnel ; les observations faites par le Pr Luc Sindjoun sur la Cour suprême en matière électorale restent valables pour le Conseil constitutionnel¹⁴⁸³. La Cour suprême statuant en lieu et place du Conseil constitutionnel demeure marquée par une fonctionnarisation et une "subalternisation" qui déteignent sur l'indépendance du juge ; de sorte qu'il ne semble pas être animé par une certaine hardiesse dans ses prises de position. Le

¹⁴⁷⁸ L'article 2 la loi du 19 décembre 2000 dispose que la mission de l'ONEL est de « contribuer à faire respecter la loi électorale de manière à assurer la régularité, l'impartialité, l'objectivité... »

¹⁴⁷⁹ Olinga (A.D). L'ONEL.. op. cit, P. 43

¹⁴⁸⁰ En 1997, cette proposition avait été repoussée comme heurtant les dispositions constitutionnelles attribuant au seul conseil constitutionnel compétence en la matière

¹⁴⁸¹ Bécane (JC) et Courderc (M), « la loi », Paris, Dalloz, 1994.

¹⁴⁸² Dans les pays qui ont opté pour une structure de supervision et de contrôle de la régularité des élections, la formule retenue est bien différente : la CENI du Tchad ou la CENA au Bénin.

¹⁴⁸³ Sindjoun (L.), "La cour suprême, la compétition électorale et la continuité politique au Cameroun : la construction de la démocratie passive" in Africa development, n°2, 1994, PP. 21-69.

juge électoral camerounais est demeuré un "juge retenu"¹⁴⁸⁴ ; l'arrêt de la Cour suprême 1/PE/92-93 du 23 octobre 1992 portant proclamation des résultats de l'élection présidentielle du 11 octobre 1992 est devenu proverbial en matière électorale : après avoir relevé les nombreuses irrégularités ayant émaillé le scrutin, la Cour à clamé son incompetence en matière d'appréciation et d'annulation. Troublante curiosité juridique¹⁴⁸⁵ qui porte le juge à soutenir l'arbitraire.

Il est également donné à constater en fait d'élections municipales, une tendance marquée à l'esquive qui amène le juge à déclarer son incompetence sur une question de droit pourtant claire¹⁴⁸⁶. L'on peut toutefois objecter que le statut du juge se définit en termes de pressions, d'influences ou de domination qui empêchent une convenable application de la norme, détachée de la conjoncture immédiate. Le professeur Slobodan Milacic rappelle fort judicieusement que le problème de l'indépendance du juge n'est pas seulement « *le problème de son statut ou de sa détermination déontologique. C'est tout autant une question de stratégie institutionnelle, voire même de culture politique... c'est un problème de système* »¹⁴⁸⁷.

CONCLUSION DU CHAIPITRE IV

L'activité politique repose sur un vaste symbolisme. Le « *temps mondial* » a permis aux acteurs politiques d'organiser la mise en crise des dictatures monopartisanes.

Dans le contexte camerounais, les arrangements institutionnels antérieurs ont subi leur mue et ont opéré une formidable capacité d'adaptation. Le système a identifié et capitalisé de nouveaux lieux de médiation symbolique. Le ludique,

¹⁴⁸⁴ Kamto (M.). « Le contentieux électoral au Cameroun » in Lex lata, n° 020 novembre 1995, P. 12

¹⁴⁸⁵ Il en est ainsi de l'élargissement des attributions de la commission communale de supervision au détriment de la chambre administrative (art 33 de la loi du 14 août 1992)

¹⁴⁸⁶

¹⁴⁸⁷ Slobodan (M.), L'indépendance de la magistrature : quelques vues tirées de l'expérience française pouvant servir aux pays en transition, op. cit., P 5

l'émotionnel et le religieux ont été ainsi les ingrédients de la construction d'une légitimité en crise.

La "présidentialisation" du football et son érection en "affaire d'Etat" rendent compte d'une gestion du politique privilégiant la dimension festive. L'implication du Président de la République dans le football est même agencée en fonction des conjonctures politiques fluides ou routinières. C'est cette articulation qui participe à la création de la "communauté imaginaire".

Le travail de "communalisation" politique à travers les religions est bien plus délicat en raison du principe de la laïcité qui impose à l'Etat une totale neutralité. Toutefois, l'usage politique des grandes religions monothéistes engendre une situation pseudo-concordataire qui entretient une unité réelle ou fictive.

L'élection enfin est apparue comme un lieu de construction du mythe d'appartenance à la nation. Elle renforce l'allégeance citoyenne à l'Etat par l'accomplissement du devoir électoral et ramène la scène électorale sous l'emprise du pouvoir d'Etat. Ce sont surtout les "exigences fantasmagoriques" de l'électorat qui assure la "production désirante" dans le champ politique.

Trois générations d'élections (présidentielle, législative et municipale) attestent pourtant d'une construction « *passive de la démocratie* » avec un biais conservateur se déclinant sous une gestion discrétionnaire du temps politique, une prééminence présidentielle dans la configuration de l'espace électoral, un vote "communautaire" exerçant une fonction latente de conservation du système.

Une fois de plus, le paradigme de la régulation conservatrice conserve sa puissance analytique.

CONCLUSION GENERALE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

Il est périlleux de s'investir dans le champ de la science politique symbolique. L'univers des symboles ressemble à un temple allégorique qui abrite les ombres. L'on sait que par une discrimination perverse, certains faits sont considérés par les paradigmes dominants comme marginaux et peu significatifs. Il y a comme une indifférence délibérée envers cet objet d'étude.

Dans notre travail, il s'est agi de rompre avec cet enfermement et de prendre désormais au sérieux l'hypothèse que Pierre Ansart formule-à la suite de Montesquieu -, en considérant que « *chaque système politique met en place un modèle de passion politique qui correspond à sa structure et à son fonctionnement* »¹⁴⁸⁸.

Certes Luc Boltanski, Peter Berger et Luckmann, Rom Harré s'étaient énormément investis dans le champ de l'analyse émotionnelle, mais avec une généralité qui ne révélait pas suffisamment la part autonome de la politique¹⁴⁸⁹.

C'est peut-être vis-à-vis de Georges Balandier, Pierre Bourdieu et Philippe Braud que nous sommes redevables d'une analyse qui réintègre dans la politique la question des racines émotionnelles du pouvoir¹⁴⁹⁰.

La problématique de l'unité nationale et des mutations sociales fait du champ politique camerounais le lieu d'intenses productions émotionnelles. Le pouvoir dans son effort d'ajustement de la politique de l'unité nationale aux mutations sociales, est tenu de recourir tant à la contrainte légitime qu'aux moyens symboliques et à l'imaginaire. Il le fait à travers la mobilisation du discours, l'usage politique du droit et l'entremise des liturgies politiques.

Le discours présidentiel est dominé de façon systématique par une police discursive qui privilégie les agrégats unitaires. Le modèle d'apparement thématique nous a permis de conclure à une utilisation presque inflationniste des

¹⁴⁸⁸ Ansart (P.), *La gestion des passions politiques*, Lausanne, l'âge d'homme, 1989, p.8.

¹⁴⁸⁹ Consulter Boltanski (L.), *La souffrance à distance*, Paris, Anne Marie Métaillié, 1993. Berger (P.), Luckmann (P.), *Construction social problems*, 2^{ng} éd. New York, Aldine de Gruyter, 1987; Rom (H.), *the Social construction of emotions*, Oxford, Basil Blackwell, 1986.

¹⁴⁹⁰ Lire Balandier (G) . *Le pouvoir sur scènes*, Paris, Baland 1980 ; Bourdieu (P), « Le marché des biens symboliques », *l'Année sociologique*, 1971, n°22, P.49 et ss.

connecteurs de rassemblement ; l'objectif étant pour le locuteur de créer une "communauté imaginaire" fonctionnant sur le mode de la "sociation", c'est-à-dire dans le langage weberien, un accord d'intérêts intersubjectifs rationnellement motivé¹⁴⁹¹. Le discours politique traduit une intégration de la société autour de l'Etat. Le discours du centre dans cette perspective contribue à l'affermissement d'un centre politique ; le discours périphérique réalisant dans la même veine l'arrimage de la périphérie au centre politique.

Au delà des inutiles connotations démagogiques que lui prêtent un certain parti pris analytique, le discours politique demeure un champ de fécondité scientifique dont l'exploration permet de débusquer l'invisible et de démasquer les causes structurales inaccessibles au sens commun. Certes, la période choisie (1982-1990) ne nous permet pas toujours de mesurer la portée de la réceptivité des discours présidentiels. L'explication tient à ce que, Il s'agit d'une période caractérisée par une certaine apathie des gouvernés et un usage permanent des appareils répressifs de l'Etat. Toutefois, l'apparition dans cette même période, des lignes de dissonance cognitive allant de la simple dérision politique à une subversion plus prononcée, relativise cette apathie. C'est dire que le monolithisme n'était pas un système totalitaire.

L'idéologie de l'unité nationale est également sous-tendue par une infrastructure juridique qui participe de la mise en ordre de la société. Cette idéologie avait la prétention de l'embrigader dans un "lit de Procruste", de sorte que l'ordre social ne puisse procéder que de l'ordre politique. Cette prétention bien que limitée, n'en a pas été moins structurante. L'allocation des titres ministériels dans la structure gouvernementale et la représentation au sein des instances électives ont obéi à une péréquation d'équilibre régional, bien qu'en réalité un tel slogan ne reflète très souvent qu'une incorporation différenciée. Il est donc erroné de réifier ce principe au point de le considérer dans le contexte

¹⁴⁹¹ Weber (M.) *Economie et société*, Paris, Plon, 1995, T 1, p. 374

camerounais comme une arlésienne¹⁴⁹². Ce concept constitue plutôt un horizon d'interprétations où figure l'intégration nationale¹⁴⁹³.

C'est parce que le droit est aussi la matérialisation contraignante d'une vision du monde qu'il participe à la sustentation de l'idéologie de l'unité nationale. Une sociologie compréhensive du droit nous a d'une part permis de saisir la signification, autrement dit, le sens normatif qu'il faut attribuer à une certaine construction du langage donnée comme norme de droit, et d'autre part de comprendre ce qui en advient en fait dans la société.

L'effort historique d'unification politique a été pour l'essentiel structuro-institutionnel. Le constituant en a tenu grand compte dans la constitutionnalisation des mutations politiques. De même, le législateur a accompli un formidable travail de "sociation", en faisant de la règle de droit un instrument d'intégration.

La démocratisation a créé les conditions de la "fluidité politique" ; cette conjoncture critique a fragilisé le monopole politique en aménageant les conditions de la mise en crise du régime. Dans cette configuration, l'analyse néo-institutionnelle a facilité la compréhension de la rémanence de certains arrangements institutionnels antérieurs, qui structurent le comportement des acteurs politiques en donnant une orientation conservatrice aux mutations politiques.

Notre hypothèse de la "régulation conservatrice" se vérifie à l'aune des replâtrages institutionnels auxquels a procédé le pouvoir. C'est le paradigme de la "démocratie passive" qui ne doit toutefois pas être ravalé au rang de la reproduction atavique du système.

La posture méthodologique privilégiant la dialectique de l'"ordre" et du "désordre" est d'une opérationnalité qui renouvelle la problématique de l'unité nationale. Parce que confondant enjeu de mémoire et enjeu de savoir, la science

¹⁴⁹² Kamto (M.). Préface « Problématique de l'unité nationale au Cameroun », Paris, l'Harmattan ; 1986.

¹⁴⁹³ Sindjoun (L.), La politique d'affection en Afrique noire, op.cit, p.20.

politique avait toujours cédé aux charmes de la définition politique de l'unité nationale, en la situant dans un horizon d'interprétation qui valorise l'ordre au détriment du désordre ; certains proposant le "pour" et le "contre" là où la réflexion s'efforce de faire le départ entre l'axiologie et la réalité.

Notre approche transitologique réintroduit le "désordre" là où le discours de l'ordre rassurait les hommes sur la nécessité fonctionnelle de l'unité, là où la pensée stéréotypée était rebelle à la complexité.

Or, l'unité ne peut se concevoir que dans la désunité. Le reconnaître, c'est déjà prendre quelque distance salutaire vis-à-vis d'un manichéisme qui considérerait le monolithique comme constitutif de l'ordre, et le temps pluraliste comme celui du désordre. Une telle conception présente malheureusement le biais de ne répondre qu'à un impératif didactique de formalisation

Il est clair que l'ambition des systèmes totalitaires qui consistait à contraindre l'hétérogénéité de la vie sociale à fondre dans le moule unitaire, a été toujours lourde de conséquences ; c'est pourquoi il vaut mieux troquer à la rigidité et l'idéalisme du concept de l'unité nationale, la mollesse de la notion. Alors, l'unité devient une "configuration" qui admet le désordre, et qui est travaillée par des acteurs qui organisent chacun son activité tactique pour s'inscrire dans le champ social.

La régulation du changement politique est apparue fortement influencée par les logiques exogènes, endogènes et par les rationalités propres des acteurs. C'est une telle combinaison factorielle qui a produit un modèle camerounais peut-être baroque, mais qui s'inscrit dans un marché politique désormais "compétitif".

Cette approche constructiviste qui conçoit l'activité politique comme une "configuration" (Norbert Elias), un "champ" (au sens de Bourdieu) privilégiant les "contraintes de l'action collective" (Crozier), est à même de restituer objectivement les mutations politiques au Cameroun.

Enfin, les "exigences fantasmagoriques de l'électorat" présentent la compétition politique comme un rite ou une liturgie politique qui aide à construire l'allégeance à l'Etat. Elles réactivent le mythe de l'appartenance à une même communauté politique.

Que les élections au Cameroun ploient sous les critiques, qui dénoncent l'impréparation, les fraudes multiples etc., n'épuise pas leur signification exacte. Au delà de l'arithmétique électorale, il y a le rituel, l'émotion, les ferveurs, les passions politiques. La lutte politique doit être appréhendée en référence aux "logiques de situation" qui sont le produit de l'activité tactique des "entrepreneurs politiques".

Qu'il nous soit permis l'audace de dire de la compétition électorale ce que Poincaré disait des mathématiques : « *C'est l'art de donner le même nom aux choses différentes* ».

Il reste que le symbolisme en politique est un terrain fertile à la science politique. Mais sa prospérité n'apparaît-elle pas à la longue douteuse au regard de la rationalisation progressive des comportements politiques ? une telle interrogation nous introduit commodément dans la sociologie des mutations qui a l'avantage de ne point s'accommoder de la table-rase.

En tout état de cause, l'on ne doit pas rêver de la parousie d'un monde où la nouveauté supplanterait l'ancienneté ; l'indigence d'une telle analyse est frappante lorsqu'on s'aperçoit que les transitions démocratiques africaines ont été largement influencées par l'arsenal institutionnel du régime monolithique.

BIBLIOGRAPHIE

CODESRIA - BIBLIOTHEQUE

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

Cette bibliographie n'a tenu compte que des ouvrages et articles dont l'importance théorique a été déterminante dans notre travail.

I- OUVRAGES ET ARTICLES METHODOLOGIQUES

1-OUVRAGES

- 1- BACHELARD(G), LA FORMATION DE L'ESPRIT SCIENTIFIQUE, Paris, Librairie philosophique, J. Vrin, 1989.
- 2- BERNARD(C), INTRODUCTION A LA MEDECINE EXPERIMENTALE, Paris, Garnier, Flammarion, 1966.
- 3- BERGER(P), et LUCKMANN, T., LA CONSTRUCTION SOCIALE DE LA REALITE, Paris, Méridiens, Klincksick, 1986.
- 4- BOURDIEU(P), QUESTION DE SOCIOLOGIE, Paris, Edition de Minuit 1984.
- 5- En collaboration avec CHAMBOREDON(C) et PASSERON(JC), LE METIER DE SOCIOLOGUE, 4^{ème} édition, Paris, Mouton, 1983.
- 6- DURKHEIM(E), LES REGLES DE LA METHODE SOCIOLOGIQUE, Paris, PUF, 1981.
- 7- ELIAS(N), QU'EST-CE QUE LA SOCIOLOGIE ? Paris, Edition de l'Aube, 1991.
- LA SOCIETE DES INDIVIDUS, Paris, Fayard, 1991.
- 8- ROCHER(G), INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE : LE CHANGEMENT SOCIAL, Paris, édition HMH Ltée, 1968.

2-ARTICLES

- 1- BADIE(B), "Analyse comparative et sociologie historique", Revue internationale des sciences sociales, n°133, Août 1992, PP.363-372.
- 2- BOURDIEU(P), "La représentation politique: Elément pour une théorie du champ politique", Actes de la recherche en sciences sociales, n°64, 1986, PP.86-96.
- 3- DECHAUX(JH), "Sur le concept de formation : quelques failles dans la Sociologie de Norbert Elias", CAHIERS INTERNATIONAUX DE SOCIOLOGIE, vol 99, 1995, pp. 293-313.
- 5- DOBRY(M), "Les voies incertaines de la transitologie, choix stratégiques, séquences politiques", Revue française de science politique, vol.50, n°4-5, 2000, P.585-614.
- 6- HIRSCHMAN(AO), "The search for a paradigm as a hindrance to understanding", World politics, vol. XXII, n°3, avril 1970, PP.343.
KATO(J), "Three varieties of Neo-institutionalism", REVIEWED ARTICLE: INSTITUTIONS AND RATIONALITY IN POLITICS, Cambridge University Press, 1996.
- 7- KECK(O), "The new institutionalism in the theory of international politics", Law and state, Vol. 47, 1993, PP.28-50.
- 8- KONTCHOU KOUOMEGNI(A), "Méthodes de recherches et domaines nouveaux en relations Internationales", REVUE CAMEROUNAISE DES RELATIONS INTERNATIONALES, Octobre-Décembre 1993.
- 9- LACAM(JC), "Le politicien investisseur : le modèle d'interprétation de la gestion des ressources politiques", Revue française de science politique, vol.38, n°1, février 1988, PP.23-46.
- 10- MONGARDINI(C), "L'idée de société chez Georges Simmel et Norbert Elias", REVUE FRANCAISE DE SOCIOLOGIE, Juillet-septembre 1995.

- 11- STANILAND(N), "The rhetoric of centre and periphery relations", The journal of modern African studies, 8, (4), 1970, PP.617-636.
- 12- SEURIN(JL),"Un schéma pour l'analyse comparative du gouvernement : une interprétation conflictuelle de l'analyse systémique" in Droit, institutions et systèmes politiques, Paris, PUF, 1987, PP.701-739.

II- OUVRAGES GENERAUX

- 1- AMSELLE(L), LOGIQUES METISSES, Paris, Payot, 1990.
 - En collaboration avec MBOKOLO,(E), (Sous la direction de) AU CŒUR DE L'ETHNIE, Paris, La Découverte 1985.
- 2- BADIE(B), L'ETAT IMPORTE, Paris, Fayard, 1992
 - En collaboration avec HERMET(G), POLITIQUE COMPAREE, Paris, PUF, 1990.
 - En collaboration avec SMOUTS M-C., LE RETOURNEMENT DU 3-MONDE, Paris, Presses de la FNSP,1992
- 4- BAILEY(F.G), LES REGLES DU JEU POLITIQUE, Paris, PUF, 1971.
- 5- BALANDIER(G), LE DESORDRE, Paris, Fayard, 1988.
- 6-BAYART(JF), L'ETAT EN AFRIQUE, Paris, Fayard, 1985.
 -(Sous la direction de) RELIGION ET MODERNITE POLITIQUE EN AFRIQUE NOIRE, Paris, Karthala, 1993.
 - En collaboration avec MBEMBE(A) et TOULABOR(C), LA POLITIQUE PAR LE BAS EN AFRIQUE NOIRE, Paris, Karthala, 1992.
- 7- BOUDON(R), LA LOGIQUE DU SOCIAL, Paris, Hachette, 1979.
- 8- BOURDIEU(P), - QUESTIONS DE SOCIOLOGIE, Paris, Minuit, 1980.
 - CHOSES DITES, Paris, Minuit, 1987.
- 9- BRAUD(P), SOCIOLOGIE POLITIQUE, Paris, L.G.D.J, 1996.
- 10- CHAGNOLLAUD, D., -LA VIE POLITIQUE EN FRANCE, Paris, Seuil, 1993

- SCIENCE POLITIQUE, ELEMENTS DE SOCIOLOGIE POLITIQUE, 2^{ème} édition, Paris, Dalloz, 1999.
- 11- CHEVALLIER(JJ), - ELEMENTS D'ANALYSE POLITIQUE, Paris, PUF, 1985.- (Sous la direction de), L'INSTITUTION, Paris, PUF, 1981.
- 12- CHANTIER(J.P), et PRUNIER(G), LES ETHNIES ONT UNE HISTOIRE, Paris, Karthala, 1989.
- 13-COBB(C), PARTICIPATION IN AMERICAN POLITICS: THE DYNAMICS OF AGENDA BUILDING, Boston, Alitn et Bacon 1972.
- 14- COLAS(D), LA PENSEE POLITIQUE, Paris, Larousse, 1992.
- 15- COLEMAN(J), COMMUNITY CONFLICT, Glencoe, Free Press, 1957.
- 16- CONAC(G), (dir), DYNAMIQUES ET FINALITES DES DROITS AFRICAINS, Paris, Economica, 1980.
- 17-COSTA-LASCOUX(J), et WEIL(P), LOGIQUES D'ETAT ET IMMIGRATION, Paris, Edition Kimé, 1992.
- 18-COT(J-P), MOUNIER(J-P), POUR UNE SOCIOLOGIE POLITIQUE, Paris Seuil, 1974.
- 19- CROZIER(M), LE PHENOMENE BUREAUCRATIQUE, Paris, Seuil, 1963.
- 20- DALOZ(J) et QUANTIN(P), (dir.) TRANSITIONS DEMOCRATIQUES AFFRICAINES, Paris, Karthala, 1997.
- 21- DEMANGEON(P), PROBLEME DE GEOGRAPHIE HUMAINE, Paris, Armand Colin, 1942.
- 22- DOBRY(M), SOCIOLOGIE DES CRISES POLITIQUES, Paris, Presses de la F.N.S.P, 1992.
- 23- DURKHEIM(E), LE SUICIDE, Paris, P.U.F, 1980.
- 24- ELIAS(N), LA DYNAMIQUE DE L'OCCIDENT, Paris, Calmann-Lévy, 1975.
- LA SOCIETE DE COUR, Paris, Flammarion, 1974.
- LA CIVILISATION DES MŒURS, Paris, Calmann-Lévy, 1985.

- 25- GAXIE(D), LA DEMOCRATIE REPRESENTATIVE, 2^{ème} édition, Paris, Montchrestien, 1996.
- 26- GEERTZ(C), (direction de), OLD SOCIETIES AND NEW STATES, New York, 1963.
- 27- GIDDENS(A), CENTRAL PROBLEMS IN SOCIAL THEORY, Berkeley and Los Angeles, University of California Press, 1979.
- 28- GONIDEC(P-F) et BOUGI(A), (direction de) L'ETAT AFRICAIN, tome VIII, Paris, LGDJ, 1985.
- 29- GRAWITZ(M), et LECA(J), TRAITE DE SCIENCE POLITIQUE, tome III, Paris, PUF, 1985.
- 30- HUNTINGTON(S), TROISIEME VAGUE : LES DEMOCRATISATIONS DE LA FIN DU XX^e SIECLE, Paris,NH, 1991.
- 31- JAUME(L), HOBBS ET L'ETAT REPRESENTATIF MODERNE, Paris, PUF, 1986.
- 32- JOBERT(B), et MULLER(P), L'ETAT EN ACTION, POLITIQUES PUBLIQUES ET CORPORATISME, Paris, PUF, 1987.
- 33- KAMGA(V), DUEL CAMEROUNAIS, DEMOCRATIE OU BARBARIE ? Paris, l'Harmattan, 1983.
- 34- KAMTO(M), POUVOIR ET DROIT EN AFRIQUE NOIRE, Paris, L.G.D.J, 1987.
- DECHEANCE DE LA POLITIQUE, Yaoundé, Editions Mandara, 1999.
- 35- KIZERBO(J), HISTOIRE DE L'AFRIQUE NOIRE D'HIER A DEMAIN, Présence africaine, Paris, 1978.
- 36- LAFARGES(J), CONTESTATIONS DEMOCRATIQUES EN AFRIQUE, Paris, Karthala, 1996.
- 37- LAGROYE(J), SOCIOLOGIE POLITIQUE, 3^e édition, PFNSP, Dalloz, 1997.
- 38- LOCHACK(D), ETRANGERS : DE QUEL DROIT ? Paris, PUF, 1985.

- 39- MACKEY(WF), BILINGUISME ET CONTACT DES LANGUES, Paris, Editions, Kliensick 1979.
- 40- MEDARD(JF), (dir.) ETATS D'AFRIQUE NOIRE, FORMATIONS, MECANISME ET CRISE, Paris, Karthala, 1991.
- 41- MICHELS(R), LES PARTIS POLITIQUES, Paris, Flammarion, 1914.
- 42- NGONGO(L-P), HISTOIRE DES INSTITUTIONS ET DES FAITS SOCIAUX AU CAMEROUN, tome 1, Paris, Berger-Levrault, 1987.
- 43- NLEP(RG), L'ADMINISTRATION PUBLIQUE CAMEROUNAISE, Paris, LGDJ, 1986.
- 44- ODONNELL(G), et SCHMTTER(P-C), TRANSFORMATIONS FROM AUTHORITARAIN RULE, Baltimore, London, the John Hopkins University Press, 1989.
- 45- OFFERLE(M), SOCIOLOGIE DES GROUPES D'INTERET, Paris, Montchrestien, 1994.
- 46- OWONA(J), DROIT ADMINISTRATIF SPECIAL DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN. Manuels et travaux de l'Université de Yaoundé, Yaoundé, DICEF, Paris, 1985.
- 47- PADIOLEAU(TG), L'ETAT AU CONCERT, Paris, PUF, 1982.
- 48- PAMBOU TCHIVOUNDA(G), ESSAI SUR L'ETAT AFRICAIN POST-COLONIAL, Paris, L.G.D.J, 1982.
- 49- RAWLS(JG), THEORIE DE LA JUSTICE, trad. Audard, Le Seuil "Points", 1977.
- 50- SCHATT(C), THE SEMI-SOVEREIGN PEOPLE, New-York Holt, 1960.
- 51- SCHWARTZENBERG(RG), SOCIOLOGIE POLITIQUE, 5^{ème} édition, Paris, Montchrestien, 1992.
- 52- SINDJOUN(L), L'ETAT AILLEURS, Paris, Economica, 2002.
- (sous la direction de), LA REVOLUTION PASSIVE AU CAMEROUN : ETAT, SOCIETE ET CHANGEMENT, Dakar, Codesria, 1999.

- 53- TERRAY(E), (dir.), L'ETAT CONTEMPORAIN EN AFRIQUE, Paris, Editions l'Harmattan, 1987.
- 54- TREDANO ABDELMOUGHIT(B), INTANGIBILITE DES FRONTIERES COLONIALES ET ESPACE ETATIQUE EN AFRIQUE, Paris, L.G.D.J, 1989.
- 55- VOLVELLE(M), IDEOLOGIES ET MENTALITES, Paris, Maspero, 1982.
- 56- WEBER(M), ECONOMIE ET SOCIETE, tome 1, Paris, Plon, 1971.

III- OUVRAGES SPECIALES

- 1- ANDERSON, B., L'IMAGINAIRE NATIONAL, Paris, La Découverte, 1996.
- 2- BALIBAR(E), et WALLERSTEIN(I), (dir.), RACE, NATION, CLASSE, LES IDENTITES AMBIGUIËS, Paris, Editions La Découverte, 1988.
- 3- BAYART(J-F), L'ETAT AU CAMEROUN, 2^e édition, Paris, PFNSP, 1985.
- 4- BENDIX(R), NATION-BUILDING AND CITIZENSHIP, Berkeley, University of California Press, 1977.
- 5- BENJAMIN(J), LES CAMEROUNAIS OCCIDENTAUX, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972.
- 6- BERNARDI(B), LA DEMOCRATIE, Paris, Flammarion, 1999.
- 7- BIRNBAUM(L), LES CADRES, LA FORMATION D'UN GROUPE SOCIAL, Paris, Edition de Minuit, 1983.
- 8- CASTORIADIS(C), L'INSTITUTION IMAGINAIRE DE LA SOCIETE, 5^{ème} édition, Paris, Editions La Découverte, 1991.
- 9- CONAC(G), L'AFRIQUE EN TRANSITION VERS LE PLURALISME POLITIQUE , Paris, Economica, 1993.
- 10- DELANNOI(G) et TAGUIEFF(PA), THEORIE DU NATIONALISME, Paris, Editions Kimé, 1991.

- 10- EYINGA(A), INTRODUCTION A LA SCIENCE POLITIQUE CAMEROUNAISE, Paris, l'Harmattan, 1984.
- 11- FERREOL(G), (sous la direction de...) INTEGRATION, LIEN SOCIAL ET CITOYENNETE, Paris, Presses universitaires du Septentrion, 1998.
- 12- FICHTE(JG), DISCOURS A LA NATION ALLEMANDE, trad Jankélévitch, Paris, Auber, 1981.
- 13- FILLIEULE(O), et PECHU(C), LUTTER ENSEMBLE, LES THEORIES DE L'ACTION COLLECTIVE, Paris, l'Harmattan, 1993.
- 14- FOGUI(JP), L'INTEGRATION POLITIQUE AU CAMEROUN, Paris, LGDJ, 1990.
- 15- FOUGEYROLLAS(P), LA NATION, PARIS, Fayard, 1987.
- 16- GAILLARD(P), LE CAMEROUN, tome 2, Paris, Editions l'Harmattan, 1989.
- 17- GELLNER(E), NATIONS ET NATIONALISME, Paris, Payot, 1989.
GESCHIERE(P), et KOENINGS(P), (dir.) ITINERAIRES D'ACCUMULATION AU CAMEROUN, Paris, Karthala, 1993.
- 18- JAMES(K), THE POLITICS OF NATIONALISM AND ETHNICITY, London, Mac Millan, 1993.
- 19- JAFFRELOT(C), DEMOCRATIE D'AILLEURS, Paris, Karthala, 2000.
JOHNSON(W), THE CAMEROON FEDRATION: POLITICAL INTEGRATION IN A FRAGMENTARY SOCIETY , Princeton, New Jersey, Princeton University Press, 1970.
- 20- JOSEPH(R), LE MOUVEMENT NATIONALISTE AU CAMEROUN, Paris, Karthala, 1986.
- 21- KRIEGEL(B), PHILOSOPHIE DE LA REPUBLIQUE, Paris, Plon, 1998.
- 22- KRULIC(B), LA NATION : UNE IDEE MODERNE, Paris, Ellipses, 1999.
- 23- LACORNE(D), LA CRISE DE L'IDENTITE AMERICAINE, Paris, Fayard, 1997.

- 24- LE VINE(TV), CAMEROUN : DU MANDAT A L'INDEPENDANCE, Paris, Présence Africaine, 1984.
- 25- LIJPHART(A), DEMOCRACY IN PLURAL SOCIETIES, New Haven, Yale University Press, 1977.
- 26- MILACIC(S), LE DEVENIR DES ETATS : SOUVERAINETE, INTEGRATION, Presses de l'Université de Toulouse, Toulouse, 1995.
- 27- NGAYAP(PF), CAMEROUN QUI GOUVERNE?, Paris, l'Harmattan, 1983.
- 27- OLINGA(A.D), REFLEXION SUR LA LOI CAMEROUNAISE DU 19 DEC. 2000 PORTANT CREATION D'UN OBSERVATOIRE NATIONAL DES ELECTIONS, Yaoundé, Presses de L'UCAC, 2001
- 28- OWONA(A), LA NAISSANCE DU CAMEROUN 1884-1914, Paris, l'Harmattan, 1996.
- 29- PIERRE-CAPS(S), NATION ET PEUPLES DANS LES CONSTITUTIONS MODERNES, tomes I & II, Nancy, Presses Universitaires de Nancy. 1987.
- 30- POUTIGNAT(P), et STREIFF-FEINART(J), THEORIE DE L'ETHNICITE, Paris, PUF, 1995.
- 31- SINDJOUN(L), SCIENCE POLITIQUE REFLEXIVE ET SAVOIRS SUR LES PRATIQUES POLITIQUES EN AFRIQUE, Dakar, Codesria, 1999.
- 32- TAYLOR(C), MULTICULTURALISME, DIFFERENCE ET DEMOCRATIE, trad. fr, Paris, Aubier, 1994.
- 33- TOURAIN(A), POURRONS-NOUS VIVRE ENSEMBLE ? Paris, Fayard, 1997.
- 34- WALZER(M), TRAITE SUR LA TOLERANCE, Paris, NH, 1998.
- 35- WIEVIORKA(M), LA DEMOCRATIE A L'EPREUVE DU NATIONALISME, POPULISME ET ETHNICITE, Paris, La découverte, 1993.

IV- ARTICLES

1-ALETUM(T.M), "The use of legitimate force in traditional political institutions", in science and technology review, vol.5, n°1-2/3-4, 1987-1988, PP.87-100.

- "The contribution of traditional institutions in politics in Cameroon", Revue camerounaise de droit, n°5, janv-fév.1976.

2- BACH(DC), "Fédéralisme et modèle consociatif : l'expérience nigériane",

3- MEDARD(J-F) (dir), ETATS D' AFRIQUE NOIRE, Paris, Karthala, 1991, pp. 117-140.

4- BAKARY(TD), "Côte-d'Ivoire, l'étatisation de l'Etat" in MEDARD(JF), (dir), ETATS D' AFRIQUE NOIRE, Paris, Karthala, 1991, pp. 53-91.

5- BAYART(JF), "Quelques livres consacrés à l'étude des représentations et des pratiques thérapeutiques d'origine précoloniale", REVUE FRANCAISE D'ETUDES POLITIQUES D'AFRIQUE, 13 Janvier 1977, pp 100-108.

- "La problématique de la démocratie en Afrique noire". POLITIQUE AFRICAINE, N° 43 Octobre, 1991.

6- BIGOMBE LOGO(P), et MENTHONG(HL), "Crise de légitimité et évidence de la continuité politique", POLITIQUE AFRICAINE, op. cit., pp 14-23.

7- BIPOUN-WOUM(JM), "Les origines constitutionnelles du Cameroun", in Revue juridique, politique et économique du Maroc, 1990, P.94-117.

"Le nouveau Cameroun politique", RJIC, n°3, juin 1983, 655-692.

8- BIRNBAUM(P), "Du multiculturalisme au nationalisme", LA PENSEE POLITIQUE, Mai 1995.

9- BOURDIEU(P), "La représentation politique. Eléments pour une théorie du champ politique", ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, n° 64, 1996, pp. 5-19.

- "L'identité et la représentation ; pour une réflexion critique sur l'idée de région", ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, n° 35, Novembre 1980.
- "La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique", ACTES DE LA RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES, n° 81 et 82, 1990 pp 86-96.
- 9- COMAILLE(J), et JOBERT(B), (dir), "Métamorphoses de la régulation politique", DROIT Et SOCIETE, vol 24, 1998.
- 10- COURADE(G), SINDJOUN(L), "Le Cameroun dans l'entre-deux", POLITIQUE AFRICAINE, 62, Juin 1996.
- 11- FASSIEN(E), "Du multiculturalisme à la discrimination", LE DEBAT, n° 97, Novembre-Décembre 1997.
- 12- GONIDEC(PF), et BRETON(J-M), "La République Unie du Cameroun", ENCYCLOPEDIE POLITIQUE ET CONSTITUTIONNELLE DES ETATS D'AFRIQUE, Berger-Levrault, 2^{ème} édition, Paris, 1976.
- 13- GUIMDO(BR), "La protection juridictionnelle de la liberté de religion au Cameroun", DROIT ET CULTURES, Revue trimestrielle d'anthropologie et d'histoire, n° 42, l'Harmattan 2001.
- 14- HOLO(T.), "La transition vers la démocratie : le cas du Bénin", Alternatives démocratiques dans le tiers-monde(2), juillet-décembre 1990, PP.131-169.
- "Constitution et nouvel ordre politique au Bénin" in Revue béninoise des sciences juridiques et administratives, n°13, 1989, P.1-10.
- 14- KAMTO(M), "Dynamique constitutionnelle du Cameroun indépendant", Revue juridique africaine, 1995, PP.7-49.
- 15- KAMTO(M), "QUELQUES REFLEXIONS SUR LA TRANSITION VERS LE PLURALISME POLITIQUE AU CAMEROUN" in G. CONAC (dir.), L'AFRIQUE EN TRANSITION VERS LE PLURALISME POLITIQUE, Paris, Economica, PP.209-236.

- 15- KONTCHOU KOUOMEGNI(A), "Idéologie et institutions politiques : l'impact de l'idée de l'unité nationale sur les institutions publiques de l'Etat camerounais", CONAC(G), (dir.) DYNAMIQUES ET FINALITES DES DROITS AFRICAINS, Paris, Economica, 1980, pp 442-464.
- 16- LACROIX(B), "Ordre politique et ordre social : Objectivisme, objectivation et analyse politique", in GRAWITZ(M) (dir.), et LECA(J), TRAITE DE SCIENCE POLITIQUE , VOLUME 1, Paris, PUF, 1985, pp 469-565.
- 17- MBOME(FX), "Constitution, administration et tribalisme", LA DEMOCRATIE A L'EPREUVE DU TRIBALISME, Fondation Friedrich-Ebert, Cameroun/GERDDES Cameroun, éd. terroirs, 1996, pp 27-36.
- 18- MEHLER(A), "Cameroun : une transition qui n'a pas eu lieu", in DALOZ(JP), QUANTIN(P) (dir.), TRANSITIONS DEMOCRATIQUES AFRICAINES, Paris, Karthala, 1997, P. 95-137.
- 19- MENTHONG(HL), "Vote et communautarisme au Cameroun : "un vote de cœur, de sang et de raison" POLITIQUE AFRICAINE, 69, mars, 1998, pp 40-53.
- 20- MESSARA(NA), "Comprendre le pluralisme communautaire libanais", DROIT ET CULTURES, Revue trimestrielle d'anthropologie et d'histoire n° 42, l'Harmattan, 2001.
- 21- MOMO(B), "La laïcité de l'Etat dans l'espace camerounais", LES CAHIERS DE DROIT, vol 40, décembre 1999, pp 821-847.
- 22- NETTL(JP), et ROBERTSON(R), "Industrialization, development or modernization", THE BRITISH JOURNAL OF SOCIOLOGY, XVII, September 1966.
- 23- NJOYA(J), "La constitutionnalisation des droits des minorités au Cameroun: usages politiques du droit et phobie du séparatisme", JURIDIS PERIODIQUE, n° 37, Janvier-février-Mars 1999, pp 37-48.

- 24- NKOUM-ME-NTSENY(LM), "Question anglophone", libéralisation politique et crise de l'Etat-nation : "Les ennemis dans la maison" ?" in SINDJOUN(L) (dir.), LA REVOLUTION PASSIVE AU CAMEROUN : ETAT, SOCIETE ET CHANGEMENT, Dakar, CODESRIA, 1999, pp.157-228.
- 25- ONDOA(M), "LA CONSTITUTION DUALE : recherches sur les dispositions constitutionnelles transitoires au Cameroun" in Revue Africaine des sciences juridiques, Faculté des sciences juridiques et politiques, Univ.de Yaoundé II, vol.1, n°2, 2000, PP.20-57.
- 26- PUCHALA(D), "Images du monde, ordres mondiaux et guerres froides : les mythes et les Nations Unies", REVUE INTERNATIONALE DES SCIENCES SOCIALES, 144, Juin 1995, pp 243-258.
- 27- ROTHCHILD(D), "The limits of Federation", THE JOURNAL OF MODERN AFRICAN STUDIES, vol.4, n° 3, November 1966.
- 28- SINDJOUN(L), "Le champ social camerounais: désordre inventif, mythes simplificateurs et stabilité hégémonique de l'Etat", POLITIQUE AFRICAINE, 62 Juin, 1996, pp 57-67.
- "Identité nationale et révision constitutionnelle" du 18 Janvier 1996 : comment constitutionnalise-t-on le "nous" au Cameroun dans l'Etat post-unitaire ?", POLIS-RCSP, vol 1, n° spécial, février 1996, pp 10-24.
- "Cameroun : le système politique face aux enjeux de la transition démocratique (1990-1993)" in L'AFRIQUE POLITIQUE, VUE SUR LA DEMOCRATIE A MAREE BASSE, Paris, CEAN, Karthala, 1994, pp 143-165.
- 29- UM NYOBE(R), "Objectifs immédiats du mouvement national camerounais", CAHIERS INTERNATIONAUX, n° 53, Février 1954.

V- THESES ET MEMOIRES

- 1- DONFACK SOKENG(L), LE DROIT DES MINORITES ET DES PEUPLES AUTOCHTONES AU CAMEROUN, Thèse de Doctorat en Droit, Université de Nantes, 2001.
- 2- FOGUI(JP), AUTORITES TRADITIONNELLES ET INTEGRATION POLITIQUE AU CAMEROUN, Thèse d'Etat en science politique, Bordeaux I, 1980.
- 3- MBOME(F.X), L'ETAT ET L'EGLISE AU CAMEROUN, Thèse de doctorat d'Etat en science politique, ParisII, 1979.
- 4- NGADJUI(N), LA CONCEPTION CAMEROUNAISE DE LA NATION, Thèse de Doctorat de 3^e cycle en science politique, Université de Yaoundé, 1987.
- 5- NGUELIEUTOU(TA), LE "PEUPLE" DANS LA VIE POLITIQUE CAMEROUNAISE POST-COLONIALE, Thèse doctorat en Science politique, Université de Yaoundé II, 2004.
- 6- NJOYA(J), LE POUVOIR TRADITIONNEL EN PAYS BAMOUN :ESSAI SUR LA PARENTE GOUVERNANTE, Thèse doctorat de 3^e cycle en science politique, Université de Yaoundé II, 1994.
- 7- OWONA(J), LA NOTION D'INTEGRITE TERRITORIALE DANS LA VIE POLITIQUE ET LE DROIT CONSTITUTIONNEL FRANÇAIS DEPUIS 1789, thèse de doctorat d'Etat en droit, Université de Droit, d'Economie et de Sciences sociales de Paris II, 1972.
- 8- SEUTCHEU(M), LES PARTIS POLITIQUES CAMEROUNAIS ET LE SYSTEME DES NATIONS UNIES (1949-1961), Thèse de Doctorat de 3^e cycle en Science politique, Université de Yaoundé II, 1993.
- 9- SINDJOUN(L), CONSTRUCTION ET DECONSTRUCTION LOCALES DE L'ORDRE POLITIQUE AU CAMEROUN : LA SOCIO-GENESE DE

L'ETAT, Thèse de Doctorat d'Etat en Science politique, Université de Yaoundé II, 1994.

10-TALTOU(E), CONSTITUTION ET POLITIQUE AU CAMEROUN, Thèse de doctorat, Université de Yaoundé II, 2004.

VI- DOCUMENTS ET RAPPORTS

- 1- AHMADOU AHIDJO, CONTRIBUTION A LA CONSTRUCTION DE L'UNITE NATIONALE, Paris, Présence Africaine, 1974.
- 2- ANTHOLOGIE DES DISCOURS 1957-1979, Les nouvelles éditions africaines, 1980.
- 3- CAMEROUN, LA MARCHE VERS L'UNITE, Paris, 1982.
- 4- "DECLARATION DE BUEA", DOCUMENT FINAL DE LA "ALL ANGLOPHONE CONFERENCE", 2 ET 3 AVRIL, 1993.
- 5- DISCOURS ET INTERVIEWS DU PRESIDENT PAUL BIYA, NOVEMBRE 1982 NOVEMBRE 1983, Yaoundé, SOPECAM, 1985.
- 6- LIVRE BLANC PUBLIE PAR LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, Yaoundé, Imprimerie Nationale Novembre 1993.
- 7- MEMORANDUM SUR LES PROBLEMES DU GRAND NORD, 06 SEPTEMBRE 2002.
- 8- PLAIDOYER POUR UNE VRAIE DEMOCRATIE, PUBLICATION DU CABINET CIVIL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN, Yaoundé, Imprimerie Saint-Paul, 1991.
- 8- RAPPORT DE POLITIQUE GENERALE PRESENTE PAR LE PRESIDENT AHMADOU AHIDJO au 3^e congrès l'Union nationale camerounaise, congrès de la Maîtrise, Bafoussam, 12-17 février 1980.

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	ii
INTRODUCTION GENERALE.....	1
I – OBJET ET CHAMP DE L’ETUDE	6
A – LA CONSTRUCTION DE L’OBJET D’ETUDE	7
B – LE CHAMP D’ETUDE.....	9
1-Le champ socio-politique.....	9
2 - Le champ temporel d’étude	10
II- CLARIFICATION CONCEPTUELLE	14
A- L’UNITE NATIONALE.....	14
1- L’Unité.....	14
2) La nation	17
3) L’unité nationale	20
B- MUTATIONS POLITIQUES	22
C- LA REGULATION CONSERVATRICE.....	25
III - PROBLEMATIQUE ET BLOC DES HYPOTHESES	28
IV- LES CONSIDERATIONS METHODOLOGIQUES.....	32
A - LE MODELE CENTRE-PERIPHERIE.....	33
B - LA METHODE (NEO-)INSTITUTIONNELLE.....	34
C - L'ANALYSE DU CONTENU	37
PREMIERE PARTIE :	42
L’IMPACT DES DETERMINANTS UNITAIRES SUR LA REGULATION DE L’ORDRE POLITIQUE MONOPARTISAN : LA PESANTEUR DE LA FONCTIONNALITE IDEOCRATIQUE DU SYSTEME	42
CHAPITRE I :.....	46
LA MOBILISATION DE LA SYMBOLIQUE UNITAIRE PAR L’IMAGINATION DISCURSIVE DE LA NATION	46
SECTION I : LA CONSTRUCTION DISCURSIVE DU "VOULOIR VIVRE COLLECTIF" : REDONDANCE THEMATIQUE ET INCULCATION DE L’ORDRE UNITAIRE	49
PARAGRAPHE II : L'ARITHMETIQUE DES CONNECTEURS UNITAIRES : LA RECURRENCE THEMATIQUE DU "NOUS"	50
A - LES AGREGATS SEMANTIQUES DE LA CONSTRUCTION DU "VOULOIR VIVRE ENSEMBLE" : LA FREQUENTIALITE REDONDANTE DES MARQUEURS LEXICAUX DE "SOCIATION"	51
1- L'unité d'enregistrement des connecteurs de "sociation" : le "nous" comme noyau de sens.....	52
2 – La construction du corpus discursif	54
B-TABLEAU SYNOPTIQUE DE DISTRIBUTION DE LA THEMATIQUE UNITAIRE.....	57
Visites internes	57
Provinces	57
Interviews	58
Nation et pays amis	58
Yaoundé	58
Jeunesse.....	58
Nation.....	58
PARAGRAPHE II : LA FONCTION INCULCATIVE DU DISCOURS UNITAIRE : LA MISE EN MAJESTE DU DISCOURS PRESIDENTIEL.....	63

A- LE DISCOURS DU CENTRE ET LA PRODUCTION DU MYTHE DE L'ETAT TRANSCENDANT.....	64
1- La communication rituelle et la production de la croyance en la transcendance de la nation : L' "Etat séducteur"	65
2- La communication dialogique (interviews) et la quête de l'unité par la promotion "professorale" du chef de l'Etat.....	76
B- LA COMMUNICATION DE PENETRATION POLITIQUE DE LA PERIPHERIE : UNE GEOPOLITIQUE DISCURSIVE EN PROGRESSION EXCENTRIQUE	80
1- Le discours dans l'espace de parenté (anneau intérieur) : La "politique d'affection"	82
2- La production discursive dans l' "anneau extérieur" : malléabilité du discours et exaltation du potentiel anthropologique des zones rebelles.	86
SECTION II : L'INSCRIPTION DU DISCOURS PRESIDENTIEL DANS LES FLUCTUATIONS DES CONJONCTURES POLITIQUES : LIBERTE ET CONTRAINTE DE L'ACTION DISCURSIVE	100
PARAGRAPHE I : "LE TEMPS INCERTAIN" ET LA FONCTION.....	101
STRATEGIQUE DU DISCOURS PRESIDENTIEL : LES CONTRAINTES DU JEU BICEPHALISTE.....	101
A- LA MODERATION DE LA CONFLICTUALITE ET L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES DE PLAUSIBILITE DES "COUPS POLITIQUES"	102
B- L'EMERGENCE DU "JEU TENDU" ET L'AMORCE DE LA CONJONCTURE CRITIQUE : LA MULTIPLICATION DES "COUPS POLITIQUES" IRREVERSIBLES.	111
1- Le raidissement de la stratégie collusive : la fonction du silence dans l'entreprise de désacralisation de l'adversaire.	111
2- L'Autonomisation du champ d'action et gestion de l'escalade : La fin des "transactions collusives".....	119
3- La Mobilisation de l'infrastructure juridique et l'entreprise de sauvegarde de l'institution présidentielle.....	124
4- La culmination de l'incertitude et « la constellation d'arrivée »	132
a- Mobilisation du capital "militaire"	135
b- Mobilisation du capital juridique	136
Total	141
PARAGRAPHE II : LE "TEMPS CERTAIN" ET LA CONSTRUCTION D'UN "MOI" POLITIQUE HEGEMONIQUE : LE TRAVAIL DE FABRICATION D'UN LEADERSHIP DE COMPOSITION ET L'APPARITION DES LIGNES DE DISSONANCE COGNITIVE.....	144
A- L'EDIFICATION DE LA MACHINE PARTISANE ET LA CONSTRUCTION SYMBOLIQUE D'UNE NOUVEAUTE POLITIQUE PASSIVE : LA FONCTION "OECUMENISANTE" DU RASSEMBLEMENT	145
1- Le Rassemblement Démocratique du Peuple Camerounais : Mystification de la thématique unitaire et production d'un ordre nouveau baroque.	146
2- La construction idéologique et la mystification de l'unité : Les contraintes de l'"écriture politique".....	149
3- La collectivisation de l'expression politique : Le "nous" et sa fonction de mobilisation.....	153
4- L'individualisation de l'expression politique et sa fonction "stalactite"	157
B- L'OBJECTIVATION DES ACTES DE RUPTURE PAR LE REFERENCIEL CONCURRENTIEL : L'ELARGISSEMENT CONTROLE DE LA STRUCTURE DES	

CHOIX POLITIQUES ET LA PRODUCTION SOCIALE DE LA DISSONANCE COGNITIVE.....	161
1- La construction discursive de la concurrence.....	161
2- Le support juridique d'une concurrence annihilante.....	165
3- La production sociale des lignes de dissonance.....	169
CONCLUSION DU CHAPITRE I	180
CHAPITRE II :.....	182
L'IDEE DE L'UNITE NATIONALE COMME FORCE INSPIRATRICE DE L'ENCADREMENT JURIDIQUE DES MUTATIONS POLITIQUES.....	182
SECTION I : MUTATIONS CONSTITUTIONNELLES ET IMPOSITION JURIDIQUE DE LA MARQUE UNITAIRE.....	185
PARAGRAPHE I - LE POIDS HISTORIQUE DU TRAVAIL D'UNIFICATION POLITIQUE.....	186
A- LE TRAVAIL CONSTITUTIONNEL PRAGMATIQUE DE CONSECRATION UNITAIRE	186
B- LA "FABRICATION" CONSTITUTIONNELLE D'UN "DAUPHINAT" DE CONTINUTE POLITIQUE.....	195
PARAGRAPHE II : BIYA, EPIGONE DU RAFFERMISSEMENT CENTRIPETE DE L'ETAT ET FORCE PERFORMATIVE DU DISCOURS JURIDIQUE.....	202
A- LA MUTATION NOMINALE DE L'ETAT ET SES "EFFETS PERFORMATIFS".	203
B- LA MISE EN SCENE CONSTITUTIONNELLE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE COMME EPICENTRE COEXTENSIF A LA NATION : ELAGAGE CONSTITUTIONNEL DU BICEPHALISME ET AFFIRMATION DE SOI.....	210
1- Réaffirmation de la suprématie de l'Etat sur le parti.....	212
2- Le déconstitutionnalisation du "Dauphinat" automatique et "assomption du sujet".	215
3- Le brouillage de préséances étatiques et la monopolisation de l'exécutif.....	220
4-La manipulation rédhibitoire du pluralisme.....	224
SECTION II : L'INJECTION JURIDIQUE DE L'IDEE DE L'UNITE DANS LES LIEUX DE DEPLOIEMENT DE L' ETAT	228
PARAGRAPHE I : LA FONCTION "CONSOCIATIVE " DES ORGANES ELECTIFS DE L'ETAT.....	229
A- LE PARLEMENT ET SA FONCTION LATENTE D'INTEGRATION SOCIATIVE	230
1- Le monocaméralisme et la "sociativité" : la construction imaginaire d'un "habitus vivendi".....	231
2- Les effets structurants de la discipline parlementaire : l'étouffement de la dissonance.....	236
a- L'encadrement juridique, rituel d'assemblée et "curialisation" du comportement parlementaire.....	238
b- L'Assemblée nationale comme lieu de construction hégémonique de la "sociation"	244
Nord.....	249
B- L'ENCADREMENT UNITAIRE DES STRUCTURES LOCALES ELUES : LE "LIT DE PROCRUSTE".....	258
1- Les collectivités décentralisées et la haute surveillance tutélaire du pouvoir central	259
2- L'étatisation de l'espace périphérique local : La construction imaginaire de la nation par la "justice distributive".....	266

PARAGRAPHE II : LA CONSTRUCTION DECRETALE DE LA "SOCIATIVITE" : L'ETAT SEDUCTEUR ET LA GESTION DES "BIENS SYMBOLIQUES" DU CENTRE.....	271
A- EQUILIBRE GOUVERNEMENTAL ET « SOCIATION » : UNE ADDITION ARITHMETIQUE VARIABLE	274
B- L'EQUILIBRE SOCIOPROFESSIONNEL COMME STRATEGIE DE COMMUNALISATION	282
CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE.....	289
DEUXIEME PARTIE :.....	290
LE PLURALISME ET LA DECONSTRUCTION ADAPTATIVE DE L'"IDEOCRATIE" GOUVERNANTE :.....	290
LE PILOTAGE UNITAIRE DES CONJONCTURES POLITIQUES FLUIDES	290
CHAPITRE III :	294
CHANGEMENT D'ETAT DU SYSTEME "IDEOCRATIQUE" ET INVENTION DE NOUVEAUX CHAMPS SYMBOLIQUES DE MEDIATION POLITIQUE	294
SECTION I : LA MOBILISATION MULTISECTORIELLE ET LA RECONFIGURATION DU SYSTEME IDEOCRATIQUE.....	296
PARAGRAPHE I : LA FLUIDITE DE L'ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL ET LES AMBIGUÏTES DE LA THESE DU DIFFUSIONNISME DEMOCRATIQUE... ..	298
A- "LE TEMPS MONDIAL" ET LA STRUCTURATION AMBIGUE DE L'ORDRE INTERNE AU CAMEROUN	298
1- La relativité du diffusionnisme dans la structuration interne des demandes démocratiques : les chaînons marquants de la "théorie des dominos"	300
2- La coopération Franco-camerounaise comme cadre de patronage des demandes démocratiques nationales.	304
B- LA POSTURE REACTIVE DU GOUVERNEMENT : SUBVERSION INTERNATIONALE ET DISCOURS SOUVERAINISTE.....	309
1- Le champ diplomatique américano-camerounais et la mobilisation souverainiste.	310
2- L'arène diplomatique franco-camerounaise : ambiguïtés discursives et fonction latente de sustentation du système	321
PARAGRAPHE II : FLUIDITE DE L'ENVIRONNEMENT INTERNE ET GESTION AUTONOME DU "DESODRE".....	330
A- LA CONSTELLATION DES ACTIONS DES FORCES SOCIALES AUTOUR DE LA DISQUALIFICATION DU POUVOIR : CONSTRUCTION DES MOUVEMENTS D'"OBJECTEURS DE CONSCIENCE POLITIQUE".	332
1- Mobilisation multisectorielle et constellation du départ : l'autonomisation de la dynamique hégémonique de confrontation.	332
2- La canalisation de la fluidité politique : reconnaissance d'une "noblesse" aux motivations désobéissantes et disqualification au régime.....	338
B- LA LUTTE TRANSACTIONNELLE ET L'EMERGENCE DES "RESEAUX DE CONSOLIDATION" PROTEIFORMES.....	344
1- La contestation au sein des "réseaux de consolidation" à fortes transactions "collusives" : l'opposition organique	345
2- La lutte politique au sein du "réseau de consolidation à faibles transactions collusives" : les usages de l'opposition parlementaire (in between) comme structure autonome.	349
PARAGRAPHE I : LE « SPORT-ROI » COMME NOUVEAU LIEU DE PROMOTION DE L'AXIOLOGIE UNITAIRE.	358
A- LE FOOTBALL : « BOITE DE PANDORE » EMOTIONNELLE.....	358

1- L'émotion configurée par les "effets de champ" : La production sociale des passions.	359
2- L'émotion sportive et l'illusion de l'ethnisme.....	365
1- Football : connexion sociale endogène et construction exogène de l'unité.....	372
2- L'appropriation présidentielle des dividendes symboliques du football : "sportivisation" du discours unitaire et promotion ontologique du chef de l'Etat	380
PARAGRAPHE II : L'INVESTISSEMENT POLITIQUE DU CHAMP RELIGIEUX : POUVOIR ET BRICOLAGE DE LA SACRALITE.....	389
A- LES "EFFETS PERFORMATIFS" DE L'ENONCIATION CONSTITUTIONNELLE DU PRINCIPE DE LA LAÏCITE	390
1- La majesté de l'énonciation constitutionnelle du principe de la laïcité : les performances de l'énonciation juridique et leurs effets structurants.....	391
2- La laïcité et sa fonction de pacification sociale.	394
B- LA MANIPULATION DU PRINCIPE CONSTITUTIONNEL DE LA LAÏCITE : USAGE POLITIQUE DU RELIGIEUX.....	399
1- La promotion gouvernementale d'un œcuménisme théâtral.....	401
2- La construction des religions "charismatiques" : une situation pseudo-concordataire	406
Titre de l'émission.....	412
CONCLUSION DU III ^e CHAPITRE.....	413
CHAPITRE IV :	414
LES ADAPTATIONS NEGOCIEES DE L'ORDRE POLITIQUE : L'INCOMPRESSIBILITE DE L'ORDRE UNITAIRE	414
SECTION I : LA CONFIGURATION DU CHAMP DE NEGOCIATION DE L'ORDRE JURIDIQUE ET L'ASSOUPLEMENT DU MONOPOLE DE REGULATION POLITIQUE	417
PARAGRAPHE I : L'ATTACHEMENT DU POUVOIR CENTRAL A L'IMMUABILITE DU TITRE JURIDIQUE DE L'ETAT ET L'ENTREPRISE POLITIQUE DE DELEGITIMATION	418
A- LE DISCOURS JURIDIQUE DE SUBLIMATION DE L'ETAT UNITAIRE.	419
1- La solennité constitutionnelle des principes de l'unité et de l'indivisibilité de l'Etat comme actes de "magie sociale" : une architecture constitutionnelle dominée par la figure présidentielle.....	420
2- L'immunité révisionnelle des principes protecteurs de l'unité de l'Etat	427
B- LA DELEGITIMATION DE L'ORDRE UNITAIRE : L'ABSENCE D'HOMOGENEITE REVENDICATIVE	430
1- La disqualification de l'Etat unitaire et l'alternative fédérale	431
a-L'éclatement des revendications fédéralistes et stratégie des anticipations rationnelles	432
2- Propositions médianes, déstabilisation tactique et exigence d'une mutation de l'« habitus » unitaire.	442
PARAGRAPHE II : MUTATION JURIDIQUE DE L'ETAT ET INCOMPRESSIBILITE DE L'ORDRE UNITAIRE : LA REMANENCE DE L'"HABITUS" MONOLITIQUE.....	444
A-L'ADOPTION D'UN "REGIONALISME CONSTITUTIONNEL" BAROQUE ET INHIBITEUR DU FEDERALISME.....	445
1- La réflexivité de la mutation constitutionnelle	446
2- Les perspectives conservatrices de la décentralisation.	452

B- LA CONSTITUTIONNALISATION DES DROITS DES MINORITES ET DES AUTOCHTONES : DILUTION DE LA QUESTION BICOMMUNAUTAIRE DANS LES IDENTITES MULTIPLES	454
SECTION II : LA REGULATION CATHARTIQUE DU SYSTEME : LITURGIE DE LA REPRESENTATION ET LITURGIE REPUBLICAINE COMME MODALITES DE CONSTRUCTION DE LA "DEMOCRATIE PASSIVE"	459
PARAGRAPHE I : LA CONSTRUCTION DU CONSENSUS PAR LES LITURGIES DE LA REPRESENTATION.....	461
A- LA CAPITALISATION DES RESSOURCES SYMBOLIQUES DE LA CONCERTATION.....	462
1- Tripartite, "équivalent fonctionnel" de la "palabre africaine" : structure de construction de l'allégeance au pouvoir d'Etat	462
2- La construction "autoritaire" des "forces vives de la nation" et légitimité baroque de la tripartite	469
3- Dramatisation de l'offre présidentielle de concertation non souveraine	472
B- L'INANITE DE LA CONFERENCE TRIPARTITE : L'ERSATZ D'UNE TRANSITION CONTROLEE.	476
PARAGRAPHE II : LA REGULATION DRAMATIQUE DES RESSOURCES ELECTORALES : LA CONSTRUCTION DES FERVEURS D'APPARTENANCE A LA GLOBALITE	479
A- LE RITE ELECTORAL ET LA REACTIVATION DU SENTIMENT D'APPARTENANCE A LA COMMUNAUTE NATIONALE.....	481
1- La recreation patronnée du sentiment communautaire	482
Votants : 3 015 778	492
Bulletins nuls : 50 012.....	492
2- Le rite électoral comme rite d'allégeance : la traduction de la transcendance de l'Etat	494
B- LE BIAIS DE LA REGULATION CONSERVATRICE : LA CONFIANCE DANS L'ATAVISME DU SYSTEME	497
1- La maîtrise de la programmation électorale : le temps comme ressource politique	499
2- La prééminence présidentielle dans la configuration de l'espace électoral.	505
3- la fonction légitimante du vote communautaire : une régulation d'"affection".....	512
4- Surcharge institutionnelle, télescopage et production d'un "juge retenu"	517
CONCLUSION DU CHAIPITRE IV	521
CONCLUSION GENERALE.....	523
BIBLIOGRAPHIE	529
BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE.....	530
I- OUVRAGES ET ARTICLES METHODOLOGIQUES	530
1-OUVRAGES.....	530
2-ARTICLES	531
II- OUVRAGES GENERAUX	532
III- OUVRAGES SPECIALSES.....	536
IV- ARTICLES	539
V- THESES ET MEMOIRES	543
VI- DOCUMENTS ET RAPPORTS	544